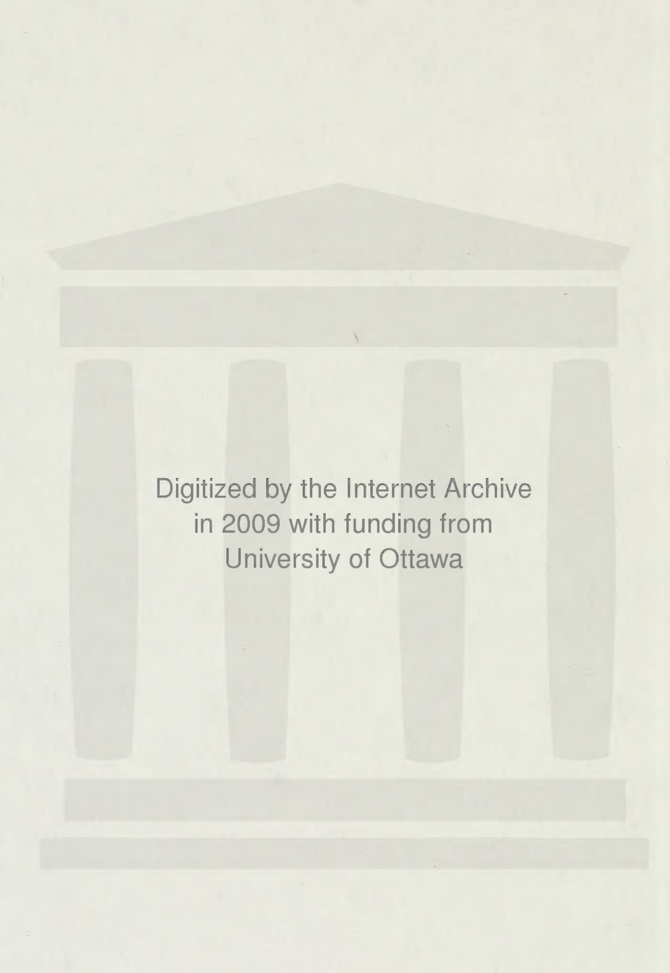



48

HISTOIRE

DE

LA GAULE

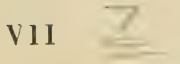
4597. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 3-26.

CAMILLE JULLIAN

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE
DE
LA GAULE

VII



LES EMPEREURS DE TRÈVES

I. — *LES CHEFS*

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

A RENÉ CAGNAT

DE L'INSTITUT

EN SOUVENIR DE RECONNAISSANCE ET D'AMITIÉ

LES

EMPEREURS DE TRÈVES

I. — LES CHEFS

CHAPITRE I

LA GAULE EN RUINE

I. Les menaces contre l'unité politique. — II. Respect de l'unité latine. — III. Affaiblissement des devoirs publics. — IV. Ruine des campagnes. — V. Ruine des villes. — VI. Dépopulation. — VII. Misères de toute sorte. — VIII. Du maintien des traditions publiques. — IX. Les dangers du dehors. — X. Les remèdes possibles.

I. — LES MENACES CONTRE L'UNITÉ POLITIQUE

La restauration de l'Empire par Aurélien et Probus, malgré la valeur des hommes, la beauté de l'effort et l'éclat du succès, ne put faire oublier les malheurs qui l'avaient précédée. Ni les chants de victoire, ni les déclamations de la rhétorique offi-

1. La bibliographie du Bas Empire suffirait à remplir un volume : je ne peux donc indiquer que des ouvrages généraux, quelques travaux essentiels sur des questions importantes, et, en outre, les articles dont je me suis inspiré ou ceux que j'ai cru utile de combattre. — Comme livres d'ensemble sur le IVe siècle, le principal, en ce qui concerne les faits et les dates, demeure l'*Histoire des empereurs* de Lenain de Tillemont (IV et V, 1697 et 1701), à laquelle il faut joindre, pour les événements de la vie religieuse, ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (IV et s., 1696 et s.), tous deux admirables de science et de sagesse. En outre, Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt* (I, 2e éd., 1897, 3e éd., 1910; II, 1901, 2e éd., 1921; III-V, 1909-1913; VI, 1920-21), à la fois intelligent et arbitraire; Gibbon, *The History of the decline and fall of the Roman Empire* [publié de 1776 à 1783], éd. Bury, 1897-1900 (voir I-III); Beugnot, *Hist. de la destruction du paganisme en Occident*, 1835, I ; de Broglie, *L'Église et l'Empire romain au IVe siècle*, 1856-66, 6 v.; Duruy, *Hist. des Romains*, éd. in-8, VII, 1885; Schiller, *Geschichte der Rœmischen Kaiserzeit*, II, 1887; Schultze, *Geschichte des Untergangs des Griechisch-Rœmischen Heidentums*, 2 v., 1887-92; Boissier, *La Fin du paganisme*, 1891, 2 v.; Duchesne, *Hist. ancienne de l'Église*, II, 3e éd., 1908; III, 1910.

cielle[1], n'empêchaient qu'on ne vît les ruines de la Gaule et qu'on n'entendît les plaintes des misérables[2]. Et celui qui ne se laissait pas éblouir par la gloire de Rome et le miracle de son réveil triomphal, pouvait se demander si les temps de la « paix auguste »[3] reviendraient jamais, et si le monde n'était point condamné au retour périodique des mêmes désastres, où achèveraient de s'abîmer le sol et les hommes, la nourriture des corps et la sécurité des âmes.

La génération qui survivait à ces malheurs avait redouté l'effondrement de toutes les espérances que les siècles antérieurs avaient mises dans l'Empire romain. Il réalisait l'unité de la terre en la personne symbolique d'un seul maître[4] : et pas un de ses derniers souverains n'avait pu célébrer la solennité de ses dix ans de règne[5]; à aucun d'eux n'était arrivée la certitude de transmettre à un fils son pouvoir et son œuvre, de fonder une « maison divine »[6]. Ce rêve d'une famille éternelle de princes où l'humanité se complaisait depuis Auguste[7], était pour toujours évanoui. Il suffisait qu'on créât un empereur, pour que des rivaux surgissent aussitôt contre lui[8]. Ceux qui réussissaient à garder le pouvoir ne s'y maintenaient que par le crime ou la dureté[9]. Les âmes nobles disparaissaient dès qu'elles touchaient au titre suprême; et le meilleur de ces empereurs, celui qui avait rendu le plus de services à l'État, Probus, n'était, disait-on, parvenu à faire son devoir qu'en brutalisant les hommes et en traitant les soldats à la manière d'un bétail[10].

1. T. IV, ch. XVI, en particulier p. 590, 606, 608-609, 611 et s.
2. T. IV, ch. XIV, en particulier § 9; ch. XV, en particulier § 8; ch. XVI, en particulier § 3-5.
3. Cf. t. IV, p. 457, 465.
4. T. IV, p. 11-13, 224-231; t. VI, p. 296-7.
5. *Decennalia*; cf. t. IV, ch. XVI.
6. Cf. *ibidem*.
7. T. IV, p. 230, 466-7.
8. T. IV, ch. XVI, en particulier p. 599, n. 5, p. 610-1.
9. Aurélien (t. IV, p. 598), Probus (t. IV, p. 611).
10. D'après Julien, *Convivium*, p. 314, Sp. = p. 403, Hertlein. Je dois rappeler que

Car les chefs de valeur n'avaient point fait défaut[1] : mais, ce qui était plus grave et ce qui faisait craindre la colère indélébile des dieux contre l'Empire, la destinée leur avait manqué. Le ciel se détournait-il des maîtres de la terre?

Cette terre elle-même semble maintenant se refuser à l'unité[2], répudier les efforts ou les désirs des siècles antérieurs[3]. A chaque instant on signale une province qui veut avoir son empereur à elle : la Gaule, durant quinze ans, s'est détachée des Césars de Rome, et, sans renoncer d'ailleurs à faire partie de l'Empire, elle s'est donnée aux généraux qui ont su la protéger contre les Barbares[4]. Entre l'Occident et l'Orient du monde méditerranéen, les menaces de divorce croissent d'année en année, et ces deux moitiés naturelles de l'État romain se résignent malaisément à une discipline commune et à une direction unique[5].

Mais le plus grand péril venait des armées[6]. C'étaient elles qui portaient les plus rudes coups à l'unité de l'Empire, qui brisaient le plus souvent l'horizon mondial de l'État. Leurs passions, leurs révoltes, étaient la cause principale des révolutions qui ébranlaient l'autorité impériale, des sécessions qui écartaient les provinces de la vie collective. Car chacune des troupes de l'Empire, celle du Rhin comme celle du Danube ou

les autres écrivains ont donné une note bien moins sévère (cf. t. IV, p. 606). — Cf. Postume, t. IV, p. 582; Lélianus, *ib.*, p. 583.

1. Cf. t. IV, p. 611 et s.

2. Sur les tendances du monde antique à l'unité, t. IV, p. 3 et s.

3. *Omnibus fere membris truncata erat respublica*, etc.; *Panegyrici*, V, 10 [je cite la numérotation classique, qui suit l'ordre chronologique; VIII, dans la nouvelle édit. G. Bæhrens, 1911, qui suit l'ordre des manuscrits]. — Je vais citer de préférence des textes des Panegyristes, parce que, composés par des Gaulois ou prononcés en Gaule, écrits entre 289 et 313 (je parle des Panégyriques II-IX des éditions courantes), ils offrent un ensemble complet de renseignements sur l'état matériel et moral du pays au lendemain de la Restauration. Sur leur caractère littéraire et leurs auteurs, voyez t. VIII, ch. V, § 9.

4. T. IV, ch. XV.

5. En dernier lieu, t. IV, p. 611, n. 4 (Carin et Numérien), et p. 599, n. 5; cf. *ib.*, p. 454.

6. Pour tout ce qui suit, t. IV, p. 141, et, comme derniers faits, *ib.*, p. 582-3, 588-9, 599, n. 5, p. 610-1.

celle de l'Euphrate, a son humeur particulière, son amour-propre, ses ambitions, ses convoitises coutumières et ses flagorneurs intéressés, elle ne veut obéir qu'au maître sorti de ses rangs ou connu d'elle, et l'avènement d'un nouveau prince est, pour les soldats qui l'ont proclamé, une occasion de conquérir une partie du monde. Cette force militaire, qui avait construit l'Empire, qui était faite pour le maintenir et le protéger, servait surtout à en saper les fondements, à l'entraîner aux pires secousses; et, elle qui avait été l'organe créateur et le principe de l'unité et de la paix romaines, tendait à devenir l'agent de leur ruine irrémédiable.

II. — RESPECT DE L'UNITÉ LATINE

Il est vrai qu'à la faveur de ce despotisme militaire et de cette paix impériale, d'autres éléments avaient grandi pour compléter l'œuvre d'unité. Ce qui rattachait la Gaule à l'Empire, à défaut de la discipline des armées et de l'obéissance politique, c'étaient les liens de communauté sociale, religieuse et morale qu'avaient noués trois siècles de vie latine [1]. Les grands seigneurs du pays, quelle que fût la lointaine origine de leur ascendance, l'avaient totalement oubliée ou ne la rappelaient qu'à titre de curiosité [2], et leur principal motif de gloire était d'être devenus sénateurs de Rome, d'appartenir à cette vaste société de l'aristocratie des clarissimes qui étendait sur tout l'univers le prestige de sa richesse terrienne, de sa haute culture et de son patriotisme romain [3]. Quant aux pauvres gens de Gaule, évidemment, ils n'éprouvaient aucun sentiment de sympathie ou aucun besoin d'entente à l'endroit de leurs frères d'Espagne ou d'Italie, et il faudra bien des siècles pour que cette idée de solidarité

1. T. IV, p. 615; t. IV, ch. VI-XI; t. VI, en particulier p. 3-4.
2. Cf. t. VIII, ch. III, § 1.
3. T. IV, p. 615, 267, 552-5; t. VIII, ch. III, § 1-4; ch. V, § 1.

sociale s'impose aux misérables; mais, enfin, tous ceux de l'Empire se ressemblaient par l'identité de statut légal, par la servilité envers des maîtres communs, et surtout par la passion des mêmes plaisirs, aux thermes, à l'arène et au cirque [1].

Car les pensées courantes et les traditions visibles étaient devenues impériales et romaines [2]. La Gaule, sauf les attardés de la plèbe et de la campagne, s'était mise à parler le latin [3]. On n'enseignait dans les écoles que ce latin ou le grec, que l'histoire ou les dieux de Rome [4]. Toutes les manières de sculpter, de peindre ou de bâtir étaient empruntées aux figures ou aux lignes de l'art classique [5]. Le populaire applaudissait mimes et gladiateurs [6], et il portait ses dévotions à Jupiter, à Mercure ou à la Mère du Palatin [7]; l'élite voyait dans Virgile comme un autre dieu [8], et Rome demeurait le foyer lumineux de sa vie morale, la patrie de ses souvenirs et de ses ambitions [9]. Pas une seule fois, durant les quinze années où la Gaule de Postume et de Tétricus vécut en lutte contre les empereurs de Rome, la pensée ne se fit jour parmi ses chefs ou ses soldats, qu'elle pourrait une fois recouvrer l'indépendance [10]. A vrai dire, ce mot d'indépendance n'avait plus de sens pour elle : elle était partie intégrante d'une vaste société historique et morale [11], et les incertitudes de la souveraineté politique ne pouvaient rien changer à cette communauté fatale et divine [12], pas plus que des discordes fraternelles ne suppri-

1. T. IV, p. 259-261 et 522-5; t. IV, p. 224-231; t. V, p. 371-6, et t. VI, p. 286-290.
2. Cf. t. V, p. 5-9.
3. T. VI, p. 115. Cf. t. VIII, ch. V, § 6.
4. T. VI, p. 123 et s., p. 151 et s.
5. T. VI, ch. III.
6. T. VI, p. 286 et s.
7. T. VI, p. 21 et s., p. 91 et s.
8. T. VI, p. 138-9.
9. T. VI, p. 153; t. IV, p. 10-11. Voyez *Paneg.*, II, 1, 13, 14; etc.
10. T. IV, ch. XV, en particulier § 3.
11. Cf. t. IV, p. 259-261.
12. Cf. t. IV, p. 7.

ment les lois de la naissance et les droits de la famille. La « lumière romaine »[1] était un nouveau soleil qui ne devait point s'éteindre.

III. — AFFAIBLISSEMENT DES DEVOIRS PUBLICS

Mais, même au sein de cette société impériale et latine, se développaient des germes qui en troublaient l'unité et en menaçaient la durée. Beaucoup, parmi ces citoyens de la patrie romaine, ne s'intéressaient que médiocrement à l'avenir de cette patrie. Ils en avaient pris la langue, les façons de parler et d'agir, les souvenirs et les habitudes : mais ce n'était que façade de leurs âmes, et leurs pensées profondes allaient vers un autre idéal que le culte de Rome et de l'empereur.

Les Chrétiens rêvaient d'une patrie plus haute qui embrasserait tous les hommes, d'une cité où tous les êtres humains se rapprocheraient et dont le seul maître serait Dieu[2]. Ce rêve, à vrai dire, n'était pas de nature à ruiner l'édifice public : car cette cité, cette assemblée, cette « église » des fidèles, ne serait bien réalisée qu'après la mort corporelle des initiés[3], et son maître, qui était au ciel, ne pouvait prendre ombrage de la vie de la terre et des allures romaines de cette vie. Mais beaucoup, parmi les exaltés de la foi nouvelle, s'obstinaient à chercher sur cette terre les prémices de la « cité de Dieu », et, se désintéressant de tout ce qui était Rome et les affaires de l'État, ils ne s'attachaient qu'à l'espérance du lendemain céleste : service militaire[4], fonctions publiques[5], traditions historiques[6], règles

1. *Romana lux* ; c'est une expression courante; *Pan.*, V, 10; IV, 18; XII, 3; Cf. t. VIII, ch. VII, § 1.

2. Cf. t. IV, p. 487, 407-9.

3. C'est la *civitas sancta* de Lactance, *Div. inst.*, VII, 24, 6, Brandt. Cf. t. VIII ch. VI, § 1. — Voyez surtout, sur toutes ces questions, Guignebert, *Tertullien, étude sur ses sentiments à l'égard de l'Empire et de la société civile*, 1901.

4. Tertullien, *De corona*, 11, *Patr. Lat.*, II, c. 91 et s.; Lactance, *Divinæ institutiones*, VI, 20, 16, Brandt (*neque militare justo licebit*).

5. Tertullien, *De idololatria*, 17, *Patr. Lat.*, I, c. 686-7.

6. Lactance, *Divinæ institutiones*, I, 20-22.

ou plaisirs de la vie sociale[1], ils faisaient table rase de tous les devoirs et de tous les usages du présent, pour ne plus vivre que des images et des rêveries tracées par leurs espoirs. Le nom de Rome n'éveillait en eux qu'un sentiment de colère[2]; et au milieu des cris d'allégresse qui célébraient la restauration de l'Empire, on entendait leurs prophètes prédire sa condamnation et sa chute[3].

Même chez les dévots des autres cultes, l'esprit religieux tendait à étouffer la notion de la chose publique. La piété des hommes se détournait chaque jour davantage des divinités historiques de l'Empire romain, j'entends par là celles dont l'histoire était mêlée au passé et à la gloire des Latins[4]. Jupiter, qui commande du haut du Capitole[5], Mercure, en qui Teutatès s'était transformé pour mieux obéir à Rome[6], Hercule, qui avait partagé ses labeurs entre la Gaule et l'Italie[7], Minerve et Junon, les compagnes de Jupiter capitolin[8], Apollon, protecteur d'Auguste et patron de Lyon[9], toutes ces puissances chères aux ancêtres ont singulièrement perdu de leur prestige, et c'est un peu de l'amour de Rome qui s'en va avec leur gloire. Le monde, maintenant, veut autre chose et veut mieux, des dieux et des déesses qui ne soient plus à la solde de l'Empire et domiciliés en ses résidences publiques, comme Jupiter au Capitole, Mercure au puy de Dôme ou Apollon à la colline de Fourvières[10]. On aspire à l'adoration des forces

1. Tertullien, *De spectaculis*, 16-17, *P. L.*, I, c. 648-9; Lactance, *Div. inst.*, VI, 20, etc. Cf. p. 127, n. 8.

2. Commodien, *Carmen apologeticum*, éd. Dombart, en particulier 921 et s. Écrit sans aucun doute entre Décius et Valérien.

3. Lactance, *Div. inst.*, VII, 25, 7, Brandt; cf. *Die Oracula Sibyllina* de Geffcken, III, 364; VIII, 165.

4. Cf. t. IV, p. 480 et s., t. VI, p. 85 et s.

5. T. VI, p. 35.

6. T. VI, p. 28 et s. Mercure fut, du moins en Gaule, plus résistant; Sulpice Sévère, *V. Mart.*, 22,1; *Dial.*, II, 13, 6 (cf. ici, p. 265-266).

7. T. VI, p. 34; t. I, p. 225-6; t. II, p. 145.

8. T. VI, p. 39-40.

9. T. VI, p. 35-36.

10. T. VI, p. 35, n. 2; p. 29, n. 4; p. 36, n. 2.

immuables et universelles de la nature, le soleil qui domine[1] et la terre qui enfante[2]; et sous le besoin inné aux dévotions humaines, on associe en une pensée commune la création des choses et la régénération des vivants, l'origine des êtres et le rachat de la mort[3] : la Terre, mère des hommes, est aussi celle qui rajeunit les âmes et les appelle au salut pour une nouvelle vie[4]. Assurément, les sectateurs de ces divinités souveraines étaient loin de renier la société romaine, ils se complaisaient souvent à faire du Soleil le propagateur de l'Empire[5] et de la Terre l'inspiratrice de ses chefs[6]. Il n'empêche que l'un et l'autre avaient une trop large envergure pour se réduire à un rôle de dieux politiques et nationaux[7]; et de même, cet âpre désir de salut et de résurrection qui animait le culte de leurs adorateurs, emportait les âmes bien au delà de la banalité des devoirs publics.

Ceux-là mêmes qui aimaient passionnément Rome, qui voyaient en elle la déesse par excellence, en son Empire la forme idéale de la société humaine, en l'obéissance à ses lois la meilleure des religions[8], ceux-là ne se rendaient pas compte des devoirs qui s'imposaient à eux pour la faire vivre et pour la servir dignement. Le sentiment, chez eux, était démenti par l'acte, et à d'admirables paroles succédait l'absurdité de la conduite. Tous ces grands seigneurs, qui étaient après tout les éléments essentiels et comme les pierres de base de l'édifice latin, eux qui, mieux que les autres, savaient lire les poètes et étudier l'histoire, eux qui résumaient en leurs idées et leur langage les beautés de la chose romaine, eux qui avaient en

1. T. IV, p. 482; t. VI, p. 90-91.
2. T. IV, p. 482-3; t. VI, p. 91-93.
3. T. VI, p. 88-89.
4. T. VI, p. 88-89, 91-93; t. IV, p. 482-3. Cf. Graillot, p. 157-8, 207-8.
5. Julien, *Or.*, IV (discours au Roi-Soleil), p. 152, Sp. = p. 198, H.; etc.
6. Julien, *Or.*, V (discours à la Mère des Dieux), p. 180, Sp. = p. 232, H. ; etc.
7. Voyez entre autres textes les deux discours de Julien (n. 5 et 6; cf. ici, p. 228).
8. Cf. t. IV, p. 612-4.

outre la richesse en terres et en esclaves, l'autorité et l'influence, dont les biens-fonds, les alliances, les intérêts, répandus dans toutes les provinces de l'Empire, formaient entre ces provinces des attaches plus solides que la force publique elle-même[1], ces puissants sénateurs rejetaient les fardeaux civiques les plus pénibles, qui étaient les charges militaires[2]. Un clarissime, un noble d'Empire, ne paraît point aux armées, ni comme soldat, ni comme général[3]. De tels hommes, qui étaient les acteurs les plus vivants de l'unité romaine, ne savaient, pour la protéger, ni manier une arme ni courir des dangers. Ils trouveront d'émouvants accents pour célébrer Rome[4] : et s'agit-il de la défendre, ils font appel à un roi des Francs[5].

C'est à dessein que je prononce ce nom de roi des Francs qui devait, dans un siècle et demi, se substituer en Gaule à celui de l'empereur romain. Car, dès lors, il y a des chefs de Francs dans l'armée des Césars. Ce n'est encore que peu de chose, perdu au milieu d'éléments très divers, et nul ne peut prévoir l'avenir de ce titre. Mais il fallait le signaler ici : les maîtres de l'Empire ont déjà déposé en lui le germe dont il doit mourir.

Revenons encore sur cette armée : car elle demeure la seule force qui peut sauvegarder tout ou partie du monde romain. Ainsi qu'au temps d'Hadrien ou d'Auguste, elle est la grande puissance qui maîtrise la terre. Son orgueil de soldatesque ne

1. Pour tout cela, voir aux renvois de la p. 6, n. 3; et cf. t. IV, p. 615. Nous y reviendrons, t. VIII, ch. III, § 3.

2. T. IV, p. 553. Synésius dira plus tard (*Lettres*, 34, *Patr. Gr.*, LXVI, c. 1361) : Οὐχ εἰς ἅπαν οἰκουρήσουσιν οἱ τὰ κοινὰ σώζειν δυνάμενοι.

3. Le point de départ légal de cette incapacité militaire des sénateurs est l'édit de Gallien : *senatum militia vetuit et adire exercitum* (Aur. Victor, *De Cæs.*, 33, 34); cf. le même Aurélius, p. 13, n. 4.

4. Cf. t. VIII, ch. VII, § 1 et 2.

5. Je dis roi, en supposant que les chefs des Francs auxiliaires aient dès lors porté ce titre (cf. Ammien Marcellin, XXXI, 10, 6). En tout cas, il y a, depuis Postume, des Francs dans l'armee (cf. t. IV, p. 579, n. 4), et il existe dès lors des *reges Francorum* alliés de Rome (*Paneg.*, III, 5; VII, 10, *reges Franciæ*; cf. p. 62).

lui ôte point de sa valeur brutale. Les Barbares n'ont jamais rien pu contre elle, et, lorsqu'ils ont franchi la frontière, c'est parce que ses troupes se laissaient absorber par leurs guerres civiles[1]. Il a suffi de leur retour, sous Probus, pour délivrer la Gaule occupée par les Germains[2].

Mais c'est une force qui se manifeste chaque jour plus dangereuse pour ceux qui l'emploient. Le divorce qui, dès le temps d'Auguste, s'est introduit entre la vie civile et la vie militaire[3], n'a fait que s'accentuer. Du jour où on devient soldat, on cesse, à vrai dire, d'être citoyen, et on est soldat dans le meilleur temps de sa vie, et on le reste à moitié jusqu'à sa mort[4], et on l'est encore de père en fils : car il y a des avantages ou des devoirs spéciaux pour les retraités et pour leurs familles, et l'on est fils de vétéran[5] comme l'on était autrefois fils d'affranchi. En ces temps où l'Empire romain connut les heures les plus atroces de sa vie, le service militaire, la garde contre l'ennemi, n'était plus un devoir, était à peine un métier, mais l'office propre d'une classe de salariés. Je sais que cette armée a souvent fort bien fait cet office, sous Postume, sous Aurélien, sous Probus, et qu'avec ces chefs de mérite elle a connu de belles journées de victoire, où il sembla que l'âme romaine l'animât tout entière d'un souffle de vertu[6]. Mais de telles journées, de tels sentiments, ne duraient que ce que durait le prestige du chef. C'est d'en haut que venait l'élan, et non pas de la masse. Les mauvaises passions reprenaient les cœurs de ces multitudes plus vite encore que l'enthousiasme. Il leur

1. T. IV, p. 564, 599, n. 5; cf. ici, p. 43-44.
2. T. IV, p. 606 et s.; cf. *ib.*, p. 579.
3. Cf. t. IV, p. 142-3, 300 et s.
4. T. IV, p. 301-2.
5. *Code Théodosien*, VII, 22. Je renvoie à l'édition Mommsen et Paul M. Meyer, 1905, mais en recommandant de recourir toujours également à l'édition Hænel (1840) et au texte et à l'admirable commentaire de Jacques Godefroy (paru en 1665 à Lyon [Godefroy est mort en 1652]; édit. courante, par Ritter, 1736-1743), le seul ouvrage qu'on puisse comparer à ceux de Tillemont (p. 3, n. 1).
6. T. IV, p. 579, 583, 606 et s., 613.

manquait un idéal commun autre que l'obéissance à la consigne. Aucun des hommes ne savait véritablement ce que c'était d'être un Romain, un membre de la cité, un patriote. Les uns arrivaient comme recrues de l'intérieur de l'Empire : mais ce n'étaient que de misérables paysans, envoyés par leurs maîtres aux armées et qui s'y trouvaient souvent plus libres que sur les champs de labeur[1]. D'autres, enfants de la balle, n'avaient jamais vécu qu'au voisinage de la tente[2]. Beaucoup étaient des Barbares, fugitifs ou aventuriers que Rome enrôlait avec empressement[3]. A tous égards, quelle que fût leur origine, on ne voyait parmi eux que des mercenaires : et pour un mercenaire il n'y a d'autre loi que l'ordre du chef. Si ce chef ordonne contre Rome, Rome comptera peu dans l'esprit des hommes[4].

IV. — RUINE DES CAMPAGNES

Or cet Empire, dont les forces morales s'affaiblissaient chaque jour, où les uns manquaient d'idéal et les autres d'énergie, où personne ne possédait l'intelligence du devoir absolu, cet Empire venait de traverser la plus effroyable période de désastres qu'ait connue le monde antique; et la

1. Cf. Végèce, I, 3. Ici, t. VIII, ch. II, § 2 et 3.
2. *Stirpe castrensi progeniti*; *Code Théod.*, VII, 22, 7.
3. T. IV, p. 474, n. 3, p. 552-3, 579, n. 4, p. 609, n. 2. Cf. t. VIII, ch. II, § 4.
4. Voyez le texte si précieux d'Aurélius Victor, *De Cæs.*, 37, 6-7 (écrit vers 360) : *Amissa Gallieni edicto* [cf. p. 11, n. 3] *refici militia potuit concedentibus modeste legionibus Tacito regnante, neque Florianus temere invasisset, aut judicio manipularium cuiquam, bono licet, imperium daretur* [il s'agit de Probus plutôt que de Dioclétien; cf. t. IV, p. 612], *amplissimo ac tanto ordine in castris degente* [si les sénateurs avaient consenti à servir]. *Verum dum oblectantur otio simulque divitiis pavent, quarum usum affluentiamque æternitate* [de Rome et de l'Empire] *majus putant, munivere militaribus et pæne barbaris* [ceci a été écrit avant l'incorporation des Goths] *viam in se ac posteros dominandi*. Le passage a d'autant plus d'importance, qu'Aurelius Victor fut un grand personnage, estimé de Julien, et qui devint plus tard préfet de la Ville (Ammien, XXI, 10, 6). — On trouve une impression semblable chez Lactance (*De m. p.*, 38) à propos de ces Barbares établis dans l'Empire par Galère (*qui a Gothis terris suis pulsi Maximiano se tradiderunt*), et destinés à devenir chefs dans l'armée romaine, *ut illi, barbaram servitutem fugientes, in Romanos dominarentur*. — Sur les pronostics de chute proférés plus tard, cf. t. VIII, ch. VII, en particulier § 3.

Gaule, qui était la plus riche de ses provinces, avait atteint le dernier degré de la misère matérielle[1]. Cette société en désarroi vivait sur un sol en ruine. La Gaule semble par endroits n'être plus qu'un terrain vague, une surface sans maître et sans vie, une terre de cauchemar, stérile, défoncée d'ornières, couverte de débris, où disparaissent les lignes des anciennes cultures et les contours traditionnels des lieux habités.

Regardez d'abord la campagne : car c'est elle qui a fait la richesse et le renom de la Gaule, c'est par la valeur de ses blés, de ses lins, de ses prés et de ses vignes qu'elle a joui de la pleine sécurité et de la joie de vivre[2].

Un siècle plus tard, dans cette Campanie italienne qui était de par sa nature la terre la plus heureuse du monde entier, et qui n'avait connu ni les guerres civiles ni les invasions, on évaluait à plus de 500 000 arpents les terrains en friche[3]. Combien de millions d'hectares devaient être abandonnés à une jachère forcée dans cette Gaule de Probus qui, depuis trente ans, avait vu se succéder, presque sans répit pour elle, incursions de Barbares, révoltes militaires, guerres civiles et désordres sociaux; et ces incursions n'avaient eu d'autre but que de ravager et détruire, et ces révoltes n'étaient d'ordinaire que des prétextes à de nouvelles pilleries[4]. Si l'on songe que la population des villes a dû être réduite au moins de moitié[5], celle des campagnes, infiniment plus exposée à l'ennemi et à la misère, a dû souffrir dans des proportions bien plus grandes[6].

1. *Galliæ priorum temporum injuriis efferatæ*; *Paneg.*, VI, 8 (écrit en 307). De même, II, 4; III, 15; IV, 18; V, 10. Cf. t. IV, ch. XIV, en particulier § 9, ch. XV, en particulier § 8, ch. XVI, en particulier § 3 et 4.

2. T. I, ch. III, § 3; t. II, ch. VIII, § 2 et 4; t. V, ch. V, § 3 et 4.

3. *Code Théod.*, XI, 28, 2 (loi de 395).

4. T. IV, ch. XIV, § 9; ch. XV, § 8; ch. XVI, § 3 et 4.

5. Et sans doute d'infiniment plus; t. IV, p. 604. Ici, p. 27-28.

6. On a remarqué que dans toutes les parties basses de la Belgique et dans les Pays-Bas, il ne reste plus aucune trace de civilisation romaine dès la fin du IIIe siècle; J. H. Holwerda, *De Franken in Nederland*, p. 5, dans les *Oudheidkundige Mededeelingen* du Musée de Leyde, 1924. La contrée a dû être à peu près complètement abandonnée, fait qu'on ne retrouvera plus dans son histoire.

Dans les rares moments où la terre se reposait de ses malheurs, le fisc aux abois intervenait pour compléter l'œuvre des bandits[1]. La main-d'œuvre agricole faisait entièrement défaut; les ouvriers des champs avaient disparu, même des riches plaines de la Bourgogne et de la Picardie, des plateaux limoneux du Hainaut, des bords riants de la Moselle[2], les uns emportés comme esclaves par les Germains[3], les autres errant en vagabonds ou en brigands dans les forêts[4] ou même en dehors des frontières[5], sans parler des cadavres innombrables qui jalonnaient les routes des invasions[6]. La paresse et le découragement succédaient partout à la crise du malheur[7]. Qui aurait fait effort pour reconstituer les familles rurales? Les propriétaires eux-mêmes ne répondaient plus à l'appel du sol[8]. Quelques-uns avaient émigré vers des régions plus tranquilles[9], d'autres étaient morts en état de déshérence[10], d'autres avaient vu leurs biens confisqués par quelque usurpateur[11]; le fisc avait fini par mettre la main sur toutes ces terres vacantes, mais elles n'en étaient que plus abandonnées pour être inscrites sur les rôles interminables des domaines publics[12].

1. *Paneg.*, VIII, 5 et 14; Lactance, *De mortibus persecutorum*, 7 [je ne doute plus de l'attribution à Lactance; cf. R. Pichon, *Lactance*, 1901, p. 337 et s.; Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, III, 1905, p. 340 et s.; Harnack, *Die Chronologie der altchristl. Litteratur*, II, 1904, p. 421 et s.; de Labriolle, *Hist. de la litt. latine chrét.*, 1920 (2e éd., 1924), p. 252-3, 288 et s.]; Zosime, II, 38, 8 (dans les villes).
2. *Paneg.*, V, 21; cf. VIII, 6.
3. Cela va de soi; cf. *H. Aug.*, *Probus*, 13, 6; 14, 6; Zosime, III, 4, 8 et s. [je cite la numérotation de l'édit. Reitemeier, 1784]. Remarquez la loi de 314 (*Code Just.*, VII, 22, 3), relative aux hommes libres réduits en esclavage depuis soixante ans, c'est-à-dire depuis 254, ce qui nous ramène à la première des grandes invasions (t. IV, p. 565).
4. *Latitare per saltus*; *Paneg.*, VIII, 14 (ici même il s'agit de propriétaires).
5. Zosime, II, 38, 8, Reitemeier [4, Mendelssohn] (habitants des villes).
6. Supposé d'après la vraisemblance.
7. *Segnitia hominum*; *Paneg.*, VIII, 6.
8. *Piget laborare*; *Paneg.*, VIII, 6.
9. *In exsilium ire compulerat... inopia*; *Paneg.*, VIII, 14.
10. Supposé d'après l'ensemble des faits.
11. Ausone, *Parentalia*, 6, 7-9.
12. Cf. la loi de 395, p. 14, n. 3. L'extrême richesse foncière du fisc sous les derniers empereurs et les rois mérovingiens doit en grande partie remonter à cette époque; cf. t. VIII, ch. I, § 11.

Qu'étaient devenus ces temples, ces thermes, ces théâtres ruraux où, dans les lieux de foire ou de pèlerinage de la Gaule romaine, s'était depuis trois siècles dépensé tant de plaisirs et accumulé tant de richesses[1]? Ce n'étaient plus, sans nul doute, que pans de murailles à demi calcinées, et ils ne serviront plus qu'à fournir de pierres ou de marbres les villages voisins, le jour où l'on pourra les reconstruire. Champlieu[2], Berthouville[3], Herbord[4], le Vieil-Évreux[5], et cent résidences semblables[6] de dieux et de prêtres, ne sont que des masses de décombres, au milieu desquels se cachent encore, à l'insu de tous, les trésors de l'orfèvrerie ou les corps de statues échappés aux bandits ou aux destructeurs, et par-dessus ces monceaux de débris monte et grandit sans arrêt la végétation propre aux ruines[7].

Sur les coteaux voisins des sources, à l'orée des bois profonds, bien des riches villas s'étaient écroulées, et nul ne songeait à utiliser leurs restes[8]. Peu à peu la forêt se rapprochait d'eux[9], et elle finira, car personne plus ne lui résiste, par recouvrir ces vestiges lamentables et faire disparaître et oublier sous ses frondaisons renouvelées les souvenirs de la

1. T. V, p. 46, 79-80, 152.

2. Je ne vois là aucune trace d'occupation postérieure au IIIe siècle. Cf. t. IV, p. 481, t. V, p. 375, t. VI, p. 154, 214, 454, n. 6.

3. De La Croix et Babelon sont arrivés à cette conclusion, que les deux temples de Berthouville ont été détruits « par la sape et le feu » à la fin du IIIe siècle, que les gardiens auraient été massacrés et que leurs restes se trouvent au milieu des décombres d'incendie. Ils auraient été ensuite reconstruits en dimensions moindres, sans doute pour durer peu de temps. Babelon, *Le Trésor d'argenterie de Berthouville*, 1916, p. 45 et 16. Cf. t. VI, p. 442.

4. Il semble bien que le gros des monnaies s'arrête à Tétricus (*Revue numism.*, 1884, p. 496-8). Cf. t. VI, p. 389, n. 2.

5. On acceptera pour le sanctuaire de Vieil-Évreux (t. VI, p. 447, n. 3) les mêmes conclusions que pour Berthouville (n. 3), à cause de la rareté de monnaies constantiniennes, succédant à l'abondance de monnaies de Tétricus et antérieures.

6. Une bonne partie des *fana* forestiers de la Normandie semblent avoir été détruits au cours des invasions du IIIe siècle; de Vesly, *Les Fana*, p. 141-2. Cf. t. VI, p. 215, n. 1.

7. Cf. à Luxeuil, ici, p. 17, n. 3.

8. Grenier (*Habitations... des Médiomatrices*, 1906, p. 119 et 179) signale la disparition de bon nombre de villas rustiques avant 300, et remarque le fait que, sauf de très rares exceptions, les grandes villas urbaines datent d'après 275.

9. Le Panégyriste l'indique lui-même (VIII, 6) : *Nec silvas licuit excidere.*

richesse et des calamités romaines[1]. Dans les Vosges, bois et fourrés, reprenant leur marche, vont occuper les fermes et les tombes délaissées du pays de Dabo[2], et les ronces menacent de s'enchevêtrer aux statues et aux colonnes des bains de Luxeuil, qui furent jadis si pleins de vie[3].

Sur les terres basses, c'était le marécage qui déclarait à nouveau une guerre sourde aux anciens travaux des hommes[4]. Canaux de drainage, d'écoulement ou d'irrigation ne pouvaient plus être entretenus[5]. Le sol devenait inhabile à lutter contre les infiltrations de l'eau croupissante, et, une fois redevenue maîtresse en un jour d'inondation, elle ne s'en retournait plus[6]. En Flandre, la région des tourbières était reprise par sa misère originelle[7]. Sur les bords des grands estuaires, par exemple de la Gironde, des lambeaux de murailles, épaves d'opulentes demeures, surgissaient du milieu des fanges déposées par le fleuve[8].

1. Sur ce retour offensif des forêts, *Paneg.*, III, 15; VIII, 6 (ici, p. 16, n. 9). Cf. t. V, p. 180, n. 1. Orose signale cette ruine des villas en Italie dès le temps de Marc-Aurèle (*Hist.*, VII, 15, 5) : *passim villæ, agri atque oppida sine cultore atque habitatore deserta in ruinas silvasque concesserint*, et ce texte est capital.

2. Fuchs (*Die Kultur der Keltischen Vogesensiedelungen*, Saverne, 1914, p. 179) a montré l'abandon de ce territoire agricole des Vosges; l'absence complète de monnaies du Bas Empire (p. 76) permet de placer le fait à la fin du IIIe siècle.

3. *Vita Columbani*, I, 10, p. 76, dans les *Monumenta Germaniæ*, éd. Krusch : *Ibi densitas imaginum lapidearum vicina saltus densabant.*

4. *Quidquid humilitate sua fuerat uberius, in voragines et stagna conversum*; *Paneg.*, VIII, 6. Il s'agit du bas pays éduen, c'est-à-dire des terres de la rive droite de la Saône.

5. J'interprète ainsi, dans le même texte (n. 4), les expressions *per singulorum fines* [de domaine en domaine] *procursus fontium vallibus patentibus*. Même région.

6. *Paneg.*, VIII, 6.

7. Cf. p. 18, n. 3, p. 82, n. 1. Voyez les recherches de Lesmaries, *Dunkerque et la Plaine maritime aux temps anciens* (1923, Dunkerque), p. 420 et s. J'ai d'ailleurs peine à accepter la théorie courante (cf. Raoul Blanchard, *La Flandre*, 1906, p. 144 et s.), d'une « inondation maritime » générale sur la plaine, ni pour la fin du IIIe siècle, ni pour le Ve siècle. En tout cas, désolation à part, le pays présentait encore vers 400 la même structure que de nos jours (voir, p. 273, n. 3, le texte sur l'apostolat de Victrice).

8. Aux marais de Reyson dans Saint-Germain-d'Esteuil; le nom du hameau voisin, Brion, peut annoncer un **Brigomagus* (*magus* étant un marché); c'est en tout cas le vestige de l'ancien nom du lieu, et je ne doute pas qu'il n'y ait eu là un des endroits les plus importants du Médoc, sinon une bourgade, du moins un sanctuaire ou marché sacré. Drouyn, *La Guienne militaire*, I, 1865, p. XCIII et s.

Que de conquêtes humaines, acquises depuis plus d'un millénaire, disparurent pour des siècles sous l'ère d'un empereur de Rome! La Gaule reculait insensiblement, non pas au temps d'avant la domination des Césars, mais à l'époque lointaine et mystérieuse où les dompteurs du sol n'avaient pas commencé leur besogne[1]. La nature prenait partout sa revanche. Çà et là[2] elle avait même rompu ces vieilles routes populaires que les Romains croyaient avoir transformées en chaussées indestructibles. Ici, les chemins s'enfonçaient à nouveau dans le marécage[3]; ailleurs, je pense, les racines des arbres déchaussaient le sol; par endroits, c'était crevasses et cassures. Sur ces voies par où s'était faite depuis si longtemps la circulation de toute vie sociale, on ne s'aventurait par moments qu'avec terreur, et les chefs de Rome, en expédiant leurs convois de vivres sur les chaussées militaires, ne savaient point toujours s'ils arriveraient à destination[4].

Même en cette Bourgogne si prompte à espérer et à réparer ses ruines[5], on n'attendait plus le relèvement que d'un nouvel Hercule envoyé par un nouveau Jupiter. Sur les côtes dorées du couchant, les vignes laissaient voir les troncs rabougris et tordus de leurs corps devenus impuissants[6]. Dans le bas,

1. Cf. t. I, p. 98 et s., p. 173 et s.

2. Ce qui suit, d'après *Paneg.*, VIII, 6 et 7. J'ai cru d'abord qu'il s'agissait de la route de Besançon à Autun par Beaune (t. V, p. 90, n. 2). Je pense maintenant que Constantin, en 311, remontant le Rhône et la Saône jusqu'à Chalon (*vias faciles, navigera flumina ipsas oppidorum portas alluentia*), a quitté à Chalon la route de Belgique par Langres et Trèves (*ab eo flexu e quo retrorsum via ducit in Belgicam*) et a pris la chaussée d'Autun, qui, au delà, menait vers Auxerre, Troyes, Reims, Boulogne (t. V, p. 90, n. 1). C'est aux approches d'Autun que, du haut de la montagne d'Arcy (*ex vicino monte*, § 8), Constantin jeta un coup d'œil sur les champs de culture et sans doute aussi sur la ville. Sur ce voyage, cf. p. 116, n. 2.

3. Voyez, *Paneg.*, V, 8, la description des chemins suivis par Constance en 293 ou 294 (ici, p. 82, n. 1) dans son expédition de Batavie : *pæne terra non est, ita penitus aquis imbuta*, etc.

4. *Paneg.*, VIII, 7. Cf. Ammien, XIV, 10, 2 et 6.

5. Cf. *Paneg.*, V, 21; VII, 22; VIII, 14.

6. *Paneg.*, VIII, 6 : *Ipsæ denique vineæ, quas mirantur ignari, ita vetustate senuerunt, ut culturam jam pæne non sentiant. Radices enim vitium* [les souches], *quarum jam nescimus ætatem, milies replicando congestæ altitudinem debitam* [normale] *scrobibus* [les raies] *excludunt, et* [pour *sed?*] *ipsam propaginem* [les provins] *non debitam* [leçon

dès la fin du coteau, le marécage coupait de place en place la bonne terre par des traînées d'eau graduellement élargies, le long des ruisseaux qui menaient à la Saône[1]; et celle-ci continuait imperturbable sa lente et monotone descente le long de ses rives désolées.

V. — RUINE DES VILLES

L'aspect des villes était encore plus lugubre : car la nature n'y cherchait pas à cacher les ruines; et dans ces cités où tout était l'œuvre du travail des hommes, rien ne dissimulait les désastres et les hontes que la faute des hommes y avait à son tour accumulés.

Sauf dans quelques villes du Midi, telles que Nîmes, Narbonne, Arles ou Vienne, défendues par leurs murailles coloniales[2], les Germains avaient partout détruit ce qui valait la peine d'être saccagé[3]. A Bordeaux, le temple de la Tutelle, peut-être le plus vaste et le plus riche de la Gaule, aux portes mêmes de la cité, dressait sa colonnade incomplète, ses frises ébréchées et ses statues mutilées au-dessus de sa terrasse désormais solitaire[4]. A Paris, les thermes qui décoraient les

des manuscrits à conserver, ce sont les provins gourmands] *sed obtectam* [leçon des manuscrits, j'incline à conserver le mot, et à l'interpréter dans le sens d' « enfoui », ce qui expose ces provins tantôt à la moisissure, tantôt au grillage; à la rigueur *obductam*] *produnt imbribus et solibus perurendam*. Il s'agit évidemment de vignes devenues rampantes et poussant des sauvageons sans force de résistance. Remarquez l'extraordinaire précision technique de ce texte, qui fait honneur et à la langue de l'orateur d'Autun et à ses connaissances en viticulture.

1. *Paneg.*, VIII, 6.

2. Encore faut-il faire des réserves (p. 21, n. 7, p. 28, n. 3).

3. Cf. t. IV, p. 566, 598 et s. Avec cette réserve, qu'Autun, par exemple, a été pillé par les soldats (t. IV, p. 589).

4. Ausone n'en parle pas dans sa description de Bordeaux (*Ordo urbium nobilium*, 128 et s.), ce qui est significatif. Il est du reste à peu près avéré qu'un certain nombre de débris utilisés dans la construction des remparts de l'an 300 proviennent des Piliers de Tutelle (cf. Courteault, *Revue des Ét. anc.*, 1922, p. 236 et s.). Les ruines en étaient (au Grand-Théâtre) à gauche et en dehors de l'entrée principale de la ville forte (porte Médoc, rue Sainte-Catherine). Cf. t. VI, p. 382; ici, t. VIII, ch. IV, § 9.

dernières pentes de la colline sacrée, ne devaient qu'à l'énormité des voûtes de garder intacte leur plus grande salle, d'ailleurs à tout jamais privée de richesse et de mouvement[1]. Réparer, reconstruire, nul n'y pouvait songer, et l'on n'eut même pas la force ou le courage, l'argent ou le temps pour achever de démolir, enlever les débris et nettoyer le terrain[2]. Ceux qui survivaient aux catastrophes se résignaient à vivre au contact des ruines[3]. Elles servaient seulement à abriter quelques malheureux, ils s'y réfugiaient comme ils auraient fait en d'autres temps dans les cavernes, et les plus grandes villes montraient des réduits et des taudis de misérables, tapis dans les recoins de murailles abandonnées auxquelles on conservait le nom traditionnel de thermes ou d'arènes[4]. Il y avait moin d'un siècle, ces édifices avaient connu la gloire la plus insolente, et ce qui en reste maintenant sert d'asile de nuit aux vagabonds. Des statues de marbre gisaient enfouies sous les déblais entassés dans les bains, les temples ou les théâtres[5]. Les amphithéâtres présentaient les brèches formidables que les maçons d'Aurélien ou de Probus avaient faites à leurs flancs pour en tirer en hâte les matériaux des remparts voisins[6] : il était sûr que le peuple ne s'y réunirait plus pour ses plaisirs coutumiers, et, si proches que fussent les heures des arènes, il fallut leur dire un

1. Cf. De Pachtere, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912, p. 86-7; cf. p. 113 et s. J'ai fini, après de longues hésitations (cf. t. VI, p. 415, n. 1), par accepter pour le mystérieux édifice de Cluny la destination de thermes : dispositif intérieur, situation topographique, impossibilité de songer à une autre espèce d'édifice, tout me paraît maintenant militer en faveur de ce caractère.

2. Voyez à Autun, avant Constance, tout ce qu'il était nécessaire de faire, *extructio veterum domorum, refectio operum publicorum, instauratio templorum*; *Paneg.*, V, 21.

3. Cf. n. 4; *Paneg.*, IV, 9.

4. Voyez le texte si caractéristique d'Orose, dans t. IV, p. 600, n. 3.

5. Le Niobide du Château d'Albâtre à Soissons (Espérandieu, n° 3790; cf. t. VI, p. 454, n. 2); les statues impériales des thermes de Bordeaux (cf. *Inscr. rom. de Bord.*, I, p. 91 et s.); etc.

6. Aux Arènes de Paris; De Pachtere, p. 146-7. On a supposé que les Chrétiens avaient complété la destruction (J. Formigé, *Les Arènes de Lutèce*, *Commission du Vieux Paris*, *annexe* au 12 janvier 1918, p. 11) : c'est possible en principe, mais les indices manquent.

éternel adieu : c'était tout un monde[1] qui finissait brusquement avec la rupture de ces gradins. Des aqueducs éventrés l'eau s'échappait par mille blessures[2]. Dans les plus grandes rues des plus belles villes, par exemple à Autun, le pavé et les trottoirs disparaissaient sous un amoncellement de décombres, où se mêlaient poteries, monnaies et sculptures, vestiges de la vie d'autrefois que les survivants foulaient sous leurs pieds[3].

Même les villes qui avaient ignoré les désastres immédiats, ne pouvaient soutenir leur antique fortune, et se sentaient pénétrer par la ruine universelle des choses. Trèves doit à ses remparts de n'avoir point vu entrer les Barbares : mais tout est à reconstruire[4] dans cette ville où depuis trente ans on vit sous les menaces ou dans les angoisses d'un siège[5]. Nul ennemi sans doute n'a touché à Narbonne[6] : mais même là, faute de ressources ou de main-d'œuvre, remparts, basiliques ou temples tombent de vétusté, et la plus ancienne métropole de la Gaule romaine n'apparaîtra bientôt plus que comme le musée des débris de la paix impériale[7].

Ce n'étaient point seulement les édifices des vivants qui avaient péri dans la tourmente, mais les monuments mêmes des morts : et cela était le signe le plus grave de l'atrocité des temps et de la fin d'une civilisation, car l'homme d'autrefois

1. Cf. t. V, p. 371 et s.

2. *Paneg.*, IV, 4. A Narbonne, ici, n. 7.

3. Harold de Fontenay, *Autun*, p. 53-57 (avec la rectification de Gadant, *Rev. des Ét. anc.*, 1921, p. 223-4). De même à Paris ; De Pachtere, p. 84-85.

4. *Olim corruisse*; *Paneg.*, VII, 22.

5. Depuis 253 ; t. IV, p. 566, 572 ; cf. *ib.*, p. 582-3, 601, 610-1.

6. Encore n'est-ce point sûr, puisque l'invasion de 253 a dû passer par là pour aller en Catalogne ; t. IV, p. 566.

7. Ausone, *Ordo urbium nobilium*, 120 et s. (*quondam de marmore templum*, etc. ; il s'agit de son Capitole) ; Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23, 32-68. Et ces textes sont confirmés par une inscription du IVe siècle (XII, 4355), où un préfet du prétoire [honoraire] *pontem, portas, aquiduct., quaru[m] r[erum] usus longa incuria et vetustate co[llapsus? e]rat, civitati restauravit*

tenait plus à sa tombe qu'à sa maison, à ses morts qu'à ses dieux[1]. Tout le passé de la Gaule romaine s'effondrait, jusqu'en ses tombeaux. Ces riches bourgeois, ces nobles sénateurs, ces affranchis orgueilleux qui, dans les années d'Hadrien ou de Septime Sévère, s'étaient réservé l'éternité du sépulcre, qui avaient dressé leurs mausolées et leurs statues sur les routes populeuses pour recevoir des passants de nouveaux saluts[2], étaient disparus à leur tour du regard et de la mémoire des hommes, leurs châteaux funéraires étaient démolis, leurs images renversées, leurs épitaphes brisées, et les pierres de leurs sépultures, ramassées par les bâtisseurs de murailles, allaient s'enfouir pour des siècles dans les remparts de la forteresse la plus proche[3]. La tombe la plus riche n'était plus qu'une carrière pour les maçons en maraude[4].

Vivants et morts, tombes et temples, souvenirs et foyers, tout manquait à la fois, et la vie humaine s'échappait en mille manières de ces villes où elle avait été si joyeuse et si intense. Ce n'était que demeures écroulées[5], ateliers

1. Il est possible que la démolition de ces tombeaux s'explique en partie par l'extinction des familles. Mais il a dû y avoir aussi, de la part de l'autorité publique, une mesure générale de désaffectation ou d'expropriation des terrains funéraires. En outre, pour que pierres, figures, inscriptions de tombes aient été employées en si grande quantité comme matériaux d'édifices, il faut bien que la destruction en ait été opérée systématiquement par les ennemis ou les brigands, et, après cette première violation, par les agents de l'État ou des cités. La législation romaine était en effet particulièrement sévère contre quiconque touchait à une sépulture : mais d'une part, les remparts d'une ville avaient, comme les tombes, un caractère religieux (*Institutes*, II, 1, 10); et d'autre part, on traitait sans doute les tombeaux violés par l'ennemi comme des *sepulchra hostium*, qui *religiosa non sunt*, et dont *lapides inde sublatos in quemlibet usum convertere possumus* (Paul, *Digeste*, XLVII, 12, 4).

2. Cf. t. V, p. 74 et s., t. VI, p. 205 et s., 250 et s.

3. Les exemples sont innombrables; on en trouve dans chaque cité, aux enceintes des chefs-lieux et souvent aussi à celles des simples *castra*. Le plus caractéristique est celui qu'offrent les mausolées trévires, dépecés et insérés sous Constantin dans les murs de Neumagen (Espérandieu, VI, p. 317 et s.; ici, p. 114, n. 7).

4. On dut prendre à la fin des mesures rigoureuses; *Code Théod.*, IX, 17, *De sepulchris violatis*.

5. A Autun, la destruction s'est étendue, *non templis modo ac locis publicis* [les *fora*], *sed etiam privatis domibus*; *Paneg.*, IV, 4.

déserts[1], et le silence des portes closes[2]. Et ces hommes de l'Empire romain qui avaient cru en la divinité des cités, s'aperçurent avec terreur qu'elles aussi pouvaient mourir[3].

Elles vécurent pourtant, elles retinrent et gardèrent quelques-uns de leurs fils misérables : car après tout c'était à l'abri de ces pierres, même branlantes, qu'on pouvait le mieux attendre l'avenir et espérer un changement de destin. Alors, pour protéger ces existences qui continuaient aux lieux accoutumés, on avait, au beau milieu des ruines, autour de ce qui subsistait des foyers municipaux[4], construit d'énormes remparts, aux murailles épaisses, aux tours innombrables, aux portes rares et basses[5]. A cette existence de danger qui allait être celle des villes, on donnera l'aspect, le cadre et la cuirasse qui lui conviennent. Plus de cités ouvertes, à l'accueil avenant, aux contours capricieux et incertains, aux espoirs d'extension indéfinie : il faut sauver derrière des remparts ce qui reste d'hommes et de choses, dussent habitants et demeures s'y étouffer à l'étroit et s'enfermer sans plus rien voir de l'horizon[6]. On ne durera qu'à la condition de craindre et de veiller toujours. Voilà la Gaule revenue, dans ses villes comme dans ses campagnes, aux temps fabuleux des grandes misères, où chaque

1. Voyez l'absence d'ouvriers dans cette ville d'Autun (*Paneg.*, V, 21 ; VIII, 4) où précisément la population artisane semble avoir été si abondante (t. VI, p. 424).

2. Φυγὴν ἁπάντων, dit Zosime des villes tracassées par le fisc (II, 38, 8, 9 et 10). *Urbes diu silvis obsitas atque habitatas feris*; *Paneg.*, IV, 18. Ces deux textes ne visent pas la Gaule. Mais voyez les textes relatifs à des villes de Gaule, p. 25, n. 2-5.

3. *Cernimus exemplis oppida posse mori*, dit un vers de Rutilius Namatianus, I, 414. — Voyez la curieuse loi de 365 (*Code Théod.*, XV, 1, 14 et 1), qui nous montre les petites villes mises au pillage (*in eversionem abditorum oppidorum*) par les gouverneurs, qui les dépouillent de leurs statues, marbres ou colonnes, pour les transporter dans les métropoles où ils séjournent.

4. Cette construction de remparts suppose évidemment de nouvelles démolitions, de nouvelles expropriations. Mais comme, d'une manière absolue, les enceintes du Bas Empire épousent le dispositif intérieur des rues, et qu'il est impossible d'admettre le remaniement complet de ce dispositif, on supposera volontiers que les remparts ont utilisé des lignes ou des voies préexistantes.

5. T. IV, p. 594-5 (avec la bibliographie); t. VIII, ch. IV, § 8 et 9.

6. Cf. t. VIII, ch. IV, § 8 et 9.

village était une forteresse, où l'homme vivait en ennemi de l'homme, où Hercule n'avait pas encore vaincu le mal et imposé la paix[1].

VI. — DÉPOPULATION[2]

Combien étaient-ils, ces hommes qui vivaient encore sur ces champs en détresse et dans ces villes en émoi? On ne peut fournir de chiffres, les écrivains de ce temps n'en donnent pas et se bornent à des effets de rhétorique. Pourtant, à travers leurs paroles de tristesse, et aussi à travers les ruines du sol, la vérité se fait jour sans peine, et nous constatons une effroyable déperdition de vies humaines[3], telle que notre pays, Gaule ou France, n'en a jamais connu dans sa longue histoire.

J'ai déjà parlé de la dépopulation des campagnes, où la mort de la terre entraînait la fuite des hommes[4]. Ce mot de fuite revient constamment chez les chroniqueurs de cette époque[5] : il est en quelque sorte le symbole de l'état des êtres humains. Ils fuient les champs qui sont devenus stériles, ils fuient le Barbare qui s'approche, ils fuient le collecteur d'impôts qui revient après le départ du Barbare. Où vont ces fugitifs, nous ne le savons guère. Beaucoup durent passer en Espagne ou en Italie, sur des terres plus éloignées de la frontière; beaucoup durent s'arrêter en route pour grossir les bandes de brigands;

1. T. II, p. 443-4. De là, la comparaison constante, chez les écrivains du temps, entre Maximien et Hercule *pacator terrarum* (*Paneg.*, II, 11; etc.).

2. Cf. Henri-F. Secrétan, *La Dépopulation et les Mœurs*, 1913, p. 11 et s. (*la dépopulation de l'Empire romain*).

3. Le témoignage du Panégyriste de 291 est formel (III, 15) : *quanta frugum inopia, quanta funerum copia fuerit, fame passim morbisque grassantibus.* Il semble même qu'on ait constaté un sérieux affaiblissement de la natalité et un fort accroissement de la mortalité; cf. *Paneg.*, III, 15, signalant que sous Maximien (p. 92) *hominum ætates et numerus augentur.*

4. *Hominum segnitia terræque perfidia*; *Paneg.*, VIII, 6. — Une preuve de la dépopulation des campagnes depuis le milieu du IIIe siècle, peut être tirée de la rareté de poteries, sculptures, monnaies, constatée, après cette époque, dans les ruines de villas ou de bourgades rurales. Pour la région des bas pays du Nord, p. 14, n. 6.

5. P. 23, n. 2, p, 25, n. 5.

et l'armée des Bagaudes, de ces paysans qui feront bientôt tant de mal à la Gaule, n'était à vrai dire que le refuge collectif de tous ces hommes en fuite [1]. Mais, qu'ils aient émigré ou qu'ils aient pris les armes, soyons sûrs qu'ils ne retourneront plus à leurs champs et à leurs villages.

La fuite gagna les habitants des villes. Ce fut une panique générale, où la Gaule entière parut se vider d'hommes. Artisans et bourgeois s'évadaient également de leurs domiciles urbains. Une cité ne trouve plus ni d'ouvriers pour les besognes courantes [2], ni de décurions pour les affaires publiques [3]. Les plus riches eux-mêmes se transforment en vagabonds : proscrits par les révolutions ou pourchassés par les meutes des affamés, ils quittent leur pays natal, où ils ne rencontrent plus qu'ennemis, où ils n'ont en face d'eux que les détenteurs ou les pillards de leurs biens confisqués, et ils cherchent au loin de quoi reconstituer un foyer et une fortune [4]. Quand la crise fut passée et que les chefs de Rome revinrent dans ces villes de la Gaule au nom et à l'opulence célèbres, ils furent frappés de stupeur à voir le peu qui en restait [5]. Une génération à peine

1. T. IV, p. 603; plus loin, p. 51 et s.
2. *Paneg.*, IV, 4 (Autun).
3. *Paneg.*, IV, 4 (Autun).
4. *Cæcilius Argicius Arborius*, aïeul maternel d'Ausone (*Parentalia*, 6), appartient à une vieille et noble famille d'Autun ou des Éduens [son nom patronymique, *Arborius*, doit se rattacher à la localité d'*Arbor*, Amm. Marc., XVI, 2, 3]; il est apparenté aux plus illustres des Lyonnais, Éduens, Allobroges. Sous les Tétricus (cf. t. IV, p. 588, n. 4), son père et son aïeul voient leurs biens confisqués et s'en vont vivre misérablement du côté des Pyrénées, chez les Tarbelles de Dax. — Le cas d'Arborius a dû être celui de beaucoup d'autres nobles d'Autun, puisque le Panégyriste (IV, 4) se plaint des vides de la noblesse locale. Voyez d'ailleurs l'abandon ou la ruine des demeures particulières (*Paneg.*, IV, 4). — Tout cela, évidemment, explique la décadence des curies ou des administrations municipales, décadence sur laquelle on ne peut s'étendre ici, faute de documents pouvant se référer à la Gaule; cf. t. IV, p. 335, n. 1, p. 351, n. 1, p. 604, n. 6, t. VIII, ch. I, § 9 et 15, ch. III, § 5, ch. VII, § 5.
5. *Jacens perditaque civitas*, à Autun; *Paneg.*, VIII, 4; V, 21. Ἀνειλημμένη, à Besançon, ce qui indique une reconstruction; Julien, *Ep.*, 38, p. 414 *c*, Sp. = p. 31, Bidez et Cumont, 1922. *Deserta civitas*, à Avenches; Ammien, XV, 11, 12. Ailleurs dans l'Empire, *semiruta oppida, desolata mœnia ab indigenis, exulum turbam*; *Paneg.*, XI, 10; ici, n. 4. Cf. t. IV, p. 604, n. 5, p. 600, n. 3.

s'était écoulée entre la veille de la catastrophe et l'heure de la restauration, et le contraste était tel, qu'elles semblaient séparées par un abîme de temps où toute une civilisation se serait engloutie. Les hommes du nouveau siècle parlaient de ces cités en ruine comme nous parlerions de Pestum, misérable village héritier des débris de l'élégance hellénique, comme nous parlerions de Brouage, où quelques foyers s'abritent encore dans la vaste enceinte de Richelieu[1]. L'empereur Julien, en écrivant sur Besançon, rappelle que c'était « jadis » une très grande ville, dotée de monuments superbes[2]; et son historien Ammien Marcellin ne s'exprime pas autrement au sujet d'Autun[3] et d'Avenches[4], « jadis » les capitales prospères des Éduens de Bourgogne ou des Helvètes de Suisse[5]. On disait « jadis », *quondam*, pour une époque qui était à peine antérieure d'un siècle, que rien, dans les mœurs et les lois, ne séparait de l'époque contemporaine[6].

Là où il en restait, les habitants des villes de Gaule se repliaient, se ramassaient au centre originel, à l'humble berceau de la famille municipale, comme pour y tenter une dernière résistance. Lyon avait renoncé à ses splendeurs du Confluent

1. L'enceinte de Brouage, qui est un rectangle de plus de 1600 mètres de périphérie, ne renferme que 212 habitants.

2. Πάλαι μεγάλη; Julien, *Ep.*, 38 (cf. p. 25, n. 5).

3. *Vetusta magnitudo*; Ammien, XV, 11, 11; cf. p. 173, n. 8.

4. *Non ignobilem quondam*; Ammien, XV, 11, 12.

5. T. VI, p. 423 et s., p. 501-502. — Sur Avenches, Eug. Secretan, *Aventicum*, 3e éd., 1919.

6. Cette ruine des villes est d'ailleurs générale dans l'Empire, même en des régions qui ne paraissent pas avoir été touchées par des invasions. Verceil, ville d'Italie, près des Alpes, *olim potens, nunc raro est habitatore semiruta*, dira plus tard Jérôme (*Ep.*, 1, 3, *Patr. Lat.*, XXII, c. 327). Nicopolis, sur l'Adriatique, *in ruinas lacrimabiles prope tota conciderat : laceræ nobilium domus* [cf. à Autun, p. 25, n. 5], *sine tectis fora* [les portiques et basiliques], *jamdudum aquarum ductibus pessumdatis* [cf. à Autun, p. 21], *plena cuncta squaloris et pulveris* [on ne nettoie plus les rues; cf. à Autun, p. 21, n. 3]; *Paneg.*, XI, 9. Et c'est bien ainsi qu'il faut se représenter Autun, Narbonne ou Trèves. Libanius, à l'occasion des dévastations du temps de Constance II (p. 171 et s.), nous montre les habitants des villes « labourant » le terrain à l'intérieur des enceintes : ce qui suppose bien des espaces inoccupés; je pense qu'il s'agit surtout des villes qui avaient, comme Autun ou Trèves, conservé leurs anciennes murailles: Libanius, *Orat.*, XVIII, § 35, p. 251, F.

afin de s'abriter misérablement dans les plus vieilles rues de Fourvières[1]. Autun se tassera bientôt sur le recoin le plus élevé de l'enceinte qui encadre ses coteaux[2]. Paris, ainsi qu'aux temps gaulois, ne veut plus sortir de son île et des remparts qui suivent les berges du fleuve[3]. Bordeaux s'est groupé de nouveau autour de l' « estey » de la Devèse qui avait vu sa naissance[4]. Il y a beau temps que Fréjus, malgré son titre de cité, est redevenu un simple marché rural, abandonnant aux boues et aux sables son port et le chenal de la mer[5].

La surface bâtie et peuplée de ces villes s'est donc réduite dans des proportions considérables. Dans Autun, les nouvelles murailles n'embrasseront plus que la vingtième partie de

1. La dernière trace de l'*Ara Aug.* est une monnaie de Tétricus à ce nom (Blanchet, *Revue num.*, 1893, p. 50). — On attribue d'ordinaire aux Chrétiens la destruction de la cité sacrée du Confluent : rien ne prouve que ce ne soit pas l'œuvre des Barbares, les empereurs ayant tout intérêt à protéger le sanctuaire de leur culte. — La lecture d'Ammien montre bien que Lyon n'a joué qu'un rôle médiocre au IVe siècle. Ausone ne le cite même pas parmi les *urbes nobiles*, où il met Trèves, Arles, Toulouse, Narbonne et Bordeaux. — Cf. p. 192, n. 3.

2. La question se pose, au sujet de cette extraordinaire réduction de la surface fortifiée d'Autun, de savoir à quelle époque elle s'est faite. Les textes des Panégyriques (en particulier p. 116, n. 2) montrent que sous Constance et Constantin Autun s'est efforcé de vivre dans son enceinte traditionnelle, avec ses vieux édifices restaurés. Elle ne paraît point en connaître une autre à l'arrivée de Julien (p. 173, n. 8). Je placerai donc cette réduction assez tard dans le IVe siècle, peut-être sous Valentinien. Cf. Roidot, *Mém. de la Soc. Éduenne*, n. s., I, 1872, p. 319-320; Harold de Fontenay, *Autun*, p. 25 et s. — Un autre exemple de réduction, mais avec le déplacement du centre habité, est l'abandon à peu près complet d'*Augusta Raurica* (Basel-Augst), colonie dont l'enceinte avait plus de deux lieues gauloises (t. VI, p. 505, n. 7), et son remplacement par le petit *castrum Rauraca* de Kaiser-Augst, qui n'a sans doute pas mille mètres de tour. — Même disproportion, et sans doute plus grande encore, entre *Vindonissa* (Windisch) et le fortin d'Altenburg, *castrum Vindonissense*, qui la remplace sous Constance ou Constantin (Heuberger dans l'*Indicateur* suisse, n. s., XXIV, 1922, p. 203 et s. ; Schumacher, *Siedelungs- und Kulturgeschichte der Rheinlande*, II, 1923, p. 27-29).

3. De Pachtere, p. 141 et s. Cf. t. II, p. 527.

4. *Inscr. rom. de Bord.*, II, p. 290 et s., p. 522 et s. Cf. t. V, p. 130, n. 1. — Autres exemples de ce retour au noyau initial de l'agglomération : Strasbourg, revenant au tracé du camp primitif (t. VI, p. 499, n. 2); Saint-Bertrand-de-Comminges, revenant à sa colline après l'épanouissement monumental dans la plaine (*id.*, p. 312); Aix, dont le *castrum* du Bas Empire doit correspondre au *castellum* de Sextius (*id.*, p. 312, n. 1). Et on pourrait en citer bien d'autres exemples.

5. Cf. t. VI, p. 307-308. Vu l'absence complète de ruines et de textes se rapportant au Bas Empire, il y a tout lieu de croire que le chenal et le port étaient dès lors comblés.

l'étendue fixée par l'enceinte d'Auguste[1]. C'est, il est vrai, la ville qui a peut-être le plus souffert : mais dans les autres, il faut toujours supposer, si loin qu'on soit de la frontière, une réduction au moins à la moitié, souvent au tiers ou au quart, et parfois à bien davantage. A Nîmes, qui semble avoir été à l'abri de toute destruction[2], il n'y a peut-être plus que trente hectares d'habités au lieu des deux cents de l'origine[3]. Trèves seule, parce qu'elle est devenue la capitale de la Gaule, conservera les quatre milles de sa vaste enceinte[4]. Mais au-dessous d'elle, Metz, Reims, Sens, Poitiers, Bourges ou Bordeaux dépassent seules, et d'assez peu, deux mille mètres de pourtour[5]; et nous tombons à mille mètres pour Saintes[6] et Périgueux[7], qui furent autrefois des métropoles brillantes et animées.

Sans aucun doute, dans ces villes réduites, l'espace était plus ménagé, les habitations plus serrées, les places et monuments de dimensions plus restreintes qu'au temps d'Auguste ou d'Hadrien[8]. Il n'empêche que cette extraordinaire diminution des surfaces urbaines suppose un très fort abaissement de

1. Voyez p. 27, n. 2.
2. Sauf la réserve de la p. 21, n. 6.
3. Si l'enceinte médiévale, représentée aujourd'hui par les boulevards intérieurs, hérite directement du *castrum* gallo-romain, ce que je crois, on peut l'évaluer à 1600 mètres, y compris les Arènes, qui la flanquaient à l'angle méridional; cf. F. Germer-Durand, *Enceintes successives de Nîmes*, 2e éd., 1877, p. 29 et s. — Un rétrécissement semblable, dans d'autres villes coloniales, a dû se passer à Aix (cf. t. VI, p. 312, n. 1) et à Toulouse (*id.*, p. 357, n. 1); et là encore je ne peux affirmer le passage des Barbares.
4. Cf. t. V, p. 36, n. 6. — Arles, également, mais elle seule et pour le même motif, n'a point dû se dépeupler; mais elle avait une enceinte très réduite (t. V, p. 36, n. 3), et elle n'a pas pu s'étendre ailleurs que sur la rive droite (cf. t. VI, p. 321, n. 1).
5. Cf. t. V, p. 37. Peut-être faut-il rapprocher de ces villes Amiens, à laquelle le IVe siècle assurera une reprise de vie; cf. t. VI, p. 457, n. 4. — Je laisse de côté les grandes villes du Midi, Narbonne, Nîmes, Vienne, et les villes de la frontière, Cologne, Mayence, les unes et les autres dépérissant plus ou moins vite dans leur enceinte primitive; cf. t. V, p. 36-7, et ici, n. 3, p. 27, n. 4, p. 21, n. 7, p. 241, n.
6. Cf. t. VI, p. 385-388, en particulier p. 388, n. 2.
7. Cf. t. VI, p. 394-396, en particulier p. 395, n. 3. — Voyez pour tout cela les relevés de Blanchet, *Enceintes romaines*, surtout p. 283-4.
8. T. VIII, ch. IV, § 9 et 8.

la population. Trèves toujours mise à part, aucune de ces cités n'a dû renfermer plus de quinze ou vingt mille habitants, et il faut descendre beaucoup plus bas pour la plupart d'entre elles, fussent-elles chefs-lieux de territoires municipaux, sièges de curies et résidences de magistrats[1]. Toutes, vraiment, abritent moins d'êtres humains qu'elles n'en ont vu jadis sur les seuls gradins de leurs amphithéâtres[2]. Des trente ou quarante millions d'hommes que la Gaule avait renfermés dans les belles années de l'Empire[3], plus de la moitié manquaient à l'appel, et dix siècles ne suffiront pas à les lui rendre.

VII. — MISÈRES DE TOUTE SORTE

La natalité devait être extrêmement réduite. L'exemple venait d'en haut. Aucun des empereurs de la Restauration, ni Claude, ni Aurélien, ni Probus, ne laissa de descendant. C'est l'époque des princes aux maisons vides, la *domus divina* n'est plus qu'une formule[4]. Même au temps d'Auguste, la Gaule avait admiré la magnifique lignée d'un Germanicus[5] : maintenant, les chefs eux-mêmes, absorbés par les devoirs ou par les craintes, n'ont pas le loisir de créer une famille. On ne fonde pas un foyer en vivant sous la tente. Mais dans les villes en lambeaux, sur les champs en friche, dans les forêts peuplées de fugitifs, il y avait encore moins de place pour la vie domestique et l'avenir d'un foyer.

Il fallait d'abord vivre soi-même. Là était le problème chaque jour renouvelé. Aux périls venus des hommes s'ajoutaient souvent la peste et la famine[6]. Faute de sécurité sur les

1. Cf. là-dessus t. V, p. 36-38.
2. Cf. t. V, p. 26, n. 5.
3. T. V, p. 27.
4. Cf. t. IV, p. 230.
5. T. IV, p. 128-129.
6. *Frugum inopia, funerum copia, fame passim morbisque grassantibus*; *Paneg.*, II, 15.

routes, les denrées circulaient mal[1]. Je suppose que les lieux de foire[2] demeurèrent longtemps impraticables. Les spéculateurs se donnaient libre carrière[3]. Tous les produits, ceux du sol comme ceux de l'industrie, atteignirent des prix excessifs[4]; le coût de la vie s'accrut à la rendre impossible. On ne subsistait qu'à la condition d'être très riche ou de voler[5]. Les jours où les marchés s'ouvraient, c'était batailles entre acheteurs pressés par le besoin et vendeurs poussant à la surenchère[6].

Pour remédier à la vie difficile, on avait eu recours à ce que nous appelons l'inflation monétaire, c'est-à-dire à la frappe immodérée de monnaies à demi fictives. L'or et l'argent, qui seuls pouvaient donner des pièces à valeur fixe et franche, manquaient chaque jour davantage dans cette Gaule qui ne savait plus exploiter ses mines et où le commerce n'apportait plus de métaux précieux[7]. Alors, les empereurs gallo-romains et surtout Tétricus[8], lancèrent sans arrêt d'innombrables pièces de bronze, de tout module, et, pour aller plus vite, on en frappa même en dehors des ateliers impériaux[9]. Pièces de poids irrégulier et d'alliage anormal, à la gravure médiocre et aux légendes incorrectes, fabriquées à l'aventure par des monnayeurs improvisés, elles ne valaient pas plus que ne valent nos papiers ou nos jetons monétaires; elles durent se

1. Cf. t. VIII, ch. IV, § 1, 6 et 7.
2. Cf. p. 16, t. V, p. 45-46, 151 et s.
3. Cf. p. 31-32, et ici, n. 4; voyez le début de l'édit de Dioclétien *de pretiis rerum venalium*.
4. L'édit de Dioclétien parle de spéculateurs qui majorent non seulement au quadruple et davantage, mais dans de telles proportions, que le vocabulaire n'a pas d'expression pour désigner le taux de l'augmentation (*prol.*, 2, 1, 2); et cela, non seulement de jour en jour, mais presque d'heure en heure, de moment en moment (*prol.*, 1, 5). Lactance, *De mort. pers.*, 7 (p. 31, n. 2 et 3).
5. Voyez le début de l'édit de Dioclétien (cf. p. 31, n. 1).
6. P. 31, n. 2.
7. On a remarqué que les *aurei*, qui avaient déjà une tendance à baisser de poids sous Victorin (5 gr. 10 à 5 gr. 67), tombent notablement sous Tétricus entre 3 gr. 05 et 4 gr. 82, aucune pièce ne dépassant ce poids; Blanchet, *Manuel de numismatique française*, I, p. 127.
8. T. IV, p. 587, n. 5.
9. Pour tout ceci, Blanchet, *ibid.*, p. 128 et s.

déprécier aussitôt qu'émises, et, loin d'arrêter la cherté des choses, ne faire que l'accroître.

Les faits économiques déroutaient les réflexions des chefs ou trahissaient leurs décisions. On songea un instant, afin d'enrayer la crise, à fixer le prix des marchandises, à établir le maximum que le vendeur ne devait point dépasser[1]. L'autorité impériale se crut capable de régler la loi de l'offre et de la demande. Mais elle échoua piteusement, et ses tarifs ne réussirent qu'à amener de plus sanglantes querelles dans les boutiques ou devant les bancs des marchés[2].

Je crois à des manœuvres, à des faits de spéculation formidables[3], à des opulences subites d'aventuriers, à l'avènement de nouveaux riches, à la disparition de vieilles fortunes, à tous ces bouleversements d'argent et de condition qu'entraînent les grands malheurs politiques. Seulement, spéculation et richesse se faisaient, non sur l'argent, comme de nos jours, mais sur la terre et sur les hommes. D'immenses domaines se formaient au travers des villas abandonnées ; un agioteur tant soit peu hardi pouvait en quelques mois acquérir en droit ou en fait des milliers d'hectares, et, comme sa puissance et son

1. Il s'agit de l'*edictum de pretiis rerum venalium* de 301 ; voir l'édition, d'ailleurs insuffisante au point de vue historique, de Mommsen et Blümner, 1893. — C'est une question non résolue, si l'édit a été applicable à l'Occident. Dioclétien dit bien qu'il légifère *universo orbi*. Mais, outre qu'on n'a trouvé qu'en Orient des fragments de l'édit, on a remarqué que les marchandises visées se rapportent plutôt à l'Orient qu'à l'Occident. Enfin, l'idée de fixer un même maximum pour tout l'Empire, dénoterait une telle ignorance des faits économiques, qu'on a peine à l'attribuer aux hommes d'État de ce temps. Et il est également possible que si le maximum a été décidé pour tout l'Empire, les chiffres aient été différents pour l'Occident; ou encore, que l'expérience faite en Orient aura eu de si médiocres résultats (cf. Lactance, n. 2), qu'on évita de l'étendre à l'Occident.

2. Lactance, *De m. p.*, 7 : *Legem pretiis rerum venalium statuere conatus est* (Dioclétien). *Tunc ob exigua et vilia multus sanguis effusus, nec venale quicquam metu apparebat, et caritas multo deterius exarsit, donec lex necessitate ipsa post multorum exitium solveretur.*

3. Préambule de l'édit; Lactance, *De m. p.*, 7 : *Variis iniquitatibus immensam faceret caritatem* (Dioclétien, que d'ailleurs je ne crois pas le coupable en cette affaire); Ammien Marcellin, XVIII, 1, 1 : *Patrimonia publicæ clades augebant.* La lutte de Dioclétien contre l'aristocratie terrienne (*De m. p.*, 7) doit s'expliquer par là.

audace assuraient après tout une certaine sécurité et les moyens de vivre à ceux qui dépendaient de lui, il arrivait à se constituer d'énormes troupeaux d'esclaves avec les fugitifs qui se mettaient à son service[1]. Cela ressemblait terriblement à un chef de brigands et à sa bande. Mais dès l'instant qu'il avait la terre et qu'il la gardait, son autorité en recevait une sanction légale qui absolvait tout. L'un de ces seigneurs de fraîche date et de fortune suspecte, Proculus d'Albenga en Ligurie, s'était cru un jour assez fort pour se proclamer empereur à la tête des deux mille esclaves qu'il avait armés : jusque-là, il s'était borné à détrousser ses voisins[2].

Au surplus, ces monteurs de coups, ces artisans de grosses fortunes, n'avaient qu'à regarder au sommet de l'Empire pour se croire justifiés. Qu'était ce Dioclétien qu'on venait d'appeler au pouvoir, sinon un soldat sorti du rang, qu'on savait avoir pris pension dans un cabaret de la frontière[3]? Qu'était ce Carausius qui va devenir l'amiral suprême des flottes de la Gaule océanique, sinon un simple matelot de Flandre, peut-être même pas citoyen romain[4]? Tout était permis et tout était possible dans ce déchirement général des disciplines sociales.

Les intelligences elles-mêmes semblaient aller à la dérive. Ces générations du troisième siècle sont, de tous les temps antiques et peut-être de tous les temps, celles qui ont su le moins créer de choses nouvelles. Les lettres classiques restaient dans un silence presque absolu[5]; les lettres chrétiennes venaient à peine de trouver leur voie[6]. Des murs délabrés indiquaient l'endroit

1. Note suivante. Voyez aussi, p. 15, n. 3, la loi de 314.
2. *Domi nobilis sed majoribus latrocinantibus atque adeo pecore ac servis et is rebus quas abduxerat satis dives*. Chose étrange, ce Proculus se disait d'origine franque. *Hist. Aug.*, *Proc.*, 12, 1; 13, 4. Cf. t. IV, p. 603, n. 3, p. 610.
3. *Hist. Aug.*, *Car.*, 14, 2.
4. Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 20; Eutrope, IX, 21 (*vilissime natus*).
5. Je ne parle que de la Gaule; mais c'est de même pour le reste de l'Empire; Teuffel, trad. franç., III, p. 66 et s., 88 et s.
6. Cf. de Labriolle, *Hist. de la littérature latine chrétienne*, 2[e] éd., 1924, p. 58 et s.

où, à Autun, s'était élevée la plus célèbre des écoles de la Gaule[1]. A part les forteresses municipales[2], on ne bâtissait rien. On ne savait même pas conserver les choses d'autrefois, on n'avait ni le courage qui les sauve, ni l'intelligence qui les comprend. Les débris des monuments antiques, même des plus riches ou des plus vénérés, ne servaient plus que de matériaux pour les soubassements des nouveaux remparts; et l'on ne s'inquiétait guère, avant d'en faire de la maçonnerie, si ce n'était pas détruire des œuvres superbes ou des ouvrages sacrés. Des statues de haute valeur, des bas-reliefs d'un art consommé, des tombeaux pleins d'images, et, aussi, des inscriptions qui commémoraient les gloires d'autrefois et les bienfaits des ancêtres, tout cela, pêle-mêle, sans nul souci de la beauté des pierres, des efforts des artistes ou de la grandeur des souvenirs, fut entassé en monceaux compacts pour former les assises inférieures des enceintes municipales[3]. Respecter, admirer, jouir dans le présent et se rappeler le passé, étaient alors des plaisirs superflus. Je répète qu'il fallait d'abord vivre; et ces émouvants ouvrages des siècles disparus, qui avaient fait l'orgueil et la sainteté des villes, ne seront plus désormais que des pierres invisibles et muettes, mornes et mortes, mais utiles à la sauvegarde des survivants. Et à qui chercherait le trait symbolique qui dessine une époque, ces murs laids et formidables du Bas Empire, reposant sur les autels et les sculptures enfouis des âges antérieurs, permettent de caractériser les temps nouveaux, où l'on ne songe aux aïeux que pour trouver en leur héritage un moyen de subsister et de se défendre. La Gaule romaine n'arrivait à vivre qu'en exploitant les dernières traces de son passé.

1. *Paneg.*, IV, 9 (*labes*). Cf. t. VI, p. 123 et s.
2. Cf. t. VIII, ch. IV, § 5, 8 et 9.
3. De cela, on aura des preuves innombrables dans les relevés d'origine du *Corpus inscriptionum* et du *Recueil* d'Espérandieu. Voyez, à titre de résumé, Blanchet, *Enceintes*, p. 239, et les figurations des pl. 1, 3, 4. Cf. ici, t. VIII, ch. IV, § 5.

VIII. — DU MAINTIEN DES TRADITIONS PUBLIQUES

Après tout, elle avait raison, et le passé de l'Empire lui fournissait une protection excellente : l'armature séculaire du monde romain suffisait à mettre debout ces amas de décombres.

Car, au milieu de ces désastres et de ces bouleversements de tout genre, les formes et les principes traditionnels de l'Empire ne subissaient aucune atteinte, les déchirements intérieurs n'empêchaient pas les cadres publics de tenir avec une inébranlable solidité. Rien n'indiquait que la terre se préparât à de nouveaux régimes politiques, administratifs ou sociaux. Dans ce qui se passait alors, il fallait voir les secousses matérielles et morales d'un temps effroyable, mais nullement les prodromes d'une révolution.

Il est possible que les vagabonds des campagnes aient fait aux villas des riches une guerre de pillage : mais je ne vois pas qu'ils aient esquissé le moindre projet de transformation sociale [1]. Les Chrétiens pouvaient rêver de « la cité de Dieu » : ils respectaient ou dédaignaient les conditions de la cité des hommes [2]. Aucune tentative ne fut faite pour déposséder l'aristocratie terrienne de sa prééminence et les sénateurs clarissimes de leurs privilèges. Les fils des aventuriers qui avaient fait fortune, briguaient et obtenaient ce titre de sénateur qui effaçait leur tare originelle [3]. Les nobles tombés dans la misère conservaient orgueilleusement les arbres généalogiques qui étalaient la splendeur de leur ascendance [4]. Esclaves, affranchis, fils d'affranchis, ingénus, décurions de municipes,

1. L'auteur du *Querolus* dira même, semble-t-il, le contraire : *Vade ad Ligerem.... Illic jure gentium vivunt homines*, etc., p. 16, édit. Peiper.

2. P. 8-9, je n'ai parlé que des exaltés. Voyez les justes remarques de Declareuil, *Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'Empire romain* (paru dans la *Nouvelle Revue historique de Droit*), 1911, p. 97 et s.

3. Cf. t. VIII, ch. III, § 1.

4. Cf. Arborius, p. 25, n. 4; voir aussi t. VIII, ch. III, § 1.

chevaliers d'Empire, sénateurs de Rome, la gradation de classes établie par l'ancienne République se maintenait sous les préjugés unanimes[1]. Rien n'était changé aux habitudes du patronage, de la clientèle, de l'amitié, de l'hospitalité, qui plaçaient à la suite des plus riches la longue chaîne de leurs obligés et de leurs fidèles[2]; les malheurs du temps rendaient ces pratiques plus intenses, plus obsédantes : mais c'était un héritage agrandi des mœurs d'autrefois, et non pas l'ébauche d'un système social nouveau.

La forme impériale de l'État était mise hors de discussion, et bien des Chrétiens l'acceptaient et se faisaient gloire de prier Dieu pour le prince et pour l'Empire[3]. Auguste, quel qu'il fût, demeurait à la tête du monde. Ses titres civils, militaires et religieux étaient copiés sur le formulaire de l'origine. Il était assisté d'un sénat, et ce sénat résidait à Rome, foyer de l'Empire et nom de la patrie[4]. Deux consuls marquaient la date des années romaines, comme depuis huit siècles que le peuple avait proscrit ses rois[5]. Nul ne se préoccupait plus de ce titre de roi[6], qu'on laissait aux dynastes de l'étranger ou à quelques chefs barbares au service de Rome[7], et il valait en réalité beaucoup moins que celui de légat ou de sénateur[8].

Le cadre administratif subsistait dans sa complexité savante.

1. T. IV, ch. VI, § 14. Cf. ici, t. VIII, ch. III, § 14.
2. T. IV, ch. VI, § 14, p. 381-2, 605-6. Et ici, t. VIII, ch. III, § 4.
3. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 11, 8, p. 656, éd. Schwartz. — La seule chose que Tatien reproche à l'Empire, c'est sa législation, en particulier la divergence des lois d'une ville à l'autre : il faudrait, dit-il, que tout le monde vécût sous un seul et même régime, et cette remarque est du reste fort intéressante à signaler; *Oratio*, § 28, éd. Hennecke; p. 144, trad. Puech.
4. *Paneg.*, II, 1-2, 13-14; etc. Cf. t. IV, p. 8-11, 225, 260, 259 et s.; ici, p. 58, n. 4.
5. *Paneg.*, XI; Ausone, *Gratiarum actio*; etc.; cf. t. VIII, ch. I, § 1.
6. Cf. Synésius, *De regno*, § 13, *P. Gr.*, LXVI, c. 1085.
7. Il faut cependant remarquer que l'usage se répand de plus en plus d'appeler l'empereur du titre de *rex*, surtout, je crois, dans les milieux chrétiens et sous des influences helléniques. Sulpice Sévère, par exemple, dira constamment *rex*.
8. T. IV, p. 226.

A Rome[1] sont les directions centrales de la justice[2], des finances[3], des domaines impériaux[4], des secrétariats d'Empire[5] et de l'armée[6]. En Gaule, les provinces constituent toujours les ressorts de gouvernement[7], et les services de l'État y sont représentés par un ou plusieurs directeurs, assistés d'un nombreux personnel, strictement classé[8]. A l'intérieur des provinces, au-dessous des offices impériaux, c'est le territoire municipal avec son sénat, sa capitale, ses magistrats et ses employés[9]. Enfin, à travers ce monde de fonctionnaires se déplacent et circulent des inspecteurs, des agents, une police de tout genre[10]. Dans chacun de ces innombrables bureaux, c'est une accumulation de dossiers et documents[11], et de l'un à l'autre c'est un incessant va-et-vient de pièces ou de courriers, s'échangeant de Rome aux extrémités de la Gaule. La bureaucratie étend sur tout le pays le réseau de ses services et le poids de sa paperasserie[12]. Elle semble la vraie maîtresse de l'Empire, plus immuable et plus solide que lui-même. Les Barbares ont pu traverser la Gaule, des mailles du filet ont pu éclater, des archives brûler : mais, la tourmente passée, le réseau s'est réparé,

1. En fait ou en principe; mais les chefs de service, et en particulier le préfet, suivaient souvent l'empereur (cf. t. VIII, ch. I, § 3 et 6).

2. *Prætorium*, sous les ordres de deux *præfecti*; cf. t. VIII, ch. I, § 3 et 6.

3. *Fiscus* ou *ærarium* [la distinction s'est effacée], *summa res*, en ce moment sous les ordres d'un *rationalis*; plus tard (après Constantin?), *comes sacrarum largitionum*; Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diokletian*, 2ᵉ éd., 1905, p. 37 et 39. Cf. t. VIII, ch. I, § 3 et 7.

4. *Patrimonium*, *res privata*, *res privatæ*, plus tard surtout *fiscus*, sous la direction d'un *magister* ou *rationalis*, plus tard (après Constantin?) d'un *comes*; Hirschfeld, p. 47. Cf. t. VIII, ch. I, § 3 et 11.

5. *Scrinia*, en principe au nombre de quatre, *memoria*, *libelli*, *studia*, *cognitiones*, chacun d'eux dirigé par un *magister*. Sous Constantin [?], les *studia* disparaissent, les *cognitiones* sont réunies aux *libelli*, les *dispositiones* apparaissent. Cf. t. VIII, ch. I, § 3.

6. Réunie au *prætorium* jusque sous Constantin; cf. p. 118, n. 6.

7. T. VIII, ch. I, § 4 et 5. Cf. t. IV, ch. XI, § 2.

8. T. VIII, ch. I, § 13. Cf. t. IV, p. 420 et 423-5.

9. T. IV, ch. VIII, surtout § 4, 8, 9 et 15.

10. Cf. t. VIII, ch. I, § 14.

11. Voyez les vignettes de la *Notitia dignitatum*.

12. Cf. t. VIII, ch. I, § 13.

les documents ont été reconstitués, et, même au-dessus de ruines, les bureaux impériaux se sont retrouvés prêts à fonctionner[1].

Rappelons une dernière fois, parmi ces organes publics, celui qu'était l'armée. Là encore, aussi bien dans la discipline que dans l'organisation, la tradition impériale a conservé sa force. Il n'importe que le nombre des Barbares s'y soit accru d'année en année[2] : les formes essentielles, la légion, le corps auxiliaire, l'aile ou la cohorte, le préfet ou le tribun, le serment, les enseignes, et jusqu'à l'esprit de tente, tout y vient du passé, et, sinon de la République, du moins de l'Empire ou des guerres civiles qui l'ont créé[3], et Jules César n'aurait point été trop dépaysé dans une armée de Probus : il aurait seulement trouvé des Francs là où il avait placé des Ubiens ou des Sicambres[4].

C'est cette ténacité dans les formes, cette puissance dans la tradition qui explique pourquoi l'Empire va durer au milieu de tant de ruines, et s'y constituer des forces nouvelles. Ne médisons pas trop de la bureaucratie, du fonctionnarisme, du formalisme romains. Au moins, grâce à cela, il y avait toujours des organes, des habitudes, un mécanisme de gouvernement. Les guerres civiles, les invasions, même les brusques changements d'empereurs, n'étaient que les incidents d'un jour; et au lendemain de la crise, le mécanisme reprenait sa marche toujours pareille, et le monde, même ruiné, se remettait en branle depuis l'appariteur municipal jusqu'à Auguste, tête de l'univers. Assurément, cette lourde administration avait souvent réduit l'Empire à vivre d'une vie lente, monotone, à demi végétative[5]. Mais c'était elle qui, aux jours de désordre, rétablissait le rythme régulier de cette vie, et la préservait des suprêmes détresses.

1. Pour la statistique des terres, voyez *Paneg.*, VIII, 5; pour la statistique des personnes, Zosime, III, 4, 12 (cf. ici, p. 202, n. 6). Cf. t. VIII, ch. I, § 8.
2. Cf. p. 11, et surtout t. VIII, ch. II, § 4.
3. Lisez Végèce, en particulier II, 2 et 5, etc. Cf. t. VIII, ch. II
4. T. III, p. 181.
5. Cf. t. VI, p. 549.

IX. — LES DANGERS DU DEHORS

Mais si le maintien obstiné des traditions permettait la prompte reprise de la vie intérieure dans le corps politique de l'Empire romain, ce n'était qu'un piètre remède contre les dangers qui le menaçaient du dehors, Germains et autres Barbares, bandits et ennemis de toute sorte.

Ces dangers croissaient d'instant en instant. Probus avait bien délivré la Gaule dans un élan superbe[1] : mais il n'avait pu préparer une longue sécurité à la frontière du Rhin, et les Barbares étaient revenus sur la rive gauloise presque aussitôt après sa mort[2]. Avec de telles gens, aucun lendemain n'était assuré. Du côté du bas Danube ou de l'Euphrate, on pouvait à la rigueur espérer la suite de quelques années tranquilles : l'Empire perse était parfaitement organisé en Asie, et l'on se sentait en mesure de traiter avec lui en demi-confiance ou de le combattre à armes égales[3] : près de la mer Noire, l'Empire des Goths essayait de se constituer avec une allure régulière, et il y avait lieu de croire que ses chefs, énergiques et intelligents, réussiraient dans cette tâche, et qu'ils sauraient négocier utilement avec Rome au lieu de la tracasser par de sottes aventures[4]. Mais en Occident, depuis les plaines de Hongrie jusqu'aux embouchures du Rhin, le monde germanique n'offrait plus la moindre prise ni à une guerre suivie, ni à des ententes sérieuses[5]. Tout ainsi que la Gaule sa voisine, la Germanie

1. T. IV, p. 606 et s.
2. En 282-3 : *cognita Probi morte barbarorum quique opportune invaserant*; Aur. Victor, *De Cæs.*, 38, 2.
3. Voyez en particulier Ammien, XXIII, 6, 9. Cf. t. IV, p. 546.
4. Cf. t. IV, p. 546. En fait, jusqu'à l'arrivée des Huns (p. 283), la paix a été à peu près constante depuis les victoires de Claude II (t. IV, p. 590), c'est-à-dire pendant une centaine d'années. Les deux expéditions de Constantin (323, 332) auraient pu être évitées. Voyez les réflexions de Jordanès (*Getica*, § 110-5), historien dont on a trop pris l'habitude de se défier. Cf. p. 117-118, 247 et 283.
5. *Nullæ quiescendi dabantur indutiæ*; Ammien, XXVII, 10, 5.

était tombée en ruine. Quelques essais d'accord politique, de confédération stable, avaient misérablement échoué. La ligue des Francs, qui s'était étendue autrefois des montagnes de la Franconie[1] jusqu'aux rivages de la Frise[2], s'était disloquée en groupes disparates, qui vivent maintenant chacun à sa guise, ne retenant de leur union primitive que le nom glorieux de Franc[3]. Ce n'était pas un ensemble plus parfait que celui des Alamans, dont les terres bordaient les rives supérieures du Rhin et du Danube[4], et l'on soupçonne chez eux et dans la Germanie tout entière des haines et des querelles de peuple à peuple, de tribu à tribu, un état permanent de guerre civile ou sociale, et encore plus d'éléments de désordre et de brigandage que dans la Gaule d'à côté[5]. L'Allemagne était une multitude toujours en furie, et qui, à défaut d'un ennemi, se déchirait elle-même.

Ne disons pas que l'anarchie germanique diminuait les périls de cette Gaule. Cela eût été vrai, si cette anarchie ne s'était dépensée qu'au dedans, si les Germains, sans sortir de leurs terres, s'étaient laissé absorber et dévorer par leurs disputes intestines, comme l'avaient espéré les politiques romains à courte vue[6]. Mais le désordre barbare est de nature expansive et contagieuse. Toute guerre civile, en Allemagne, avait pour conséquence le passage de la frontière par des troupes de fugitifs, qui, une fois sur le sol romain, se transformaient aussitôt en bandes de

1. Je me demande si la Franconie ne s'appelait pas déjà du nom des *Franci*, peut-être par suite d'un deplacement vers l'est des Chattes, qui sont des Francs (t. IV, p. 542, n. 4). Chez Claudien (*De cons. Stil.*, I, 226 et s.), les *Franci* sont rapprochés de l'*Albis*, qui désigne ici les montagnes de la Souabe et de la forêt Hercynienne.

2. T. IV, p. 542, n. 4.

3. Cela résultera du récit des événements, p. 61-2, 81-2, 110-3, 146, 198-200, 225, 246-7, 309, n. 1, p. 310, n. 3.

4. T. IV, p. 543, n. 1.

5. Pour les premiers temps de l'Empire, t. IV, p. 144-6. Luttes entre Burgondes de Franconie et Alamans de Souabe sous Maximien (*Paneg.*, III, 17), et vers 370 (Ammien, XXVIII, 5, 9); entre Alamans et Francs après cette date (Ammien, XXX, 3, 7); guerres ou querelles intestines chez les Alamans (Ammien, XVI, 12, 17; XXVII, 10, 4). Dans l'ensemble, voyez *Paneg.*, III, 16-18.

6. T. IV, p. 145, p. 144, n. 1.

brigands et donnaient le plus souvent la main aux vagabonds de Gaule. Les malfaiteurs des deux rives s'entr'aidaient et exécutaient leurs coups ensemble[1]. En temps ordinaire, les chefs des tribus germaniques se débarrassaient des plus turbulents de leurs hommes en les emmenant sur les bords du Rhin pour tâter le passage et voir s'il n'y avait rien à faire[2]. Si la chose s'annonçait bien, la nouvelle était vite propagée de tribu en tribu, et les dispositions prises pour organiser les hordes de pillage[3]. Tantôt, glissant[4] à travers les barrières que formaient es armées et les forteresses romaines, s'aventuraient quelques troupes médiocres, qui n'allaient pas très loin, seulement l'espace d'une razzia fructueuse[5] : comme serait, à travers une digue aux assises mal jointes, l'infiltration de quelques filets d'eau. Tantôt la digue se rompait jusqu'en ses fondements, par exemple au temps de Valérien ou de Probus : et c'était alors l'invasion qui se déferlait en flots continus[6].

Mais dans l'un ou l'autre cas, ce n'était qu'affaire de banditisme[7]. De tout ce que nous avons vu sur ce côté de la frontière depuis Jules César, rien ne ressemble à une guerre en justes armes[8]; et pas davantage les Francs ou les Alamans n'ont songé à faire la conquête en règle d'une province romaine. Les pensées de gloire ou de vaste ambition que nous avons un instant soupçonnées chez eux[9], ne se sont point réali-

1. Voyez le *Code Théodosien*, VII, 1, 1, loi de 323.
2. Cf. du côté de Mayence en 368; Ammien, XXVII, 10, 1-2.
3. Voyez sous Julien César en 357; Ammien, XVI, 12, 1 et s.
4. *Ad latrocinandum latenter inrepsit*, dit Ammien de l'une de ces bandes; XXVII, 10, 1.
5. En dernier lieu, t. IV, p. 583, 593; et ici, p. 64, 87, 241, etc.
6. T. IV, p. 566 et 571, p. 598 et s., pour ne pas parler de l'invasion du temps de Marc-Aurèle, t. IV, p. 475 et s. Sous Constance II, ici, p. 170 et s. Ce sont les quatre grandes expéditions de Barbares. Ajouter, à la rigueur, sous Valentinien, p. 236-7.
7. *Ad latrocinandum* (cf. n. 4), expression qui revient constamment chez les écrivains du temps. — Il faut peut-être excepter la tentative d'installation des Alamans sous Constance II (p. 175) et sans aucun doute l'établissement des Francs Saliens (p. 84 et s., p. 146, n. 2, p. 198-9).
8. Sauf, à la rigueur, la guerre de Civilis; t. IV, p. 202 et s.
9. T. IV, p. 545-6.

sées [1]; elles n'ont pu tenir contre l'incorrigible tendance de ces Germains à se diviser et à se quereller. Ils n'ont jusqu'ici entrepris ou réussi que des opérations de brigandage [2] : il est vrai qu'elles furent de plus en plus terribles, puisque la dernière, au temps de Probus, avait suffi pour bouleverser à jamais la civilisation latine [3].

X. — LES REMÈDES POSSIBLES

A de tels dangers il n'y avait qu'un seul remède efficace, celui qu'avait si bien compris l'empereur Hadrien [4] : construire, le long du Rhin, en hommes et en murailles, une barrière qui ne pourrait jamais se rompre [5].

Négocier avec ces Barbares, tenter de les organiser? J'ai déjà dit que c'était impossible [6]. Ils se refusaient d'eux-mêmes à toute discipline politique, et ils étaient morcelés en un trop grand nombre de tribus pour qu'on pût se les concilier toutes [7]. On savait d'ailleurs qu'à la première occasion ils oublieraient contrats et traités [8].

Employer la force agressive, conquérir la Germanie? C'était dans la logique de l'Empire romain [9], et ce fut la pensée de quelques-uns de ses chefs, les plus doués d'intelligence ou d'audace. Drusus y avait sérieusement songé, peut-être en

1. Cf. aussi pour l'époque d'Arminius, t. IV, p. 143 et s. Exception faite pour l'Empire goth, qui fut une très belle chose, et dont on a eu tort de nier l'existence (t. IV, p. 546; ici, p. 38, n. 4).

2. T. IV, p. 145, p. 162, n. 4, p. 176, n. 5, p. 475, n. 1, p. 537, p. 579, n. 3.

3. T. IV, p. 598 et s.

4. T. IV, p. 470 et s.

5. T. IV, p. 470-1; voyez ici, p. 241 et s., la politique de Valentinien, que l'on a précisément comparé à Hadrien.

6. T. IV, p. 145; ici, p. 38-9. Exception toujours faite pour l'Empire goth (cf. n. 1).

7. Voyez les sept rois alamans; Ammien, XVI, 12, 1 et 25-26.

8. Exemple chez Ammien, XVI, 12, 17 et 25. *Lubricam fidem*; *Pan.*, VI, 4.

9. Pour ce qui suit, t. IV, p. 150-1, 109 et s., 477, 548-9, 608. Voyez les souhaits ou regrets de Claudien (éd. Jeep), *In Ol. cons.*, 161; *De IV cons. Hon.*, 652; *De nupt. Hon.*, 278; *De Manlii Theod. cons.*, 54-5; etc.

souvenir de Jules César. Marc-Aurèle et Probus en ont fait le rêve, et il semble que Maximin l'ait essayé. Mais les angoisses d'Auguste et le pacifisme craintif du sénat laissèrent sans lendemain l'œuvre de Drusus et les victoires de Maximin. Maintenant, l'Empire a trop de ruines à réparer en Occident pour y songer à de nouvelles conquêtes.

Il ne restait donc qu'à obéir à la loi de nature, d'ailleurs sanctionnée par trois siècles d'expérience militaire[1] : une muraille indestructible le long du Rhin, et, comme fossé, le Rhin infranchissable. J'entends par ce mot de muraille, non pas la ligne ininterrompue d'un rempart, pareille à celles qu'Hadrien avait tracées en Souabe ou au nord de la Bretagne[2], mais une suite de forteresses et de garnisons assez rapprochées pour que nul ennemi ne pût passer, une couverture de bastilles et de corps d'armée telle, que la Gaule se sentît à l'abri, comme le serait un peuple de fidèles sous les voûtes d'une cathédrale. Et j'entends aussi par ce mot de muraille, non pas seulement celle que présenterait l'armée du Rhin, mais aussi celle que formeraient, en avant du Détroit, le long de la mer du Nord, les vaisseaux de la flotte de Boulogne, fermant les côtes de la Gaule aux pirates germaniques, francs, frisons ou saxons, devenus aussi dangereux, aussi tenaces que leurs congénères des terres rhénanes[3].

Derrière ces armées et ces remparts, les forteresses de l'intérieur[4], depuis Metz jusqu'à Bayonne[5], pourraient servir de

1. *Rhenum antea videbatur ipsa sic natura duxisse, ut eo limite Romanæ provinciæ ab immanitate barbariæ vindicarentur. Et quis umquam... princeps non gratulatus est Gallias illo amne muniri? Paneg.*, II, 7.

2. Cf. t. IV, p. 470-1.

3. Cf. t. IV, p. 542, n. 1, p. 477, n. 4; *Paneg.*, V, 17 et 18 (cf. t. VI, p. 609, n. 2); XII, 6. Ici, n. 5, p. 63, 238-239.

4. T. IV, p. 594-5; ici, p. 23-24.

5. Bayonne, qui fut fortifiée au IVe siècle, dut évidemment l'être par précaution contre les pirates (*Rev. des Ét. anc.*, 1905, p. 147 et s.). Il ne faut pas oublier que les Francs, même sous le règne de Constantin, sont allés pirater jusqu'aux côtes espagnoles (p. 111, n. 2; *Paneg.*, X, 17).

refuges ou de points d'appui en cas de malheur imprévu : mais il n'y avait pas à en tenir compte dans la stratégie de la défense. Il fallait qu'on se protégeât sur le Rhin comme si on ne pouvait se protéger que là. Là devaient être le gros de l'armée et l'état-major des chefs.

Peu importait que cette armée renfermât des éléments barbares, même de ces Francs dont les pères avaient pillé les terres romaines [1], si on savait leur imposer le prestige de l'Empire et faire d'un roi franc un sujet romain et un soldat de Gaule [2]. L'armée de la frontière deviendrait ainsi un séminaire de citoyens ; c'est elle qui serait l'organe actif et puissant où se referaient les énergies de la patrie latine et des terres gauloises [3].

Peu importait qu'on laissât le titre de métropole, les avantages civils et les sanctuaires souverains à de grandes villes de l'intérieur, Lyon, Narbonne, Arles ou Vienne [4] : la vraie capitale de la Gaule devait être la ville d'où l'on surveillait le mieux la frontière, et Trèves était prédestinée à ce rôle [5].

Peu importait encore que le Rhin ne fût qu'un secteur de l'immense frontière romaine, que la Gaule ne fût qu'une des régions de l'Empire, et que l'Empire seul fût l'État suprême et l'intérêt souverain. Il fallait que l'armée du Rhin ne songeât qu'à la Gaule, et que la Gaule ne songeât qu'à sa frontière ; il fallait qu'entre elle et cette armée le lien fût indissoluble, qu'elle suffît à former et à entretenir cette armée et que celle-ci suffît à la défendre. En aucun cas, les Césars ne devraient toucher aux troupes qui montaient la garde du côté de la Germanie, et même pas pour secourir d'autres provinces, et

1. T. IV, p. 566, n. 1, p. 609, n. 2.

2. Voyez l'épitaphe (*Corpus*, III, 3576 ; Dessau, 2814) de ce soldat franc qui se dit *Francus ego cives, Romanus miles in armis*, où on peut lire tout aussi bien *Francus, cives Romanus*.

3. De même autrefois ; t. IV, p. 140.

4. T. IV, p. 432 et s., p. 425 et s. Cf. ici, ch. II, § 3, et t. VIII, ch. I, § 4.

5. T. VI, ch. VI, § 17 ; t. IV, p. 579-580, 596.

surtout point pour alimenter des guerres civiles [1]. Le salut de la Gaule était dans un égoïsme de frontière : mais en se sauvant ainsi elle sauverait pour sa part l'Empire romain [2].

Peu importait enfin si ce rôle exceptionnel donné à la Gaule développait en elle le sentiment de la personnalité politique, le besoin de l'autonomie administrative, si les empereurs devaient finir par renoncer à l'excès de leur pouvoir centralisateur et à la tyrannie de leurs bureaux. A vivre d'une vie plus libre et plus forte, la Gaule ne ferait que consolider dans le monde la résistance à la barbarie et l'œuvre de la culture latine [3].

On l'avait vu durant les années qui avaient précédé la grande catastrophe [4]. La Gaule avait eu des empereurs qui d'abord ne gouvernèrent que pour elle et par elle. De Trèves, de Mayence ou de Cologne, où ils résidaient, ils surveillaient la frontière et son armée, et les Barbares ne passaient point [5]. S'ils enrôlaient dans leurs troupes des Francs [6] et d'autres hommes des bas pays [7], ces troupes n'en perdaient ni de leur fidélité ni de leur

1. Ce qu'on avait fait en 253 (t. IV, p. 564-6) et sans aucun doute aussi en 276 (t. IV, p. 599, n. 5), et l'une et l'autre fois étaient survenues les plus grandes invasions. Ce qu'on verra en 340-1 (p. 146), et en 350 et années suivantes (p. 154, p. 156, n. 9, p. 161 et s.). Cf. encore p. 236, 276, p. 309, n. 1, p. 310, n. 3.

2. Cf. t. IV, p. 577-8. C'est ce que Julien écrit à Constance, qui lui demande le renfort de troupes de Gaule contre les Perses (Ammien, XX, 8, 16). Voyez, de même, l'opinion de Mérobaud, p. 279, n. 3, p. 286, n. 2.

3. Cf. t. IV, p. 577 et s. — Voyez les textes de Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 7, 543 et s. : *Promptissima nuper fulsit condicio, proprias qua Gallia vires exereret*, etc.; 516 et s. : *Gallia si te compulerit, quæ jure potest, tibi pareat orbis, ne pereat.*

4. Pour ce qui suit, t. IV, ch. XV.

5. T. IV, p. 579, 597.

6. T. IV, p. 579, n. 4.

7. Je songe à ces troupes qu'on appelle *Celtæ* (t. IV, p. 579, n. 4; ici, t. VIII, ch. II, § 4). A mon sentiment, ce nom de *Celtæ* ne vient pas d'une réminiscence des Celtes ou de la Celtique de Gaule : c'est la latinisation du nom d'une peuplade des bas pays, frisonne ou franque, qui apparaît sous Postume (t. IV, *ib.*), admise à fournir des auxiliaires à l'Empire et peut-être domiciliée pendant un temps comme vassale dans une région de la frontière, aux abords de la Batavie. Il ne serait pas impossible que ce soit de son nom, *Celtæ* ou mot similaire, que vînt le nom de *Holtland* (Hollande), localisé à l'origine dans le *pagus* de Dordrecht (Van den Bergh, *Handboek*, 2e éd., La Haye, 1872, p. 218). Remarquez que l'*Histoire Auguste* regarde les *Celtæ* comme des envahisseurs et les place à ce point de vue à côté des Goths et des Hérules (*Claud.*, 6, 2; 9, 6). C'est à eux, décidément, que j'applique le texte énigmatique d'Eusèbe (t. IV,

vaillance. Le Détroit était aussi inviolable que le fleuve[1], et, derrière la Gaule en sécurité, l'Espagne et la Bretagne jouirent à nouveau de la paix romaine en reconnaissant la loi de l'empereur du Rhin[2]. Ce passé, encore très proche, fournissait aux nouveaux chefs de l'Empire la leçon décisive.

p. 601, n. 2). Et les juments celtiques de la cavalerie de guerre (*Claudius*, 9, 6) font surtout songer à la race chevaline de Frise. — Reste à savoir si ce nom et cette tribu ne sont pas une survivance, maintenue dans la région frisonne, des anciens Celtes, domiciliés précisément dans ces parages avant leur passage en Gaule (t. I, p. 227 et s.). — Il serait possible que ce fût l'apparition ou la réapparition de ce nom celtique à la frontière de la Gaule qui ait déterminé l'emploi si fréquent, au cours de ce siecle (depuis le IIIe; cf. t. I, p. 231, n. 1), du mot « Celtes » pour désigner non seulement les Gaulois, mais les Germains de la frontière, et en particulier les Francs. Remarquez que précisément Libanius, ayant à parler des Francs des Pays-Bas, voisins du Rhin et de l'Océan, les appelle γένος Κελτικόν (*Orat.*, LIX, § 127, p. 273, Fœrster).

1. Supposé d'après les rapports avec la Bretagne; t. IV, p. 581, n. 4.
2. T. IV, p. 581 et s.

CHAPITRE II

LES COLLABORATEURS DE DIOCLÉTIEN[1]

I. Dioclétien; l'Empire partagé entre Jupiter et Hercule. — II. Maximien; la répression des Bagaudes. — III. Trèves, capitale de l'Occident. — IV. Maximien sur le Rhin; l'alliance franque. — V. La main-d'œuvre barbare en Gaule. — VI. Efforts de réorganisation morale; les persécutions. — VII. La tétrarchie; Constance. — VIII. L'Empire maritime de Carausius. — IX. La guerre contre Carausius. — X. Les Francs domiciliés dans l'Empire. — XI. Restauration matérielle et paix morale.

I. — DIOCLÉTIEN; L'EMPIRE PARTAGÉ ENTRE JUPITER ET HERCULE

Dioclétien[2] sut comprendre les leçons du passé et appliquer les remèdes qu'elles indiquaient.

Faut-il en attribuer le mérite à l'homme lui-même, à la netteté de son intelligence et à son esprit de décision? Ou bien, eut-il auprès de lui quelques-uns de ces conseillers avertis et patriotes qui ne manquèrent jamais à la fortune de l'Empire romain? Toujours est-il que de son avènement et de ses premiers actes

1. En dernier lieu, G. Costa, *C. Valerius Diocletianus*, Rome, 1912 (extrait du *Dizionario epigrafico*); les anciens travaux (Hunziker, *Zur Regierung des Kaisers Diocletianus und seiner Nachfolger*, dans les *Untersuchungen* de Büdinger, II, 1868; Preuss, *Kaiser Diocletian*, 1869) sont à peu près inutiles, comme la plupart des monographies faites en ce temps sur les empereurs du IVe siècle. — Sur les idées directrices de Dioclétien, voyez les excellentes remarques de Goyau, *La Tétrarchie*, 1912 (*Études offertes à P. Fr. Girard*). Les *Regesten* de Seeck ne commencent qu'avec le *Code Théodosien*, en 311 (Stuttgart, 1919). La petite *Chronologie* de Goyau, 1891, rend toujours de grands services.

2. *Caius Aurelius Valerius Diocletianus*.

date pour cet Empire et surtout pour la Gaule une très longue période, plus d'un siècle, sinon de prospérité, du moins de tranquillité, où bien des ruines se réparèrent, où les campagnes furent remises en valeur, où l'activité intellectuelle se réveilla, où les hommes accomplirent mieux leur devoir, et où le monde civilisé se redressa pour faire face aux Barbares et s'assurer un dernier regain de travail et de confiance. J'ai peine à croire, si cette renaissance de l'Empire commence à Dioclétien, si les contemporains reconnaissants ont attaché son nom à cette aube nouvelle [1], que ce fut affaire de hasard, de chance ou de flagornerie; et j'aime mieux supposer qu'il y a aidé par la profondeur de ses réflexions, la sagesse de ses desseins, l'habileté de ses actes, un intense désir de faire son métier d'empereur, et que ce n'est point par simple caprice qu'il cherchait à imiter Marc-Aurèle [2].

Au surplus, c'est peu à peu que les réformes furent introduites, et il n'y en eut aucune qui n'ait été justifiée par un précédent historique ou un motif politique. On sent que chez le nouvel empereur la théorie est peu de chose, et que l'expérience prime tout : je ne le juge pas d'après les dithyrambes de ses panégyristes [3] ou les injures des Chrétiens [4], je le juge d'après la nature et les résultats de son œuvre.

Proclamé empereur en Orient (284) [5], il ne songe d'abord qu'à se débarrasser de son rival Carin, qui amenait contre lui les troupes de l'Occident. Ces troupes, auxquelles les luttes sur le Rhin ou le Danube avaient donné une force particulière [6], vainquirent les Orientaux sur ces terres d'Illyrie où se décidait

1. *Aurei parens sæculi*, dit Lampride, *Heliog.*, 35, 4; *Paneg.*, II, 9; etc.

2. Capitolin, *Marcus*, 19, 12.

3. Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 8; *Paneg.*, II et III; ici, n. 1 et 2.

4. Lactance, *De mort. pers.*, 7.

5. Le 17 novembre 284, dit Seeck (après bien d'autres; I, 2ᵉ éd., p. 438), plutôt que le 17 septembre (*Chronicon Paschale*, p. 510, éd. de Bonn) : mais c'est à la condition de supprimer la date (15 oct. 284) de la loi du *Code Justinien*, III, 7.

6. *Exercitum fortiorem*; Eutrope, IX, 20.

d'ordinaire la lutte entre les deux moitiés de l'Empire[1]. Mais une fois victorieuse, l'armée de Carin supprima son chef et proclama Dioclétien[2], comme si, son amour-propre satisfait, elle ne voulait plus reconnaître que l'unité de l'Empire et la valeur supérieure de son adversaire.

Cette unité rétablie, assuré du pouvoir, Dioclétien s'adjoignit comme César, c'est-à-dire comme héritier, un de ses officiers supérieurs, Maximien[3]. Jusque-là, rien ne différait de ce que tous les empereurs avaient fait depuis Auguste : c'était un règlement de succession, et pas autre chose. L'unité de l'Empire demeure intacte (285?)[4].

Quelques mois se passent, pendant lesquels Dioclétien peut se rendre compte de l'état de l'Occident : la mort de Probus, le départ de Carin et de son armée, ont livré de nouveau la frontière aux Barbares[5] et la mer aux

1. A Margus, au milieu de 285; Eutrope, *ib.*; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 11. Comme toutes ces batailles de guerres civiles (cf. p. 155), ce fut un formidable massacre, *ingens prœlium* (Eutrope) : les rencontres avec les Barbares étaient peu de chose à côté.

2. Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 11 et s.; Eutrope, IX, 20.

3. Idace, *Patr. Lat.*, LI, c. 906 = *Chron. minora*, I, p. 229 : le 1er avril ; en 285? Toutes ces dates ont été discutées depuis plus de trois siècles et le sont encore. — La simple désignation comme César me paraît en tout cas certaine; cf. Eutrope, IX, 20 et 22 (*ex Cæsare Augustum*); Orose, VII, 25, 2 et 5.

4. Avec cette nuance, que Maximien, à la différence des anciens Césars, simples héritiers présomptifs (t. IV, p. 466), a sans doute reçu dès l'origine l'Occident à pacifier (cf. Eutrope, IX, 20; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 17).

5. *Paneg.*, II, 5 : deux groupes d'envahisseurs, les Alamans et les Burgondes (sans doute du côté de Mayence), les Hérules et les *Chaibones* (du côté de Cologne?). Ces Hérules sont une petite partie de la nation, établie jadis au Danemark ou sur la Baltique, rattachée au groupe vandale ou goth (t. IV, p. 540, n. 6). Ils viennent directement de là, tandis que le gros de la nation suivait les Goths sur le Danube (t. IV, p. 565, n. 3). Eux et les Chaibons avaient dû s'installer provisoirement dans les terres de Frise ou de Hollande. — Des Chaibons je ne peux rien dire. Leur nom est inconnu par ailleurs, et différemment transmis (*Chaibones*, *Caybones*, *Caynones*, *Caviones*, *Caivones*). — Les Burgondes viennent d'arriver en Franconie, dans la vallée du Mein, après avoir échoué dans une tentative d'établissement sur le Danube. C'est au cours de leur migration en remontant le fleuve que Probus a dû les combattre (Zosime, I, 68, 1), et peut-être est-ce alors, et sur les indications de Probus lui-même, qu'ils se sont installés du côté du Mein. En Franconie, ils ont dû songer à une installation définitive, s'il est vrai qu'ils aient établi ou utilisé des bornes de frontière du côté des Alamans (Ammien, XVIII, 2, 15, *terminales lapides Alamannorum* [les

pirates[1]; et les vagabonds de la Gaule, les Bagaudes, se sentent maintenant assez nombreux pour s'organiser en armée et commencer des opérations de longue haleine[2]. Que ce triple danger s'accroisse, et la Gaule va de nouveau être perdue pour l'Empire.

Alors Dioclétien n'hésite pas. Renouvelant la tradition de Marc-Aurèle son maître[3], il fait de Maximien un Auguste[4], et il partage l'Empire entre ses deux chefs, mais entre deux chefs qui doivent s'aimer, s'aider, se parler comme deux frères[5]. Un couple fraternel gouvernera le monde en une absolue unanimité[6].

Pour que ce lien familial et politique soit encore plus respecté des peuples, pour que cette union ajoute un nouveau prestige aux titres impériaux, Dioclétien prendra le nom de Jupiter, et

manuscrits ont *Romanorum*; la correction vient de Gelenius, éd. de 1533, Bâle, p. 611, peut-être d'après un autre ms.]; mais, étant donné que les Alamans étaient établis sur les terres romaines du *limes* transrhénan, il ne serait pas impossible qu'il fallût conserver la leçon *Romanorum* et songer à ce *limes* lui-même, devenu ligne frontière des Burgondes] *et Burgundiorum confinia distinguebant*). Je crois qu'ils ont dû occuper et employer quelques-uns des forts romains abandonnés des Champs Décumates, ce qui a fait dire que leur nom venait de *burgus* et qu'ils étaient *soboles Romana* (Ammien, XXVIII, 5, 11; Orose, VII, 32, 12) : peut-être même cette dernière expression est-elle justifiée par le fait que les Burgondes ont pu trouver dans cette région des colons romains et gaulois, et les incorporer dans leurs tribus. — Il ne faudra jamais perdre de vue ces détails pour comprendre leur histoire ultérieure.

1. Ici, p. 63.
2. Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 17; Eutrope, IX, 20.
3. Cf. p. 47, n. 2. Il semble bien, en fait, que l'adoption de Maximien comme frère et le partage de l'Empire aient été volontairement imités de la conduite de Marc-Aurèle à l'endroit de Lucius Vérus.
4. Au début de 286? Il me paraît arbitraire de supposer (Seeck, I, 2e éd., p. 26) que Maximien se soit fait proclamer Auguste à l'insu et en dépit de Dioclétien. Orose (VII, 15, 5) et Eutrope (IX, 22) placent cette proclamation au moment de l'organisation de la tétrarchie, ce qui me paraît non moins impossible. — Il est du reste certain que la situation officielle, que les titres protocolaires de Maximien sont demeurés quelque temps imprécis ou incertains, du moins pour les populations. Le Panégyrique de 289 ne l'appelle que *Cæsar* (II, 4 et 6), mais l'invoque en même temps comme *sacratissimus imperator* (II, 1) et le traite visiblement de *frater* (II, 1) et d'égal de Dioclétien. Une inscription de Numidie l'appelle encore en 290 *nobilissimus Cæsar* (VIII, 8332), et une autre du même pays, de 285-6?, unit ce titre à celui de *Augustus* (VIII, 10396).
5. *Te tuumque fratrem*; *Paneg.*, II, 1 (prononcé le 21 avril 289).
6. Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 17-18; Eutrope, IX, 20.

donnera celui d'Hercule à Maximien[1]. — Cela nous paraît bizarre et puéril[2]. Les contemporains n'en ont point jugé ainsi, je mets à part les Chrétiens. Dioclétien Jupiter et Maximien Hercule, c'était une famille divine qui présiderait à cet Empire de la terre où beaucoup voyaient l'image du ciel[3]; c'était le réveil, dans le monde romain, de ce double culte de Jupiter maître du Capitole et d'Hercule héros du Palatin qui, depuis l'origine, avait fait l'orgueil et la sainteté de la Ville Éternelle[4]; c'était mettre, au-dessus ou en dehors de toutes les religions[5], la religion nationale par excellence; c'était résumer par des dieux symboliques les devoirs essentiels de l'Empire et de ses chefs, sagesse à la tête et courage aux mains, commander et agir. Jupiter la loi et l'arbitre de l'univers et Hercule le dompteur du sol et le pacificateur des hommes[6]. Et c'était aussi rappeler à tous que Maximien ne serait que le collaborateur dans l'acte de travail, et que Dioclétien demeurerait le créateur du droit et l'inspirateur de l'œuvre[7].

En sa qualité d'Hercule, Maximien reçut la tâche principale, qui était en Occident. Dioclétien se réserva l'Orient[8]. Au-dessus des deux moitiés de l'Empire, Rome restait la souveraine morale du monde[9]. Mais le fait qu'elle dépendait d'Hercule et

1. Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 18; *Paneg.*, II, 2, 11, 13; etc.

2. Il y avait même ceci de contradictoire en apparence, que Dioclétien et Maximien se traitaient de frères, et qu'Hercule était le fils de Jupiter. Peut-être rapprochait-on cette bizarre famille de la conception religieuse qui faisait de la Terre à la fois la mère et l'épouse d'un même dieu (cf. t. II, p. 123).

3. Même après l'établissement de la tétrarchie, on maintint la comparaison (*Paneg.*, V, 4) : *Illa Jovis et Herculis cognata majestas cælestium rerum similitudinem requirebat... Elementa quatuor... quadrigæ solis et duobus cæli luminibus adjuncti Vesper et Lucifer.* Les religions célestes (cf. t. VI, p. 93 et s.) étaient alors en pleine vogue.

4. *Paneg.*, II, 13. — Remarquez le réveil du culte d'Hercule déjà sous Postume (t. IV, p. 577).

5. De là, la colère particulière des Chrétiens contre ces noms et ces familles de Jupiter et d'Hercule empereurs; voyez Lactance, *De m. p.*, en particulier 52.

6. *Jove rectore cæli et Hercule pacatore terrarum*; *Paneg.*, II, 11.

7. *Paneg.*, II, 11 : *Diocletianus facem, tu* (Maximien) *tribuis effectum.*

8. Cf. *Paneg.*, II, 14.

9. *Paneg.*, II, 13 et 14 (paroles très visiblement prononcées pour calmer les susceptibilités de Rome). Ce Panégyrique [II des éditions courantes, X des

non pas de Jupiter, marquait pour elle un premier pas vers la déchéance ; et le fait que Maximien, à la tête de la principale armée active de l'Empire, se dirige vers l'Occident pour combattre et s'installer en Gaule, appelle celle-ci au premier rôle et l'impose à l'attention des hommes[1].

II. — MAXIMIEN[2]: LA RÉPRESSION DES BAGAUDES

Les Chrétiens ont fait de Maximien une sorte de brute, un tyran forcené, cruel, avide, violent et fourbe[3], et il est possible qu'il ait plus d'une fois donné prise à ces jugements. Mais il fut en tout cas ce qu'il fallait être en ces heures terribles, un homme de tête et d'action[4].

Ce qui pressait le plus, ce n'était pas le Barbare de la frontière, c'était le Bagaude de l'intérieur. Avant d'arriver jusqu'au Rhin, on devait s'assurer les routes de la Gaule, que tenaient les révoltés.

Qu'étaient-ils exactement? Nous les connaissons fort mal, et la tradition a mêlé sur leur compte beaucoup de légendes à très peu de faits réels[5]. On les appelait « les Bagaudes », *Bagaudæ*,

manuscrits, le premier de la série gauloise] a été prononcé à Trèves devant Maximien pour commémorer l'anniversaire de la fondation de Rome, 21 avril 289 : ce qui marque encore le désir de flatter ou de ménager la capitale, *imperii mater, gentium domina* (II, 14). Sur l'auteur, p. 59, n. 4.

1. Voyez la fin du *Paneg.*, II, 14 (*has provincias tuas*).

2. *Marcus Aurelius Valerius Maximianus.*

3. Lactance, *De m. p.*, 8; sans parler des *Acta sanctorum* (ici, p. 69 et s.).

4. C'est ce que dit un des écrivains les plus pondérés du IV[e] siècle, Aurélius Victor, *De Cæsaribus*, 39, 17 : *Maximianum fidum amicitia, quamquam subagrestem, militiæ tamen atque ingenio bonum.*

5. La présence de Bagaudes dans l'enceinte [ancien *oppidum* gaulois?] de Saint-Maur-des-Fossés est une attribution purement légendaire, due à quelque roman historique ou hagiographique de l'époque mérovingienne. La première trace s'en trouve dans les documents relatifs à la fondation du monastère de Saint-Maur par saint Babolin : diplômes et actes de 638 à plus tard, dont la plupart sont regardés comme faux, mais où l'allusion au *castrum Bagaudarum* date certainement du VII[e] siècle (Pardessus, II, p. 58 et s.); et *Vita Baboleni*, faite au XI[e] siècle, en partie d'après ces documents (P. Fr. Chifflet, *Bedæ... concordia*, 1681, p. 356 et s.). La source de ce roman doit être quelque amplification

et peut-être se sont-ils désignés ainsi eux-mêmes[1], par dérision pour leurs propres misères, comme feront plus tard les Gueux des Pays-Bas, qui transformaient en titre de gloire un sobrique d'injure. Car le mot signifiait en gaulois « les vagabonds » « les fugitifs »[2], et c'était bien là le caractère commun d tous ces hommes, qu'ils avaient fui leur condition originelle cultivateurs hors de leurs champs, ouvriers hors de leur ateliers, soldats déserteurs loin de leurs tentes, et sans dout Barbares loin de leurs patries[3].

Dans l'ensemble, le paysan dominait, et de beaucoup. L prolétariat rural faisait le nombre et la force des troupes d ces Bagaudes[4] : le laboureur y est fantassin, et le pâtre cavalier disait un contemporain[5]. Bergers, bouviers, forestiers, agricul teurs, vignerons, esclaves, colons, et sans doute aussi fermier et derniers survivants de la petite propriété[6], la terre misé

d'Orose, qui nous manque. Voir la discussion de ces questions *Revue des Étud anciennes*, 1920, p. 107 et s.; et pour tous ces documents relatifs aux origines d Saint-Maur, en dernier lieu Baudot, *Histoire de l'abbaye des Fossés*, 1925 [ms., thès de l'École des Chartes].

1. Eutrope, IX, 20 : *Cum rusticani factioni suæ Bacaudarum nomen imponerent*; d même, Jérôme, *ad a. Abr.* 2303 [287] : *Factioni suæ nomen Bacaudarum indiderat.*

2. Je rapproche le radical de celui (italo-celtique) de *vagus*; le suffixe *-auda* e franchement gaulois. Dottin (*La Langue gauloise*, p. 230) rapprocherait au contrair *bagauda* de l'irlandais *bág*, « combat ». Les manuscrits donnent tantôt *bag-*, tant *bac-*, ce qui est sans importance (cf. Dottin, *La Langue gauloise*, p. 63). — *Bagaudi rebellio* se trouverait peut-être déjà à propos de l'affaire d'Autun sous Tétric (t. IV, p. 588, n. 7). — Y a-t-il maintenant un rapport entre ce mot *bagauda* et mot de la basse grécité βαγεύει, que Suidas (I, c. 701, Gaisford) traduit précis ment par πλανητεύει, *vagatur* (cf. Du Cange, *Gloss. mediæ et infimæ Græcitatis*, I, 164)? C'est ce que je ne saurais décider.

3. Cf. p. 24-25; sur les déserteurs, t. VIII, ch. III, § 13. — On peut regard comme un prélude au soulèvement des Bagaudes les bandes de déserteurs autres sous Commode et Septime (t. IV, p. 503 et 515).

4. *Agricolæ, rusticus vastator*, *Paneg.*, II, 4; *agrestes ac latrones*, Aur. Victor, *D Cæs.*, 39, 17; *rusticani*, Eutrope, IX, 20, 3; *rusticorum manus*, Orose, VII, 25, *rusticorum multitudo*, Jérôme, *an. Abr.* 2303, Schœne; de même, Prosper Tiro, p. 44 Mommsen (expression qu'on retrouvera dans la tradition chrétienne, p. 53, n. 4

5. *Arator peditem, pastor equitem imitatus est*; *Paneg.*, II, 4. Les bergers devaie monter à cheval pour garder leurs bêtes, et du reste ils abusaient de c avantage pour se livrer au brigandage : de là, les lois du *Code Théodosien* po leur interdire l'usage du cheval (IX, 30, 2 et 5).

6. On a supposé que les exactions de Carin avaient provoqué la prise d'arm des Bagaudes (d'après *Paneg.*, III, 5, *exacerbatas sæculi prioris injuriis provincias*

rable avait rejeté dans la révolte tous ceux qu'elle ne nourrissait plus.

Que voulaient-ils et que prétendaient-ils faire? Nous ne le saurons jamais [1]. L'histoire nous montre les Bagaudes apparaissant en un jour, et disparaissant presque aussitôt [2]. Elle n'a pas de détails sur ces malheureux, elle eut même honte de parler de la guerre qu'on leur fit et des victoires qu'on remporta sur eux [3].

On a dit qu'il y avait des Chrétiens parmi eux [4] : j'en doute fort, le Christianisme n'ayant pas encore penétré dans les campagnes gauloises [5]. On a dit encore que leur principale forteresse était la butte du vieux Saint-Maur dans la cité des Parisiens : je ne vois là qu'une pure légende [6]. Il est vrai que des légendes de cette sorte montrent l'impression que l'affaire des Bagaudes fit plus tard sur les chroniqueurs du Moyen Age, qui, à la différence des historiens modernes, n'ont pu se résigner à ne rien savoir.

L'organisation de leurs troupes semble avoir été assez bien comprise, puisque Maximien eut de la peine à les réduire [7]. Ils eurent, croit-on, deux chefs suprêmes, Ælianus et Amandus [8] :

La tyrannie fiscale fut sans doute une des causes : mais il y en eut bien d'autres, et l'origine du soulèvement est dans la situation générale de la terre (p. 13 et s.).

1. Rien n'indique de leur part des plans de réorganisation politique ou sociale; cf. p. 34, n. 1.

2. Je parle de la grande révolte : car le nom et la condition de Bagaude devaient durer jusqu'à la fin de l'Empire; cf. t. VIII, ch. IV, § 1, ch. III, § 13.

3. P. 55, n. 3.

4. La croyance au Christianisme des Bagaudes s'annonce peut-être dès le v[e] siècle (si dans la *Passio* de saint Maurice écrite par Eucher au milieu du v[e] siècle, l'expression *multitudinem Christianorum* vise les Bagaudes, ce qui n'est nullement assuré; *Acta*, 22 sept., VI, p. 342; Krusch, *Mon. Germ. hist.*, *Script. rer. Merov.*, III, p. 34); elle s'affirme au plus tard au VII[e] siècle (cf. ici, p. 70, n. 1). Ce qu'on dit alors d'eux provient sans doute du faux Orose et se retrouve surtout dans les documents relatifs au soi-disant *castrum Bagaudarum* de Saint-Maur-des-Fossés (cf. p. 51, n. 5). *Revue des Ét. anc.*, 1920, p. 45 et s.

5. Cf. p. 264, n. 7, p. 264-5.

6. P. 51, n. 5.

7. Textes, p. 54, n. 2 et 3, p. 55, n. 3.

8. Eutrope, IX, 20; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 17; Orose, VII, 25, 2. Les textes donnent tantôt *Helianus*, tantôt *Ælianus*.

s'il était vrai que ces chefs eussent frappé monnaie et pris le titre d'Auguste[1], cela prouverait de hautes ambitions chez ces maîtres de vagabonds, mais des ambitions qui les rapprocheraient singulièrement de la banalité du siècle. Je ne pense pas qu'ils aient eu à leur disposition de très fortes armées : s'ils ont essayé de surprendre des villes[2], je ne vois pas qu'ils en aient occupé nulle part. Leur stratégie consista surtout à multiplier les petites bandes, à préparer une guerre de surprises, d'embuscades et de coups de main[3].

Maximien mit certainement longtemps à les vaincre, et peut-être ne réussit-il pas à les détruire entièrement[4]. Son armée, comme toutes les armées romaines, était mal faite pour ces escarmouches imprévues et sans cesse renouvelées[5]. S'il la conduisit tout entière avec lui par le Grand Saint-Bernard[6], une fois en Gaule il dut sans doute la partager en corps nombreux pour les rabattre sur les insurgés. Il n'en vint à bout, j'imagine, qu'en divisant le pays en secteurs militaires, correspondant aux carrefours et aux seuils principaux[7], et en refou-

1. Cela est d'ailleurs de plus en plus douteux. Les monnaies aux noms de *A. Pomponius Ælianus Aug.* et *Cn. Sal(vius) Amandus Aug.* n'ont jamais été retrouvées (me dit Blanchet), et les gentilices ne laissent pas que de surprendre. On ne les connaît que par Goltzius, *Thesaurus rei antiquariæ*, éd. de 1579, p. 73 et 76. Il semble pourtant qu'Eckhel (VIII, p. 41) ne se refuse pas à accepter des monnaies au nom de *C. Amandus*.

2. *Plerasque urbium tentare*; Aur. Victor, 39, 17.

3. *Hostem barbarum... rusticus vastator imitatur... Militares habitus ignari agricolæ appetiverunt*; *Paneg.*, II, 4.

4. Cf. p. 56, n. 2.

5. Le gros de l'armée devait être formé par les anciennes troupes de Carin (p. 47).

6. Si l'on admet l'itinéraire indiqué par la première *Passio* de saint Maurice et de la Légion Thébaine (22 septembre; cf. ici, p. 70, n. 1), Maximien aurait franchi les Alpes en septembre, et, dans ce cas, étant donné qu'il est à Mayence en juin 286 (p. 56, n. 3), vraisemblablement en 285 (plutôt qu'en 286, comme l'a pensé Tillemont). Parmi ses troupes était un corps de Thébains amené sans doute d'Égypte ou d'Orient (cf. t. IV, p. 547, n. 3); tout cela est vraisemblable; cf. *Revue des Études anciennes*, 1920, p. 41 et s. Mais il est probable que d'autres troupes ont dû devancer Maximien.

7. J'entrevois, dans la Gaule du IVe siècle, plusieurs secteurs militaires qui peuvent avoir été organisés par Maximien en vue de la pacification intérieure de la contrée. — 1° Le district de la Savoie, *Sapaudia* (nommée d'abord par Ammien,

lant et relançant les bandes de misérables à la façon d'un gibier aux abois ou à la manière dont Pompée avait traqué et supprimé les pirates[1]. Les nouvelles forteresses de l'intérieur purent jouer un rôle dans cette guerre, et servir de points de départ, d'appui ou de repère aux détachements impériaux[2]. On parla d'innombrables combats, dont aucun d'ailleurs ne mérita la gloire d'une victoire triomphale[3]. A la fin, les routes de la

XV, 11, 17, pour la date de 355; le mot est certainement d'origine gauloise). Ce secteur comprenait originellement, je crois, les vallées latérales des Alpes du côté de la Gaule, depuis Grenoble (*Not. dign.*, *Occ.*, 42, 15) jusqu'à Genève (Ammien, *ib.*) par Chambéry, puis, au delà, la région des lacs bordant le Jura, par Genève, Nyon et Yverdon (*Not. dign.*, *Occ.*, 42, 17) : c'était un commandement militaire long et étroit sur des chemins de rocade, et surveillant par là toutes les routes franchissant les cols des Alpes et du Jura (cf. *Revue des Ét. anc.*, 1920, p. 273 et s.; ici, t. V, p. 86-87). N'oublions pas que les Alpes semblent avoir été un pays d'élection pour les Bagaudes (cf. Zosime, VI, 2, 10) : de là, peut-être sous Constance, la création de la *cohors prima Flavia Sapaudica* (*Not.*, *Occ.*, 42, 17). — 2° Un secteur sur la double route de Reims à Amiens par Soissons et par Saint-Quentin : il correspondrait à la zone de persécution de Rictiovar (p. 70, n. 3) et persisterait dans le *tractus* (de surveillance militaire) *inter Remos et Ambianos* de la *Not. dign.*, *Occ.*, 42, 67. — 3° Le district dit *limes* ou *tractus Nervicus* ou *Nervicanus* (*Not. dign.*, *Occ.*, 37; Paulin de Nole, *Epist.*, 18, 4), qui s'étendait sans doute primitivement sur les cités des Nerviens (Hainaut) et des Ménapes (Flandre). — 4° Un secteur fluvial et maritime, pourvu de flottilles, allant de Vienne sur le Rhône à Marseille, appelé *Gallia Riparensis* (*Not. dign.*, *Occ.*, 42, 13) et destiné à appuyer en arrière les lignes de la Savoie. — 5° En avant de la Savoie, sur les cols des Alpes, un *tractus Italiæ circa Alpes* (*Not. dign.*, *Occ.*, 24). — De ces secteurs, dont on aperçoit les vestiges onomastiques ou administratifs dans la *Notitia dignitatum*, la création ne peut guère être placée ailleurs que sous Maximien vers 285-286, au moment où l'Empire eut à rétablir les affaires de Gaule, à la fois contre Bagaudes, pirates et Barbares : c'est peut-être à la création de ces commandements que fait allusion le Panégyrique (II, 11, *eos... quorum ductu*, etc.). Avec plus d'incertitude, car ils peuvent se rattacher à des organisations postérieures de protection militaire, sont les suivants. — 6° Le *tractus* de route entre Paris et le passage de la Cure (cf. p. 188, n. 3) sur la voie de Sens et Auxerre (cf. t. V, p. 90), qu'on peut rattacher à la mise en état du chemin de la rive gauche de la Seine (p. 91, n. 2). — 7° Le *tractus* des routes et montagnes cévenoles de Roanne au Velay et au delà, qu'on peut rapprocher de la construction de la route à travers les Cévennes (p. 91, n. 1; j'hésite, encore qu'elle puisse être justifiée, à accepter la correction de Longnon, *Le Moyen Age*, XXVIII, 1915-6, p. 396, *per tractum Virodunensem et Catalaunorum*, zone de Verdun à Châlons). Ces deux secteurs, connus par la *Not. dign.*, *Occ.*, 42, 66 et 68. — 8° Ajoutez, et celui-ci très certainement du temps de Maximien, le grand commandement militaire et maritime de l'Armorique et de l'Océan (p. 63, n. 3). — Voyez aussi, là-dessus, t. VIII, ch. II, surtout § 4 et 9.

1. T. III, p. 118; voyez le partage des régions maritimes en secteurs de commandement; Plutarque, *Pompée*, 26.

2. Cf. p. 23; cf. Ammien, XVI, 2, 12.

3 *Paneg.*, II, 4 (*cursim prætereo...*, *oblivionem illius victoriæ malle quam gloriam*); 6 (*transeo innumerabiles tuas tota Gallia pugnas*); Eutrope, IX, 20.

Gaule furent dégagées, et le pays rendu à ce qui restait de la paix romaine[1].

Toutefois, — et cette remarque reviendra souvent dans l'histoire de ce nouveau siècle romain, si plein d'utiles labeurs et que le succès absolu ne récompensa jamais, — il ne faut point parler ici de la destruction définitive des insurgés gaulois. Beaucoup échappèrent à la mort par une nouvelle fuite, et regagnèrent les bois ou les montagnes d'où ils étaient partis pour combattre Rome. Plus d'un malheureux les y rejoindra. Jusqu'à la fin de l'Empire il y aura des troupes de Bagaudes, et on les verra descendre sur les grandes routes aux heures de négligence. En marge de la vie publique et normale, une société d'irréguliers, de gens sans aveu ou hors la loi, disséminés à l'écart dans les régions difficiles, continuaient, à l'abri de leurs retraites, leurs rêves ou leurs méfaits[2].

III. — TRÈVES, CAPITALE DE L'OCCIDENT

Maximien, à la frontière du Rhin, s'est arrêté un instant à Mayence[3], qui était le centre de la défense militaire et le lieu

1. Contrairement à la réputation faite par les Chrétiens à Maximien (p. 51, n. 3), on parle à ce propos de sa *clementia* (*Paneg.*, II, 4), et il est bien sûr que Maximien a voulu le silence et l'oubli sur cette triste guerre (*id.*).

2. D'après Zosime, VI, 2, 10 (Bagaudes dans les Alpes au début du v[e] siècle), et Salvien, *De gubernatione Dei*, V, 5, 22; 6, 24 et s., édit. Pauly (dans la Gaule en général au milieu du v[e] siècle). Cf. t. VIII, ch. III, § 13, ch. IV, § 1.

3. Supposé d'après le fait qu'il combattit d'abord Alamans et Burgondes. Il y était certainement le 21 juin 286; *Fragm. juris Vatic.*, § 271. — Un monument célèbre (médaillon de plomb trouvé à Lyon et conservé au Cabinet des Médailles) représente : en un registre supérieur, deux empereurs, qui semblent bien Dioclétien et Maximien, faisant des largesses au peuple; en un registre inférieur, un groupe de gens en appareil de fête, traversant le Rhin sur un pont entre les deux forteresses de Kastel (*Castellum*) et Mayence (*Mogontiacum*). Comme aucun texte ne permet de croire que Dioclétien soit venu à Mayence, il est probable que la *largitio* du registre supérieur se rapporte à une entrevue des deux princes (p. 58, n. 7), et la *festivitas* d'en bas à quelque solennité contemporaine, comme le retour de Maximien. A la rigueur, on pourrait supposer une rencontre entre Maximien et Constance (p. 73, 84), ou même une cérémonie présidée par Constantin et Maximien (p. 103) : mais c'est infiniment plus douteux. Cf. p. 241, n. 4.

ordinaire des concentrations d'hommes[1]. C'était un poste de danger et de combat, qui pouvait convenir aux jours de bataille, mais qui n'était point fait pour la résidence auguste d'un empereur. L'hiver venu, il s'installe à Trèves, et il y prend possession, avec la pompe accoutumée, du titre consulaire (287)[2].

Cette cérémonie, qui se déroula dans la plus grande ville de la Gaule, prit l'importance d'un acte symbolique, la valeur d'une ère nouvelle. Ce n'était pas le hasard d'un voyage ou d'une expédition qui avait conduit l'empereur à Trèves pour y revêtir la trabée consulaire et y recevoir les vœux solennels[3] : c'était la volonté ferme et réfléchie de faire de cette ville le centre militaire et politique de l'Occident en défense. A la même date, son frère Dioclétien s'installait à Nicomédie, et, lui aussi, inaugurait son consulat dans cette cité lointaine[4].

Nicomédie, face au Bosphore, était pour l'Orient ce que Trèves était pour l'Occident : l'empereur s'y trouvait à égale distance de ses ennemis de l'Euphrate et de ses ennemis du Danube; elle commandait les routes militaires de terre et de mer qui vont de la Thrace à la Cappadoce et du Pont-Euxin à la mer Égée. Et Trèves, de la même manière, à égale distance des murailles romaines de l'île de Bretagne et des forteresses de l'Illyrie danubienne, proche de Cologne et de Mayence les deux grandes citadelles du Rhin[5], à portée des Francs au nord et des Alamans au sud[6], solidement bâtie sur cette Moselle qui est devenue la route nécessaire des renforts en hommes et des convois de vivres[7], Trèves était désignée depuis l'origine pour devenir le quartier général d'un empereur de fron-

1. T. IV, p. 104; t. VI, p. 488-490.
2. D'après *Paneg.*, II, 6, pour la cérémonie. Pour la date, cf. p. 64, n. 1.
3. *Paneg.*, II, 6 (*togam prætextam..., vovetur pro futuris*).
4. Je le suppose d'après *Nicomediam studens Romæ coæquare*; Lactance, *De m. p.* 7.
5. T. VI, p. 482 et s.
6. T. IV, p. 542-3.
7. *Fluvius hic noster*, etc.; *Paneg.*, II, 12.

tière[1]. Germanicus et Claude avaient pressenti ce rôle, Postume l'avait esquissé, Maximien le réalisait[2]. C'est à Trèves que l'Empire romain va commencer son dernier siècle d'Occident, qui sera peut-être son plus beau siècle, non pas certes par les œuvres de la paix et les joies de la vie, mais, ce qui vaut mieux, par les efforts de la volonté et la résistance aux malheurs. Séjour d'empereurs qui sont là pour travailler et pour combattre, la ville de la Moselle va prendre une grandeur et une dignité que sa rivale du Tibre pourra plus d'une fois envier[3].

Rome n'en restait pas moins la ville souveraine, le siège du sénat, la dispensatrice des noms suprêmes, l'ombilic de la terre, la mère de l'autorité impériale, la patrie unique[4]. Mais les deux nouveaux empereurs ne la connaissaient que de nom. Ni l'un ni l'autre n'avaient eu la pensée de s'y faire saluer à leur avènement. On ne sait trop quand Maximien y apparut pour la première fois[5]. Dioclétien n'y viendra qu'à la vingtième année de son règne, et n'y retournera plus[6]. Lorsque, en 290[7], les deux frères décidèrent de se revoir, afin de traiter ensemble des

1. Il semble bien que les empereurs l'aient dès l'origine résolument décidé, et pour Trèves et pour Nicomédie : c'est ce qu'indique la péroraison du Panégyriste de 289 : quand vous aurez visité Rome, l'Orient et la Gaule vous réclameront aussitôt à nouveau, *adhuc præsentia tua fruimur, et jam reditum desideramus* (*Pan.*, II, 14).

2. T. IV, p. 129, 175, n. 3, p. 262, n. 2, p. 579-580; t. VI, p. 476 et s.

3. Cf. *Paneg.*, II, 14 : *Ne huic* (Trèves) *invideas* (Rome) *civitati, cui nunc ille* (Maximien) *similitudinem majestatis tuæ confert*.

4. Cf. p. 35. Le Panégyriste de Maximien de 289 (II) a bien senti qu'il fallait maintenir le prestige de Rome ou calmer ses légitimes inquiétudes, en rappelant à chaque instant qu'elle était *sedes numinis vestri*, *religio sacræ urbis*, *domina gentium*, *imperii vestri mater* (II, 1, 14), et en prévoyant le jour où Rome recevrait la visite même des deux empereurs, *cum vos illa imperii vestri mater acceperit* (II, 14), promesse qui paraît avoir été faite par les deux princes. Et c'est pour cela, évidemment, que Maximien a tenu à célébrer à Trèves, avec une solennité particulière, l'anniversaire de la fondation de Rome (*Paneg.*, II; cf. p. 50, n. 9). N'oublions pas que ces panégyriques étaient, pour les empereurs, une manière de s'adresser à l'opinion publique par l'organe d'un orateur officiel.

5. Il ne semble pas qu'il soit passé par Rome avant de franchir les Alpes (p. 54, n. 6). *Hunc optatissimum principem in Galliis suis* [remarquez ce possessif] *retinet ratio reipublicæ*, dit le Panegyrique de 289 (II, 14).

6. En nov. 303, avec Maximien (Lactance, *De m. p.*, 17); sur son mépris pour Rome, Lactance, *ibid.* — Son séjour à Rome en 285 est fort douteux.

7. Maximien s'est rendu en Italie sans aucun doute par le mont Genèvre (*Paneg.*, III, 9, *Alpes Cottiæ*), le col des Alpes de beaucoup le plus fréquenté en ce siècle

affaires de l'Empire, ce fut à Milan qu'ils se réunirent. Rome était trop loin de la frontière pour les yeux de ces princes qui ne regardaient plus que l'ennemi. Ils sauvaient son nom et son œuvre, et ne pensaient pas lui devoir autre chose[1].

A Trèves, Maximien voulut avoir l'image de la Ville Éternelle, l'illusion de sa grandeur et de sa vie[2]. Avec la même solennité qu'il y avait inauguré son consulat, il y commémora l'anniversaire de Rome, comme si la majesté de Rome se retrouvait aux bords de la Moselle (21 avril 289)[3]. Quelques mois après, ce fut le jour de sa propre naissance qui y donna lieu à de grandes fêtes et à des discours d'apothéose (21 juillet 291 ?)[4], et bientôt ce sera la fondation de Trèves elle-même

(cf. p. 183, n. 5; c'est par mégarde qu'on fait intervenir ici *summas arces Monœci Herculis*, IV, 4); mais il a pu revenir par Monaco et Marseille (p. 70, n. 2). Ce voyage a dû avoir lieu en plein hiver (*Paneg.*, III, 2), à la fin de 290 plutôt qu'à la fin de 288, comme l'a supposé Seeck (I, 2e éd., p. 448-9). Mais il serait possible qu'il y ait eu, en 287 ou plutôt en 288, une autre entrevue très rapide et moins solennelle sur les bords du haut Danube (*Paneg.*, II, 9).

1. Lors de l'entrevue des deux empereurs à Milan en 290, le Panégyriste (III, 12) a bien soin de marquer, non sans une certaine ironie, qu'ils se rapprochaient ainsi de Rome, et que celle-ci « s'efforçait de les voir », *vos e speculis suorum montium prospicere conata*. Et l'orateur ajoute aussitôt que le sénat de Rome, en envoyant ses délégués à Milan, a montré par là *ut ibi tunc esset sedes imperii videretur quo uterque venerat imperator*, et ce passage est vraiment capital et comme le renversement de la tradition romaine. Ce second Panégyrique semble avoir pour but, en partie, de dissiper les illusions que Rome avait pu avoir au sujet des résidences ou des visites impériales, et que le premier discours avait encouragées (p. 58, n. 3 et 4, p. 50, n. 9).

2. Cf. p. 58, n. 3 (*similitudinem majestatis*). Voyez sous Constantin, à Trèves, la construction d'un *Circus Maximus* qu'on dira *æmulum Romano* (*Paneg.*, VII, 22). Outre les cérémonies dont nous allons parler, il a dû y avoir à Trèves *dies festos victoriis triumphisque celebratos* (*Paneg.*, III, 5).

3. Premier Panégyrique (p. 50, n. 9, p. 58, n. 4).

4. Second Panégyrique de Maximien (III de la collection dans les éditions courantes, XI dans la tradition des manuscrits) : le jour est à peu près certain, 21 juillet, anniversaire des naissances de Maximien et de Dioclétien (III, 2, *gemini natales*); la date est plus incertaine, Seeck propose 290 (en particulier *Real-Encycl.*, VI, c. 1106). Mais le motif est hors de doute (III, 2), et il n'y a pas de raison de douter qu'il ait été prononcé à Trèves. — Je crois qu'il est dû au même auteur que le premier (comparez III, 12, à II, 14; voyez les allusions à un premier discours dans III, 1 et 5), tout en reconnaissant qu'il ne manque pas de différences dans la langue et l'allure (elles sont notées par Rühl, *De XII Pan. Lat.*, Greifswald, 1868, p. 18 et s.). Cette unité d'origine est du reste mentionnée par les manuscrits. Quant au nom de *Mamertinus* pour l'auteur, il me paraît résulter également des rubriques des manuscrits : *ejusdem magistri memet* [inter-

que les empereurs et les hommes de l'Occident gaulois célébreront avec enthousiame et reconnaissance, comme l'ère lointaine qui avait préparé les temps de leur salut et de leur gloire[1].

IV. — MAXIMIEN SUR LE RHIN: L'ALLIANCE FRANQUE

L'œuvre de victoire et de paix s'exécuta rapidement sur le Rhin. Elle comporta, assez habilement mêlées, des guerres, des intrigues et des alliances.

Maximien délivra d'abord la zone frontière la plus proche, qui était de la Suisse à la Moselle. De ce côté, on avait contre soi, depuis longtemps, les Alamans de Souabe, derrière lesquels les Burgondes étaient apparus en Franconie[2]. Maintenant que la terre d'outre-Rhin[3] est abandonnée aux Barbares, ceux-ci se sont répandus le long du fleuve, l'ont remonté jusqu'au lac de Constance, se sont insinués au sud du haut Danube, et, installés dans le coude de Bâle en masse d'invasion, ils menacent la Gaule et l'Italie tout ensemble[4]. Une énorme bande s'était constituée, faite des aventuriers de toutes les peuplades[5]; et quelque part, peut-être du côté de Mayence, elle s'était ruée sur les campagnes de la rive gauche[6].

Mais c'était horde de pillards et non pas troupe de guerriers. Maximien n'eut pas à envoyer un corps d'armée. La bande ne put ou ne sut se nourrir sur ces terres dévastées, la famine se

prêté absolument à tort en *memoriæ* par Seeck] dans la plupart des manuscrits, remplacé dans d'autres par *Mamertini* (éd. Æm. Bæhrens, de 1874, p. XVIII; et surtout de G. Bæhrens, 1911, p. XI).

1. *Paneg.*, VII, 22 (sous Constantin, en 310) : *Hanc fortunatissimam civitatem, cujus natalis dies tua pietate celebratur*. Cf. p. 104, n. 4.

2. P. 48, n. 5.

3. T. IV, p. 608, n. 2, p. 599, n. 2, p. 565.

4. Cf. p. 39, et t. IV, p. 565-6. C'est le retour à l'état de choses avant Vespasien et Domitien (t. IV, p. 463).

5. J'appelle « peuplade » pour les Alamans le *pagus* ou le *gau*, chacun ayant son roi et son territoire à peu près fixe; voyez en particulier le livre de Cramer (ici, p. 186, n. 2).

6. *Paneg.*, II, 5 : *Omnes barbariæ nationes*, etc.

fit sentir, la peste se joignit à la famine, et, quand les détachements romains d'avant-garde se montrèrent, ils eurent surtout à ramasser des Germains pour préparer les cortèges triomphaux de l'empereur[1]. Quant à ceux des Barbares qui purent s'en retourner au delà du Rhin, ils ne songèrent qu'à s'entre-déchirer, Alamans d'un côté et Burgondes de l'autre, et leurs querelles complétèrent au profit de Rome l'échec de leur sotte entreprise[2].

Du côté de Cologne et du Rhin inférieur, en face des Francs, les affaires furent plus compliquées. Les Francs avaient pour complices[3] des bandes d'Hérules[4] venues des terres lointaines de la Germanie, vaillantes et audacieuses[5]. Maximien fonça sur elles avec quelques cohortes décidées, dont il prit lui-même le commandement; et se souvenant qu'il avait été simple soldat, l'empereur courut à l'ennemi l'épée à la main. Les Barbares, attaqués à l'improviste et se gardant mal, furent enveloppés et massacrés[6]. Vraiment, il suffisait de peu de chose pour avoir raison de ce monde médiocre.

Alors, on s'occupa des Francs. Contre eux on se battit, non seulement sur la rive gauche[7], mais sur la rive droite. Maximien franchit un instant le fleuve, et il eut même la joie, étrangère depuis des siècles à un empereur romain[8], de descendre le Rhin jusqu'aux abords de l'Océan à travers les terres épouvantées de la Gueldre ou de la Hollande[9]. L'île des Bataves

1. *Paneg.*, II, 5. A la fin de 286?
2. Entre 287 et 291; *Paneg.*, III, 17.
3. Soit coïncidence fortuite dans l'attaque, soit alliance entre eux.
4. Et de *Chaibones* (p. 48, n. 5).
5. *Viribus primi barbarorum, locis ultimi*; *Paneg.*, II, 5.
6. *Paneg.*, II, 5; III, 7. Le combat a dû être sur la rive gauche. Fin 286?
7. En 286 et surtout 287. Je songe à des batailles contre les Francs à propos du passage du *Paneg.*, II, 6 : *Transeo innumerabiles tuas tota Gallia pugnas* (cf. *universæ Galliæ minarentur*; II, 5); et le fait que l'orateur passe rapidement là-dessus, montre sans doute qu'elles ne furent pas sans ennui.
8. De là, le *primus omnium imperatorum* du *Pan.*, II, 7.
9. En 287; *Paneg.*, II, 7. Le passage (sur le Wahal) a pu se faire vers Nimègue. Après quoi, il est question d'un lit du Rhin à moitié desséché qu'on traverse par

se reconnaissait encore terre romaine, et jusqu'au Zuiderzée on se croyait toujours dans l'Empire[1].

C'étaient les Francs qui dominaient dans ces bas pays. L'empereur s'aboucha avec l'un d'eux[2], Gennobaud[3], et, disent les contemporains, on eut désormais, pour garder la frontière de Rome, un chef barbare, un roi de France[4], client et soldat de César. C'était même mal dire que de l'appeler barbare : ce royaume franc, s'écriaient les flatteurs officiels de Maximien, ce n'était plus une peuplade étrangère, c'était une sentinelle romaine en face de la Germanie, et, pour ainsi parler, la cité d'Empire la plus avancée du côté du Rhin[5]. L'on racontait en effet que Gennobaud avait conduit lui-même ses guerriers devant l'empereur, que Maximien lui avait conféré solennellement le titre de roi, que le Franc, s'adressant alors à ses hommes, leur avait fait jurer d'obéir au maître de Rome comme il lui obéissait lui-même, et que, leur montrant César

un gué (vers Arnhem? ou Dorestad??). — Il dut y avoir concordance de cette expédition avec les opérations de Carausius contre les pirates francs ou frisons (p. 63).

1. *Quidquid ultra Rhenum prospicio, Romanum est*; *Paneg.*, II, 7. *Trophæa Germanica in media defixa barbaria*; *Paneg.*, III, 5.

2. Le *Paneg.*, II, 10, ne dit pas qu'il s'agisse d'un Franc; mais cela ressort nettement de la suite des opérations et de *Paneg.*, III, 5, *Francos cum rege*. D'ailleurs, le nom de *Gennobaudes* (n. 3) paraît franc (cf. Schœnfeld, *Wörterbuch der altgermanischen Personen- und Völkernamen*, 1911, p. 293) et se retrouvera encore chez les Francs un siècle plus tard (Grégoire, *Hist.*, II, 9); le thème *genn-* se rencontrera dans la France mérovingienne, avec *Genovefa* (Geneviève) et les localités Gennevilliers, Genneville.

3. Les manuscrits (*Pan.*, II, 10), très corrompus, donnent tous *Gennoboudes* (cf. n. 2, p. 63, n. 1), mais *-boudes* est visiblement là pour *-baudes*, thème courant en onomastique franque. — On aimerait savoir de quelle peuplade il était roi. Je conjecture des Saliens plutôt que des Chamaves, étant donné que les Chamaves seront présentés bientôt en ennemis. Et dans ce cas, ce serait le début de l'histoire capitale du Bas Empire, l'alliance de Rome avec les Saliens (cf. p. 85-6). Mais on a tout lieu de croire que ces Saliens et Gennobaud étaient encore sur la rive ultérieure, soit dans leur pays originel, en Salland ou Over-Yssel (cf. t. IV, p. 542, n. 4), soit à la rigueur passés déjà en Veluwe ou en Gueldre (cf. t. IV, p. 217, n. 8). — La cérémonie ne paraît pas avoir eu lieu chez les Francs eux-mêmes (*cum sua gente veniendo*, dit le Panégyriste à propos du roi Gennobaud; II, 10).

4. Cf. *reges Franciæ* dans le *Paneg.*, VII, 10; et dans le même (VII, 6), *nationes Franciæ*, précisément pour les Francs des bas pays.

5. Voyez les textes des n. 1 et p. 63, n. 1.

Auguste, il les avait invités à le contempler tel qu'un dieu et tel qu'un souverain[1]. En cette scène, d'un roi franc se convertissant à l'Empire romain sur la frontière de Germanie, c'était une nouvelle histoire qui, à l'insu de tous, commençait dans le monde (288?)[2].

Sur mer enfin, Maximien réorganisa la flotte de Boulogne[3], et il en confia la direction à un homme du métier et du pays, le Ménape Carausius[4]. Ce n'était qu'un ancien pilote : mais son audace et sa connaissance des choses de l'Océan firent de lui un amiral hors ligne, qui ne ressemblait guère à ces chefs romains si souvent inintelligents et timorés en matière navale[5]. En quelques semaines de courses, il purgea le Détroit des pirates, saxons, frisons ou francs[6].

1. *Ostendit ille te popularibus suis et intueri diu jussit et obsequia* [redevances? cf. p. 103, n. 3] *discere, cum tibi ipse serviret*; *Paneg.*, II, 10; cf. III, 5. Voyez une scène de même genre avec Tibère, t. IV, p. 116. Il doit s'agir d'un acte religieux et solennel d'hommage. — La mention, courante dans nos livres d'histoire, de deux rois « *Gennoboud* et *Esatech* » provient d'une interprétation assez absurde des leçons des manuscrits, où j'accepte *regnum receperit Gennoboudes, a te vero munus acceperit*.

2. Cf. p. 84 et s.

3. C'est à cette occasion, sans aucun doute, que fut créé le commandement militaire et maritime de l'Armorique. Au temps de la *Notitia dignitatum*, vers 400, le *dux tractus Armoricani et Nervicani* n'avait, malgré son titre, aucune autorité sur les rivages nerviens, mais son ressort s'arrêtait à la Bresle (en partant de l'Océan), où commençait la Seconde Belgique, et les rivages de cette province, qui renfermait Boulogne, étaient sous la dépendance du *dux Belgicæ Secundæ*. De plus, le ressort armoricain ne dépassait pas au sud l'estuaire de la Gironde, et les côtes touchant à l'Espagne dependaient directement du *magister peditum*. Enfin, les côtes germaniques à l'est de l'Escaut n'appartenaient pas à ce duc de Belgique, et l'on peut conjecturer qu'elles ressortissaient à un *dux Germaniæ Secundæ*. Il est impossible que cet état de choses (*Not.*, *Occ.*, 37 et 38; 42, 18-19) fût celui qu'on avait créé au temps de Carausius, et on admettra que le commandement de ce dernier allait du Rhin aux Pyrénées : n'oublions pas que Carausius commandait à Boulogne, et que le nid des pirates était du côté des Pays-Bas : *apud Bononiam per tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accepisset* (Eutrope, IX, 21). Mais il est fort possible que les dangers que Carausius fit courir à l'Empire amenèrent plus tard le morcellement de ce commandement de mer, et la séparation de celui de Boulogne ou de Belgique d'avec celui dit de l'Armorique. Cf. t. VIII, ch. II, § 9.

4. Cf. p. 75 et s.; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 20; Eutrope, IX, 21; Orose, VII, 25, 3.

5. Il faut remonter à Drusus, ou à Claude à la rigueur (t. IV, p. 111 et 167), pour trouver chez les chefs romains une véritable intelligence des choses de la mer.

6. Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 20: Eutrope, IX, 21. En 286-287? sans doute pendant que les *duces* de Maximien nettoyaient par terre le rivage (*Pan.*, II, 11) des Francs et sans doute des Saxons (III, 7, *domitis oppressa Francis bella piratica*). Sur

Ces beaux faits d'armes et de politique risquaient d'être sans lendemain, si l'on ne prenait pas ensuite des précautions infinies. A chaque instant, un événement imprévu rappelait la permanence du danger. Le premier janvier 287[1], au moment même où Maximien parcourait les rues de Trèves en cortège triomphal, on vint lui annoncer en toute hâte que des bandes ennemies se montraient au voisinage de la ville. Il n'hésita pas, quitta la trabée consulaire, prit la cuirasse et l'épée, et, les portes ouvertes, lui et ses hommes dispersèrent les brigands. Puis l'on rentra dans Trèves, et la fête reprit son cours[2]. L'histoire est donnée pour vraie[3]. Mais si elle ne l'était pas, elle n'en serait pas moins le résumé et le signe de ce qui attendait un empereur du côté de la Germanie, de rapides heures de joie achetées au prix de rudes batailles.

V. — LA MAIN-D'ŒUVRE BARBARE EN GAULE

Les chefs romains rendaient la pareille aux Barbares. A leur tour, ils franchissaient le fleuve à l'improviste, se ruaient sur les villages ou les campements ennemis, et c'était alors quelque formidable razzia, d'où l'on rapportait pêle-mêle des trésors repris aux Germains, des Romains délivrés, des femmes, des enfants, des hommes et des bestiaux, poussés en troupeaux lamentables[4].

le procédé possible des opérations, p. 76, n. 5. Les Panégyristes n'insistent pas sur ces victoires, parce qu'elles furent l'œuvre de Carausius, alors révolté (ici, p. 76).

1. Premier consulat de Maximien. On a, avec moins de vraisemblance, reculé l'événement au second consulat, 1er janvier 288. Mais, outre que cette audace des Barbares s'expliquerait moins après plus d'années de campagnes énergiques, le Panégyriste n'aurait pas, à la frontière, parlé avec une telle solennité du second consulat, et n'aurait peut-être pas dit (II, 6) *illum consulatus tui primum auspicalem diem*.

2. D'après *Paneg.*, II, 6.

3. Et elle a pu l'être, puisqu'elle a été racontée, seize mois plus tard, dans un discours semi-officiel.

4. Expédition transrhénane en 287 (p. 61, n. 9) plutôt qu'en 288; *Paneg.*, II, 7; III, 7.

Que la pompe oratoire dont les rhéteurs contemporains ont enveloppé cette histoire ne nous fasse point illusion. Ce que les empereurs faisaient là, ce n'était qu'une chasse à l'esclave [1], traitant la Germanie à la manière dont les Arabes, depuis deux siècles, ont traité l'Afrique des noirs [2].

L'excuse, chez Maximien, était que pour réparer les maux faits par les invasions germaniques, il fallait beaucoup de bras. De telles razzias procuraient aux terres latines la main-d'œuvre dont elles avaient besoin, leur rendaient en partie la population qu'elles avaient perdue [3]. C'étaient des préludes ou des préparations à la restauration économique de la Gaule. Depuis la mer du Nord jusqu'à la mer Noire, Dioclétien et son collaborateur ne cessèrent, sept ans durant, de chasser au Barbare. Il y eut des expéditions terriblement fructueuses, par exemple celles qui, sur le Danube, mirent fin aux derniers restes des Quades et des Marcomans [4], jadis si redoutables à Marc-Aurèle [5], ou celles qui transformèrent les bandes armées des Sarmates en une colossale réserve de bétail agricole, où l'on comptait par dizaines de milliers de têtes [6]. La Germanie achevait de se dépeupler pour repeupler l'Empire.

Comme, de cet Empire, c'était la Gaule qui avait le plus souffert, ce fut elle qui reçut la majeure partie du butin. On classait les misérables en différentes catégories, suivant leurs aptitudes ou leurs destinations. Les uns étaient enrôlés aussitôt

1. Cf. t. IV, p. 143.

2. Cf. Meynier, *L'Afrique noire*, 1911, p. 125. Voyez le mot sinistre et d'ailleurs injuste de Julien sur les Goths : il n'est pas besoin de les combattre, il suffit de leur envoyer des marchands d'esclaves, *per quos ubique sine condicionis discrimine venundantur* (Ammien, XXII, 7, 8).

3. P. 24 et s.

4. Ajoutez les Carpes et les Bastarnes : *cæsi Marcomanni Carporumque natio translata omnis in nostrum solum* : Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 43 ; *Paneg.*, V, 5 et 10 ; Eutrope, IX, 25. En 295 ou 296 ?

5. T. IV, p. 475 et s. Sur les Bastarnes, cf. t. I, p. 303, n. 2.

6. Orose, VII, 25, 12 (*copiosissimam captivam multitudinem per Romanorum finium dispersere præsidia*) ; Eutrope, IX, 25. Il y eut au moins quatre guerres contre les Sarmates, la première en 289 (*Paneg.*, III, 6, 7 et 16). *Toties obrita Sarmatia*, dit le Panegyriste de 297 (V, 10).

comme soldats, et c'étaient en particulier ceux des Germains qui, enlevés par quelque tribu ennemie de leur voisinage, avaient été délivrés par les troupes romaines : l'empereur leur rendait à demi la liberté, mais en les prenant à son service[1]. D'autres étaient réservés dès l'origine au travail des champs[2] : et ce fut pour la Gaule une fortune inespérée que ce subit afflux de laboureurs barbares.

On expédia d'abord ces hommes dans les cités voisines de la frontière, qui avaient été le plus ravagées, et où surtout il importait de refaire le sol, par exemple chez les Trévires de la Moselle et les Nerviens du Hainaut[3], où l'on semait le blé destiné à nourrir les troupes et le palais[4]. Puis[5], ce fut dans les campagnes de l'Amiénois, du Beauvaisis, de Troyes, et dans ce pays de Langres dont il fallait reconstituer le fameux cheptel de bêtes ovines, instrument séculaire de la draperie gauloise[6]. Tantôt, on formait avec ces étrangers de petits villages[7], qui portaient leur nom national, villages des « Francs », des « Sarmates », des « Marcomans »[8], et ces lieux sont devenus nos bourgades de

1. C'est ainsi que j'interprète, hypothétiquement, la question des Lètes et le texte du Panégyrique (V, 21; ici, t. VIII, ch. II, § 4). Ce qui n'empêchait pas les Lètes, en temps de paix ou dans l'intervalle des campagnes, de cultiver des champs, peut-être du domaine impérial (*excoluit*; *Pan.*, V, 21, où il s'agit de Lètes d'origine franque installés par Maximien chez les Nerviens et les Trévires). Mais la qualité de soldat était chez eux originelle.

2. Ce qui ne les empêchait pas d'être astreints au service militaire (*si ad dilectum vocetur*; *Pan.*, V, 9). Mais la qualité de colon était chez eux originelle.

3. Sous Maximien, après les guerres de 286-8; *Paneg.*, V, 21, où il s'agit de Lètes francs. Il faut cependant reconnaître que les manuscrits donnent, non pas *Nerviorum*, mais *Arviorum*, ce qui peut faire songer aux *Arvii* de Ptolémée (t. VI, p. 447, n. 2).

4. Je le suppose, étant donné le voisinage de la frontière et de Trèves. Sur le blé de ces pays, t. V, p. 151, n. 1.

5. Sous Constance, et après les guerres dites de Batavie en 293 ou 294; *Paneg.*, V, 21 et 9, où il s'agit de Francs Chamaves et de Frisons, et ce dernier nom peut désigner ici également des Francs, peut-être des Saliens (cf. p. 84, n. 3).

6. T. V, p. 240.

7. On voudrait rechercher si ces villages furent constitués sur des terres du Domaine (cf. n. 1, et t. VIII, ch. I, § 11), ou sur des biens-fonds des municipalités ou des particuliers, ou sur des terrains abandonnés. Voyez t. VIII, p. 81, n. 6.

8. Voyez les campements de Lètes ou de Sarmates indiqués dans la *Notitia, Occ.*, 42 (cf. t. VIII, ch. II, § 4) : mais je doute qu'ils aient leur point de départ à l'époque

« Francs », de « Sermaise » ou de « Marmagne », conservant à travers les siècles le site de leur fondation et le vocable de leur origine[1]. Tantôt, on répartissait les captifs entre les propriétaires fonciers, et c'était une joie et comme une revanche pour le Romain de Trèves ou de Bavai, de confier son champ à un Franc ou à un Frison, laborieux et durs à la fatigue[2]. Avant d'être distribués dans les chantiers de travail, les troupeaux humains étaient massés sous les portiques des villes, et la foule gauloise, qui naguère avait tremblé devant ces Barbares, se pressait pour regarder ces monceaux d'épaves vivantes, où les hommes abattus se mêlaient aux vieilles femmes décharnées, où les mères essayaient de rassurer, en frissonnant elles-mêmes, les enfants attachés à leurs propres chaînes[3]. Mais grâce à ces misères de l'ennemi vaincu, le sol de la Gaule, en êtres et en moissons, commença à reprendre vie[4].

VI. — EFFORTS DE RÉORGANISATION MORALE: LES PERSÉCUTIONS[5]

La confiance ou l'illusion renaissait très vite dans cet Empire où les plus effroyables malheurs avaient été suivis des plus bril-

de Dioclétien. Sauf quelques exceptions, ils se présentent moins en villages qu'en garnisons, de villes, de faubourgs ou de *castra*, en gendarmerie de route. Il est vrai qu'à ces garnisons a pu être annexée une colonie agricole (cf. p. 67, n. 1-4). — La mention la plus nette des colonies agricoles de Sarmates en Gaule est celle du texte d'Ausone (*Mosella*, 9), *arva Sauromatum nuper metata colonis* : elle doit être cherchée à Sohren, dans l'Unsrück, sur la route militaire de Mayence à Trèves, et, évidemment, ces colons sarmates devaient à la fois faire le métier de laboureurs et de gendarmes. Mais l'expression de *nuper* indique un établissement récent, soit dû à Constantin (p. 117, n. 5) ou à Constance II (en 358-9; Ammien, XVII, 12-13; XIX, 11), soit même à Valentinien (p. 249, n. 2).

1. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, p. 132 et 134. — Ainsi que Longnon (p. 129), j'hésite à placer à cette époque l'origine du *pagus Amaus* (= *Chamavus*, l'Amous) dans la cité de Besançon, et du *pagus Attoariorum* dans la cité de Langres.

2. *Arat mihi Chamavus et Frisius*; *Paneg.*, V, 9. *Provincialibus distributos*; *ibid.*

3. *Totis porticibus civitatum* [les chefs-lieux des cités] *sedere captiva agmina barbarorum*; *Paneg.*, V, 9.

4. *Barbaro cultore revirescit*; *Paneg.*, V, 9 et 21 (prononcé en 297). De même, III, 15.

5. Outre Tillemont (p. 3, n. 1), Allard, *La Persécution de Dioclétien*, I, 1890, p. 23 et s. (trop traditionnaliste).

lantes victoires[1]. Il y avait six ans à peine que Maximien était arrivé à Trèves, et les lettrés de Gaule entonnaient à nouveau leurs chants d'allégresse sur le réveil de la Fortune romaine[2]. On se hâtait de déclamer joyeusement au milieu de ruines encore fumantes. Maximien, si rude soldat qu'il fût, savait l'action que paroles et discours pouvaient exercer sur ces foules longtemps désemparées, et dont il fallait ranimer ou rajeunir la mentalité latine. La rhétorique classique, qui, elle, n'avait point souffert des invasions, mit ses imperturbables périodes au service des espérances nouvelles. Si les guerres précédentes avaient détruit les écoles[3] et laissé les rhéteurs sans emploi, Maximien leur tailla de la besogne à sa cour et leur procura un vaste auditoire : à Trèves, les jours des fêtes impériales, un des plus illustres orateurs du pays[4] vint célébrer devant César Auguste, presque en face de la Porte Noire dressée contre l'ennemi tout proche, les courses triomphales du prince, l'Empire restauré, Rome éternelle et invincible (289 et 291)[5]. A peine rassurée sur son avenir, la Gaule se remit à pérorer.

Maximien n'ignorait pas non plus que la solidité de la frontière dépend en partie de la foi, du courage et de l'accord à l'intérieur. C'est pour cela, sans nul doute, qu'il persécuta les Chrétiens.

Que lui ou ses subalternes les aient jugés et condamnés sans mesure et sans réflexion, avec cruauté ou perfidie, je le croirai sans peine; et qu'il y ait eu faux calcul[6] et crime d'humanité à frapper les hommes d'une croyance sincère, cela va de soi. Mais songeons qu'en ces années extraordinaires le danger était

1. Cf. t. IV, p. 608.
2. Cf. p. 59, n. 2, etc.; *Paneg.*, III, 15 (écrit en 291).
3. P. 33, n. 1.
4. Il n'est guère possible que l'auteur des Panégyriques II et III (p. 50, n. 9, p. 58, n. 4, p. 59, n. 4; Mamertin, p. 59, n. 4) ne soit point un Gaulois (*has provincias..., in nos*; II, 14).
5. Cf. p. 59-60, p. 59, n. 4.
6. L'erreur apparaît bien, quand on voit les succès moraux et politiques et les avantages dynastiques que Constance recueillit par la pratique de la tolérance (cf. Eusèbe, *De vita Constantini*, I, 13 et 17, *Patr. Gr.*, XX, c. 928 et 935).

partout et que le monde semblait périr : il ne se sauverait que par le dévouement de tous à la cause romaine et à la volonté de l'empereur. Et puis, les nouveaux princes, Dioclétien et Maximien, ne se contentaient plus, comme leurs prédécesseurs, d'être Augustes, souverains pontifes et demi-dieux; ils s'étaient faits dieux tout à fait, ils avaient pris les noms de Jupiter et d'Hercule, ils s'étaient mis eux-mêmes au rang de ces abominables idoles que le Christianisme était venu combattre : et cela dut amener, chez les fidèles de l'Évangile, un redoublement de colères et de sarcasmes à l'endroit des maîtres de la terre[1].

Si donc Maximien a donné des ordres pour épurer l'armée ou les bureaux, pour punir ceux des soldats ou des fonctionnaires qui sacrifiaient le métier à la prière, s'il a même fait ou laissé saisir et exécuter les extrémistes de la foi nouvelle, les agents de propagande et de conversion[2], cela s'explique et n'est point à la honte de l'empereur. C'est ce qui put[3] amener en ce temps quelques-uns des plus célèbres martyres de la Gaule[4] : dans le Valais, celui de saint Maurice et de ses compagnons, officiers aux troupes thébaines amenées d'Orient par Maxi-

1. Voyez la colère de Lactance contre ces titres de Jupiter et d'Hercule, dans le *De mortibus persecutorum*. Cf. p. 50, n. 5.

2. Je ne saurais d'ailleurs admettre, pendant le temps que Maximien gouverna la Gaule, une mesure de persécution générale. Mais je crois à des mesures locales ou individuelles, provoquées par les motifs que j'indique ici.

3. Je dis « ce qui put », parce que je ne saurais affirmer la réalité des martyres dont je vais parler, encore que le fait de ces exécutions paraisse en tout point fort vraisemblable; je laisse de côté, cela va sans dire, les circonstances et discours dont les ont entourées successivement les rédacteurs des *Passiones*.

4. Je ne vais parler ici que des trois groupes de martyres de Maximien qui me paraissent les plus vraisemblables, Saint-Maurice, Marseille et la Seconde Belgique. — A ceux-là il faut ajouter, d'après la tradition : 4° Genès d'Arles, dont la tradition est particulièrement ancienne : elle se trouve déjà chez Prudence (*Peristephanon*, IV, 35-6), ce qui, plus que la Vie (attribuée à tort à Paulin de Nole; *Patr. Lat.*, LXI, c. 418 et s.), me ferait pencher pour l'existence du saint et de son martyre (25 août, *Acta*, V, p. 123 et s.); 5° Donatien et Rogatien, martyrisés à Nantes par un *præses Galliarum* (24 mai, *Acta*, V, p. 281 et s.), les plus vraisemblables après ceux-là; 6° Julien de Brioude et Ferréol de Vienne, *sub Crispino præside* (28 août, VI, p. 169 et s.; 18 sept., V, p. 760 et s.), assez possibles; 7° le groupe des martyrs de l'Ile-de-France et pays voisins, Lucien de Beauvais, condamné par *Fescenninus Sisinnius* (8 janvier, I, p. 459 et s.), Nicaise, Quirin et *Scubiculus* (Égobille) de *Vadiniacus* ou Gasny-en-Vexin (11 oct., V, p. 510 et s.),

mien [1]; à Marseille, celui de saint Victor, noble devenu chrétien qui refusait de servir l'Empire et qui bornait la tâche de sa vie à soutenir et à encourager ses frères de croyance [2]; dans la Belgique de Reims, saint Quentin en Vermandois, saint Crépin et saint Crépinien à Soissons, d'autres encore, dont le principal crime était de proclamer trop librement leur foi [3].

attribués au même persécuteur, Yon (*Jonius*) de Châtres ou Arpajon, compagnon de saint Denys (5 août, II, p. 13 et s.), et aussi Denys (cf. t. IV, p. 561, n. 2), Rustique et Eleuthère, qu'on attribue à la persécution d'un *Julianus* : ici nous sommes en pleine incertitude; 8° le groupe des martyrs de Gascogne, exécutés surtout par *Datianus*, sur lesquels je fais encore plus de réserves : *Lupercius* (Loubers) d'Eauze (28 juin, VII, p. 316 et s.; cependant il paraît assez anciennement connu, voir *Corp.*, XIII, 563), Caprais, *Fides* (Foy) et autres d'Agen (6 oct., III, p. 263 et s.), Vincent de l'Agenais (9 juin, II, p. 163 et s.); 9° mêmes réserves, et plus grandes, pour *Ferrutius* de Mayence (28 oct., XII, p. 530 et s.); 10° et pour Reine d'Alise, *sub Olibrio* (7 sept., III, p. 38); 11° cf. encore t. IV, p. 597, n. 1. — Pour tous ces saints et les autres, voyez la *Bio-bibliographie* d'Ulysse Chevalier (2 v., 1905-7), tout en rappelant la médiocrité scientifique de nombre de travaux cités.

1. Il est possible que le martyre ait été provoqué par le refus de quelque serment ou sacrifice militaire. La seule *Passio* qui offre quelque garantie, celle d'Eucher, écrite au milieu du v[e] siècle (*Mon. Germ. hist.*, *Script. rer. Merov.*, III, p. 33, édit. Krusch), attribue le supplice au refus de combattre *multitudinem Christianorum* [pense-t-il déjà aux Bagaudes? cf. p. 53, n. 4], ce dont la seconde version, écrite vers 700 (22 sept., *Acta*, VI, p. 345), fait *turbas Bagaudarum* (cf. p. 53, n. 4). — Eucher donne aux victimes des titres parfaitement corrects, mais dans la hiérarchie des gradés de la cavalerie, *Mauricius primicerius*, *Exsuperius campiductor*, *Candidus senator* : mais je ne suis pas sûr que ces titres fussent déjà en usage sous Maximien. — La description de la route suivie par Maximien est exacte : en venant de Milan, par *Summus Penninus* [le Grand Saint-Bernard], *Octodurus* [Martigny], *Acaunus* [quartier de *Tarnaiæ* dans Saint-Maurice; cf. t. VI, p. 508, n. 4], *Caput Lemanni lacus* [*Pennelocus*; *Itin. Antonin*, p. 351, W.]. Mais en principe, dans ces Vies de saints écrites par des hommes du pays, connaissant les lieux et faisant valoir leurs sanctuaires et leurs chemins de pèlerinage, l'exactitude topographique est très loin de prouver la valeur historique. — Voyez sur ce martyre, dans des sens divers : Dufourcq, *Étude sur les Gesta martyrum*, II, 1907, p. 9 et s.; Stolle, *Das Martyrium des Thebaischen Legion*, thèse de Munster, 1890-1891; *Revue des Études anciennes*, 1920, p. 41 et s.

2. Parmi les nombreuses traditions relatives à Victor, la seule qui puisse avoir quelque rapport direct avec les événements, est celle qu'on peut attribuer à Cassien, milieu du v[e] siècle (*Acta*, 21 juillet, V, p. 143; c'est entièrement à tort que dom Quentin la rejette à une époque très tardive, *Les Martyrologes historiques*, 1908, p. 194). Elle fait de Victor un *vir clarus*, c'est-à-dire sans doute un *vir clarissimus*, qui réchauffait le zèle des groupements de Chrétiens (*castra Christianorum circumiens*), et qui, présenté à Maximien, refuse le titre de *amicus Cæsaris* et de servir au palais (*consueta militiæ* [civile] *stipendia*). L'affaire a pu se passer lors d'un séjour de Maximien à Marseille, par exemple au retour de l'entrevue de Milan en 290 (p. 58, n. 7). *Revue des Études anciennes*, 1921, p. 305 et s.

3. Il s'agit ici des victimes du fameux Rictiovar (*Rictiovarus*, *Riciovarus*, plus rarement *Rictiomarus*; le nom est réellement germanique). Toutes sont en Seconde

Mais ne donnons pas à ces faits, si lamentables qu'ils fussent, une grande importance historique. Le nombre de ces exécutions fut, somme toute, assez restreint; et je pense qu'elles furent fort peu remarquées en dehors des groupes de fidèles. Assurément, leur rôle dans l'avenir sera considérable; elles doteront le sol et la vie de la Gaule de légendes touchantes, de pèlerinages universels, et même de nouvelles forces sociales. La vieille capitale ruinée du Vermandois, *Augusta*, devra à la tombe du martyr son nouveau nom, Saint-Quentin, et sa résurrection pour une gloire millénaire [1]. Autour du sépulcre réel ou supposé de saint Victor de Marseille, s'élèvera un monas-

Belgique, sur les deux routes qui menaient de Reims à Amiens, l'une par Fismes et Soissons, l'autre par Saint-Quentin et Vermand. Ces martyrs sont : Quentin (Vermand et Saint-Quentin; 31 oct., *Acta*, XIII, p. 725 et s.), Crépin et Crépinien (Soissons; 25 oct., XI, p. 4 et s.), Valère et Rufin (Bazoches = *Basilica* en Soissonnais; 14 juin, III, p. 284 et s.); Macre (*Macra*; à Fismes; 6 janv., I, p. 324 et s.); Fuscien, Victoric et Gentien (Saint-Fuscien en Amiénois; 11 déc., de Bosquet, *Eccl. Gallic. historia*, 1636, II, p. 156); l'enfant Just [d'Auxerre] et ses compagnons (Saint-Just-en-Beauvaisis; 18 oct., VIII, p. 323 et s.). La plus intéressante des Vies et la plus ancienne (VIe siècle?) est celle de saint Quentin, au surplus la figure centrale du groupe. Quant à la tradition qui fait venir Rictiovar à Trèves (4 oct., II, p. 376), elle est trop récente pour qu'on puisse en tenir compte. — La tradition traite Rictiovar de *præfectus*, titre banal chez les hagiographes et qu'on a eu le tort d'interpréter en préfet du prétoire. S'il a existé, et j'incline à le croire, car la tradition eût difficilement imaginé un nom si caractérisé, je verrai simplement en lui un chef militaire opérant sur une zone routière (cf. p. 54, n. 7). D'autre part, comme ce nom rappelle de très près celui des *Rætobarii*, troupe barbare au service de l'Empire (*Not. dign.*, *Or.*, 5, 17 et 58), il est possible que l'officier persécuteur ait été un *præfectus Rætobariorum*, et que la tradition, dans une de ses erreurs coutumières, aura pris pour son nom celui de sa troupe. Enfin, qu'un préfet militaire ait pu être chargé d'une commission extraordinaire à l'endroit des Chrétiens, cela ne m'étonnerait pas sous Maximien (cf. Lactance, *De m. p.*, 22, *judices militares humanitatis litterarum rudes sine adsessoribus in provincias immissi*). — Aucun de ces martyrs ne paraît appartenir à la cour ou à l'armée. S'ils sont authentiques, c'est l'action propagandiste qu'on a châtiée, et cela, dans une certaine mesure, ressort de la tradition. — Bien entendu, de ce que j'admettrai volontiers la persécution de Rictiovar, il ne s'ensuit nullement que j'accepte tous les noms de ses victimes et encore moins les invraisemblables détails qui ont grossi cette histoire et dénaturé le fait initial. J'ai d'ailleurs écarté les saints dont l'histoire s'est greffée sur la tradition que je crois originelle. — Cf. *Revue des Études anciennes*, 1923, p. 367 et s. Dans un sens trop sceptique, Duchesne, *Fastes épiscopaux*, III, 1915, p. 141 et s.

1. Dépossédé par Vermand, puis par Noyon, comme métropole (t. VI, p. 455, n. 1), Saint-Quentin put, grâce à son saint, conserver ou reprendre la primauté morale de la cité du Vermandois. Le conflit entre Vermand (*civitas Vermandorum*) et Saint-Quentin (*municipium Augusta Virmandorum*) est très marqué dans la *Vita*.

tère[1] qui deviendra riche et puissant, plus riche qu'une grande ville, plus puissant qu'un grand seigneur : il aura suffi d'un meurtre ordonné par Maximien, pour créer une des souverainetés de la Gaule chrétienne[2]. Mais ce sera l'affaire d'un très lointain avenir. Pour le moment, à part quelques amis qui prient sur des cadavres mutilés, la Gaule romaine, sans prendre garde à ces choses, continue les tâches de son dur labeur.

VII. — LA TÉTRARCHIE: CONSTANCE

Mais les événements trompèrent de nouveau son énergie et celle de son empereur. Sur l'Océan, Carausius, l'amiral de la flotte, dès qu'il en eut fini avec les pirates, se révolta contre Maximien[3]. Sur le Rhin, le danger, écarté de Mayence, refluait vers la Suisse[4] et le Danube[5], ce qui était une menace plus directe contre l'Italie. Au loin, les indigènes de l'Afrique étaient en pleine insurrection, et il fallait encore surveiller la Perse menaçante, l'Égypte révolutionnaire, et jusqu'aux Barbares des déserts libyens[6]. Deux empereurs, deux armées ne suffisaient pas. Dioclétien, avec sa présence d'esprit habituelle, modifia ou plutôt développa son système de gouvernement.

1. C'est évidemment le monastère de Saint-Victor qui fut fondé au commencement du v[e] siècle par Cassien, en face de la cité de Marseille, de l'autre côté du port (Gennadius, 62). Cf. t. VIII, p. 235.

2. Malgré l'énorme production qu'a provoquée Saint-Victor (voyez Chevalier, *Topo-bibliographie*, c. 2783-4), il n'a pas encore l'histoire que comporte le sujet.

3. Pas avant 287, et sans doute à la fin de l'année. Plus loin, p. 76, n. 9.

4. Expéditions rétiques de Dioclétien en 287 ou 288; *Paneg.*, II, 9; III, 5, 7 et 16; V, 3. — En outre, en 291 ou 292, expédition de Maximien contre les Alamans *Contienses* [on corrige d'ordinaire en *Guntienses*, et on voit là les Alamans de *Guntia*, Günzburg, et de la vallée de la Günz : mais l'expédition n'a pas dû dépasser les abords de la source du Danube]; *Pan.*, V, 4] : il s'agit, croit-on, d'une marche allant du Rhin (par le pont de Zurzach, *a ponte Rheni*) au passage du Danube (*ad transitum Danuvii*, route de Windisch à *Brigobanne*, près du *caput Danuvii*; cf. t. IV, p. 133, n. 4, p. 461, n. 6, t. VI, p. 503, n. 1); *Paneg.*, V, 2 et 3.

5. Expéditions contre les Carpes, Sarmates et autres; ici, p. 65, n. 4.

6. *Paneg.*, V, 4 et 5; Eutrope, IX, 22 : *Cum per omnem orbem terrarum res turbatæ essent*; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 21-24.

Le principe en était, qu'à toute large zone de défense militaire correspondît une armée et un prince souverain [1], mais que, l'Empire étant une seule cité, ses quatre chefs devraient former une seule famille, exerçant le pouvoir dans une volonté unanime [2].

Au premier rang, les deux Augustes, frères pour toujours, Dioclétien en Orient et Maximien en Occident; au-dessous d'eux, près de chacun d'eux, un fils adoptif qui est un César, Galère avec Dioclétien, Constance avec Maximien. Quand mourra un Auguste, ce fils le remplacera dans son titre suprême, et il lui sera aussitôt donné [3] un César pour coadjuteur. Chacun de ces quatre chefs a son armée, son palais, sa frontière à défendre, sa résidence préférée, siège de son gouvernement. Constance [4], de Trèves [5], surveillera le Rhin et administrera la Gaule et ses deux annexes traditionnelles [6], la Bretagne et l'Espagne. De Milan [7], Maximien, maître en Italie et en Afrique, est à portée des Alpes et du haut Danube. Le bas Danube échoit à Galère [8], avec les Balkans et la Grèce. Dioclétien se réserve l'Orient

1. La qualité de César, dans le gouvernement tétrarchique, comporte, comme dans la dyarchie de 285 (p. 50), l'exercice effectif du pouvoir, et en particulier du pouvoir militaire.

2. Le rapport entre le partage de l'Empire et la multiplication des armées est bien marqué par Lactance, *De m. p.*, 7.

3. Par qui? voilà ce que nous ne savons pas et qui a dû certainement être réglé par Dioclétien. Mais le règlement, quel qu'il ait été, ne fut jamais observé, et l'incertitude au sujet de la nomination des nouveaux Césars fut une des principales causes qui firent échouer le système : l'hérédité naturelle y vint presque aussitôt contrecarrer le choix par les Augustes (p. 99 et s.).

4. *Flavius* (et aussi *Julius*? Aur. Victor, *De C.*, 39, 24) *Valerius Constantius*. — Le surnom de *Chlorus* n'est connu que par le Bas Empire (Zonaras, XII, 31, p. 160, Dindorf). — Voyez les premiers travaux de Cantarelli sur Constance, dans les *Memorie*, II, 1923, de la *Pontificia Accademia Romana*.

5. Je ne trouve aucune trace du séjour de Constance à Trèves.

6. Dès le temps des empereurs gallo-romains; t. IV, p. 581.

7. Le rôle de Milan comme résidence impériale se fixe dès Dioclétien (p. 59, n. 1), mais il est déjà indiqué sous Gallien, et provoqué dès lors par la nécessité de se rapprocher des Alpes et d'en organiser la défense contre les Barbares (*Hist. Aug.*, *Gall.*, 14, 9; *Cl.*, 5, 3; *Val.*, 8, 3). Ne pas oublier l'importance de la route du Splugen, vers Coire et le lac de Constance (p. 320, n. 5, p. 277, n. 5).

8. *Caius Galerius Valerius Maximianus*. Avec, sans doute, Sirmium pour résidence principale (cf. t. IV, p. 614, n. 5).

d'Asie et d'Afrique. Mais s'il y a quatre domaines d'autorité, il n'y a toujours qu'une Rome, qu'un sénat, un couple consulaire, les mêmes lois et un seul Empire[1]; et Dioclétien, en sa double qualité de Jupiter et d' « aîné des Augustes », est le père divin de cette famille et de cet Empire[2] (293[3]).

La Gaule, à ce nouveau régime, perdit de ne plus être le siège d'un Auguste, mais elle y gagna de ne plus voir ses forces et l'attention de son prince dispersées sur une moitié du monde, du Danube aux colonnes d'Hercule, des monts d'Écosse aux déserts de Numidie. Elle n'entraînait plus dans son histoire que les deux pays qui réellement dépendaient de ses initiatives militaires, l'île de Bretagne, que sa flotte de Boulogne protégeait contre les pirates, l'Espagne, dont la frontière d'Empire était sur le Rhin. La collaboration devenait plus étroite, la solidarité plus profonde, entre les nécessités de la Gaule et les actes de son armée et de son chef. Peu à peu, l'appel de la contrée se faisait écouter des maîtres du monde.

Le César de Trèves, Constance, a tout ce qu'il faut pour faire réussir la réforme, pour que la Gaule accepte et soutienne son nouveau chef. Sans montrer une intelligence ou une volonté supérieures, il est droit, humain, accueillant, actif et ferme, très éloigné de la brutalité systématique de Maximien[4]. La nombreuse lignée de fils et de filles qui se pressent à son foyer rappelle aux peuples la fécondité des âges anciens, que l'on avait crue à jamais disparue[5]. Il fut très vite aimé et vénéré des

1. Cf. p. 35. Lactance, *De mort. pers.*, 7; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 24; Eutrope, IX, 22.

2. Cf. Julien, *Convivium*, p. 315, Sp.; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 29. L'expression de *senior Augustus* n'apparaîtra, à ma connaissance, qu'après l'abdication, et Dioclétien la partagera avec Maximien (Dessau, 644-7).

3. La date est certainement du 1[er] mars 293. Tillemont, qui avait préféré 292, avait lui-même indiqué nettement d'excellentes raisons en faveur de 293 (*Diocl.*, n. 11).

4. Eutrope, X, 1; *Paneg.*, V, 19; VII, 6; Lactance, *De m. p.*, 20.

5. La chose a été bien notée par Eusèbe, *Vita Constantini*, I, 18, *Patr. Gr.*, XX, c. 933. Il eut, d'Hélène, Constantin, et, de Théodora, trois garçons et trois filles. Cf. la famille de Germanicus, t. IV, p. 128-9.

hommes du pays[1]. La Gaule parut revenir à ces temps de Drusus et de Germanicus, où elle avait un maître qui n'était que pour elle, et qu'elle chérissait[2].

VIII. — L'EMPIRE MARITIME DE CARAUSIUS[3]

La principale affaire, celle qui avait motivé la nomination de Constance, était la répression de l'insurrection navale, la guerre à l'empereur de la mer.

Je prononce à dessein ces mots d'empereur et d'empire de la mer. Car ne voir en Carausius qu'un Auguste vulgaire, faire de l'île de Bretagne l'origine ou le centre de sa domination, c'est méconnaître la nature de son œuvre, la plus singulière qui soit encore apparue dans les siècles de la Rome impériale[4].

C'est, sur l'Atlantique, l'équivalent de la thalassocratie que les pirates de la Méditerranée avaient organisée au temps de Pompée[5]. Pour la première fois depuis la ruine de la marine vénète du Morbihan[6], les mers et les rivages de la France donnaient naissance à une énergie navale digne de leur merveilleuse nature[7]. On eût dit, sur terre et sur l'Océan, que les destins tentaient de briser l'immensité monotone de l'Empire romain et de rendre vie et vigueur à ces grandes forces régionales qu'il avait cru abattre pour toujours, ici la

1. *Non modo amabilis sed etiam venerabilis Gallis fuit*; Eutrope, X, 1; cf. *Paneg.*, VI, 14; VII, 4.
2. T. IV, p. 106 et s., 127 et s.
3. Il manque une étude approfondie sur ce sujet. En dernier lieu, les deux travaux de Webb, *The Reign and Coinage of Carausius*, et *The Coinage of Allectus*, dans *The Numismatic Chronicle* de 1906 et 1907. A titre d'intérêt rétrospectif: Genebrier, *Hist. de Carausius*, 1740 (où il fait intervenir les Bagaudes); Stukeley, *The medallic History of M. A. V. Carausius*, Londres, 1757-9.
4. Il y a certaines analogies, qui n'empêchent pas des divergences infinies, entre l'œuvre de Carausius et celle de Sertorius (t. III, p. 105-6).
5. T. III, p. 118.
6. T. III, p. 292 et s.; t. V, p. 166-7.
7. Sur cette nature, t. I, p. 29-30.

Gaule du Rhin, et à côté la toute-puissance des mers armoricaines [1].

Carausius avait admirablement compris ce qu'on pouvait, ce qu'on devait faire sur ces mers et sur ces rivages de la Gaule. Maximien les lui avait confiés, à charge de les interdire à la piraterie, et il l'avait sans doute nommé duc d'Armorique, avec autorité sur les deux rives de la Manche, et, je pense, depuis le cap du Figuier jusqu'aux îles de la Frise [2]. C'était la première fois que l'Océan romain voyait un commandement de ce genre, et, à vrai dire, qu'un empereur apercevait les droits et les devoirs inhérents à la maîtrise des mers [3].

La malchance de Rome voulut que ce premier essai tournât contre elle. Carausius, on l'a vu [4], eut raison des pirates, nous ne savons comment [5]. Mais il est possible que ce fut surtout en les enrôlant [6], procédant avec eux à la manière dont Maximien traitait les Francs [7]. Au lieu de les livrer aux employés de l'État, il les garda au service de la flotte, en qualité d'esclaves, de marins ou de soldats, et chacune de ses victoires apportait ainsi à ses escadres un nouveau contingent d'équipages. Maximien, n'obtenant de lui que des refus, voulut s'en débarrasser [8]. C'est alors que Carausius se fit proclamer Auguste [9]. L'empereur prépara aussitôt une expédition navale contre le rebelle,

1. Comparez en effet à l'Empire de Carausius la thalassocratie vénète de la Loire à l'Escaut et des deux côtés de la Manche (t. II, p. 487-492).

2. P. 63, n. 3.

3. Cf. p. 63.

4. P. 63.

5. On peut supposer que ce fut en rabattant les pirates à l'aide de flottilles parties de la Loire, de la Seine, de la Somme, de l'Escaut et du Rhin, Boulogne et le Détroit servant d'objectif aux divers mouvements (*apud Bononiam*; Eutrope, IX, 21).

6. Eutrope, IX, 21 : *Consulto ab eo admitti barbaros ut transeuntes cum præda exciperet*; et il faut interpréter en partie dans le même sens Aurélius Victor, *De Cæs.*, 39, 21 : *Neque prædæ omnia in ærarium referret.*

7. Cf. p. 64 et s.

8 Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 21 ; Eutrope, IX, 21.

9. *Marcus Aurelius Maus* [?] *Carausius*; cf. *Ephemeris epigraphica*, IX, n° 1255. — A la fin de 287 ou même au début de 288, et non pas en 286 (date de Seeck, *Real-Encycl.*, III, c. 1570).

par la Moselle et le Rhin[1]; mais le mauvais temps et le manque de bons pilotes la firent misérablement avorter[2], et, d'accord avec Dioclétien, Maximien se résigna à accepter Carausius comme César Auguste[3], en attendant le jour où on pourrait le vaincre à coup sûr[4].

Le Ménape régna donc à l'écart de Rome et à sa guise. S'il ne rejeta rien des formules classiques de gouvernement[5], il fit de son Empire une œuvre mixte, aussi bien barbare que latine[6]. Le principal de sa force venait de la Germanie de Hollande[7], et des Francs en particulier[8]; et l'on pensait déjà que ces hommes, sous couleur d'obéissance à l'usurpateur, s'essayaient à conquérir le monde romain : car, de ces auxiliaires barbares, Carausius en eut ou en mit partout dans son Empire, comme soldats en Bretagne, comme matelots sur ses navires, comme alliés sur les rivages de la Gaule[9].

Sa domination, quand il eut réalisé toutes ses ambitions, reposait sur quatre éléments très distincts. — Il était d'abord maître

1. Le Panégyrique de 289 parle longuement de ces préparatifs, qui doivent s'être faits dans l'hiver 288-289; il indique des constructions de navires *cunctis simul amnibus*; mais il insiste sur la Moselle, ce qui prouve que Maximien était encore maître du Rhin inférieur; *Pan.*, II, 12. Il l'était certainement aussi de Boulogne, II, 12.

2. L'expédition est commencée en avril 289, et Carausius semble avoir aussitôt évacué le Détroit et être passé en Bretagne (*Paneg.*, II, 12). L'échec de cette expédition est très nettement indiqué dans le Panégyrique de 297 (V, 12), et, de même, les motifs, *inclementia maris, exercitibus in re maritima novis.* C'est alors, en 289, que Carausius dut réoccuper Boulogne et la mer, et s'organiser dans les embouchures du Rhin. Le Panégyrique de 291 (p. 59, n. 4) ne souffle mot de la Bretagne, cela va de soi.

3. Monnaies de Carausius avec les légendes *Pax Auggg.* (*trium Augustorum*), *Carausius et fratres sui*; en dernier lieu, Webb, p. 414. Bien entendu, son nom ne figure pas dans les documents officiels de l'Empire.

4. Assez embarrassé pour parler de cette acceptation de Carausius comme Auguste, le Panégyrique de 297 se borne à dire *consilio intermissum bellum* (*Pan.*, V, 12).

5. Voyez les monnaies et les inscriptions : cf. *ædificatis in nostrum modum navibus*, de *Paneg.*, V, 12.

6. Cf. *Paneg.*, V, 16 : *Illa barbara aut imitatione barbariæ.*

7. Très nettement marqué dans *Paneg.*, V, 18 : *Illa lues* (les Francs) *nescimus quanto se alias furore jactasset, si fiduciam pervagandi qua patebat habuisset.*

8. Cf. p. 79.

9. Voyez notes 6 et 7, p. 76, n. 6, p. 78, n. 1 et 4, p. 79, n. 1-3.

de la mer[1]: il la tenait sous une flotte puissante, formée en partie par l'ancienne escadre de Boulogne, mais en partie aussi par de très nombreux navires de construction récente, dont il avait peut-être tracé lui-même les plans à la façon romaine[2]. Car, à coup sûr, cet homme semble avoir eu, de la mer, à la fois l'expérience et la passion[3]; et l'on disait que de ces troupes de Barbares envoyés sur ses navires, lui et ses instructeurs avaient su faire des marins excellents[4]. — Sur terre, du côté du continent, la possession incontestée de Boulogne, à la fois forteresse redoutable et port de vaste envergure, lui assurait le passage du Détroit, et, en cas de danger, un double refuge d'une longue sécurité[5]. — En face, la Bretagne, qui lui appartenait en entier[6]. lui avait apporté des ressources militaires de tout genre : les légionnaires romains de l'ancien corps d'occupation[7], les troupes auxiliaires qui les appuyaient de temps immémorial[8], des étrangers, marchands gaulois ou autres, enrôlés de force comme recrues[9], et, en plus grand nombre encore,

1. Les Panégyriques n'appellent jamais Carausius que *pirata*, *archipirata*; II, 12; V, 12. — Il est possible que Carausius et ses Francs aient limité leur action à la mer du Nord et à la Manche; mais il y a eu des menaces sur tout l'Océan et la Méditerranée même (*cunctis impendere provinciis*, etc.; *Pan.*, V, 17).

2. *Abducta primum classe..., ædificatis præterea plurimis in nostrum modum navibus*; *Paneg.*, V, 12.

3. Supposé d'après sa vie et son œuvre.

4. *His omnibus ad munia nautica flagitii illius auctorum magisterio eruditis*; *Pan.*, V, 12.

5. Cf. t. VI, p. 457-9. — On a supposé, à cause de la quantité de monnaies trouvées sur le continent (trésor de Rouen, 1846; Blanchet, n° 346) et de leur caractère propre, que Carausius eut un atelier monétaire en Gaule, à Boulogne ou Amiens (cf. Blanchet, *Num.*, I, p. 135), et même à Rouen (Webb, p. 50). La première localité est seule possible, mais nullement prouvée.

6. *Paneg.*, II, 12.

7. *Occupata legione Romana*; *Paneg.*, V, 12. — J'entends la Bretagne romaine. Il s'agit sans doute de la II[e] *Augusta*. La XX[e] *Valeria Victrix* avait dû demeurer sur le Rhin (t. IV, p. 571, n. 2). Mais il y avait peut-être aussi la VI[e] *Victrix*, dont on ne sait rien pour cette époque, mais qu'on retrouvera en Bretagne (*Not.*, *Occ.*, 40, 18).

8. *Interclusis aliquot peregrinorum militum cuneis* [l'expression est technique; cf. t. IV, p. 474, n. 3, p. 296, n. 1]; *Paneg.*, V, 12. — Sur l'armée de Bretagne, cf. Sagot, *La Bretagne romaine*, 1911, p. 177 et s.; Le Roux, *L'Armée romaine de Bretagne*, 1911.

9. *Contractis ad dilectum mercatoribus Gallicanis*, ce qui prouve que le commerce de Bretagne demeurait en grande partie aux mains des Gaulois (cf. t. V, p. 330, n. 2, p. 338, n. 2); *Paneg.*, V, 12.

des mercenaires barbares attirés de Germanie par de belles promesses[1], et, parmi ceux-ci, surtout une troupe de Francs, prêts à toutes les audaces[2]. — Enfin, et ceci est le plus digne de remarque, Carausius s'était allié très étroitement avec les Francs des Pays-Bas et de la Frise[3]; il était en fait le maître de cette extraordinaire région où la terre et la mer s'enchevêtrent[4], où les hommes vivaient encore en amphibies à la manière d'Ulysse ou des Argonautes[5], où les guerriers de France étaient à la fois de hardis combattants et des nageurs intrépides[6], véritables héritiers des anciens Bataves[7], et, comme eux, capables également de vaincre sur les deux éléments qui faisaient leur vie.

A demi romain, à demi franc, réunissant par sa souveraineté navale les terres et les mers de l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande, unifié par l'Océan[8] qui rapprochait ses régions disparates et leur donnait des intérêts communs[9], l'Empire de

1. *Sollicitatis per spolia ipsarum provinciarum non mediocribus copiis barbarorum*; *Paneg.*, V, 12.
2. *Paneg.*, V, 17.
3. *Multis præterea gentibus in conjuratione illius sceleris deprehensis*; *Paneg.*, V, 17. C'est bien des gens des Pays-Bas qu'il s'agit : remarquez que le Panégyriste considère la défaite de Carausius comme signifiant la fin du danger franc; *Paneg.*, V, 17 (*Francorum* [*opes*] *penitus excisæ*); 18 (*omnibus nationibus securitas restituta*, et il s'agit ici de Francs). — Il y eut, semble-t-il, deux groupes de Francs en relation avec Carausius : des tribus fixes avec lesquelles furent sans doute signés des traités (*gentibus*, *conjuratione*), et des bandes d'aventuriers qui envahirent les terres romaines (p. 84, n. 3, p. 82, n. 1, p. 86, n. 1). Il serait intéressant, mais il est impossible de savoir quels furent ses rapports avec Gennobaud (p. 62, n. 2), ou avec les Saliens (p. 86, n. 1, p. 62, n. 3).
4. Cf. t. I, p. 13-14.
5. Cf. t. I, p. 28, 195 et s., 223 et s.
6. *Francus natatu*; Sidoine, *Carmina*, 7, 236.
7. Cf. t. IV, p. 131-2. Remarquez que les Bataves se disaient Chattes d'origine (Tacite, *Germ.*, 29), et que les Chattes devaient avoir pris le nom franc (t. IV, p. 542, n. 4; cf. ici, p. 39, n. 1).
8. Le Panégyriste montre bien que le danger que fait courir cet Empire, est sur mer, *qua patent maria quoque venti ferunt*; V, 18.
9. Les rapports des Francs avec la Bretagne ont dû être très intenses, et s'établir dès l'entrée des Francs dans les Pays-Bas; ils n'ont fait sans doute que continuer, et aux mêmes endroits, d'anciennes habitudes. On verra l'écho et pour ainsi dire le symbole de ces relations dans la légende de la traversée des âmes des morts, partant d'un port de pêcheurs dépendant des Francs et arrivant en

Carausius était l'édifice le plus original que nous ayons vu en Europe depuis la chute du monde gaulois. Il y avait en lui des germes de durée et de grandeur: il pouvait rendre de bons services à l'Europe et à l'humanité. Sans doute, sa fondation affaiblissait l'ensemble du corps romain : mais, mieux que lui, il fermerait la mer aux pirates du Nord, il saurait propager les choses latines le long des rivages lointains, il accomplirait, sous la forme limitée d'une domination régionale, les tâches nécessaires devant lesquelles avait reculé la masse trop grande de l'Empire des Césars [1].

IX. — LA GUERRE CONTRE CARAUSIUS

Pour la dignité de l'Empire romain, il fallait que la Bretagne lui fût rendue. On toléra Carausius pendant six ans (288-293). Mais à peine investi du pouvoir, Constance commença les opérations [2], pour lesquelles, du reste, Maximien avait tout préparé [3].

La première partie, la plus importante, fut de nettoyer la mer. Des flottilles avaient été construites sur tous les fleuves de la Gaule; puis, descendues aux estuaires, elles rabattirent et pourchassèrent les bateaux ennemis de proche en proche jusqu'au Détroit, et sans doute en en détruisant un très grand nombre. Et c'était là une excellente stratégie navale, celle même qu'indique la structure du sol gaulois, où les grands fleuves sont autant de routes convergeant vers la

Bretagne après un jour et une nuit de navigation : il peut s'agir là de relations religieuses et commerciales entre le sanctuaire de Walcheren (cf. t. VI, p. 491-2) et Londres et la Tamise; Pseudo-Plutarque, Didot, V, p. 20. — Voyez encore la question des arrivages de blé de Bretagne par le Rhin et le pays des Saliens; ici, p. 198, n. 2, p. 200, n. 2.

1. Voyez ce que je crois avoir été la pensée de Drusus et de Claude (t. IV, p. 111 et 167).

2. *Statim itaque*, etc.; *Paneg.*, V, 6. De même, *primo adventu suo*: VII, 5.

3. Cf. p. 77. Cela résulte d'ailleurs de la rapidité de l'entreprise sur Boulogne (*Pan.*, V, 6).

frontière de mer[1]. La flotte principale de Carausius, refusant la bataille, se tint à l'abri dans les ports anglais, surtout derrière l'île de Wight[2] : elle s'imaginait sans doute que Constance ne songerait d'abord qu'à débarquer en Angleterre, et elle le guettait au passage[3].

Mais Constance se garda bien de risquer déjà l'aventure. Il marcha droit sur Boulogne[4], où s'étaient réfugiés les hommes de Carausius[5]. Ce siège fut mémorable, et l'une des gloires du nouvel Empire : on le conduisit par terre et par mer, et, pour être sûr que personne n'échappât et que nul vaisseau ne pût apporter des renforts, on ferma le port par une digue jetée en pleine mer, et que rien ne put ébranler[6] tant que dura la bataille[7]. Boulogne finit par se rendre[8] (293).

Constance eut la sagesse d'attendre encore avant de songer au passage[9]. Il tenait d'abord à s'assurer la libre disposition de tous les rivages qui faisaient face à la Bretagne[10], à isoler et bloquer les révoltés dans l'île. Il partit avec son armée pour les terres des Pays-Bas, où se tenaient les Francs, alliés de

1. Le Panégyriste de Constance ne parle pas de cette première série d'opérations, et peut-être parce qu'elle fut effectuée par Maximien, qui l'avait déjà tentée (p. 77, n. 1-2). J'ai dû l'ajouter à son récit. Car le siège de Boulogne par mer serait vraiment inexplicable, si la Manche et le Détroit n'avaient pas été déjà suffisamment nettoyés. Voyez le Panégyriste de 310 (VII, 5) : *Innumerabili hostium classe ferventem exclusit Oceanum.*

2. On l'y retrouvera après le siège de Boulogne, *apud Vectam insulam in speculis atque insidiis collocata*; *Paneg.*, V, 15.

3. En appliquant aux préludes du siège de Boulogne ce que le Panégyriste (p. 83, et ici, n. 2) dit pour la suite des opérations.

4. Le Panégyriste de 297 dit encore *Gesoriacum* (V, 6 et 14); celui de 310, à propos du même siège, dira *Bononiense oppidum* (VII, 5). Je me demande si Constance ou Constantin, à la suite de cette affaire, n'ont pas délibérément changé le nom officiel de la ville (cf. t. VI, p. 458, n. 2).

5. On ne parle que d'une armée de terre (*Paneg.*, V, 6; VII, 5); mais il dut y avoir des restes de flottilles.

6. *Paneg.*, V, 6 et 7; VII, 5. Elle fut construite en madriers et blocs de pierre (*trabibus ingestisque saxis*; V, 6).

7. La tempête la détruisit, dit-on, aussitôt après la fin du siège (*Pan.*, V, 7).

8. Les assiégés paraissent avoir été reçus à composition et incorporés dans l'armée romaine (*exercitu conservato*; *Pan.*, VII, 5).

9. On a dû le lui reprocher (*Pan.*, V, 7).

10. *Numquam ab eorum hostium eversione cessatum est quos adiri continens terra permisit*; *Paneg.*, V, 7.

Carausius. Maître des routes de terre et de mer, il put pénétrer partout où il voulut[1], pourchassa les Barbares dans leurs forêts et leurs marécages, et leur rappela à tous que la véritable souveraineté de Rome était avec lui, et non pas avec l'archipirate de Bretagne[2].

Carausius se trouvait enfin réduit à son île, sans alliés, et à demi privé de la mer. Ses officiers se débarrassèrent du vaincu, et le remplacèrent par l'un d'eux, Allectus (293)[3]. Mais Constance ne voulut pas encore brusquer les choses, sachant ce que coûtait, depuis César, la descente en Bretagne[4].

Il la prépara trois ans[5]. Quand tout fut en état (296), deux

1. On peut hésiter sur la route suivie par Constance et sur la région où il fit campagne. Le Panégyriste (V, 8) dit : *Illa regio quam obliquis meatibus Scaldis* [c'est la lecture qui résulte des leçons des manuscrits, *Scaldis*, *Calidis*, *Caldis*; on a corrigé en *Vahalis*] *interfluit quamque divortio sui Rhenus amplectitur*. S'il s'agit de l'Escaut, Constance aurait suivi une route [mais y en avait-il une? les archéologues belges l'admettent en grande partie] allant de Boulogne et de Cassel à Anvers et de là vers Bois-le-Duc, et franchi ensuite la Meuse, pour pénétrer par Nimègue dans la région des Bataves : c'était, je crois, l'opinion de Guillaume Bæhrens, appuyée *argumentis historicis et geographicis* qu'il n'a pas développés (p. 174 de sa thèse, *Paneg.... Præfatio major*, Groningue, 1910). Si l'on admet le Wahal, Constance a pu arriver par la chaussée de Tongres à Nimègue (cf. t. V, p. 99, n. 5), abîmée par le voisinage des marais de Peel (*Paneg.*, V, 8), occuper la Batavie (ce qu'il a réellement fait; *Pan.*, IV, 21; V, 3; VI, 4; VII, 5; IX, 25), et pousser encore au delà, entre les deux bras du Rhin jusqu'à Utrecht et Vechten (cf. t. VI, p. 487, n. 5). D'une part, sans aucun doute, les mots *meatibus*, *obliquis*, *interfluit*, conviennent mieux à la route de l'Escaut, qu'appelle du reste la tradition manuscrite. Mais d'autre part, la vraie chaussée militaire est au voisinage de la rive gauche de la Meuse, et les expressions *aquis inbuta*, *subjacentibus innatat*, *suspensa late vacillat*, sans répugner aux pays de l'Escaut, décrivent avec une rare précision les « prairies flottantes » et tourbières des marais de Peel (cf. Reclus, p. 207-9), qui bordaient cette route : et l'on voit bien que le Panégyriste a dû accompagner Constance; sur ce chemin de la Meuse, voyez Habets dans les *Verslagen en Mededeelingen der k. Ak. van Wetenschappen, Afd. Letterk.*, IIe s., XI, 1882. — C'est cette expédition qui est célébrée par tous les Panégyristes sous la rubrique de *Batavia* (p. 85, n. 5). En 293 ou 294?

2. Nous reviendrons sur cette expédition et sur les Francs, p. 84 et s.

3. Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 40; Eutrope, IX, 22; *Paneg.*, V, 12. Les monnaies (p. 75, n. 3), chose étrange, ne l'appellent que *Allectus*, avec les titres impériaux ordinaires.

4. Le Panégyrique (V, 11-12) se donne de nouveau (cf. p. 81, n. 9) beaucoup de mal pour expliquer ce retard.

5. *Paneg.*, V, 9, 11-13. En 293-296. Il fallut refaire une nouvelle flotte (V, 7), peut-être parce que la tempête avait détruit la première devant Boulogne (cf. p. 81, n. 7). En tout cas, il fut utile de former des marins et des soldats

flottes, parties l'une de Boulogne avec Constance, l'autre de la Seine avec l'armée principale, convergèrent vers le pays de Kent[1]. Trompées par le brouillard, les escadrilles ennemies, embusquées près de l'île de Wight, laissèrent passer les Romains[2]. On n'eut pas de peine à débarquer[3] et à remporter presque aussitôt une grande victoire[4]. Le chemin de Londres était ouvert[5]; les Francs ne réussirent pas ou ne cherchèrent pas à en interdire les approches[6]; Constance y fit son entrée solennelle[7]; et tels étaient dès lors le prestige et l'importance de la grande cité, que toute la Bretagne se soumit aussitôt, jusqu'aux monts lointains des Pictes[8].

pour combat naval (*in re maritima novis*; V, 12). Matelots et navires romains paraissent en ce moment plus que médiocres.

1. *Paneg.*, V, 14. Le directeur effectif des opérations fut le préfet du prétoire de Constance, Asclépiodote (Eutrope, IX, 22; Aur. Victor, *De Cæs.*, 39, 42) : c'était un des meilleurs généraux formés à la discipline de Probus (t. IV, p. 611), à laquelle du reste s'était également formé Constance (*Hist. Aug.*, *Probus*, 22, 3). — Constance ne débarqua qu'ensuite (*Paneg.*, V, 15 et 19; Aur. Victor, *ibid.*).

2. *Paneg.*, V, 15; Allectus fit alors évacuer sa flotte pour aller combattre Constance.

3. *Paneg.*, V, 15. Il se passa alors un incident étrange, que l'orateur officiel cherche péniblement à expliquer : les soldats mirent le feu à leurs navires, à l'insu, semble-t-il, du prince. Évidemment, ce monde latin n'a pas le respect ou la confiance dans le navire (cf. p. 82, n. 5). Voilà une guerre qui a pour enjeu l'empire de la mer, et elle n'offre pas le moindre combat naval.

4. Allectus y fut tué; *Paneg.*, V, 16. — On a placé la bataille à Woolmer, près duquel on a trouvé (en 1873) un énorme trésor de 29 800 pièces d'Allectus : mais ceci ne constitue pas une preuve.

5. Il semble que quelques vaisseaux y soient parvenus directement, au départ de Boulogne; j'ai peine à croire que ce soit par erreur, trompés par le brouillard, comme le dit le Panégyriste (V, 17).

6. Ils paraissent avoir songé à piller la ville après la bataille; les Romains les massacrèrent; *Pan.*, V, 17.

7. Médaillon du trésor de Beaurains (près d'Arras), qui nous montre Constance s'apprêtant à entrer dans Londres à cheval (*Aréthuse*, janvier 1924, p. 45 et s.). La présence d'un navire semble bien indiquer qu'il a dû venir par la Tamise : ce que confirme le mot du Panégyriste (V, 19), *ad littus illud appuleras* : c'est le bord de la Tamise et l'entrée dans Londres qui est ici décrite. Le Panégyriste a eu certainement sous les yeux ce médaillon ou un tableau similaire, et son expression *vera luce imperii recreati* s'adapte à la légende du médaillon, *redditor lucis æternæ* [cf. p. 8, n. 1].

8. Cf. *Paneg.*, V, 20. Le récit du Panégyriste s'arrête à l'arrviée solennelle de Constance (V, 19). Ce récit est fait avec une telle précision dans le détail (cf. p. 82, n. 1), qu'il est probable que l'auteur a dû accompagner le prince et être attaché à son service.

Mais si l'Empire de Carausius disparut, son œuvre ne fut pas entièrement perdue pour le monde romain : il en resta la nécessité d'un vaste commandement maritime sur l'Océan, et l'avantage d'une entente avec les Francs.

X. — LES FRANCS DOMICILIÉS DANS L'EMPIRE.

Sur le Rhin, pendant ce temps, personne n'avait bougé, Maximien étant venu en personne surveiller cette frontière[1]. Constance put alors la réorganiser d'une manière définitive. A certains égards, il s'inspira de Carausius, qui avait voulu voir dans les Francs, non pas les ennemis acharnés du monde romain, mais les auxiliaires possibles de son avenir[2]. A la faveur de son amitié, beaucoup d'entre eux s'étaient installés dans l'île des Bataves et les îles voisines, et même au delà, en Flandre, en Brabant, en Campine[3]. Constance les en avait brutalement chassés[4], et, pour ceux qui se laissèrent prendre, il les expédia en Gaule comme esclaves ou colons agricoles[5]. Mais cela fait, il reconnut presque aussitôt, à l'exemple de Carausius,

1. *Paneg.*, V, 13 (*Rheno institisti*). Toujours en 296.

2. Il faut distinguer, parmi les mesures prises par Constance à l'endroit des Francs, les pratiques violentes de 293-294, provoquées par la guerre contre Carausius (p. 66, n. 5, p. 82, et ici, n. 3), puis, après les victoires de Bretagne, les ententes et installations pacifiques auxquelles il prêta la main. Le Panégyrique de 297, écrit au lendemain même de la guerre, ne parle que des premières, et il est extraordinairement hostile aux Francs (V, 8, 9, 17, 18). Mais les secondes sont mentionnées dans le Panégyrique de Constantin en 310 (*quid loquar* RURSUS *Franciæ nationes?* VII, 6; voyez tout le texte, p. 86, n. 1), où du reste les Francs sont traités avec plus de bienveillance; peut-être aussi y est-il fait allusion dans le discours d'Eumène sur les écoles (*quæ* MODO *desinit esse barbaria*; IV, 18; cf. p. 86, n. 1).

3. *Multa Francorum milia, qui Bataviam aliasque cis Rhenum terras invaserant* (*Paneg.*, VI, 4); *Bataviam sub ipso quondam alumno suo* [Carausius était-il Batave d'origine ou d'éducation?] *a diversis Francorum gentibus occupatam* (*Paneg.*, VII, 5); *advena hoste* (*Paneg.*, IX, 25). Il semble qu'il y ait eu parmi ces Francs des Chamaves et des Frisons (*Paneg.*, V, 9), les Chamaves étant parmi les Francs les ennemis les plus ordinaires de l'Empire (cf. p. 200, 111, n. 3, p. 112), et à cet égard faisant contraste avec les Saliens (cf. p. 112, 199-200).

4. Mêmes textes, et p. 82.

5. *Paneg.*, V, 8, 9 et 21; VII, 5. Cf. p. 66, n. 5.

que si on savait s'y prendre, quelques-uns de ces Francs pourraient devenir, à la frontière même, de bons serviteurs de Rome, soldats et laboureurs tout ensemble.

Il avait récupéré cette île fameuse des Bataves[1], résidence trois fois séculaire d'une peuplade germanique célèbre entre toutes celles qui s'étaient soumises à l'Empire[2]. Mais depuis un demi-siècle que le grand pillage avait commencé[3], les malheurs de la frontière avaient réduit ces Bataves presque à néant[4], et d'eux il ne restait plus guère que le nom, attaché pour toujours à leur terre[5], et les corps de soldats d'élite qui servaient dans l'armée romaine[6]. On ne pouvait pourtant pas laisser à l'abandon cette île de bon terrain, et qui, de Nimègue aux abords d'Utrecht, du Wahal au Rhin, couvrait la frontière romaine comme un boulevard entre deux fossés. Alors Constance y installa une troupe de Francs, non pas de ceux qu'il venait de vaincre, et qui n'étaient qu'une bande d'aventuriers[7], mais une tribu entière, organisée déjà et à demi disciplinée, celle des Saliens, arrachée pour toujours, de gré ou de force[8], à son

1. P. 82, n. 1, p. 84, n. 3.
2. T. IV, p. 131, n. 4; t. VI, p. 490, n. 4.
3. En 253; t. IV, p. 565; cf. ici, p, 14, n. 6.
4. Saûf ce que nous allons dire, on ne trouvera plus trace de Bataves. Cf. ici, p. 84, n. 3, t. VIII, p. 85, n. 5.
5. *Paneg.*, IV, 21; V, 3; VI, 4; VII, 5; IX, 25 : dans tous ces textes, on n'a jamais *Batavi*, toujours *Batavia*, et tous sont à propos de l'expédition de Constance. Au surplus, le nom de *Batavia* peut se suivre à travers le Moyen Age jusqu'au mot actuel de *Betuwe*.
6. Je rattacherai volontiers à cette réorganisation de la frontière batave la création des quatre corps auxiliaires si célèbres au IVe siècle, des *Batavi*, *Celtæ*, *Heruli* et *Petulantes*, tous quatre formés par des immigrés des bas pays. Les Bataves sont en principe les indigènes de l'île, plus ou moins expulsés de leurs foyers par les invasions : je dis en principe, car il est possible que dans la suite des temps le vocable ait perdu toute signification ethnique et n'ait plus été qu'un nom de guerre. J'ai déjà parlé des Celtes (p. 44, n. 7). Les Hérules viennent des anciens ennemis de Maximien sur le Rhin inférieur (p. 48, n. 5). Quant aux *Petulantes*, le nom ne me paraît avoir rien de commun avec le mot latin *petulans* : c'est un arrangement de quelque vocable géographique ou ethnique des basses terres. — Cette organisation des quatre corps a dû s'accompagner de l'établissement de familles ou tribus de Bataves, Celtes, etc., sur sol romain (voir plus loin, t. VIII, ch. II, § 4). — Mais on peut songer aussi à Julien. p. 201, n. 1.
7. Cf. p. 84, n. 3.
8. Peut-être expulsée par les Saxons (Zosime, III, 6, 3-4).

domaine traditionnel de la Frise transrhénane[1]. Et ces Francs Saliens, une fois domiciliés en Batavie, y commenceront une existence le plus souvent paisible et régulière[2], sous la surveillance du comte militaire de la Germanie romaine (vers 297?[3]). Un pas de plus était fait dans la captation des Francs par le monde latin : l'ami de Maximien, Gennobaud, était resté chez lui, roi vassal mais chef libre[4]; la tribu salienne était sur terre d'Empire, et ses rois ou ses princes étaient des sujets autant que des hôtes[5].

A l'autre extrémité de la frontière, les Alamans, au contraire, continuaient à vivre en voisins inquiets et tracassiers[6]. Ils

1. Le texte essentiel (cf. p. 84, n. 2) est celui du Panégyrique de 310 (VII, 6) : *Quid loquar rursus* [opérations postérieures à la victoire de Bretagne] *intimas Franciæ nationes* [celles qui sont restées chez elles, par opposition à celles qui ont envahi l'Empire] *jam non ab his locis quæ olim Romani invaserant* [la Batavie et terres soumises] *sed a propriis ex origine sui sedibus* [les terres de leur domaine originel, portant leur nom, le Salland] *atque ab ultimis barbariæ litoribus* [les rivages frisons du Zuiderzée] *avulsæ* [c'est moins une guerre qu'une *receptio*] *ut in desertis Galliæ regionibus conlocatæ* [Batavie] *et pacem Romani imperii* [ces mots semblent bien indiquer une convention solennelle d'ordre politique] *cultu juvarent et arma dilectu*. Peut-être avons-nous aussi une allusion à cette restauration de la Batavie dans cette phrase d'Eumène (IV, 18), *hæc ipsa insula quæ modo desinit esse barbaria*. — La Batavie comprenait, outre l'île, la rive gauche ou méridionale du Wahal, avec Nimègue. Il est possible qu'on n'ait pas dès lors concédé aux Francs cette dernière région (cf. p. 146, n. 2). — Lorsque Julien, en 358, se mit en contact avec les Saliens (p. 198-9), il ne leur reprocha que de s'être trop étendus au sud, en Toxandrie, leur établissement en Batavie lui paraissant légitime. — L'établissement des Francs en Batavie a du reste été singulièrement facilité par la dépopulation du pays (cf. p. 14, n. 6).

2. En qualité d'agriculteurs (*cultu*) et de soldats (*dilectu*). Une fois pour toutes, il importe de ne point voir uniquement des guerriers dans ce monde franc. Comme chez les Hollandais modernes qui les ont remplacés sur ces terres, le travail agricole a tenu une place considérable dans leur vie; et il faudra se souvenir de cela lorsqu'on voudra étudier, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'époque mérovingienne.

3. Avant l'affaire de Langres et après la reconquête de la Bretagne (*Paneg.*, VII, 6).

4. Il n'est pas du tout impossible que ces Saliens soient les Francs de Gennobaud (p. 62).

5. Kurth, qui a très bien vu la nécessité d'admettre une installation officielle des Francs Saliens en Batavie (*Clovis*, 2e éd., I, 1901, p. 84), la place sous Constant vers 341 (cf. p. 146, n. 2). C'est à la rigueur possible. Mais je me demande si dans ce cas cet établissement batave eût été regardé en 358 comme si complètement légitime (p. 198-9). Ce qui a pu se produire sous Constant, c'est la pénétration au sud du Wahal, à Nimègue et aux alentours, et peut-être aussi une réglementation nouvelle de la situation légale des Saliens dans l'Empire.

6. Cf. p. 39.

tendaient de plus en plus à faire contraste avec les Francs, dont beaucoup préféraient l'entente avec César : ceux-ci semblaient s'inspirer de Civilis le Batave [1], dont ils tenaient les terres à titre précaire; les Alamans prenaient modèle sur Arioviste le Suève, qui avait commandé à leurs aïeux [2]. S'ils concluaient un traité avec Rome, c'était souvent pour l'endormir dans une fausse confiance. Un jour Constance, étant près de Langres, à plus de quarante lieues de la frontière, fut assailli par une troupe d'Alamans, venue on ne sait comment [3]. La forteresse, nouvellement bâtie, le sauva [4]. Il en ressortit l'épée à la main, fut blessé, mais vainqueur, pourchassa les brigands jusque près du Rhin, et en fit par deux fois un beau massacre [5]. C'était l'histoire du consulat de Maximien qui recommençait à Langres [6].

Pourtant, de ce côté-là encore, et grâce à l'appui que les soldats et les succès de Maximien apportaient sur le haut Danube, on arriva à une certaine sécurité. L'Empire, évidemment, reconstituait ses forces et sa puissance. Ses ennemis rapprenaient la crainte et ses habitants le travail. Depuis trente ans [7], la Gaule n'avait pas vu les Francs au delà de Trèves, ni les Alamans au delà de Langres. Une génération d'hommes grandissait, qui n'avait jamais connu de Barbares

1. J'entends Civilis avant la révolte; t. IV, p. 202.
2. Cf. t. III, p. 153.
3. En 298? La *Chronique* d'Eusèbe placerait le fait en 301 (*ad a. Abr.* 2317, p. 187, Schœne), mais c'est manifestement erroné.
4. L'ennemi arriva si vite, que, les portes ayant été fermées, il fallut hisser Constance par la muraille à l'aide de cordes (Eutrope, IX, 23; Théophane, *Chron.*, p. 8, de Boor).
5. La première bataille eut lieu près de Langres, la seconde près de Windisch, (*campos Vindonissæ*, *Pan.*, VII, 6; *campi Vindonii* [?], *Pan.*, VII, 4). Constance a suivi la route de Langres à Bâle (cf. t. VI, p. 433, n. 5) et coupé les Alamans du Rhin avant qu'ils aient pu le franchir. *Paneg.*, VII, 4 et 6 (l'auteur, dix ans après, semble avoir vu le champ de bataille, *campos adhuc ossibus opertos*). — Il semble qu'il y ait eu, dans l'hiver de 298-9, un nouveau passage, par les Alamans, du Rhin pris par les glaces (dans une île, *illexerat* [in] *insulam*; peut-être la même qu'en 357, p. 191, n. 8); la bande d'ailleurs fut faite prisonnière; *Paneg.*, VII, 6.
6. Voyez ici, p. 64.
7. Je pense à l'invasion de 275-6 (t. IV, p. 598).

sur ses terres autrement que comme esclaves ou colons. Des chefs germains servaient l'empereur avec une absolue fidélité et une intelligence rare : on sentait, à voir leur conduite, qu'ils aimaient le prince et respectaient Rome. Deux se faisaient remarquer, Crocus, roi chez les Alamans[1], et Bonitus le Franc. Ce dernier surtout, chef, prince ou roi chez les Francs, comte, duc ou tribun dans l'armée impériale, allait être pour la famille de Constance un appui de tout instant[2], et fera élever son fils Silvain dans les usages et au service de Rome[3]. Il était visible, pour un esprit attentif, que le nom franc ne se séparerait plus des destinées de la Gaule.

XI. — RESTAURATION MATÉRIELLE ET PAIX MORALE

Au surplus, ni Maximien ni Constance ne se laissaient entraîner à de trop grandes illusions à l'endroit de leurs amitiés barbares. Ils acceptaient des auxiliaires, ils concluaient des traités, mais ils prenaient des précautions infinies, comme si le danger allait de nouveau surgir à tous les points de la Gaule[4]. Sur la frontière de terre, on remit en état les forteresses traditionnelles[5]. D'autres furent construites le long de

1. *Epit. de Cæs.*, 41,3 : *Croco Alamannorum rege, auxilii gratia Constantium comitato* (en Bretagne). La lecture *Eroco*, courante jusqu'ici, ne paraît pas justifiée.

2. D'après Ammien, XV, 5, 33 (p. 113, n. 1), qui ne parle de Bonitus qu'à propos des guerres de Constantin contre Licinius en 314-323. Mais son rôle éminent dans ces guerres permet de supposer bien des services antérieurs.

3. Cf. p. 165 et s.

4. Sauf quelques exceptions (n. 5, et p. 89, n. 6), l'attribution de ces constructions à l'époque de Dioclétien ne peut être affirmée, et quelques-unes peuvent être placées sous Constantin (cf. p. 114).

5. *Paneg.*, IV, 18 (date de 297) : *Alarum et cohortium castra toto Rheni limite restituta*. Par exemple, Winterthur, *Vitudurum*, en 294 (*Corpus*, XIII, 5249), et d'autres de forme similaire dans la même région, par exemple. Altenburg (le *castrum* de *Vindonissa*, Windisch; cf. ici, p. 27, n. 2), Soleure et Olten (cf. Stæhelin, *Revue des Études anciennes*, 1923, p. 58-9). — Près de là, Constance, *Constantia*, mais en Rétie (Anon. de Ravenne, IV, 26), peut être aussi attribuée à Constantin. — C'est également à cette époque, Constance ou Constantin (cf. p. 114, n. 7), qu'on a rattaché la construction des forteresses de l'Alsace, des Vosges et du Rhin,

la Manche et de l'Atlantique[1], afin de servir d'appui à la flotte : car j'imagine que l'on conserva les escadres de Carausius[2] pour les mettre aux aguets sur les rivages depuis Walcheren jusqu'à l'Adour[3]. A l'intérieur du pays, enfin, partout où les routes militaires avaient besoin d'être surveillées, au débouché des montagnes ou au passage des fleuves, de puissantes murailles furent bâties, gardiennes inexpugnables des lieux stratégiques[4] : Bayonne commença son rôle de citadelle au pied des Pyrénées[5], Grenoble à la descente des Alpes[6], Blaye à l'estuaire de la Gironde[7], et bien d'autres à la place qu'elles ont conservée depuis lors.

Appuyée sur des murailles et sur des victoires, la confiance grandissait d'année en année. De belles récoltes étaient venues

Horbourg, Saverne, Sarrebourg, etc., et, comme elles résistèrent fort peu aux invasions des Alamans de 350 à 356 (p. 171), on a supposé qu'elles étaient mal construites (Schumacher, *Siedelungs- und Kulturgeschichte der Rheinlande*, II, 1923, p. 109 et s.).

1. Ici, n. 4, 5 et 7.

2. Cf. p. 81, n. 8. Le commandement de mer fut conservé, mais peut-être pour être partagé entre le duc d'Armorique et le duc de Belgique (p. 63, n. 3). On verra le rôle important de la flotte lors des guerres de Constantin (p. 113, n. 7, p. 108, n. 11, p. 141, n. 3).

3. Sur la sécurité maritime après la guerre de Bretagne, *Paneg.*, V, 18 : *Omnibus nationibus securitas restituta maritimo situ.*

4. Outre les trois dont nous allons parler, les suivantes, mais peut-être dues à Constantin. — 1° *Constantia*, Coutances (*Not.*, *Occ.*, 37, 20; 42,34), l'ancienne *Cosedia* (t. VI, p. 446, n. 10). — 2° La *Constantia* dont parle Ammien (XV, 11, 3), à l'embouchure de la Seine, ne me paraît pas devoir être confondue avec Coutances : c'est le lieu terminal de la grande route qui suivait la Seine, à chercher vers Harfleur ou Graville (t. VI, p. 449, n. 4). — 3° Pour protéger le passage en Espagne par le col du Pertus, *castrum Helena* (nommé d'après Hélène, femme de Constance et mère de Constantin), Elne (Eutrope, X, 9; Orose, VII, 29, 7; Zosime, II, 42, 9; *Epit. de Cæs.*, 41,23). — 4° Peut-être le *vicus Helena*, qui semble un *castrum* sur grande route au passage d'une rivière, non loin d'une colline, entre Tournai et Arras (Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 5, 215; mais le nom pourrait être celui d'un cours d'eau) : il me paraît s'agir d'un *castrum* gardant le passage de la Deule, à la frontière des cités d'Arras et de Tournai, entre Hénin, Pont-à-Sault et la colline d'Ostricourt.

5. *Lapurdum*; *Not.*, *Occ.*, 42, 19; cf. *Revue des Ét. anc.*, 1905, p. 150 et s. *Lapurdum* a dû s'appliquer strictement à la place forte; le nom de *Baiona*, qui apparaîtra beaucoup plus tard, a dû désigner la partie basse, le port; voyez Gavel, *Eléments de phonétique basque*, 1920, p. 94-95. Cf. p. 42, n. 5.

6. Fortifiée sans doute avant la nomination de Constance comme César; *Corpus*, XII, 2229 (mention d'une *porta Jovia* et d'une *porta Herculia*). Peut-être comme point d'appui contre les Bagaudes des Alpes (cf. p. 54, n. 7).

7. *Blavia militaris*; Ausone, *Epist.*, 10, 16; *Not.*, *Occ.*, 37, 15.

l'accroître. On disait que les granges s'écroulaient sous le poids des moissons; la terre de Gaule, une fois de plus, réparait par ses blés les ruines faites par les guerres des hommes[1]. Des ordres étaient donnés pour replanter partout les arbres fruitiers[2]. La forêt, à son tour, reculait devant les sillons[3]. En Aquitaine, les vignes, que nulle restriction ne gênait plus[4], pouvaient s'étendre librement sur les graves et les coteaux[5], le vin de Gaule recouvrait son renom, et les tavernes de la frontière se remplissaient des joyeux propos des buveurs, à qui Bacchus redevenait accessible[6]. Des villas se reconstituaient[7], d'autres se bâtissaient sur des sites nouveaux[8], et, en dépit des remparts et des tours qui entouraient et assombrissaient leurs demeures, les grands seigneurs y reprenaient allégrement la vie fastueuse d'autrefois[9]. Les villageois retrouvaient le chemin de leurs bourgades héréditaires, et y rallumaient les foyers abandonnés dans un jour de malheur[10]. On réparait les anciennes chaussées militaires[11]; on en traçait d'autres à travers les montagnes

1. Panégyrique de 291 (III, 15); de 297 (V, 3 et 21); de 297 (IV, 18).

2. *Tot manu positæ arbores convalescunt* (IV, 18).

3. *Ubi silvæ fuere jam seges est* (III, 15). Cf. p. 16-17.

4. T. IV, p. 609.

5. *Aquitaniæ aliisque provinciis... novis vitibus locum metari*; Panégyrique de 311, VIII, 6.

6. Vases à acclamations bachiques de la basse époque; t. V, p. 187, n. 4, p. 189, n. 4; t. VI, p. 133, n. 3.

7. C'est à des reconstructions rurales que se rapporte le texte d'Eumène en 297 (*Paneg.*, IV, 18) : *Ubique muri vix repertis veterum fundamentorum vestigiis excitantur.* Voyez chez Grenier (*Habitations*, p. 119) la reconstruction de quelques villas rustiques et (p. 179) la construction de nouvelles villas urbaines chez les Médiomatriques (Lorraine).

8. J'attribue à cette époque la villa fortifiée (*burgus*) de Bourg en Gironde (Sidoine, *Carm.*, 22, 117-9), laquelle a dû remplacer, comme centre de domaine, la villa dont on a trouvé des traces aux Gaugues, plus à l'ouest, la situation de Bourg étant infiniment meilleure au point de vue de la défense militaire.

9. Voyez t. VIII, ch. III, § 2, et ch. IV, § 2.

10. D'après les conclusions de Marteaux et Le Roux, *Boutæ*, p. 489-490, lesquels rapportent à cette reconstruction l'emploi dans les maisons d'un pavage ou macadam en calcaire blanchâtre concassé (cf. *ib.*, p. 339).

11. En particulier les routes des Alpes : du Rhône au Genèvre par Valence et le col de Cabre (*Corpus*, XII, 5504; ici, t. V, p. 87, n. 2; cf. ici, p. 183, n. 5); directe du Petit Saint-Bernard à Genève (XII, 5516-7; ici, t. V, p. 86, n. 7); du Grand Saint-Bernard (XII, 5520-7; ici, p. 54).

centrales[1] ou le long des fleuves qui menaient à la mer[2]. La circulation devenait plus intense, les hommes reparaissaient avec leur gaieté coutumière sur les sentiers de pèlerinage chers à tant de générations de leurs aïeux, et les sanctuaires de la campagne voyaient revenir à eux l'hommage reconnaissant de leurs dévots[3].

Dans les villes, l'œuvre de fortification achevée, on relevait les temples, les monuments civils, les aqueducs mêmes[4]. Des écoles neuves se dressaient sur les ruines des anciennes[5]. Par-dessus les décombres des rues, un nouveau dallage en larges pierres permit un cheminement plus facile aux piétons et au charroi[6]. Maisons bourgeoises et hôtels de seigneurs surgissaient de partout : l'empereur faisait appel à toutes les bonnes volontés, aux riches et aux pauvres, pour rendre la vie et refaire une population à ces villes longtemps désertes[7]. A

1. Je songe à une route à travers les Cévennes par le col du Pal (t. V, p. 93, n. 6) : milliaire de 306-7 au pont de la Baume (*Corpus*, XII, 5584).

2. Je songe à la route, le long de la rive gauche de la Seine, de Paris à Sens (t. VI, p. 416, n. 1), dont je ne trouve pas trace avant le milliaire de la tétrarchie (XIII, 8974 : je me demande maintenant si RCO ne signifie pas simplement *reficiundum coeraverunt*; voyez les *indices* de Dessau, p. 828). — Il est possible qu'on ait alors substitué la route de la rive gauche à celle de la rive droite, celle-ci, qui traversait des terrains marécageux dès sa sortie de Paris (cf. De Pachtere, p. 39), ayant dû être abîmée dans les malheurs du siècle précédent (ici, p. 18), l'autre, au contraire, abordant tout de suite les hauteurs à la montagne Sainte-Geneviève (t. VI, p. 416, n. 1).

3. Monnaies de Constantin dans une partie des *fana* normands (de Vesly, *Les Fana*, p. 141); *Paneg.*, VII, 21-22, en 310 (les eaux thermales de l'Apollon éduen, Bourbon-Lancy; cf. t. VI, p. 427). Et voyez le pèlerinage de Constantin à Grand [?] en 309? (ici, p. 107). Reconstruction du sanctuaire de Berthouville (p. 16, n. 3)?

4. Notez en particulier cette *instauratio templorum* sous Constance (à Autun; *Paneg.*, V, 21; IV, 4; tous deux de 297). On occupa à la réfection des aqueducs d'Autun (cf. p. 21) les légionnaires en garnison pendant l'hiver (de 296-297? *Paneg.*, IV, 4). En général, *Pan.*, IV, 4 et 18.

5. Il me paraît évident qu'on a dû donner satisfaction à Eumène, sollicitant (en 297) du *præses Lugdunensis* l'appui impérial pour la restauration des fameuses écoles *Mænianæ* (*de restituendis patriæ meæ Mænianis*; *Paneg.*, IV, 2). Eumène demande qu'on l'autorise à affecter à cette restauration les 600 000 sesterces que Constance lui veut allouer comme *salarium* (IV, 11; ici, p. 94, n. 2). Sur ces écoles d'Autun, t. V, p. 69, n. 6.

6. Cf. aux renvois de la p. 21, n. 3.

7. *Tot urbes instaurari mœnibus, incolis frequentari*; *Paneg.*, IV, 18; V, 21. L'empereur contribua de ses deniers, au moins à Autun; *id.*, IV, 4.

Autun, Constance amenait des ouvriers venus de la Bretagne : l'île voisine, qui avait peu souffert des invasions, devait à la Gaule de soulager ses misères[1]. Chose plus singulière encore, le fisc impérial se relâchait de ses exigences, et les bureaux recevaient l'ordre de ne pas entraver la tâche de tous ces hommes qui façonnaient une Gaule à demi neuve[2]. Constance était pour elle comme un fondateur, et les villes n'avaient point tort de désirer porter son nom[3]. Enfin, la divinité elle-même s'intéressait à l'œuvre réparatrice : on disait que les enfants arrivaient en plus grand nombre dans les familles, et que la mort y frappait moins vite les vieillards[4]; les dieux de l'heure, Jupiter et Hercule, semblaient s'entendre avec Apollon, le dieu cher à Constance[5], pour ne plus envier la gloire des familles nombreuses.

La vie morale, elle aussi, se restaurait sous ce double appel d'un noble prince au travail et à la tolérance.

Pour le travail, aux écoles reconstruites[6] il assura des maîtres dignes d'elles et à ces maîtres une situation digne d'eux. Le professeur cessa d'être un meurt-de-faim, un vagabond. A l'Université d'Autun Constance donna comme chef[7] un de ses

1. *Paneg.*, IV, 4 (*artifices transmarinos*); V, 21 (*ex hac Britannicæ facultate victoriæ plurimos, quibus illæ provinciæ redundabant, artifices*). L'abondance de la main-d'œuvre artisane en Bretagne est digne de remarque.

2. Supposé d'après *Paneg.*, IV, 4, don ou abandon à Autun de *maximæ pecuniæ*, et d'après Eutrope, X, 1, disant de Constance, *fisci commoda non admodum adfectans*. On racontait que Dioclétien reprochait à Constance de n'avoir aucune réserve dans ses trésors (Eusèbe, *V. Constantini*, I, 14; cf. le *totum ærarium indulgent* d'Eumène, *Paneg.*, IV, 4, qui ne vise que Constance).

3. Cf. p. 88, n. 5. Pour Autun, *Flavia est civitas Æduorum* (Panégyrique de 311, VIII, 14); on peut évidemment songer à Constantin : mais l'auteur de 297 dit de Constance à propos d'Autun : *cum te rursus habeat conditorem* (*Pan.*, V, 21; cf. IV, 14); et Eumène, qui parle vers le même temps, donne à Autun le titre de *colonia* (IV, 5).

4. Panégyrique de 291, III, 15 : *Hominum ætates et numerus augentur.*

5. Cette idée d'un accord céleste entre les deux grands dieux de l'Empire restauré et l'Apollon de Constance (cf. p. 95) est assez bien marquée par le Panégyriste de 297 (V, 4).

6. P. 91, n. 5.

7. *Auditorio huic te præficere decrevimus*; Panégyrique d'Eumène, IV, 14.

secrétaires d'État[1], Eumène[2], ancien rhéteur éduen[3] devenu fonctionnaire d'Empire, et qu'il rendit à la fois à sa patrie, à l'enseignement et à l'art oratoire; il voulut écrire lui-même la lettre de nomination, en termes qu'il sut choisir pleins de

1. *Sacræ memoriæ magister*; *Paneg.*, IV, 11; cf. p. 91, n. 5, ici, n. 3, et p. 94, n. 2.

2. Le nom n'est conservé que par la fin de la lettre de Constance : *Vale, Eumeni carissime nobis* (*Pan.*, IV, 14).

3. Qu'il fût ancien rheteur, cela résulte de *ad pristinas artes* (IV, 15 et 14); il était petit-fils d'un maître d'Autun, originaire d'Athènes, célèbre jadis à Rome, installé ensuite chez les Éduens. Mais Eumène n'a été ni élève ni rhéteur à Autun même, à cause de l'*intermissio* des études en 269 (cf. t. IV, p. 589; *Pan.*, IV, 17). — Ici doit se poser la question, si controversée, des rapports de temps et d'origine entre le Panégyrique d'Eumène (IV) et celui prononcé à l'anniversaire impérial de Constance (V, 1[er] mars 297; à Trèves?; cf. p. 59-60). Pour la date, le *pro restaurandis scholis* d'Eumène me paraît postérieur à l'autre de quelques mois : il y est fait très nettement allusion aux grandes victoires de Galère en Orient au cours de 297 (IV, 21), qu'ignore l'orateur du *Paneg.* V, et à la pacification générale de l'Empire après ces victoires (IV, 21), peut-être aussi à la seconde série d'opérations contre les Francs (encore toute récente, *modo*, IV, 18; cf. p. 86, n. 1); si le mot de la lettre de Constance (IV, 14 : *Constantii Cæsaris ex Italia revertentis*) doit être maintenu, il peut s'agir d'un voyage fait par Constance au delà des Alpes pendant l'expédition de Maximien en Afrique. Cela mettrait le Panégyrique d'Eumène vers octobre 297. — L'auteur du Panégyrique à Constance (V) offre évidemment d'étranges similitudes avec Eumène (cf. p. 94, n. 2) : comme celui-ci, il a été tour à tour maître de rhétorique et fonctionnaire au palais (*adyta palatii*; V, 1), et il doit habiter Autun (V, 21). D'autre part, son discours offre avec celui d'Eumène un très grand nombre de locutions semblables (cf. Brandt, *Eumenius*, p. 39-41, liste d'ailleurs incomplète). J'hésite cependant à ne pas attribuer les deux œuvres à deux orateurs différents. Eumène appelle Autun sa patrie, ce que l'autre ne dit jamais. Eumène semble n'avoir quitté les fonctions de *magister memoriæ* que pour être envoyé à l'école d'Autun (IV, 15 : *ex otio jacens* veut seulement dire qu'il a perdu l'habitude de la rhétorique); l'autre, après un long congé, semble être revenu à la cour, auprès de Maximien et de Constance (vers 293; V, 1 et 2), et, s'il parle au nom d'Autun (V, 21), il ne dit pas qu'il y enseigne. L'orateur impérial, quoique rompant un long silence, est un habitué de l'éloquence officielle (V, 1); Eumène est plus nettement un novice en cette matière (IV, 1). Le Panégyriste de Constance ne dit pas un mot des écoles, qui passionnent Eumène. Le style a une allure différente, plus pénible chez Eumène. Quant aux réminiscences d'expressions, d'ailleurs évidentes, elles peuvent s'expliquer par le fait qu'Eumène aurait connu le Panégyrique à Constance et s'en serait inspiré. — Peut-être celui-ci est-il l'œuvre de ce Glaucus qu'Eumène salue dans son discours (IV, 17). — L'orateur de Constance semble avoir, recommandé par lui, prononcé un panégyrique devant Maximien, où il racontait tous les événements antérieurs à la création de la tétrarchie (1[er] mars 293) et à la campagne de Maximien contre les Alamans Contiens (292; ici, p. 72, n. 4), et il est visible qu'il a voulu que son présent discours fît suite au précédent (*ab his quæ secuta sunt inchoare*; V, 1). On peut évidemment supposer que ce dernier est le Panégyrique de 291 (p. 59, n. 4) : mais il y a trop de différences entre les deux morceaux, et on a dû prononcer bien des discours de ce genre. — Sur la bibliographie, p. 59, n. 4.

charme[1], et il ajouta au titre et à l'emploi un traitement de grand fonctionnaire[2]. Désormais, les maîtres des écoles surent que leur carrière ne serait plus ni médiocre ni fermée, et que les meilleurs pourraient accéder aux dignités les plus hautes. De nouvelles écoles se fondèrent[3] dans des villes jusque-là assez rebelles aux tâches intellectuelles[4], et les jeunes générations des riches seigneurs ou des bourgeoisies municipales rapprirent ce qu'était Homère, et à mettre au-dessus des armes de Rome la discipline de la Grèce[5]. L'Université de Bordeaux inaugura une vie de gloire[6], et les Muses se firent enfin entendre dans cette cité qui n'avait encore connu que le Mercure de son commerce et l'Hercule voyageur de son port[7]. Tandis que le dieu de Maximien n'avait été que l'Hercule des batailles et des grands travaux, celui de Constance, disaient

1. *Paneg.*, IV, 14 (cf. p. 93, n. 2).

2. *Salarium in sexcenis milibus nummum ex reipublicæ viribus consequi volumus* [pris sur les recettes de la ville; cf. t. VIII, ch. V, § 2]; *Paneg.*, IV, 14. Il est à peu près impossible de savoir à quoi correspondaient alors le sesterce (*nummus*) et cette somme. Elle a dû cependant être très forte, d'une part puisqu'elle fut affectée par Eumène à reconstruire et à réaménager les écoles (*ad restitutionem*, 11), mais encore parce qu'elle est dite représenter le double du traitement d'un *magister memoriæ*, 300 000 sesterces (*geminarent*, 11), lequel était un très haut fonctionnaire. On peut donc incliner à considérer ces 600 000 sesterces comme correspondant à la valeur traditionnelle du sesterce, soit 100 sesterces pour le sou d'or; 600 000 sesterces représenteraient 6000 sous d'or, et, si l'on évalue le sou d'or suivant le type de Dioclétien (5 gr. 45, 18 à 19 francs), un peu plus de 100 000 francs (calculs similaires chez Kuhn, *Verfassung*, I, p. 102; Seeck, *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXVIII, 1896, p. 178-9, n'arrive qu'à 13 000 à 14 000 francs; voyez sur cette question les très justes remarques de Hirschfeld, *Kleine Schriften*, p. 629-630). Ce chiffre paraît excessif pour un rhéteur, mais Eumène était un des plus hauts fonctionnaires de l'Empire. Peut-être, à la rigueur, s'agit-il d'un *salarium* donné une fois pour toutes, et, dans ce cas, il faut accepter le *sexcentis* des manuscrits à 14, et corriger ainsi le *sexcenis* des manuscrits à 11 : mais j'en doute.

3. Cela résulte des encouragements donnés par Maximien et Constance *fovendis honorandisve litterarum studiis* (*Paneg.*, IV, 19).

4. Cf. Bordeaux, ici, n. 7, et t. VIII, ch. V, § 5.

5. Cf. t. VIII, ch. V, § 1 et 4.

6. A la rigueur sous Constantin, aux premiers temps duquel appartiennent les plus anciens maîtres célébrés par Ausone (vers 315 : *Macrinus, Thalassius, Romulus, Corinthius*; *Professores*, 11, 13 et 19).

7. T. VI, p. 377 et s. Je songe à l'Hercule de bronze trouvé vers l'entrée du port intérieur (*Soc. arch. de Bordeaux*, I, 1874, p. 45).

les rhéteurs de l'école, était l'Hercule aimable et disert qui préside au chœur des Muses[1].

Ce n'était point d'ailleurs le dieu que préférait Constance. Son humeur modérée et pacifique l'éloignait de Jupiter et d'Hercule, les dieux impérieux et violents qui commandaient alors à l'Empire. Il allait plus volontiers vers Apollon; et au delà des divinités de la Rome antique rajeunies par Dioclétien, il s'élevait d'ordinaire jusqu'au Soleil éternel, qui échauffe et qui éclaire tous les hommes et l'univers en son entier[2]. On voyait bien qu'il s'irritait du trop grand nombre de dieux[3], qu'il cherchait une religion capable de les concilier ou de les absorber tous. Je croirais sans peine qu'il était de ceux, de plus en plus nombreux parmi les êtres d'élite, qui priaient une Divinité unique et supérieure, planant au-dessus ou en dehors de tous les dieux de confrérie, de ville ou d'État.

Cela dut le rendre indulgent et même accueillant pour les Chrétiens : son Apollon était le plus tolérant des dieux antiques, celui qui avait frayé le plus volontiers avec tous les peuples et tous les cultes[4]. Le Père des Chrétiens semblait, comme le Soleil, régner dans les cieux, et les prières de ses fidèles montaient toujours vers un seul et même souverain : à quoi bon alors, pour des questions de noms, tourmenter des êtres convaincus qui ne veulent que croire et espérer? Aussi, lorsque les édits de persécution furent promulgués par Dioclétien (303), Constance, malgré l'unité de l'Empire et l'universalité de ses lois, s'arrangea pour que ces édits fussent lettre morte de ce côté des Alpes. Tandis que les violences se multipliaient en Italie et en Afrique, où commandait Maximien, la Gaule ne connut aucun procès pour Christianisme. L'Église y a cessé de craindre

1. *Heraclen comitem ducemque Musarum*; *Paneg.*, IV, 7.
2. Il n'y a pas à en douter; *Paneg.*, V, 2; VI, 14; VII, 7. Voyez pour Constantin, p. 106-107.
3. Eusèbe, *V. Constantini*, I, 17, éd. Heikel (*P. Gr.*, XX, c. 933).
4. Lisez Macrobe, I, 17.

du jour où Constance y a pris le pouvoir [1]. Pour ne pas avoir l'air d'ignorer la loi de l'État, il fit démolir quelques édifices consacrés au culte [2] : mais en ce temps-là, la maison chrétienne n'était pas encore un temple de Dieu, c'était simplement le lieu de réunion des fidèles [3]; la muraille pouvait être renversée, le culte n'en souffrait point; et partout où les Chrétiens se réuniraient, là serait leur église et Dieu serait avec eux. Constance le savait sans doute, et, sur la poussière de l'église démolie, l'assemblée des fidèles reprenait ses chants et ses ardeurs [4].

Le contraste avec le reste de l'Empire aidait la Chrétienté de Gaule à fixer et à étendre sa vie. C'est en ce temps, je crois, qu'elle marqua ses progrès essentiels dans les grandes villes [5]. Peut-être arriva-t-elle dès lors à constituer des Églises dans toutes les cités, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin. La religion du Christ était désormais la seule qui fût à la fois une force politique et une puissance morale : car elle était devenue l'une et l'autre par le nombre de ses fidèles, leur ferveur dans la propagande, leur discipline, leur obéissance aux évêques leurs chefs, leur organisation en diocèses municipaux [6]. Qu'étaient, à côté d'elle, si bruyants et si riches fussent-ils, les dévots du Soleil ou de la Terre, disséminés autour de mille sanctuaires, sans loi commune, sans lien qui les unît, sans amitié qui en

1. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 13; *V. Const.*, I, 13; Lactance, *De m. p.*, 8, 15 et 16; Optat, I, 22, p. 26, Ziwsa; Sozomène, I, 6, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 872.

2. Lactance, *De m. p.*, 15 (ici, n. 4). Eusèbe (VIII, 13, 13, Schwartz) dit le contraire, peut-être pour n'avoir pas compris quelque texte latin, μήτε τῶν ἐκκλησιῶν τοὺς οἴκους καθελών.

3. Cf. t. IV, p. 408, et les textes de la n. 4.

4. Lactance, *De m. p.*, 15 : *Conventicula, id est parietes, qui restitui poterant, dirui passus est; verum autem Dei templum, quod est in hominibus, incolume servavit.* Voyez l'expression d'Eusèbe (ici, n. 2), τῶν ἐκκλησιῶν τοὺς οἴκους, qui traduit *conventicula*. L'expression de *conventiculum* était consacrée en ce temps-là pour désigner le local où se réunissaient les Chrétiens d'une localité : c'est la *domus ecclesiæ* (cf. Ammien, XV, 5, 30).

5. Voyez les Actes du concile d'Arles; ici, p. 125, n. 5.

6. Voyez t. IV, p. 407-9, 490-2, et t. VIII, chap. VI, surtout § 1 et 3.

fît de vrais frères[1]? et qu'étaient surtout les derniers adorateurs de Jupiter et d'Hercule, dont toute la foi tenait dans des flagorneries de fonctionnaires[2]? Il n'y avait qu'un seul culte vraiment universel, qu'une alliance religieuse embrassant les hommes de toutes les cités, et c'était « le corps des Chrétiens », *corpus Christianorum*, « l'assemblée mondiale » ou « l'Église catholique », comme on disait dès lors[3].

Constance ne s'inquiétait point de ses progrès et de sa puissance, et, à la différence de ses prédécesseurs au pouvoir, il ne crut pas qu'une religion universelle, même appuyée sur une confrérie unique, pût devenir un danger pour l'Empire de Rome. Il laissa le Christianisme pénétrer au palais et dans l'armée; il garda pour officiers des fidèles de Jésus[4]; et la femme qu'il avait aimée et épousée avant de devenir César, Hélène[5], appartenait à la foi nouvelle et lui avait donné son fils aîné et héritier présomptif, Constantin[6]. On raconta même, plus tard, qu'aux derniers jours de sa vie il ouvrit enfin les yeux à la vraie lumière et son âme au Dieu souverain[7].

Dans cette Gaule que Constance achève de restaurer, bien des choses du passé avaient repris vigueur, et surtout les richesses du sol et les charmes des lettres latines. Mais elle vient de faire place à deux forces nouvelles, encore timides ou incer-

1. Cf. t. IV, p. 407.
2. Voyez les Panégyriques II, III, IV, V, VI.
3. L'expression, et plutôt dans le sens d' « orthodoxe » que dans celui d' « universel », apparaît pour la première fois officiellement dans la loi de Constantin contre les hérétiques, 313?; *Code Théod.*, XVI, 2, 1. Cf. t. VIII, ch. VI, § 1.
4. Eusèbe, *V. Const.*, I, 16 et 17, *Patr. Gr.*, XX, c. 931-3.
5. *Flavia Helena*, qu'il dut répudier en 293 pour épouser *Flavia Theodora Maximiana*, la belle-fille de Maximien, ce qui le fit entrer dans la famille des *Herculii*.
6. Né le 27 février, on a supposé d'ordinaire 274 (Seeck, I, 2e éd., p. 436, va jusqu'à 288).
7. Eusèbe, *V. Const.*, I, 17 (d'après les mots παρηκολούθησε τέλος). Le second Panégyriste de Constantin (VII, 7) le fait au contraire mourir en pleine foi païenne, en accord avec Jupiter, en adoration de l'Océan, des astres et de la lumière éternelle; et sans doute l'orateur répond-il à des rumeurs propagées par les Chrétiens.

taines, mais qui peuvent un jour prétendre à la dominer, les Francs à la frontière et l'Église dans les âmes.

Sans doute n'était-ce point ce qu'avait désiré Dioclétien, lorsqu'il voua la maturité de sa vie à refaire le monde romain. Certes, il avait réussi à lui rendre sa grandeur et son énergie. Mais le nouvel Empire n'est point celui qu'il a rêvé, le royaume de Jupiter et de Rome. Et au jour de son abdication [1], une mélancolie profonde put se mêler à la joie d'avoir fini sa tâche (305) [2].

1. Le 1er mai 305; Lactance, *De m. p.*, 19.

2. L'importance que les préfets du prétoire prirent dès le temps de Dioclétien comme administrateurs souverains du territoire, nous invite à donner ici la liste de ceux de ces magistrats qui nous sont connus, et à négliger celle des gouverneurs de provinces, leurs subordonnés (cf. t. IV, dernière note des ch. V, XII, XIII et XIV); de ceux-ci, d'ailleurs, nous ne connaissons qu'un fort petit nombre pour le IVe siècle (cf. t. VIII, ch. I, § 4). — La liste des préfets dressée par Borghesi (*Œuvres*, X, 1897, revu et complété par Cuq) appelle des réserves. — Il faut d'abord exclure, comme préfets du prétoire de Maximien, tous les *præfecti* des *Acta sanctorum* : ce sont magistrats secondaires, et leur existence est d'ailleurs problématique (*Rictiovarus*, p. 70, n. 3, dont on a fait à tort un *C. Ceionius Rufius Varus*; *Julianus*, p. 69, n. 4; *Asterius* [possible à la rigueur comme préfet; cf. *Revue des Ét. anc.*, 1921, p. 308-9] et *Euticius*, dans les Actes de saint Victor, p. 70, n. 2; etc.; autres, p. 69, n. 4). — Le seul préfet certain pour cette époque en Occident est *Asclepiodotus*, dès 293 (*Code Just.*, V, 30, 2; 31, 9; 70, 4; VIII, 17, 9), au moins jusqu'en 296 (p. 83, n. 1).

CHAPITRE III

CONSTANTIN[1]

I. L'avènement de Constantin en Gaule et le principe d'hérédité. — II. Le temps des empereurs multiples. — III. La conquête de l'Italie par Constantin. — IV. Du caractère de Constantin. — V. La surveillance sur le Rhin et l'accord avec les Francs. — VI. L'oubli de la frontière et la fortune d'Arles. — VII. La paix religieuse. — VIII. Querelles théologiques. — IX. Concile d'Arles. — X. Atonie des Églises de Gaule. — XI. Progrès moraux; les temps de la conciliation. — XII. Les suprêmes fautes de Constantin.

I. — L'AVÈNEMENT DE CONSTANTIN EN GAULE ET LE PRINCIPE D'HÉRÉDITÉ

L'abdication de Dioclétien amena presque aussitôt la rupture de cette tétrarchie impériale en laquelle il avait placé le salut de l'État romain : mais, dans le bouleversement général qui accompagna la crise de la souveraineté, la Gaule fut le seul pays qui ne souffrit point des désastres, où la puissance impériale se transmit sans secousse, qui substitua elle-même au hasard des choix personnels le régime de l'hérédité dans une famille consacrée, et qui finit par imposer ce régime à l'Empire entier et lui imposer en même temps la famille acceptée par elle. La

1. En dernier lieu, Maurice, *Numismatique Constantinienne*, 3 v., 1908, 1911 et 1912; le même, *Constantin le Grand*, [1924]. Auparavant, Burckhardt, *Die Zeit Constantin's des Grossen*, 2e éd., 1880; Dœlger, *Konstantin der Grosse und seine Zeit*, Fribourg-en-Brisgau, 1913 (réunion d'articles à l'occasion du jubilé de Constantin); Ed. Schwartz, *Kaiser Constantin und die Christliche Kirchè*, Berlin, 1913; Pierre Batiffol, *La Paix Constantinienne*, 2e éd., 1914 (également pour les ch. IV et V).

confiance et la force que sa restauration lui avait rapidement rendues, servirent, une fois de plus[1], à rétablir l'unité du monde romain.

Dioclétien, conformément à la loi de son système, fit de Constance un Auguste[2], sans l'éloigner de ses provinces familières. Car, sous ce régime, on ne déplaça point les princes comme des fonctionnaires, on les laissa prendre leurs habitudes et garder leur autorité dans une région toujours la même. Par là, Constance devenait pour la Gaule moins un représentant de l'Empire qu'un empereur national, et elle liait pour toujours partie avec lui et sa famille.

Pour remplacer en Italie Maximien, qui dut abdiquer comme lui, Dioclétien fit choix de Sévère[3], en ne lui donnant que le titre de César. En Orient, on eut Galère pour Auguste[4] et Maximin pour César[5]. Constance reçut en outre la prérogative de « l'aîné des Augustes »[6] : et ainsi, l'empereur de Trèves et de la Gaule parut un instant le tuteur de l'univers et le Jupiter de l'Empire.

Constance avait un fils en âge de régner[7], Constantin, bon soldat, homme d'action, ayant fait ses preuves sur la frontière, et, en outre, lettré, de mœurs affables, depuis longtemps connu des soldats et des intellectuels[8], les uns et les autres, en ce temps-là, arbitres de la gloire et du pouvoir[9]. Constantin ne put se résigner à demeurer en sous-ordre, ni peut-être son père à l'y laisser. Il s'échappa de l'Orient, où Galère le tenait

1. Cf. t. IV, p. 573 et s.
2. *Imp. Cæsar Flavius Valerius Constantius Augustus* au 1[er] mai 305.
3. *Flavius Valerius Severus, nobilissimus Cæsar* au 1[er] mai 305, *Augustus* depuis le milieu de 306 (août? p. 102, n. 2).
4. *Imp. Cæsar Caius Valerius Galerius Maximianus Augustus* au 1[er] mai 305.
5. *Caius Valerius Galerius Maximinus, nobilissimus Cæsar* au 1[er] mai 305; *Augustus* depuis le début de 308 (cf. p. 103).
6. Lactance, *De m. p.*, 20 (*prior*); Eusèbe, *V. Const.*, I, 18 (πρῶτος Αὔγουστος). Cf. p. 74, n. 2.
7. Cf. p. 97, n. 6.
8. Lactance, *De m. p.*, 18; *Paneg.*, VI, 5; VII, 3; Eusèbe, *De v. C.*, I, 19.
9. Cf. p. 5-6, 11, p. 10, 68, t. VIII, ch. II, et ch. III, § 1-4, ch. V, § 1.

en surveillance, et, brûlant les étapes, favorisé par l'admirable service de la poste impériale, il rejoignit son père à Boulogne (306)[1].

Ce n'était qu'un incident, qui pouvait demeurer sans conséquence. Mais, peu de temps après le retour de son fils, Constance mourut à York en Bretagne[2]. Aussitôt, sans qu'il fût question de consulter ni Sévère le César d'Italie, ni Galère l'Auguste d'Orient, Constantin accepta de son armée le titre impérial[3], et il fut reconnu comme souverain par les trois pays de l'Occident, la Gaule, la Bretagne et l'Espagne[4].

Elles se réunissaient donc toutes trois à une seule famille. L'hérédité l'emportait sur le choix et sur la filiation adoptive. Ce sont les dieux qui le veulent, proclamaient les orateurs gaulois : il faut que nous soyons les fils d'un même père, les hôtes d'un même foyer, les fidèles d'une même maison[5]. Celle qui venait de grandir n'était-elle point prédestinée à gouverner la terre? Constance descendait, disait-on, du second Claude, le prince qui, au temps de Tétricus, avait entrepris de restaurer l'Empire et de sauver l'univers[6].

1. Février ou mars. *Sublatis per mansiones multas omnibus equis publicis*; Lactance, *De m. p.*, 24; Aur. Victor, *De Cæs.*, 40, 2; *Paneg.*, VII, 7; *Exc. Vales.*, 2, 4; etc.

2. Le 25 juillet 306. *Paneg.*, VII, 7-8; *Exc. Vales.*, 2, 4 : 3, 6; Eutrope, X, 1; *Chronica minora*, I, p. 231, Mommsen : etc.

3. *Imp. Cæsar Flavius Valerius Constantinus nobilissimus Cæsar*, puis *Augustus*. Il est probable qu'il se contenta du titre de César jusqu'au moment où Maximien put paraître légitimer pour lui celui d'Auguste : le 31 mars 307? (ici, p. 102, n. 6; cf. Tillemont, art. 11). *Paneg.*, VI, 1 et 5; VII, 9; *Exc. Vales.*, 2, 4; Zosime, II, 9, 1.

4. Eusèbe, *Vita Constantini*, I, 22.

5. *Paneg.* de 307 (prononcé devant Constantin et Maximien), VI, 2, 9, 14; de 310, VII, 2, 3, 4, 7; etc.

6. Cf. t. IV, p. 590. Le Panégyrique de 307, tout en indiquant le droit familial (n. 3), ne fait pas allusion à cette ascendance (p. 102, n. 7). Elle n'est révélée solennellement que par le Panégyrique de 310 (VII, 2). La mère de Constance aurait été une nièce de Claude (*Hist. Aug.*, *Cl.*, 13, 2; *Exc. Vales.*, 1, 1). — Cette origine est aujourd'hui contestée (depuis Eckhel, VIII, p. 28) et n'est regardée que comme une fiction politique imaginée à cette époque pour créer une nouvelle présomption de légitimité au profit de Constantin (en particulier : Klebs, *Historische Zeitschrift*, LXI, 1889, p. 232 et s.; Dessau, *Hermes*, XXIV, 1889, p. 342 et s.). Je ne vois cependant aucune raison sérieuse pour en douter. Cf. p. 228, n. 3.

II. — LE TEMPS DES EMPEREURS MULTIPLES

Il fallut, pour que cette famille étendît son autorité jusqu'au Danube et jusqu'au Tigre, dix-huit ans de guerres civiles.

Pendant que Constantin régnait paisiblement en Gaule, le fils de Maximien, Maxence, l'imitait en Italie[1], et, en vertu du droit de famille, chassait Sévère[2] et prenait sa place[3]; et Maximien son père, répudiant la formule d'abdication, reprenait le titre d'Auguste à côté de son fils le nouvel empereur[4]. Ce furent, de l'autre côté des Alpes, des agitations sans fin autour du pouvoir souverain[5], tandis qu'il s'était transmis en Gaule dans le calme et la régularité.

Les deux dynasties de Gaule et d'Italie s'entendirent d'abord. Constantin épousa Fausta, sœur de Maxence et fille de Maximien[6], à la grande joie des thuriféraires officiels (307)[7]. Si les choses se fussent consolidées, l'Occident eût été partagé entre deux maisons princières, et, malgré l'uniformité des titres d'Auguste ou de César et des lois impériales, l'unité de l'Empire eût peut-être fini par sombrer. — En Orient, Galère avait créé un nouvel empereur, Licinius[8], mais sans toucher

1. Le 27 octobre 306. *Imp. Cæsar Marcus Aurelius Maxentius Augustus.*

2. Galère l'avait fait Auguste au lieu et place de Constance (p. 100, n. 3, p. 101), et d'ailleurs en conformité avec le système de Dioclétien (p. 73).

3. Aur. Victor, *De Cæs.*, 40, 7; *Epit.*, 40, 3; etc.

4. A la fin de l'année 306. *Paneg.*, VI, 11; etc.

5. *Cuncta Italia contremuit*; *Paneg.*, VI, 10. Au contraire, *composita pace per Gallias*; Aur. Victor, 40, 16.

6. Je place ce mariage et par suite l'accord de Maximien avec Constantin et son premier voyage en Gaule (après son retour à l'empire) vers le 31 mars 307 (cf. p. 101, n. 3). Le mariage dut en effet avoir lieu en Gaule. — On a supposé que ce fut à Arles. Si cela était vrai, ce serait la première trace du rôle prééminent qu'Arles allait prendre (cf. p. 117). Cf. encore p. 103, n. 3.

7. C'est à l'occasion de ce mariage que fut prononcé devant les deux princes le premier Panégyrique de Constantin (VI de la collection courante), œuvre sans doute d'un Gaulois, qui semble vouloir établir la balance égale entre les deux empereurs, mais dont tous les efforts tendent à glorifier Constantin et son père. — Il est d'ailleurs possible qu'au moment de ce mariage Maximien fût brouillé avec son fils.

8. Le 11 novembre 307. *Imp. Cæsar Valerius Licinianus Licinius Augustus.*

à Maximin[1]; et tous trois régnaient sous le nom suprême d'Auguste. A la tétrarchie dioclétienne de deux Augustes et de deux Césars succédait un attelage à six Augustes.

Tout cela ne dura point. La brouille se mit très vite entre les alliés d'Occident. Maximien souffrait de n'être plus qu'un vieil Auguste de parade, un empereur fantôme entre son fils et son gendre les vrais maîtres. Il intrigua d'abord contre Maxence, qui expulsa son père d'Italie[2]. Retiré en Gaule, il profita de ce que Constantin guerroyait sur le Rhin, pour soulever quelques troupes contre lui[3]. Le jeune prince revint en hâte vers l'intérieur, courut au rebelle[4], le chassa devant lui, l'enferma dans Marseille[5], l'obligea à se rendre, et lui

1. Auguste vers le 1er janvier 308 (cf. p. 100, n. 5).

2. En avril 308. *Ab Urbe pulsum, ab Italia fugatum*; *Pan.*, VII, 14.

3. Voici comment on peut comprendre les choses, en combinant les récits, dépourvus de toute indication précise de temps et de lieu, du Panégyriste (VII, 14 et s.) et de Lactance (*De m. p.*, 28 et 29). — Maximien rejoint Constantin au moment où celui-ci se prépare à combattre les Francs. Il l'accueille dans son palais (à Trèves?). Puis, les deux empereurs se séparent : Maximien part pour la résidence qui lui est assignée (on a supposé Arles : ce n'est pas certain). Constantin lui a attribué les avantages matériels du pouvoir, *regius copias, aulicos mulos, rædas*, mais sans autorité réelle, *privatum otium*, et il a donné ordre aux municipalités de ne pas ménager sur son passage cadeaux et fournitures (*obsequia nostra impensius*, pour la cité à laquelle appartient l'orateur [passage de Maximien chez les Éduens à Chalon?]; *Pan.*, VII, 15). En route, Maximien prépare avec ses confidents la révolte, dissipe ou gaspille les ressources des relais (*copiis mansionum*) pour retarder la poursuite. Puis, à un endroit déterminé (à Arles sans doute), il prend la pourpre, fait main basse sur les trésors qu'il distribue (cf., sur les trésors d'Arles, *Not.*, *Occ.*, 11, 33 et 43), et écrit aux armées, lesquelles demeurent fidèles; *Pan.*, VII, 16. — D'après Lactance (*De m. p.*, 29), Constantin, sur le conseil de son beau-père, n'aurait emmené contre les Francs que quelques hommes, et aurait laissé à Maximien la majeure partie de son armée. La chose serait possible si l'usurpation eut lieu à Trèves; c'est impossible à Arles, où je doute que Constantin ait concentré ses troupes (opinion de Seeck, I, p. 104). — Seeck place un second (cf. p. 102, n. 6) et très court voyage de Maximien en Gaule en 308 (d'après *De m. p.*, 29), un retour définitif suivi de la révolte et de la mort en 309-310. Tillemont (art. 15) supprime ce second voyage (comme nous), place en hésitant le retour et la révolte en 308, la mort en 310.

4. Du Rhin à la Saône jusqu'à Chalon; puis, descente par eau jusqu'à Arles; *Paneg.*, VII, 18. Voyez l'élégante allusion que le Panégyriste fait à la lenteur de la Saône et à la rapidité du Rhône : *eluctati Araris moras vix ipso Rhodano fuere contenti*.

5. A Arles, Maximien s'étant enfui, l'armée débarqua et gagna rapidement Marseille, ce qui suppose une bonne route directe (par la Crau; cf. t. V, p. 94, n. 3, t. VI, p. 313, n. 9; le Panégyriste semble faire allusion au Mistral du nord-

laissa la vie sauve (309)[1]. Comme il se remit à comploter, on le tua (310)[2]. Constantin et Maxence, les deux beaux-frères, restèrent face à face. — En Orient, Galère étant mort[3], Licinius et Maximin se partagèrent les provinces. La tétrarchie se reconstituait.

Ce n'était qu'un replâtrage. Le système de Dioclétien ne reposait que sur l'entente et le désintéressement des chefs, et ces quatre hommes se détestaient et convoitaient chacun la part du voisin. Autour de Constantin, on déclamait d'ardents panégyriques, prônant la beauté de la monarchie familiale, le rôle providentiel de sa dynastie[4]. La guerre contre Maxence, la conquête de l'Italie et de Rome, faisaient partie de ses ambitions. Il s'y décida six ans après la mort de son père[5] (311).

ouest, *ipsa ventorum flabra præverterent*; VII, 18). — A Marseille, Constantin s'empare d'abord du port (par sa flotte amenée d'Arles? VII, 19). Il y eut ensuite tentative d'assaut des remparts (par les Carmes et la route d'Aix et Arles? *primo impetu*; VII, 19), arrêtée par ordre de Constantin (VII, 19-20).

1. Il y eut, dit-on, une scène étrange (*De m. p.*, 29) : Constantin, au pied des remparts, demandant à Maximien de s'expliquer amicalement; et l'autre, d'en haut, injuriant son gendre. Cf. *Paneg.*, VII, 19; Eutrope, X, 3; *Epit. de Cæs.*, 40, 5.

2. Ou on l'obligea à se pendre, cela après un complot d'antichambre; le tout dut suivre de très près le siège de Marseille et se passer à Marseille même. *Paneg.*, VII, 20 et 14; *De m. p.*, 30; *Epit.*, 40, 5; Eutrope, X, 3; Eusèbe, *H. eccl.*, VIII, 13, 15. — On raconta plus tard avoir trouvé à Marseille le tombeau de Maximien (au XIe siècle; Chronique de Novalèse, Pertz, *Scriptores*, VII, p. 126). Mais Ambroise le décrit à Milan comme une chose célèbre (*Epist.*, 53, *P. L.*, XVI, c. 1166), et on a dû y transporter le corps de Maximien pour des obsèques régulières.

3. Le 5 mai 311.

4. Panégyrique VII, prononcé à Trèves (22) par un professeur (23) d'Autun (21-22), sans doute au milieu de 310 : j'hésite à le placer plus tôt, avant la maladie de Galère (au plus tard en février 310) : car l'orateur n'eût pas fait aussi solennellement la révélation de l'origine impériale de Constantin (cf. p. 101, n. 6) et ne l'eût pas désigné pour être, de par l'hérédité, le maître du monde (*vetus illa imperatoriæ domus prærogativa*). Et cela paraît bien le but de ce discours véritablement officiel. — La date précise pourrait bien être en août, si l'on suppose que le discours a été prononcé lors de l'anniversaire de la fondation de Trèves (22, *natalis dies*), *Augusta*, lequel n'a pu être placé qu'au mois d'août (peut-être le premier); il a été en tout cas prononcé peu après l'anniversaire de l'avènement de Constantin (2, *proxima religione*; 25 juillet).

5. Il semble bien que l'initiative soit venue de lui: *Paneg.*, IX, 2.

III. — LA CONQUÊTE DE L'ITALIE PAR CONSTANTIN

A tout prendre, cette guerre de Constantin contre Maxence rappelait celle de Vitellius contre Othon, deux siècles et demi auparavant. C'était, dans les deux cas, les armées du Rhin et de la Gaule qui marchaient à la conquête de l'Italie[1].

Mais l'allure de la nouvelle affaire fut toute différente. A l'ordre et à la discipline qui accompagnèrent la marche de Constantin, on put voir que l'autorité impériale était restaurée en Gaule dans toute sa valeur, et l'armée dans toute son obéissance[2]. L'œuvre commencée par Maximien un quart de siècle auparavant, avait singulièrement réussi, achevée par Constance et maintenue par Constantin.

Plus d'une fois dans les siècles antérieurs, quand une armée de Gaule était partie pour une guerre civile, la frontière, à demi dégarnie de troupes, avait été aussitôt attaquée et franchie par les Barbares : le départ de Vitellius avait provoqué la révolte batave[3], et la catastrophe de 276 était la conséquence de la mort de Tacite et des luttes pour sa succession[4]. Cette fois, rien de grave ne surgit, ni chez les Alamans malgré leur incurable hostilité, ni chez les Francs malgré la fragilité de leur alliance récente[5].

L'armée de Vitellius, quel que fût le nombre de ses cohortes latines, avait l'apparence d'une troupe barbare, et, lors de l'entrée à Rome, les sangliers des enseignes gauloises reléguèrent dans l'ombre les aigles des légions[6]. Dans l'armée de Constantin, les auxiliaires étrangers étaient sans aucun doute

1. T. IV, ch. V, § 3-7.
2. *Paneg.*, X, 21 (*admiratio lenitatis*).
3. T. IV, p. 200 et s.
4. T. IV, p. 599, n. 5; de même, en 253 (t. IV, p. 565-6), en 268 (*id.*, p. 583), en 273 (*id.*, p. 593).
5. Sans doute à cause du si rapide retour du prince (p. 111).
6. T. IV, p. 196.

aussi nombreux que les Gallo-Romains de naissance, et il y avait parmi eux de ces Francs où les aïeux avaient cru voir les pires ennemis de Rome[1] : mais la discipline demeura parfaite, le nom de Rome ne cessa d'être respecté, et les Francs de Constantin firent moins de mal à l'Italie que les légionnaires de Vitellius[2]. Nulle part on ne vit de massacre ailleurs que sur le champ de bataille, et le fils de Constance voulut apparaître en chef d'une armée libératrice[3].

Ce n'en était pas moins quelque chose du passé romain qui allait disparaître avec sa victoire. Maxence parla et combattit au nom des dieux latins; il était le dernier représentant de cette religion de Jupiter et d'Hercule que Dioclétien avait instaurée[4], le dernier fils de cette famille divine que le grand empereur avait fondée pour rétablir l'unité du genre humain; avant de se mettre en campagne, il voulut même consulter ces Livres Sibyllins que, dix siècles auparavant, Apollon avait inspirés pour l'avenir de Rome[5]. Constantin, au contraire, s'éloignait peu à peu de cet Apollon, de ce Soleil invincible qui avait été le protecteur de son père[6], et auquel ses panégyristes l'avaient comparé aux heures rayonnantes de son aube impériale[7]. Quelques mois auparavant, au cours d'un

1. Cf. p. 77, n. 7.

2. T. IV, p. 195 et s.

3. *Paneg.*, IX, 12, 14; X, 21, 31; etc.

4. P. 49-50. Il est visible que Constantin, après avoir accepté d'être appelé *Herculius* lors de son mariage avec la fille de Maximien (*Paneg.*, VI, 2), rejeta ensuite complètement ce titre, dont il n'est nettement plus question pour lui dès le Panégyrique de 310 (n. 7).

5. Lactance, *De m. p.*, 44.

6. P. 95.

7. *Cum tu sis, ut ille* (Apollon), *juvenis et lætus et salutifer et pulcherrimus, imperator*; *Paneg.*, VII, 21. Tout ce Panégyrique, qui est une manifestation politique en faveur du droit héréditaire de Constantin (p. 101, n. 6), est en même temps une profession de foi apollinaire, et, vu le caractère officiel du discours, on peut se demander si, contre Maxence fils d'Hercule, et après la mort de Maximien, Constantin n'a pas songé un instant à faire d'Apollon le dieu protecteur de l'Empire. *Comes et socius majestatis tuæ*, dit encore d'Apollon le Panégyriste de 311 (VIII, 14). Cela apparaît également dans les monnaies; cf. Maurice, II, p. xx et s.

voyage en Gaule, il avait encore porté ses hommages à l'Apollo celtique, héritier de l'antique Bélénus[1], et, entré dans le plus fameux de ses temples[2], il eut, dit-on, la vision du dieu lui-même, accompagné de la Victoire, et qui lui offrait la couronne de laurier encadrant le chiffre fatidique de trente années, présage du plus long des règnes[3]. L'empereur, tout comme le plus humble des esclaves, cherchait partout son dieu[4]. Cette fois, avant même de franchir les Alpes[5], il fit appel au Dieu des Chrétiens[6], et celui-ci à son tour lui envoya le signe et la promesse du succès : au cours d'une journée de marche, Constantin aperçut dans le ciel, et toute l'armée avec lui, les lettres mystérieuses qui annonçaient le nom du Christ[7], et, la nuit venue, le fils de Dieu lui apparut lui-même en songe pour lui expliquer le monogramme céleste et lui

1. T. VI, p. 35.

2. La scène a dû se passer plutôt vers 309, au retour de Marseille (p. 103-4); sans aucun doute il avait à accomplir quelque vœu fait à Apollon dans la guerre contre Maximien. Je suppose qu'il s'agit du temple d'Apollon *Grannus* à Grand chez les Leuques, lequel seul peut être appelé *templum toto orbe pulcherrimum* (cf. t. VI, p. 471, n. 2, p. 44, n. 6). Constantin, venu par Lyon et Chalon, suit la route militaire de Langres à Trèves (t. V, p. 88), la quitte avant Neufchâteau et « s'en détourne » pour visiter Grand à sa gauche, *ubi deflexisses*; *Paneg.*, VII, 21. — On a supposé qu'il s'agissait d'un temple de Trèves : j'en doute fort, l'expression *deflexisses* indiquant un détour vers un temple rural. En tout cas, il doit s'agir d'un temple apollinaire, construit ou plutôt reconstruit par Constance (p. 91, n. 4) ou Constantin (p. 114, n. 1, p. 135, n. 5).

3. *Paneg.*, VII, 21 : *Vidisti enim, credo, Apollinem tuum* [l'expression est caractéristique], *comitante Victoria, coronas tibi laureas offerentem, quæ tricenum singulæ ferunt omen annorum*. Il s'agit des trois lettres, XXX. Je me demande si cette mention d'un symbolisme apollinaire par lettres n'est pas pour faire concurrence au chrisme XP (n. 7), et s'il n'y a pas eu, dans l'entourage constantinien, conflit entre les deux symboles.

4. Cf. p. 109, n. 5. Il semble même qu'il y ait eu, avant le départ pour l'Italie, consultation des aruspices à l'ancienne manière (*haruspicum monita*; *Paneg.*, IX, 2).

5. Cela paraît bien résulter du Panégyrique de Nazarius (X, 14), qui fait sans doute allusion à l'épisode : *In ore est omnium Galliarum exercitus visos qui se divinitus missos præ se ferebant* (apparition d'armées célestes). Cf. Tillemont, *Const.*, n. 19. — La scène a pu se passer sur la route de Trèves à Langres et peut-être est-elle une réplique ou une réponse à celle de Grand (n. 2 et 3).

6. Première scène de l'épisode; Eusèbe, *V. Const.*, I, 28.

7. Seconde scène; *ibid.* (c'est le X grec enlacé avec le P grec; cf. n. 3). — C'est sans doute cette scène dont une autre tradition, celle-ci païenne, faisait une apparition d'armées célestes soi-disant conduites par Constance (*Pan.*, X, 14; cf. ici, n. 5).

dévoiler la volonté du Père[1]. Constantin fit aussitôt graver le signe tout-puissant sur les boucliers de ses soldats[2], et le fit également ciseler sur son casque de bataille[3], sculpter et monter en enseigne militaire[4]. Les Chrétiens peuvent maintenant souhaiter et favoriser la victoire de ses armes, et la saluer comme l'annonce du triomphe universel de leur foi.

Cette victoire fut très dure à conquérir. L'armée de Maxence lutta pied à pied. Si elle ne disputa pas l'entrée de l'Italie par le mont Genèvre[5], elle arrêta un instant l'adversaire sous les murs de Suse[6], gardienne de la grande route de la plaine. Puis, on eut à se battre devant Turin, Brescia, Vérone, Aquilée, Modène[7], vieilles cités qui, depuis un demi millénaire, servaient de bastions avancés aux défenseurs de Rome[8]. Un dernier combat, plus sanglant que les autres, eut lieu sur le Tibre, au pont Milvius[9]. Maxence battu et tué, ce fut l'entrée solennelle dans Rome[10], et, de l'Atlantique à l'Adriatique, l'acclamation de Constantin comme maître unique de l'Occident (312)[11].

1. Troisième scène; Eusèbe, *ib.*, I, 29; Lactance, *De m. p.*, 44 (c'est la seule qu'il mentionne, et il la place à la veille ou en tout cas à l'approche immédiate de la bataille du pont Milvius, n. 9).

2. *De m. p.*, 44. Cf. les armées célestes du Panégyrique (X, 14; ici, p. 107, n. 5) : *Flagrabant nescio quid* [le chrisme?] *umbones corusci.*

3. Supposé d'après *Paneg.*, X, 29 : *Fulget nobilis galea et corusca luce gemmarum divinum verticem monstrat.*

4. Eusèbe, *V. Const.*, I, 30-31.

5. Il dut franchir les Alpes dans l'été de 312. Si la loi du *C. Théod.*, XI, 3, 1 (1er juillet) doit être laissée en 312, elle indiquerait qu'à cette date Constantin était encore à Cologne : mais il est plus vraisemblable (Seeck, *Regesten*, p. 58) qu'il faut la reporter en 313 (Mommsen a tort de corriger *Agrippina* en *Aquileia* et de prendre la date de 319; édit. du *C. Th.*, p. CCXIV).

6. Suse était dès lors assez fortifiée pour résister (*munitissimum muro oppidum*; *Paneg.*, IX, 5; cf. X, 17 et 23).

7. Il n'est pas question de bataille devant Milan, qui semble favorable à Constantin (*Paneg.*, IX, 7), peut-être par jalousie à l'endroit de Rome, favorisée par Maxence. Pour les autres localités, *Paneg.*, IX, 6 et s.; X, 22 et s.; etc.

8. Cf. t. I, p. 508.

9. Le 27 octobre 312. Lactance, *De m. p.*, 44; *Paneg.*, IX, 16 et s.; X, 28 et s.

10. *Paneg.*, IX, 19; X, 32; Eusèbe, *Vita Const.*, I, 39.

11. Eusèbe, *V. Const.*, I, 41. — Remarquons l'usage de la flotte, Constantin faisant occuper les ports de l'Italie et les îles par ses navires de guerre (*Paneg.*, IX, 25).

Quelques mois après, Licinius devenait seul Auguste en Orient[1]. On pouvait prévoir qu'un moment viendrait où le plus heureux de ces deux chefs rétablirait à son profit l'unité impériale[2].

IV. — DU CARACTÈRE DE CONSTANTIN

Constantin, pour préparer cette unité et asseoir sa puissance, ne cessait de prêter une attention particulière à la mise en valeur de la Gaule. Il savait bien qu'elle était le principal appui de ses ambitions[3], la réserve des énergies matérielles et morales de tout l'Occident.

Était-il vraiment, ce Constantin, un chef supérieur, un esprit de large envergure, une âme d'élite, ainsi que les Chrétiens se sont complu à nous le dire[4]? J'ai peine à le croire. L'homme me paraît, sinon médiocre, du moins avec des facultés au niveau de la moyenne, et pas davantage[5]. D'heureuses circonstances, le besoin général du travail et de la paix, firent plus pour son œuvre que le mérite propre de ses réflexions ou de ses actes. Sa bonne humeur, sa clémence ordinaire, ne l'empêchèrent pas de commettre les plus abominables cruautés[6]. Il multiplia les mesures habiles et les procédés

1. Au milieu de 313.

2. Remarquez que les Panégyristes gaulois ne parlent jamais de Licinius, pas même en 321 (*Paneg.*, VI-X) : Constantin est pour eux comme le maître éminent, *omnium maximus imperator* (IX, 26). Cf. p. 101, n. 6.

3. *Galliæ tuæ*, dit le Panégyriste de 313 (IX, 21).

4. Eusèbe, *Vita Constantini*, et même, cela va sans dire, les Panégyristes païens (VI-X; p. 102, n. 7; p. 104, n. 4, et p. 106, n. 7; p. 116, n. 2; p. 120, n. 5; p. 133, n. 8).

5. Je le crois d'ailleurs sincère dans sa conversion (p. 107 et 120), mais à la condition de lui demander moins une conviction profonde et noble que la croyance en une divinité plus forte et plus opérante. Ce qu'Eusèbe lui-même avoue naïvement (*V. Const.*, I, 27) : Ἐννοεῖ δῆτα ὁποῖον δέοι θεὸν ἐπιγράψασθαι. Un fond épais de superstition devait être en lui.

6. Voyez les effroyables supplices qu'il infligea aux prisonniers barbares (p. 110, n. 7) et dont les Panégyristes semblent eux-mêmes gênés (IX, 23, en 313, *tantam captivorum multitudinem bestiis objiciens*; VII, 10, en 306, *reges ipsos Franciæ ultimis punire cruciatibus*).

ingénieux : mais ce fut le plus souvent tactique de détail que stratégie d'un politique à longue vue. Grâce à lui, l'unité de l'Empire fut rétablie : mais il imagina les pratiques qui devaient briser à jamais cette unité [1]. Il sauva le Christianisme de la misère et il en fit la religion dominante : mais il commença à l'asservir aux pouvoirs publics [2]. La Gaule jouit sans nul doute, durant les trente années de son règne, d'une incomparable tranquillité, et il faut remonter jusqu'aux Antonins pour trouver une aussi longue période de paix romaine [3] : mais Constantin, endormi par cette paix, en oublia les règles militaires qui seules pouvaient la continuer [4].

V. — LA SURVEILLANCE SUR LE RHIN ET L'ACCORD AVEC LES FRANCS

Constantin, dès la première année de son règne, avait tenu à infliger une sanglante leçon aux Francs dissidents [5] : deux défaites coup sur coup, le Rhin franchi à Cologne, le pays horriblement dévasté et le bétail même massacré, les captifs livrés aux bêtes de l'amphithéâtre de Trèves en si grand nombre qu'elles en furent fatiguées et rassasiées, et, parmi ces victimes, deux rois germains [6] solennellement immolés (306) [7]. Pourtant, il

1. Ici, p. 142.
2. Ici, p. 125, 127-8.
3. Cf. t. IV, p. 465 et s.
4. Ici, p. 118-119.
5. *Paneg.*, VII, 10 : *Reges ipsos Franciæ* [me paraît désigner la Germanie riveraine du Rhin inférieur, la Batavie des Francs Saliens (p. 86) mise sans doute complètement en dehors], *qui per absentiam patris tui pacem violaverant.* On parle à ce propos de Bructères (*id.*, 12), lesquels semblent parfois correspondre aux Ripuaires (p. 310, n. 3).
6. Les Francs *Ascaricus* et *Merogaisus*? (*Pan.*, VII, 11; X, 16).
7. *Paneg.*, VII, 10-12; X, 16; VI, 4; Eusèbe, *V. Const.*, I, 25; Eutrope, X, 3. Un des deux jours de *ludi Francici* (15 et 20 juillet) se rattache à ces événements (*Corp.*, I, 2ᵉ éd., p. 268). — On parle aussi, à ce propos, d'une défaite des Alamans (Eutrope, X, 38; *Alamannia,* atelier de Trèves, Maurice, I, p. 389; un des jours, 5 et 10 octobre, des *ludi,* dans le Calendrier de Philocalus, *Corp.*, I, 2ᵉ éd., p. 274). Il reste toujours surprenant que les Panégyristes ne parlent pas de ces derniers.

y eut encore des Francs qui bougèrent de ce côté au moment de la ridicule révolte de Maximien (309)[1]. D'autres, et des Alamans avec eux, et même des pirates germains sur les rivages[2], revinrent à la charge lors de la guerre d'Italie : mais Constantin reparut assez vite pour les empêcher de faire du mal (313)[3]. Six ans après, son fils Crispus commanda une nouvelle razzia au delà du Rhin (320?)[4]. Il dut y en avoir bien d'autres : mais ce furent opérations misérables, dont les lettrés dédaignaient de parler. La Germanie semblait décidément maîtrisée.

A quoi est due cette longue accalmie, qui va se prolonger pendant une génération[5]? C'est d'une part[6], sans aucun

1. Cf. p. 103, n. 3; *De m. p.*, 29; *Paneg.*, VII, 21 : il apprit à son retour que les Francs, qui étaient sans doute revenus à la charge après son départ, rebroussaient chemin sur l'avis de son approche, et c'est sans doute après cette nouvelle qu'il alla remercier l'Apollon de Grand (p. 107, n. 2).

2. Car il semble qu'il y ait eu à la même époque une entreprise de piraterie des Francs (*Franci* : s'il n'y a pas erreur pour Saxons ou Frisons) jusqu'en Espagne (*Paneg.*, X, 17); peut-être ont-ils profité du départ de la flotte de Constantin contre Maxence (p. 108, n. 11).

3. Il s'agit ici d'une expédition sur laquelle s'est formé un cycle de légendes : Constantin aurait pénétré chez les Barbares à l'aide d'un déguisement, etc. On parle de Chérusques, Chamaves, *Tubantes* [? cf. t. IV, p. 542, n. 4], Alamans [? les manuscrits ont *Halamanni*], *Lanciones* [cf. *Corp.*, I, 2ᵉ éd., p. 278, *ludi Lancionici*, 12 et 18 déc. dans les Fastes de Philocalus; *Langiones*, *Exc. Julii Honorii*, p. 40. Riese, dans *Geogr. Lat. minores*; Æthicus, *Cosmogr.*, p. 84, *ibid.*]; *Paneg.*, X, 18; IX, 21-22. Tout cela me paraît être le débris de l'ancienne confédération franque, plus ou moins réorganisée (*conspiratione fœderatæ societatis*; *Pan.*, X, 18), les Saliens toujours mis à part et toujours tranquilles (cf. p. 86-7). — Il semble que Constantin ait franchi le Rhin pour dévaster la rive droite, mais qu'il n'a pu songer à se servir du pont (p. 114, n. 8), peut-être détruit par les Barbares (*Pan.*, IX, 22, *alveo oppleto navibus*). A la suite de cette expédition, une peuplade fut regardée comme détruite (*id.* : les *Lanciones*?). — C'est sans doute à ce propos qu'on fonda, outre les *ludi Lancionici*, l'autre journée des *ludi Francici* (p. 110, n. 7) et qu'on frappa à Trèves la monnaie à la légende *Francia*, avec la France assise, dans l'attitude de la tristesse, appuyant la tête sur la main droite et posant la gauche sur un cippe (Maurice, I, p. 401). Constantin passa alors l'hiver à Trèves, 313-314, et ce fut alors qu'il y eut de nouveaux supplices de Barbares (*Pan.*, IX, 23), sans doute aussi l'hommage des rois demeurés fidèles (les Saliens? *obsequia regum amicorum*; *id.*), et que fut prononcé par un Gaulois le Panégyrique IX, apologie de la guerre contre Maxence. C'est également à cette date que Blanchet rapporte avec infiniment de vraisemblance le médaillon de Trèves (p. 115, n. 4).

4. *Paneg.*, X, 17.

5. Jusque vers 350 (p. 154), sauf une interruption sous Constant vers 341 (p. 146).

6. Pour une part seulement, cf. p. 39.

doute, à l'extraordinaire incohérence de l'Allemagne. Ces Barbares étaient de plus en plus incapables non seulement de former une grande nation, mais même de s'entendre entre peuplades, ou simplement de s'unir entre tribus. Entre les Francs de Westphalie et les Alamans de Souabe je ne vois trace d'aucun lien permanent d'alliance politique[1]. Le Taunus et le Mein continuent à séparer deux mondes. Celui des Alamans, le plus inquiétant pour la Gaule et l'Italie, reste partagé entre des roitelets innombrables[2], et ne parvient même pas à assurer sa sécurité du côté des Burgondes, qui le pressent en Franconie[3]. Quant au groupe des Francs, la scission est désormais faite entre les pillards de la frontière en Westphalie et les admirateurs de l'Empire dans les bas pays de Hollande. Ceux-là, Chamaves ou autres, descendant des Bructères ou des Chérusques, vieux ennemis de Rome, conservent la tradition de la haine et du brigandage, et Cologne vit sous leur menace[4]. Ceux-ci, héritiers ou successeurs de Frisons ou de Bataves, plus imprégnés d'habitudes latines, tiennent à honneur d'entrer dans l'Empire, et c'est pour le compte de Rome que les Saliens montent la garde en face de Nimègue[5].

A quoi bon maintenant, pour ces Francs, détester et tracasser l'Empire? L'accord avec lui leur offrait des avantages plus durables que de maigres butins sur une frontière dévastée. A ceux qui venaient à lui, il offrait honneurs et richesses, et l'amitié divine d'Auguste. Bonitus[6] le Franc prenait rang parmi

1. Je ne suis même pas sûr qu'il y ait eu des Alamans dans la grande bande de 313 (p. 111, n. 3).
2. Cf. p. 39.
3. Cf. p. 48, n. 5; Ammien, XXVIII, 5, 8 et s. : *Burgundii salinarum finiumque causa Alamannis sæpe jurgabant.* Je n'hésite pas à voir les territoires et les gisements de sel contestés sur la ligne des salines marquée par Rappenau et Hall, entre Souabe et Franconie, ligne qui correspond plus ou moins à celle de l'ancien *limes* romain (cf. t. IV, p. 463). Cf. p. 202, n. 2.
4. P. 110, p. 114, n. 8.
5. P. 85-86.
6. Remarquez qu'il ne semble pas que le nom soit germanique (cf. Schönfeld, *Wörterbuch*, p. 52). On a même supposé qu'il était celtique.

les plus hauts dignitaires de l'armée de Constantin[1], et il était indiqué que son fils Silvain lui succéderait un jour[2]. Leur fortune stimulait l'ambition des jeunes Francs. Ils accouraient en nombre à la cour impériale, on se hâtait de les enrôler, non seulement dans l'armée de combat, mais encore parmi les troupes d'honneur du palais[3]. On savait que les plus dignes devenaient rapidement préfets ou tribuns[4]. L'Empire ne pouvait plus se passer de Francs[5].

Mais d'autre part, et voilà la vraie cause de la paix sur le Rhin[6], le prince gardait l'œil attentif du côté de la frontière[7]. Même après la défaite de Maxence, il évita d'abord de séjourner au delà des Alpes[8]. Comme Maximien, il résidait le plus souvent à Trèves, il y passait l'hiver, il y écoutait de solennels panégyriques, il y célébrait bruyamment les jeux de ses victoires germaniques, les fêtes de l'année ou de ses consulats[9]. De

1. Il devait avoir un très haut commandement dans l'armée en 314-323 : *Boniti Franci quidem sed pro Constantini partibus in bello civili acriter contra Licinianos sæpe versati* (Ammien, XV, 5, 33). Il ne serait même pas impossible qu'il ait été un des premiers, ou même le premier titulaire de cette fonction militaire supérieure de *magister militiæ* créée par Constantin (p. 118, n. 6).

2. Voyez Ammien, XV, 5, en particulier 33.

3. En 355 (Ammien, XV, 5, 6) : *Malarichus Gentilium rector... Mallobaude Armaturarum tribuno*. Ce sont des troupes d'élite du palais (p. 256, n. 1, etc.). Cf. p. 167 et 279.

4. *Laniogaisus, candidatus*, simple garde d'honneur au palais en 350 sous Constant, *tribunus* en 355 sous Constance ; Ammien, XV, 5, 16.

5. En 355, sous Constance (cf. p. 166-7) : *Francis, quorum ea tempestate in palatio multitudo florebat* (Ammien, XV, 5, 11). — L'alliance de Constantin avec les Francs finit par devenir si étroite, qu'il se forma à ce sujet de véritables légendes, dont on trouve la trace dans les écrits de Constantin Porphyrogénète. Constantin aurait été d'origine franque; aux Francs seuls, à l'exception de tous les étrangers, il aurait permis alliances et mariages avec les Romains (ceci est très vraisemblable), et même il aurait autorisé des unions de ce genre avec les membres de la famille impériale : car les Francs méritaient cette faveur par la noblesse et l'illustration de leur race; *De administrando imperio*, 13, p. 86, éd. de Bonn. Et peut-être ne s'agit-il là que des Francs Saliens (p. 112).

6. Cf. p. 110 et s.

7. Y compris la frontière de mer, si l'on songe à l'importance de sa flotte (p. 108, n. 11 ; *Exc. Vales.*, 25-26).

8. Cf. p. 111, n. 3.

9. Panégyriques de 310 (p. 104, n. 4), de 311 (p. 116, n. 2), de 313 (p. 111, n. 3). Constantin a pu inaugurer à Trèves son second consulat (312), y célébrer les fêtes d'hiver de 311-312, 313-314, 315-316 (ceci plus incertain, cf. p. 115, n. 4). C'est à Trèves qu'ont été sans aucun doute inaugurés les *ludi Francici* (15 et

Trèves, il voulut faire une ville magnifique, aussi belle dans se: édifices que redoutable par ses remparts[1]. Sa curie ou soı prétoire[2], sa basilique[3], ses thermes[4], dominaient au loin le: rives de la Moselle; elle eut un cirque rival du Grand Cirqu(de Rome[5], tandis que les tours de sa Porte Noire dressaien leurs masses formidables du côté de la route du Rhin[6]. Le: camps fortifiés se multipliaient au voisinage du fleuve[7]. A Cologne, Constantin fit construire un pont aux culées perma-nentes[8], pour être toujours prêt, s'il le fallait, à combattre eı

20 juillet; p. 110, n. 7, p. 111, n. 3), *ludi Alamannici* (5 et 10 oct.; p. 110, n. 7, p. 141 n. 3), *ludi Lancionici* (12 et 18 décembre; p. 111, n. 3). Le Panégyriste de 31 dit (VIII, 2) : *In hac urbe, quæ adhuc adsiduitate præsentiæ tuæ præ cæteri fruitur.*

1. Voyez surtout le Panégyrique de 310 (VII, 22) : *Hanc fortunatissimam civi tatem cunctis mœnibus [edifices] resurgentem.* Il en célébrait pieusement le jour d(naissance (*cujus natalis dies tua pietate celebratur*; *ib.*; ici, p. 59-60, p. 104, n. 4).

2. *Sedem justitiæ* (*id.*); cf. t. VI, p. 482, n. 11.

3. *Basilicas* [le pluriel pour le singulier?] *et forum, opera regia*; cf. t. VI p. 482, n. 10.

4. Le soi-disant Palais Impérial; cf. t. VI, p. 483, n. 1.

5. *Circum Maximum, æmulum, credo, Romano* [l'orateur n'a pas vu celui d(Rome]. Cf. t. VI, p. 287, n. 1.

6. Cf. t. IV, p. 579, n. 6. — Il ne serait pas impossible que le fameux médaillo: de Trèves (313; cf. p. 115, n. 4, p. 111, n. 3) commémorât l'achèvement des travau exécutés dans la ville, par exemple la grande porte sur la Moselle (c'est ell(aujourd'hui disparue, et non la Porte Noire, qui est figurée), et peut-être auss la réfection ou l'elargissement du pont (remarquez le soin avec lequel, outre l: chaussée centrale, on a indiqué les deux trottoirs).

7. *Castra castellaque pluribus locis commode posita*; Aur. Victor, *De Cæs.*, 41, 18 *Pan.*, VII, 11. — Un de ces *castella* est Neumagen, *Noviomagus*, près de Trève: sur la route de Mayence (t. VI, p. 478, n. 7), *castra inclita Constantini*, dit Auson((*Mosella*, 11), dont les remparts ont été construits avec les débris des mausolée: trévires. — Autres possibles, p. 88, n. 5, p. 89, n. 4. — Ajoutez la reconstitutioı (p. 111, n. 3) des flottilles du Rhin, depuis le lac de Constance jusqu'à l'Océan, *totu. armatis navibus Rhenus instructus ripis omnibus usque ad Oceanum*; *Paneg.*, VII, 13; IX, 3

8. En 306-307, avant l'affaire de Maximien; ici, p. 110, n. 5-7; t. V, p. 118, n. 3 *Paneg.*, VII, 13. Le pont a dû être assez vite abîmé par les Francs (cf. p. 111, n. 3) Cf. Klinkenberg, p. 345 et s. — De l'autre côté du Rhin, face à Cologne, un for important et une assez grosse garnison à Deutz, *Divitia, suppressis domitisqu(Francis, in eorum terris castrum Divitensium* : *Corpus inscr.*, XIII, 8502, inscriptioı de la XXII[e] légion, du 25 juillet 315? C'est de là que viendront les *Divitense.* ou *Divitienses*, soldats dispersés plus tard dans l'Empire, dont j'aperçois pouı cette époque deux groupes : 1° la *legio* des *Divitenses Gallicani* (*Not.*, *Or.* 8, 43 [*juniores*?]; *Occ.*, 5, 147; 7, 5 [*seniores*], laquelle légion ne peut être que l: XXII[e]; 2° le *cuneus equitum Dalmatarum Divitensium* (*Or.*, 42, 14 et 16). Cf. *Corp.* XIII, II, p. 587 (la présence de la II[e] *Italica Divitensium* à Deutz doit se rattacher si elle est prouvée, à une époque antérieure). — Le *numerus exploratorum Ger-*

pleine Germanie. Et les plus hardis pouvaient espérer, en avant de la Gaule forte et tranquille, des marches de victoire et des triomphes à la Drusus[1].

VI. — L'OUBLI DE LA FRONTIÈRE ET LA FORTUNE D'ARLES

Mais les victoires de la guerre civile et la domination de l'Empire détournèrent Constantin de l'œuvre germanique et de l'avenir de la Gaule. Quand il fut maître de tout l'Occident, la frontière du Danube l'intéressa plus que celle du Rhin, et Aquilée, Milan ou Sirmium l'appelèrent comme résidences[2]; et quand la défaite et la mort de Licinius le rendirent souverain du monde (323), l'Orient l'intéressa à son tour, et il s'installa à Constantinople[3]. La Gaule, comme il fallait s'y attendre, fut sacrifiée par son chef dès le lendemain du jour où elle lui donna l'empire de la terre : elle perdit toujours à faire de ses princes des empereurs universels[4].

manicorum Divitiensium du camp de Niederbieber (XIII, 7750, 7751, 7761; Dessau, 9182) est autre chose encore et du reste antérieur. — C'est à cette époque que se rapporte la curieuse épitaphe de ce *protector, vicarius Divitesium, occisus in barbarico juxta Divitia a Franco* (XIII, 8274).

1. Je me demande si Constantin n'a pas songé à une expédition de ce genre en construisant le pont de Cologne, dont il fut détourné par l'affaire de Maximien (p. 111 et 103 : *talibus te rebus intentum averterunt novi motus* : *Paneg.*, VII, 14).

2. Cf. p. 73, n. 7-8, p. 141.

3. Voyez ici, pages 140-141.

4. On ne l'y apercevrait que dans les deux années 316 et 328, et encore n'y a-t-il aucune certitude pour ces deux séjours. — En 316, en janvier (*Code Théod.*, I, 22,1), et peut-être en février (s'il faut lire mars au lieu de mai. Optat, p. 212, Ziwsa). De là il serait allé peut-être à Chalon le 21 mars (*Cavilluno* : *C. Th.*, IX, 40, 2), en tout cas à Vienne le 6 mai (p. 116, n. 3). — De septembre à décembre 328 (*Code Théod.*, I, 4, 2; I, 16, 4; VII, 20, 5, et par suite peut-être aux fêtes de son 8e consulat au 1er janvier 329). — On rapporte à ce dernier séjour le célèbre médaillon d'or frappé à Trèves (Cabinet des Médailles; Maurice, I, p. 476, pl. 23, n° 14), représentant, avec le buste de Constantin, l'enceinte fortifiée d'une ville et sa porte, surmontée de la statue du prince, flanquée de quatre hautes tours et faisant face à un fleuve, sur lequel est dressé un pont fixe sur arches avec trottoirs (p. 114, n. 6); et l'on suppose avec une quasi-certitude qu'il s'agit de Trèves. Mais la légende *gloria Augg.* ne permet pas de placer la médaille après la défaite de Licinius en 323, et c'est (conjecture de Blanchet) une allusion aux

A partir de 314, deux ans après la conquête de l'Italie, Constantin ne paraît presque plus à Trèves[1]. S'il séjourne en Gaule, c'est pour s'arrêter plus près des Alpes et de la mer[2], dans quelque grande ville des bords du Rhône, sous des cieux moins tristes, à Vienne[3] ou à Arles[4].

victoires des deux empereurs et à leur alliance en 313, et au séjour que Constantin fit alors à Trèves (p. 113, n. 9, p. 114, n. 6). — Sur la chronologie des déplacements de Constantin et de ses successeurs, voir la *Chronologia* du *Code Théodosien*, Godefroy-Ritter, I, p. v et s., toujours très utile, malgré celles de l'édit. Mommsen (1905, p. CCIX et s.) et des *Regesten* de Seeck (1919), celle-ci manquant d'une critique géographique et historique un peu serrée.

1. P. 115, n. 4.

2. Il semble que des jalousies se soient élevées en Gaule à l'endroit de Trèves, et qu'Autun en particulier ait désiré ou espéré la supplanter comme résidence impériale. Autun pouvait alléguer la fidélité qu'elle avait témoignée jadis à Claude, l'ancêtre de la nouvelle dynastie (VIII, 2 et 4; IV, 4; cf. p. 101, n. 6); ses orateurs font dire à Constance, qui d'ailleurs la combla de bienfaits (p. 91, n. 4, p. 92, n. 2 et 3, p. 92-93), qu'il voulait faire d'Autun *provinciarum velut una mater* (*Pan.*, VIII, 4), c'est-à-dire une métropole; ils rappellent avec insistance l'antique *fraternitas* des Éduens et de Rome (cf. t. III, p. 28; *Paneg.*, IV, 4; V, 21; VII, 22; VIII, 2); et enfin, le Panégyrique de remercîment de 311 (VIII, 2) annonce nettement que si Trèves est encore résidence impériale, *adhuc fruitur*, elle va avoir une rivale dans Autun, *habebit æmulam Flaviam nostram*. Je n'ai pas besoin de dire pourquoi Autun, éloigné de la mer, de l'Italie et des fleuves, se prêtait mal à une résidence impériale. — Constantin se borna à le visiter une fois, sans doute en 311, au retour d'un voyage dans le Midi (p. 18, n. 2). Il entra dans la ville par la route de Chalon et la porte de Rome (porte des Marbres, aujourd'hui détruite), qui devait être précédée d'un hémicycle flanqué de tours (comme à Aix et à Fréjus, t. VI, p. 227, n. 7; *in sinum reducto procurrentibus utrimque turribus*; *Paneg.*, VIII, 7). Dans la ville, on disposa sur le parcours de la rue qui menait au palais [*palatium*, l'édifice, quel qu'il soit, où il descendit; cf. t. VIII, p. 228, n. 2], les enseignes des collèges, les statues des dieux et tout le mobilier public; des musiciens jouaient aux carrefours (*Paneg.*, VIII, 8). — Constantin ne séjourna qu'un jour à Autun, qui sollicitait cette visite depuis longtemps (*Paneg.*, VII, 21). Mais il y eut une entrevue émouvante entre lui et les chefs de la cité (*Paneg.*, VIII, 9-10), au cours de laquelle il accorda aux Éduens d'importants dégrèvements d'impôts (cf. t. VIII, ch. I, § 8 et 9; ici, p. 134-5), et les Éduens envoyèrent un de leurs rhéteurs pour lui adresser un solennel discours de remercîment (c'est *Paneg.* VIII, de 311).

3. Constantin y séjourna le 6 mai 316 (*Code Théod.*, II, 6, 1). Je crois bien que la rivalité entre Vienne et Arles commence dès ce temps-là. Vienne, comme métropole de province (t. VIII, ch. I, § 4), avait plus de titres qu'Arles pour être choisie comme résidence. Et son importance comme ville d'Empire tenait visiblement au voisinage de la route du col de Cabre et du Genèvre, la plus importante route alpestre de ce temps (p. 183, n. 5).

4. Si le mariage de Constantin en 307 (p. 102, n. 6) a eu lieu à Arles, s'il y a installé Maximien en 308-9 (p. 103, n. 3), c'était pour elle le prélude à son rôle de résidence. Il y séjourna certainement en 314 (p. 125, n. 4), et ensuite le 13 août 316 (*Code Théod.*, XI, 30, 5), et il y assista, sans doute le 7 de ce mois, à la naissance de son fils Constantin. — La date de cette naissance peut être contestée

Arles surtout l'attire et le fixe, Arles, la ville la plus franchement latine de la Gaule, au site aimable et chaud qui rappelle celui de la Ville Éternelle, à la population cosmopolite, aux allures élégantes, aux habitudes civiles et pacifiques[1]. Trèves, assurément, demeurait le siège de l'administration supérieure du prétoire et de l'état-major de Gaule[2]. Mais, de même qu'elle avait supplanté Lyon dans les jours de danger[3], elle voyait, en ces années de la paix constantinienne, une rivale heureuse grandir au voisinage de la Méditerranée, loin des armes de la frontière et du contact de la Barbarie.

Il est même probable que, dans l'orgueil de ses victoires et de sa maturité, Constantin ait cru à la soumission définitive de ces Barbares. Les succès s'étaient multipliés sur le Danube[4]. De chacune de leurs tournées militaires, les généraux revenaient chargés de prisonniers sarmates, qu'on expédiait ensuite dans les provinces les plus dépeuplées[5]. Le grand roi qui se levait chez les Goths, et qui, d'Odessa à Belgrade, reconstituera l'Empire des Daces, prétendait mettre sa puissance non pas à l'en-

(p. 141, n. 4); mais il n'y a pas de doute qu'elle n'ait eu lieu à Arles (*Epit. de Cæs.*, 41,4; Zosime, II, 20, 3): ce qui vaudra plus tard à Arles le surnom de *Constantina* (depuis 326, à l'occasion des *decennalia* de Constantin le jeune, jusqu'à sa mort en 340; monnaies *apud* Maurice, *Congrès archéol.*, Avignon, 1909, II, p. 177-185, et *Num. Const.*, II, p. 139-140; le pape Léon, *Epist.*, 65, § 3, *Patr. Lat.*, LIV, c. 882; constitution de 418, Hænel, *Corpus legum*, p. 238). — Le séjour de Constantin à Arles en novembre 326 (*C. Th.*, VIII, 7, 2) est à peu près impossible à admettre. — Cf. Maurice, *Comment la ville d'Arles reçut le nom de Constantina*, dans le *Congrès arch.* de 1909, Avignon, II, p. 177 et s.

1. T. VI, ch. VI, § 7. — Au temps de Constantin peuvent se rapporter le pont de bateaux (t. V, p. 119, n. 4), les thermes (t. VI, p. 225, n. 2), l'arc du Rhône (disparu; il s'agit en réalité d'une porte bien antérieure, sur laquelle on a ajouté une dédicace impériale, *Corpus*, XII, 667; ici, p. 160, n. 1). Il me paraît d'ailleurs certain que Constantin et ses successeurs n'ont rien bâti à Arles de comparable à ce qui avait été fait à Trèves (p. 114), et que tout le monde impérial y logeait fort à l'étroit. Cf. t. VIII, ch. IV, § 9.

2. Cf. t. VIII, ch. I, § 3 et 6.

3. Cf. t. IV, p. 580, 610; ici, p. 57.

4. En 323 et 332 sur les Goths, en 322 et 334 sur les Sarmates.

5. En 322; Zosime, II, 21. En 334; *Exc. Vales.*, 32, et Eusèbe, *V. Const.*, IV, 6 : on aurait alors fait des Sarmates (on parle de 300 000 têtes) deux parts (cf. p. 65-67), les uns, enrôlés, les autres, envoyés comme cultivateurs. Les colonies agricoles et militaires de Gaule peuvent dater en grande partie de ces affaires.

contre mais au service de Rome, et il se proclamait le soutien de son Auguste [1]. Une foule d'hommes franchissaient d'eux-mêmes le fleuve, les mains tendues en amis, demandant à porter les armes sous les ordres de Constantin [2]. Un état-major de rois et de chefs barbares lui faisait escorte [3]. Du côté du Rhin, c'était un va-et-vient pacifique d'hommes et de troupeaux [4], comme s'il n'y avait plus de frontière. On disait que l'empereur permettait les mariages entre Francs et Romains [5], et que les uns et les autres ne devaient faire qu'une seule nation. Comment, après cela, ne pas croire en l'éternité de la paix, en la majesté inviolable de l'Empire, auquel chaque génération apportait un nouveau contingent de peuples sujets?

Mais alors, à quoi bon immobiliser tant d'hommes sur le Rhin [6]? Constantin jugea la chose désormais inutile. Il voulut s'épargner les dépenses d'une forte armée de couverture et peut-être aussi les ennuis que cette armée, si elle avait un chef trop hardi, ferait courir à l'héritage de ses fils. Il supprima les grands commandements de la frontière, et il diminua, et de beaucoup, les effectifs qui la gardaient. L'armée de Gaule ne fut assurément pas amoindrie dans de trop fortes propor-

1. Hermanaric, depuis 350; cf. t. IV, p. 546, et ici, p. 247. Jordanès, *Getica*, XXI, 112; XXVIII, 145; Eutrope, X, 7; Eusèbe, *V. Const.*, IV, 5. — La grandeur de l'État goth a du reste été préparée par le prédécesseur d'Hermanaric, Gébéric, contemporain de Constantin; Jordanès, XXII, 114-115.

2. On parle de 40 000 Goths fédérés (Jordanès, XXI, 112).

3. Ammien, XXI, 12, 25; *Paneg.*, IX, 23; Eusèbe, *V. Const.*, IV, 7. — Tant de présents furent faits aux chefs barbares, qu'on reprochait à Constantin de leur payer en quelque sorte tribut (Julien, *Convivium*, p. 329, Sp.).

4. D'apres *Paneg.*, VII, 11, où il peut s'agir de la région des embouchures, occupée en particulier par les Saliens (cf. p. 83) : *toto nostri greges bicorni amne mersantur.*

5. Constantin Porphyrogénète, ici, p. 113, n. 5.

6. Tout ce qui suit, d'après le texte de Zosime, II, 34. — A Constantin se rapporte également la création du maître de la milice (p. 113, n. 1) et le démembrement à la fois de l'autorité du préfet du prétoire (on lui enlève le commandement des armées, il n'en garde que l'intendance) et de son ressort (quatre préfectures; mais voyez la réserve de la p. 142, n. 6); Zos., II, 33. Et cela pouvait amener, au profit d'un chef barbare (cf. p. 113, n. 1), l'installation d'un pouvoir militaire supérieur et indépendant des autorités civiles. Cf. t. VIII, ch. I et II, en particulier ch. II, § 14.

tions; mais le principal des garnisons fut reporté dans les villes de l'intérieur[1]. Désormais, si quelque danger menaçait sur le Rhin, il faudrait que les soldats de bordure fissent aussitôt appel aux troupes de l'arrière, soit à la grande armée toujours présente auprès de l'empereur, soit aux corps disséminés entre les Vosges et l'Océan[2].

C'était renoncer à la garde sur le Rhin[3], au devoir essentiel de l'Empire depuis Auguste et César. Une faute irréparable était commise. Constantin, qui avait été le principal bénéficiaire de l'œuvre des empereurs de Trèves, la compromit à jamais par excès de confiance ou par illusion d'orgueil.

VII. — LA PAIX RELIGIEUSE

Après tant de batailles militaires et d'angoisses morales, le monde était si heureux de vivre dans la paix ! Les dieux mêmes, semblait-il, allaient se réconcilier, s'unir et s'absorber en une seule majesté.

Dès son avènement, Constantin avait rendu aux Chrétiens le droit de se réunir en assemblée et sans doute aussi de reconstruire leurs lieux de prières[4]. L'édit de Milan[5], promulgué après la défaite de Maxence, ne fit qu'étendre à tout l'Empire

1. Cf t. VIII, ch. II, § 6 et 7.
2. *Ibidem*, § 7, 8 et 9.
3. Tout cela a été bien vu par Zosime, II, 34 : Τοῖς βαρβάροις ἀκώλυτον ἐποίησε διάβασιν. — Il est cependant à remarquer que déjà Constance a installé des légions en garnison d'hiver à Autun en 296-297 (*Paneg.*, IV, 4).
4. *Suscepto imperio nihil egit prius quam Christianos cultui ac Deo vero redderet* (Lactance, *De m. p.*, 24) ; *conventicula* [les locaux d'assemblées; cf. p. 96, n. 4] [*in*] *statum pristinum redderentur* (*id.*, 48); Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 17; X, 5, 4. Cf. p. 96; cette mesure eut évidemment pour conséquence immédiate la construction ou reconstruction de nombreuses églises (cf. Sozomène, I, 8, *P. Gr.*, LXVII, c. 877). Une autre conséquence fut la restitution de leurs biens aux personnes condamnées pour Christianisme, ou, à leur défaut, l'attribution de ces biens à l'Église du lieu : ce qui assimilait les Églises, dans une certaine mesure, à des héritières légitimes de leurs fidèles, au lieu et place du fisc (Soz., *ib.*) : mais cette mesure est-elle authentique?
5. Ou du moins les documents qu'on appelle de ce nom. Cf. n. 4.

l'exemple que lui-même avait donné en Gaule et les bienfaits de la paix religieuse que cette Gaule avait reçus de son divin père. Une fois de plus[1], ce pays servait à sauver le monde.

L'empereur, disait-on, avait enfin entrevu sur la route de Rome l'idéal de son âme et la loi de sa destinée, et, dans une de ces heures de recueillement où il se complaisait et où il faisait appel aux voix dominatrices[2], il avait entendu le vrai Dieu qui lui dictait sa volonté. En réalité, s'il avait fait graver le signe du Christ sur les boucliers de ses soldats, son esprit n'avait point encore pénétré la foi à travers le symbole, la vérité à travers l'emblème magique[3]. Il ne passa point brusquement d'Apollon à Dieu le Père, et il rêva plutôt, comme tant d'esprits de ce temps, d'une vague souveraineté divine résidant aux espaces invisibles[4] et, de là, gouvernant ou inspirant toute la terre et toutes les âmes. Que le Dieu des Chrétiens, que le Père qui règne dans les cieux, être de sainteté, de gloire et de puissance, lui parût de bonne heure le plus proche de cette majesté idéale, je le croirais volontiers[5] : mais il n'aperçut que faiblement, en cette Divinité

1. Cf. p. 99-100, 44.
2. P. 107-108.
3. Voyez le texte d'Eusèbe, p. 109, n. 5. Sur l'apparition des signes chrétiens sur les monnaies, Maurice, I, p. xxxi et s. Il semble que leur apparition ait été plus tardive dans les ateliers de Gaule (335, à Arles; après la mort de Constantin, à Lyon et Trèves); cf. l'article de Voetter, *Erste christliche Zeichen auf Rœmischen Münzen*, dans la *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXIV, 1892, p. 41 et s.
4. *Quicquid est divinitatis in sede cælesti*; édit de Licinius, Lactance, *De m. p.*, 48.
5. Il est particulièrement significatif de lire à ce sujet le Panégyrique prononcé après la victoire sur Maxence (IX, 26) : n'oublions pas que ces discours sont quasiment officiels, des sortes de déclarations pour l'opinion publique. Or, dans celui-ci, il n'est plus question de la religion d'Hercule (comme dans les discours II-VI; cf. p. 97, n. 2, p. 106, n. 4, p. 49-50), non plus de la religion d'Apollon (comme dans VII-VIII, p. 106, n. 7), mais uniquement de celle de la *divinitas* suprême; et chose encore à signaler, et qui marque bien, je crois, la pensée de Constantin en 313, le discours se termine par une prière à cette divinité souveraine : *Summe rerum sator, cujus tot nomina sunt quot gentium linguas esse voluisti (quem enim te ipse dici velis, scire non possumus), sive in te quædam vis mensque divina est...., sive aliqua supra omne cælum potestas es.* Tout cela a été bien vu par J. Maurice (*Les Discours des « Panegyrici Latini » et l'Évolution religieuse sous le règne de Constantin,*

céleste, le Père du Christ rédempteur des hommes, et peut-être ne fut-il jamais donné à l'empereur de connaître son Dieu dans la plénitude de la grandeur morale.

Il voulut d'abord et il ne cessa de vouloir que ce Dieu fût un Dieu de conciliation[1]. S'il fit du dimanche un temps de fête, c'est parce que ce jour appartenait à la fois au Soleil d'où venait le prince et au Christ qui l'appelait[2]. S'il laissa rebâtir les églises[3], c'est en veillant qu'on ne démolît point de temples[4]. On a écrit qu'il tracassa les fidèles des anciens dieux[5] : je n'en suis point sûr; et si de tels excès se sont

dans les *C. r.* de *l'Acad. des Inscr.*, 1909, p. 165 et s.), par Batiffol (p. 218 et s.) et par Goyau (*Hist. relig.*, dans *Hist. nat.* d'Hanotaux, VI, [1922], p. 23).

1. *Omnibus liberam potestatem sequendi religionem* (*De m. p.*, 48; Eusèbe, *Hist.*, X, 5, 4) : ceci dit dans la mesure où ce document, qui est de Licinius, reflète la pensée de Constantin. Voyez le dieu du Panégyriste (p. 120, n. 5).

2. Lois de 321; *Code Just.*, III, 12, 2; *Code Théod.*, II, 8, 1 : remarquez que Constantin dit *venerabilis dies Solis*, et non *dies Dominica*; Eusèbe, *V. Const.*, IV, 18 Socrate, I, 8.

3. Ce fut, évidemment, la plus grosse affaire de la paix religieuse (p. 119, n. 4).

4. J'ai déjà dit que Constance avait fait rebâtir ceux d'Autun (p. 91, n. 4). Et il paraît certain que Constantin a reconstruit des temples en Gaule avant la guerre contre Maxence (cf. p. 114, n. 1, p. 135, n. 5), sans doute surtout des temples apollinaires (cf. p. 107, n. 2). Les temples ruraux qui ont survécu aux invasions du III[e] siècle renferment d'ordinaire des monnaies qui vont jusqu'à Gratien (de Vesly, *Les Fana*, p. 141-2), et saint Martin n'aurait pas eu tant à faire contre les sanctuaires païens (p. 268-270), si Constantin s'y était attaqué. Voyez encore le texte d'Eusèbe (*Laudes Const.*, 8, c. 1360 : Ὁποῖα τὰ πολλὰ κόσμου χάριν ταῖς πόλεσι φιλοτιμεῖται) et d'Ammien (XVII, 4, 13 : *Nihil committere in religionem recte existimans*). — Il y eut cependant, mais je crois hors de Gaule, quelques destructions (Eusèbe, *V. C.*, III, 54-58), dues à des circonstances locales ou à des initiatives individuelles.

5. Eusèbe, *Laudes Const.*, 8, c. 1360. — Mais on ne parle de cela qu'après 330 (cf. Eusèbe, *V. Const.*, II, 44-45, et IV, 23 : interdiction des sacrifices). Et la fameuse loi qu'on lui a attribuée (*Code Théod.*, XVI, 10, 2) ne s'est pas retrouvée. Libanius lui-même, qui se plaint que Constantin ait ruiné la fortune des temples, lui fait un mérite de n'avoir rien changé au culte, τῆς κατὰ νόμους δὲ θεραπείας ἐκίνησεν οὐδὲ ἕν (*Pro templis*, § 6, III, p. 90, Fœrster; cf. Ammien, ici, n. 4). — Je ne pense pas qu'on puisse rattacher à des mesures contre des édifices du culte païen l'allusion faite par une loi de Constant (349, *C. Th.*, IX, 17, 2) à des destructions de monuments ou de tombeaux autorisées en 333. — Les mesures qui paraissent les plus favorables au Christianisme, l'affranchissement *in ecclesia* (*Code Just.*, I, 13, 1, loi de 316; cf. p. 159), l'autorisation de léguer à l'Église (*Code Théod.*, XVI, 2, 4, loi de 321), les clercs exemptés des *munera* (*C. Th.*, XVI, 2, 1-3, lois de 313-320), ne signifient sans doute que le désir de mettre le culte chrétien dans la même situation légale que les cultes des temples païens les plus favorisés (cf. t. IV, p. 380). De même, Ambroise, en 384, ne réclamait pour les Églises, en

produits sous son règne, ils doivent être le fait de quelques exaltés ou de fonctionnaires trop zélés[1], qui virent dans les victoires d'un empereur chrétien l'occasion de violences profitables.

VIII. — QUERELLES THÉOLOGIQUES

C'était trop demander à une religion sûre de l'empire, que d'imposer silence aux orgueils et aux querelles des âmes. Le Christianisme n'avait pas encore établi sa domination, et déjà ses fidèles s'entre-déchiraient. En Afrique, où les passions étaient plus vives, une lutte extraordinaire, extravagante, s'était engagée entre les extrémistes ou Donatistes, qui refusaient le pardon à ceux dont la foi avait chancelé au cours des persécutions, et les orthodoxes ou catholiques, qui étaient pour l'excuse, la réconciliation, la communion de tous[2]. La dispute, évidemment, était alimentée par des questions de personnes, des conflits d'amours-propres, des ambitions individuelles. Mais cette lutte de principes et de noms, et toutes les autres

matière de testament et d'héritage, que d'être assimilées aux *fana* païens (*Epist.*, I, 18, § 13, *P. L.*, XVI, c. 976). — Les rapports de Constantin avec le paganisme, et en particulier sa soi-disant loi contre les sacrifices, ont donné lieu chez les érudits à d'innombrables controverses (cf., entre cent, Godefroy, *C. Théod.*, VI, p. 290 et s.), qui durent encore, et peut-être y en eut-il déjà chez les contemporains. — L'expropriation des biens mobiliers et peut-être même des biens-fonds des temples (Libanius, *ib.*) est une autre affaire, et provoquée probablement en partie par l'obligation toute politique de ne pas laisser s'accroître les biens de mainmorte. Cf. p. 268, n. 2, et surtout t. VIII, ch. III, § 6. — Voyez, sur les précautions à prendre avec les textes d'Eusèbe, les judicieuses remarques de Crivellucci, *Della fede storica di Eusebio*, 1888, en particulier p. 41.

1. Eusèbe, *Laudes Const.*, 8; *V. Const.*, III, 54. — N'oublions pas en outre que les municipalités de l'Empire, étant dotées d'une large autonomie en matière cultuelle (t. IV, p. 343 et s.; cf. t. VI, ch. I, § 1), eurent parfaitement le droit d'adhérer au Christianisme au détriment des anciens dieux, et de transférer leurs biens à l'évêque, ce qu'indique bien Sozomène (II, 5, c. 948). Il y a, dans cette histoire de la conversion du monde, beaucoup plus d'espèces locales et de nuances administratives qu'on ne le dit.

2. Surtout, et en dernier lieu, Monceaux, *Hist. littéraire de l'Afrique chrétienne*, en particulier IV, 1912, *le Donatisme*.

ensuite, furent inévitables en cette religion chrétienne où le culte se ramenait encore à peu de chose, sans rites compliqués ni cérémonies distrayantes [1], où l'intérêt résidait dans des faits de croyance, des articles de foi, des discussions d'idées. Avant tout, et pour faire contraste avec les formes matérielles du paganisme idolâtre, elle voulait élever l'édifice spirituel et moral, la philosophie du monde et de l'âme qui abriterait les siècles nouveaux ; et à moins de s'immobiliser trop tôt dans les dogmes d'une théologie fixée par ses chefs, il fallait qu'elle connût les combats d'opinions et les chocs de théories. En dépit de la masse des humbles qui étaient venus à lui, le Christianisme restait une religion d'intellectuels, créatrice de discussions, de gloses et d'hérésies. Ne reposait-il pas uniquement sur un seul Livre [2], plein de mystères, de symboles, de pensées étranges et profondes, de rêves, d'illusions et d'espérances, et n'avait-il pas pour première tâche d'interpréter ce Livre et d'expliquer ses préceptes? Qu'il y ait eu, dans les mêlées théologiques qui vont agiter l'Église, des subtilités de mots, des sottises d'esprit, des petitesses de cœur, et surtout du temps perdu et des forces gâchées, cela va de soi ; et j'ai souvent estimé qu'un Hilaire ou un Athanase avaient d'autres missions à remplir sur la terre que de multiplier les arguties sur la substance du Christ. Mais ces batailles verbales n'en ont pas moins forcé les hommes à réfléchir sur Dieu et sur l'âme, à la manière dont l'élite écoutait depuis des siècles les leçons de Socrate ou les *Dialogues* de Platon ; elles ont dirigé plus haut la pensée des multitudes humaines, loin des pratiques vulgaires ou extérieures des anciens cultes : elles leur ont appris, au moins un instant, à remplacer le geste par la foi.

Le malheur, et ceci était inhérent à toute Église, à toute

1. Cf. t. VI, p. 100-101.
2. T. VIII, ch. VI, § 1.

conviction collective, le malheur fut que les Chrétiens ne se bornèrent pas à discuter, ils voulurent imposer leur manière de croire. Chacun n'accepta, pour les problèmes posés par les textes de la Bible, que sa propre solution et celle de ses prêtres; et de la même façon que le Chrétien n'avait voulu d'autre dieu que le sien, il ne voulut d'autre théologie que la sienne. L'esprit d'exclusion, l'orgueil dans la foi, se propagea de proche en proche; et cette intolérance dont le Christianisme avait fait preuve à l'endroit des autres cultes[1], devint le mot d'ordre à l'intérieur de ses Églises. Chaque secte se crut seule conforme à la loi du Livre, seule elle crut détenir l'orthodoxie, « la foi exacte » : ailleurs, ce n'était qu'hérétiques, presque plus dangereux que des infidèles, non pas des étrangers, mais de faux frères, qui n'ignoraient pas la leçon divine, mais qui ne voulaient pas la recevoir. Des siècles de tremblement moral et de haines fraternelles vont commencer pour le monde.

Le malheur fut encore que, pour s'assurer la victoire dans l'Église Universelle, chaque secte demanda l'appui des plus forts, c'est-à-dire de la puissance publique. Et ce fut, dès l'année de l'édit de Milan, l'appel à l'empereur. Le Christianisme n'avait échappé à la brutalité ou à la maladresse de l'autorité politique que pour s'appuyer aussitôt sur son pouvoir.

Ainsi, à peine ébauché son règne, la religion chrétienne renonçait à quelques-uns des principes qui avaient provoqué sa naissance, et les faiblesses ou les vices des hommes commençaient à gâter la foi merveilleuse et la charité parfaite annoncées par Jésus. L'Église triomphante s'apprêtait à renier l'œuvre des martyrs. Ceux-ci avaient revendiqué la liberté de s'assembler et de prier en dehors de César[2] : celle-là demandait à César de convoquer ses assemblées et de sanctionner ses prières. Les Chrétiens des premiers âges avaient dénié au prince

1. Cf. t. VI, p. 102-3, 245.
2. T. IV, p. 406 et s., p. 486 et s.

le pouvoir de s'occuper des âmes : et les prêtres du siècle nouveau vont le supplier de prendre parti entre les croyances de ces âmes.

Peut-être Constantin eût-il mieux aimé s'abstenir. Le mot d'ordre de Milan avait été, que chacun suivît le dieu de ses préférences [1]. Mais il lui fut impossible de demeurer neutre entre ces enragés, dont le nombre et les passions croissaient chaque jour, et dont les violences risquaient de compromettre la paix religieuse et l'unité morale de l'Empire. Il se résolut à soumettre l'affaire du Donatisme aux évêques de Gaule et de Bretagne, jusque-là étrangers aux grandes querelles théologiques des Églises africaines [2], et il les réunit en concile à Arles [3], qui devenait en Gaule sa ville favorite [4] (314 [5]).

1. P. 121, n. 1. Constantin était, à l'origine, évidemment opposé à toute intervention du pouvoir dans les affaires religieuses : *petitis a me in sæculo judicium*, disait-il aux évêques, *cum ego ipse Christi judicium expectem* (Optat, II, 23, p. 26).

2. Avant de convoquer le concile, Constantin a envoyé à Rome, pour examiner avec l'évêque de cette ville la question donatiste, outre un certain nombre d'évêques italiens, *quosdam episcopos ex Galliis*, renommés *pro integritate vitæ* : Rétice d'Autun (*Reticius ab Augustoduno civitate*, Optat), qui paraît avoir joué un rôle important dans la condamnation des Donatistes (Augustin, *Contra Julianum*, I, 3, 7), *Marinus* d'Arles, *Maternus* de Cologne; les Donatistes avaient du reste réclamé eux-mêmes des juges gaulois, *de Gallia nobis judices* (Optat, I, 22). C'est le synode de Rome, 2 octobre 313. Eusèbe, *Hist. eccl.*, X, 5; Optat, *De sch. Donat.*, I, 22-24, éd. Ziwsa, *Corpus* de Vienne. Cf. Mansi, II, c. 433; Monceaux, IV, p. 338 et s.; etc.

3. Lettre de Constantin convoquant εἰς τὴν Ἀρελατησίων πόλιν pour le premier août; Eusèbe, *Hist.*, X, 5, 23.

4. Cf. p. 117 et s. — Il est fort probable que Constantin a inauguré le concile, question d'ailleurs depuis longtemps controversée : remarquez qu'à la date où il s'est tenu, Eusèbe (*V. Const.*, I, 44) parle de la présence de Constantin dans les synodes convoqués pour rétablir la paix.

5. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, II, 1759, c. 463 et s.; [dom Labat], *Conciliorum Galliæ collectio*, I [seul paru], 1789, c. 94 et s.; Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts*, 1870, p. 188 et s.; Hefele, *Hist. des conciles*, I, trad. Leclercq [plus complète que les éditions allemandes], 1907, p. 275 et s. — Aux 22 canons traditionnels quelques manuscrits (Mansi, II, c. 474; Maassen, p. 189) en ajoutent six autres d'authenticité douteuse. — Je ne partage pas les réserves qu'on a faites sur les signatures (Hefele, I, p. 276, n. 2). — Voici les noms des délégués des 16 diocèses de Gaule qui ont signé : *Oresius*, Marseille; *Marinus*, Arles; *Verus*, Vienne; *Dafnus*, Vaison; *Faustinus*, Orange; *Innocentius*, diacre, *ex portu Nicænsi*, Nice; *Romanus*, prêtre, cité d'Apt; *Inbetausius* [var. *Ambitausius*], Reims; *Avitianus*, Rouen; *Reticius*, Autun;

IX. — CONCILE D'ARLES[1]

Le concile d'Arles, qui suivit de si près l'édit de Milan, marque avec une extrême netteté le début de cette Église nouvelle qui collabore avec l'Empire, inspire ou discute ses actes et subit son contact[2].

Il condamna les extrémistes d'Afrique et confia à l'empereur le soin de les réduire au silence[3]. Constantin dut exiler leurs chefs, du reste avec un médiocre empressement[4]. Il n'en était pas moins à la remorque du concile, tandis que d'autre part cette assemblée convoquée par message du prince, ces évêques pourvus de lettres officielles pour l'usage de la poste d'État[5], n'en paraissaient pas moins une réunion de fonctionnaires impériaux. Une solidarité imprévue unissait l'évêque et César, point trop différente de celle qui avait jadis uni le pontife et le consul de la Rome païenne, et, dès les journées chrétiennes d'Arles, on commença à dire que Constantin Auguste serait l'évêque universel[6], ainsi qu'il était déjà le souverain pontife. Le paganisme traditionnel et la religion publique de Jupiter n'avaient point encore disparu, et le Christianisme s'essayait déjà à prendre leurs pratiques et leurs formules.

Vocius, Lyon; *Maternus*, Cologne (*Agrippinensium*); *Genialis*, diacre, *de civitate Gabalum* (Javols); *Orientalis*, Bordeaux; *Agrœcius*, Trèves; *Mamertinus*, Éauze. — Le nombre des assistants (évêques) varie suivant les manuscrits de 600 à 123 ou 95 (Maassen, p. 190); je suis convaincu qu'il faut descendre bien au-dessous (le total des évêques signataires ne dépasse jamais 33 dans les manuscrits).

1. Funk, *Die Zeit der ersten Synode von Arles*, 1890, dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, I, 1897, p. 352 et s.; Duchesne, *La Date du concile d'Arles*, dans les *Mélanges de l'École de Rome*, X, 1890, p. 640 et s.; et les ouvrages généraux (p. 3, n. 1).

2. Tillemont a bien vu que « le concile d'Arles est le plus important après les œcuméniques » (*Mém.*, VI, p. 53).

3. Lettre de Constantin après le concile contre *infandos deceptores religionis*; Monceaux, IV, p. 348-9.

4. Constantin les fit appeler à la cour.

5. Eusèbe, *Hist. eccl.*, X, 5, 23; 6, 4.

6. Eusèbe, sans doute à propos du concile d'Arles (*V. Const.*, I, 44; cf. p. 125, n. 4) : Οἷά τις κοινὸς ἐπίσκοπος ἐκ Θεοῦ καθεσταμένος.

Ce même concile d'Arles régla la conduite que les croyants devaient suivre vis-à-vis de l'Empire. Il fut défendu à un soldat chrétien d'abandonner le service, même en temps de paix [1]. On permit aux fidèles de devenir gouverneurs de provinces ou magistrats municipaux [2]. En cela encore c'était une leçon adressée aux exaltés [3], c'était ramener les hommes au sentiment des devoirs du citoyen et reconnaître la souveraineté de l'État et de la patrie. Et c'était par là même rappeler et justifier les droits de l'Empire, associer sa vie à celle de l'Église : en bas comme en haut, du décurion au prince, du laïque à l'évêque, Romains et Chrétiens pouvaient maintenant collaborer [4].

Mais l'Église, représentant la collectivité des âmes, se considérait, en cet accord, comme la puissance gardienne et dispensatrice de la vie morale. Si un Chrétien veut devenir fonctionnaire [5], qu'il demande une lettre d'autorisation à l'évêque de son municipe originel : ce n'est qu'à cette condition que l'évêque de sa nouvelle résidence l'admettra à la communion [6], et, s'il prend part comme magistrat à des sacrifices païens, il en sera aussitôt exclu [7]. Ainsi, l'Église surveille tous ses membres ; elle étend, à côté et au-dessus des fonctionnaires publics, le réseau de ses évêques. Si elle sollicite de l'État qu'il impose la loi religieuse, elle contrôle de son côté la manière dont les délégués de l'État appliquent eux-mêmes cette loi [8]. Une

1. Article 3 : *De his, qui arma projiciunt in pace.* Cf. ici, p. 8-9.
2. Article 7 : *De fidelibus, qui præsides fiunt vel rempublicam* [municipale] *agere volunt.*
3. Cf. p. 8-9.
4. Dans le même ordre d'idées, Constantin semble avoir reconnu le droit aux Chrétiens d'en appeler, pour de certaines causes, du juge impérial *ad episcopale judicium*; loi de 318 [Seeck], *Code Théod.*, I, 27, 1, Mommsen ; de 333, *Constit. Sirmond.*, 1, p. 907, Mommsen; cf. Godefroy, VI, p. 339 et s. Cf. p. 267, n. 7.
5. Gouverneur ou magistrat municipal.
6. Article 7.
7. Art. 7 (*contra disciplinam agere*).
8. Ajoutez (art. 4 et 5) le refus de la communion aux gens du cirque et du théâtre (cf. p. 9, n. 1, p. 138, n. 9). Il n'est pas fait mention de la gladiature (cf. p. 138-140).

théocratie se prépare dans l'Empire reconstitué[1]; il n'a recouvré l'unité que pour se confondre avec l'Église[2].

X. — ATONIE DES ÉGLISES DE GAULE

J'aurais aimé, pour cette Église chrétienne des temps constantiniens, moins de préoccupations intérieures et plus d'audaces généreuses : elle discute trop, elle règle trop. J'aurais voulu moins de conciles et plus de propagande, moins de théologie et plus de « bonnes nouvelles ».

Or, il ne semble pas qu'il y ait eu alors, du moins dans la Gaule, de véritables apôtres. Aucun de ses prêtres n'a laissé un nom qui mérite la gloire. Ils se laissaient éclipser par l'éclat incomparable de l'Espagnol Hosius, l'évêque de Cordoue, qui fut le confident de l'empereur et une manière de directeur ou de dictateur sur les Églises occidentales[3]. Le plus connu de tous[4] était Rétice d'Autun, un instant cher à Constantin[5] : mais ce n'était guère qu'un lettré de noble lignage[6], commentateur des livres saints[7] et apologiste de la doctrine ortho-

1. Remarquez que le concile adresse par lettre ses canons au pape Silvestre, mais je ne sais s'il faut accepter sans réserves la formule *majoris diœceseos gubernacula*, ou *qui majores diœceses tenes*, sur laquelle on a tant disserté (cf. en particulier Batiffol, p. 289 et s.). De toutes manières, j'y vois l'équivalent territorial de l'expression *auctoritate potiore episcopi* appliquée à l'évêque de Rome (Ammien, XV, 7, 10), et j'y rapporte également le *per te potissimum* du même concile d'Arles. Cf. t. VIII, ch. VI, § 5.

2. « C'est en terre de Gaule que l'Etat romain faisait son apprentissage d'Etat chrétien »; Goyau, *Hist. relig.*, p. 23-24. — Il faut observer à ce propos que les privilèges accordés par Constantin aux Églises et au clergé étaient strictement refusés par lui à ceux que l'Église notait comme hérétiques, et n'appartenaient qu'aux *observatores legis catholicæ* (loi de 321, *C. Th.*, XVI, 5,17).

3. Cf. Socrate, I, 7, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 56. Sur Hosius, Loofs dans la *Realencyklopædie* de Hauck, VIII, 1900, p. 376 et s.

4. Outre Rétice, Marin d'Arles (lequel a dû présider le concile d'Arles) et Materne de Cologne; cf. p. 125, n. 2. A Trèves, Maximin (p. 149, n. 2) n'arrive au plus tôt qu'en 329.

5. Cf. p. 125, n. 2, p. 129, n. 2.

6. S'il faut accepter le témoignage de Grégoire de Tours, *In gloria confess.*, 74.

7. *Commentarii in Canticum Canticorum* (Jérôme, *De viris ill.*, 82; *Epist.*, 37, *Patr. Lat.*, XXII, c. 461-3; *id.*, 5, c. 337). — On le lisait encore au XIIe siècle; Bérenger

doxe[1], ami de l'ordre et de la paix : et je ne peux guère voir en lui un homme d'action et un remueur de foules[2]. Quant aux autres signataires du concile d'Arles, ce sont à peu près tous des inconnus[3]. Le Christ n'était encore que le Dieu qu'on adore dans les villes[4], et l'on n'aperçoit pas qu'il ait gagné à lui les nobles et les paysans de la campagne : sa religion demeure celle des classes moyennes ou des plébéiens municipaux, une foi de bourgeois ou d'artisans. Une seule inscription chrétienne[5] est datée du règne de Constantin ; et même à Arles, bien peu de beaux sarcophages appartiennent à des fidèles de ce temps[6]. L'ère de la liberté a été, pour les Églises de la Gaule, le début d'une longue période de stagnation.

Nul missionnaire non plus n'en partit pour les terres voisines

le Scolastique, *Patr. Lat.*, CLXXVIII, c. 1864 ; cf. Pitra, *Spicilegium Solesmense*, I, p. 170. — C'est un des plus anciens et ce fut longtemps un des plus fameux parmi les innombrables commentaires auxquels donna lieu le *Cantique des Cantiques*.

1. *Adversus Novatianum* (Jérôme, *De viris ill.*, 82).

2. Il faut d'ailleurs se borner sur lui aux vagues jugements postérieurs, ceux d'Augustin (*Contra Julianum*, I, 3, 7, *P. L.*, XLIV, c. 644 ; *Opus imperfectum*, 54, *P. L.*, XLV, c. 1078) et de Jérôme (*ib.*), *celeberrimæ famæ*, *magnæ auctoritatis*. — Et il est en outre fort probable qu'il y a eu dans les Églises comme dans les milieux municipaux, sous l'influence de Constance et d'autres (cf. p. 116, n. 2), un mouvement pour mettre Autun et son évêque au premier rang. — A la vie de Rétice et au mouvement chrétien d'Autun se rattache le petit poème *De laudibus Domini* (*Patr. Lat.*, LXI, c. 1091 et s.), composé sous Constantin, sans doute par un Éduen, et racontant un fait miraculeux de la vie de l'évêque (Grégoire de Tours, *In gl. conf.*, 74).

3. Cf. p. 125, n. 5.

4. P. 264, n. 7.

5. Encore est-elle de la fin, 334 (Lyon, cimetière de Saint-Irénée ; *Corpus*, XIII, 2351) ; cf. Le Blant, *L'Épigraphie chrétienne en Gaule*, 1895, p. 14.

6. A mon sens. — Le Blant se borne à dire d'une manière générale (*Ét. sur les sarcophages chrétiens antiques d'Arles*, 1878, p. v) : « Le plus grand nombre appartient au IVe ou au Ve siècle. » Le premier exemple épigraphique du chrisme en Gaule est de l'an 347 (Valcabrère, *Corp.*, XIII, 299). Et remarquez l'apparition tardive des symboles chrétiens sur les monnaies, p. 120, n. 3. — Je ne puis suivre en aucune façon Becker (*apud* Dœlger, p. 169-175), qui date du règne de Constantin les sarcophages d'Arles et d'ailleurs en Gaule représentant le passage de la mer Rouge, ce qui serait, dit-il, une allusion à la victoire sur Maxence : les allusions à des événements historiques m'ont paru complètement étrangères à l'art chrétien de ce temps. — Le célèbre sarcophage d'*Hydria Tertulla* (Espérandieu, n° 177) est très certainement antérieur à Constantin : mais rien, quoi qu'on ait dit, n'y révèle des éléments chrétiens.

des Francs ou des Alamans[1]. Ces Francs, qui vivent déjà à moitié de la vie de l'Empire, seront les derniers des Barbares à connaître le Christ : on dirait que les évêques du voisinage, de Tongres, de Trèves ou de Cologne, n'ont pas fait le moindre effort pour le leur révéler. Ceux des Germains qui se ralliaient à Rome en acceptaient les cultes traditionnels, ou bien Isis, la Grande Mère et le Soleil[2]. On ne profitait pas de la paix de la frontière pour avancer au delà le règne de Dieu. Comme tant d'hommes de leur pays, les Chrétiens de Gaule sont tout à la joie de ne plus craindre, et ils n'ont pas la force d'un nouvel élan.

En Afrique et en Orient, on avait en tout cas celle de se disputer avec acharnement. Le concile d'Arles ne mit point fin au schisme du Donatisme; et il en surgit presque aussitôt un autre, tout autrement redoutable pour l'unité de l'Église, celui d'Arius d'Alexandrie[3].

Constantin, pour l'entraver, convoqua à Nicée l'assemblée universelle des évêques de la Chrétienté; et celle-ci, sous l'inspiration d'Hosius, rédigera le symbole, désormais définitif, de la foi orthodoxe et catholique (325)[4]. L'empereur ne s'en laissa pas moins surprendre et troubler par les Ariens, et ce fut l'un

1. Je le suppose d'après le silence des écrivains du temps. D'autant plus que nous savons qu'il y eut, de la part des Chrétiens orientaux, un mouvement assez intense de propagande au delà des frontières (en Arménie, en Perse, en Éthiopie, avant ou sous Constantin, Sozomène, II, 8 et 24; plus tard chez les Marcomans au nord du Danube, Paulin, *V. Ambrosii*, § 36, *P. L.*, XIV, c. 39; chez les Goths avant leur passage dans l'Empire, ici, p. 247, n. 3).

2. Ammien Marcellin, à la date de 357 (XVI, 12, 25), cite le roi alaman *Mederichus, diu obsidatus pignore tentus in Galliis, doctusque Græcâ arcana*, qui avait changé en *Serapio* le nom de son fils *Agenarichus*. Le nom de *Silvanus*, que le Franc Bonitus donna à son fils (p. 88), peut se rapporter aussi à quelque fait de conversion religieuse.

3. Cf. p. 219-220.

4. Eusèbe, *V. Const.*, III, 6 et s.; IV, 27. Il est à remarquer, comme il résulte du reste implicitement du texte d'Eusèbe (III, 7), que la Gaule n'y fut point représentée. Un seul de ses évêques y assista, Nicaise de Die (lire *Nicasius Diensis*, et non *Divionensis* [Dijon] ou *Diniensis* [Digne]; Mansi, II, c. 696; cf. en dernier lieu dom Morin, *Revue Bénédictine*, XVI, 1899, p. 72 et s.).

d'eux qui parvint enfin à le baptiser : cet étrange souverain n'arriva au Christianisme que pour entrer dans l'hérésie[1].

Il n'en retint que davantage ce rôle de protecteur de l'Église que les orthodoxes lui avaient assigné : mais ce fut pour le retourner contre eux, et il exila à Trèves leur chef et champion, l'évêque Athanase d'Alexandrie (335?)[2].

Si l'on choisit pour lui ce lieu de résidence, c'est peut-être parce que la Gaule ignorait tout de ces lointaines querelles[3]. L'Arianisme n'y avait pas plus pénétré que le Donatisme; un seul de ses évêques, et l'un des moindres, avait assisté au grand concile d'Orient[4]; et elle n'avait même pas besoin, pour fixer sa foi, de connaître le symbole régulateur de Nicée[5]. Ses églises vivaient d'une vie honnête, pacifique et banale[6].

XI. — PROGRÈS MORAUX; LES TEMPS DE LA CONCILIATION

Il n'empêche que le temps de Constantin, par cela seul que le Christianisme triomphait, fit sentir aux hommes la nécessité de progrès profonds dans la vie morale et dans les rapports sociaux. La révolution dont les paroles du Christ avaient été les germes, s'opérait peu à peu dans les âmes; et si rien n'y mettait

1. Jérôme, *Chr*, *ad a. Abr.* 2353 [337].

2. L'exil ou plutôt l'absence d'Athanase dura 2 ans 4 mois (Théodoret, II, 1, *Patr. Gr.*, LXXXII, c. 992); mais il y a incertitude pour savoir s'il faut le placer de 335 (11 juillet) à 337 (23 novembre) (ce que j'inclinerai à accepter) ou en 336-338 : Théodoret, I, 29, c. 988; chronique des *Epistolæ festales* d'Athanase, *P. Gr.*, XXVI, c. 1353. Voyez en particulier Gwatkin, *Studies of Arianism*, 2e éd., 1900, p. 140-142. Cf. p. 148, n. 4.

3. Remarquez que c'est en Gaule que Constantin, de 325 à 328, avait exilé les trois évêques ariens Eusèbe de Nicomédie, Théognis de Nicée et Maris de Chalcédoine (Philostorge, II, 1 et 7, p. 12 et 19, Bidez).

4. P. 130, n. 4.

5. Voyez le mot d'Hilaire, p. 178, n. 1.

6. On trouvera quelques remarques sur les Églises de Gaule, en particulier de Trèves, au IVe siècle, chez Diel, *Der hl. Maximinus und der hl. Paulinus, Bischöfe in Trier*, Trèves, 1875 (trop peu de critique), et Garenfeld, *Die Trierer Bischöfe des vierten Jahrhunderts*, thèse de Bonn, 1888.

obstacle, ce serait un monde nouveau auquel présiderait l'Empire rajeuni. Médiocre sans doute était le souverain, médiocres peut-être aussi ses conseillers, y compris les évêques [1]. Mais somme toute, ce fut pour l'humanité une glorieuse époque, et la durée de ce règne interminable parut une suprême faveur que la Providence accordait aux hommes [2].

Le mot d'ordre était la conciliation entre ces hommes. J'ai déjà parlé de la paix à la frontière, que plus rien ne venait interrompre [3]. Barbares et Romains fraternisaient pour enrichir et défendre la Gaule et l'Empire [4]; les familles des deux races unissaient leurs enfants [5]; et leurs membres parvenaient côte à côte aux pouvoirs publics [6], servaient l'Empire avec une égale fidélité. Chrétiens et païens arrivaient à s'entendre : des fêtes communes, telles que les dimanches [7] ou les principaux épisodes de la vie de la nature universelle [8], rapprochaient les fidèles de tous les cultes en une même reconnaissance envers la Divinité suprême [9]. De la frontière la paix descendait dans les âmes.

La terre continuait à se repeupler [10]. Pères et mères de famille

1. Y compris Hosius (p. 128, n. 3), sur qui je vois quelques réserves à faire.
2. Cf. *Panegyr.*, VII, 21, rappelant à Constantin la prédiction de ses *tricennalia* (cf. p. 107, n. 3).
3. Ici, p. 117-118. Cf. le Panégyrique de 321 (X, 38) : *Jacet in latere Galliarum ut in sinu tuo fusa barbaria.*
4. *Pan.*, V, 9 : *Arat nunc mihi Chamavus*, etc., *et servire se militiæ nomine gratulatur.*
5. Ici, p. 113, n. 5. Il est d'ailleurs impossible que les Francs, si nombreux au palais (*id.*), n'aient pas contracté souvent des mariages avec des Romaines.
6. Cf. p. 113. Ammien, XXI, 12, 25 : on reprochait à Constantin d'avoir le premier élevé les Barbares aux honneurs (*augendæ barbaricæ vilitatis*), et même peut-être au consulat (XXI, 10, 8). J'hésiterais à affirmer ce dernier point, ne rouvant point de noms barbares parmi les consuls ordinaires de Constantin; ils test vrai que les chefs barbares au service de l'Empire pouvaient prendre de noms latins (cf. p. 130, n. 2), et y furent peut-être parfois invités ou obligés, et qu'en outre il y avait toujours des consuls subrogés ou *suffecti*. Cf. p. 281, n. 6.
7. Cf. p. 121, n. 2.
8. Voyez les Fastes de Philocalus, contemporains de Constantin (*Corpus*, I, 2e éd., p. 256 et s.); cf. *Dict. des Antiquités*, II, p. 1062-3 (article *Feriæ*).
9. Voyez les remarques de Batiffol (p. 188-201) sur le *summus deus* au temps de Constantin; cf. ici, p. 120, n. 4 et 5.
10. Cf. p. 92.

se sentaient heureux à voir grandir autour d'eux des lignées toujours plus nombreuses : car on savait que les nouveau-nés ne périraient point de misère ou sous les coups de l'ennemi[1]. L'empereur venait à leur aide, et des lois étaient promulguées pour favoriser le mariage et la paternité[2]. On admira à nouveau la beauté de la vie familiale[3]. Les plus grands donnaient l'exemple des foyers prospères[4] : Constantin et son frère Constance, à eux deux, avaient vu naître dix enfants en leurs palais; et eux-mêmes avaient près d'eux trois sœurs et deux frères, nés aussi du fondateur de la dynastie[5].

Les êtres d'élite, répudiant l'égoïsme invétéré des Romains de l'Empire, se sentaient émus à la vue de cette jeunesse qui grandissait à l'horizon de la paix reconquise. Un orateur d'Autun, parlant à l'empereur Constantin en un jour solennel, lui recommande ses cinq fils, et, avec eux, dit-il, les fils de son esprit, les élèves qu'il a formés[6]. Un souffle d'aimable sensibilité passait sur le monde gallo-romain[7].

Cette joie des humains s'accordait avec la joie de la terre. Le sol de Gaule continuait sans arrêt le merveilleux travail de ses sillons, de ses vergers et de ses vignobles[8], réveillé par le père

1. *Parentes adultorum non pœnitet filiorum*; *Paneg.*, VIII, 12; cf. VI, 2; X, 38.

2. *Novæ leges regendis moribus et frangendis vitiis,... munita conjugia*; *Paneg.*, X, 38 (prononcé en 321); loi de 324 (*Code Théod.*, XII, 17, 1, en faveur des familles nombreuses). Mais en même temps, il supprimait les « terreurs légales » qui pesaient sur le célibat (loi de 320, *Code Th.*, VIII, 16, 1).

3. *Paneg.*, VI, 2; VIII, 12; X, 38.

4. *Exemplum dare gentibus ad matrimonia studiosius expetenda et liberos educandos*; *Paneg.*, VI, 2.

5. Voyez le tableau généalogique dressé dans l'*Onomasticon* de De Vit, III, p. 90.

6. *Paneg.*, VII, 23 (cf. p. 106, n. 7) : *Commendo... præter illos quos genui etiam illos quasi meos numero quos provexi.*

7. Voyez (t. VIII, ch. V, § 9 et 7) les œuvres d'Ausone, qui est né vers 310.

8. *Annonæ ubertas, fructuum copia,... tanta bonorum affluentia*; *Paneg.*, X, 38. — Ce tableau matériel et moral de la Gaule correspond en particulier à l'année 321, date du Panégyrique X, qui nous a fourni quelques renseignements essentiels. — Ce discours, dit de *Nazarius*, a été prononcé le 1er mars 321, sans doute à Rome, à l'occasion de la cinquième année des Césars, fils de Constantin. On suppose que ce Nazarius est le rhéteur bordelais célébré par Ausone (*Professores*, 15, 9-10) et Jérôme (*ad a. Abr.* 2352 [à la date de 336], p. 192, Schœne) : c'est l'entrée en

de Constantin[1]. Les paysans chantaient gaiement au retour de leur travail, le long des bords de la Moselle fleuris à nouveau de mille jardins[2]; même sur les rives du Rhin, depuis si longtemps désolées, les champs reprenaient leur allure cultivée, et les blés y pouvaient mûrir sans danger[3]. Partout, le cheptel s'était reconstitué; la Flandre et le Brabant avaient recouvré leurs beaux troupeaux[4]; et les champs de foire revoyaient en foule les bêtes et les carrioles d'autrefois, souvent conduites par un valet de ferme franc ou frison, devenu aussi expert qu'un vieux paysan de Gaule à débattre les prix et à écouler la marchandise[5]. Les transactions étaient du reste singulièrement plus faciles, depuis que Dioclétien et Constantin étaient revenus à la saine monnaie, que l'or et l'argent sortaient en quantités plus grandes et en valeurs plus fixes des ateliers monétaires de l'Empire[6]. Car, des deux ennemis de la terre, le Barbare était écarté[7], et le fisc se montrait pitoyable[8]. Il avait consenti à la suppression des anciennes taxes sur les successions[9] ou les affranchissements[10], si gênantes pour la circulation de la richesse matérielle[11] ou de la liberté humaine; il renonçait à réclamer des arriérés d'impôts[12];

scène, mettant à l'écart l'école d'Autun (p. 92-3, p. 104, n. 4, p. 116, n. 2), de celle de Bordeaux (p. 94). — Cf. t. VIII, ch. V, § 5.

1. Ici, page 89 et s.
2. Ausone, *Mosella*, 163 et s.
3. *Arat illam terribilem aliquando ripam inermus agricola*; *Paneg.*, VII, 11.
4. *Toto nostri greges bicorni amne mersantur*; *Paneg.*, VII, 11 (cf. p. 118, n. 4).
5. *Chamavus et Frisius* (cf. p. 66, n. 5).... *nundinas meas pecore venali et cultor barbarus taxat annonam*; *Paneg.*, V, 9.
6. Création du sou d'or de 60 à la livre par Dioclétien (5 gr. 45), de 72 à la livre par Constantin vers 312 (4 gr. 55); création par Constantin du *miliarense* d'argent (un quatorzième du sou d'or de même poids).
7. Voyez en particulier le Panégyriste de 321; X, 38.
8. Aur. Victor, *De Cæs.*, 41, 20.
9. Cf. t. IV, p. 307. Hypothèse très plausible de Poisnel; voyez ses fines études sur la législation fiscale et morale de Constantin, *Mélanges* de l'École de Rome, III, 1883, p. 312 et s.
10. Cf. t. IV, p. 308. Hypothèse en harmonie avec la législation du temps.
11. Cf. *Paneg.*, X, 38 (ici, p. 138, n. 6).
12. Remise à Autun, en 311, des *reliqua* des cinq dernières années; *Paneg.*, VIII, 13 (cf. p. 116, n. 2). Cette remise doit se rattacher à la mesure générale prise en 313 pour la province de Première Lyonnaise, à laquelle appartenait Autun, de la révision des *reliqua* de la *res annonaria* (partie de l'impôt foncier livrable en

il diminuait la quotité de la contribution foncière[1]; il procédait à un nouveau cadastre, prélude d'une répartition plus équitable des charges[2]. La législation se faisait plus douce dès qu'elle touchait au travail agricole : Constantin défendit qu'on saisît les esclaves et les animaux de labour[3]. Des pratiques plus humaines et plus rémunératrices se propageaient dans l'exploitation des grands domaines : les propriétaires consentaient à confier à leurs esclaves ruraux une métairie qui fût leur foyer, un champ qui fût leur tâche d'habitude[4] : la terre va davantage attirer et retenir les artisans de son sol, et elle recevra d'eux plus d'amour et plus de soins.

Les villes à leur tour se ranimaient[5]. A Trèves, à Autun, on ne cessait de bâtir[6]. Reims dut à une générosité de Constantin la construction de nouveaux thermes[7], retour à la folie coutumière des villes gallo-romaines[8]. Mais par contraste se dressaient partout les églises chrétiennes, les unes encore serrées et à demi cachées à l'ombre des remparts[9], les autres

nature); *Code Théod.*, XI, 3, 1 (cf. p. 108, n. 5, *ad Antonium Marcellinum præsidem provinciæ Lugdunensis Primæ*). — Remise d'un quart de l'impôt sur les terres, peut-être lors du règlement de l'indiction de 327; Eusèbe, *V. Const.*, IV, 2. — Sur ces questions, t. VIII, ch. I, surtout § 8.

1. Les *capita* d'impôts dus par les Éduens furent, en 311, diminués de plus d'un quart, de 7000 sur 32 000; *Paneg.*, VIII, 11. Cette mesure (cf. n. 2) a été sans doute prise par Constantin en rapport avec le recensement de 312 (n. 2).

2. *Novi census*, sans aucun doute en 312, dont les remises de 311 (n. 1, et p. 134, n. 12) sont le prélude. L'ancien cadastre auquel le Panégyrique (VIII, 5) fait allusion, est sans doute celui qui dut être fait sous Dioclétien, et peut-être avait-il été établi sur d'anciens documents (*agros, qu idescripti fuerant..., Gallicani census communi formula teneremur*), sans tenir compte de l'état réel des cultures à la fin du IIIe siècle.

3. *Code Théod.*, II, 30, 1, loi de 315. — Voyez aussi la loi de 328, qui exempte de corvées le laboureur occupé aux semailles et aux moissons; XI, 16, 4.

4. Voyez t. VIII, ch. III, § 7.

5. *Exornatæ mirandum in modum ac prope de integro conditæ civitates* [dans le sens de villes chefs-lieux de cités]; *Paneg.*, X, 38. *Circa tua vestigia urbes et templa consurgunt*; VII, 22 (en 310) : remarquez qu'il s'agit de construction ou de reconstruction des temples païens (cf. p. 107, n. 2).

6. P. 114, et ici, n. 5. A Arles, p. 117, n. 1.

7. *Sumptibus fisci*; *Corpus inscr.*, XIII, 3255.

8. T. VI, p. 225-6; t. V, p. 375-6; t. VIII, ch. IV, § 9.

9. Cf. t. VIII, ch. IV, § 9.

bientôt dominatrices au-dessus des tombes de cimetières[1]. Les jeunes Universités prospéraient rapidement[2]. Des centaines d'étudiants accouraient à Bordeaux[3]. Une certaine égalité régnait sur les bancs des écoles, où fils de grands et fils de pauvres se coudoyaient[4]. Les édifices du culte chrétien s'ouvraient à tous sans distinction : aux jours de fêtes, la foule y devenait plus dense, riches et misérables priaient ensemble[5], et une plus noble joie se répandait sur les hommes. A ces heures de foi, les impuretés sanglantes des théâtres et des arènes semblaient être oubliées de tous, et on pouvait espérer qu'elles ne seraient bientôt qu'un souvenir de temps abolis[6].

Les belles-lettres ne souffraient pas des progrès de la foi chrétienne. Ses prêtres ne cessaient d'écrire en grec ou en latin, et ils le faisaient avec la souplesse et l'abondance d'un rhéteur d'Autun ou d'un professeur de Bordeaux : on devinait que le Christianisme serait un terrain incomparable pour les batailles de mots et les artifices de langage[7]. C'est en excellent latin, précis et nerveux, que sont rédigés les articles du concile d'Arles : ils valent, comme formules, les réponses des jurisconsultes de l'ancienne école[8]. Constantin vient d'envoyer en Gaule, pour y faire l'éducation de son fils aîné Crispus[9], le Chrétien Lactance,

1. T. VIII, ch. IV, § 10. — C'est sous l'épiscopat de Lidoire à Tours (qui commence en 337 ou 340) que Grégoire place la construction à la fois de la *prima ecclesia infra* [= *intra*] *urbem* et de la *prima basilica* (*Hist.*, X, 31, p. 443, Arndt). A Trèves, l'église municipale a dû se construire sous Constantin même, mais tout à fait à la fin du règne (Athanase, *Ad. Const.*, § 15, *P. Gr.*, XXV, c. 613).

2. Cf. t. VIII, ch. V, § 5.

3. Ausone, *Professores*, 2, 9-10.

4. Dans une certaine mesure; t. VIII, ch. V, p. 248.

5. T. VIII, ch. VI, en particulier, § 1 et 13.

6. Cf. p. 138-139.

7. T. VII, ch. V, § 9, ch. VI, § 11; cf. ici, p. 123, et t. VIII, p. 272 et s.

8. Voyez ici, page 127.

9. Jérôme, *De viris ill.*, 80 : *Extrema senectute magister Cæsaris Crispi in Gallia fuit*; Crispus, né vers 307, fut fait César le 1er mars 317, et sans doute envoyé aussitôt en Gaule. — Les *Institutions Divines* sont dédiées, selon toute vraisemblance, à Constantin.

écrivain latin de premier ordre, clair et vigoureux [1]; et celui-ci vient d'écrire [2] un ouvrage sur les *Institutions Divines* [3]. Qu'un précepteur de prince impérial compose un livre de ce genre, pendant ou réplique aux « institutions civiles » des professeurs de droit [4], cela montre bien que la pensée de Dieu, ses ordres de foi et de charité, devaient désormais présider aux actions des hommes [5].

Les Romains de ce siècle, et même leurs chefs, comprirent mieux le prix de la liberté et la dignité de la vie humaine [6]. On a douté que ce fût sous l'influence du Christianisme : pourtant, le premier devoir du Chrétien n'était-il pas alors de lire les Évangiles, et le Livre ne renfermait-il pas les plus beaux préceptes que la terre eût jamais reçus sur la grandeur de l'âme, sur l'égalité naturelle de tous [7], sur le mérite propre des humbles, sur la vertu de charité et l'obligation de l'assistance [8]? Je persiste à croire que l'Évangile fut la principale cause de ce que l'homme de ce temps aperçut enfin l'homme son semblable, de ce qu'il sut faire de lui son prochain, de ce que le devoir suprême ne fut plus la piété envers les siens [9], mais l'amour de tous, et surtout des plus pauvres, de ce que, pour la première

1. Il est d'origine africaine. — Pichon, *Lactance*, 1901; Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, III, 1905, p. 287 et s.

2. Entre 306 et 313? Pichon, p. 21.

3. *Divinarum Institutionum libri*, édit. Brandt dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum* de Vienne, 1890; Migne (*P. L.*, VI-VII) a réimprimé celle de Lenglet-Dufresnoy, 1748.

4. *Institutiones juris civilis* de Gaius: etc.

5. Notez surtout la prépondérance accordée par Lactance à la morale: remarquez l'une de ses formules du bien, *præstare auxilium depressis et laborantibus impertiri victum non habentibus* (*Inst. Div.*, VI, 10, 9). La phrase, simple et vigoureuse, où Lactance marque le mieux le contraste entre la morale chrétienne et la morale païenne (surtout stoïcienne), est celle-ci (VI, 12, 29) : *Nos autem non quid sapienti ferendum est dicimus, sed quid facere ipse debeat.*

6. *Ad vitam Deus inspirat animas, non ad mortem*; Lactance, *Div. inst.*, VI, 20, 18; de même, VI, 10.

7. *Ab uno Deo inspirati omnes et animati sumus*; Lactance, *id.*, VI, 10, 5. *Cum liberi servis et divites pauperibus humilitate animi pares simus...*; *rebus enim cælestibus contraria sunt ista universa terrena*; *id.*, V, 15, 5 et 7.

8. Lactance, ici, n. 5 et 7.

9. Cf. t. VI, p. 245.

fois, on vit apparaître dans l'Empire romain des hôpitaux, des services d'entr'aide, le goût de l'aumône, on entendit des sermons ou des entretiens de morale et de religion[1]. Si les païens ne furent pas étrangers à ce mouvement, si eux aussi parlèrent de bienfaisance et de charité[2], c'est parce que ces mots magiques de sentiments divins devaient attirer les meilleurs d'entre eux : mais ils ne furent pas les premiers à les prononcer, et ils ne s'en servirent qu'avec inquiétude et timidité.

Constantin multiplia donc les lois protectrices de la liberté. Une enquête la rendit à tous ceux qui, depuis l'invasion des temps de Gallien, l'avaient perdue du fait de la misère ou de la violence : il n'y a pas, dit le législateur, de prescription en faveur de la servitude[3]. Des précautions furent prises contre les calomnies, les dénonciations[4] et les abus de pouvoir[5], contre les confiscations arbitraires qui entravaient le travail agricole ou la jouissance de la propriété[6]; des garanties plus fortes furent accordées aux accusés[7], des restrictions apportées aux condamnations capitales[8]. Enfin, en 325, vingt ans après son avènement, Constantin, par une parole solennelle, proscrivit les combats de gladiateurs[9].

1. Tout le programme en est chez Lactance, *Div. inst.*, VI, 12. L'application en fut, dit-on, essayée par Constantin; Eusèbe, *V. Const.*, IV, 28 et 44; voyez la loi pour la protection des orphelins, veuves et malades (en 334, *C. Théod.*, I, 22, 2).

2. Cf. Ausone, *Epicedion*, 2, vers 11 et s.

3. Loi de 314 (cf. ici, p. 15, n. 3) : *Solam temporis longinquitatem... libertatis jura minime mutilare oportere congruit æquitati* (*Code Just.*, VII, 22, 3).

4. *Paneg.*, X, 38; *Code Théod.*, IX, 34, 1-2; X, 10, 1-3.

5. *Code Théod.*, I, 12, 2; VIII, 10, 1; IX, 1, 4; X, 15, 1; XI, 1, 2-3.

6. *Securæ facultates ambitione sui gaudent; nec aliquis habendi quam plurimum metus; Paneg.*, X, 38 (cf. p. 134) : je me demande si cela ne fait pas aussi allusion à une loi qui aurait légalisé toutes les acquisitions de terres faites durant les anciennes crises.

7. *Paneg.*, X, 38.

8. Loi de 314, *C. Th.*, IX, 40, 1. Remarquez que Lactance (*Div. inst.*, VI, 20, 10-16) semble un adversaire absolu de la peine de mort.

9. Loi du 1er octobre 325, *C. Th.*, XV, 12, 1 : *Cruenta spectacula in otio civili et domestica quiete non placent* [ceci, pour excuser le spectacle des captifs livrés aux bêtes, p. 110]. *Quaproter, qui omnino gladiatores esse prohibemus*, etc. Je dis « parole »

Pour tout historien qui songe au rôle de la gladiature dans le monde latin, qui se rappelle qu'elle fut la joie essentielle de l'univers, la frénésie de Rome, des provinces et surtout de la Gaule[1], que, dernière survivance des sacrifices humains dont s'étaient enivrés les lointains aïeux, elle avait mis en folie les âmes de tous les hommes, sénateurs ou misérables, que cent amphithéâtres se dressaient en deçà des Alpes pour appeler un million de spectateurs à la contemplation du jeu de meurtre[2], pour qui sait comparer et réfléchir, la mesure prise par Constantin apparaîtra comme un des événements capitaux de notre histoire. Que l'on pense à ce que serait pour l'Espagne la suppression des courses de taureaux, quel prodigieux changement elle amènerait dans la mentalité de ses habitants et l'aspect de ses villes, si du moins la décision d'un chef arrivait à être plus forte que la révolte de l'opinion publique. Or, en Gaule et ailleurs, personne ne bougea. La gladiature disparut dans une sorte d'effacement, et les pacifiques courses de chars suffiront désormais aux plaisirs des solennités publiques. Si cette interdiction fut acceptée sans murmures et imposée sans violences, c'est que l'édit impérial trouva le terrain préparé par les prédications des Chrétiens[3] et l'adoucissement des mœurs : Constantin n'eut qu'à sanctionner ce que désiraient confusément les multitudes. Et que cette révolution ait été l'œuvre d'une pensée générale et

plutôt que « loi », parce qu'en réalité le texte ne proscrit pas les combats, et que sous Constantin ou après lui ils persistèrent encore un peu partout dans l'Empire. La législation à cet égard n'a jamais été ni uniforme ni bien observée, et elle consistait souvent en directives plutôt qu'en ordres. Il y avait également, en ce qui concerne les *munera*, la nécessité de continuer certaines fondations à prescriptions déterminées (cf. t. VI, p. 83). Il n'empêche qu'en Gaule, depuis Constantin, je ne trouve aucune trace de la gladiature, pas même à Arles, qui en a été un des centres : Constance à Arles, en 353-4, ne donnera que *circenses* et *theatrales ludos* (Ammien, XIV, 5, 1). Voyez le commentaire de Godefroy à cette loi de 325.

1. Cf. t. VI, p. 288-289, 83. Voyez maintenant Piganiol *Recherches sur les jeux romains*, 1923, p. 62 et s.

2. T. VI, p. 224-225 ; t. V, p. 26, n. 5.

3. Voyez les invectives de Lactance contre les combats de gladiateurs; *Div. inst.*, VI, 20.

non la rude volonté d'un empereur, cela montre que le cœur humain commençait à changer, et cet épisode des temps nouveaux n'en prend qu'une beauté plus grande.

XII. — LES SUPRÊMES FAUTES DE CONSTANTIN

Mais ne demandons pas aux chefs des hommes d'appliquer ou de comprendre eux-mêmes les leçons qu'ils donnent et les lois qu'ils rédigent : les préceptes des institutions divines se traduisent plus souvent chez eux par des mots que par des actes. Ce même Constantin qui devait abolir la gladiature, livra aux bêtes, à la grande joie du populaire de Trèves, les rois et les guerriers barbares qu'il avait vaincus et qui n'avaient commis d'autre crime que de défendre leur liberté[1]. Et ce même Constantin qui prôna si haut les sentiments de la famille et les garanties de l'accusé, fit périr, à la suite de quelque délation, son fils aîné Crispus[2], à qui il avait confié l'autorité sur la Gaule.

Son règne, je veux dire sa manière de gouverner, est plein de contradictions. Il hésite entre la politique de l'avenir, qu'il devine parfois, et les caprices ou les intérêts du moment, auxquels il n'a pas la force de résister. Ses instincts, les uns excellents et les autres détestables, tiraillent son âme, décidément de trempe très ordinaire[3].

Par ambition et sans doute aussi par respect pour la grandeur de l'Empire, il fit la guerre à Licinius et rétablit l'unité du monde[4]. Mais bientôt après, il porta à cette unité le coup le plus terrible, et qui devait la rompre pour toujours : il bâtit Constantinople, non pas à titre de résidence d'empereur, de

1. P. 110.
2. A Pola en Istrie. En 326.
3. Voyez le portrait qu'en fait Julien, *Conv.*, p. 328-329, Sp. = p. 422, Hertlein.
4. Cf. p. 115.

poste militaire au voisinage de la frontière, à la façon de Trèves près du Rhin, de Milan près des Alpes ou de Sirmium près du Danube[1], mais pour être une capitale de tout l'Orient, avec son sénat, son palais et ses privilèges, une nouvelle Rome prête pour devenir l'égale de l'ancienne[2]. Désormais, la Rome de Jupiter, du Capitole et de Jules César ne sera plus l'unique et sacrosainte souveraine de l'Empire : il perdait sa tête et son cœur, le symbole et le signe de son unité, l'organe de son histoire et le foyer de son nom. Sa grandeur morale, qui était sa vraie force, se trouvait brisée du coup ; et les provinces, et la Gaule surtout, voyaient disparaître une raison de se dire romaines, de respecter Rome et de lui obéir. Le nom divin cessait d'avoir tout son prestige. Que serait pour les Gaulois un empereur qui résiderait à Constantinople ?

Constantin, qui n'avait reculé devant aucune fatigue afin de soumettre l'Empire à une souveraineté unique, y disposa toutes choses pour un nouveau morcellement et pour les plus sanglantes batailles. Une fois maître de l'autorité, il partagea le monde entre ses fils, et il remit le gouvernement de la Gaule tour à tour à Crispus[3], à Constantin le jeune[4], à Cons-

1. Cf. p. 73, avec les n. 7 et 8.

2. Dédicace de Constantinople le 11 mai 330 ; πόλιν ἀντίρροπον τῆς Ῥώμης, Zosime, II, 30, 1.

3. *Flavius Julius Crispus*, plus rarement *Flavius Claudius Crispus* ou même *Flavius Valerius Crispus* ; cf. p. 136, n. 9. Il était certainement en Gaule en 320 (guerre contre les Francs, ici, p. 111). — En 322 ou 323, guerre contre les Alamans, et sans doute à ce propos, fondation de l'un des deux jours de *ludi Alamannici* (p. 110, n. 7) et les monnaies à la légende *Alamannia* (Maurice, I, p. CXVI, qui place cette guerre en 320). — En 324, il commande la flotte contre Licinius (*Exc. Vales.*, 5, 23), flotte dont le gros a pu être fourni par la Gaule. — Milliaire au nom seul de Crispus près de Saillans sur la route du col de Cabre (XII, 5502) : il y a là, à Saillans (cf. p. 142, n. 4), une rencontre, assez difficile à expliquer, de milliaires particuliers. Cf. t. VIII, p. 204, n. 4.

4. Né à Arles, sans doute le 7 août 316 (p. 116, n. 4), César le 1er mars 317 (cf. p. 136, n. 9), il a pu remplacer Crispus en Gaule en 326. Il est dit *Alamannicus* dès 331 (*Corp. inscr.*, III, 7000, p. 1267). — Seeck (I, 2e éd., p. 476-477) a eu la bizarre idée de faire de Constantin II le fils, non pas de Fausta, la femme légitime de Constantin, mais d'une Arlésienne que son père aurait connue en 316 ; il le fait d'ailleurs naître en 317. Maurice le fait naître au contraire le 7 août 314 (*Numismatic Chronicle*, 1903, p. 240-242).

tance[1] : car il comprenait bien que la Gaule avait besoin et désir de garder un César auprès d'elle[2]. Ce n'étaient, il est vrai, que ses lieutenants, et dont il était à peu près sûr. Mais il s'arrangea de manière à ce que cet état de choses fût définitif, et, avant de mourir[3], il régla que l'Empire serait divisé entre ses cinq héritiers ou légataires, trois fils et deux neveux[4], les uns comme Augustes, les autres comme Césars ou même comme rois[5]. C'était la tétrarchie dioclétienne qui était reconstituée, non pas par le choix des plus dignes, mais par le partage entre cohéritiers; et si le système familial l'emportait, ce n'était pas pour créer une dynastie ininterrompue, mais pour morceler le monde comme un domaine de grand seigneur. Je ne connais pas d'empereur qui ait commis de plus grandes fautes dans le règlement de sa succession, qui ait manqué davantage à ses devoirs envers l'avenir de Rome[6].

1. Né en 317, César le 8 novembre 324, Constance paraît avoir été en Gaule en 332 (Julien, *Orat.*, I, p. 12 *a*, Sp.).

2. *Gallis desiderantibus* (*Crispum*) *reddes*; Panégyrique de 321 (cf. p. 133, n. 8), X, 37. Remarquez les expressions dont se sert Julien pour Constance II, César en Gaule (n. 1), τοῖς Κελτῶν ἔθνεσι ... φύλακα καὶ βασιλέα.

3. La mort est du 22 mai 337.

4. Zosime, II, 39. Il s'agit, outre ses trois fils, Constantin, Constant et Constance, de ses deux neveux *Flavius Dalmatius* (ou *Delmatius*) et *Flavius Hannibalianus*, tous deux élevés à Toulouse (entre 315 et 325?); leur père *Dalmatius* vivait alors à demi exilé à Toulouse, ainsi que ses frères, *Constantius* et *Hannibalianus* (Ausone, *Prof.*, 17 et 18). — Dalmatius, le neveu de Constantin, César de 335 à 337, a dû de ce fait conserver des relations et des intérêts dans le Midi de la Gaule, puisque nous voyons des milliaires à son nom du côté de Toulouse (XII, 5676) et vers Saillans sur la route du col de Cabre (XII, 5505, où, chose étonnante, son nom est seul indiqué; cf. p. 141, n. 3).

5. Constantin eut l'idée bizarre de faire d'Hannibalien un roi en Asie, *rex regum et Ponticarum gentium* (*Exc. Vales.*, 6, 35).

6. Deux préfets du prétoire de Constantin sont connus pour la date de 316, *Petronius Annianus* et *Julius Julianus* (*Corp.*, III, 13734; Hænel, *Corpus legum*, p. 193; Optat, éd. Ziwsa, p. 212), sans que nous puissions en inférer qu'ils se soient partagé l'Occident, alors la part de Constantin. — Même incertitude pour [*Vettius*?] *Rufinus*, préfet en 318? [319?] et 320? [313?] (*C. Th.*, V, 2, 1; VII, 21, 1), et *Acilius Severus*, préfet en 322 et 324? (III, 32, 1; VI, 22, 1). — Il a dû y avoir un *Maximus*, préfet spécial pour la Gaule entre 327 et 333 (*Code Just.*, VI, 36, 7; *Code Théod.*, VIII, 1, 3; I, 5, 2; cf. XIII, 4, 2; Seeck, *Reg.*, p. 473, propose *Ulpius Maximus*, de 327 à 337 : mais cette date paraît inconciliable avec le préfet suivant). — Le seul formellement attesté est, vers la date de 336, *Tiberianus, vir disertus* (Jérôme, *Chron.*, *ad a. Abr.* 2352); on a encore élevé des doutes (Godefroy dans

sa *Prosopographia*, p. 91), mais une inscription de Tunisie (Aïn-Tebernok; *Ac. des Inscr.*, *C. r.*, 1924, p. 230), vient de confirmer son existence, et l'appelle *C. Annius Tiberianus*. — Je placerais volontiers, à la fin du règne de Constantin, une préfecture de *Pontius Paulinus*, père ou plutôt grand-père de Paulin l'évêque de Nole (Sidoine, *Carmina*, 22, 117-118; cf. t. VIII, ch. III, § 2). — Toutes ces incertitudes montrent que le partage de l'Empire entre quatre ressorts préfectoraux n'a pas été aussi franc et stable que le dit Zosime (II, 33), et que l'organisation de ces ressorts a dû varier avec la manière dont Constantin a remis à ses fils l'autorité sur telle ou telle région; cf. Mommsen, *Ges. Schr.*, VI, p. 287-8. Toutefois, l'inscription d'Aïn-Tebernok, des dernières années du règne, nous montre tout à la fois le partage de l'Empire entre quatre préfets, et la persistance de l'unité traditionnelle du prétoire.

CHAPITRE IV

LES FILS DE CONSTANTIN

I. Constantin le jeune. — II. La grande paix de la Gaule sous Constant. — III. La concorde de l'Église dans la foi orthodoxe. — IV. L'usurpation de Magnence. — V. La bataille de Mursa et la fin de la paix. — VI. Le second concile d'Arles; la théocratie. — VII. La royauté d'Arles et le despotisme de Constance. — VIII. La campagne impériale contre les Alamans. — IX. L'usurpation du Franc Silvain. — X. La grande invasion de 355. — XI. L'insurrection morale; Hilaire de Poitiers.

I. — CONSTANTIN LE JEUNE.

Les vrais Romains durent apprendre avec stupeur que leur Empire était partagé comme un héritage, avec parts d'enfants et legs à des neveux, à la façon d'un royaume barbare. Est-ce à un mouvement d'indignation qu'obéirent les soldats[1]? ou simplement, ainsi qu'aux années de Vitellius ou de Sévère, à quelque formidable distribution d'or[2]? Toujours est-il qu'ils se hâtèrent de massacrer les collatéraux de Constantin qui leur tombèrent sous la main, de manière à réserver le pouvoir à ses fils : ce qui était, crime à part, la seule solution acceptable. Constance prit l'Orient, Constant l'Italie, Constantin la Gaule et ses annexes[3].

1. Les soldats, dit Eusèbe (*V. Const.*, IV, 68), ne voulurent d'autres maitre que les fils de Constantin.
2. Cf. t. IV, p. 184 et s., 513 et s.
3. Zosime, II, 40; *Epit. de Cæs.*, 41, 18-19; etc.

La Gaule recouvrait donc son empereur, je crois à sa très grande joie. Elle connaissait déjà le jeune Constantin[1]. Il l'avait autrefois gouvernée sous les ordres de son père, il y avait eu des succès militaires, et la ville d'Arles, où il était né, se glorifiait de porter son nom[2].

Ce fut cependant du côté du Rhin, et non pas du Rhône, qu'il tourna sagement ses regards. Trèves, après plus de vingt années d'existence modeste, revit un empereur et le faste de sa cour[3], et le monde s'intéressa à ce qui se passait dans ses murailles.

Du reste, ni les voisins ne troublèrent le nouveau règne, ni le pays ne s'inquiéta de ce changement d'empereur. La Gaule, redevenue tête d'Empire, ne faisait qu'ajouter un regain de gloire à la paix qui durait sur la frontière, au travail qui persévérait sur ses terres : car elle était la résidence de l'aîné des Augustes, elle exerçait avec lui une manière de surveillance sur le reste du monde[4].

Les choses se gâtèrent au bout de deux ans. Constantin de Gaule et Constant d'Italie se brouillèrent assez pour se faire la guerre[5] : ces partages ne valaient que ce que vaut chez les princes l'affection fraternelle, et ce fut fort peu de chose, aussi bien chez les frères d'alliance comme Maxence et Constantin, que chez les frères par le sang comme les fils de ce dernier.

L'empereur de Gaule prit les devants et envahit l'Italie. Mais il fut battu et tué (340)[6]. Son frère Constant[7] devint seul

1. *Flavius Claudius Constantinus*. — On doit supposer qu'il se trouvait de nouveau (cf. p. 141, n. 4, p. 148, n. 4) en Gaule comme César à la mort de son père, et qu'il se borna à échanger ce titre contre celui d'Auguste. — Il se rendit en juin 338 sur le Danube pour régler le partage avec ses frères.

2. P. 116, n. 4, p. 141, n. 4.

3. Loi du 8 janvier 339, *C. Théod.*, XII, 1, 27; et entrevue avec Athanase (17 juin 337? cf. p. 148, n. 4).

4. Je ne sais s'il faut aller plus loin, et croire à une tutelle exercée sur Constant (Seeck, *Real-Enc.*, IV, c. 1027; cf. *Untergang*, IV, p. 41-42).

5. On rejeta d'ordinaire les torts sur Constant; Zosime, II, 41.

6. Mars-avril; Zosime, II, 41; etc.

7. *Flavius Julius* (et aussi *Claudius*?) *Constans Augustus*.

maître dans tout l'Occident, et il n'y eut plus que deux parties d'Empire, celle de Rome et celle de Constantinople.

Pour la première fois depuis sa fondation, Constantinople jouait franchement le rôle de capitale. Elle et Rome s'opposaient l'une à l'autre, avec les fils de l'empereur qui avait préparé la nouvelle histoire en créant la nouvelle cité. L'Empire s'acheminait vers son destin, entraîné par les fautes de ses chefs.

II. — LA GRANDE PAIX DE LA GAULE SOUS CONSTANT

Les conséquences de cette guerre civile ne se firent pas attendre, et l'historien éprouve une certaine lassitude à les exposer : car voilà près de trois siècles, depuis Vitellius, que le départ pour l'Italie d'une armée de prétendant provoque aussitôt sur le Rhin l'apparition offensive des Barbares[1]. Disciplinés ou matés de cent manières depuis Maximien, les Francs remuèrent et menacèrent. Mais ce ne fut qu'une alerte, probablement limitée à ceux des hommes de ce nom qui ne consentaient pas à servir l'Empire. Constant se hâta de se montrer, et tout rentra dans l'ordre (341)[2].

1. Voyez pages 43-44.

2. La campagne est surtout connue par Libanius (*Laudes Constantis*, *Orationes*, LIX, § 127 et s., Fœrster = Reiske, III, p. 317 et s.); si l'on pouvait croire Libanius, qui parle du rivage de l'Océan à propos des Francs, il pourrait s'agir des Saliens de Batavie (p. 86, n. 1); mais Libanius, de tous les écrivains du temps, est le plus étranger à la précision géographique. L'affaire est également mentionnée par les chroniqueurs (Jérôme, *ad a. Abr.* 2357 et 2358 [341 et 342]; Idace, *ad a.* 342, p. 236, Mommsen; Socrate, II, 10, *P. Gr.*, LXVII, c. 204), et peut-être par l'inscription de Salone, [*Victor*]*iæ Franci*[*cæ d. n. F*]*l. Con*[*stanti*]*s*? (*Corp.*, III, 6375). — C'est sans doute à tort que Kurth (ici, p. 86, n. 5) place en ce temps l'installation des Saliens en Batavie. Mais il serait possible qu'ils se soient alors étendus sur la Batavie de Nimègue au sud du Wahal, et que Constant ait fixé en une certaine manière le statut légal des Saliens et de leurs chefs, si on leur applique les mots de Libanius, que les Francs aimèrent désormais la paix et la vie stable, τὴν οἰκείαν, et qu'ils tinrent leurs chefs du peuple romain, « comme surveillants de leurs actes », ἐδέξαντο παρ' ἡμῶν ἄρχοντα, ὥσπερ ἐπόπτας τῶν δρωμένων. Cette dernière mention semble indiquer que Constant substitua à la royauté originelle (p. 86, n. 1 et 4, p. 111, n. 3) des chefs envoyés par Rome ou choisis par lui; cf. § 135,

La paix reprit son cours, une paix magnifique, pareille à celle de Trajan ou d'Hadrien, qu'aucune ombre ne venait troubler[1]. Une belle époque se continuait; les temps de Constantin se prolongèrent sous ses fils, treize ans encore après sa mort. Aucun des Gaulois qui étaient nés sous son règne, arrivés maintenant à l'âge d'homme, n'avait entendu parler de bataille ou de pillage entre le Rhin et les Pyrénées. Par un rare bonheur, la nature, elle aussi, ne cessa point d'enrichir et d'égayer les hommes : ces années de paix militaire furent celles de récoltes miraculeuses, de saisons où le ciel se montra d'une clémence toute divine, et les générations qui suivirent n'oublièrent jamais la calme beauté du règne de Constant[2].

III. — LA CONCORDE DE L'ÉGLISE DANS LA FOI ORTHODOXE[3]

La concorde persistait même dans l'Église[4]. Malgré leurs lettres, leurs missions et leurs intrigues[5], les exaltés de l'Orient n'arrivaient pas à mêler la Gaule aux querelles théologiques.

ὑπῆλθον ζυγὸν δουλείας, à rapprocher du *jugum durissimum de suis cervicibus* du *prologue* de la *Loi Salique* (p. 345, Pardessus). — Là localité de *Lauriacum*, où séjourne Constant le 24 juin 341 (*C. Th.*, VIII, 2, 1), semble être Lorch sur le Danube, plutôt que l'énigmatique *Lauri* de Batavie (Table de Peutinger; cf. Desjardins, *Géogr.*, IV, p. 124). — Il passe en Bretagne dans l'hiver de 342-343 (*Code Théod.*, XI, 16, 5, Boulogne, 25 janvier 343; Libanius, *l. c.*, § 137 et s.). Il est à Trèves le 30 juin 343 (XII, 1, 36), le 15 mai 345 (X, 10, 7). Trèves, et non pas Arles, est sa résidence préférée (aucune loi ne paraît datée d'Arles).

1. *Nulla a barbaris formidine* (*Epit. de Cæs.*, 41, 24); *Constantem formidabant* (*Alamanni*; Ammien, XXX, 7, 5); *rebus plurimis strenue in militia gestis* (Eutrope, X, 9).

2. *Fortunatus cæli temperie, fructuum proventu*; *Epit.*, 41, 24.

3. Nous n'avons pas voulu marquer les faits de persécution à l'endroit des païens, et en particulier la loi contre les sacrifices contemporaine des fils de Constantin (341, *C. Th.*, XVI, 10, 2), parce qu'il nous est impossible de savoir dans quelle mesure elle a été appliquée en Gaule, et même si elle l'a été (cf. p. 209, n. 3, 4 et 5).

4. J'entends ne parler ici que des Églises de Gaule.

5. Cf. p. 149, n. 4 et 5.

Encore que les principaux de ses évêques ne connussent que par ouï-dire le formulaire solennel de Nicée[1], ils le pratiquaient dans l'esprit avant de le lire dans la lettre[2]. On sentait que les Églises de Gaule étaient faites pour se soumettre à l'orthodoxie et à la discipline, du jour où les prêtres établiraient les dogmes de l'une et les règles de l'autre[3]. Athanase, le défenseur de l'idée catholique, avait vécu deux ans à Trèves, moins en exilé qu'en héros de la foi[4], et le jeune Constantin avait désiré le voir au moment où lui fut rendue la liberté de partir[5]. Il revint en Gaule au temps de Constant, il y tint de mystérieux colloques avec Hosius de Cordoue[6], qui par sa vigoureuse vieillesse et son zèle inlassable était devenu le patriarche des orthodoxes de l'Occident[7]. Trois ans plus tard, c'est avec Constant lui-même, et toujours en Gaule, qu'Athanase vint conférer[8], et ce ne fut certes pas pour des échanges de politesses. Nous soupçonnons, en ces va-et-vient et ces conciliabules, le ferme dessein de maintenir l'union des Églises et l'unité

1. P. 178, n. 1.

2. Je m'inspire ici de la si curieuse phrase de Coustant, l'admirable éditeur d'Hilaire, à propos d'un passage célèbre (p. 178, n. 1).

3. Cf. déjà sous Irénée, t. IV, p. 511-2. Cf. t. VIII, ch. VI, en particulier § 5.

4. Cf. p. 131, n. 2. Lettre de rappel rédigée par Constantin le jeune, 17 juin 337 (plutôt que 338; je pense que Constantin le jeune l'écrivit avant la nouvelle de la mort de son père, en conformité avec la volonté de ce dernier; Athanase, *Apol. contra Arianos*, § 87, *Patr. Gr.*, XXV, c. 408). En automne 337 (plutôt qu'en 338), il est à Viminacium sur le Danube (Athanase, *Apol. ad Constantium*, § 5, *P. Gr.*, XXV, c. 601).

5. Cela me paraît résulter du fait de la lettre de rappel (n. 4).

6. Avant la fin mai de 342 ou plutôt de 343, à Arles sans doute; ils y vont à l'instigation de Constant et partent ensuite pour le concile de Sardique, qui devait confirmer le concile de Nicée et absoudre Athanase; il est très probable qu'Athanase revit Maximin de Trèves à ce moment, et que ce fut pour organiser ce concile : remarquez qu'Hilaire attribue cette organisation au même titre à Hosius et à Maximin : *quoniam Athanasius in Italiam et Galliam pergens*, etc., *Maximinus et Ossius ceterique complures ipsorum concilium apud Serdicam fieri ex imperatoris benignitate sumserunt*; Hilaire, *fragm.*, 3, § 14, *P. L.*, c. 667 (Feder, p. 58); Athanase, *Apologia ad Constantium*, § 4, *P. Gr.*, XXV, c. 601. — Le concile de Sardique s'est très certainement tenu en 343-344; 34 évêques de Gaule y assistèrent (cf. p. 149, n. 5).

7. Hosius est né vers 257, mort vers 358. Cf. p. 128, n. 3, p. 132, n. 1, p. 212, n. 10.

8. Avril-octobre 346; Athanase, *Ap. ad C.*, § 4, XXV, c. 600-1; *Ap. c. Ar.*, § 51, XXV, c. 341.

dans la foi[1]. Un prélat, plus hardi que la moyenne des prêtres gaulois de ce temps, Maximin de Trèves, semble avoir pris la direction de la résistance à l'hérésie, de la concentration des forces fidèles[2] : il reçoit Athanase comme le champion de l'Église[3], il ferme sa porte aux messagers envoyés d'Orient par les fauteurs de schismes, et il lui importe peu que ces messagers soient recommandés par Constance, le frère même de son empereur[4]. C'est Maximin qui recrute partout les adhésions d'évêques aux décrets de conciles confirmant la formule de Nicée[5]. La Chrétienté de Gaule sortait de sa torpeur, et l'évêque de Trèves faisait bonne garde à la frontière de sa foi[6].

1. Voyez les passages cités d'Athanase (p. 148, n. 4 et 8). Constant est toujours couvert de fleurs par les orthodoxes; cf. Optat, III, 3, p. 74 et 81, Ziwsa.

2. Il semble avoir remplacé comme influence Rétice d'Autun (p. 128-129). Voyez l'éloge qu'en fait Athanase, *Ap. ad C.*, § 3, XXV, c. 600. Il semble qu'il soit mort vers 346-7 (on a dit 349 et 351). Cf. Jérôme, *Ad a. Abr.* 2359 [343], Schœne : *Maximinus clarus habetur, a quo Athanasius honorifice susceptus est*; de même, Prosper, p. 453, Mommsen; Hilaire, ici, p. 148, n. 6. Voyez, comme documents anciens, mais très souvent suspects, Loup de Ferrières, *De vita s. Maximini* (*Patr. Lat.*, CXIX, et *Script. rerum Merov.*, de Krusch, III, p. 71 et s.), et les *Acta sanctorum* (29 mai, VII, p. 19 et s.). Comme travail moderne (cf. également p. 131, n. 6), le plus critique est celui d'Aigrain, *Saint Maximin de Trèves*, dans les *Bulletins de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest* de 1916; cf. aussi dom Chamard, *Revue des questions historiques*, II, 1867, p. 66 et s. — Tout ce que la tradition trévire rapporte de ses relations avec Magnence et de son envoi à Constantinople comme ambassadeur (Browerus, *Antiquitates et Annales Trevirensium*, I, 1670, p. 235; etc.), est pure fantaisie; il était certainement mort lors de l'usurpation (p. 150-151).

3. Note 2.

4. En 342; Hilaire, *fragm. hist.*, 3, § 27, *P. L.*, X, c. 674 (Feder, p. 66-67); Sozomène, III, 11, *P. Gr.*, LXVII, c. 1061; Actes du conciliabule de Sardique (n. 5), Mansi, III, c. 135.

5. Au concile de Sardique (en 343-344; cf. p. 148, n. 6). C'est pour cela que les Orientaux le condamnèrent (n. 4), ce qui d'ailleurs n'eut pas de suite.

6. Ici se place la question du synode de Cologne en 346, qui, sur la dénonciation des paroisses de Seconde Germanie (*plebis Agrippinensium et omnium castrorum* [paroisses rurales? groupes de Chrétiens disséminés?], condamna l'évêque de Cologne *Euphrates*, pour avoir nié la divinité du Christ, *qui Christum Deum negavit esse*. Le synode proclama *illum ante mundi constitutionem fuisse cum Patre omnipotente*, ce qui est l'affirmation de la foi orthodoxe. Outre Maximin de Trèves, qui paraît avoir présidé, sont représentés : Arles (par l'évêque *Valentinus*), Chalon, Sens, Troyes, Spire, Worms, Auxerre, Autun, *Argentina* [Strasbourg], Augst, Amiens, Tongres, Reims, Mayence, Metz, Langres, Besançon, *Articlavorum* [var. *a Laticlavo* : c'est Verdun, qu'on appellera plus tard *urbs Clavorum*; à rapprocher du surnom de Laon, *Lugdunum Clavatum*; le mot, à Laon comme à Verdun, doit être un mot gaulois se rapportant à la situation sur une hauteur], Paris, les Nerviens, Soissons, Orléans, Rouen. Voir l'édit. de [dom Labat], *Conciliorum Galliæ*

IV. — L'USURPATION DE MAGNENCE.

Le règne heureux de Constant finit dans une catastrophe, comme tant de périodes de joie et d'espérance où s'était reposé le monde romain. Un jour que l'empereur chassait près d'Autun, des chefs militaires et des dignitaires de la cour[1], réunis en un banquet dans la ville, proclamèrent Auguste l'un d'eux, Magnence[2]. Soldats et civils suivirent le mouvement[3]. Constant eut le temps de s'enfuir à peu près seul et chercha à gagner l'Espagne[4];

collectio, c. 106 et s. — On a vigoureusement attaqué l'authenticité de ce concile (bien avant Duchesne; cf. l'introduction de Labat, c. 107), pour les motifs qu'Euphrate, après avoir eu un rôle parfaitement orthodoxe à Sardique (Athanase, *Hist. Arian. ad monachos*, § 20, *P. Gr.*, XXV, c. 716; Théodoret, II, 7, *P. Gr.*, LXXXII, c. 1017), ne pouvait avoir si brusquement apostasié, et que la liste des 24 évêques du concile s'est inspirée de celle de Sardique (les signataires de Cologne se retrouvent parmi les 34 membres gaulois du concile; Mansi, III, c. 68). Duchesne, *Fastes épicopaux*, I, 1907, p. 361 et s., et *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, III, 1902, p. 16 et s. Contre Duchesne : Monchamp, *Acad. roy. de Belgique, Bull. de la Classe des Lettres*, 1902, p. 245 et s., et 1905, p. 638 et s.; H[anquet], *Archives belges* de Namur, IV, 1902, p. 140 et s.; dom Quentin, *Revue Bénédictine*, XXIII, 1906, p. 477 et s.; Hefele-Leclercq, I, p 830 et s.; etc. Dans le même sens que Duchesne, Rasneur, *Le Concile de Cologne*, dans le *Bull. de la Commission royale d'Histoire* de Bruxelles, 1903, p. 27 et s. — J'ai peine à souscrire à cette condamnation : cette coïncidence des deux listes n'a rien d'étonnant, les deux conciles étant si rapprochés; et un fait d'apostasie, ou, plutôt, de conversion à l'Arianisme, n'est pas, tant s'en faut, une chose invraisemblable. Rien d'étonnant non plus que cette affaire n'ait pas été mentionnée dans les écrits d'Hilaire, arrivé longtemps après à l'épiscopat. Je soupçonne en outre un conflit personnel entre les évêques de Trèves et de Cologne. — Je n'exclus pas d'ailleurs des arrangements dans le texte.

1. Zosime, II, 42, 2; *Epit. de Cæs.*, 41, 22; Julien, *Or.*, II, p. 57 *d*, 58 *c*, 59 *b*, Sp.

2. Magnence est dit commander les deux légions d'élite, les *Joviani* et les *Herculiani* (cf. p. 195, n. 8), et cela, à titre de *comes* (Zosime, II, 42, 3; Zonaras, XIII, 6). Il devait être *comes rei militaris*, peut-être à Strasbourg (cf. *Not.*, *Occ.*, 1, 34). L'affaire ayant eu lieu en janvier, chefs et soldats pouvaient bien se trouver en garnison à Autun (cf. p. 119, n. 3). — Cf. de Charmasse, dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, n. s., XXXIV, 1906, p. 1 et s.

3. Zosime, II, 42, 3 et s.; *Epit. de Cæs.*, 41, 22; Zonaras, XIII, 6; Jérôme, *ad a. Abr.* 2366 [350]. — Zosime dit que « tous ceux qui habitent la ville » prirent part au complot, et que même la plèbe rurale arriva pour prêter main-forte. Il serait donc possible qu'Autun se soit soulevé par rancune de ce que la famille de Constance continuait à le sacrifier à Arles et à Trèves (cf. p. 116, n. 2). Trèves, au contraire, allait demeurer fidèle à cette famille (p. 154).

4. Par Lyon et Narbonne? en compagnie de son garde du palais (*candidatus*) le Franc *Laniogaisus*, demeuré fidèle (Ammien, XV, 5, 16).

mais, rejoint à Elne avant le passage du Pertus, il fut saisi et contraint au suicide (350)[1].

Le caractère de cette révolte nous échappe à moitié. Constant était un assez bon prince, auquel on ne pouvait reprocher que sa mauvaise santé ou son extérieur disgracieux[2]. Il gouvernait bien, sans indolence ni tyrannie[3]. Mais il commit deux erreurs, qui furent, je crois, les causes de sa chute : il laissa trop de pouvoir aux fonctionnaires civils, et en particulier aux gouverneurs des provinces, qui en profitaient pour se montrer juges impitoyables[4]; et il ne cachait pas son désir d'être sévère pour les armées, son indifférence à l'endroit des chefs des soldats[5], lesquels avaient pour eux la force et le sentiment des services rendus[6]. En d'autres termes, il accentua ou il provoqua par ses maladresses la concurrence, la rivalité entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil[7], cette grande faute de l'Empire romain que venaient encore d'aggraver les mesures de son père Constantin[8]. Et c'est de nouveau le nom de celui-ci et le souvenir de ses erreurs que nous trouvons dans les misères qui assaillirent ses fils.

1. Ou simplement égorgé; Eutrope, X, 9; Aur. Victor, *De C.*, 41, 23; *Epit. de Cæs.*, 41, 23; Zosime, II, 42; Zonaras, XIII, 6; Julien, *Orat.*, I, p. 26, Sp.; II, p. 55, Sp.; Socrate, II, 25, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 265; Sozomène, IV, 1, *P. Gr.*, LXVII, c. 1112; *Chronica minora*, I, p. 237; Jérôme, *ad a. Abr.* 2366 [350], Schœne; Jean Chrysostome, *Ad Phil.*, IV, 15, 5, *Patr. Gr.*, LXII, c. 295. — On nomme *Gaiso* comme chef des hommes à sa poursuite : ce doit être un Germain.

2. Eutrope, X, 9; *Epit. de Cæs.*, 41, 24.

3. Eutrope, X, 9.

4. *Amicis gravioribus,...intolerabilis provincialibus*; Eutrope, X, 9; *Epit. de Cæs.*, 41, 24; cf. Libanius, *Orat.*, XIV, § 10, Fœrster. Cela peut aussi expliquer l'intervention des gens d'Autun, p. 150, n. 3.

5. *Exercitui terribilis,...militibus injucundus*; Eutrope, X, 9; Zonaras, XIII, 6; Aur. Victor, 41, 23; Zosime, II, 47, 5.

6. Je songe à Silvain (cf. p. 168, n. 7); cf. p. 152.

7. On est même allé jusqu'à prétendre qu'après avoir appelé en Gaule le rhéteur chrétien Proérésius, il l'avait fait *magister militiæ* (Seeck, *Real-Enc.*, IV, c. 951, d'après Eunape, *Vitæ sophist.*, 90, p. 492, Dübner) ce qui est de tout point invraisemblable. En réalité, le titre de στρατοπεδάρχης, dont fut honoré Proérésius, est celui de la « stratégie des armes », fonction municipale d'Athènes bien connue.

8. P. 118, n. 6; t. VIII, ch. II, § 14.

Cette hostilité entre Constant et son armée se compliqua sans doute d'une opposition, sinon de races, du moins de tendances. Dans cette armée, depuis un demi-siècle, les Germains étaient devenus fort nombreux, et parmi eux dominaient les Francs. Un de leurs chefs, Silvain, était précisément le fils de ce Bonitus qui aida si souvent aux victoires de Constantin [1]. Trouvèrent-ils que Constant, féru de belles-lettres et de rhétorique [2], les traitait trop en Barbares, leur refusait les égards et les honneurs [3]? C'est probable. En tout cas, l'homme auquel ils donnèrent la pourpre, Magnence, était, racontait-on, d'origine transrhénane, fils ou petit-fils d'Alaman ou de Franc [4]. Si c'était vrai, ce serait la première conséquence de cette place excessive que Constance et Constantin avaient laissé prendre par les Germains dans l'armée et l'état-major [5] : il n'y avait pas un siècle qu'ils s'étaient glissés dans l'Empire, et déjà les plus ambitieux rêvaient d'y devenir les maîtres.

Au surplus, ce rêve souverain de quelques chefs barbares, ce n'est point pour détruire Rome, mais pour y vivre en Romains [6].

1. P. 88, n. 2, p. 113, n. 1, p. 155, n. 6.
2. Cf. p. 151, n. 7.
3. Zosime, il est vrai, dira que Constant laissait trop les Barbares agir à leur guise : mais il s'agit de jeunes nobles barbares qui paradaient à la cour, et non pas de généraux francs ou autres; Zosime, II, 42, 1-2; cf. Aur. Victor, *De Cæs.*, 41, 24; Zonaras, XIII, 6; Mai, *Spicilegium Romanum*, IV, p. 347 (*Artemii passio*, § 10). On soupçonne, dans toute cette affaire, surtout quantité de rivalités personnelles.
4. *Ortus parentibus barbaris, qui Gallias inhabitant* [c'est le cas de l'usurpateur Proculus en 280, t. IV, p. 610, qui se disait d'origine franque, quoique sa famille fût installée d'assez longue date en Italie; *Hist. Aug.*, *Proc.*, 13, 4]; *Epit. de Cæs.*, 42, 7. Il s'agit, je crois, comme compatriotes de Magnence, des Lètes établis en Gaule par Maximien ou autres (p. 66, n. 3) : Zosime, en effet, qui a ici la même source que l'*Epitome*, dit Λετοὺς, ἔθνος Γαλατικόν, c'est-à-dire établis en Gaule (II, 54, 1). Voyez aussi, sur cette ascendance barbare, Julien, *Orat.*, I, p. 34 *a* et *d*, II, p. 56 *c* et 95 *c*, Sp. (un peu suspect). Une tradition plus précise le fait naître à Amiens d'un « Breton » et d'une Franque (scholie de Julien découverte par Bidez; cf. Zonaras, XIII, 6, 1) : mais elle peut se concilier avec l'autre, Magnence ayant pu suivre la condition de sa mère, et son père pouvant être un Lète breton (cf. t. VIII, p. 82, n. 3). En sens opposés, Ensslin dans *Klio*, XIX, 1925, et surtout Bidez dans *Revue des Études anciennes*, 1925.
5. P. 88, 113, 118.
6. Magnence paraît avoir reçu une éducation strictement latine, *legendi studio promptus, sermonis acer*; *Epit.*, 42, 7; Zosime, II, 54, 1. De même, Silvain, p. 165, n. 7.

Leur révolte est faite d'amour-propre et non pas de haine. Ils veulent un empereur qui les comprenne, à la manière de ces Gaulois de jadis qui proclamèrent Vindex leur compatriote, afin d'avoir un Auguste digne de leur commander[1].

Aussi Magnence se conduisit-il en prince de façon classique et banale. On a pu l'appeler un « tyran »[2] : ce ne fut pas un étranger. Il prit les titres impériaux qui étaient d'usage courant[3]; il donna celui de César à ses frères Décence et Désidérius[4]. L'Occident tout entier, et même l'Italie et même Rome, ne trouvèrent aucune raison pour lui résister. Il fut reconnu d'emblée de l'Atlantique au Danube. Beaucoup ne virent en son avènement qu'une révolution de palais[5], et les secousses immédiates ne furent point très profondes.

V. — LA BATAILLE DE MURSA ET LA FIN DE LA PAIX

La révolte de Magnence n'en amena pas moins la fin de cette longue période de confiance et de sécurité qui durait depuis plus d'un demi-siècle. On espérait en l'immuable stabilité de la dynastie de Constance, dont trois générations de bons empereurs avaient fait la famille providentielle des souverains de la Gaule : et voilà que recommençaient les stupides usurpations des chefs

1. T. IV, p. 180.

2. C'est l'expression de Julien (*Orat.*, I, p. 26, Sp.), qui a dû être officielle (*Code Th.*, IX, 38, 2) : elle était au surplus rationnelle, si l'on songe que la dynastie de Constance, au pouvoir depuis un demi-siècle, se réclamait du droit de l'hérédité (p. 101).

3. *Imperator Cæsar Flavius* [remarquez cet emprunt du gentilice de *Flavius* à la *gens* de Constance, lequel va être d'un emploi courant : ce qui, pour Magnence, était une manière de légitimation d'office; à moins, bien entendu, qu'il ne l'ait reçu de Constance ou de sa famille] *Magnus Magnentius Augustus.*

4. *Flavius Magnus Decentius* (milliaire [?] à son nom près de Toulouse, XII, 5677), et sans doute *Flavius Magnus Desiderius.* Il me paraît impossible d'admettre que Décence fût le cousin et non le frère de Magnence (Seeck, *Real-Enc.*, IV, c. 2268; il a depuis renoncé à cette opinion, *Untergang*, IV, p. 432). Zosime, II, 45, 4; Eutrope, X, 12; Aur. Victor, 42, 9 ; *Epit. de Cæs.*, 42, 1. Cf. p. 154, n. 3.

5. Cf. p. 152, n. 3, p. 150, n. 2 et 3.

militaires. Une nouvelle guerre se préparait entre l'Occident et l'Orient : et l'on savait ce qu'était cette sorte de guerre, et qu'elle se faisait d'ordinaire au profit des brigands de Germanie[1]. Jamais plus la Gaule ne reverra la paix romaine, si ce n'est pour des lambeaux de lustres perdus entre de longues années de misères. L'œuvre de concorde et de sagesse édifiée depuis Dioclétien va s'effriter pierre par pierre; et si des sursauts de courage et des retours de chance feront toujours croire à l'éternité de Rome, les forces de dissolution ne cesseront plus d'agir dans son Empire.

Des faits de lutte civile et d'invasion étrangère ne tardèrent pas à se produire en Gaule. Trèves, qui avait reçu tant de bienfaits de la dynastie légitime[2], refusa de recevoir le frère du tyran; et ses propres habitants se constituèrent en armée sous les ordres d'un chef improvisé, Pœménius[3], comme on eût fait à Bibracte ou à Gergovie aux temps héroïques de la Gaule indépendante. Et d'autre part, le plus ambitieux des roitelets alamans, Chnodomar, se disposa à franchir le Rhin[4].

Constance, qui régnait en Orient, ne pouvait reconnaître le meurtrier de son frère. L'occasion, d'ailleurs, était bonne pour ce prince, intelligent, obstiné et orgueilleux[5], de refaire l'unité de l'Empire. La guerre se prépara entre les deux hommes : et ce fut bien, cette fois, la guerre entre Rome et Constantinople, entre les deux moitiés du monde, armées de toutes leurs forces[6].

1. Cf. p. 43-44.
2. Cf. p. 113-114.
3. *Pœmenius qui, cum Treveri civitatem clausissent Decentio, ad defendendam plebem electus est*; Ammien, XV, 6, 4. Il dut y avoir d'autres villes qui demeurèrent fidèles à la dynastie de Constantin; Zosime, II, 53, 4. — Ce sont sans doute ces événements qui amenèrent la création de Décence et de Désidérius comme Césars, Décence étant spécialement chargé de la Gaule au départ de Magnence (Eutrope, X, 12; Aur. Victor, *De Cæs.*, 42, 9; *Epit.*, 42, 2).
4. Ammien, XVI, 12, 5 : le nom est transmis le plus souvent *Chonodomarius* (cf. Schœnfeld, p. 141).
5. Voyez son portrait chez Ammien, XXI, 16, 1 et s. (*imperatoriæ auctoritatis cothurnum ubique custodiens*, etc.).
6. On parle de 80 000 hommes avec Constance, dont 30 000 auraient péri, 36 000 avec Magnence, dont 24 000 auraient péri; Zonaras, XXII, 8, p. 198, Dindorf.

A la bataille de Mursa près du Danube [1], où elles se rencontrèrent, la terre assista à la plus sanglante mêlée qu'elle eût vue depuis les combats de Vitellius ou de Sévère [2]. Les empereurs de la tétrarchie n'avaient réussi à reformer de grandes armées, que pour qu'elles finissent un jour par s'entre-déchirer. Il y eut un tel massacre d'hommes, que l'Empire désormais, dirent les contemporains, serait incapable de réparer les brèches faites dans les rangs de sa jeunesse [3].

Ce furent les Francs [4], et surtout l'un de leurs chefs, Silvain, qui assurèrent la victoire à l'empereur légitime : celui-ci n'était-il pas le fils de ce Constantin, le petit-fils de ce Constance, qui tous deux les avaient tirés de la Barbarie [5]? Ils n'osèrent pas le combattre; et avant la bataille, Silvain abandonna le tyran, passa à son rival, et décida de la victoire [6] (351).

Mais Magnence avait réuni trop d'hommes pour croire aussitôt la partie perdue. Il résista en Italie [7]. Ce fut seulement vingt mois après la bataille de Mursa que les généraux de Constance franchirent les Alpes au mont Genèvre [8]. A Montsaléon [9] en Dauphiné, au carrefour des routes de Lyon, de

1. Le 28 septembre 351. — Magnence arriva par l'Italie et les Alpes Juliennes.

2. T. IV, p. 196 et s., p. 515 et s.

3. On parle de 54 000 morts (p. 154, n. 6). Eutrope, X, 12 : *Ingentes Romani imperii vires ea dimicatione consumptæ sunt, ad quælibet bella externa idoneæ, quæ multum triumphorum possent securitatisque conferre. Epit. de Cæs.*, 42, 4 : *In quo bello pæne nusquam amplius Romanæ consumptæ sunt vires totiusque imperii fortuna pessumdata.* De même, Jérôme, *ad a. Abr.* 2367 [351] : *In quo prœlio Romanæ vires conciderunt.* — Cf. p. 48, n. 1.

4. Julien (*Orat.*, I, p. 34 et 36, Sp.) mentionne dans l'armée de Magnence un élément gaulois et un élément germanique (celui-ci formé de Francs et de Saxons); ce n'est que du premier qu'il dit qu'il combattit jusqu'à la mort.

5. Ici, p. 165, 113 et 88.

6. Ammien, XV, 5, 33 : *Tempestivam illam cum Armaturis proditionem ante Mursense prœlium* : Silvain devait être *tribunus Armaturarum*, qui étaient une troupe de cavaliers d'élite du palais. De même, Zonaras, XIII, 8, p. 197, Dindorf; cf. Julien, *Or.*, I, p. 48 *b*; II, p. 97 *c*.

7. Aur. Victor, *De Cæs.*, 42, 5-8; etc.

8. Je le suppose d'après l'endroit où a eu lieu la bataille. En juillet 353?

9. *Mons Seleucus*; cf. t. V, p. 87, n. 2, p. 100 (t. IV, p. 51). Magnence a dû vouloir barrer le col de Cabre (cf. t. V, p. 87, n. 2, p. 100, t. IV, p. 51) : car, d'après les itinéraires (*Antonin*, p. 357, W.; *de Jérusalem*, p. 555, W.), la route de Gap à

Valence et de Fréjus, on se battit une dernière fois[1]. Évidemment, Magnence avait autour de lui de très bons soldats, braves et solides[2]. Mais la conviction leur manquait : on en eut raison en les achetant.

Réfugié à Lyon, Magnence pensa un instant gagner le Rhin, faire appel à ses congénères barbares[3]. Mais, d'un côté, Trèves lui fermait la route[4]; et, de l'autre, l'Alaman Chnodomar tenait la campagne, et on disait qu'il avait lié partie avec Constance[5]. La Gaule n'était plus sûre pour le vaincu[6]. Il comprit enfin que tout était perdu; il tua les siens, et il se tua lui-même après eux (353)[7].

Derrière lui, Constance arriva à Lyon[8]. C'était deux ans après Mursa. Aucune guerre civile, dans toute l'histoire de l'Empire, n'eut une plus longue durée. Elle fit périr plus d'hommes que les pires des brigandages germaniques, et elle permit aux Barbares de recommencer leur funeste besogne[9].

Valence et Vienne descendait sur Montsaléon pour remonter ensuite vers le col de Cabre, évitant [ce qui m'étonne] l'éperon d'Aspremont, que traversent aujourd'hui la route et la voie ferrée. Ce terroir demeure du reste un des plus importants carrefours des Alpes françaises.

1. Socrate, II, 32, *P. Gr.*, LXVII, c. 290; Sozomène, IV, 7, *ib.*, c. 1124.

2. Cf. p. 155, n. 4.

3. La route de l'Espagne avait été fermée par la flotte de Constance, qui avait débarqué un corps de troupes du côté des Pyrénées (Julien, *Orat.*, I, p. 40, Sp.). Il semble que Magnence ait voulu rejoindre les Lètes ses compatriotes (p. 152, n. 4; Zosime, II, 53, 4; Aur. Victor, *De Cæs.*, 42, 10). Décence aurait cherché à le rejoindre par Sens (cf. n. 7).

4. P. 154.

5. Il avait franchi le Rhin et vaincu Décenee; Ammien, XVI, 12, 5; Zosime, II, 53, 4; Libanius, *Orationes*, XVII, § 32 et 33, p. 250. On affirma (peut-être surtout au temps de Julien) que c'était l'empereur Constance qui l'avait invité, et même par lettre, à entrer en Gaule; Zosime, II, 53, 4; Socrate, III, 1, c. 373; Sozomène, V, 1, c. 1209; etc.; cf. ici, p. 175, n. 11.

6. Zosime, II, 53, 4.

7. *Epit. de Cæs.*, 42, 7; Eutrope, X, 12; Jérôme, *ad a. Abr.* 2369; etc.; le 11 août 353, Idace, *Chronica minora*, I, p. 238. Décence de son côté se tue à Sens; Zos., II, 54, 4; Eutrope, X, 12; *Epit.*, 42, 8; Zonaras, XIII, 9; Jérôme, *ib.*; le 18 août, Idace, *ib.*

8. Il y était le 6 septembre 353; *C. Théod.*, IX, 38, 2.

9. Ce que Julien indique, en rappelant que Magnence avait vidé la frontière du Rhin de tous ses défenseurs et l'avait livrée aux Barbares (*Orat.*, I, p. 34-35, Sp.).

VI. — LE SECOND CONCILE D'ARLES; LA THÉOCRATIE

De Lyon, Constance aurait dû marcher aussitôt vers Trèves enfin libérée, et, de là, se montrer sur le Rhin pour châtier durement les Barbares[1]. Mais c'était un empereur de palais plutôt que de tente[2], et, bien qu'il eût une certaine conscience de son devoir et le sens de l'autorité[3], il s'intéressait moins à la frontière qu'à la religion. Il rebroussa chemin, s'installa dans la pacifique cité d'Arles[4], et s'y occupa des affaires de l'Église.

Ce fut pour y mettre discorde et désordre[5]. Favorable à l'Arianisme[6], il voulut faire sous ce nom l'unité de l'Église chrétienne. La Gaule étant demeurée fidèle à la foi orthodoxe[7], il mit toute son autorité en œuvre pour dompter ses évêques. Il multiplia sur eux tour à tour les menaces et les séductions. Beaucoup furent appelés à Arles pour tenir assemblée, sinon en sa présence[8], du moins dans son voisinage. De presque tous il eut raison sans trop de peine : ce n'étaient point des hommes de combat, je les crois surtout de braves gens, plus faits pour la prière que pour les discussions, assez ignorants des matières théologiques, et surtout terriblement émus devant la pompe impériale et la froide majesté de Constance. Et puis, saint Paul n'avait-il point dit d'obéir à ceux qui tiennent l'épée[9]?

Ce nouveau concile d'Arles (353) souscrivit donc à la con-

1. J'avoue ne pas le comprendre, vu le mal que les Alamans faisaient en ce moment à la Gaule (p. 156, n. 5), et peut-être est-ce la conséquence des relations qu'il avait nouées avec eux (*id.*, et p. 175, n. 11).
2. Cf. *Panegyrici*, XI, 19 et 20.
3. P. 154, n. 5.
4. Il y est le 10 octobre 353 (ici, n. 8).
5. *Excitavit discidia plurima*, etc.; Ammien, XXI, 16, 18.
6. Jérôme, *ad a. Abr.* 2355 [339] : *Ex hoc loco*, etc.
7. P. 148-149.
8. Sans doute peu après le 10 octobre 353, où il célébra à Arles ses *tricennalia* (Ammien, XIV, 5, 1).
9. *Épître aux Romains*, 13, 1-7.

damnation d'Athanase[1], peut-être sans s'apercevoir qu'il reniait ainsi la foi traditionnelle de l'Église. Le plus enragé des prélats à flagorner l'empereur fut Saturnin l'évêque d'Arles[2]; le seul qui ait eu le courage de lui résister fut le digne successeur de Maximin, Paulin de Trèves[3]. A la rivalité des deux villes se mêlait la lutte de leurs deux évêques.

Paulin fut exilé en Orient par ordre de Constance[4]. Cette fois, l'on vit bien que l'empereur était devenu le chef suprême de l'Église, et l'Église un organe de gouvernement[5]. Comme les événements se précipitaient pour la détourner de sa voie primitive, si claire, si pure, si indépendante, si uniquement divine! Il lui a fallu trois siècles pour sauver et organiser sa vie : il suffit d'une génération pour la corrompre. Ses évêques, si puissants qu'ils soient, tremblent devant Auguste, alors que Pothin et ses compagnons de martyre n'avaient tremblé ni devant la souffrance ni devant la mort[6]. Il est vrai que Constance a fait d'eux de très grands personnages, multipliant à leur profit les prérogatives publiques[7]. Eux et leurs prêtres sont exempts de certaines charges[8]; leurs églises ont reçu le droit

1. Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 39, 2; Hilaire, *Ad Constantium I*, § 8 (*P. L.*, X, c. 562; éd. Feder, p. 187); *fragm.*, 1, 6 (*P. Lat.*, X, c. 631; éd. Feder, p. 102); 5, 2 (c. 683; p. 90, Feder). — Aucun acte officiel n'est resté de ce concile.

2. Sulpice, II, 40, 4; 45, 6. Il est vraisemblable qu'il était déjà évêque au moment du concile (cf. Hilaire, *fragm.*, 2, 18, *P. L.*, X, c. 644; p. 141, Feder), encore que cela ne soit pas prouvé.

3. Sulpice Sévère, *Chr.*, II, 39, 3; cf. 37, 7; Hilaire, *Ad Const. I*, § 8; *fragm.*, 1, 6; *C. Const.*, § 2 et 11; Athanase, *Apol. de fuga*, § 4, *P. Gr.*, XXV, c. 649; *Hist. Arian.*, § 76, c. 785; § 33-34, c. 732. — Paulin a dû remplacer Maximin vers 346-347. Sur lui, *Acta sanctorum*, 31 août, VI, c. 668 et s., et les livres cités p. 131, n. 6.

4. Voyez n. 3. Il mourut en exil en Phrygie; Sulpice, *Chron.*, II, 45, 9.

5. Cf. Hilaire, *C. Const.*, § 4 et 5 (ici, p. 216-7); Ammien, XXI, 16, 18.

6. Cf. t. IV, p. 494-496.

7. Reste à savoir si dans l'octroi de la plupart de ces avantages, il n'y avait pas simplement assimilation des prêtres chrétiens aux prêtres municipaux et provinciaux de l'ancienne religion (cf. p. 121, n. 5).

8. Il semble que Constantin (p. 121, n. 5) se soit borné à les exempter des *munera* municipaux (cf. t. IV, p. 349-351), mais que Constance ait étendu l'immunité à des charges d'État; ajoutez l'exemption de l'impôt commercial ou *lustralis collatio* (lois de 343 et de 357, XVI, 2, 8, 10 et 14), des suppléments à la capitation (*ibid.*), des corvées d'État (lois de 353 [?] et de 357, XVI, 2,

d'asile[1], et on peut y affranchir un esclave comme près du tribunal du préteur[2]. Un évêque ne sera plus traduit en justice devant un magistrat d'État, il ne ressortit qu'à ses pairs[3] : voilà désormais le haut clergé chrétien constitué en classe privilégiée et en ordre d'Empire, au même titre que les sénateurs clarissimes de Rome[4]. De ces sénateurs, les évêques ont pris l'allure ou les mœurs, en même temps qu'ils en recevaient les honneurs. Ils viennent volontiers à la résidence impériale pour faire antichambre dans le palais. On les invitera bientôt aux festins officiels, ils s'assiéront à la table des Césars[5]. Mêlés aux intrigues, aux quémandages et aux bassesses de la cour, ils ne différeront point toujours des eunuques[6] qui entourent Constance[7]. Ce que j'aperçois dans cette seconde assemblée d'Arles, c'est une aristocratie de prêtres qui se forme dans l'Église, c'est un État qui se mue en théocratie. Au concile de Constantin le Christianisme s'est accordé avec l'Empire ; au concile de Constance il s'est livré à lui.

VII. — LA ROYAUTÉ D'ARLES ET LE DESPOTISME DE CONSTANCE

Les affaires religieuses ne firent pas oublier les fêtes et les jeux. Arles en vit de superbes, où les courses au cirque et les représentations au théâtre furent dignes d'un grand empereur[8].

10 et 14). Encore, dans certains cas, y eut-il des restrictions (cf. XIII, 1, 1 ; XVI, 2, 8). Je doute fort qu'il faille ajouter la *capitatio* normale (cf. la loi de 360, XVI, 2, 15). Sur ces impôts, t. VIII, ch. I, § 8 et 10.

1. Ammien, XV, 5, 31 ; XXVI, 3, 3 ; cf. *C. Théod.*, III, p. 387 et s., Godefroy-Ritter.
2. Page 121, n. 5.
3. Loi de 355, XVI, 2, 12. Il me paraît impossible que cette loi n'ait pas impliqué quelques-unes des réserves qu'on retrouvera plus tard (p. 267, n. 7) ; voyez l'embarras de Godefroy à la commenter (VI, p. 42).
4. Remarquez que la loi dite de 353 (XVI, 2, 10) est adressée *universis episcopis per diversas provincias*.
5. Ici, p. 217 ; Sulpice, *V. Martini*, 20, 3 et s.
6. Il y eut d'ailleurs beaucoup d'eunuques chrétiens ; Lactance, *De m. p.*, 15.
7. Ammien, XXII, 5, 3-4 ; Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 38 ; *V. Martini*, 20, 1-2.
8. *Theatrales ludos atque circenses*, mais pas de gladiateurs (cf. p. 138-9) ; Ammien, XIV, 5, 1. — C'est au séjour de Constance à Arles que commence, pour l'Occi-

Constance y célébra solennellement le premier janvier de son septième consulat et le trentième anniversaire de son titre d'*imperator*[1]. La jeune royauté d'Arles grandissait sur la Gaule.

A côté de l'assemblée des évêques était la cour impériale, avec ses gardes, ses secrétaires, ses chambellans, les arrivées continues de la poste et des courriers d'État[2]. C'est à Arles que Constance inaugura son despotisme universel sur les âmes et sur les corps[3]. De là sortaient incessamment les ordres de l'empereur victorieux, ardent à montrer partout son autorité, et surtout à se venger des partisans du tyran Magnence. Et c'étaient souvent des sentences de mort qui partaient des bords du Rhône pour aller jusqu'au fond de la Bretagne[4]. Le monde regardait avec terreur du côté d'Arles, tandis que la ville joyeuse passait les plus bruyantes semaines de sa vie.

Trèves, pendant ce temps, expiait sa double fidélité à la foi et à la dynastie. De ses deux chefs, l'évêque était parti pour l'exil, et Pœménius, qui l'avait défendue contre la tyrannie de Magnence, était, sur quelque vague soupçon, condamné à mort par ordre de l'empereur[5].

dent, la partie subsistante de l'œuvre historique d'Ammien Marcellin, *a principatu Cæsaris Nervæ adusque Valentis interitum* (XXXI, 16, 9); éditions Eyssenhardt, 1871; Gardthausen, 1874-5; Clark, texte, 1910-15 (de beaucoup préférable); on consultera toujours avec profit les notes d'Henri et d'Adrien de Valois et autres anciens érudits (voir l'éd. Gronovius, Leyde, 1693). Cf. p. 286, n. 2.

1. Au 10 octobre 353 (p. 157, n. 8) et au 1[er] janvier 354. C'est à ce moment, je crois, et à Arles, que Constance éleva un arc de triomphe (Ammien, XXI, 16, 15), procédant à Arles après la défaite de Magnence comme Constantin à Rome après celle de Maxence (*Corpus*, VI, 1139). Cet arc pourrait bien être, ainsi que l'a conjecturé Constans (*Arles antique*, p. 237 et s.), l'arc dit de Constantin ou du Rhône, aujourd'hui détruit. Je regrette cependant d'avoir alors à sacrifier le texte de l'inscription rapporté par Peiresc (cf. *Corpus*, XII, 667), lequel nous ramène à Constantin, [*Constan*]*ti f*(*ilius*). L'hypothèse de Carcopino (*Choses et Gens du pays d'Arles*, 1922, p. 6, dans la *Revue du Lyonnais*), qu'il s'agit de Constance III, l'Auguste de sept mois en 421, me paraît difficile à admettre : on n'eût pas élevé ni conservé un arc de triomphe dans les conditions historiques où s'est présenté ce règne. Cf. p. 117, n. 1.

2. Cf. Ammien, XIV, 5.

3. *Insolentiæ pondera gravius librans*; Ammien, XIV, 5, 1.

4. Ammien, XIV, 5. Cf. *Code Théod.*, IX, 38, 2.

5. Seulement, semble-t-il, l'année suivante, 355, après l'affaire de Silvain (p. 169); Ammien, XV, 6, 4.

Car, depuis la mort de son frère, la vie de Constance ne se passait plus que dans les craintes et les jalousies. S'il négligeait les Alamans et la frontière, il faisait rechercher partout, avec une mpitoyable énergie, les amis et les adhérents de l'usurpateur. On redoutait de voir en lui un nouveau Tibère [1], espèce d'homme que depuis un siècle les destins avaient épargnée à l'Empire et que le Dieu des Chrétiens ne saurait point lui éviter. L' « évêque universel » ne vaudrait pas mieux que le grand pontife.

VIII. — LA CAMPAGNE IMPÉRIALE CONTRE LES ALAMANS

Il fallait pourtant songer aux Barbares. Les Alamans et leur roi Chnodomar avaient mis à profit ces années de guerres civiles et de négligences politiques pour courir en Gaule, pillant, brûlant, détruisant tout (350-354) [2]. Jusqu'où ils allèrent, nous l'ignorons : il est probable que Suisse, Franche-Comté et Alsace souffrirent le plus et perdirent, cette fois pour toujours, la richesse de leurs terres restaurées et la parure de leurs villas rebâties. Au delà, c'était la menace sur la Gaule entière, et la nouvelle approche d'une catastrophe générale [3].

Constance se décida à faire quelque chose. Mais quelle différence entre sa marche tâtonnante et la vigoureuse randonnée d'un Probus [4] ! Le hasard d'un récit contemporain [5] nous a con-

1. Voyez Ammien, XXI, 16, 8 et s.
2. Cf. p. 156, 157.
3. Voyez deux textes d'Ammien. Dans l'un, il parle des ravages faits par Chnodomar au cours d'une guerre contre Décence (en 353 ou 352), *civitates erutas multas vastavit et opulentas licentiusque diu nullo refragante Gallias persultavit* (XVI, 12, 5); il a dû se retirer lors de l'arrivée de Constance à Lyon (p. 156). Dans l'autre, il parle de ravages faits au cours de l'hiver d'Arles (353-354) par les rois frères *Gundomadus* et *Vadomarius, quorum crebris excursibus vastabantur confines limitibus terræ Gallorum* (XIV, 10, 1) : il s'agit sans doute de deux *pagi* situés sur la ligne de Strasbourg jusqu'au delà de Bâle (Brisgau et Klettgau ? cf. p. 163, n. 2).
4. Cf. t. IV, p. 606 et s.
5. Ammien, qui a dû recourir à quelque récit de la campagne fait par un témoin oculaire, ce qui était dans ses habitudes (XV, 1, 1); XIV, 10.

servé le détail de sa campagne : il est utile de la raconter, pour montrer ce qu'était devenue la guerre d'une armée romaine, depuis que les empereurs avaient dégarni la frontière, disséminé les troupes à l'intérieur, et confié aux Barbares le principal des tâches militaires[1].

A l'approche de la belle saison[2] (354), Constance donna l'ordre aux corps d'armée dispersés dans la Gaule de quitter leurs garnisons ou campements d'hiver, et de se concentrer à Chalon-sur-Saône[3], au départ de la route qui du centre du pays conduisait au Rhin[4]. A Chalon également, en partie par la voie fluviale, devaient se grouper les convois de l'intendance[5]. Lui-même se dirigea de ce côté; mais il eut à s'arrêter à Valence[6], dans l'attente des courriers qui, par le mont Genèvre, lui apportaient les nouvelles du monde[7].

A Chalon, l'armée se réunit, mais les vivres n'apparurent pas. On n'eut même pas, sur le moment, de quoi bien nourrir les troupes. Elles parlèrent de se révolter. De Valence, l'empereur leur envoya le préfet du prétoire[8] avec de bonnes paroles, puis le grand chambellan avec de l'argent[9]. Le soldat finit par se calmer, les vivres par arriver. Et l'on partit[10]. Mais pendant ce temps, les Alamans purent sans danger repasser le Rhin, et mettre en sûreté leur butin et leurs captifs[11].

De Chalon au fleuve, par la Franche-Comté, c'était, dans

1. Cf. ici, p. 117-119.
2. *Cœli reserato tepore*; Ammien, XIV, 10, 1; cf. t. VIII, ch. II, § 8.
3. *Omnis apud Cabillona collectus miles*; XIV, 10, 3.
4. T. V, p. 88, n. 2.
5. Ammien, XIV, 10, 3 et 5. Beaucoup de vivres arrivèrent d'Aquitaine (10, 2), soit par le détour du Rhône, soit par la route dite d'Agrippa (t. V, p. 92), soit par la voie d'Autun au Sud-Ouest (t. V, p. 90, n. 2). Je crois, bien qu'Ammien semble dire le contraire, que la concentration des vivres eut lieu à Chalon, non à Valence.
6. *Arelate Valentiam petit*; XIV, 10, 1. Juin ou juillet 354.
7. 10, 2. Cf. t. V, p. 87, n. 2; ici, p. 183, n. 5.
8. Il s'agit de *Vulcatius Rufinus*, préfet du prétoire des Gaules; XIV, 10, 4.
9. *Eusebius præpositus cubiculi*; 10, 5.
10. Au jour fixé pour le départ, *d ‹prædicto*, 10, 5; le 24 juin? (cf. p. 188, n. 1).
11. Cela résulte de ce qu'il fallut aller les chercher sur la rive droite (10, 6).

les temps ordinaires de l'Empire, une marche agréable et facile, sur une route large, droite, solide, une des plus fréquentées de la Gaule. Pourtant, l'armée de Constance n'avança que lentement : car le chemin avait été abîmé par le mauvais temps, et sans doute aussi par le passage des Barbares et l'incurie administrative des dernières années[1].

A Augst, on atteignit le Rhin, face aux Alamans[2]. L'embarras fut alors fort grand dans l'entourage de l'empereur. De manière ou d'autre, il fallait en imposer aux Barbares. Mais comment franchir le Rhin ? L'ennemi, posté sur l'autre rive, empêchait à coups de flèches l'embarquement ou la construction d'un pont[3]. Enfin, au moment où on pensait le moins à cette solution, un homme du pays se présenta, et, en échange d'une bonne récompense, révéla l'existence d'un endroit guéable[4]. — Ainsi, on se trouvait sur un sol qui appartenait aux Romains depuis quatre siècles, au voisinage de cette colonie d'Auguste bâtie pour explorer et surveiller la frontière[5] : et l'on avait oublié les lieux et les conditions de défense et de passage. Constance, sur cette rive gauche qui était celle de l'Empire, allait à la découverte comme en pays ennemi.

Il fut donc décidé que l'armée longerait nuitamment le fleuve, le franchirait secrètement à l'endroit désigné, puis se rabattrait sur les Barbares campés en face d'Augst[6]. Mais alors se produisit un nouvel incident.

1. *Emensis itaque difficultatibus multis et nive obrutis callibus plurimis*; 10, 6. Sur cette route, t. V, p. 88, n. 2.

2. *Prope Rauracum ad supercilia Rheni*; 10, 6. On est en face du *pagus* de Brisgau (cf. p. 161, n. 3).

3. XIV, 10, 6; si c'est devant Kaiser-Augst (*Rauraca*; cf. p. 27, n. 2), la manœuvre de la construction d'un pont de bateaux (*navium conpage*) devait être en effet difficile.

4. *Vadosum locum* (10, 7) : ce ne peut guère être très loin d'Augst, mais Ammien ne dit pas si c'est en aval ou en amont. On peut supposer que le passage a pu s'effectuer, en amont, à Rheinfelden, près de la saline (communication de F. Stæhelin). On était d'ailleurs au beau milieu de l'été.

5. T. IV, p. 43-44.

6. *Nocte ... cuncta vastare* (10, 7) : mais il devait y avoir, outre le pillage des terres barbares, la bataille (10, 14).

Les Alamans furent mis au courant. On accusa de la trahison trois officiers supérieurs de l'armée romaine, qui étaient leurs compatriotes[1]. Aussitôt les Barbares, qui voulaient bien piller, mais non point se battre, expédièrent des députés pour demander la paix[2]. Cela faisait également l'affaire de Constance, lequel n'était jamais heureux sur un champ de bataille de la frontière[3]. Mais cela ne faisait point celle des soldats, qu'on avait arrachés à leur repos de garnison, et à qui une victoire rapportait toujours quelque bénéfice[4]. Il fallut que l'empereur les haranguât, et leur expliquât le profit d'une alliance avec les Alamans : ce qui doterait l'armée de nouveaux auxiliaires[5] et diminuerait d'autant sa besogne courante. Flattés d'être traités en arbitres de l'heure[6], les soldats donnèrent raison à l'impérial rhéteur. On conclut un traité en bonne forme avec deux rois alamans[7], et Constance revint à Milan[8] pour se reposer de ses fatigues (354).

Mais il n'avait négocié qu'avec deux rois de tribus alamanes; et il y en avait des dizaines de la Forêt Noire à Ratisbonne et du Danube au Taunus. Dès qu'il fut parti, les autres s'armèrent, le Rhin fut franchi encore une fois, et le pillage recommença[9].

1. XIV, 10, 8. Il s'agit de trois officiers supérieurs d'origine alamanique, *Latinus* [notez le nom latin], *comes Domesticorum* ou comte de la Garde, *Agilo*, *tribunus stabuli* ou chef des écuries impériales, *Scudilo*, *Scutariorum rector* (ou plutôt *tribunus*), commandant un corps des gardes du palais (cf. p. 113, n. 3 et 4). Comme aucune sanction ne fut prise contre eux, il est possible que Constance ait été au courant, ou en tout cas satisfait de leur démarche. C'étaient, et ils le demeurèrent, parmi les officiers les plus estimés (*tunc ut dextris suis gestantes rempublicam colebantur*).

2. XIV, 10, 9. Il s'agit toujours de deux rois seulement (du Brisgau et du Klettgau? p. 161, n. 3).

3. *In externis bellis saucius et adflictus* (XXI, 16, 15; XIV, 10, 16).

4. Je le suppose d'après la nécessité pour Constance de faire un si long discours.

5. *Auxiliatores pro adversariis*; XIV, 10, 14.

6. *Arbitros vos*, dit Constance aux soldats; XIV, 10, 15.

7. Remarquez que le traité a été conclu suivant le rite barbare, *icto fœdere gentium ritu*, avec cérémonies solennelles, *perfecta sollemnitate* (10, 16).

8. En septembre? *Mediolanum ad hiberna*, 10, 16.

9. Ammien, comme toujours lorsqu'il parle des invasions germaniques, se borne à des généralités (XV, 2) : *Diuturna incuria Galliæ cædes acerbas rapinasque et incendia barbaris licenter grassantibus nullo juvante perferrent*. Hiver 354-355.

Lorsqu'il n'y eut plus rien à prendre en Alsace et en Franche-Comté, les plus hardis s'aventurèrent au delà, en Champagne ou en Bourgogne, et Autun lui-même se trouva menacé [1].

IX. — L'USURPATION DU FRANC SILVAIN

Constance décida d'envoyer dans le pays l'un de ses deux meilleurs généraux, le Franc Silvain [2] : l'autre, Ursicin, était occupé en Orient [3]. Mais cette mission de Silvain va donner lieu à un nouvel épisode d'histoire, plus étrange encore que celui de la guerre alamanique, et qui nous permettra enfin d'évaluer la place extraordinaire occupée dès lors par les Francs dans l'armée et le gouvernement de l'Empire.

Silvain avait là le titre de maître de la milice, qui faisait de lui le plus haut dignitaire et le chef suprême de l'armée romaine [4]. C'était la première fois peut-être [5] qu'un Franc arrivait à cette charge. Silvain la méritait d'ailleurs, et autrement que par les services rendus à Constance [6]. Il s'était montré jusque-là un excellent général, actif, audacieux, préoccupé de ses devoirs, d'éducation toute latine, d'une fidélité absolue à la puissance romaine [7].

1. Cf. Ammien, XVI, 2. 4.
2. *Ut efficax ad hæc corrigenda*; XV, 5, 2. Silvain a dû partir à la fin de 354.
3. Il en revint sur ces entrefaites, mais dans une demi-disgrâce (XIV, 9, 1; 11, 2 et 4; XV, 2, 1). Ammien Marcellin était attaché à son état-major (XIV, 9, 1).
4. Cf. p. 118, n. 6, p. 113, n. 1. Son titre exact était, semble-t-il, *magister peditum* (Ammien, XV, 5, § 2, 8, 17; Aur. Victor, *De Cæs.*, 42, 15; et non *magister armorum*. Ammien, XV, 5, 24). En principe, Ursicin, qui est *magister equitum* (XIV, 9, 3; 11, 3), lui est inférieur. En fait, l'un et l'autre commandent à toutes les troupes, l'un en Orient, l'autre en Gaule. — Deux lois datées de 349 (*C. Th.*, VII, 1, 2; VIII, 7, 3) sont adressées *ad Silvanum magistrum equitum et peditum* ou *militum*. La date est fausse : il est absolument impossible que Silvain ait eu la maîtrise militaire avant la bataille de Mursa; les deux rubriques sont donc erronées (Seeck propose pour les deux lois le 27 mai 352; *Regesten*, p. 199).
5. Mais peut-être son père Bonitus l'a-t-il eue également (p. 113, n. 1).
6. P. 155.
7. *Fuit ingenio blandissimus, quamquam barbaro patre genitus, tamen institutione Romana satis cultus et patiens* (*Epit. de Cæs.*, 42, 10-11); *homines dicatos imperio*, dit Ammien de Silvain et de ses amis (XV, 5, 6). Voyez le très grand nombre d'amis et de relations qu'il possédait à la Cour; XV, 5, 3 et 4. — Julien, à la différence

A Autun, où il se hâta d'accourir[1], il organisa un corps de manœuvre de 8000 hommes[2], dégagea la ville, courut à Auxerre par d'abominables chemins[3], se retourna du côté du Rhin, allant et venant partout où il pensait trouver l'ennemi, si bien que les Barbares ne purent tenir nulle part, et qu'ils regagnèrent tous la rive droite, en hâte et dans la confusion[4]. Le nettoyage terminé, Silvain établit à Cologne son quartier général (355)[5].

C'était la plus belle affaire de guerre qu'un général eût conduite en Gaule depuis les temps de Dioclétien. Il n'en fallut pas davantage pour attirer à Silvain de redoutables ennemis dans cette cour de Constance où, du prince au dernier des eunuques, la jalousie était le mal incurable[6]. Peut-être aussi y cherchait-on une occasion de se débarrasser des Francs, trop nombreux et trop influents dans l'entourage de l'empereur, et quelque conflit de race se mêlait-il à des rivalités de palais[7].

des historiens, s'est montré particulièrement dur pour Silvain (*Orat.*, I, p. 48, Sp. ; II, p. 98, Sp.) : mais c'est dans les Panégyriques de Constance, et il semble assez mal informé sur cette affaire ; cf. encore *Epist. ad sen. Athen.*, p. 273-4, Sp.

1. Tout ce que nous savons de la très belle campagne de Silvain émane de deux phrases incidentes d'Ammien (XVI, 2, 4 ; XV, 5, 4). Il n'a point dû posséder un récit détaillé de la guerre ; et il y a là une des plus fâcheuses lacunes de son histoire.

2. *Cum octo auxiliarium milibus* (XVI, 2, 4) : il s'agit sans doute d'infanterie et cavalerie légères.

3. *Per conpendiosas vias, verum suspectas quia tenebris multis umbrantur... ægre transisse... audaciam viri fortis* (XVI, 2, 4) : il s'agit du *conpendium* par Quarré-les-Tombes, entre Autun et Auxerre (cf. p. 188, n. 3).

4. Ammien, XV, 5, 4 : *Memorato duce Gallias ex republica discursante barbarosque propellente jam sibi diffidentes et trepidantes.* — C'est sans doute en combinaison avec cette campagne que Constance opéra lui-même contre les Alamans *Lentienses* (du côté du lac de Constance ; Linzgau) ; Ammien, XV, 4, 1. Il avait avec lui *Arbetio* comme *magister equitum* (4, 1).

5. Cf. Ammien, XV, 5, 15.

6. Le chef des ennemis de Silvain était son maître de la cavalerie Arbétion (n. 4, et p. 168, n. 7 ; Ammien, XV, 5, 2).

7. *Francis, quorum ea tempestate multitudo in palatio florebat* ; XV, 6, 11. Les plus importants après Silvain étaient ses amis *Malarichus Gentilium rector* et *Mallobaudes Armaturarum tribunus* (XV, 5, 6), tous deux chefs de troupes de gardes (cf. p. 113, n. 3 et 4).

Un faussaire, imitant l'écriture de Silvain, fit circuler une lettre où le Franc se posait en prétendant à l'Empire. Constance, qu'il fut facile de tromper, prépara aussitôt le jugement et l'exécution du coupable[1].

Mais Silvain avait à la cour deux compatriotes, hommes de tête et de cœur, Malaric et Mallobaud, qui commandaient les deux principales troupes des gardes d'élite : car les chefs francs se trouvaient alors tout ensemble maîtres au palais et maîtres à l'armée[2]. Les officiers firent comprendre que leur ami était incapable d'une telle machination ; ils ameutèrent en sa faveur les Francs de l'entourage impérial; un instant, on craignit un grave désordre[3]. Par bonheur, la fraude fut découverte, et Constance arrêta la poursuite[4].

Il était trop tard. Silvain, qui connaissait son empereur, avait perdu la tête à la nouvelle du procès. Se voyant en danger, il songea à se retirer chez les Francs ses compatriotes; on l'en dissuada : car, fugitif et proscrit, il n'eût rencontré chez eux que haine et trahison[5]. Alors, il eut recours au moyen suprême des chefs romains menacés dans leur vie : il se réfugia dans l'usurpation[6], et il n'eut pas de peine à se faire proclamer Auguste par ses soldats. Il était toujours à Cologne[7].

Le service des courriers d'État demeurait excellent[8]. Quelques jours seulement après l'événement, Constance en apprit la nouvelle à Milan. Ursicin, l'émule de Silvain en mérite et en

1. XV, 5, 3-5 et 8-10.
2. P. 113, en particulier n. 5.
3. XV, 5, 6-7 et 11.
4. XV, 14, 11-13.
5. Ammien, XV, 5, 15-16 : *Francos, unde oriebatur, interfecturos eum aut accepto præmio prodituros.* Cette docilité des Francs à l'endroit de l'Empire permettrait peut-être de supposer qu'il s'agirait des Saliens (p. 146, n. 2).
6. C'est le mot de Mucien à Vespasien, *confugiendum est ad imperium* (Tacite, *Hist.*, II, 76). De même, Ammien (XV, 5, 32) : *Ut tueri possit salutem ad præsidia progressus extrema.*
7. Ammien, XV, 5, 16. En août 355? (cf. p. 169, n. 5).
8. Le règne de Silvain n'ayant duré que 28 jours (p. 169, n. 5), il faut supposer un maximum de 14 jours pour le voyage de Cologne à Milan (cf. t. VIII, p. 204, n. 6).

autorité, se trouvait près de l'empereur. Il reçut l'ordre de partir aussitôt pour Cologne avec une simple suite de dix officiers[1]. Car il ne s'agissait pas de faire la guerre, mais de ramener le coupable au devoir.

Quand la petite troupe arriva devant Cologne, elle se trouva en présence d'un déploiement extraordinaire de forces militaires et de multitudes civiles[2] : le pays acclamait le nouvel empereur, et paraissait fort joyeux d'avoir son Auguste[3]. Il n'y avait qu'à ruser[4]. Ursicin, admis en sa présence, baisa la pourpre usurpatrice, et Silvain l'invita à sa table royale[5].

Ce fut ensuite un entretien secret[6] entre les deux généraux, les plus illustres de l'Empire. Devant son compagnon de guerre et de gloire, Silvain épancha librement sa longue rancune. — Tous deux avaient sauvé l'État et élevé Constance : et l'empereur ne donnait le pouvoir qu'à des indignes, écoutait toutes les calomnies qu'on multipliait dans la chambre impériale contre les chefs militaires. Ce n'était point aux hommes de guerre qu'allaient les consulats et les honneurs suprêmes[7]. On sentait chez Silvain la colère du soldat contre ce régime de chambellans et d'évêques, et aussi celle du Franc qui souffre d'être encore traité en Barbare, de paraître indigne du consulat, en marge de la majesté romaine.

1. XV, 5, 17-23 : *Tribunis et protectoribus domesticis decem*. Ammien (cf. p. 159, n. 8) était du nombre, ce qui donne à son récit une valeur et une saveur particulières.

2. *Convena undique multitudine coactisque copiis multis*; 5, 25.

3. XV, 5, 25. Cf. p. 319, n. 4, p. 237, n. 1, p. 224.

4. *Erat cautius observandum*: 5, 26.

5. XV, 5, 27 (*adorare sollemniter purpuratum*). Cf. t. VIII, ch. I, § 1.

6. *Ut jam secretius de rerum summa consultaretur*; 5, 27.

7. *Ægre ferebat Silvanus* [*ad*] *consulatum potestatesque sublimes* [les préfectures du prétoire et à la rigueur aussi de Rome et de Constantinople] *elatis indignis se* [*et*] *Ursicinum... ita fuisse despectos*, etc.; XV, 5, 28. Silvain semble donc revendiquer pour les chefs d'origine barbare l'accès au consulat et aux préfectures. Sur l'octroi du consulat à des indignes sous Constance, *Panegyrici*, XI, 19; cf. ici, p. 132, n. 6. Il est possible que Silvain vise particulièrement la nomination, comme consul pour 355, de son rival le très médiocre Arbétion, sorti des rangs inférieurs de l'armée (Ammien, XV, 2, 4; 5, 2; XVI, 6, 1).

Ursicin pensait au contraire en Romain de vieille souche, qui ne connaissait que sa consigne et son empereur[1]. Tandis qu'il écoutait Silvain d'une oreille complaisante, ses officiers, pourvus d'ordres formels, travaillaient les soldats rebelles[2]. Au matin, une bande égorgea la garde du palais et se mit à la recherche du tyran. Il tenta de se réfugier dans l'église chrétienne, où le droit d'asile l'aurait protégé[3] : on eut le temps de le saisir, et on l'égorgea[4]. Son règne n'avait duré que vingt-huit jours[5].

Cette affaire fut, en somme, d'une minime importance : l'Empire en avait vu bien d'autres, que nous avons résumées d'un seul mot. Il fallait cependant insister sur celle-ci, parce que la réalité y dépassait singulièrement l'apparence, parce que ce règne de vingt-huit jours annonçait l'histoire de longs siècles à venir. C'était un Franc, assisté d'autres Francs, qui, maître en Gaule comme chef de la milice impériale, avait voulu y commander comme empereur. Et s'il y avait désiré le pouvoir, ce n'était pas en Barbare désireux de piétiner l'Empire, mais en Romain ambitieux de prendre toute sa part du prestige de ce nom. Rien ne permet d'affirmer que ce Silvain fût originaire de ces Francs Saliens dès lors dévoués à Rome[6]; rien, à plus forte raison, n'autorise à supposer qu'il fût l'ancêtre de Clovis, qui de roi de ces Saliens deviendra le souverain de la Gaule. Mais il est en tout cas, à un siècle de distance, son premier précurseur[7].

1. Cf. Ammien, XIV, 9, 1. Je n'arrive pas à connaître son origine. Mais, comme il fut employé surtout en Orient, je doute fort qu'il soit d'origine germanique. Il n'y a rien à conclure du fait qu'un roi alaman se nomme *Ursicinus* (Ammien, XVI, 12, 1).

2. Et en particulier (XV, 5, 30) les *Bracchiati* et les *Cornuti*, corps auxiliaires des troupes palatines (cf. t. VIII, ch. II, § 4).

3. *Ad conventiculum* [cf. p. 96, n. 4] *ritus Christiani tendentem.*

4. XV, 5, 31.

5. *Epit. de Cæs.*, 42, 10; Jérôme, *ad a. Abr.* 2370 [354], Schœne; Eutrope, X, 13. Seeck a supposé du 11 août au 7 septembre 355.

6. Cela demeure possible; p. 167, n. 5.

7. Cf. ici, p. 312, t. VIII, p. 377.

X. — LA GRANDE INVASION DE 355

Constance, en apprenant la mort de Silvain, fit une nouvelle sottise, la pire de toutes. Au lieu de donner sa place à Ursicin, ainsi qu'il l'avait promis[1], au lieu de confier la défense de la Gaule à ce chef excellent, il le rappela tout aussitôt[2]. Et maintenant, point de général capable à la frontière, un état-major désemparé, des soldats habitués à se vendre, l'armée en partie renvoyée dans ses garnisons de l'intérieur, l'empereur absent, les fonctionnaires civils, même les meilleurs, en proie à ses soupçons et dans l'attente de ses bourreaux : tout était prêt pour livrer la Gaule aux Barbares.

Depuis le temps de Probus, ils n'avaient fait en Gaule que des courses rapides, sans perdre de vue le chemin du retour[3]. Dans l'automne de 355, une campagne de dévastation commença, méthodique et progressive[4]. Les Alamans y prirent la part principale, leurs vingt tribus se levèrent[5], et peut-être leur roi Chnodomar en eut-il la direction[6]. Mais ni les Francs

1. *Accepto Ursicino successore* (Ammien, XV, 5, 21) : Ursicin devait rester en Gaule comme *magister equitum*, Silvain revenir en Italie avec son titre de *magister peditum, potestate intacta*.

2. Cela n'est dit formellement nulle part, mais résulte pour moi de ce que : 1° Ammien dit qu'après la mort de Silvain la Gaule fut dévastée *nullo renitente* (XV, 8, 1) ; 2° il ne raconte absolument rien des événements qui se passèrent alors en Gaule (p. 166, n. 1), ce qu'il eût fait s'il fût resté dans le pays avec Ursicin (p. 168, n. 1) ; 3° Constance blâma à peu près tout ce qu'avait fait Ursicin, l'accusant même d'avoir prélevé des sommes sur le Trésor des Gaules (*intercepta de Gallicanis thesauris* ; XV, 5, 36) ; 4° Ammien nous dit que l'armée de Gaule était commandée par *Prosper*, dont il stigmatise la lâcheté (XV, 13, 3), et ce Prosper avait le titre de *pro magistro equitum* (*id.*), après avoir été *vicarius* d'Ursicin (XIV, 11, 5). Si donc Ursicin a reçu le commandement de l'armée des Gaules, c'est d'une part sans obtenir le titre supérieur de *magister peditum*, et c'est ensuite pour le remettre ussitôt à son *vicarius*. Cf. ici, n. 1, et p. 187, n. 2.

3. P. 48 et 60 et s., 79 et 82, 87, 110-111, 146, 154, 156, 161 et s. ; cf. t. IV, p. 598.

4. Après la mort de Silvain, avant la proclamation de Julien le 6 novembre, par conséquent en septembre-octobre. Les événements ont dû se précipiter.

5. Deux rois suprêmes, cinq rois, dix *regales*, sans doute chacun de ces chefs commandant à un *pagus* ; Ammien, XVI, 12, 25-26.

6. Cf. p. 175 et 193.

de la Westphalie ni les Saxons de la Frise ne perdirent cette occasion de quelques beaux coups[1]. Seuls peut-être des riverains de la frontière, les Saliens de la Batavie voulurent garder le respect des traités et le culte de Rome : encore profitèrent-ils des événements pour sortir de l'île et étendre paisiblement leurs domaines au sud de la Meuse[2]. Partout ailleurs, la Germanie rhénane se mit en branle pour mener contre l'Empire une guerre de destruction, et bientôt de conquête.

Le Rhin fut franchi en plusieurs endroits[3]. On se débarrassa, l'une après l'autre, des forteresses de la frontière : ce qui annonce chez les Germains un plan militaire bien arrêté pour réduire la Gaule à une impuissance définitive. Tour à tour tombèrent en leur pouvoir et Strasbourg et Spire et Worms[4], ces vieux camps du Rhin dont Rome avait fait les chefs-lieux de vastes cités[5]. De proche en proche, l'effondrement des murailles gagnait vers le nord. Mayence succomba elle aussi[6], elle qui depuis Drusus était la capitale militaire de la Gaule romaine, la citadelle invincible où se concentraient jadis les armées impériales à la veille de leurs victoires germaniques[7]. Puis, le siège fut mis devant Cologne : mais là, les

1. Zosime, III, 1, 2. Ce sont évidemment eux qui ont pris Cologne.

2. Cf. p. 198-9, p. 146, n. 2. Peut-être même leur marche en avant est-elle due à une poussée des Saxons ou plutôt d'autres Francs, les Chamaves, qui les auraient expulsés de l'île batave (Zosime, III, 6, 2-3; cf. p. 200, n. 1).

3. Je ne peux interpréter que par l'occupation de toute la rive gauche jusqu'à l'Océan le texte de Julien (*Ep. ad senatum Atheniensem*, p. 279, Sp.) : Ἧς δ᾽ἐνέμοντο γῆς ἐπὶ τάδε τοῦ Ῥήνου πάσης.

4. Ammien, XVI, 2, 12 : ajoutez les *vici*, sans doute dès lors fortifiés, de *Tabernæ* (*Tres Tabernæ*), Saverne, *Saliso*, Seltz, *Brotomagus* [*sic* pour *Brocomagus*], Brumath (cf. n. 5).

5. Strasbourg, *Argentoratus*, a dû remplacer Brumath (n. 4) comme chef-lieu (d'après Ammien, XV, 11, 8), peu de temps avant [dès 346? cf. p. 149, n. 6] ou peu de temps après ces événements.

6. Ammien, XVI, 2, 12.

7. T. IV, p. 104, 113; t. VI, p. 489, 490. Cette chute si rapide de Mayence, comme celles de Strasbourg et de Cologne, ne laisse pas que d'étonner. Il a dû y avoir une singulière négligence aux remparts des frontières : ce que semble indiquer Zosime (p. 119, n. 3). Peut-être aussi y eut-il des vices de construction (cf. p. 88, n. 5, p. 244, n. 2).

murailles étaient plus solides, les soldats plus nombreux ou la garnison plus sûre : la métropole du Rhin inférieur sut résister quelques jours [1].

Pendant ce siège, les Barbares, passant outre, continuaient leur marche vers l'intérieur, les Francs d'un côté et les Alamans de l'autre. Ils étaient divisés en bandes nombreuses et compactes [2], chacune ayant sa route et son secteur d'invasion [3]. Sur leur passage, les habitants s'enfermaient dans les places fortes [4], les villages flambaient [5], les villes s'écroulaient [6], les villas étaient mises au pillage [7], des prisonniers sans nombre étaient ramassés par les Germains et expédiés au delà du Rhin [8], troupeaux et moissons étaient enlevés et mis en lieu sûr en vue d'une autre campagne [9]. Un certain ordre régnait chez eux, même en cette affaire de destruction.

Les contemporains nous ont parlé de quarante-cinq villes occupées par les Barbares, sans compter les moindres bourgades [10]. Cela suppose l'occupation, outre la Germanie romaine [11], de toute la Belgique et de bien des terres limitrophes. Ils sont

1. XV, 8, 19. Le siège ne dura certainement pas plus de trois mois : Cologne tomba en novembre (p. 183).

2. *Magnis viribus*; XV, 8, 19.

3. Cela me paraît résulter du nombre de villes prises, de l'étendue de la zone dévastée, de la rapidité de l'affaire (septembre-novembre). Cf. n. 10, p. 173, n. 9.

4. Zosime, III, 5, 1.

5. Cf. Ammien, XV, 5, 2

6. *Agrippinam deletam* (XV, 8, 19); Zosime, III, 1, 2; textes de p. 171, n. 4-7.

7. Cf. Ammien, XV, 5, 2. Voyez par exemple dans le pays de Metz (Grenier, *Habitations*, p. 180) : grandes et petites villas, reconstruites après 300 (cf. p. 16, n. 8, et p. 90, n. 7), furent détruites, rien n'échappa à la catastrophe, et (sauf peut-être la villa de Rouhling) rien ne put être restauré, et le pays ne parvint pas à se relever. Il dut y avoir cependant bien des villas reconstruites sur les bords de la Moselle trévire.

8. Zosime, III, 1, 2; 5, 1; Ammien, XVII, 10, 4. Cf. p. 202, n. 6.

9. Ammien, XVI, 11, 10-11. Voyez le tableau de la dévastation de la Gaule chez Libanius (*Orat.*, XVIII, § 34-35, p. 251, F.), tableau, du reste, que le rhéteur rapporte, je crois à tort, aux incursions du temps de la guerre contre Magnence (p. 154, 156, 161 et s.).

10. Julien, *Ep. ad sen. Ath.*, p. 279, Sp.; Libanius, *Or.*, XII, § 48, p. 25, F.; Zosime, III, 1, 2; cf. 5, 1 (dit seulement 40). Le mot πόλεις ne désigne pas nécessairement des chefs-lieux, car cela ferait plus des deux cinquièmes de toute la Gaule : c'est l'équivalent du latin *urbes*, qui a aussi un sens restreint.

11. P. 173, n. 9.

arrivés jusqu'à Autun[1], jusqu'à Troyes[2] et jusqu'à Sens[3]. Leurs avant-gardes se glisseront dans Lyon[4]. Reims et Paris[5] se trouvaient à la lisière de la zone saccagée. Je ne parle que des plus sérieuses campagnes de dévastation, commencées en l'automne de 355. Car quelques Barbares, à coup sûr, essayèrent d'aller beaucoup plus loin.

Je doute d'ailleurs que tous les chefs--lieux de cette zone aient été pris par l'ennemi[6]. Qu'il ait voulu s'en emparer, cela va de soi. Mais les nouveaux remparts étaient des constructions robustes et resserrées qui défiaient l'assaut[7], et les Germains n'étaient point outillés pour de longs sièges. Même à Autun, qui n'était défendu que par la vieille enceinte d'Auguste, trop étendue et à demi ruinée, il suffit d'une troupe de vétérans pour écarter les Barbares[8].

Ils n'en gagnaient pas moins du terrain[9], assurant leurs positions derrière eux. Cologne tomba à l'approche de l'hiver; et comme c'était, après Trèves, la ville de la frontière la plus

1. Ammien, XVI, 2, 1. Je crois qu'ils sont venus à Autun de Troyes, et qu'ils sont venus à Troyes, non pas par la route de Metz, Reims et Châlons, qui devait être bien gardée, mais par une route directe de Metz à Troyes par Naix.

2. XVI, 2, 7. Par la même route.

3. XVI, 4, 1. En venant de Troyes. Tout ceci (n. 1-3) concerne sans doute la même bande d'Alamans, celle qui avait fixé son centre entre Sarrebourg et Tarquimpol (n. 9, et p. 188-189).

4. XVI, 11, 4. Par la route de Belfort et Chalon. Il s'agit d'une autre bande, qui opéra ultérieurement (p. 192).

5. Cf. Ammien, XVI, 2, 8.

6. Autun, Auxerre, Troyes, Sens, Reims, ne paraissent pas avoir été pris (cf. n. 1-3); pas davantage Metz (Ammien, XVII, 1, 2), ni Trèves (p. 190).

7. T. IV, p. 594-5; ici, p. 23. Sauf peut-être exceptions aux frontières, p. 171, n. 7.

8. *Augustuduni civitatis antiquæ muros spatiosi quidem ambitus sed carie vetustatis invalidos barbarorum impetu repentino insessos, torpente præsentium militum manu* [la garnison ordinaire, formée surtout de *juniores*?], *veteranos concursatione pervigili defendisse*; Ammien, XVI, 2, 1. Le récit de Libanius, qui provient d'ailleurs de la même source, ajoute au fait pas mal de fantaisie; *Orat.*, XVIII, § 43, p. 255, Fœrster.

9. D'après Julien (p. 279, Sp.), il semble qu'ils aient occupé le pays à demeure jusqu'à 300 stades du Rhin, ce qui doit correspondre au camp fixe établi par les Alamans entre Tarquimpol et Sarrebourg (Ammien, XVI, 2, 9; cf. p. 188-189 et les notes); et en outre, qu'ils aient ravagé le triple (à partir de ce point, ce qui correspond bien à ce que nous avons indiqué, n. 1-3).

ancienne, la plus célèbre et la plus riche, un cri de douleur courut par toute la Gaule[1]. De Trèves, il n'est point question dans cette tourmente. Si elle ne fut point prise, elle faillit mourir de faim[2]. De toutes manières, la grande cité ne joua qu'un rôle médiocre dans l'œuvre de résistance, elle qui était faite pour la diriger. Mais depuis cinq ans les maîtres de la Gaule s'étaient tous complu à diminuer sa force et son prestige[3].

A voir Trèves impuissante, Mayence et Cologne en leur pouvoir, les Barbares s'enhardirent, et d'autres ambitions que le pillage surgirent dans la pensée des chefs. Ils se disposèrent à faire en Gaule œuvre qui dure[4]. On sema du blé pendant l'hiver[5]; des greniers furent préparés pour les récoltes espérées ou les provisions déjà ramassées[6]; d'habiles mesures étaient prises pour protéger les abords des campements; on les installait en dehors des villes, où on risquait d'être pris comme renard au terrier[7]; des agents de liaison et des éclaireurs circulaient d'une troupe à l'autre[8]; une organisation à demi savante s'ébauchait parmi ces hommes. A force de combattre l'Empire, ils en avaient accepté les leçons.

Ces leçons avaient gagné les Alamans eux-mêmes, jusque-là les plus rebelles à la vie classique. Des bourgades se bâtissaient chez eux à la façon de celles de la Gaule, avec des rues tracées et des constructions soignées[9], ce qui était une chose inouïe au

1. En novembre; XV, 8, 19-20.

2. Il est probable que Trèves est la ville que Julien, en 356, dut réconforter (Libanius, *Orat.*, XVIII, § 46, p. 256, F.); cf. p. 190, n. 1.

3. P. 154, 156, 160.

4. Ceci est très nettement marqué par Ammien : *Barbari domicilia fixere cis Rhenum*; XVI, 11, 8. Cf. Libanius, ici, p. 175, n. 11. Il s'agit, en tout cela, surtout des Alamans.

5. Libanius, *Orat.*, XII, § 44, p. 24, F.; XVIII, § 35, p. 251, F.; Ammien, XVI, 2, 12.

6. Ammien, XVI, 11, 10-11.

7. *Ipsa oppida ut circumdata retiis busta declinant*; XVI, 2, 12.

8. Cf. XVI, 2, 10.

9. *Domicilia cuncta curatius ritu Romano constructa*; Ammien, XVII, 1, 7. Il est vrai que nous sommes sur le sol des Champs Décumates, où Rome avait dû laisser des habitudes ou des édifices (campagne de Julien en 357; ici, p. 197).

delà du Rhin[1]. Un de leurs rois, Médéric, avait vécu à Rome comme otage et s'y était initié aux mystères d'Isis; il avait même donné à son fils le nom de *Serapio* : ce qui n'empêcha pas le jeune homme, une fois roi, de marcher contre la Gaule à la tête de sa tribu[2]. Le frère de Médéric, Chnodomar, qui combattait depuis cinq ans du côté du Rhin[3], prenait peu à peu l'allure d'un grand chef[4]. Il avait réussi à établir l'accord entre les tribus de nom alaman, et il s'était fait nommer généralissime, avec son neveu Sérapion pour lieutenant[5]. Une forte armée, d'un effectif de 35 000 hommes, s'était groupée sous ses ordres, fournie moitié par les contingents des tribus et moitié par des mercenaires recrutés de tout côté[6]. Chnodomar sut l'astreindre à une certaine tactique[7], à se garder par des postes avancés[8], à s'abriter derrière des tranchées ou des palissades[9]. En face des Romains, il revendiqua comme sienne la portion de la Gaule conquise par les armes de ses soldats, et il fit parler au général de l'Empire à la manière dont Arioviste avait interpellé Jules César[10] : il le somma d'évacuer la terre d'Alsace, devenue possession légitime des tribus germaniques[11]. Tandis

1. Cf. t. III, p. 41; et le texte d'Ammien (p. 174, n. 9) montre bien la surprise des Romains.
2. XVI, 12, 25; cf. p. 130, n. 2.
3. Note 5.
4. *Ardua subrigens supercilia*; XVI, 12, 4.
5. XVI, 12, 23-26; 12, 4.
6. *Ex variis nationibus partim mercede, partim pacto*; XVI, 12, 26.
7. Voyez la bataille de Strasbourg; XVI, 12, 27 et s.; ici, p. 194-5.
8. *Speculatores hostium*; XVI, 12, 19.
9. *Fossas*, XVI, 12, 27; *vallum barbaricum*, XVI, 12, 8. L'idée de rattacher ce *vallum* à un *limes* romain me paraît insoutenable (thèse de von Borries, *Westdeutsche Zeitschrift*, XII, 1893, p. 249 et s., et de Koch, *Julian*, p. 389).
10. T. III, p. 234.
11. Ammien, XVI, 12, 3 (avant la bataille de Strasbourg; cf. p. 193, n. 4) : *Cæsari mandaverunt ut terris abscederet virtute sibi quæsitis et ferro*. Ce mot, et d'autres indices (p. 174, n. 4, p. 173, n. 9), révèlent bien l'idée des Alamans de faire en Alsace un établissement fixe. On pourrait même supposer qu'il y aurait eu une concession de terres en règle faite par Constance, si l'on regarde le texte de cette ambassade tel qu'il est rapporté par Libanius : les Alamans montrèrent une lettre par laquelle Constance, les invitant à entrer en Gaule contre Magnence (p. 156, n. 5), leur aurait concédé la terre qu'ils pourraient conquérir (ἐπιστολάς, αἵ τὴν

que les Saliens de Batavie s'insinuaient en amis dans la Gaule[1], les Germains de Souabe prétendaient la conquérir. Au Franc Silvain briguant le consulat et usurpant le titre d'empereur, s'opposait l'Alaman Chnodomar, intimant aux Césars l'ordre de lui céder une portion du sol romain.

XI. — L'INSURRECTION MORALE; HILAIRE DE POITIERS[2]

Pendant que les Barbares disputaient à Constance le sol de la Gaule, les évêques s'éloignaient de lui. Défaites militaires et crises politiques se succédaient sans trêve; on sortait d'une révolte pour subir une invasion, et, l'œuvre d'un concile à peine rédigée, un autre concile se réunissait pour l'abolir[3].

Moins de trois ans s'étaient écoulés depuis que le concile d'Arles avait abdiqué entre les mains de Constance[4] : et déjà les évêques de Gaule s'étaient ressaisis et redressés dans leur foi orthodoxe. C'étaient assurément d'assez médiocres caractères, et il est possible qu'ils aient été encouragés dans leur nouvelle attitude par les embarras de l'empereur. Mais ce réveil de

γῆν αὐτῶν ἐποίουν, *Orat.*, XVIII, § 52, p. 259, F.; φήσας αὐτοῖς ὁπόσην δύναιντο κτᾶσθαι, XVIII, § 33, p. 250, F.). Mais, outre que Libanius travestit toujours plus ou moins les documents, la chose est assez invraisemblable, encore que Constance ait pu imprudemment s'engager par lettre avec Chnodomar contre Magnence.

1. P. 198-199.

2. L'édition moderne du *Corpus* de Vienne (XXII, Zingerle; LXV, Feder; inachevée) ne dispensera pas de consulter l'admirable édition des Bénédictins de Saint-Maur, due à Coustant (Paris, 1693; revue par Maffei, 1730, Vérone; réimpr. de Migne, *Patrol. Lat.*, IX et X). — C'est de cette édition que provient la *Vita sancti Hilarii ex ipsis potissimum scriptis*, qui demeure encore le meilleur répertoire chronologique que nous possédions sur saint Hilaire. — Il nous manque toujours une étude de fond sur sa vie, ses œuvres et l'évolution de sa pensée (cf. p. 178, n. 1-2, p. 210, n. 1, p. 254, n. 3-5). — Reinkens, *Hilarius von Poitiers*, 1864; Loofs dans la *Realencykl. für protest. Theologie*, VIII, 1900, p. 57 et s.; Largent, *Saint Hilaire*, 1902 (coll. *Les Saints*); Schanz, *Geschichte der Rœm. Litteratur*, IV, I, 1904, § 887 et s.; Bardenhewer, *Gesch. der altkirchlichen Literatur*, III, 1912, p. 365 et s.; de Labriolle, *Hist. de la litt. latine chrét.*, 2e éd., 1924, p. 318 et s.; etc.

3. Cf. Ammien, XXI, 16, 18.

4. Pages 157-159.

l'épiscopat de Gaule est dû surtout à l'action de l'homme qui résolut alors de le diriger dans la bonne voie, Hilaire, récemment nommé évêque de Poitiers.

Né païen [1], converti de fraîche date [2], mais ardent et sincère en ses croyances, instruit des humanités classiques, prêtre intelligent et littérateur de mérite [3], mais surtout énergique, décidé, volontaire, agité et passionné, Hilaire entra dans l'Église comme dans la fournaise d'une bataille, mais sans perdre un instant la vision nette des choses, le sens et l'audace des actes nécessaires, soldat au moment opportun de la rencontre, général à l'affût de toutes les occasions de victoire. Il sut trouver, pour les âmes timorées de ses frères en épiscopat, les sentiments qui groupent les hommes, les formules qui fixent le dogme, les œuvres qui favorisent les résistances. La Gaule chrétienne recevait enfin, un siècle et demi après Irénée [4], le nouveau chef qui ranimerait sa vie [5].

Hilaire était, au surplus, de la tradition d'Irénée, comme lui théologien, polémiste, apologiste, à la fois orateur, écrivain et organisateur, mais d'abord et en toutes choses homme d'action et de combat. Ce furent, au début, des écrits où il exposait la

1. A Poitiers plutôt qu'en Poitou : *Pictavis genitus*; Jérôme, *Comm. in Epist. ad Galatas*, II, 3, *Patr. Lat.*, XXVI, c. 355.

2. Sa conversion paraît avoir été déterminée par l'idée de l'unité et éternité de la Divinité (*De Trinitate*, I, 5), ce qui explique en particulier son attachement au dogme de la consubstantialité. — Il me paraît fort possible qu'il ait été converti ou dirigé par Maximin de Trèves (p. 149), lequel était, dit-on, d'origine poitevine, frère de Maxence, évêque de la cité avant Hilaire (d'après Loup de Ferrières, *De vita s. Maximini*, § 1, *Patr. Lat.*, CXIX, c. 668). — Maximin étant mort vers 346-7 (cf. p. 158, n. 3), on pourra donc admettre ce que dit Hilaire *De synodis*, 91), que son baptême a précédé d'un certain temps son épiscopat.

3. Voyez les éloges que lui décerne Jérôme, *Epist.*, 70, § 5, *P. L.*, XXII, c. 668; 58, § 10, c. 585; et bien d'autres encore. — Il devait savoir assez de grec pour traduire Job, Origène et Eusèbe (Jérôme, *De viris*, 100; *Epist.*, 112, § 20, *P. L.*, XXII, c. 929; *Apol. adv. Rufinum*, I, 2, *P. L.*, XXIII, c. 339; Licinianus, *P. L.*, LXXII, c. 692).

4. T. IV, ch. XIII, § 2.

5. Il a dû être fait évêque au temps du concile d'Arles de 353 (p. 157) : car je doute qu'il n'y eût pas agi, et vigoureusement, s'il avait été évêque depuis plusieurs années. Il m'est impossible de mettre son épiscopat en 350, comme le fait Tillemont (*Mém.*, VII, p. 438; cf. n. 2).

foi, telle que Dieu l'avait révélée dans les Évangiles [1]. Puis, ce fut un long appel à Constance, où il suppliait le prince d'accorder aux orthodoxes la liberté de croire, de parler et de prier [2]. La lutte allait s'engager entre l'humble évêque et le grand empereur.

Constance ne s'inquiéta guère de cet ennemi qui se déclarait contre lui dans la Gaule. Il fit confirmer par le concile de Milan les décisions de l'assemblée arlésienne et la condamnation d'Athanase: à son tour, le pape Libère fut exilé [3]. Sous les yeux des Barbares, les Chrétiens s'injuriaient, se querellaient, discutaient et ergotaient sans arrêt sur le nom d'un homme,

1. *Commentarius in Evangelium Matthæi*, certainement écrit avant 356 et les grandes querelles théologiques, livre qui est écrit, dit finement Coustant (*Admon.*, § 15, *P. L.*, IX, c. 914), *catholice quidem quantum ad sensum, quantum autem ad verba minus circumspecte.* Ceci dit à propos de la génération du Fils, dont Hilaire écrit très nettement (*Comm.*, c. 31, § 3; *Patr. Lat.*, IX, c. 1067), *ante quam nasceretur*, ce qu'il ne dira plus lorsqu'il sera, après son séjour en Orient, *instructior et in verbis cautior* (mot de Coustant, en note, c. 1067). Hilaire reconnut d'ailleurs son incompétence théologique, ou plutôt son incompréhension ou son ignorance des termes courants dans les disputes, avant de partir pour l'Orient : *fidem Nicænam numquam nisi exsulaturus* [au moment d'être envoyé en exil, par conséquent au concile de Béziers; il n'y a pas *exsul*] *audivi*; mais il ajoute aussitôt qu'il y avait suppléé par la lecture des Évangiles : *sed mihi homousii et homœusii intelligentiam Evangelia et Apostoli intimaverunt* (*De synodis*, § 91, *P. L.*, X, c. 545).

2. *Liber (primus) ad Constantium Augustum*; cf. p. 179, n. 2. — On est convenu maintenant de ne plus considérer ce morceau comme une lettre écrite par Hilaire à l'empereur vers 355, mais comme formé de deux éléments divers : 1° une lettre du concile de Sardique (p. 149, n. 4) à Constance (§ 1-5); 2° un fragment (§ 6-8) de narration écrit par Hilaire en 356 ; le tout aurait formé, écrit avant le reste, le *liber primus* du grand traité historique d'Hilaire contre les Ariens (p. 219, n. 2). Cf. Wilmart, *Revue Bénédictine*, XXIV, 1907; Feder, *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Vienne, *Phil.-hist. Klasse*, CLXII, 1909, p. 144 et s., et dans son édition au *Corpus* de Vienne, LXV, 1916, p. LXII et s. J'hésite beaucoup à renoncer à l'opinion traditionnelle, étant donné que Sulpice Sévère déjà, vers 400, semble avoir connu le *liber ad Constantium primus* sous sa forme courante (*Chron.*, II, 45, 3), et que Sulpice, qui vivait en Gaule et était l'ami de Martin le collaborateur d'Hilaire, était plus que n'importe qui en mesure de savoir la vérité sur l'œuvre de l'évêque de Poitiers.

3. Été de 355. Athanase, *Hist. Arian. ad monachos*, § 31 et s.; Sulpice, *Chr.*, II, 39; Hilaire, *Ad Constantium I*, § 8 (p. 187, Feder); Jérôme, *ad a. Abr.* 2370 [354]; Sozomène, IV, 9, *P. Gr.*, LXVII, c. 1129; Socrate, II, 36, *ib.*, c. 301; Ammien, XV, 7, 6-10. La Gaule et l'orthodoxie furent représentées à Milan par Paulin de Trèves (revenu un instant de son exil? cf. p. 158, n. 3), et sans doute par Rhodanius de Toulouse. Ajoutez, et surtout, Eusèbe de Verceil, désormais le compagnon de lutte et de travail d'Hilaire (p. 219, n. 3, p. 254, n. 6.

sur le sens d'un terme, sur la valeur d'une formule[1]; et l'on est souvent tenté de rejeter de l'histoire ces batailles de mots et ces jalousies de prêtres. Il faut pourtant les y accepter au même titre que les rencontres d'armées ou les malheurs des frontières : car, si les invasions des Barbares préparaient à la Gaule de nouveaux destins, les discussions de conciles ébauchaient l'édifice de ses croyances prochaines.

Ce fut après celui de Milan qu'Hilaire se révéla[2]. A son tour, il assembla les évêques, on peut presque dire ses évêques : car ce fut lui qui soutint les volontés et dicta les résolutions. Cette fois, les prêtres donnèrent à l'orthodoxie autant de voix qu'ils en avaient donné à l'hérésie dans les récentes journée d'Arles. Ils allèrent même plus loin, et ils décidèrent de ne plus communier avec les conseillers de Constance et de rompre avec Saturnin, l'évêque d'Arles, la cheville ouvrière du dernier concile (355)[3].

A ces deux guerres qui surgissaient contre lui dans la Gaule,

1. Le verbalisme de ces discussions a été bien marqué par Ammien, XXI, 16, 18, *concertatione verborum.* — Constance a dû redouter en Gaule des manifestations dans le genre de celles que provoqua à Rome l'exil de Libère (Ammien, XV, 7, 10). A quoi Hilaire [si le passage est de lui, p. 178, n. 2] répond (*Ad Const. I*, § 3) : *Nulla quidem suspicio est non modo seditionis sed nec asperæ obmurmurationis : quieta sunt omnia et verecunda* : ce qui fut toujours le propre, au milieu de ces discussions, des Églises de Gaule.

2. Quoi qu'on puisse penser du *liber ad Constantium I* (p. 178, n. 2), la seconde partie, qui est incontestablement d'Hilaire, est une attaque virulente contre les actes du concile de Milan (§ 8, p. 186-7, Feder).

3. Cf. p. 158. Cette réunion d'évêques, vers la fin de l'année 355, et tenue sans doute à l'insu de Constance et à la faveur de ses embarras, n'est attestée formellement par aucun document. Mais on a eu raison de la supposer (cf. Tillemont, *Mémoires*, VII, p. 439; *Vita Hilarii*, 29, *Patr. Lat.*, IX, c. 137-8), en s'aidant du passage d'Hilaire, *Contra Constantium*, § 2 : *A Saturnini et Ursacii et Valentis* [les chefs ariens conseillers de Constance] *me cum Gallicanis episcopis separavi, indulta cæteris consortibus eorum* [les cosignataires du concile d'Arles] *resipiscendi facultate*. Et il a dû y avoir un décret solennel rédigé par Hilaire : *Si tamen hoc ipsum beatissimis confessoribus Christi edictum decretum* [var. *edicta decreta*] *tum a nobis manare placuisset*. Ce que confirme un texte de Facundus, évêque d'Hermiana, *Contra Mocianum* (*Patr. Lat.*, LXVII, c. 858) : *Hoc cum suis collegis Hilarius fecit*, etc. — Tous les documents relatifs à cette tractation, capitale dans l'histoire religieuse, ont disparu. Mais on peut y rattacher le premier écrit d'Hilaire à Constance (p. 178, n. 2).

celle des Barbares et celle d'Hilaire, Constance fit tête résolument. Ses tares morales ne l'empêchaient pas d'avoir ses heures de bon sens et de courage[1]. Il envoya au delà des Alpes, avec le titre et les pouvoirs[2] d'un César[3], Julien, son cousin[4] et beau-frère[5] (novembre 355[6]).

1. Cf. p. 154, n. 5, p. 157.

2. Mais avec de nombreuses restrictions (cf. p. 184, n. 6, p. 187, n. 3) et sous un contrôle assez sévère (p. 208, n. 1); et il faudrait bien se garder de comparer l'autorité de Julien avec celle d'un César de la tétrarchie, comme Constance Chlore (p. 73).

3. Proclamation de Julien à Milan, le 6 novembre 355.

4. Fils de *Flavius Julius Constantius*, frère de Constantin et fils de Constance Chlore.

5. Par le mariage de Julien avec la sœur de l'empereur, *Flavia Julia Helena*, peu après le 6 novembre 355.

6. Préfets du prétoire pour la Gaule. — Vers 341?, *Ambrosius*, le père de saint Ambroise (préfet lors de la naissance de celui-ci; Paulin, *V. Ambr.*, § 3, *Patr. Lat.*, XIV, c. 28). — De 343 à 349, (*C. Fabius Mæsius Aquillius*) *Titianus*, *vir eloquens* (Jérôme, *Chr.*, *ad a. Abr.* 2361 [345]; *C. Théod.*, XII, 1, 36; VII, 1, 3; IX, 24, 2; *C. Just.*, X, 65, 4). — En 349, *Eustathius*?? (*C. Th.*, XI, 7, 6). — En 353-354, *Evagrius*?? (*C. J.*, II, 19, 11; XII, 46, 3). — En 354-356?, *Flavius Vulcatius Rufinus* (Ammien, cf. p. 162, n. 8; la loi du *C. Th.*, IX, 23, 1, à lui adressée, est avancée de 356 à 346 par Seeck, *Reg.*, p. 45, peut-être à tort). — En 355?, *Lollianus Mavortius*? (*C. Th.*, VI, 29, 1). — En 356?, *Mævius Honoratus* (Jérôme, *Chr.*, *ad ann. Abr.* 2375).

CHAPITRE V

JULIEN[1]

I. Arrivée de Julien à Vienne. — II. Le concile de Béziers et la persécution des orthodoxes. — III. Les courses de la première campagne. — IV. La bataille de Strasbourg. — V. Les campagnes de la frontière. — VI. Julien à Paris. — VII. Hilaire en Orient. — VIII. Le pamphlet d'Hilaire contre Constance. — IX. Le triomphe d'Hilaire et le concile de Paris. — X. Julien proclamé empereur à Paris. — XI. Julien quitte la Gaule. — XII. L'œuvre impériale de Julien.

I. — ARRIVÉE DE JULIEN A VIENNE

Julien allait avoir vingt-cinq ans. Né à Constantino-

1. *Flavius Julianus* ou (peut-être seulement comme Auguste) *Flavius Claudius Julianus*. — En dernier lieu, Bidez et Cumont, *Juliani imperatoris epistulæ, leges*, etc., 1922 (constitue un excellent répertoire des écrits et actes de Julien). En outre : de La Bleterie, *Vie de l'empereur Jovien*, etc., éd. de 1746 ; Sievers, *Studien zur Geschichte der Rœmischen Kaïser*, 1870, p. 225 et s. ; Schwarz, *De vita et scriptis Juliani*, Bonn, 1888 ; Koch, *Kaiser Julian*, Leipzig, 1899 (*Jahrb. für class. Phil., Suppl.*, XXV) ; Negri ; *L'Imperatore Giuliano l'Apostata*, Milan, 1901 ; Allard, *Julien l'Apostat*, 3 vol., 1900-1903 (3e éd., 1906-10) ; Geffcken, *Kaiser Julianus*. 1914 (collection *das Erbe der Alten*), von Borries, *Julianus*, dans la *Real-Encyclopædie*, X, 1917. — Sauf pour les affaires religieuses, connues par les œuvres d'Athanase et d'Hilaire et par la *Chronique* de Sulpice Sévère, nos renseignements sur Julien en Gaule remontent surtout à Julien lui-même, soit à ses lettres et discours (cf. p. 207), soit au livre (βιβλίδιον) qu'il écrivit sur ses campagnes, en insistant sur celle de Strasbourg (Eunape, fr. 9, Müller chez Didot, IV, p. 16 ; Bidez et Cumont, p. 212-3), livre aujourd'hui perdu, mais très fidèlement résumé par Ammien Marcellin (cf. p. 159, n. 8, p. 161, n. 5). Libanius s'en est servi, et nous devons à cela quelques détails qui manquent à Ammien : mais il les enveloppe d'une phraséologie qui les rend parfois inutilisables (p. 183, n. 3, p. 190, n. 1, p. 175, n. 11, p. 173, n. 8), et il supprime délibérément toutes les précisions de lieux, de temps et de personnes ; le contraste est absolu entre le rhéteur grec et les rhéteurs gaulois (cf. p. 5, n. 3), qui ont su conserver le sens exact et l'enchaînement des événements. Eunape et Zosime (cf. l'édit. Mendelssohn, 1887) s'inspirent moins de Julien que des

ple[1], élevé en Orient[2], il ignorait tout de la Gaule. Écarté jusque-là des affaires par la jalousie maladive de Constance[3], il n'avait fait l'apprentissage ni de l'autorité, ni de l'administration, ni du métier militaire. Qu'allait-il devenir dans ces pays du Nord, tristes et brumeux, en face d'ennemis à demi sauvages, au milieu de rudes soldats et de politiques roués[4]? Son éducation sérieuse, ses goûts de lettré, sa nature aimante, fine et réfléchie, l'entraînaient à une vie de philosophe ou de poète[5]; Athènes était la patrie de son esprit[6]. Il entra en la puissance impériale comme dans une prison de l'âme, et il partit pour la Gaule en murmurant le vers d'Homère : « La mort au manteau de pourpre et l'inflexible destin l'ont saisi[7]. »

Constance, soit réveil d'un bon sentiment, soit masque de parade officielle, trouva de nobles paroles et de tendres accents à la cérémonie de la proclamation solennelle, lorsqu'il le présenta aux troupes campées à Milan[8]. Le jour du départ, qui fut trois semaines plus tard, il accompagna le jeune prince durant quelques lieues, jusqu'à la rencontre de la route de Gaule[9]. Puis Julien, laissé seul avec sa petite escorte, commença son voyage vers le lointain Occident et l'inconnu de sa destinée.

mémoires d'Oribase (ὑπόμνημα, Eunape, fr. 8, p. 13, Didot, IV), le dernier par l'intermédiaire d'Eunape. Cf. Hecker, *Zur Geschichte des Kaisers Julianus*, progr. de Kreuznach, 1886; Koch, *De Juliano imperatore scriptorum qui res in Gallia ab eo gestas enarrarunt auctore disputatio*, Arnhem, 1890; etc.

1. Sans doute à la fin de 331; cf. Ammien, XXV, 3, 23; Julien, *Epist.*, 51, p. 172, Bidez et Cumont.

2. Cf. Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 271 et s., Sp.

3. *Ibidem.*

4. Voyez l'entourage que lui imposa Constance; *Epist. ad sen.*, p. 281 *d*, Sp., p. 282 *b*; cf. p. 183, n. 3.

5. Voyez son portrait par Ammien, XXV, 4; et lisez ses lettres (p. 181, n. 1; en particulier dans la traduction avec commentaire, de Bidez, 1924).

6. Voir surtout l'*Epistola ad senatum populumque Atheniensem*, dans l'édit. Hertlein, Leipzig, 1875-6 (l'édition Spanheim, dont on cite couramment la pagination, est de 1696).

7. *Iliade*, V, 83 (Ammien, XV, 8, 17).

8. Ammien, XV, 8, 4-14.

9. La route de Pavie à Turin; 1er décembre 355; Ammien, XV, 8, 18.

A Turin[1], il apprit les dernières nouvelles venues de delà les Alpes : Cologne prise et détruite, les Barbares maîtres depuis le Rhin jusqu'à Autun[2]. C'était une grande guerre qu'on lui imposait, presque une guerre de conquête. L'angoisse le saisit, et il pensa de nouveau au terme de sa route comme à un seuil de la mort.

Il partit de Turin avec une petite troupe de 360 soldats[3], traversa les Alpes de Suse en plein hiver[4], et, par le mont Genèvre et le col de Cabre, alors la route maîtresse de la montagne[5], il gagna la vallée du Rhône et s'arrêta à Vienne[6].

Depuis que Lyon avait tant souffert[7], il n'attirait plus les empereurs à la descente des Alpes. Entre la Trèves de Maximien et l'Arles de Constantin[8], son rôle de capitale romaine était fini à tout jamais. Même à côté de lui, Vienne avait réussi à l'éclipser, et, jusque-là sortie indemne des grandes misères, conservait ses richesses et son charme. Elle avait sur Arles l'avantage d'être plus près de la frontière, des routes d'Italie et de la zone dévastée[9]. Julien s'y installa, en attendant

1. Ammien, XV, 8, 18.
2. XV, 8, 19; cf. p. 173.
3. Julien, *Ep. ad sen. Ath.*, p. 277 *d*, Sp.; Libanius, *Orationes*, XVIII, § 37, p. 252, F. Ce dernier dit que ces soldats étaient les plus misérables des hommes : il y a là peut-être l'inintelligence d'un texte de Julien (p. 281 *d*), parlant de son entourage politique.
4. Avant le 1er janvier et après le 1er décembre (p. 182, n. 9). Ammien nous explique comment on passait alors les Alpes (XV, 10, 5; cf. t. V, p. 160).
5. Ce qu'indiquent les points de départ et d'arrivée, Turin et Vienne; cf. t. V, p. 87, n. 2; ici, n. 4 et 6. Le col du mont Genèvre était devenu de beaucoup le plus usité dans ce siècle; lorsque les soldats de Gaule songeaient à envahir l'Italie, ils parlaient de franchir le Genèvre (*Alpes Cottiæ*, Ammien, XV, 5, 29). Ammien ne parle que de ce col (XV, 10, 2-3); cf. p. 58, n. 7, p. 108, n. 5-6, p. 155, n. 8, p. 302, n. 3.
6. Ammien, XV, 8, 21.
7. Cf. ici, p. 27, n. 1.
8. Ici, ch. II, § 3; ch. III, § 6.
9. T. V, p. 86, n. 4; t. VI, p. 330 et s. En outre, elle était la métropole de la *Viennensis* (t. VIII, ch. I, § 4), et, sans doute, soit le siège du vicaire du préfet du prétoire des Gaules (*id.*), soit même la résidence occasionnelle de ce préfet (Ammien, XV, 11, 14; XX, 4, 6; XX, 8, 20).

que le retour de la belle saison lui permît d'entrer en campagne[1].

Il plut tout de suite aux populations de la Gaule : entre elles et lui il y avait similitude d'humeur. Affable, simple, à la fois gai et méditatif, elles reconnurent en lui un homme de devoir, d'application et de bonté[2]. Son entrée à Vienne fut celle d'un triomphateur populaire[3] : il était le César destiné à la Gaule, à la sauver et à la gouverner, c'était le petit-fils du fondateur de la dynastie, de ce Constance qui avait rendu à la terre des aïeux la paix et la confiance[4], et aux séductions de sa jeunesse s'ajoutait l'émotion des périls qui l'attendaient. On espérait un grand règne, qui s'ouvrirait par une épopée de victoires libératrices[5].

II. — LE CONCILE DE BÉZIERS ET LA PERSÉCUTION DES ORTHODOXES

Par malheur pour Julien, il était avant tout le délégué de Constance[6], et, comme tel et en vertu sans doute d'ordres formels, il dut s'occuper d'abord de la question

1. Ammien, XVI, 2, 1; Libanius, *Orat.*, XII, § 44, p. 23, F. Remarquez que Julien ne séjournera de ce côté jamais à Arles, mais toujours à Vienne (cf. Ammien, XX, 10, 3; XXI, 2, 2), et que c'est à Vienne qu'il inaugure son premier consulat, 1[er] janvier 356 (XVI, 1, 1), ce qui est significatif.

2. Julien, *Misopogon*, p. 342, 359, 360, Sp., en particulier p. 360 *c* : Κελτοὶ μὲν γὰρ οὕτω με δι' ὁμοιότητα τρόπων ἠγάπησαν, etc. Voyez encore, dans l'*Ad Sallustium* (ici, p. 187, n. 3) ses efforts voulus, sans doute inspirés par Salluste, pour plaire aux Gaulois, « comme un Grec juste et vertueux, sachant bien parler et expert en philosophie ». Cf. p. 205, n. 7.

3. Ammien, XV, 8, 21-22; Libanius, *ibid.*; *Orat.*, XVIII, § 40-41, p. 253-254 (voyez l'épisode de la couronne qui lui tombe accidentellement sur la tête à l'entrée de la ville [Vienne?], εἷς τῶν στεφάνων, ᾧ καλλωπίζομεν τὰς πόλεις).

4. Ici, p. 88 et s.

5. Voyez la solennité avec laquelle Ammien, au livre XVI, commence le récit du règne de Julien en Gaule. De même, Zosime, III, 2, 7-8 (par Eunape et Oribase, cf. p. 181, n. 1).

6. Pour bien montrer qu'il demeurait le vrai souverain, Constance avait fait accompagner Julien par son image, laquelle ne devait jamais le quitter (cf. t. VIII, ch. I, § 1), ὅτι τοῖς Γάλλοις οὐ βασιλέα δίδωσιν [remarquez cette allusion au désir connu des Gaulois d'avoir leur empereur; cf. p. 319], ἀλλὰ τὸν τὴν ἑαυτοῦ πρὸς ἐκείνους εἰκόνα κομιοῦντα (*Epist. ad sen. Ath.*, p. 278 *a*, Sp.).

religieuse, c'est-à-dire briser la résistance d'Hilaire et de ses amis.

Un nouveau concile fut convoqué à Béziers[1]. Troupeau craintif et mobile, incapables non seulement de lutte mais de murmure[2], les évêques changèrent une fois encore de direction. Ils se laissèrent entraîner par Saturnin, l'évêque hérétique d'Arles. Hilaire et avec lui Rhodanius de Toulouse furent signalés à la justice impériale[3]. Toutes satisfactions étaient données à Constance.

Par son ordre, la persécution commença contre les orthodoxes. Hilaire et Rhodanius durent partir en exil pour l'Orient[4] : la Gaule, quatre ans durant, ne devait plus revoir celui qui s'était si soudainement manifesté comme le vrai chef de ses Églises. Des mesures plus violentes furent prises contre les prêtres inférieurs. On parla de prison, de fouet, de torture. Les temps de Maximien revenaient, mais pour le compte d'hommes qui se disaient des Chrétiens[5].

Julien ne paraît pas avoir voulu ces sottises et ces horreurs[6]. Les Chrétiens, qui lui reprocheront plus tard tant de choses, ne lui en firent jamais un crime. Il en éprouva, semble-t-il, du regret et de la confusion[7]. Mais il fallait obéir

1. Dans le premier semestre de 356? Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 39, 2.

2. Voyez le mot d'Hilaire, p. 179, n. 1. Même Rhodanius de Toulouse, qui allait être exilé avec Hilaire, est dit par Sulpice (II, 39, 7) *natura lenior, qui non tam viribus suis quam Hilarii societate non cesserat.*

3. *Gallias nostras Saturninus Arelatensium episcopus, homo impotens et factiosus, premebat*; Sulpice, *Chr.*, II, 40, 4; Hilaire, *Ad Const. II*, § 2, *Patr. Lat.*, X, c. 566; *fragm.*, 2, 18, c. 644 (p. 141, Feder); *De synodis*, 2; *Contra Auxentium*, 7.

4. Sulpice, *Chr.*, II, 39, 7; Hilaire, *Ad. Const. II*, § 2. Sans doute à la fin de 356. C'est en ce temps-là, avant son départ pour l'exil, que Martin vint se mettre sous sa direction; Sulpice, *Vita Martini*, 5, 1; cf. *Revue des Études anciennes*, 1911, p. 271-272; *Vita Hilarii*, § 34. Rhodanius mourut en exil; *Chr.*, II, 45, 9.

5. Mêmes textes; cf. *Gallias premebat Saturninus* (n. 3). — Douais, *L'Église des Gaules et le Conciliabule de Béziers*, Poitiers, 1875.

6. Il est possible qu'il ait assisté au concile. Mais remarquez qu'Arles est tenue à l'écart; ni Julien n'y réside (p. 184, n. 1), ni le concile n'y est convoqué.

7. Cf. Hilaire, *Ad Const. II*, § 2 : *Nec levem habeo querelæ meæ testem dominum meum religiosum Cæsarem, qui plus in exsilio meo contumeliæ a malis quam ego injuriæ protulit..... Circumventum te Augustum illusumque Cæsarem tuum patefaciam.*

à Constance : car celui-ci, en matière de gouvernement, entendait n'avoir fait de Julien que l'exécuteur de ses mauvaises œuvres[1].

III. — LES COURSES DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE[2]

Ce fut sans doute avec joie que Julien s'éloigna de ces tristes querelles pour marcher à l'ennemi (356)[3]. Là, du moins, c'était affaire de courage et d'intelligence.

Du courage, il en eut plus que pas un. Entre plusieurs solutions, pour la marche ou pour la bataille, il choisissait la plus aventureuse[4]. On lui reprocha souvent de s'exposer comme un simple soldat[5]. Mais dans ces temps où le soldat marchandait toujours l'obéissance[6], le chef devait donner l'exemple d'une bravoure spontanée et du sacrifice au devoir.

Je ne sais s'il eut vraiment l'intelligence d'un grand général[7]. Toutes ses guerres, celles de Gaule comme les autres, ont été à coup sûr fort bien conduites, préparées avec soin, combinées avec logique, dirigées avec décision, et dans ces marches rapides, ces formations tactiques, ces manœuvres opportunes[8], je crois apercevoir une stratégie savante dont l'armée romaine ne nous donnait plus le spectacle depuis qu'elle était aux prises avec les brigands de Germanie[9]. Mais j'ai peine à penser que ce soit le mérite du jeune prince, à peine sorti de

1. Cf. p. 184, n. 6, et p. 185, n. 7.
2. Sur les campagnes de Julien, outre les livres généraux (p. 181, n. 1) et ceux sur la bataille de Strasbourg (p. 190, n. 7) : von Borries, *Die Quellen zu den Feldzügen Julians*, etc., dans *Hermes*, XXVII, 1892, p. 170 et s.; Cramer, *Die Geschichte der Alamannen* (collection des *Untersuchungen* de Gierke, LVII), Breslau, 1899, p. 88 et s.
3. Peu avant le 24 juin, où il arriva à Autun (Ammien, XVI, 2, 2).
4. Ammien, XVI, 2, 4; cf. p. 188, 189 et 193.
5. Ammien, XXV, 3, 5; XXV, 4, 10.
6. Cf. t. VIII, ch. II, § 12.
7. Encore qu'Ammien (XXV, 4, 1 et 11) vante sa *scientia rei militaris*.
8. P. 188-190, 191-196, 198-200, 201-2, 225-227.
9. Cf. p. 40.

l'école, où il n'avait lu qu'Homère et Platon : je préfère chercher, près de Julien, un conseil de guerre formé de ces chefs éprouvés qui ne firent jamais défaut à l'armée romaine; et en particulier pour la réorganisation des troupes[1] et la conduite de la première campagne, j'entrevois Ursicin, habitué de longue date à sauver les provinces et que Constance avait eu enfin le bon sens de renvoyer en Gaule pour y attendre le nouveau César[2]. Mais en tout cas, Julien eut le mérite de se laisser conseiller et de suivre les meilleurs avis[3].

L'ordre de concentration fut donné pour Reims[4]. Mais on se demandait si Julien pourrait rejoindre l'armée : les Barbares tenaient la campagne entre la Marne et l'Yonne, et leurs partisans avancés venaient d'avoir l'audace d'attaquer Autun, qui ne fut sauvé que par la bravoure désespérée de quelques vétérans[5].

1. Ce fut évidemment la grosse préoccupation de l'hiver; cf. Libanius, *Orat.*, XII, § 44, p. 24, F.

2. Je suppose qu'Ursicin a été renvoyé en Gaule dès la fin de 355 pour y reprendre le commandement sur son vicaire Prosper (p. 170, n. 2). Nous le trouvons en juin-juillet 356 à Reims, où il préside à la concentration des troupes avec l'ordre (de Constance?) de rester (en Gaule) *adusque expeditionis finem* Ammien, XVI, 2, 8). Il devait être remplacé, comme *magister equitum* en Gaule, par *Marcellus* (XVI, 2, 8), imposé par Constance (cf. Eunape, fr. 8, p. 16, Didot). Celui-ci, médiocre et révoqué par Constance (XVI, 7, 1), fut remplacé au début de 357 par *Severus* (XVI, 11, 1), qui se montra longtemps *bellicosus et industrius* (XVII, 10, 1). Ils n'étaient chacun que *magister equitum*, la charge supérieure de *magister peditum* ayant été dévolue, après Silvain (p. 170, n. 1), à *Barbatio*, restant près de Constance (XVI, 11, 2).

3. Julien reconnait lui-même que, du moins au début, il n'avait pas la direction des affaires; *Ep. ad. sen. Ath.*, p. 281 c, Sp. — Une place à part doit être faite, parmi les conseillers et collaborateurs de Julien, à son ami personnel Salluste, *Flavius Sallustius*, originaire de Gaule (cf. *Ad Sall*, p. 252, Sp.), et qui paraît avoir été un des *magistri* de son palais (cf. p. 206, n. 4). Sur sa collaboration intime avec Julien, voyez tout l'*Ad Sallustium* (*Orat.*, VIII) et l'*Epist. ad sen. Ath.*, p. 282, Sp. Constance le rappela un instant par jalousie (*ibid.*), mais le renvoya ensuite à Julien, qui devait en faire le préfet des Gaules. Cf. p. 207, n. 2, p. 227, n. 2, p. 231, n. 2, p. 233, n. 1. C'est l'individualité gauloise la plus intéressante de ce temps, et la manière dont Julien lui parle naïvement de ses efforts pour plaire aux Gaulois (*Ad Sall.*, p. 252, Sp.), montre bien que Salluste a été pour beaucoup dans la popularité du jeune prince en Gaule, le véritable trait d'union entre lui et le pays (p. 252, Sp.) : Κελτοῖς ἐμαυτὸν ἤδη διὰ σὲ συντάττω. Cf. p. 184, n. 2.

4. De manière, sans doute, à commencer la campagne en juillet, *unde sumunt Gallicani procinctus exordia* (XVII, 8, 1; cf. p. 188, n. 1).

5. Au printemps de 356? p. 173, n. 8.

On put cependant y rentrer sans trop de peine[1], mais en prenant ses précautions contre une surprise de flanc[2]. A Autun, il fallut faire halte pour explorer le terrain. D'Autun à Auxerre[3], l'ennemi ne parut point, tant la marche fut rapide[4]. Il se montra entre Auxerre et Troyes et ne cessa de harceler sur la route la troupe impériale, obligée tantôt de se masser pour éviter d'être rompue, tantôt d'opérer des sorties de côté pour dégager le chemin[5]. A Troyes, Julien était si peu attendu et se présenta en si modeste équipage, qu'il fallut parlementer pour faire ouvrir les portes[6]. Enfin, l'on atteignit Reims, et, l'armée réunie, les grands chefs présents, on organisa la première campagne de libération[7].

Le gros des Alamans était campé en Lorraine, au delà de Tarquimpol[8], abrité par un enchevêtrement de bois, d'étangs

1. Ammien dit que Julien arriva à Autun le 24 juin (*octavum kalendas julias*; XVI, 2, 2) : cela me paraît bien tard. Il a peut-être confondu avec la date ordinaire des concentrations militaires pour la Gaule, qui semble avoir été précisément le 24 juin (voyez Cassiodore, *Variarum*, I, 24 : *exercitum ad Gallias constituimus destinare... VIII die kal. juliarum proxime veniente*).

2. Je le suppose, en appliquant dès la marche vers Autun le texte d'Ammien, *per diversa palantes barbaros ubi dedisset fors copiam adgressurus* (XVI, 2, 2).

3. Ammien, XVI, 2, 3-4. On hésita entre trois routes : 1° celle par *Sedelaucus* (Saulieu) et *Cora* (le passage de la Cure au gué du Port près Saint-Moré), qui est sans aucun doute la grande route de la poste (*Itin. Ant.*, p. 360, W.; cf. t. V, p. 90, t. VI, p. 422, n. 6); 2° une route *per Arbor* [le nom doit être exact; cf. l'Éduen *Arborius*, Ausone, *Prof.*, 6, 3], qui doit être un chemin faisant détour par la route de Langres pour rejoindre à Arnay-le-Duc (où peut parfaitement être *Arbor*) le vieux chemin de Chalon à Sens (t. VI, p. 425, n. 4), ou encore pour rejoindre à Sombernon, sur cette même route de Langres, quelque chemin venant de l'est et conduisant encore à Sens; 3° des chemins de traverse [*vias conpendiosas*, le pluriel pour le singulier] boisés et difficiles, où je vois le vieux sentier direct d'Autun à Avallon (et Auxerre) par Quarré-les-Tombes. C'est ce dernier que prit Julien afin de suivre l'exemple de Silvain (p. 166, n. 3).

4. Julien n'emmena avec lui que des cataphractaires (cavaliers) et des balistaires (fantassins de l'artillerie). L'emploi de ces armes lourdes pour une expédition de vitesse est du reste assez surprenant; Ammien le marque lui-même très nettement (*parum idoneis,... gravitate præpeditus armorum*; XVI, 2, 5 et 6).

5. XVI, 2, 6-7.

6. XVI, 2, 7.

7. XVI, 2, 8; route de Troyes, Châlons, Reims, où l'on trouva l'armée, Ursicin et Marcellus (p. 187, n. 2 et 4).

8. XVI, 2, 9; Tarquimpol ou *Decempagi*, sur la route directe de Reims à Metz, au col de Saverne et à Strasbourg; cf. p. 173, n. 9 et 3, p. 191, n. 1 et 6. Le camp a dû être quelque part entre Tarquimpol et Sarrebourg (cf. p. 189, n. 1 et 3).

et de salines[1]. On marcha directement à eux par la grande chaussée de Reims à Strasbourg. Mais les Germains se gardèrent bien d'attendre l'armée romaine. Ils s'ouvrirent devant elle, remontèrent à son insu[2] le long de la route, et vinrent l'attaquer sur son arrière-garde. Deux légions faillirent y rester[3]. Décidément, ce serait une rude guerre, d'éclaireurs, de surprises et d'embûches[4].

Julien profita de la leçon. Il n'avança plus que pas à pas, exagérant la prudence[5]. La ténacité de l'armée romaine finit par en imposer aux Barbares. Elle put franchir sans encombre le col de Saverne, écraser à Brumath[6] la troupe qui couvrait le chemin du fleuve[7], rejoindre enfin le Rhin en aval de Strasbourg, le descendre[8], délivrer l'une après l'autre les ruines des vieilles cités[9]; et cela se termina par la rentrée

1. Voyez le pays : cf. n. 2 et 3.

2. Ammien parle de brouillard, *dies umectus et decolor*; XVI, 2, 10.

3. XVI, 2, 9-11. Libanius (*Or.*, XVIII, § 45, p. 255, F.) dit que l'attaque eut lieu au sortir d'une forêt (voyez le pays entre Tarquimpol et Sarrebourg).

4. *Nec sine insidiis putans*, etc.; XVI, 2, 11.

5. *Providus et cunctator*; XVI, 2, 11.

6. XVI, 2, 12. Saverne doit être, bien plutôt que Brumath, le τεῖχος que Julien dit alors avoir reconquis; *Epist. ad sen. Ath.*, p. 279 *b*, Sp.

7. Je suppose que Julien, de Saverne, a dû, par un chemin latéral (dominant la Zorn), marcher sur Brumath pour occuper la grande route qui de Strasbourg descend vers Mayence (XVI, 2, 12). — C'est sans aucun doute à ce moment que Constance, de son côté, franchit le Rhin en venant par la Rétie; XVI, 12, 15 et 16; Ῥηνόν τε γεφυρούμενον, dit Thémistius, *Orat.*, IV, p. 68, Dindorf; ζεύγμασι καὶ ναυσί, Julien, *Orat.*, III, p. 129, Sp. (il ne peut s'agir, m'écrit Stæhelin, que du pont voisin de *Tasgætium*, Eschenz; *Corp.*, XIII, II, p. 50). Et tout ceci est en quelque façon un premier essai de la double manœuvre qui devait conduire en 357 à la bataille de Strasbourg (p. 191), manœuvre qui du reste n'était possible qu'après que Julien se serait assuré de toute la ligne du Rhin en aval de Strasbourg (ici, p. 189-190). Tout cela me paraît fort bien combiné. — Et il est en outre possible qu'il y ait eu quelque entente des Romains avec les Burgondes (cf. Ammien, XVI, 12, 16), conformément à la politique traditionnelle des empereurs (p. 48, n. 5, p. 112, n. 3, p. 242, n. 2).

8. Je viens d'indiquer le motif de cette direction prise par Julien (n. 7).

9. Ammien écrit, à propos de cette marche, cette phrase énigmatique (XVI, 3, 1) : *Per quos tractus nec civitas ulla visitur nec castellum nisi quod apud Confluentes... Rigomagum oppidum est et una prope ipsam Coloniam turris.* J'interprete *visitur* dans le sens de « est vue debout », tout ayant été détruit (cf. p. 172-4), sauf *Rigomagus* (Remagen) et une tour près de Cologne. *Visitur* provient sans doute de ce qu'Ammien accompagna Ursicin (p. 187, n. 2; cf. p. 168, n. 1) dans cette campagne.

solennelle à Cologne, où Julien vainqueur fit acte de souverain, relevant les murailles et imposant la paix aux Francs de l'autre rive[1]. Trèves, en arrière de Cologne, se trouva dégagée[2].

Mais ce n'avait été qu'un long sillage tracé à travers les flots ennemis. L'hiver approchant, Julien crut possible de disloquer l'armée, de la répartir dans ses garnisons habituelles[3] et de gagner Sens[4] pour s'y reposer. Mais quand il s'agissait de faire la guerre, les Barbares avaient le bon sens de ne point distinguer si nettement entre la bonne et la mauvaise saison. A peine Julien était-il arrivé à Sens, que les Alamans reparurent et qu'il se trouva assiégé dans son quartier général. Pendant trente jours il dut se battre avec une garnison réduite, sans qu'aucun de ses généraux[5], bien installés dans leurs campements d'hiver, n'eût la pensée de venir à son secours. Mais Julien et les murailles de Sens eurent raison des Barbares[6].

IV. — LA BATAILLE DE STRASBOURG[7]

Si dramatique qu'avait été cette triple chevauchée, de Reims à Brumath, de Brumath à Cologne, de Cologne à Sens, elle avait eu à la fin pour résultat de sauver la Belgique, de mater

1. Ammien, XVI, 3, 1-2; Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 279 *b*, Sp.; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 46-47. Libanius parle ici, avec ses à peu près coutumiers (p. 181, n. 1), d'une ville reconstruite et fortifiée à nouveau et d'une autre réconfortée : je suppose qu'il s'agit de Cologne et Trèves, ταῖν μεγίσταιν.

2. Cf. n. 1.

3. Julien n'a même pas avec lui sa garde d'élite, *Scutarii* et *Gentiles* (XVI, 4, 1).

4. Par Trèves (XVI, 3, 3), Metz et Reims?

5. En particulier le *magister equitum* Marcellus (XVI, 4, 3); cf. p. 187, n. 2.

6. Ammien, XVI, 4; Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 278 *b*, Sp.

7. Outre les livres généraux sur Julien et ses campagnes (p. 181, n. 1, p. 186, n. 2) et sur l'Alsace (en particulier Schœpflin, trad. Ravenez, II, p. 401 et s.) : J. G. Schweighæuser, *Énumération des monuments... du Bas-Rhin*, 1842, Strasbourg, p. 41 et s.; Félix Dahn, *Die Alamannenschlacht bei Strassburg*, Brunswick, 1880; Kaufmann, *Deutsche Litteraturzeitung*, V, 1884, c. 940-3 (bonne défense des premières études de Wiegand); Hecker, *Die Alamannenschlacht bei Strassburg*, dans *Jahrb. für class. Phil.*, CXXXIX, 1889, p. 59 et s.; Wiegand, *Die Alamannenschlacht* etc. surtout

les Francs, de rendre aux Romains la route stratégique de Reims à Strasbourg par Verdun et Metz, et, sur cette route, le col de Saverne par où les Barbares descendaient en Lorraine et en Champagne [1]. Voilà les Alamans séparés des Francs, et rejetés en Alsace [2]. — Il s'agit maintenant de les y coincer entre les Vosges et le Rhin, et de fermer sur eux les deux pinces d'une tenaille [3], dont l'une viendrait par Saverne et l'autre par Bâle (357) [4].

Deux armées furent préparées en conséquence : l'une, sous l'ordre de Julien [5], fut concentrée à Saverne, dont on fit une place forte à peu près imprenable [6]; l'autre, envoyée directement par Constance, fut campée dans les parages d'Augst [7]. Des escouades d'avant-garde, parties des deux quartiers généraux, commencèrent à nettoyer des moindres bandes la plaine d'Alsace et les îles du Rhin [8].

dans *Beiträge zur Landes- und Volkeskunde von Elsass-Lothringen*, III, 1887 ; le même, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, VII, 1888, p. 63 et s.; Nissen, même *Zeitschrift*, VI, 1887, p. 319 et s.; von Borries, *Die Alamannenschlacht des Jahres 357*, etc., dans *Jahresbericht der Neuen Realschule zu Strassburg* de 1892 (programme); le même dans *Westdeutsche Zeitschrift*, XII, 1893, p. 242 et s.; etc.

1. C'est évidemment pour garder ce col que les Alamans avaient établi leur campement des abords de Tarquimpol (p. 173, n. 9, p. 188, n. 8); cf. n. 6, et p. 192, n. 7.

2. Cf. p. 189, n. 7.

3. J'interprète ainsi l'expression si caractéristique d'Ammien, *multitudine geminata nostrorum forcipis specie trusi in angustias*; XVI, 11, 3.

4. Cf. p. 189, n. 7; ici, n. 7.

5. Il fut sans doute dès lors investi de l'autorité militaire souveraine, avec Sévérus pour *magister equitum*; Ammien, XVI, 10, 21; 11, 1; *Epist. ad sen. Ath.*, p. 278 *d*, Sp.; Libanius, *Or.*, XVIII, § 48, p. 257, F.

6. Cf. p. 192, n. 7; XVI, 11, 11 et 14. Il fallut d'abord reconstruire les remparts, et Ammien remarque justement à ce propos que Saverne avait été fortifiée pour garder l'intérieur de la Gaule, *intima Galliarum*; cf. p. 188, n. 8, p. 189, n. 6.

7. Sous les ordres du maître de l'infanterie Barbation (cf. p. 187, n. 2), avec un effectif de 25000 hommes (XVI, 11, 2). — Barbation abrita son armée, en venant d'Augst, derrière un retranchement préexistant, qu'Ammien appelle *vallum Gallicum* (11, 14) : il doit s'agir de quelque levée disposée en avant de Bâle et fermant la route de Strasbourg à Augst et peut-être aussi (11, 6) celle de Besançon à Kembs sur le Rhin (t. V, p. 88, n. 2), levée probablement construite en 355 par les habitants du pays pour arrêter les incursions des Alamans (cf. p. 172 et s.) : d'Huningue vers Altkirch ?

8. XVI, 11, 8-10 et 14 (*stationes prætendit agrarias*). On avait préparé, pour atteindre les campements des îles, un pont de bateaux : mais ce pont ayant été détruit (par le mauvais vouloir de Barbation, dit Ammien; par l'ennemi, dit

Mais on avait affaire à un ennemi à la fois audacieux et averti. Une de ses troupes[1] s'échappa entre les deux avant-postes romains[2], et, se glissant en Bourgogne, poussa jusqu'à Lyon, qui faillit être enlevé[3]. Julien, aussitôt renseigné, donna ordre de barrer tous les chemins par où les Barbares reviendraient[4]. Ils eussent tous péri, si le général de Constance n'avait laissé échapper ceux qui passaient à sa portée[5].

Les Alamans comprirent que de ce côté-là était le point faible de l'attaque romaine. Ils se massèrent contre l'armée de Constance, la surprirent, lui enlevèrent bagages et valetaille, l'obligèrent à se renfermer dans Augst[6]. Julien, par prudence, ne quitta pas Saverne[7]. Les deux pinces de la tenaille étaient démesurément écartées, et l'une d'elles complètement faussée.

Libanius, *Orat.*, XVIII, § 50, p. 258, F.), on put passer à gué le premier bras du Rhin (on était en plein été, *torrida æstate*). L'essentiel fut fait là, pour le compte de Julien, par des vélites auxiliaires (les Cornutes?) commandés par *Bainobaudes*, tribun des Cornutes. Il s'agit surtout d'une grande île, entre Bâle et Brisach? cf. p. 87, n. 5).

1. Ammien appelle cette bande *Læti barbari* (11,4). Il s'agit donc de Germains (Alamans ou Francs?) domiciliés en Gaule (cf. p. 66; sur le plateau de Langres? en Lorraine? en Haute Alsace? et peut-être les mêmes que ceux de Magnence? p. 152, n. 4, p. 156, n. 3). Ils auraient rejoint les Alamans au cours de leurs incursions depuis 354.

2. *Inter utriusque exercitus castra*; XVI, 11, 4. Par la trouée de Belfort? Le camp de Julien avait pu être porté un instant du côté de Colmar, Strasbourg n'ayant pas encore été fortement occupé par les Alamans (cf. p. 193, n. 2).

3. Il semble même qu'ils purent entrer un instant dans la ville : *invasere Lugdunum incautam... clausis aditibus repercussi*; XVI, 11, 4. Les remparts, comme ceux d'Autun (p. 173, n. 8), devaient être en fort mauvais état.

4. Ammien parle de trois chemins de retour, *tria itinera* (XVI, 14, 5). Comme il s'agissait pour les Lètes de rejoindre le Rhin, ce doivent être les deux routes de Besançon à Kemps et à Brisach (cf. t. V, p. 88, n. 2) et sans doute un chemin direct (venant de Langres? cf. t. V, p. 88, n. 4, t. VI, p. 433, n. 5) vers Bâle.

5. Sur le chemin (de Langres?) vers Bâle (n. 4)? à travers le *vallum* (p. 191, n. 7)? La faute en fut à *Bainobaudes* (cf. p. 191, n. 8) et à Valentinien, envoyés par Julien, mais tous deux induits en erreur par un officier de Constance (XVI, 11, 6). Ammien place l'affaire avant le nettoyage de l'Alsace, ce que j'ai peine à accepter.

6. Ammien dit même qu'il s'enfuit au delà (*ultra quod potuit*) et rejoignit l'empereur, considérant la campagne comme terminée; XVI, 11, 14; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 51, p. 258, F.

7. Il dut revenir à Saverne (p. 191, n. 6); je place en partie après ce départ de Barbation ce que dit Ammien de Julien, *conversus ad reparandas Tres Tabernas* (XVI, 11, 11 et 14; cf. *retrocessisse*, 12, 1).

C'était un adversaire de grand style que Julien trouvait devant lui.

Par bonheur pour Rome, le généralissime des Germains, Chnodomar, eut alors de hautes visées militaires. Il rêva d'une bataille dont il serait le héros[1]. Faisant appel à toutes les tribus des Alamans, il amassa sur la rive gauche, au-devant de Strasbourg, en un vaste campement[2], une armée de 35 000 hommes[3], et il s'apprêta à marcher à sa tête[4] contre celle de Julien, forte seulement de 13 000 soldats[5]. Le Romain ne pouvait espérer mieux. A la guerre d'embuscades et d'alertes. où tout était risque pour lui, succéderait le combat en rase campagne, où il était bien rare qu'un Barbare fût vainqueur[6].

Julien attaqua le premier[7], pour ne pas laisser aux Barbares

1. *Princeps audendi periculosa*; 12, 4.

2. Près de Strasbourg (*prope Argentoratum urbem*), en direction de Saverne où est Julien (XVI, 12, 1). Le campement devait être barré du côté de cette route, après les dernières pentes des Vosges (*vias clivosas*), par des amoncellements de troncs ou de grosses branches (XVI, 11, 8; ici, p. 194, n. 6) : c'est le *vallum barbaricum*, situé, dit Ammien (12, 8), à la XIV[e] lieue en partant de Saverne (21 milles, 31 kil.), et cela représente la distance légale, et d'ailleurs exacte (*Itin. Ant.*, p. 240, W.), entre Saverne et Strasbourg. — Ce détail, d'une précision bien rare dans les récits militaires de l'Antiquité, les autres indications de lieux et de sites fournis par Ammien et même Libanius, la correspondance absolue de ces renseignements avec le pays sur la route de Saverne aux abords de Strasbourg, ne permettent pas de douter un seul instant de l'endroit de la bataille; voyez en particulier Wiegand (p. 395), qui n'a d'ailleurs fait que préciser sur l'opinion traditionnelle (Schœpflin et Schweighæuser). — Von Borries et Koch d'après lui se sont imaginé que Julien prit la route de Saverne à Brumath (p. 189, n. 7), puis la grande route du Rhin de Strasbourg à Mayence en descendant vers le nord, et que la rencontre eut lieu à Weitbruch et Kurtzenhausen. Outre qu'Ammien ne dit absolument rien de cette marche de flanc, l'idée de von Borries et de Koch, d'interpréter *Argentoratum* par le territoire de Strasbourg (*das ganze Bezirk*), est vraiment inadmissible.

3. *Barbari conglobati*, 12, 14; *in unum collecto*, 12, 1; cf. p. 175. Évidemment, il a rappelé toutes les troupes disséminées en Alsace.

4. C'est alors qu'il adresse son insolente ambassade à Julien (p. 175, n. 11).

5. XVI, 12, 2.

6. C'est ce que le préfet du prétoire Florentius fit observer à Julien pour le décider au combat (XVI, 12, 14).

7. C'est la partie médiane de la route de Saverne à Strasbourg qu'il décrivit dans son discours aux soldats, tenu au cours d'un arrêt [vers Zeinheim?] (XVI, 12, 11) : *scrupulosi tramites et obscuri*, puis des terres desséchées et sans sources [la descente et le pays après Zeinheim?].

le temps de s'organiser après les fatigues de la concentration[1]. Leur campement était en un site médiocre et défavorable, à peu près entièrement en plaine, sauf les collines qui le gardaient du côté de la route de Saverne[2], par où arriverait Julien; et ils allaient combattre le dos au fleuve, qui leur fermerait la retraite. Tout l'avantage de la position était aux Romains, qui descendaient du haut pays[3], et dont les réserves pouvaient s'appuyer sur les murailles de Saverne.

Pourtant, l'affaire fut longue et pénible, et dura de midi au coucher du soleil, par une chaude journée d'août[4] (357). A gauche, l'infanterie romaine[5] se vit en face de tranchées profondes, d'où émergèrent à l'improviste des masses de combattants[6]. A droite, la cavalerie de Julien rencontra les escadrons alamans, et, dissimulés entre leurs montures, ces redoutables vélites de Germanie, fantassins armés à la légère, habiles à manœuvrer et à frapper sous les flancs même des chevaux[7], et qui, depuis quatre siècles de guerres rhénanes, étaient la terreur du soldat du Midi[8]. Surpris aux deux ailes,

1. Les Alamans avaient mis trois jours et trois nuits à passer le Rhin (XVI, 12, 19) : à Strasbourg et sans doute aussi à Seltz (cf. p. 196, n. 5; XVI, 12, 58).

2. Ils ont occupé par un poste d'éclaireurs *collem molliter editum, opertum segetibus* (12, 19) [fort Maréchal-Pétain dans Oberhausberg, entre la route de Saverne et celle de Brumath?]. Ils ont dû également occuper les hauteurs entre le ruisseau de Musau et la plaine.

3. Hauteurs de Hürtigheim qui portent la route?

4. XVI, 12, 11. On pourrait songer à juillet, les blés étant mûrs et pas encore coupés (11, 19) : mais aurait-on commencé la campagne avant juillet (p. 188, n. 1)? Je préfère août, à la fin de la pleine lune (11, 11), qui était au 16 août (calcul de Luc Picart).

5. Commandée par Sévérus (cf. p. 187, n. 2); 12, 27. Il semble qu'il y ait eu, formant l'extrême aile gauche, un groupe de cavaliers (Libanius, *Orat.*, XVIII, § 54, p. 260).

6. XVI, 12, 23 (*clandestinis insidiis et obscuris*); 12, 27 (*fossas armatorum refertas*). Libanius apporte une précision (*Orat.*, XVIII, § 56, p. 261) : les ennemis se cachèrent en particulier sous les arches d'un aqueduc, ὑπὸ ὀχετῷ μετεώρῳ [qui devait traverser, à gauche de la route, le vallon du ruisseau de Musau?]. C'est ici sans doute qu'il faut placer les premières palissades qui abritaient le campement germanique (p. 175, n. 9).

7. XVI, 12, 21 (*pedites discursatores et leves*) : le fantassin, rampant à terre, frappait la monture du *clibanarius* romain, lequel était rendu invulnérable *tegminibus ferreis*.

8. Cf. t. III, p. 42, n. 7.

les Romains s'arrêtèrent[1]. Il fallut que Julien, par des renforts ou par sa présence, stimulât le courage et l'espoir[2]. Mais si ses fantassins, à gauche, tinrent bon et avancèrent[3], ses cavaliers reculèrent à droite[4].

Ce fut alors la grande poussée ennemie sur les rangs de l'infanterie. Les deux premières troupes romaines furent enfoncées[5]; deux qui survinrent ensuite ne purent arrêter la pression des Barbares[6], et ceux-ci, dans un dernier élan, leurs rois à la tête[7], pénétrèrent jusqu'aux lignes de réserve, formées par la Première légion[8]. Mais cette fois, devant ce carré droit et dur comme une tour, aux hommes immobiles et bardés de fer[9], ce fut chez les Barbares l'arrêt brusque et complet, avec ses inévitables désordres[10], et, tout de suite, le retour offensif de la cavalerie romaine[11], le sang-froid perdu par les Alamans, la

1. Sévérus à gauche, 12, 27; la cavalerie à droite, 12, 37.

2. XVI, 12, 28-33; Julien accourut, *ducentis equitibus sæptus*.

3. XVI, 12, 34-37 : en particulier en formant un front continu avec les boucliers, *frontem artissimis conserens parmis*.

4. En particulier à la suite de la blessure du chef (*rector*) des *equites cataphracti* (12, 38) : c'est ici que se place sans doute l'épisode de la lâcheté d'un escadron d'élite (ἴλη), dont parle Zosime (III, 3). Julien dut aller de ce côté, précédé de son fanon, *purpureum signum draconis summitati hastæ longioris aptatum* (12, 39-41). Le combat se rétablit alors (12, 41).

5. *Primam aciem peditum*, formée par les troupes auxiliaires, à armement léger, des *Cornuti* et des *Bracchiati*; celles-ci furent enfoncées malgré la double manœuvre du jet du javelot et de la formation en tortue; 12, 43-44.

6. Les *Batavi*, auxiliaires, et les *Reges*, qui sont la légion des *Regii* de la *Notitia* (*Occ.*, 5, 229), toutes deux troupes d'élite, *formidabilis manus*; 12, 45-48. La tradition courante semble rapporter ces *reges* aux Bataves, ce qui me paraît inacceptable.

7. *Inter quos decernebant et reges*; 12, 49 : Chnodomar, au premier rang, armé d'un javelot de dimensions extraordinaires, le front ceint d'un bandeau couleur de flamme (12, 24).

8. *Adusque Primanorum legionem* : il s'agit sans doute d'une *legio Prima*, qui devait former le centre de la bataille, *locata in medio*, par conséquent sur la route 12, 49. — Je verrais volontiers en ces *Primani* la fameuse *Prima Minervia*, si longtemps en garnison à Bonn. On les a rapprochés des *Primani* de la *Notitia* (*Or.*, 6, 45, légion palatine; *Occ.*, 7, 155, légion *comitatensis*) : c'est possible, mais il faudrait connaître le surnom de ces *Primani*. On peut également songer à la *legio I Jovia*, qui semble avoir été en Gaule sous Constant (p. 150, n. 2), une des meilleures de l'Empire : mais n'était-elle pas alors en Orient avec son inséparable *II Herculia* (Ammien, XXII, 3, 2)?

9. XVI, 12, 49-50, *miles instar turrium*.

10. XVI, 12, 51-53.

11. Supposé d'après *instante victore*; 12, 54.

retraite précipitée, la fuite échevelée, la course jusqu'aux bords du Rhin, où s'engloutirent ceux que les vainqueurs ne purent massacrer[1].

On compta 6000 cadavres ennemis sur le champ de bataille[2]. Mais telle était la solidité des cuirasses romaines, que Julien, dit-on, n'avait perdu que 243 soldats[3] : c'était, depuis quatre siècles, la proportion ordinaire des pertes entre Latins et Barbares dans les batailles sévèrement conduites[4]. Chnodomar, pris dans sa fuite[5], fut expédié à l'empereur Constance, qui le laissa vivre[6].

V. — LES CAMPAGNES DE LA FRONTIÈRE[7]

La bataille de Strasbourg sauva la Gaule de l'invasion germanique, au même titre que, trois générations auparavant, les chasses aux brigands de la guerre de Probus[8]. Julien aura encore trois années à guerroyer contre les Barbares :

1. XVI, 12, 54-57.
2. Ammien, 12, 63; Libanius dit 8000, *Orat.*, XVIII, § 60, p. 262, F.
3. Et quatre officiers, dont *Bainobaudes*, *tribunus Cornutorum*, un des meilleurs de l'armée (cf. p. 191, n. 8, p. 192, n. 5); XVI, 12, 63.
4. Cf. t. III, p. 329, t. IV, p. 109 et s., 130 et s., 579, 606 et s.
5. Il s'enfuit dans son camp de débarquement, où étaient toujours prêtes les barques de passage; mais, embourbé dans les marais du bord, puis réfugié sur une colline du voisinage, essayant en vain de se cacher sur une chaussée boisée (*aggerem nemorosum*), il finit par se rendre. La scène se passe *prope munimenta Romana Tribuncos* [pour *Tribocos*?] *et Concordiam*, qui sont des stations fortifiées de routes, à l'entrée du territoire triboque de Strasbourg (cf. t. VI, p. 496, n. 1), et qui sont sans doute Lauterbourg et Altenstadt près de Wissembourg. C'est donc vers Seltz, à la frontière de Spire et de Strasbourg, que je placerais le camp et les barques de Chnodomar (son royaume devait être en face), et c'est en effet le meilleur lieu de passage en aval de Strasbourg. On retrouve aisément, au delà du ruisseau de Seltz, colline, marais, bois et chaussée romaine. — Quant au passage d'Ammien, *castra... fixit in Triboccis*, j'hésite fort à accepter ce texte, qui est une correction moderne : jamais on n'eût dit, au milieu du IVe siècle, *Triboci* pour le territoire de Strasbourg; j'aime mieux conserver la leçon des manuscrits, *intrepidus*, ce que fait judicieusement Clark. Ammien, XVI, 12, 58-61.
6. Ammien, XVI, 12, 65-66; Julien, *Epist. ad sen. Athen.*, p. 279 *c-d*, Sp.
7. Sur les campagnes en Gérmanie Inférieure, Koch dans *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis*, IIIe série, X, 1897, p. 1 et s.
8. T. IV, p. 606 et s.

mais ce sera toujours à la frontière, et, la moitié du temps, sur l'autre rive du Rhin.

Dans la fin d'année qui suivit la bataille (357), il se rendit à Mayence[1], où, renouvelant de lointains exploits d'empereurs, il franchit le fleuve pour relever un fort de Trajan en pleine Germanie[2]. De Mayence, il continua sa tournée jusqu'à Cologne[3], d'où il revint en Gaule en faisant main basse sur les petits groupes de Francs qui s'étaient aventurés le long de la Meuse[4]. C'est à Paris qu'il acheva de passer l'hiver[5].

Au printemps (358), les grands combats étant finis, il put se mettre, avec plus de suite et de méthode, à pacifier et à réorganiser la frontière[6]. Sous les auspices de Julien, Rome connut cette année-là les derniers beaux jours de gloire et de confiance que ses destins lui aient dévolus sur le Rhin. Elle se crut revenue à ces temps de Drusus et de Germanicus, eux aussi héros de victoire et de jeunesse, lorsque la puissance

1. Par Saverne, Metz et Trèves; XVII, 1, 1 et 2.

2. Ammien, XVII, 1, 2-13; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 68 69, p. 265-266, F. — On a accepté qu'il s'agit d'un fort romain dans la direction de Francfort (Nied? Heddernheim?), à dix lieues gauloises de Mayence (*decimi lapidis* : mais cela peut signifier milles); Koch, p. 399. J'hésite à croire que Julien ait aventuré si loin une garnison; et d'autre part, la description de la marche (*montium vertices, silva horrenda*, etc.) fait songer moins aux bords du Mein et à la route de Francfort qu'à la montée du Taunus. Je me demande donc si le fort de Trajan n'est pas Wiesbaden (cf. t. IV, p. 469, n. 2; *Corpus*, XIII, II, p. 421-422). Au surplus, Ammien ne dit pas expressément que le fort fut bâti à 10 lieues ou 10 milles de Mayence. L'hypothèse, qu'il s'agit de Ladenburg (p. 242, n. 1, p. 243, n. 3), est inadmissible.

3. C'est en tout cas le chemin qu'a suivi l'armée de Sévérus (Ammien, XVII, 2, 1-2), que Julien a dû suivre ou précéder (n. 5).

4. Il fut arrêté pendant cinquante-quatre jours, en décembre et janvier, par un groupe de 600 Francs, qui, après avoir pillé la campagne, se réfugièrent dans deux forteresses romaines abandonnées, le long de la Meuse (XVII, 2, 2) : l'une est certainement à Maestricht, et l'autre, peut-être au même endroit, mais sur une rive différente de la Meuse. Ammien, XVII, 2, 2-3; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 70, p. 266-267, F. (ne parle que d'un fortin). — Une bande nombreuse de Francs arriva trop tard pour essayer de délivrer les assiégés; Ammien, XVII, 2, 4; Libanius, XVIII, § 71, p. 267, F.

5. Pas avant janvier 358 (*revertit Parisios* : ce qui semblerait faire croire que Julien, précédant Sévérus (n. 3), soit venu à Paris pendant l'automne et revenu sur la Meuse pour le siège.

6. Dès mai-juin, avant le rassemblement général de juillet (p. 187, n. 4, p. 188, n. 1); Ammien, XVII, 8 1-2.

impériale dominait à la fois par ses légions et par ses escadres, sur la terre et sur la mer, sur le grand fleuve et dans les forêts de Germanie[1].

Pendant que Julien, avec son armée, s'approchait de l'île batave par la chaussée de Paris à Bavai et à Tongres, une flotte immense, de 600 navires, entrait dans les eaux de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Il y avait près d'un an qu'on la préparait : quatre cents bateaux s'étaient construits dans les chantiers de la Gaule ou de la Bretagne, les autres avaient été réquisitionnés dans tous les ports[2]. Le rassemblement avait dû se faire dans les eaux de la Tamise[3]. Pour la dernière fois dans l'histoire du monde, vaisseaux et marins de Rome se montrèrent en souverains sur la mer du Nord. Comme Drusus, Julien est de ceux qui ont compris que la sécurité et la puissance de la Gaule résident aussi dans la maîtrise de la mer. Et cela suffit à me faire croire qu'il fut un chef de très haut mérite.

Tandis que la flotte s'avançait dans les eaux du Rhin, Julien arrivait à Tongres[4], à portée des Francs Saliens : ceux-ci tenaient toutes les routes fluviales, domiciliés légale-

1. T. IV, p. 111, 114, 130, 167.

2. L'affaire, omise par Ammien, est racontée par Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 279-280, Sp., et par Libanius, *Or.*, XVIII, § 87, p. 273, F. On la place d'ordinaire en 359, l'année suivante, en la rattachant au passage d'Ammien sur la construction et l'approvisionnement des forteresses du Rhin (XVIII, 2, 4). J'ai préféré la faire correspondre à la grande marche militaire de Julien sur le Rhin de Nimègue à Cologne : car il m'a paru impossible que l'arrivée de cette énorme flotte n'ait pas été surveillée de près par le prince. — Il est possible qu'il ait envoyé au-devant d'elle Sévérus, *per ripam* (*Rheni* sans aucun doute, par la chaussée de Cologne, *Vetera* et Nimègue, t. V, p. 99; XVII, 8, 4). Au surplus, il y eut certainement un lien entre l'arrivée de cette flotte et l'obligation pour les Romains d'être maîtres sur les deux rives et de s'y assurer la liberté de passage (ce que Constance ou son préfet Florentius voulait acheter à prix d'or : aux Saliens ? Julien, *ib.*). J'ajoute en faveur de ma solution, que Julien groupe ensemble l'affaire de la flotte et celle des Saliens (cf. p. 199, n. 5). Cf. p. 201, n. 3. — Le transport de blé de Bretagne a dû être d'ailleurs renouvelé en 359 et plus tard (Ammien, XVIII, 2, 3; cf. p. 204, n. 2).

3. Zosime, III, 5, 2, qui parle de 800 navires et indique 900 stades pour le trajet de Bretagne au rivage germanique (il compte de Douvres à Walcheren?).

4. Chaussée de Paris et Bavai vers Cologne, t. V, p. 97; Ammien, XVII, 8, 3.

ment dans l'île batave [1], usurpateurs de terres dans le Brabant septentrional [2]. Mais d'eux on était à peu près sûr. Ils envoyèrent à Tongres une ambassade suppliante [3] : Julien se contenta d'une parade militaire [4], les laissa en paix sur leurs domaines, bien ou mal acquis. Ils se déclarèrent et restèrent sujets d'Empire [5]. La flotte put continuer sa route [6], et Julien s'engager sur la vieille chaussée militaire, qui de Tongres menait à Cologne.

Sur cette route, il se heurta à d'autres Francs, les Chamaves, venus de l'autre côté du Rhin, ceux-ci ravageurs incurables

1. P. 86 et 146, n. 2.

2. P. 171. Ammien, XVII, 8, 3 : *Petit primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit, ausos olim in Romano solo apud Toxiandriam locum habitacula sibi figere prælicenter*; Zosime, III, 6, 4. La *Toxiandria* était un *pagus* de la *civitas* de Tongres (cf. t. VI, p. 463, n. 7) : mais l'emploi du mot *locus* par Ammien me fait croire à l'existence d'un centre du pays, d'un chef-lieu du *pagus*, autour duquel les Francs se seraient groupés (*Dispargus*? Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, II, 9 : que j'ai placé volontiers à Diest? en tout cas en Brabant ou en Limbourg [Diest est à la limite, mais en dehors de la Toxandrie]). Cf. p. 247, n. 1.

3. *Occurrit legatio pacem prætendens*; XVII, 8, 3.

4. Marche militaire de Julien de Tongres directement vers Nimègue? sur cette route, p. 82, n. 1. Sévérus envoyé en même temps vers la Batavie par la rive du Rhin (cf. p. 198, n. 2). Ces deux expéditions, comme l'a bien interprété Koch (*Kaiser Julian*, p. 411) en s'aidant très habilement de Zosime (III, 6, 7), correspondent à deux troupes de Saliens, l'une installée en Toxandrie avec un roi, l'autre sur les hauteurs boisées à l'est de Nimègue (εἰς τὰ ὄρη : la correction ὅρια n'est donc pas nécessaire).

5. *Ut quiescentes eos tamquam in suis* [ceci indique la reconnaissance de la légitimité de leurs domaines de Toxandrie] *nec lacesseret quisquam nec vexaret* (Ammien, XVII, 8, 3); Σαλίων δὲ μηδένα κτείνειν, ἢ κωλύειν ἐπὶ τὰ Ῥωμαίων ὅρια διαβαίνειν, οἷα μὴ ὡς πολεμίους ἐφισταμένους τῇ χώρᾳ (Zosime, III, 6, 5-6) : ὥστ' ἠξίουν μετοικεῖν καὶ μέρος εἶναι τῆς αὐτοῦ βασιλείας τῆς οἰκείας τὸ ζῆν ὑπ' ἐκείνῳ κρίνοντες ἥδιον καὶ γῆν ᾔτουν καὶ ἐλάμβανον (Libanius, *Orat.*, XVIII, § 75) : ἰδίαν δ' ἀπέφαινε πᾶσαν αὐτοὺς δεῖν ὑπολαμβάνειν, ἣν ἄνευ μάχης καὶ πόνων ἔχουσιν (Eunape, fr. 10, p. 16, Müller-Didot); ὑπεδεξάμην μὲν μοῖραν τοῦ Σαλίων ἔθνους (Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 280 *b*, Sp.). Je cite à dessein tous ces textes concordants : car ils constituent, avec une extension nouvelle de territoire, une troisième législation et réglementation de la tribu ou, si l'on préfère, de la *civitas* ou du *pagus Saliorum* à l'intérieur de la Gaule romaine (cf. p. 86, n. 1, p. 146, n. 2). — Il résulte bien de tous ces textes que l'installation des Saliens s'est faite « sans combat », sans dévastation, sans provocation, à la différence absolue de celle des Alamans de Chnodomar (p. 175, n. 11), et plutôt sous la forme de colonies agricoles que de bandes militaires. Et cela est capital pour comprendre l'histoire ultérieure de ce groupe. — Voyez maintenant, au sujet de cet établissement, l'article de J. H. Holwerda, *De Franken in Nederland*, 1924 (cf. p. 14, n. 6).

6. Cf. Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 279-280, Sp.

et bandits effrontés. On leur fit la chasse sans pitié, et on rejeta sur l'autre bord ceux que l'on ne tua point[1]. La flotte put alors remonter jusqu'à Cologne et au delà[2], débarquant partout des vivres sur les terres dévastées, ranimant la force et l'espoir dans les garnisons rétablies et les villages repeuplés de la rive romaine[3].

A Mayence, on touchait aux Alamans. Le Rhin fut franch de nouveau sur un pont de bateaux[4], et Julien put en toute liberté circuler, fourrager et piller sur terre ennemie[5]. Cette fois, les Romains se disposaient à intervertir les rôles.

1. Ammien, XVII, 8, 5; Julien, *Ep. ad sen. Ath.*, p. 280 *b*, Sp.; Zosime, III, 6 (où très visiblement Κουάδους est une méprise pour Χαμαβούς : la correction Καύχους de Mendelssohn pour 6, 1, est inadmissible). D'après le récit de Zosime, les Chamaves, qu'il apparente aux Saxons, avaient l'intention d'enlever la Batavie aux Saliens. En marchant sur Nimègue par le Rhin (p. 198, n. 2, p. 199, n. 4), Sévérus avait dû débarrasser des Chamaves toute la pointe entre le fleuve et la Meuse. — Un traité de paix paraît avoir été conclu avec les Chamaves; Eunape, fr. 12, p. 17-19; Zosime, III, 7, 10; Pierre le Patrice, fr. 18, p. 191, Müller-Didot.

2. Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 280, Sp. Zosime (III, 5, 3) parle d'un transbordement des cargaisons dans des navires rhénans : c'est possible, et la chose (dit Koch, p. 413) s'est toujours faite, par exemple au Moyen Age, à Nimègue, à Dorestad, à Tiel, à Dordrecht, ou aujourd'hui à Rotterdam. Cela était impossible sans l'intervention amicale des Saliens. — Il est probable que Dorestad, à la fourche du Rhin et du Lek, a remplacé dès lors *Fectio* (cf. t. VI, p. 487, n. 5) comme point de départ pour la Bretagne et a servi de principal port aux Saliens. — Sur les rapports entre les Francs et la Bretagne, cf. p. 79, n. 9.

3. Mêmes textes et Libanius, *Orat.*, XVIII, § 87, p. 273, F. — Ammien mentionne, après l'expédition contre les Chamaves, la reconstruction de trois forteresses sur la Meuse (*tria recta serie superciliis imposita fluminis Mosæ*; XVII, 9, 1). On songe d'ordinaire à des fortins sur la basse Meuse, de Cuyk à Gertruidenberg. Je les chercherai en amont. Ou bien entre Cuyk et Maestricht, aux trois premières stations qui sont signalées par la Table de Peutinger sur la route de Tongres à Nimègue (Desjardins, IV, p. 127; voyez sur cette route Habets dans les *Verslagen en Mededeelingen* de l'Académie royale d'Amsterdam, II[e] série, XI, 1882, p. 126 et s.). Ou même, plus en amont, à trois *castella* gardant les principaux passages de la Meuse en amont de Maestricht (p. 197, n. 4), 1° à Héristal ou Liége, 2° à Ombret (Chaussée Verte, route de Tongres à Reims [cf. t. III, p. 379, n. 3], et sans doute aussi de Tongres à Trèves ou à Metz par Arlon), et 3° à Namur. — Cuyk fut d'ailleurs alors un lieu important, où l'on passait la Meuse.

4. Sans aucun doute à Mayence, en face le *pagus* de *Suomarius* (XVII, 10, 1, 3 et 9, rapproché de XVIII, 2, 7 et 8).

5. On fit tributaires deux *pagi* d'Alamans, ceux de *Suomarius* et d'*Hortarius*; XVII, 10, 3-10; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 76-78, p. 269, F. Celui-là longeait le Rhin, celui-ci plus loin en amont (p. 202, n. 1) et dans l'intérieur, au delà d'une forêt (XVII, 10, 6). Il s'agit dans l'un et l'autre cas surtout des Alamans voisins des confluents du Mein et du Neckar: cf. p. 202, n. 5.

Mais à l'arrière du Rhin, il y avait encore un rude nettoyage à faire pour se débarrasser des bandes de Barbares errant dans les campagnes de la Moselle. Un chef franc, Charietto, s'en chargea, et ce fut l'un des plus curieux épisodes de l'histoire de ce temps. Domicilié à Trèves de longue date, il s'avisa un jour de faire pour son propre compte la police du pays. Il se cachait dans les bois du voisinage avec quelques partisans, surprenait les Germains isolés, leur coupait la tête, et revenait à Trèves pour étaler son sanglant butin. Il finit par se trouver maître d'une petite troupe, et il s'en vint l'offrir à Julien. Le prince se garda bien de la refuser, il l'inscrivit sans doute sur les rôles officiels, et il autorisa même les fidèles Saliens de Batavie à s'y engager sous les ordres de Charietto[1]; et ce fut ce hardi compagnon qui, à la fin vainqueur des Chamaves, prépara l'entrée triomphale de Julien sur les terres de ces Francs indociles. Il fut récompensé par le titre de comte d'Empire[2].

Les besognes de police achevées, Julien se trouva prêt pour une offensive de grande allure. Ses expéditions se suivaient et se complétaient en une méthode impeccable. L'année suivante (359), qui fut la quatrième de la guerre, il franchit le Rhin dès l'entrée en campagne[3], et ce fut, cette fois, en amont

1. C'est à Julien que Zosime attribue l'incorporation dans l'armée romaine de corps de Saliens, et aussi de Chamaves, et d'autres Barbares installés en Batavie (cf. p. 171, n. 2); Zosime, III, 8, 1; 6, 5. Peut-être s'agit-il des *Petulantes* (cf. p. 85, n. 6), dont il est impossible de trouver un indice antérieur; ou encore de l'organisation ou réorganisation du corps similaire des *Celtæ* (p. 44, n. 7). Pétulants et Celtes, corps inséparables, le suivirent en Orient (p. 226, n. 8) et furent pour Julien comme une garde prétorienne. — C'est à l'ensemble de ces nouvelles recrues que Julien fait sans doute allusion dans son refus à Constance (p. 221, n. 1, p. 224, n. 1).

2. Tout cela, seulement d'après Zosime, III, 7; cf. Ammien, XVII, 10, 5; XXVII 1, 2; ici, p. 227, n. 1.

3. La première partie de l'année fut consacrée à la mise en état des forteresses du Rhin depuis l'île batave jusqu'à Mayence (cf. p. 200, n. 3, et p. 203), et, s'il faut la placer en 359, à l'expédition maritime (p. 198, n. 2). L'armée de campagne fut amenée par le préfet Florentius (XVIII, 2, 4) directement à Bingen en venant de Gaule. — Le maître de la cavalerie, Sévérus, brouillé avec Julien (cf. p. 187, n. 2), venait d'être remplacé par *Lupicinus* (XVII, 10, 1-2; XVIII 2, 7).

de Mayence[1] et pour aller le plus loin possible à l'intérieur de la Germanie, traverser de part en part tout le territoire alaman, atteindre même jusqu'aux frontières des Burgondes[2]. Depuis Probus[3], aucun chef romain n'avait pénétré plus avant sur le sol des Barbares. Si on laissait faire Julien, la Souabe et la Franconie redeviendraient terres latines, et les remparts d'Hadrien et d'Antonin seraient rendus à l'Empire[4]. Déjà le jeune César entendait traiter les rois alamans qui occupaient ce territoire[5], non plus en ennemis que l'on combat, mais en vassaux que l'on oblige à obéir[6].

1. A Worms? ou à Spire? en tout cas, face au *pagus* d'*Hortarius* (p. 200, n. 5) et pas loin de sa résidence (XVIII, 2, 8-15).

2. *Ad regionem cui Capellatii vel Palas nomen est ubi terminales lapides Alamannorum et Burgundiorum confinia distinguebant* (XVIII, 2, 15). On a conjecturé avec raison qu'il s'agit des vestiges de l'ancien *limes* des Champs Décumates (Hübner, *Bonner Jahrbücher*, LXXX, 1885, p. 75 et s.; cf. ici, p. 48, n. 5, p. 112, n. 3, t. IV, p. 462 et s.). Cette fois, c'est l'attaque des Alamans du sud du Mein (ici, n. 5; cf. p. 200, n. 5). Julien a dû, du Rhin, se diriger vers Cannstadt.

3. Cf. t. IV, p. 608.

4. Cf. t. IV, p. 470.

5. Outre les deux rois de l'Alamanie du nord (p. 200, n. 5), se soumirent alors les deux frères *Macrianus* et *Hariobaudes*, voisins du *limes* et des Burgondes (vallée du Neckar? les deux Neckargau?), puis, au sud, face à Augst (Brisgau?), *Vadomarius*, et, à chercher sans doute vers le Wurtemberg, *Urius*, *Ursicinus* et *Vestralpus* (Mortenau le long du Rhin, Nagoldgau et Westergau dans les régions supérieures du Neckar et du Danube?). Comme on dévasta le pays de ces derniers, il est possible que Julien soit revenu par Strasbourg: Ammien, XVIII, 2, 15-19. Au total, on traita avec huit rois. — Il est curieux de remarquer qu'Ammien ne nous dit pas lesquels de ces rois avaient succédé à Chnodomar et à son frère Médéric (p. 175). Étant donné que Chnodomar semble avoir attaqué du côté de Trèves (p. 154, 156) et ensuite a débarqué du côté de Seltz (p. 196, n. 5), on peut supposer que les *pagi* de ces deux frères avoisinaient le Rhin de Mayence à Spire, et étaient peut-être ceux de *Suomarius* et d'*Hortarius* (p. 200, n. 5) : on pourrait donc placer Chnodomar puis Hortarius dans le Kraichgau au sud du Neckar, Médéric puis Suomar entre le Neckar et le Mein. — Autres hypothèses chez Cramer (cf. p. 186, n. 2; voyez sa carte).

6. *Tributarios et vectigales*; Ammien, XX, 4, 1. — Deux détails montrent avec quelle régularité bureaucratique procédaient les Romains même avec les Barbares. D'une part, Julien, pour être assuré que tous les captifs romains lui seraient rendus par les Barbares (en 358 et 359; Ammien, XVII, 10, 4; XVIII, 2, 19), en avait fait dresser la liste nominative par les cités de la Gaule, avec indication des noms, villes ou villages, et on contrôla sur cette liste au cours des libérations (Zosime, III, 4, 8 et s.). D'autre part, ayant exigé des Alamans des fournitures en blé et autres vivres, et aussi des matériaux, bois et fer, pour la reconstruction des villes détruites (Ammien, XVII, 10, 4 et 9; XVIII, 2, 6; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 78, p. 269, F.), il fit délivrer à leur roi, tout comme à un vulgaire collecteur fiscal de l'Empire (*susceptorum vilium more*), des accusés de réception

Car le nouveau maître de la Gaule songeait moins à la gloire du moment qu'à la sécurité du lendemain. Il crut, et il eut raison de croire, qu'elle dépendrait surtout de la solidité de la frontière. De l'île des Bataves au coude des Rauraques, toutes les antiques forteresses de Rome furent relevées[1], et *Vetera*[2] cher à Drusus, et Neuss, et Bonn, et Bingen, et Andernach, et d'autres encore[3]. De robustes fortins furent construits pour barrer les accès de la Meuse inférieure[4]. En Alsace et en Lorraine, Saverne et Sarrebourg tenaient la route du col, de l'un et de l'autre côté des Vosges, sous la protection de leurs remparts formidables[5]. Les gîtes d'étapes sur les grandes routes, les stations de passage aux rivières, étaient transformés en véritables citadelles[6]. Partout, des greniers s'élevaient, garnis de vivres en abondance, prêts à fournir aux troupes la subsistance de vingt jours de campagne en pays ennemi[7]. On ne voyait sur les rives du Rhin que chariots chargés de provisions ou de matériaux[8], soldats transformés en portefaix, en maçons et charpentiers[9], ouvriers militaires en longues files,

(*securitates pro inlatis*), que le Barbare devait représenter sous peine de nouvelles livraisons (XVII, 10, 4). Tout cela suppose, à la suite de l'armée romaine, un véritable ensemble de services de bureaux. Cf. t. VIII, ch. I, § 13.

1. Ceci, dans la première partie de 359 (p. 201, n. 3); Ammien, XVIII, 2, 4.

2. Cf. t. IV, p. 104. *Vetera* est à l'origine de l'*oppidum* appelé par Ammien (XVIII, 2, 4) *Tricensimæ*, nom dû au long séjour de la légion XXX, qui y était certainement encore à la fin du siècle (*Not. dign.*, *Occ.*, 7, 108). En réalité, le fort de cette époque me paraît devoir correspondre à Xanten même (au sud et au contact de l'ancienne *Colonia Trajana*), *Vetera* ayant été plus au sud, près de Birten. — Ammien en nomme deux autres (*civitates septem*, 1, 4), à chercher sur le Rhin en aval de Xanten : *Quadriburgium* (*Burginatium*? lequel est Monterberg près de Calcar; t. VI, p. 487, n. 5) et *Castra Herculis* (πόλιν Ἡράκλειαν, Libanius, *Or.*, XVIII, § 87, p. 273, F. : vers Arnhem, au passage du Rhin, du côté nord de l'île des Bataves? on la place d'ordinaire vers Huissen; en tout cas, cette forteresse était en liaison avec le territoire des Saliens, p. 199, n. 5).

3. Ammien, XVIII, 2, 4; ici, n. 2. Sur Bingen, Ausone, *Mos.*, 2.

4. Cf. p. 200, n. 3.

5. Ici, p. 189, n. 6, p. 191, n. 6, p. 192, n. 7. Pour Saverne, t. VI, p. 500, n. 1; pour Sarrebourg, t. VI, p. 472, n. 10.

6. Ammien, XVIII, 2, 3-4; XVII, 8, 2; 9, 2.

7. XVIII, 2, 4.

8. Cf. p. 202, n. 6, p. 198, n. 2; XVIII, 2, 6 (*carpentis*).

9. Ammien ne parle que des *auxiliarii milites*, d'ordinaire, dit-il (2, 6), rebelles à ce genre de tâche.

soutenant sur leurs épaules des poutres de plus de cinquante pieds[1]. Même sur les eaux du fleuve, la vie de travail avait repris; les convois de blé arrivaient régulièrement de Bretagne[2]; la flotte était réorganisée[3], surtout avec les vaisseaux venus de la grande île. Tout fut disposé pour franchir le fleuve quand et comme on voudrait[4]. Mayence et Cologne restaurées reprenaient leur rôle de capitales militaires[5], et plus au sud Strasbourg[6] et Augst[7] collaboraient à leur tâche. Près de la mer, les Saliens montaient la garde pour le compte de la Gaule romaine[8]. Au delà du Rhin, des traités d'alliance ou de vassalité garantissaient, sinon la fidélité éternelle, du moins l'impuissance momentanée des Francs et des Alamans[9]; et à de certains indices on pouvait espérer qu'ils finiraient par préférer le travail de la paix romaine à des brigandages toujours punis[10].

VI. — JULIEN A PARIS

Chose étonnante, Julien ne s'est pas occupé de Trèves. Avait-il une raison particulière de ne point l'aimer? Estimait-il plutôt, et avec une certaine raison, qu'avant de lui rendre le prestige d'une résidence impériale, il fallait avoir rétabli un ordre définitif sur cette frontière dont elle était si proche? Il jugea en tout cas préférable, pour y séjourner dans les mois d'hiver, de choisir une ville de l'intérieur, mais qui ne fût

1. *Quinquagenarias longioresque materias* (madriers) *cervicibus vexere* (2, 6).
2. *Annona a Brittannis sueta transferri*; 2, 3. Ici, p. 198, n. 2, p. 200, n. 2.
3. Cf. *quadraginta lusoriæ naves*, vers Worms? (p. 202, n. 1; XVIII, 2, 12). P. 198 et s.
4. Cf. XVIII, 2, 11-12.
5. Cf. p. 190, n. 1, p. 197 et 200, et, plus loin, p. 241, p. 242, n. 1; *Not. dign.*, *Occ.*, 41; t. VIII, ch. II, § 6.
6. *Not. dign.*, *Occ.*, 27.
7. Cf. Ammien, XXI, 8, 1. Son rôle tendra à s'effacer plus tard, ici, p. 244, n. 3.
8. Il est probable qu'on leur confia non seulement la garde de ce secteur de la frontière, mais la police des embouchures du Rhin, en particulier pour assurer le passage des convois de Bretagne (ici, n. 2, p. 200, n. 2).
9. P. 190, n. 1, p. 199, n. 5, p. 202, n. 6.
10. P. 174.

point trop éloignée du Rhin, et qui, par sa situation à un carrefour des grandes routes de Gaule[1], pût aider le prince dans sa tâche de distribuer des ordres et de concentrer des troupes. Après avoir songé un instant à Sens[2], il se décida pour Paris, et, après la bataille de Strasbourg, depuis janvier 358[3], il y passa souvent les mois qu'il n'employa pas à se battre[4].

Julien n'aima pas seulement Paris[5] parce que c'était un poste admirable pour un chef de gouvernement et un général d'armée[6], mais aussi parce que l'aspect aimable et varié de son sol et de ses paysages plaisaient à son âme de poète. Il y sentit, même l'hiver, la douceur de vivre dans une nature accueillante et au milieu de ces Gaulois cordiaux et francs[7] dont il était heureux de se dire l'ami[8]. Les brises d'ouest, qui tempéraient la rigueur de la mauvaise saison, la Seine aux eaux limpides, fraîches et si bonnes à boire, ces coteaux ensoleillés aux riches vignobles, ces figuiers que les soins des paysans

1. Sur Paris carrefour, t. I, p. 35 et s., et, sur le rôle de Sens à cet égard, t. VI, p. 419. — On a douté que Julien ait été déterminé en faveur de Paris par l'importance de ses routes, le vrai carrefour utile étant, dit-on, plus à l'est, Langres ou Reims (cf. t. VI, p. 431 et 451). Je ne vois pas alors pour quelles raisons Julien se serait fixé à Paris. En outre, il faut tenir compte des routes fluviales, que le mauvais état des chemins de terre rendait de plus en plus fréquentées. Puis, Paris avait alors les voies de communication les plus nécessaires à Julien, et vers Tongres et Cologne (t. V, p. 97; t. VI, p. 459), qu'il a suivies trois ou quatre fois (p. 197, n. 4, p. 198, n. 4, p. 201, n. 3, p. 225, n. 6), et vers Reims et Strasbourg (t. V, p. 98), et vers Autun, Lyon et les Alpes (t. VI, p. 416). N'oublions pas enfin que Julien commandait à la Bretagne et à l'Espagne, et que, bien mieux que Reims ou Langres, Paris était à portée de Boulogne par Senlis et Amiens (t. VI, p. 412, n. 6), du col de Roncevaux par Orléans (t. V, p. 97; t. VI, p. 412 et 459). Il ne faut pas, quand on étudie Julien en Gaule, envisager le réseau routier de l'Empire, mais celui de la Gaule même.

2. P. 190.

3. Et peut-être dès la fin de 357. p. 197, n. 5.

4. Hiver 357-358; Ammien, XVII, 8, 1; rien ne prouve qu'il n'y passa pas l'hiver de 358-359; hiver 359-360, XX, 1, 1.

5. 'Εγὼ χειμάζων περὶ τὴν φίλην Λουκετίαν, et la suite; *Misop.*, p. 340, Sp. Quoique *Parisii* fût le nom officiel (voyez les textes d'Ammien), on disait encore *Lutetia* dans l'usage courant; cf. t. IV, p. 526.

6. T. I, p. 35-36; t. III, p. 460.

7. Ἤθεσιν ἐντυγχάνων οὔτε θωπεύειν οὔτε κολακεύειν εἰδόσιν, ἁπλῶς δὲ καὶ ἐλευθέρως ἐκ τοῦ ἴσου πᾶσι προσφέρεσθαι (*Misop.*, p. 359 *c*, Sp.).

8. P. 184, n. 2.

entouraient de paillons pour les soustraire aux intempéries[1], ce vin généreux qui lui faisait maudire la bière[2], c'était un peu pour Julien l'image de sa chère Grèce, une image atténuée et à demi voilée par la brume d'un ciel moins ardent.

A Paris, en son palais de l'île adossé aux remparts[3], il avait beau être mal logé[4], grelotter pendant l'hiver ou risquer l'asphyxie avec ces cheminées gauloises qui tiraient mal[5], il n'en vécut pas moins heureux dans ces longues nuits où, après quelques heures de repos, il partageait sa solitude entre les réflexions d'affaires et les études qui lui demeuraient si chères[6].

1. Pour tout ceci, le *Misopogon* de Julien, p. 340-341, Sp.

2. *Id.*, p. 341, Sp. (*Misopogon*); voir l'épigramme contre la bière des Celtes, εἰς οἶνον ἀπὸ κριθῆς, Bidez et Cumont, n° 168, p. 219.

3. En admettant que l'ancien palais des rois ait simplement succédé au lieu de séjour des empereurs, ce qui est très probable. Il demeure cependant possible que Julien se soit installé dans quelque hôtel de bourgeois ou de sénateur à l'intérieur de la Cité, hôtel qui à cette occasion aura pris le titre de *palatium* (cf. t. VIII, ch. IV, § 9). — Il n'y a pas à s'arrêter à l'opinion traditionnelle qui le loge aux Thermes (surtout vulgarisée par Corrozet, *Les Antiquitez.... de Paris*, éd. de 1550, p. 10; etc.); cf. De Pachtere, p. 92. Si des textes du Moyen Age appellent les thermes *palatium*, cela ne signifie absolument rien, le mot s'appliquant alors couramment à des ruines romaines. — Sur ce séjour à Paris, cf. De Vos, *Revue des Etudes grecques*, XXI, 1908, p. 426 et s.

4. Cela me paraît évident, vu la petitesse de la ville de la Cité et l'assez nombreux personnel qui entourait Julien. Il avait près de lui sa femme Hélène, qui avait dans le palais son appartement (*Ep. ad senatum Athen.*, p. 284 *b*, Sp.) et ses officiers de service (*id.*, p. 285 *b*, Sp.). Autour de Julien était une administration complète, le préfet du prétoire des Gaules (*Florentius*, qui l'accompagne d'ordinaire, et ne le quitte que pour aller à Vienne, et non à Trèves; Ammien, XVI, 12, 14; XVII, 3, 2; XX, 4, 2; 8, 20; Julien, *Epist. ad sen.*, p. 283, Sp.), un *magister officiorum* (XX, 8, 19), un questeur (XX, 9, 5), un grand chambellan (*præpositus cubiculi*; XX, 8, 19), un maître militaire (*magister equitum*; p. 187, n. 2), un ou plusieurs *magistri* du secrétariat (p. 187, n. 3), un comte de la Garde (*comes Domesticorum*; XX, 4, 21), et tous les bureaux et services à la suite (cf. Zosime, III, 4, 9 et 12, les ὑπογραφεῖς ou *notarii*). Ajoutez les amis de Julien (en particulier sans doute le médecin Oribase : Eunape, fragm. 8, p. 15, Didot; le prêtre d'Éleusis : Eunape, *Vitæ, Maximus*, p. 476, Didot) et les solliciteurs de toute sorte. Quand tout ce monde était réuni, et cela dut être la règle pendant l'hiver, on se demande comment il pouvait se loger. — Il ne faut pas enfin oublier, pour se représenter le va-et-vient d'hommes et de chevaux à Paris lors des séjours de Julien, qu'il avait l'autorité supérieure non seulement sur la Gaule, mais sur la Bretagne et l'Espagne (Zosime, III, 8, 6; Ammien, XX, 1, 1).

5. Ὑπὸ ταῖς καμίνοις (cf. t. V, p. 221, n. 6) : anecdote rapportée par Julien, *Misop.*, p. 341, Sp. J'ai peine à croire qu'il n'ait pas installé ses charbons dans la cheminée.

6. Ammien, XVI, 5, 4.

Car jamais il ne consentit à n'être qu'un chef d'État. La philosophie, la poésie, la joie de lire et la passion d'écrire, s'étaient trop emparées de son âme dans son enfance difficile, grave et studieuse, pour qu'elles n'en fussent pas demeurées les vraies maîtresses. Et puis, il n'avait pas dépassé trente ans[1]. Lettres à des amis où il parlait à la fois de ses campagnes et de ses rêves[2], poésies sur des sujets à demi frivoles[3], panégyriques traditionnels des empereurs[4], récits détaillés de ses campagnes[5], hymnes étranges où il célébrait les puissances souveraines du ciel et de la terre[6], revue satyrique de cette histoire des princes où il souhaitait de prendre place à côté de Marc-Aurèle[7], s'échappaient tour à tour de sa parole ou de sa main, pour répandre parmi les lettrés la gloire naissante de ce Grec, César à Paris.

Il y vivait très simplement, répudiant ce luxe de cour où l'on se complaisait depuis Dioclétien. Ses abords étaient faciles, ses audiences de jour innombrables. L'idée de justice ne le quittait pas, tempérée seulement par la peur d'être dur[8].

1. Cf. p. 181.
2. Bidez et Cumont, p. 6 et s. — Il faut signaler à part, car ce sont par l'étendue de véritables *orationes*, la lettre à Thémistius (Hertlein, p. 328 et s.) et l'écrit des adieux à son ami Salluste, rappelé par Constance à la fin de 357 (*id.*, p. 311 et s.; cf. ici, p. 187, n. 3).
3. P. 206, n. 2; *poeticam*, Ammien, XVI, 5, 7.
4. Les deux Panégyriques de Constance et celui d'Eusébie (*Orat.*, I-III); cf *rhetoricam* et *orationum*, Ammien, XVI, 5, 7; ῥητορείαν, Julien, *Ad Sallustium*, p. 252, Sp.
5. P. 181, n. 1.
6. Les deux discours sur le Roi-Soleil et la Mère des Dieux sont postérieurs au séjour en Gaule; mais ils ont dû être précédés de productions semblables : *occulte Mercurio supplicabat, quem mundi velociorem sensum esse, motum mentium suscitantem theologicæ prodidere doctrinæ* (Ammien, XVI, 5, 6). — N'y aurait-il pas, dans ce culte particulier que Julien témoigna à Mercure pendant son séjour en Gaule (*occulte*, car il faisait officiellement profession de Christianisme), quelque influence du Mercure gallo-romain, avatar du grand dieu des Celtes (t. VI, p. 28 et s.)? Cf. φιλοσοφίας dans l'écrit *Ad Sallustium*, *ib.*
7. Le *Convivium* (autrement dit la *Satire des Césars*) est sans doute postérieur au séjour en Gaule; mais c'est alors qu'il étudia *nostrarum externarumque rerum historiam multiformem* (XVI, 5, 7).
8. Outre ses lettres, lisez Ammien, XVI, 5; XVIII, 1.

Dans la mesure où Constance le laissa maître[1], il sut bien gouverner la Gaule[2]. L'impôt foncier fut complètement remanié, et diminué à la base dans la très forte proportion de 25 à 7[3]. On veilla à ne plus accorder ces remises d'arriérés qui ne profitaient qu'aux riches[4]. Il refusa de signer l'édit impérial qui imposait au pays des charges nouvelles[5]. Toute procédure fiscale fut écartée de ces pays de Belgique qui avaient été dévastés par l'ennemi[6]. L'autorité militaire fut surveillée et

1. Il y eut évidemment plus d'un conflit entre lui et le préfet du prétoire Florentius, qui devait être en rapport direct avec Constance (cf. p. 184, n. 6; Ammien, XVII, 3, 5). Il y eut même, je le crois avec De Vos, une scène fâcheuse entre eux deux, antérieure au fait de l'usurpation : Libanius (*Or.*, XVIII, § 84-5, p. 272-3, F.) fait certainement allusion à une querelle violente au cours d'une campagne sur le Rhin (cf. p. 198, n. 2; l'expression de ἀντὶ πατρός appliquée à Florentius semble bien indiquer qu'il avait le titre de *patricius*). Sur ces querelles avec Florentius, De Vos, *Revue de philologie*, XXXIV, 1910. p. 156 et s. De même, les changements assez fréquents à la fonction de *magister equitum* (p. 187, n. 2, p. 222, n. 5, p. 201, n. 3) doivent s'expliquer par des conflits d'autorité.

2. Libanius (*Orat.*, XVIII, § 80, p. 270, F.) décrit en termes idylliques le retour de la Gaule à son ancienne prospérité : les sénats municipaux (cf. p. 25, n. 4-5) se repeuplant ainsi que le populaire des villes, renaissance des métiers (τέχναι) et du commerce, mariages plus nombreux, voyages, fêtes et foires comme par le passé. Cela va évidemment de soi; mais les développements de Libanius sont toujours un peu fantaisistes. Voyez un développement semblable chez Mamertin, *Paneg.*, XI, 4.

3. Ammien, XVI, 5, 14 : *Anhelantibus extrema penuria Gallis..., primitus partes eas ingressus pro capitibus singulis tributi nomine vicenos quinos repperit flagitari* [d'après l'indiction précédente, de 342, qui correspondait à une époque de très grande prospérité; p. 147], *discedens vero septenos tantum munera universa* [capitation et prestations] *conplentes*. La réforme dut être opérée lors de l'indiction de 357 et fut la conséquence des désastres subis par la Gaule. Cf. t. VIII, ch. I, § 8.

4. Ammien, XVI, 5, 15; cf. t. VIII, ch. I, § 8 et 9.

5. Ammien, XVII, 3, 4-5 : *indictionale augmentum*, présenté par le préfet Florentius, qui trouvait sans aucun doute trop faible le chiffre de l'indiction (n. 3, *calculum capitationis*); à quoi Julien répondit que la *capitatio* normale (*solita, sollemnia*) suffisait largement *ad commeatuum necessarios apparatus* (il s'agissait donc d'un rôle supplémentaire de fournitures).

6. Pour empêcher ces poursuites, Julien se fit attribuer, par une mesure d'ailleurs fort singulière (*inusitato exemplo*), l'administration directe (*dispositio*) de la province de Seconde Belgique, à l'effet d'y empêcher les agents du préfet ou du gouverneur (*nec præfectianus nec præsidalis apparitor*) d'y exercer aucune contrainte; XVII, 3, 6. On s'étonne un peu à voir en cette affaire la Seconde Belgique (Reims et Amiens), qui a dû moins souffrir que la Première (Trèves et Metz) : mais peut-être celle-ci reçut-elle dès l'arrivée de Julien ce traitement de faveur, ou plutôt était-elle placée en principe sous l'autorité immédiate du préfet du prétoire (cf. t. VIII, ch. I, § 4, p. 20, n. 2).

contrôlée de très près; et Julien sut rappeler aux chefs d'armée la suprématie du pouvoir civil[1], ce qui était la doctrine du temps, particulièrement chère à l'empereur Constance[2].

Enfin, ce fut sous son règne de Gaule, en 360, que la paix religieuse fut rétablie, et à Paris même.

VII. — HILAIRE EN ORIENT

Je parle de la paix entre les Chrétiens : car, pour les païens, il ne semble pas qu'on s'en occupât beaucoup[3]. A part quelques tracasseries au sujet des sacrifices[4] et des biens de temples[5], Constance et ses évêques les laissaient volontiers tranquilles, au service de Mercure, du Soleil ou de la Mère. Mais cet esprit de tolérance s'évanouissait, dès qu'il s'agissait d'une formule de foi à imposer aux frères des Églises[6].

Hilaire avait quitté la Gaule et s'était installé en Phrygie, lieu de son exil[7]. Entre lui et ceux qu'il soutenait dans la lutte,

1. Remarquez le rôle réduit du *magister equitum* (p. 187, n. 2, p. 201, n. 3, p. 222, n. 5), et le rôle du préfet du prétoire même dans la conduite des opérations militaires (p. 193, n. 6, p. 201, n. 3; Ammien, XVI, 12, 14; XVIII, 1, 4, *partem militum ducens*).

2. Ammien, XXI, 16, 1-2. — Cela ne l'empêcha pas, et dès son arrivée en Gaule, de s'occuper de très près de l'organisation de l'armée (Libanius, *Orat.*, XII, § 44, p. 24, F.; ici, p. 201, n. 1).

3. Ammien n'a pas un mot qui permette de voir en Constance un persécuteur du paganisme, et les païens, au temps de Théodose, parlèrent avec regret de son esprit de sagesse et de tolérance (voyez le texte de Symmaque, *Epist.*, X [*Relationes*], 3, § 6, p. 281, Seeck). Cf. p. 147, n. 3.

4. Loi de 353, promulguée à Arles (cf. p. 157) après la défaite de Magnence (*Code Théod.*, XVI, 10, 5), et lois de 356 (XVI, 10, 4 [cf. n. 5] et 6). En ce qui concerne la loi de 353, il s'agit des fameux *sacrificia nocturna* institués ou rétablis par Magnence, et l'on sait que le droit romain a toujours été très sévère à l'endroit de ce genre de pratiques (cf. Paul, V, 23, 15; ici, t. IV, p. 489, n. 4). Remarquez que le Panégyriste de Julien ne trouve à reprocher à Constance, dans cet ordre d'idées, que d'avoir interdit les actes nocturnes d'astrologie (*Pan.*, XI, 23), ce qui ne peut viser que des pratiques de même sorte, toujours également sous le coup des lois (cf. t. IV, p. 291).

5. Ici, p. 230, n. 1, p. 217; loi de 356 [autrefois placée en 346], *Code Th.*, XVI, 10, 4; cf. Sozomène, III, 17. — Il est possible que Julien ait atténué en Gaule l'effet de ces lois. Le Panégyriste de Julien, qui fait allusion à ces spoliations de temples (*sacra rapiebant*, XI, 19), n'y voit que des actes de concussion individuels.

6. Cela semble bien marqué par Ammien, XXI, 16, 18.

7. Sulpice Sévère, *Chroniques*, II, 42, 2.

s'interposerait désormais l'immensité de l'Empire, de longs mois de voyage et la surveillance de la police d'État. Pourtant, telle était la trempe de son caractère, son besoin d'agir, de connaître et de convaincre, qu'il tira de son malheur des forces nouvelles, et que ces forces, mises au secours de l'Église Universelle, l'armèrent pour le triomphe définitif. Ce champion de la Gaule orthodoxe allait fixer là-bas la tradition de l'unité catholique[1]. Car Constance l'y laissa libre d'agir, et d'agir en évêque.

Ce Latin de Gaule ignorait tout de l'Orient chrétien[2]. Il y vit des Églises innombrables, ayant chacune son histoire, ses héros et ses passions; un clergé intelligent, bavard, querelleur, en qui l'ardeur à discuter était devenue une seconde nature; des Chrétiens rompus à toutes les finesses de la philosophie et de la dialectique helléniques; et des évêques instruits à l'école des sophistes et des rhéteurs, et qui leur ressemblaient; mais en même temps, le goût de toutes les nouveautés, de pensée ou de conduite, l'initiative d'œuvres belles ou hardies, hôpitaux, asiles, séminaires, ermitages ou monastères[3]. Depuis la chaire de l'orateur platonicien[4] jusqu'à la cellule de l'anachorète[5], toutes les manières de vivre ou de méditer se rencontraient en

1. Voyez en dernier lieu les pénétrants articles de Louis Coulange [Turmel?], *La Réaction contre le consubstantiel* et *Métamorphose du consubstantiel*, dans la *Revue d'hist. et de litt. religieuses*, déc. 1921 et avril 1922. Auparavant, entre autres et dans des sens assez différents : Gummerus, *Die homœusianische Partei*, 1900 (suspecterait volontiers l'orthodoxie d'Hilaire, cf. p. 169); Rasneur, *L'Homoiousianisme dans ses rapports avec l'orthodoxie*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, IV, 1903.

2. Même la formule de Nicée (p. 178, n. 1).

3. Voyez l'admiration que Julien lui-même avait pour ces œuvres chrétiennes; Sozomène, V, 16, *P. Gr.*, LXVII, c. 1261 (cf. lettre à Arsacius, p. 112 et s., Bidez et Cumont); Grégoire de Nazianze, *Orat.*, IV, 111, *P. Gr.*, XXXV, c. 648.

4. Je songe au sophiste arien Astérius, dont il est si souvent question dans les écrits d'Athanase; cf. Jérôme, *De viris ill.*, 94. Voyez aussi Proérésius, ici, p. 151, n. 7, p. 220, n. 3.

5. Le premier ermite célèbre (pour ne point parler de Paul de Thèbes) fut Antoine (cf. Jérôme, *De vir. ill.*, 88), mort en 356; sa vie, écrite par Athanase (*Patr. Gr.*, XXVI), fut traduite en latin par Évagre (*Patr. Lat.*, LXXIII), traduction qui s'est répandue en Occident vers 375-381 (Augustin, *Confessions*, VIII, 9; cf. p. 250, n. 6).

ce Christianisme d'Asie, tumultueux et créateur, où sur de très vieilles racines poussaient des frondaisons vers un audacieux avenir. Quel contraste avec ces Églises de Gaule, sans passé, sans ambition, monotones et disciplinées[1]! Hilaire, je n'en doute pas, sut regarder, étudier, comparer et réfléchir.

La question principale qui agitait les esprits était celle de la nature du Christ, ou, comme on disait, de sa « substance »[2]. Le dogme orthodoxe, celui qu'en tout cas Hilaire avait enseigné et où s'arrêtaient depuis longtemps les Églises de Gaule, était l'identité absolue d'espèce et de durée entre Dieu le Père et Christ le Fils[3]. Pour s'être un jour révélé aux hommes en un corps semblable à eux, le Fils n'en avait pas moins existé de tout temps[4], participant de l'essence du Père, tous deux vivant dans l'éternité en état, suivant le mot consacré, de « consubstantialité »[5]. C'était ce que niaient les disciples d'Arius : le Christ, pour eux, n'était divin que parce que Dieu lui avait communiqué sa vertu, inculqué ses qualités et inspiré des actes pareils aux siens; il n'était fils de Dieu qu'au sens de la vie morale et non de la nature : de substance ou d'essence originellement divine, il ne pouvait être question en lui[6]. Ici, chez Arius, c'est la thèse de l'homme illuminé, et, à certains égards,

1. P. 128-131, 157-159, 185.

2. Οὐσία. Le mot qui le traduit, *substantia*, paraît étranger aux théologiens occidentaux avant Hilaire. Comparez à ces subtilités et à ce verbalisme la précision concrète des Actes du concile de Cologne, dont le texte primitif a d'ailleurs pu être arrangé (p. 149, n. 6).

3. Cf. p. 149, n. 6, p. 178, n. 1.

4. Hilaire (p. 178, n. 1) semble bien n'avoir pas eu cette idée très nettement avant son contact avec l'Orient. Dans le *De Trinitate*, au contraire, écrit pendant son exil, il insiste là-dessus (X, 6, *Patr. Lat.*, X, c. 347) : *Nativitatem subsistentem sine tempore protestantes*. Et il avait eu raison d'évoluer dans ce sens : car, si on admettait l'intervention du temps dans la substance du Christ, on inclinait vers l'Arianisme.

5. *Nomine consubstantialitatis usos in Patris et Filii deitate* (Cassiodore, *Hist. eccl.*, II, 7, *P. L.*, LXIX, c. 927) : c'est l'ὁμοουσία des Grecs. Pour tout cela, voyez le *De Trinitate* d'Hilaire (n. 4), qui marque bien l'entrée de l'Occident dans les luttes purement théologiques.

6. *Deo... subjicitur filius in diversitate substantiæ, non ex Deo natus in Deum, sed per creationem susceptus in filium, non naturæ habens nomen, sed adoptionis sortitus appellationem* : thèse arienne d'après Hilaire, *De Trinitate*, V, 34, *Patr. Lat.*, X, c. 153.

du héros à la manière antique. Là, chez Hilaire ou chez Athanase [1], c'est la doctrine des substances divines et éternelles, qui se partagent sans perdre de leur unité [2]. Entre les deux, un instant, des esprits avisés, qu'on appela parfois des semi-Ariens, lancèrent l'idée qu'il pouvait y avoir, entre Dieu et le Christ, non pas identité, mais similitude de substance : aux Ariens, ils empruntaient le mot de ressemblance, aux orthodoxes celui de substance: et ce moyen terme fut imaginé en Phrygie, au temps de l'exil d'Hilaire et pour ainsi dire sous ses yeux [3]. Mais ni lui ni Athanase n'admettaient de moyen terme en matière de dogme [4]. Et la bataille fit rage autour de ces idées, ou plutôt de ces mots [5].

Les conciles se multiplièrent, avec l'assentiment et parfois la présence du prince. On en eut de particuliers à certaines régions [6], de généraux pour l'Occident ou l'Orient [7], d'universels pour l'Empire [8]. L'un défaisait la besogne de l'autre. A Sirmium, en 357 [9], on condamne le mot de substance, ce qui est la victoire pour les Ariens [10]; en 358, à Sirmium

1. Il faut cependant reconnaître (ce que Coulange a bien vu, avril 1922, p. 181 et s.) qu'Athanase présente avec moins de netteté qu'Hilaire la consubstantialité du Père et du Fils, l'identité absolue de leur nature, leur unité numérique d'essence, puisqu'il fait du Fils « un rayonnement » du Père, et même, ce qui est plus grave, « une image », εἰκών (Athanase, *Discours*, II, 31; I, 31; etc.; *Patr. Gr.*, XXVI, c. 212 et 76; etc.).

2. C'est pour cela qu'Hilaire affirme sans cesse dans le *De Trinitate* le principe d'unité, et sa haine contre la thèse de Sabellius, celle de l' « union » du Père et du Fils, *unionem detestantes, unitatem Divinitatis tenemus* (VI, 11, *P. Lat.*, X, c. 165). Et cette insistance s'explique peut-être par le fait, que l'Orient avait tenu les Occidentaux pour des Sabelliens (p. 213, n. 2 et 7).

3. Théorie de l'ὁμοιουσία. Lettre de Basile d'Ancyre en 358; Épiphane, *Hæres.*, LXXIII, 2, *P. Gr.*, XLII, c. 401; Sozomène, *Hist. eccl.*, IV, 13, *P. Gr.*, LXVII, c. 1145.

4. Sauf quelques instants d'hésitation chez Hilaire; p. 214, n. 1, p. 213, n. 2.

5. *Concertatione verborum*; Ammien, XXI, 16, 18.

6. Pour la Gaule, p. 214 et 218; la réunion des semi-Ariens d'Ancyre, cf. n. 3.

7. Ici, n. 9, p. 213, n. 5 et 6.

8. En réalité, il y eut plutôt projet que réunion d'un concile universel à Nicomédie (Sozomène, IV, 16, c. 1153), et la rencontre des évêques d'Occident et d'Orient à Sirmium (p. 213, n. 1) ou à la Cour (p. 215, n. 2) ne peuvent passer pour des conciles.

9. Concile d'évêques occidentaux, en 357.

10. D'autant plus qu'Hosius, alors centenaire (cf. p. 148), s'y laissa entraîner; Athanase, *Hist. Arian. ad monachos*, § 45, c. 749, *P. Gr.*, XXV; Hilaire, *De synodis*,

encore [1], c'est la défaite pour eux, et le triomphe des médiateurs, apôtres des substances semblables [2]; et voici de nouveau qu'en 359, toujours à Sirmium [3], c'est la similitude à la façon arienne qui paraît l'emporter [4]. Mais la même année, à Rimini, les évêques d'Occident se rallient à la foi orthodoxe [5], tandis qu'en Orient, à Séleucie d'Isaurie, l'opinion moyenne reprit faveur, dans un concile [6] où Hilaire put assister [7], et où peut-être il faillit se

§ 10-11. En réalité, ce fut l'interdiction de toute dispute sur le mot οὐσία, *de substantia nullam omnino fieri mentionem* (Hil., *De syn.*, § 11, *P. Lat.*, X, c. 488), et il y avait en cela de la sagesse, assez pour expliquer l'adhésion d'Hosius. — Je demeure convaincu que saint Martin a assisté au concile, ou du moins s'est installé à Sirmium comme observateur et pour le compte d'Hilaire; Sulpice, *Vita Martini*, 6, 4 : *Cum intra Illyricum adversus perfidiam sacerdotum solus pæne acerrime repugnaret* : cela correspond bien à ce concile.

1. Au printemps de 358. Ce fut une réunion d'évêques d'Occident et d'Orient plutôt qu'un concile général.

2. Sozomène, IV, 15. — C'est alors qu'Hilaire dut écrire (hiver 358-359) son *De synodis*, adressé aux évêques de Gaule, avec lesquels il ne cessait d'être en communion (§ 2, *P. L.*, X, c. 481); et dans ce traité, acceptant dans une certaine mesure le principe de la conciliation, il invite les Gaulois à ne pas s'épouvanter du mot de similitude, que ce mot n'empêche pas l'unité, d'autant plus que l'unité de la Divinité réside, non pas dans la confusion des personnes, mais dans l'identité de la nature générique (voir surtout § 76, *P. L.*, X, c. 530 : *non personæ unitatis sed generis*). On sent bien, à ces réticences et inquiétudes d'Hilaire, que la formule semi-arienne de Sirmium a pu faire courir les plus graves dangers à l'orthodoxie. — Je me demande également si Hilaire n'a point voulu mettre les Gaulois en garde contre le danger de certaines spéculations théologiques, exagérées ou maladroites, dans le genre de celles de Phébade (p. 214, n. 9), lorsqu'il dit qu'il vaut mieux parfois ne pas parler de substance, *potest una substantia pie dici et pie taceri* (§ 71, *P. L.*, X, c. 527). N'aurait-il point eu peur que la Gaule, par l'inexpérience de ses prêtres à manier de tels mots, n'arrivât à passer pour sabellienne (cf. p. 212, n. 2)? — A la même époque, et à la même tendance de faire front de tous les côtés et d'arriver à concilier toutes les formes de l'orthodoxie, se rapportent la plupart des fragments historiques d'Hilaire (Feder, dans le *Corpus* de Vienne, LXV, 1916), lesquels doivent en majeure partie provenir d'un grand traité mentionné par Jérôme (*De viris ill.*, 100), *liber adversum Valentem et Ursacium* (cf. p. 219, n. 2); cf. Marx dans *Theologische Quartalschrift*, LXXXVIII, 1906, p. 390 et s.; Wilmart, *Revue Bénédictine* de 1907, XXIV; Feder, *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Vienne, CLXII, 1909, et sa préface, p. LV et s. Le soi-disant *Ad Constantium I* (p. 178, n. 2) n'en serait que le *liber primus*.

3. Ceci est moins un concile qu'une réunion d'évêques; 22 mai 359.

4. Athanase, *De synodis*, § 8, *P. Gr.*, XXVI, c. 692.

5. 21 juillet 359. Athanase, *De synodis*, § 10-11, *P. Gr.*, XXVI, c. 696-701; Hilaire, *fragm.*, 7 (*P. Lat.*, X, c. 697; éd. Feder, p. 96).

6. A partir du 27 septembre 359. Socrate, II, 39-40.

7. Sulpice, *Chron.*, II, 42, 2-3. Les autorités (vicaire d'Asie et gouverneur de Phrygie) le convoquèrent à l'insu de l'empereur, lui assurant même *copia evectionis* (la poste). — On commença d'ailleurs, en dépit des hommages qui lui

résigner à la conciliation[1]. Les routes de l'Empire ne voyaient que prélats courant la poste; elle s'épuisait à les servir[2].

Ce fut en Gaule, tout compte fait, qu'il y eut le plus de sagesse, de fermeté, de dignité[3]. Si les évêques tenaient conseil, c'était pour songer à Hilaire, désormais accepté comme leur chef[4]. Saturnin d'Arles demeurait exclu de leur communion, et ses menaces n'avaient plus de prise sur eux[5]; Julien se refusa peut-être à lui donner son appui et à se mêler de ces affaires et de ces hommes. Rien n'empêchait les prélats fidèles d'écrire à leur frère exilé, de l'interroger sur toutes ces questions qui se débattaient en Orient et qu'ils avaient peine à comprendre[6]. Lui, il leur répondait longuement, se tenant en pieuse sympathie avec eux[7]. Son absence et sa disgrâce politique n'avaient fait que grandir son prestige[8]. Des prêtres, s'inspirant de sa doctrine, écrivaient contre ses adversaires de naïfs traités d'exégèse et de polémique[9]. On prenait modèle sur sa

furent rendus, par le prier d'exposer la foi des Gaulois : car on les soupçonnait toujours de Sabellianisme (p. 212, n. 2, p. 213, n. 2). Ce ne fut qu'après une profession de foi rassurante, qu'il fut admis à la communion et au concile. Sulpice, II, 42, 4-5.

1. Voyez Hilaire, *C. Const.*, § 12, *P. L.*, c. 590-1 : *Ex his qui homœusion prædicabant, aliqui nonnulla pie verbis præferebant*. Cf. p. 213, n. 2.

2. *Ut catervis antistitum jumentis publicis ultro citroque discurrentibus per synodos rei vehiculariæ succideret nervos*; Ammien, XXI, 16, 18; Sulpice, *Chron.*, II, 42, 3. En plus, ils étaient nourris aux frais de l'État (*annonas et cellaria*; Sulpice, II, 41, 2).

3. Hilaire, *De synodis*, § 2 : *O gloriosæ conscientiæ vestræ inconcussam stabilitatem!* Il semble même qu'il y eut une réunion en 358 pour condamner la formule arienne de Sirmium (p. 212, n. 9 et 10); *ibid.*, *P. Lat.*, X, c. 481.

4. Voyez le début du *De synodis* et le ton qu'y prend Hilaire.

5. *Ibid.* : *Negata toto jam triennio communione.*

6. Cf. n. 9, et p. 213, n. 2.

7. Voir tout le *De synodis*; cf. n. 8, et p. 213, n. 2.

8. *Episcopus ego sum in omnium Galliarum* (var. *Gallicarum*) *ecclesiarum atque episcoporum communione, licet in exsilio, permanens, et ecclesiæ adhuc per presbyteros meos communionem distribuens*; ceci dit à l'empereur, évidemment avec une légitime fierté; *Ad Constantium II*, § 2, *P. L.*, X, c. 564 (éd. Feder, p. 197).

9. *Phœbadius* ou *Fœbadius*, évêque d'Agen, et son *liber contra Arianos* (*Patr. Lat.* de Migne, XX) : traité d'ailleurs très médiocre, où il se donne une peine infinie pour étudier le mot *substantia* dans les Écritures; il y est en effet, mais jamais avec le sens que lui donnent les théologiens de la consubstantialité. — On lui attribue aussi un *De fide orthodoxa* et un *Libellus fidei* (*Patr. Lat.*, XX, c. 31 et s.). — Il gouverna l'Église d'Agen pendant une quarantaine d'années (Jérôme, *De vir. ill.*, 108). Et c'est sans doute à lui qu'est adressée une lettre d'Ambroise (*Epist.*,

résistance à l'empereur. Quand celui-ci offrit aux évêques de Gaule les services de poste et d'hôtel pour se rendre à Rimini, ils refusèrent noblement, et ils voyagèrent par leurs propres moyens [1].

A la fin, tout le monde s'en vint à l'empereur ou lui députa [2]. Hilaire obtint lui aussi de se rendre à Constantinople, et il écrivit un long mémoire pour demander audience [3]. C'était en 360 : il y avait vingt-cinq ans que l'exil d'Athanase avait ouvert le débat [4], une génération de prêtres s'y était usée. Constance se fatigua lui-même de ces discussions qu'il avait entretenues [5], et il voulut obliger les adversaires à signer une formule proscrivant l'emploi du mot de « substance », cause de toutes les querelles [6]. La plupart acceptèrent. Mais il y eut quelques récalcitrants, et parmi eux Hilaire, qui ne pouvait sacrifier le mot solennel où il avait à la fin mis toute son âme [7]. De guerre lasse, en proie à mille soucis politiques et militaires [8], jugeant Hilaire plus dangereux dans cette fournaise d'Orient que dans la Gaule lointaine, Constance le renvoya à son diocèse de Poitiers (360) [9].

87. *P. L.*, XVI, c. 1283 : *Segatio* ou *Fœgadio et Delphino episcopis*, qui est Delphin de Bordeaux).

1. Il n'est pas question de la poste, mais des *annonæ et cellaria* (Sulpice, *Chron.*, II, 41, 2-3), la poste, je crois, allant de soi. Trois évêques seulement, mais de Bretagne, acceptèrent de se faire nourrir par le fisc, en refusant d'ailleurs l'offre de leurs confrères (de Gaule?) de se cotiser pour pourvoir à leur entretien.

2. Au début de 360. De Rimini vinrent sans doute Saturnin d'Arles (Sulpice, *Chron.*, II, 45, 6), *Servatio* (Servais) de Tongres et Phébade d'Agen [*Fœgadius*, mss]. De Séleucie vint Hilaire. Sulpice, *Chr.*, 44, 1 ; 45, 3.

3. C'est l'*Ad Constantium II*.

4. P. 130-131

5. Ammien, XXI, 16, 18 : *Christianam religionem absolutam et simplicem anili superstitione confundens, in qua scrutanda perplexius quam componenda gravius, excitavit discidia plurima, quæ progressa fusius aluit concertatione verborum.*

6. *Abolebat usiæ verbum tanquam ambiguum et temere a patribus usurpatum neque ex auctoritate Scripturarum profectum* (et il y avait du vrai dans cette opinion ; cf. p. 214, n. 9) ; Sulpice, *Chr.*, II, 43, 2 : Hilaire, *fragm.*, 9, *P. L.*, X, c. 704 (Feder, p. 88).

7. Autres récalcitrants de Gaule, Phébade d'Agen et Servais de Tongres ; Sulpice, *Chr.*, II, 44.

8. Guerre de Perse.

9. *Quasi discordiæ seminarium et perturbator Orientis redire ad Gallias jubetur* ; Sulpice, *Chron.*, II, 45, 4. En janvier 360?

VIII. — LE PAMPHLET D'HILAIRE CONTRE CONSTANCE

Avant de quitter Constantinople ou au cours de son voyage, Hilaire écrivit contre Constance le plus virulent pamphlet qu'un Père de l'Église ait jamais lancé contre un adversaire, surtout contre un chef d'État[1]. Cet homme, jusque-là seulement théologien habile et dialecticien consommé, improvisa une satire religieuse d'une violence, d'une verve extraordinaires[2], mais où il eut en outre le mérite de proclamer vigoureusement les droits de la pensée et de la croyance, la liberté du sacerdoce contre l'asservissement à l'Empire, inauguré par le fils de Constantin[3].

Constance, aux yeux d'Hilaire, est pire que les persécuteurs de l'ancien temps. Ceux-là, au moins, combattaient en face[4], et c'étaient des ennemis francs et déclarés. Avec Constance, c'est la bataille obscure et sournoise. Ses caresses à l'Église ne sont que des gestes de tromperie ou des manœuvres corruptrices. « Il ne nous ravit pas l'indépendance en nous chassant vers la prison : il nous l'enlève en nous attirant dans la servitude de son palais. Ce n'est pas notre tête qu'il frappe du glaive impérial : c'est notre cœur qu'il abîme avec son or. Il nous permet la vie du corps : il envoie notre âme à la mort[5]. »

On sent chez Hilaire une rancune inassouvie contre cet empereur qui soumet le clergé à César, et peut-être aussi contre ce clergé qui s'abandonne au pouvoir et aux attraits de

1. Il ne fut d'ailleurs publié, semble-t-il, qu'après la mort de Constance, *in Constantium post mortem ejus*; Jérôme, *De viris ill.*, 100.

2. Le contraste avec les autres écrits d'Hilaire, et en particulier avec les deux *Ad Constantium* (p. 178, n. 2, p. 215, n. 3), est tel, qu'on pourrait être tenté d'en nier l'authenticité. Voyez l'admirable *dissertatio prævia* de Coustant.

3. Cf. p. 157-161, 184-186.

4. *Pugnaremus enim palam*; § 4, *P. L.*, X, c. 581.

5. *Non caput gladio desecat, sed animam auro occidit*; § 5.

la Cour. Que l'empereur laisse donc les évêques fixer eux-mêmes les dogmes de la religion, et qu'il soit le premier à y obéir. « Tu établis des articles de foi, et tu vis contre les règles de la foi. Tu t'improvises docteur, au lieu de te faire disciple [1]. »

Le clergé n'a à recevoir ni leçons ni ordres ni bienfaits. Ce n'est pas au prince qu'il appartient de donner ou d'ôter les évêchés, d'assembler des conciles. A quoi bon ces invitations de prêtres au palais impérial? C'est Jésus et Judas mangeant à la même table [2].

Tous ces privilèges accordés à l'Église la conduiront à sa perte. « Tu as exempté les évêques du tribut [3] : mais Jésus ne l'a-t-il pas payé lui-même? Tu as fait don à nos sanctuaires de fortunes enlevées aux dieux païens [4] : mais c'est pour nous inviter à trahir le Christ. Tu renonces en notre faveur aux droits de l'État : mais c'est pour nous faire perdre les biens de Dieu. » Et le mot décisif est à la fin prononcé : « Ne serais-tu pas l'Antechrist [5] ? »

IX. — LE TRIOMPHE D'HILAIRE ET LE CONCILE DE PARIS

Le retour d'Hilaire en Gaule [6] eut pour Constance les mêmes conséquences que l'envoi de Julien comme César : celui-ci

1. Voyez la conclusion, § 27. Ceci, par contraste avec Constantin, p. 125, n. 1.
2. Cf. § 10.
3. *Censum capitum remittis* (§ 10) : ce qui semble bien indiquer la *capitatio*, et ceci, sans doute, lors de l'indiction de 357 (cf. p. 208, n. 3).
4. *Detracta templis vel publicata edictis* [biens confisqués] *vel exacta pœnis* [produits d'amendes] *Deo ingeris*; § 10. Cf. p. 209, n. 5.
5. Hilaire, du reste, paraît hésiter à prononcer formellement la formule terrible (ce que Coustant, de son côté, cherche à adoucir; voir le § 8 de la *dissertatio prævia*) : il se borne à dire *Antichristum prævenis* (§ 7), *si vero tu peragis, es Antichristus* (§ 11), *temerarium me quia dicam Constantium Antichristum esse* (§ 6) ; ailleurs, il n'en fait que le fils du diable (§ 8).
6. Hilaire a dû certainement passer par l'Italie, et s'y arrêter pour faire œuvre de propagande; voyez Rufin, *Hist. eccles.*, I, 30, *P. L.*, XXI, c. 501 (*regressum jam et in Italia positum*) : ce qui confirme le passage où Sulpice Sévère montre Martin cherchant à le rejoindre à Rome (*Vita Martini*, 6, 7).

lui dérobera l'Empire, celui-là va soustraire l'Église à son influence.

A peine arrivé au delà des Alpes, Hilaire commença ses campagnes. L'un après l'autre, les signataires du formulaire impérial se rétractèrent [1]. Julien, soit par ordre de Constance, soit pour lui faire pièce, n'empêcha rien. Il était toujours chrétien, et Hilaire le regardait comme une âme pieuse [2]. Mais ce genre de théologie le trouvait parfaitement indifférent.

Quand l'œuvre parut à point, une assemblée des évêques de Gaule fut convoquée à Paris [3]. Déjà résidence de César et lieu des concentrations militaires, Paris devient maintenant le sanctuaire où s'établit la foi, l'autel où les Églises de Gaule communient dans l'unité. Nul doute que cette réunion n'aît été connue et acceptée de Julien, et que le choix de Paris n'ait été déterminé par le fait de sa présence ou par l'importance qu'elle conférait à la cité [4].

Cette fois, le dogme traditionnel de l'identité de substance fut affirmé et défini avec une netteté et une énergie que les évêques du concile de Nicée avaient ignorées eux-mêmes. « Entre le Père et le Fils, il y a unité de substance, et non pas union de volontés [5]. Fils né du Père, le Christ est Dieu issu de Dieu, Vertu issue de Vertu, Esprit issu d'Esprit, Lumière issue de Lumière. » Et ces formules et d'autres, façonnées par la

1. Sulpice, *Chron.*, II, 45, 5-6.

2. Cf. le texte, p. 185, n. 7.

3. Elle dut être précédée de réunions préparatoires, *frequentissimis conciliis* (Sulpice, II, 45, 5). C'est à l'une de ces réunions et ensuite au concile de Paris qu'eut lieu la déchéance de Saturnin d'Arles, jusque-là le chef des Ariens de Gaule, et de son coreligionnaire *Paternus* de Périgueux (*id.*, 45,7; cf. Hilaire, *fragm.*, 11, 4 *P. L.*, X, c. 713; Feder, p. 46). — Tout ce que nous savons du concile de Paris tient dans la lettre écrite par les membres aux Orientaux (p. 219, n. 1), qui constitue le fragment 11 d'Hilaire (*Patr. Lat.*, X, c. 710 et s.; édit. Feder, de Vienne, p. 43 et s.).

4. On supposera que le concile a eu lieu dans l'été ou à l'automne de 360, et dans ce cas après le départ de Julien pour le Rhin (p. 225, n. 5).

5. *Ut non unio Divinitatis, sed unitas* [sur l'importance de cette opposition, p. 212, n. 2] .... *Unigenitum Deum natum unius usiæ vel substantiæ cum Deo Patre confessum*, etc.; *P. Lat.*, X, c. 711; Feder, p. 44.

langue latine en expressions vigoureuses et en phrases concises, furent aussitôt adressées aux Églises d'Orient, au nom des « évêques de Gaule » [1], comme axiomes éternels de la croyance orthodoxe. L'Église Catholique, grâce à la Gaule, trouvait la parole de son dogme [2].

La Gaule n'en déviera plus [3]. Malgré la faveur de nouveaux empereurs ou l'appui de rois barbares, l'Arianisme ne la détournera plus de sa route. Il ne réussira jamais à dominer chez elle, pas plus que la Réforme Protestante, laquelle par moments ne sera pas sans lui ressembler.

Pourtant, il y avait dans cet Arianisme si âprement combattu tant d'éléments de succès et de séductions! Son Christ, à la fois fils d'une femme et animé par Dieu, créature humaine et d'essence divine [4], pouvait être jugé si proche de la vérité historique, et il était si conforme aux secrets désirs des hommes et à tant de beaux rêves imaginés par les philosophes et les poètes grecs! Et chez les orthodoxes, d'autre part, cette substance divine qui se dédouble de toute éternité en Père et en Fils, cet Esprit qui s'identifie à elle, ce Père d'où émanent toutes choses, ce Fils Unique par qui tout agit, cet Esprit qui rayonne en tous, cette Trinité qui est une Unité éternelle et incorrup-

1. *Dilectissimis et beatissimis consacerdotibus episcopis Orientalibus Gallicani episcopi.*

2. Il est probable que c'est alors qu'Hilaire composa un grand ouvrage historique (cf. p. 178, n. 2, p. 213, n. 2 : *liber adversum Valentem et Ursacium historiam Ariminensis et Seleuciensis synodi continens*; Jérôme, *De viris ill.*, 100), relatant toutes ces luttes, et où il aurait incorporé son premier écrit à Constance (p. 178, n. 2) et les Actes du concile de Paris (p. 218, n. 3), ouvrage composé à la manière de ceux d'Athanase sur ces mêmes luttes.

3. C'est à cette œuvre d'Hilaire, dont il associe le nom à celui d'Eusèbe de Verceil (cf. p. 178, n. 3), que fait allusion Rufin dans un très beau passage (*Hist. eccl.*, I, 31) : *Ita duo isti viri velut magnifica quædam mundi lumina, Illyricum, Italiam, Galliasque suo splendore radiarunt, ut omnes etiam de abditis angulis et abstrusis hæreticorum tenebræ fugarentur.* De même, Jérôme, *ad a. Abr.* 2378 [362]; Prosper, p. 456, Mommsen.

4. *Quæ autem Arrii prædicabant erant hujusmodi : Patrem Deum instituendi orbis causa genuisse Filium et pro potestate sui ex nihilo in substantiam novam atque alteram Deum novum alterumque [fecisse] : fuisse autem tempus quo Filius non fuisset* (cf. Hilaire, *fragm.*, 2, § 26, c. 653; p. 149, Feder); Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 35, 3. Voyez ici, p. 211, n. 6.

tible [1], comme tout cela pouvait paraître de l'irréel, le mystère insondable de l'union des forces invisibles!

C'est peut-être ce mystère, et la magie des mots dont on le revêtait, qui explique d'abord le triomphe de l'orthodoxie catholique. Les âmes allèrent plus volontiers à ce qu'elles comprenaient moins, à ce qui leur paraissait en harmonie avec la nature indéfinissable de la souveraineté divine. Elles voulurent arriver du premier coup à l'opposite des fables païennes, de leur Jupiter père dans les cieux et d'Hercule né de lui sur la terre.

Et puis, cette foi était déjà la tradition. On avait établi qu'elle était inscrite dans le Livre Sacré [2], et le Christianisme consistait désormais à croire selon la lettre de ce Livre. Les gens de Gaule n'avaient jamais eu, pour les subtilités métaphysiques, la passion des Orientaux [3]; leurs esprits s'y fatiguaient vite : c'étaient des êtres à l'humeur de terre à terre, épris d'idées nettes et vivant au jour le jour d'occupations utiles. Les évêques leurs guides, les apôtres fondateurs de leurs Églises, avaient dicté en assemblées solennelles les principes de leur foi, et ils les avaient tirés des Saintes Écritures. Il fallait les accepter de confiance : c'était plus sage et plus facile, et c'était aussi un devoir d'obéissance.

1. *Unus est Pater ex quo omnia, unus Unigenitus per quem omnia, unus Spiritus donum in omnibus*; Hilaire, *De Trinitate*, II, 1, *Patr. Lat.*, X, c. 50-51; cf. p. 218, n. 5. — Il est du reste à remarquer que l'idée de Trinité est singulièrement à l'écart dans ce livre, et que le rapport du Père au Fils y domine tout. Aussi peut-être doit-on préférer comme titre celui de *De fide*, que paraît avoir connu Rufin (I, 31, *P. L.*, XX, c. 501).

2. *Sufficiebat credentibus Dei sermo, qui in aures nostras Evangelistæ testimonio cum ipsa veritatis suæ virtute transfusus est*; Hilaire, *De Trinitate*, II, 1, *Patr. Lat.*, X c. 50.

3. Nous avons peut-être un témoignage de l'éloignement des Gaulois à l'endroit de ces subtilités théologiques, dans le peu d'enthousiasme qu'ils montrèrent pour les discours du rhéteur chrétien Proérésius, que Constant avait appelé (p. 151 n. 7) : ils admirèrent sa belle prestance, mais ne prirent aucun goût à ses profonds discours, οὐκ ἐξικνοῦντο τούς τε λόγους ἀναθεωρεῖν καὶ τὰ ἀπόῤῥητα τῆς ψυχῆς θαυμάζειν (Eunape, *Vitæ*, p. 492, Didot).

X. — JULIEN PROCLAMÉ EMPEREUR A PARIS

Ces journées de Paris, au cours de 360, furent décisives pour l'histoire du monde. Hilaire rétablissait l'unité de l'Église, et Julien se laissait proclamer empereur.

Au printemps, Constance, en guerre avec la Perse, enjoignit à son cousin de lui envoyer d'urgence quelques-unes de ses meilleures troupes[1]. Déjà, des corps de Gaulois servaient en Orient, et ils y avaient accompli des merveilles[2]. Constance, sans l'appui de soldats de cette sorte, doutait de la victoire.

Mais les enlever à la Gaule, c'était la dégarnir, ouvrir de nouveau la frontière aux Barbares[3] : le pays ne s'était sauvé, sous Julien et sous le premier Constance, qu'à la condition de songer uniquement à son propre salut.

A côté de cette raison d'ordre supérieur, Julien avait de particuliers motifs pour garder ses hommes. Les uns, mariés et pères de famille, habitaient près de la frontière, et ils ne partiraient qu'avec l'angoisse d'exposer à l'ennemi leurs êtres les plus chers[4]. Les autres étaient des Barbares enrôlés au delà du

1. Ammien, XX, 4, 2-3; il réclama les quatre corps auxiliaires d'élite des Hérules, Bataves, Celtes et Pétulants, tous formés, je crois (p. 85, n. 6), d'indigènes des basses terres rhénanes; et en outre, 300 hommes, également d'élite, et d'autres encore, à tirer surtout, semble-t-il, des gardes du palais, *Scutarii* et *Gentiles*. Aux uns et aux autres, mais surtout aux gardes, peut convenir ce qu'en dit à ce propos Ammien (4, 4), que c'étaient des *barbari voluntarii*, venus *laribus transrhenanis*, et engagés à la condition de servir en Gaule. Et c'est en revanche surtout aux quatre corps auxiliaires que s'applique le fait, qu'ils avaient leurs familles en Gaule, pas loin de la frontière (XX, 4, 10).

2. Au siège d'Amida en 359 (Ammien, XIX, 6) ; cf. t. VIII, ch. II, § 3. Il s'agit ici de deux légions levées en Gaule par Magnence (*Magnentiaci atque Decentiaci*, XVIII, 9, 3; XIX, 5, 2) et expédiées en Orient sans doute dès 353. — D'autre part, Julien rapporte (*Epist. ad sen. Ath.*, p. 280 *d*, Sp.) qu'il envoya à Constance quatre *numeri* d'excellents fantassins, trois *numeri* plus médiocres, et deux fameuses *vexillationes* de cavaliers; Zosime (II, 8, 7) semble indiquer en particulier ces deux corps. Il doit s'agir de troupes distinctes aussi bien des deux légions de 353 que des corps demandés en 360.

3. Cf. p. 43-44; Ammien, XX, 4, 7 et 10.

4. XX, 4, 10-11; cf. p. 222, n. 4.

Rhin, et leurs contrats de service portaient qu'ils n'auraient pas à franchir les Alpes[1].

Julien obéit pourtant. Un détachement de soldats d'élite partit pour l'Orient, sans difficulté[2]. Mais quand il s'agit d'expédier les grosses troupes de l'infanterie de ligne, l'émeute commença à gronder[3]. Le prince eut beau permettre aux soldats d'emmener avec eux femmes et enfants[4], les recevoir à Paris[5], multiplier les prévenances pour les chefs et les conseils pour les hommes[6]. Rien n'y fit. La nuit, le palais fut investi par les troupes en armes[7]. Le matin, lorsque Julien se montra, il fut salué du titre d'Auguste[8].

Comme tant d'autres avant lui, Julien n'avait plus le choix qu'entre la mort et l'Empire. S'il échappait à ses soldats, il n'échapperait pas à Constance. Le suicide dut effrayer sa jeunesse ardente à la vie. En acceptant d'être l'empereur de la moitié du monde, il réaliserait ces rêves de gloire qui étaient au fond de lui. Depuis cinq ans qu'il était maître en Gaule, l'ancien élève des rhéteurs avait pris le goût et le sens de l'action et l'habitude de gouverner. Devant lui passaient de nobles et séduisantes images, qui l'invitaient à tenter le bonheur de l'Empire, et celle de Marc-Aurèle le guide de son âme[9], et

1. XX, 4, 4; cf. p. 221, n. 1.

2. XX, 4, 3 et 5 : il doit s'agir de soldats d'élite pris dans la Garde (p. 221, n. 1).

3. Le point de départ en fut chez les Pétulants (XX, 4, 10); cf. p. 221, n. 1.

4. XX, 4, 10-11 : on devait les transporter par chariots, *clavularis cursus*.

5. *In suburbanis* (4,12) : ils devaient être en garnison dans la Seconde Belgique, à Reims, Amiens ou Beauvais, et ils durent arriver par le faubourg Saint-Martin. — Le rassemblement fut fait par les soins de *Lupicinus*, qui avait remplacé Sévérus en 359 (comme *magister equitum*? XVIII, 2, 7; il est appelé *magister armorum*, XX, 1, 2; 9, 5).

6. XX, 4, 12-13.

7. *Palatium* (cf. p. 206, n. 3) *petivere et spatiis ejus ambitis* (s'il était adossé aux remparts, il n'y avait d'issue que du côté de la ville); XX, 4, 14.

8. La nuit, on cria « Julien Auguste » de façon désordonnée, *horrendis clamoribus concrepabant*; le matin, on l'acclama en chœur suivant le rite solennel, *consensione firmissimâ* (cf. p. 224, n. 3); XX, 4, 14; Libanius, *Orat.*, XVIII, §97, p. 278 F.

9. Voyez la fin du *Convivium* (p. 207, n. 7), et le passage si net d'Ammien, XVI, 1, 4 : *Marco, ad cujus æmulationem actus suos effingebat et mores*.

celle du Génie du Peuple Romain, qui l'appelait à son secours [1].

Il se résigna donc aux gestes solennels et redoutables de l'inauguration impériale [2]. La pourpre revêtit ses épaules [3], un simulacre de diadème fut placé sur son front [4], il fut hissé sur le bouclier d'un soldat [5], et l'acclamation d'Auguste retentit dans un fracas de tempête [6]. Ce fut ensuite [7] l'assemblée d'apparat, l'armée entière convoquée au Champ de Mars [8], une large estrade dressée au milieu de la place, les étendards, les enseignes et les aigles [9] déployés au sommet, l'empereur debout au milieu, l'allocution prononcée d'une voix sonore comme un clairon de bataille [10], et la foule des soldats applaudissant en frappant les boucliers de leurs lances [11].

Tout cela n'allait pas sans de cruels déchirements en l'âme du prince. Par moments, il se retirait dans une solitude farouche, rejetant le diadème, refusant de s'occuper de rien [12].

1. Pendant la nuit, il avait eu, à ce qu'il raconta, la vision du *Genius Publicus*, le suppliant de prendre le pouvoir; XX, 5, 10. Il n'y a pas de doute que ce qu'Ammien appelle ici et ailleurs le *Genius Publicus* (autre apparition à Julien, XXV, 2, 3), ne soit celui qu'on nomme d'ordinaire le *Genius Populi Romani*. Cf. t. IV, p. 612, n. 1.

2. *Declaratio Augusta*, XX, 5, 10. — Libanius (§ 98 et 97) dit que la cérémonie eut lieu sur une estrade, ἐπὶ ταὐτὸ βῆμα, installée devant la ville, πρὸ τῆς πόλεως : face au pont Notre-Dame ?, l'ancienne issue de Paris sur la rive droite. Libanius semble dire que cette estrade était permanente, ἀπὸ τοῦ εἰωθότος βήματος : il pouvait donc y avoir là, à l'entrée de la ville, une construction fixe à l'usage des proclamations publiques.

3. Le fait n'est pas indiqué par Ammien : il avait la pourpre comme César (XX, 5, 4; XV, 8, 11).

4. On hésita entre le collier d'or ou la parure de tête de sa femme, et une phalère de cheval; et on se décida à la fin pour le *torques* d'un *draconarius* des Pétulants (XX, 4, 18; Julien, *Epist. ad sen. Ath.*, p. 284 *d*, Sp.; Libanius, *Orat.*, XVIII, § 99, p. 278, F.).

5. *Scuto pedestri impositus et sublatius eminens*; XX, 4, 17.

6. *Augustus renuntiatus nullo silente*: XX, 4, 17. — Au début de mai?

7. Peut-être le surlendemain. Dans la journée d'intervalle étaient revenues les troupes parties pour l'Orient (p. 222, n. 2; XX, 5, 1).

8. *In Campo*; XX, 5, 1; cf. t. V, p. 55, n. 5.

9. *Signis aquilisque circumdatus et vexillis.*

10. *Verbis quasi lituis.*

11. Tout ceci, d'après Ammien, XX, 5, 1-8. — Cf. t. VIII, ch. I, § 1.

12. XX, 4, 19.

Il fallait cependant agir, éviter avant tout la guerre civile. Julien envoya une ambassade à Constance, pour demander la reconnaissance de son titre et le partage de l'Empire [1]. D'ailleurs, sa situation devenait chaque jour plus forte et plus légitime. Aucune défection ne se produisit dans l'armée [2]. La cité de Paris, avec laquelle il fallait compter, n'avait point hésité à l'accepter [3]. De toutes les provinces de la Gaule arrivaient des adhésions [4] : on y était sans doute à la joie de faire un empereur [5].

XI. — JULIEN QUITTE LA GAULE

La réponse de Constance, qui parvint à Paris après de longues semaines [6], fut une fin de non-recevoir absolue : Julien devait se contenter du titre de César [7]. Le jeune empereur

1. XX, 8, 2-19. Il lui offrit, comme troupes de secours, les *Gentiles* et *Scutarii* du palais (p. 221, n. 1) et en outre des jeunes soldats pris parmi les Lètes (*cis Rhenum editam barbarorum progeniem*; cf. p. 66, n. 1) ou parmi les Barbares deditices (*ex dediticiis qui ad nostra desciscunt* [émigrés volontaires, mais sans contrat spécial; cf. p. 221, n. 1]. Il refusa nettement les recrues gauloises (*Galli tirones*), où l'on peut voir à la rigueur les quatre troupes demandées (p. 221, n. 1). Mais il ajouta, sans doute à titre de don gracieux, des chevaux de course espagnols (*equos currules Hispanos*).

2. XX, 8, 10; 9, 7; cf. n. 3. — Mais le préfet du prétoire Florentius, le représentant de Constance en Gaule (p. 208, n. 1), s'était retiré à Vienne avant même l'usurpation de Julien, qu'il prévoyait, puis il rejoignit l'empereur (XX, 8, 20-22).

3. Ammien, XX, 9, 6-7; je m'appuie sur l'*acclamatio* prononcée en chœur par la seconde assemblée du Champ de Mars (p. 223) : *exclamabatur undique vocum terribilium sonu*, AUGUSTE JULIANE, UT PROVINCIALIS ET MILES ET REIPUBLICÆ DECREVIT AUCTORITAS. Il me paraît impossible, en dépit de l'opinion courante, que *respublica* ne signifie pas la *civitas* de Paris, et *auctoritas* un décret de sa curie; cf. *Revue des Études anc.*, 1910, p. 377 et s.; De Vos, *ibid.*, p. 47 et s. Nous avons un exemple de décrets municipaux et d'acclamations de ce genre lors du mouvement populaire en faveur d'Ursicin en 359, *ordines civitatum et populi decretis et acclamationibus densis* (XVIII, 6, 2) : ce sont des acclamations au texte réglé d'avance et répétées en chœur par la foule. Cf. ici, p. 222, n. 8.

4. XX, 9, 7 (cf. n. 3) : il y eut peut-être des décrets de conseils provinciaux.

5. Cf. p. 168, p. 237, n. 1, p. 319, n. 4.

6. Constance étant à Césarée en Cappadoce, il faut compter bien près de deux mois pour l'aller et le retour des courriers. Julien semble bien n'avoir pas quitté Paris. Ammien, XX, 9, 1-6.

7. Ammien, XX, 9, 4. — Constance se croyait assez sûr de l'autorité pour imposer à Julien de nouveaux ministres : le préfet Florentius fut remplacé par *Nebridius*, que Julien accepta (9, 5 et 8). Lupicinus avait déjà reçu pour successeur

réunit encore l'armée au Champ de Mars, et cette fois la population civile fut appelée à côté des troupes [1]. Julien, dominant la multitude du haut de son tribunal, ordonna la lecture de la missive impériale. Les assistants y répondirent en acclamant en chœur le nouvel Auguste, et au nom de l'armée, et au nom des provinces, et au nom de la cité de Paris [2]. Ce fut une seconde et définitive consécration.

Julien n'en adressa pas moins un autre message à Constance [3]. Mais, sentant bien que la guerre civile était inévitable, il mit d'abord tout en œuvre pour que la Gaule n'en souffrît point [4].

Il quitta Paris [5], où il ne devait plus revenir, se porta rapidement sur le Rhin du côté de Xanten [6], le franchit à l'improviste, massacra tout ce qu'il put de Francs sur l'autre rive, puis retourna sur ses pas [7], et, depuis l'île batave jusqu'à Augst, il inspecta garnisons et forteresses [8]. Quand toute chose lui parut

Gumoharius avec le titre de *magister armorum* (9, 5; titre qui, suivant Mommsen, *G. Schr.*, VI, p. 266, ne serait qu'une expression littéraire propre à Ammien).

1. *In Campum cum multitudine armata pariter et plebeia*; XX, 9, 6.

2. XX, 9, 6-7; cf. p. 224, n. 3.

3. XX, 10, 1. En outre, il faut noter qu'il envoya un *notarius* (cf. p. 206, n. 4) interdire toute sortie au port de Boulogne, pour empêcher le *magister equitum* Lupicinus, alors en Bretagne, de rien apprendre et rien comploter (9, 9).

4. Cf. p. 226, n. 8, p. 227, n. 2, p. 236, n. 4.

5. En juillet sans doute; XX, 10, 11.

6. *Tricensimæ oppido* (cf. p. 203, n. 2); XX, 10, 1-2. Par la route de Bavai, déjà suivie en 357, en 358 et sans doute en 359 (p. 197, 198, 201). La rapidité du passage s'explique par le soin qu'avait donné Julien à l'organisation des flottilles du Rhin (p. 198 et s., p. 204).

7. Il s'agit des *Franci* dits *Atthuarii*, qui venaient de ravager la pointe extrême de la Gaule (*extima Galliarum*), entre Xanten et Nimègue, et dont personne n'avait encore pénétré les *pagi* à cause des difficultés du terrain (*scruposa viarum difficultate* : ce qui semble ne pouvoir se rapporter qu'à la région de la Ruhr; cf. t. IV, p. 542, n. 4). Ammien, XX, 10, 2.

8. Il fit à cette occasion une nouvelle chasse aux Alamans, qui occupaient encore quelques localités comme à titre définitif (cf. p. 175, n. 11 : *loca olim intercepta retinebant ut propria*; 10, 3). Il s'agit évidemment de terres occupées par eux en 354-355 (p. 165 et 175) dans la Haute Alsace, entre Strasbourg et Augst, région que Julien n'avait pu encore visiter. On voit par là que son œuvre n'était pas achevée quand Constance voulut disloquer ses troupes. — C'est durant cette marche, ἀπὸ Νεμέτων πρὸς τοῖς Ῥαυράκοις, qu'il traita avec Vadomar (Eunape, fr. 13, p. 20, Didot), qui le trahit aussitôt après (p. 226, n. 4-5).

en état, il se rapprocha des Alpes, et descendit sur Vienne [1], d'où il était parti cinq ans auparavant.

A Vienne, il célébra cette cinquième année de pouvoir avec toute la pompe impériale [2], et il assista, comme à son ordinaire, à la fête chrétienne de l'Épiphanie [3]. Vienne, après Paris, était sa ville préférée dans les Gaules.

Mais l'heure critique du départ approchait. De nouveau, il pensa au Rhin, qui était sa préoccupation dominante. Constance, disait-on, avait eu la pensée abominable de travailler les Alamans pour qu'ils fissent la guerre à Julien [4]. Celui-ci prit les devants [5], et il alla une fois de plus sur la rive droite pour donner aux Barbares une leçon salutaire [6]. Enfin, d'Augst où il se trouvait, il partit pour le Danube, qui le conduirait en Orient [7]. Mais il laissait la Gaule sous l'abri de forteresses toutes neuves, sous la protection d'une armée encore nombreuse [8], aguerrie et réconfortée par la victoire, sous la garde

1. D'Augst à Vienne *per Besantionem* (10, 3). Sur cette route, t. V, p. 88. — Il parle de son passage à Besançon dans une lettre (*Epist.*, 38, p. 31, B. et C.), et le décrit à cette occasion. — Il dut arriver à Vienne fin octobre ou début de novembre, sa campagne ayant duré trois mois (Julien, *ibid.*, p. 31, 8).

2. XXI, 1, 4. Sans doute le 6 novembre 360; cf. p. 180, n. 3. Sur Vienne, cf. p. 183.

3. XXI, 2, 5. Cf. p. 228, n. 1. Peut-être célébrait-on alors en ce jour la naissance du Christ.

4. Il s'agit de Vadomar, le roi du *pagus* (Brisgau?) qui faisait face à Augst (p. 161, n. 3, p. 164, p. 202, n. 5); Ammien, XXI, 3, 4-5. Une de ses bandes avait même attaqué un détachement romain des corps de Celtes et de Pétulants (cf. n. 8) *prope Sanctionem* [qu'on place à Sæckingen, qui est sur la rive droite, mais qui, m'écrit F. Stæhelin, aurait été autrefois dans un îlot; j'ai peine à croire que l'engagement n'ait pas eu lieu sur la rive romaine, mais bien d'ailleurs dans cette région]; XXI, 3, 1-3.

5. Il commença d'abord par envoyer un de ses agents se saisir par surprise de Vadomar, qui avait franchi le Rhin à titre d'ami. Vadomar, expédié en Espagne, devint ensuite, chose étonnante, duc de Phénicie. Ammien, XXI, 4; 3, 5.

6. Par Zurzach (n. 7)? Ammien, XXI, 4, 7-8. Sur le passage de Zurzach et le fort qui le défendait (à Burg), Heierli, *Indicateur d'Antiquités suisses*, nouv. série, IX, 1907. Sur le pont, p. 72, n. 4.

7. Ammien, XXI, 5; XXI, 8. Il paraît avoir franchi le Rhin à Zurzach et avoir gagné le Danube par le sud de la Forêt Noire (*per Marcianas silvas*) à travers un pays occupé sans doute en partie par des Alamans insoumis (*per ultima ferarum gentium regna*; *Paneg.*, XI, 6).

8. Il est à remarquer qu'elle suffit à contenir les Barbares jusqu'à la mort de Julien (p. 236, n. 4). — Il est très difficile d'évaluer l'effectif de l'armée que Julien emmena de Gaule. Zosime indique le chiffre de 23 000 au départ (III, 10, 2 et 4) :

de deux généraux de valeur, le Franc Chariello, comte à la frontière du Rhin[1], et le Romain Jovin, maître de la milice par tout l'Occident[2]. Et surtout, il laissait les Barbares terrifiés par ces cinq années de défaites, ce Rhin franchi cinq fois[3], fait d'armes que l'histoire ne pouvait célébrer chez aucun autre des chefs de Rome, pas même César, Drusus ou Germanicus.

XII. — L'ŒUVRE IMPÉRIALE DE JULIEN

La mort subite de Constance[4] empêcha la guerre civile; et Julien, maître sans combat de tout l'Empire, réalisa, comme par la volonté du Génie de Rome, le plus grandiose de ses rêves.

Je crois qu'il en fut troublé. Une excessive confiance en lui-même, en ses forces et en son destin, le saisit et le poussa à de plus audacieuses entreprises. On ne reconnaît plus en lui la prudence et la sagesse qu'il avait montrées dans ses belles années de Gaule. La crainte de Constance avait été un frein utile à sa jeunesse. Elle est maintenant livrée tout entière à ses ambitions.

mais il peut y avoir là bien des troupes venues d'ailleurs. En tout cas, la sécurité de la frontière ne souffrit pas un instant de cette diminution de l'effectif militaire (Zosime le remarque: III, 9, 11). — De ces 23 000, 3000 accompagnèrent Julien lui-même (Zosime, III, 10, 2). Ces 3000 hommes semblent représenter les deux fameux corps des Celtes et des Pétulants, qui le suivirent en Asie et auxquels il accordait toute sa confiance, et qui se crurent alors tout permis, à la colère du reste de l'armée (cf. Ammien, XXII, 12, 6).

1. Charietto, à la mort de Julien, était *per utramque Germaniam comes* (XXVII, 1, 2). C'était un habitué des guerres du Rhin (XVII, 10, 5; ici, p. 201).

2. *Jovinus, armorum magister per Gallias* à la mort de Julien en 363 (XXV, 8, 11). Il est probable qu'il y a remplacé à la fin de 361 *Nevitta*, que Julien y avait alors nommé *magister armorum*, au lieu et place de *Gumoharius* (XXI, 8, 1; p. 224, n. 7). Et ce titre paraît bien dans ce cas synonyme de *magister equitum* (8, 3). — Il faut ajouter, comme préfet du prétoire, à la place de Nébridius (p. 224, n. 7), Salluste, l'ami personnel de Julien (XXI, 8, 1; ici, p. 187, n. 3).

3. Julien ne dit que trois fois (*Ad sen. Ath.*, p. 280 *c*, Sp.) : mais il parle des exploits qu'il a faits comme César, avant les deux passages de 360 et de 361.

4. Le 3 novembre 361.

Elles étaient d'ailleurs d'espèce supérieure. Julien avait résolu de restaurer l'ancienne religion, de réformer l'administration de l'Empire, de relever la gloire militaire de Rome. C'était renouveler Auguste, mais sans Actium et sans Arminius.

Je ne peux m'indigner de sa tentative pour remettre en honneur les cultes païens. Il n'était chrétien que de nom [1]; sa conviction profonde le ramenait à l'hellénisme [2] : et toute œuvre de sincérité mérite le respect. Je n'admets pas qu'on lui inflige le nom d' « Apostat », qui porte en soi les stigmates du péché.

La religion qu'il préconisait n'était nullement l'adoration vulgaire et triviale des dieux de la mythologie. Elle s'adressait à la fois aux principes souverains qui avaient façonné et animé le monde et qui le faisaient vivre, la Terre et le Soleil, mère, père et maîtres de tout [3], et aux milliers de formes charmantes dont la poésie hellénique avait revêtu les innombrables créations de la vie et de la pensée [4]; et son culte, dans le respect qu'il accordait aux images, était moins un fait d'idolâtrie et de superstition qu'une suprême reconnaissance envers les lettres et l'art de la Grèce [5]. Et c'est à dessein qu'il donnait le nom d'hellénisme à sa foi et à sa piété [6].

1. Ammien, XXI, 2, 4, à propos de sa présence au culte chrétien à Vienne (p. 226) : *Adhærere cultui Christiano fingebat, a quo jampridem occulte desciverat*; le même, XXII, 5, 1. Voyez l'excellent article de Bidez, *La Jeunesse de l'empereur Julien*, 1921 (*Ac. roy. de Belgique, Bull. de la Classe des Lettres*).

2. Voyez les écrits ou travaux datant du séjour en Gaule; ici, p. 207.

3. Voir ses deux discours (cf. p. 207); ici, t. VI, p. 86 et s., t. IV, p. 483-4. C'est le Soleil qui lui apparut en songe à Vienne avant son départ pour l'Orient (*imago splendidior*, Ammien, XXI, 2, 2; ὁ Ἥλιος, Zosime, III, 9, 9). — Un motif personnel semble avoir attiré plus particulièrement Julien vers le culte du Soleil : c'est que ce culte était pour lui, comme il semble le dire lui-même, un culte familial, depuis trois générations et au delà, πρὸ τριγονίας (Constantin, Constance, Claude); *Orat.*, IV, p. 131; cf. J. Maurice, *Acad. des Inscr.*, *C. r.*, 1910, p. 96 et s.

4. Ici, t. VI, p. 21 et s.

5. On peut lui reprocher, évidemment, sa passion à demi maniaque pour l'art augural (Ammien, XXI, 2, 4). Mais les Chrétiens de ce temps, de leur côté, abusaient singulièrement du merveilleux (cf. ici, p. 261-2, et t. VIII, ch. VI, § 13).

6. Voyez, entre cent textes, la lettre de Julien à Arsacius, grand-prêtre de Galatie (Bidez et Cumont, p. 112 et s.), laquelle est capitale pour comprendre la

Je comprends que le Christianisme ait pu lui déplaire. La nouvelle religion traversa sous Constance les pires années de sa vie. Il n'y avait alors dans ses croyances ni la force de l'unité ni la liberté des pensées individuelles. On s'y querellait sans fin sur le seul mot de « substance »; et c'était, à propos de ce mot, injures, violences et proscriptions. Les évêques pullulaient à la cour, aussi nombreux que des chambellans, flagorneurs et quémandeurs à souhait. C'était à qui, sous prétexte de sacerdoce, se dégagerait des devoirs et des charges civiques. La littérature de ces prêtres était pitoyable d'ennui. Sauf le pamphlet contre Constance, les écrits d'Hilaire rebutent par leur longueur, par des redites continues, des gloses insipides, des raisonnements interminables sur des abstractions à peine compréhensibles[1]. Quelle différence d'avec les œuvres de Julien, courtes, variées, vivantes, pleines d'imprévu, riches en observations sur les hommes et les choses!

L'empereur, il est vrai, apporta dans ce conflit ces malices, ces bavardages, ces puérilités dont il ne sut jamais se départir; et il parla trop souvent en enfant, tandis qu'il projetait des œuvres très graves. Mais ce n'est point une raison pour lui faire un crime des trois principales mesures qu'il prit contre les Chrétiens.

Par l'une, il obligeait les prêtres à accepter leur part des impôts d'État et des charges municipales[2] : c'était l'égalité dans les devoirs publics qu'il imposait à tous les citoyens de l'Empire[3]. — Par une autre, il rendait aux cités ceux des biens des

religion que Julien appelait Ἑλληνισμός, et la manière dont il entendait l'organiser. — H.-A. Naville, *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*, 1877; Rode, *Geschichte der Reaction Kaiser Julians*, Iéna, 1877; etc.

1. Pour tout ceci, ch. III, § 8, 9 et 10, ch. IV, § 3, 6 et 11, ch. V, § 2, 7, 8 et 9.

2. Cela résulte évidemment des textes étudiés par Godefroy *ad C. Th.* XVI, 2, 18. Julien dut supprimer toutes les immunités accordées par Constance aux prêtres chrétiens, p. 158, n. 8. Pour les curies, p. 232, n. 1.

3. Mais les prêtres municipaux et provinciaux du culte impérial ne demeurèrent-ils pas *immunes*? Cela paraît bien certain (*Code Théod.*, XII, 1, 75). Les mesures de Julien avaient donc pour effet de ramener les prêtres chrétiens à la condition de prêtres libres.

temples que Constance avait concédés aux Églises chrétiennes[1] : c'était une restitution légitime, nécessaire pour soutenir les ressources des municipalités[2]. — Par la troisième, il interdit aux maîtres chrétiens l'enseignement dans les écoles[3], et cette mesure, plus que les autres, a toujours paru odieuse, même aux païens[4] : mais n'oublions pas que Julien croyait aux dieux de la Grèce, qu'Homère et Virgile étaient alors inséparables de ces dieux[5], que l'*Iliade* ou l'*Énéide* étaient pour les fidèles de la tradition païenne comme les livres de leur foi, les saintes écritures de leur religion, et que les confier aux commentaires des Chrétiens, c'était favoriser l'Église dans son œuvre de combat et de propagande[6].

On a dit encore que s'il permit aux évêques de suivre chacun la formule de sa croyance[7], ce fut par pure malignité, parce qu'il savait qu'une fois libres ils se disputeraient plus que jamais[8], étant, disait-il, pires que des bêtes pour s'acharner contre des hommes[9]. — Mais Julien n'empêcha jamais les prêtres et les fidèles de pratiquer entre eux l'entente fraternelle promulguée par le Christ[10].

Il n'avait pas l'âme d'un persécuteur : lui qui épargna la vie des rois barbares, violateurs des traités[11], lui dont tous

1. C'est ainsi que j'interprète Ammien, XXV, 4, 15 : *Vectigalia civitatibus restituta cum fundis absque his quos velut jure vendidere prӕteritӕ potestates* [les pouvoirs civils]. Sur ces biens, p. 209, n. 5, p. 217, n. 4. Sur cette reconstitution des patrimoines municipaux, voyez les textes réunis par Bidez et Cumont, p. 52-55.

2. N. 1.

3. Voyez les textes chez Bidez et Cumont, p. 69 et s.; ici, n. 4.

4. Ammien, XXV, 4, 20 : *Illud inclemens quod docere vetuit magistros rhetoricos et grammaticos Christianos, ni transissent* [*ad*] *numinum cultum.*

5. Cf. ici, t. VI, p. 25.

6. Voyez la lettre à Arsacius (cf. p. 228, n. 6).

7. Textes chez Bidez et Cumont, p. 50-52.

8. C'est Ammien lui-même qui le dit; XXII, 5, 3-4.

9. *Nullas infestas hominibus bestias* [*ut*] *sunt sibi ferales plerique Christianorum expertus*; XXII, 5, 4.

10. Voyez en particulier sa lettre si significative aux citoyens de Bostra; *Epist.*, 114, p. 175 et s., Bidez et Cumont.

11. Chnodomar (p. 196), Vadomar (p. 226, n. 5). Comparez au contraire Constantin, p. 110.

les écrits respirent le besoin d'être aimé et le désir de plaire aux hommes [1], il eût repoussé avec horreur l'exemple d'un Décius ou d'un Maximien. S'il y eut sous son règne des violences contre les Chrétiens (et je doute fort qu'on en ait vu en Gaule [2]), rejetons-en la faute sur des chefs de bureaux ou sur la foule excitée par des passions vulgaires [3]. Mais il n'en était pas moins vrai que sa tentative était imprudente et inutile [4], l'illusion généreuse d'un jeune lettré qui n'avait pu encore comprendre les leçons de l'histoire et la force des événements, la marche du Galiléen vers son triomphe, si lente autrefois, si rapide maintenant [5].

L'esprit de parti et surtout de caste a également discuté ou travesti l'œuvre administrative de Julien. On lui a reproché les mesures énergiques prises pour réveiller ou renforcer la vie

1. Voyez ce qu'il voulut faire, à l'exemple des Chrétiens, pour les pauvres et les malades; lettre à Arsacius, p. 112 et s., B. et C.

2. Elle était alors gouvernée par son ami le préfet Salluste (p. 227, n. 2, p. 187, n. 3). — Ce nom amène la question suivante. Ce Salluste est-il différent du personnage de même nom, qui fut préfet d'Orient de 362 à 365, et dont la tolérance à l'endroit des Chrétiens fut célèbre (Sozomène, V, 10; Théodoret, III, 7)? Ou bien y a-t-il deux personnages? Ceci est l'opinion traditionnelle depuis Godefroy (*Prosopographia*, p. 82-4); elle a été combattue avec de bons arguments par Gimazane (*De S. Sallustio*, Toulouse, 1889). Pourtant, je crois qu'elle demeure préférable, et il ne serait même pas impossible, en s'appuyant sur la tradition manuscrite d'Ammien, que le préfet d'Orient se fût appelé, non pas *Sallustius*, mais *Secundus Salutius* : c'est sans doute le même personnage que le *Saturninius Secundus* d'une inscription célèbre (*Corp.*, VI, 1764; cf. Tillemont, *Julien*, note 5). — De toutes manières le Salluste de Gaule ne peut avoir persécuté les Chrétiens en aucune façon; et Tillemont (*Mém.*, VII, p. 723) a eu raison de combattre à ce sujet Baronius (*ad a.* 362, V, p. 132). Ce n'est certainement pas à titre de persécuteur qu'Hilaire lui a dédié un de ses écrits de polémique (p. 252, n. 3). — Il n'y a jusqu'à nouvel ordre absolument rien d'historique à tirer des Passions ou Vies des quatre saints lorrains dont le martyre est attribué à Julien : Élaphe ou *Eliphius* (*Acta*, 16 oct., VII, p. 803-4), Eucaire ou *Eucharius* (27 oct., XII, p. 229), Libaire ou *Libaria* (8 oct., IV, p. 228), Menne ou *Menna* (3 oct., II, p. 150; *Anal. Bolland.*, XVIII, p. 412-5).

3. Voyez sa lettre à Atarbius, p. 112, B. et C.

4. Il est cependant possible que la politique si tolérante de Valentinien (p. 251-3) ait été en partie influencée par l'œuvre et les idées de Julien.

5. Sur cette tentative il faut lire surtout les pages de Bidez, pleines de tact, de finesse et de légitime sympathie à l'endroit de Julien, *L'Évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse* (1914, Bruxelles, *Bull. de la Classe des Lettres, Acad. royale de Belgique*).

communale, astreignant au service des curies ou aux magistratures locales ces milliers de privilégiés qui s'en évadaient chaque jour, vétérans, prêtres chrétiens, nobles, étrangers, embusqués de toute sorte [1]. Mais Julien avait dû comprendre en Gaule que la cohésion interne de l'Empire, sa capacité de résistance et de résurrection, venait surtout de ces organismes municipaux, qui depuis plus de mille ans avaient survécu à toutes les révolutions [2].

L'amour de la gloire, de la sienne propre et de celle de Rome, l'a entraîné dans cette guerre de Perse où il devait mourir à trente-trois ans. Mais ce n'est pas lui qui a provoqué cette guerre, et l'on a vu que Constance s'y était déjà engagé [3].

Ces derniers actes de Julien intéressent à peine la Gaule. Elle ne connut la guerre de Perse que par les bonnes troupes qu'elle y envoya, et qui, après avoir refusé d'y rejoindre Constance, acceptèrent d'y suivre leur jeune empereur [4]. Les réformes administratives ne la visèrent point directement. Et je ne sais si le paganisme y profita sérieusement de la faveur du prince, et si Hilaire et ses amis eurent à souffrir de tracasseries : j'ai plutôt l'impression qu'ils vécurent libres et actifs [5] sous ce maître dont ils avaient jadis vanté l'esprit religieux [6]. — Il fallait cependant rappeler ces dernières œuvres et ces suprêmes années de l'empereur Julien [7] : car c'est en Gaule que son

1. Je ne comprends pas les colères que ces mesures si légitimes excitent chez Ammien, qui se fait en cette affaire le défenseur des privilégiés. *Illud amarum et notabile fuit, quod ægre sub eo a curialibus quisquam adpetitus, licet privilegiis et stipendiorum numero et originis penitus alienæ firmitudine communitus, obtinebat æquissimum* (XXII, 9, 12); *illud quoque parum ferendum*, et le reste, dans le même sens (XXV, 4, 21). Ammien a dû souffrir personnellement de la mesure. — Cf. p. 25, n. 4, p. 158, n. 8, p. 229, n. 3, t. VIII, ch. I, § 9.

2. Voyez t. IV, ch. VIII, t. VIII, ch. I, § 15, ch. VII, § 5.

3. Cf. p. 221.

4. P. 226, n. 8.

5. Cf. p. 231, n. 2, p. 217 et s.

6. P. 185, n. 7.

7. Voyez maintenant, sur l'œuvre impériale de Julien, Ennslin dans *Klio*, XVIII, 1923, p. 104 et s. Bidez prépare une histoire et une édition de Julien.

âme, noble entre toutes, s'est formée à son métier de souverain, et c'est de là qu'il est parti pour conquérir l'Empire. Le lien d'affection qui l'unit aux hommes de cette terre ne se rompit jamais. Il aima toujours à se souvenir des journées charmantes qu'il avait vécues au milieu d'eux. Dans la longue série des empereurs romains, aucun n'a parlé de notre pays et de nos ancêtres avec plus de poésie et plus de sympathie. Ce Grec spirituel et bon s'était fait le fils adoptif de la Gaule [1].

1. Il le dit lui-même, p. 184, n. 2, p. 187, n. 3. C'est à dessein que je dis « Grec », car Julien reconnaît volontiers qu'il voulut passer aux yeux des Gaulois comme ἄνδρα εἰς τοὺς πρώτους τῶν Ἑλλήνων τελοῦντα (*Orat.*, VIII, *ad Sallustium*, p. 252 *a*, Sp.).
Julien eut comme préfets du prétoire nommés par Constance : *Florentius*, de 357 [356?] à 360 (p. 193, n. 6, p. 201, n. 3, p. 208, n. 1, p. 206, n. 4); *Nebridius*, de 360 à 361 (p. 224, n. 7). Il remplaça celui-ci un instant en 361, semble-t-il, par *Germanianus* (Ammien, XXI, 8, 1), puis par *Sallustius*, qui resta en charge de 361 à 363 (p. 187, n. 3, p. 231, n. 2).

CHAPITRE VI

VALENTINIEN[1] ET GRATIEN

I. Valentinien, empereur de frontière. — II. Jovin délivre la Gaule des Alamans. — III. Valentinien et Gratien à Amiens. — IV. La garde au Rhin. — V. Les beaux jours de Trèves. — VI. Les dernières œuvres d'Hilaire. — VII. Martin, évêque de Tours; Marmoutier. — VIII. Le Christ, modèle de Martin. — IX. Gratien, Martin et l'ère des conversions. — X. Gratien et les généraux francs.

I. — VALENTINIEN, EMPEREUR DE FRONTIÈRE

Le départ de Julien n'avait point compromis la paix de la Gaule[2]. Mais à la nouvelle de sa mort[3], les Barbares se mirent en mouvement, Alamans du côté de la Germanie Supérieure, pirates saxons sur l'Océan[4]. Seuls, les Francs du Rhin restèrent immobiles, les uns fidèles aux traités, les autres plus qu'à moitié sujets de l'Empire.

Par bonheur pour l'État romain, après quelques mois d'un Auguste insignifiant, Jovien[5], le conseil des hauts dignitaires

1. Ce qu'il y a de plus soigné sur ce règne si original, demeure encore Richter, *Das Westrœmische Reich besonders unter den Kaisern Gratian, Valentinian II und Maximus*, 1865; cf. aussi Sievers (cf. p, 181, n. 1), *Studien*, p. 273 et s.

2. Cf. p. 226, n. 8.

3. Le 27 juin 363.

4. Ammien, XXVI, 4, 5.

5. Du 27 juin 363 au 17 février 364. — Il y eut conflit, au sujet du choix de l'empereur, entre les anciens fonctionnaires de Constance et l'état-major de Julien, où étaient en particulier les généraux des troupes gauloises qui avaient accompagné Julien (*proceres Gallorum* ; cf. p. 226, n. 8) ; Ammien, XXV, 5, 2. — Jovien avait craint un instant la révolte de l'armée de Gaule, et de fait on massacra à Reims Lucillianus, beau-père du nouvel empereur, qui y était venu au nom

de l'Empire, réuni à Nicée, confia la pourpre à Valentinien[1]. C'était un officier supérieur[2], connu de tous par sa bravoure, dur pour les autres et pour lui-même, souvent colère et cruel, mais soldat dans l'âme, chef expérimenté, quoique nullement étranger aux choses de la vie civile, Chrétien sincère mais tolérant, et au besoin ami des belles-lettres et déférant pour les intellectuels[3].

Ce choix avait pour la Gaule un inestimable avantage. Valentinien venait d'y servir à la frontière du Rhin, il avait pris part aux campagnes de Julien, c'était au delà des Alpes qu'il avait fait l'apprentissage du commandement[4]. Il connaissait mieux que pas un les dangers qui menaçaient de ce côté et la manière de les écarter.

On l'a comparé avec raison à Hadrien[5], l'infatigable visiteur des garnisons de l'Empire[6]. Mais Valentinien fit autre chose qu'inspecter des camps et des forteresses : il ne cessa d'alerter ses hommes, non pas pour des parades, mais pour de rudes combats, laissant aussi peu de repos aux Barbares du voisinage qu'aux troupes de couverture. Il fut vraiment un Auguste de la frontière. Avec lui, la garde au Rhin devint le devoir impérial par excellence.

Il remit donc à son frère Valens, qu'il s'associa comme Auguste, les provinces du Danube et de l'Orient[7], tranquilles en ce moment, et il partit pour l'Occident, arrangea à Milan

de Jovien (XXV, 10, 6-7). Mais le gros des soldats, bien tenus en main par Jovin et ses sous-officiers (*capita scholarum*), accepta le nouveau régime (10, 8). Une députation de l'armée de Gaule (*Gallicanus exercitus*) fut alors envoyée à Jovien, qui la reçut solennellement à Aspuna en Galatie; elle avait à sa tête Valentinien, le futur empereur, alors tribun, et que Jovien récompensa en le nommant avec ce titre à la tête de la *schola secunda Scutariorum* (des gardes du palais); XXV, 10, 6-9.

1. Le 20 février 364.
2. Voyez p. 234, note 5.
3. Ammien, XXX, 9; *Epit. de Cæs.*, 45.
4. P. 192, n. 5, p. 234, n. 5.
5. *Hadriano proximus*; *Epit.*, 45, 5.
6. T. IV, p. 470-472.
7. 28 mars 364; Ammien, XXVI, 4, 3.

les affaires de l'Italie[1], et gagna enfin la Gaule pour s'y installer à demeure (365)[2]. A l'exemple de Julien, il établit d'abord sa résidence à Paris[3]. où sans doute tout était encore prêt pour accueillir un empereur. Mais on pouvait s'attendre à ce que Trèves recevrait bientôt les faveurs d'un chef de cette allure, et qu'il ne la quitterait plus.

II. — JOVIN DÉLIVRE LA GAULE DES ALAMANS

En Gaule, Valentinien trouva les choses terriblement gâtées. Les Alamans avaient franchi le Rhin en plein hiver[4], écrasé Charietto, le comte de la frontière[5], et, maîtres du pays, divisés en trois bandes, on les vit sur la Moselle près de Metz et sur la Marne près de Châlons[6] (365[7]).

1. XXVI, 5, 4. De novembre 364 à septembre 365. C'est alors qu'il fit partir Hilaire (p. 252-3).

2. Il arrive à Paris au plus tard le 18 octobre 365; *Code Théod.*, XI, 1, 13; cf. Ammien, XXVI, 5, 8. — *Germanianus* était alors préfet dans les Gaules (XXVI, 5, 5), peut-être après la mort de Julien (cf. *C. Théod.*, XI, 30, 30 [placer la loi en 363? Seeck, *Reg.*, p. 70]). Il l'est encore en 366 (*C. Th.*, VIII, 7, 9).

3. Note 2, et p. 238, n. 2.

4. Peu après le 1er janvier 365; sur la glace, et sans doute aux environs d'Augst; XXVII, 1, 1; cf. XXVI, 5, § 7, 9, 12 et 13 (le récit d'Ammien est assez incohérent). — On recule d'ordinaire le fait en 366 : mais cela nous mettrait trop loin de la mort de Julien, cause essentielle de cette invasion (Ammien, XXVII, 1, 1), et les Alamans n'auraient pas osé se risquer en Gaule, Valentinien étant là.

5. Sur Charietto, p. 201, et p. 227, n. 1. Il avait avec lui les Bataves et les Hérules, et, en outre, le comte [du *tractus* de Chalon et Séquanie?] *Severianus*, accouru de Chalon [? la tradition des manuscrits porte *Calidona*], où il tenait garnison avec les *Divitenses* et les *Tungrecani*. Je ne sais trop où a eu lieu la bataille. Ammien la place sur une grande route après la jonction des deux troupes et au delà d'un pont sur un ruisseau (*ponte brevioris aquæ transmisso*); XXVII, 1. J'hésite à chercher ailleurs qu'aux abords de la trouée de Belfort ou en Alsace. Zosime (IV, 9) semble faire allusion à cette défaite des Romains, qu'il attribue surtout à la fuite des Bataves; mais il fait intervenir Valentinien dans la bataille, et sans aucun doute à tort. Le combat ne fut d'ailleurs qu'avec la première bande des Alamans (*primæ portioni*), et Charietto y périt.

6. Une bande a pu pénétrer en Champagne par la route du Rhin à Langres (t. VI, p. 433, n. 5; t. V, p. 88, n. 4) et de là à Châlons; une autre, descendre sur Scarponne par Langres, la Meuse et la Moselle; une troisième, atteindre la Moselle par le col de Saverne. Reims a pu être le point de mire des trois troupes. Tout cela est d'ailleurs très hypothétique. Cf. p. 237, n. 1.

7. Fin de l'année (cf. p. 237, n. 1).

Mais l'empereur était là[1], et à côté de lui[2] Jovin, le général de confiance de Julien[3]. Avec Jovin, on pouvait être en repos : Valentinien resta à Paris, lui laissant le soin de la riposte. Elle fut rapide et décisive. L'une après l'autre, les trois troupes d'Alamans furent exterminées, l'une à Scarponne près de Nancy[4], l'autre plus loin sur la Moselle[5], et la troisième, par un brusque retour de Jovin, près de Châlons[6]. Bien peu d'ennemis purent repasser le Rhin. On était encore en hiver[7], et les plaines de Champagne furent jonchées de cadavres, fugitifs massacrés par les Romains dans une poursuite impitoyable, blessés abandonnés et achevés par le froid[8]. Les jours

1. Il semble que dès la nouvelle du désastre il ait couru à Reims (*adusque Remos progressus*), lieu important pour les concentrations militaires (cf. p. 187). Les lois montrent que l'empereur y a séjourné de janvier à juin 366. — Valentinien reçut, à l'occasion de ce danger, une série de députations des « villes nobles » (de la Gaule sans doute), le suppliant de ne pas quitter le pays, par quoi la Gaule manifestait une fois de plus son désir d'avoir un empereur *præsens* : Ammien, XXVI, 5, 12-14 (cf. p. 319, n. 4).

2. Jovin ne reçut pas tout de suite la direction des affaires : elles furent, pour un motif que nous ignorons, confiées d'abord (printemps-été 365) à *Dagalaifus*, alors peut-être *magister militum* (*militiæ rector*, XXVI, 5, 2 : depuis Jovien ? *contra*, il est dit *magister equitum*, XXVI, 1, 6 : avant Jovien ?) et, dans ce cas, supérieur en titre à Jovin (n. 3). Dagalaïf était à Paris avec Valentinien (XXVII, 2, 1 ; fin de l'année 365) : mais il ne fit rien de bon, se déclarant incapable d'attaquer les Alamans dispersés partout (*diffusos per varia*) ; XXVI, 4, 5 ; XXVII, 2, 1.

3. P. 227. Il est toujours *magister equitum* (XXVII, 2, 1), encore qu'Ammien l'appelle *magister armorum* à la mort de Julien (XXV, 8, 11 ; 5, 2 ; cf. p. 227, n. 2). Jovien n'avait pu le remplacer par *Malarichus*, qui avait refusé (XXV, 8, 11 ; 10, 6) : c'est sans doute l'officier franc ami de Silvain (p. 167). — La date de la maîtrise *peditum* de Jovin est très difficile à fixer. Si les suscriptions et dates du *Code Théod.* sont exactes, ce serait en janvier-février 367 (VII, 1, 10), l'année de son consulat, et en janvier 373 (VII, 20, 11). Mais d'autre part, *Severus* occupe cette fonction en août 367 (Ammien, XXVII, 6, 3) et encore en 371 et 372 (XXIX, 4, 3 ; *C. Th.*, VII, 1, 11 ; VIII, 7, 11), et Jovin est encore *magister equitum* dans l'hiver 369-370, où le remplace Theodose (Ammien, XXVIII, 3, 9). Il est possible qu'il ait alterné avec *Severus* à la tête de l'infanterie entre 367 et 373. Cf. p. 238, n. 3, p. 242, n. 1.

4. *Prope locum Scarponna* (Scarponne près de Nancy, t. VI, p. 471) ; Ammien, XXVII, 2, 1. Jovin dut aller de Paris à Metz et remonter ensuite la Moselle.

5. Je suppose près de la Moselle (*prope flumen*), en aval de Metz, Jovin arrivant par un défilé boisé ayant vue sur la rivière (route de la rive droite ?) ; XXVII, 2, 3.

6. Jovin a dû gagner les abords de Châlons en reprenant la route de Metz à Reims et redescendant de là par la grande voie militaire : la bataille eut lieu en rase campagne, *prope Catelaunos...*, *in aperta planitie* ; XXVII, 2, 4-7.

7. *Asperitate frigorum* (XXVII, 2, 8) : en mars-avril 366 au plus tard.

8. XXVII, 2, 4-9. Ammien indique, comme ayant pris part à la bataille, les *Armaturæ* ou gardes du palais, et les *Ascarii*, auxiliaires qu'on croit être des pon-

de Julien étaient vite revenus[1]. Jovin rentra dans Paris en triomphateur, accompagné par l'empereur, qui était sorti à sa rencontre[2] (366[3]).

III. — VALENTINIEN ET GRATIEN A AMIENS

Mais ce brillant fait d'armes serait sans lendemain, dans cet Occident de plus en plus exposé aux convoitises germaniques, si Valentinien ne se tenait pas sans cesse aux aguets. Pendant que Jovin dégageait la Gaule, les pirates saxons et francs descendaient en Bretagne et y commençaient leurs besognes de pillards[4]. Valentinien quitta Paris et s'établit à portée des rivages, à Amiens[5], d'où il expédia tour a tour dans l'île Jovin

tonniers, et qui dans ce cas ont pu être utilisés pour passer la Marne à l'insu de l'ennemi et le tourner *per itèr aliud* (2, 9). — Ammien donne les chiffres, à proportions étranges, de 6000 morts et 4000 blessés pour l'ennemi, 1200 morts et 200 blessés pour les Romains.

1. Il y eut sans aucun doute, en 365, 366 et plus tard, d'autres combats contre les Barbares, qu'Ammien néglige (XXVII, 2, 11). Et ce paraît avoir été surtout contre des bandes de pirates saxons et francs (XXVII, 8, 5), et, entre autres, combats sur le Rhin et le Wahal où se signala Théodose le père de l'empereur (*Paneg.*, XII, 5).

2. *Redeunti Parisios imperator occurrit*; XXVII, 2, 10. Comme, d'après les dates des lois, Valentinien est resté à Reims de janvier à juin 366, et de nouveau en novembre, il est probable qu'il a dû revenir à Paris pendant l'été, les opérations ayant sans doute pris fin de bonne heure. — La localité *Veronæ* (signature de la loi du 6 décembre 366, VII, 20, 9) dissimule quelque villa ou *prætorium* du pays de Reims, et non pas *Veromandui* (Vermand), comme le suppose arbitrairement Seeck (*Regesten*, p. 228). De même, le *Mantebri* de la loi du 17 sept. 366 (et non 365, comme le veut Seeck; XII, 6, 1).

3. Une inscription célèbre de Reims, conservée par Flodoard (*Hist. eccl. Rem.*, I, 6, *Patr. Lat.*, CXXXV, c. 40; *Corpus*, XIII, 3256), est une longue dédicace métrique qu'on disait être celle de la basilique cimetériale de Saint-Agricole (Saint-Nicaise), laquelle aurait été construite ou décorée par Jovin (*corporis hospitium lætus metator adornat*) : mais je ne peux renoncer à l'idée qu'il s'agit de son épitaphe et de sa tombe. Il y est appelé *bis datus meritis equitum peditumque magister*, ce qui peut être une allusion à ses maîtrises successives de la cavalerie et de l'infanterie, mais signifier aussi qu'il a été deux fois maître général des deux milices (p. 237, n. 3). L'inscription montre en tout cas qu'il était absolument chrétien. — Quant au tombeau dit de Jovin à Reims (Espérandieu, n° 3677; représentation de chasses, cf. t. VI, p. 190, n. 2), c'est très certainement une œuvre du premier siècle et ne pourrait mériter son nom que s'il était prouvé qu'il a été remployé pour recevoir la dépouille de Jovin : ce pour quoi nous n'avons aucun indice.

4. XXVI, 4, 5 (il n'est question ici que des Saxons); XXVII, 8, 5.

5. Cf. Ammien, XXVII, 8, 1. Il s'agissait sans doute aussi pour lui de protéger les rivages de la Gaule contre les pirates (n. 1). — Il resta à Reims (cf. p. 237,

pour examiner la situation et le comte Théodose pour délivrer le pays[1] (367).

Pendant son séjour à Amiens, Valentinien tomba gravement malade, et ce furent alors les intrigues coutumières autour de la succession à l'Empire[2]. Pour en finir avec elles, l'empereur, une fois guéri, se hâta d'assurer son héritage à son jeune fils Gratien. Il lui conféra le titre d'Auguste[3], mais en stipulant que le jeune prince n'en exercerait le pouvoir qu'en Occident et seulement après la mort de son père[4] : ce qui était tout à la fois sanctionner le partage de l'Empire et en réserver le gouvernement à une seule famille de souverains[5]. Le système imaginé par Marc-Aurèle et développé par Constantin prenait de plus en plus vigueur.

La cérémonie de la proclamation eut lieu à Amiens, au Champ de Mars de la ville[6]. L'armée y était réunie; l'empereur trônait sur l'estrade, entouré de tous les hauts dignitaires. Ce fut d'abord la présentation de l'enfant à l'assemblée : Valentinien, le prenant par la main, le montra aux regards des sol-

n. 1) jusqu'au milieu de l'été (*Nemasia*, dans la loi du 4 août 367, XII, 7, 3, doit être quelque villa entre Reims et Amiens). Il est à Amiens dès le 18 août (VIII, 14, 1).

1. Ammien, XXVII, 8. Théodose fit venir les quatre corps des Bataves, Hérules, *Jovii* et *Victores*, troupes vaillantes entre toutes, débarqua à *Rutupiæ* (Richborough près de Sandwich) et prit Londres pour point de départ des opérations. — Il est question, à propos d'elles, de guerre navale contre les Saxons et peut-être contre les Irlandais (*Scotti*), qui avaient commencé à descendre en Bretagne; *Paneg.*, XII, 5; Ammien, XX, 1, 1. — Ce sont sans doute ces guerres de Bretagne qui ont valu à Valentinien le titre de *Francicus Maximus* (en 369; *Corp.*, VI, 1175), l'expression de Francs englobant certainement les Saxons dans la terminologie officielle.

2. XXVII, 6, 1-3.

3. Et non de César, ce que remarque Ammien (6, 16), et en cela, dit-il, il suivit l'exemple de Marc-Aurèle (que les princes de ce temps prenaient toujours pour modèle; cf. p. 47, n. 2, p. 49, n. 3, p. 222, n. 9). Gratien, né en 359, avait donc 8 ans.

4. Cela résulte des faits.

5. C'est ce qu'indiqua une acclamation officielle de la cérémonie, *familia Gratiani* [le père de l'empereur] *hoc meretur*; 6, 14. — Ce besoin de légitimité, ce désir de créer une dynastie ou de se rattacher aux anciennes dynasties (cf. p. 101, n. 6), si sensible au IVe siècle, se montrera encore par le mariage de Gratien avec *Flavia Constantia*, la fille de Constance II, et peut-être aussi par celui de son père Valentinien avec *Flavia Justina*, la veuve de Magnence. Cf. t. VIII, ch. I, § 2.

6. *In Campum* (cf. t. V, p. 55); 6, 5. Je ne sais où a pu être le Champ de Mars d'Amiens : peut-être sur l'emplacement de la Citadelle? — Le 24 août 367.

dats et de la foule, et en quelques mots émus annonça son désir de l'associer à l'Empire, les espérances qu'il plaçait en lui, l'appui souverain qu'il espérait de Dieu[1]. Puis eurent lieu les acclamations solennelles, au son des trompettes, aux cris des soldats[2]. Valentinien donna alors l'accolade à son fils, lui mit la pourpre sur les épaules et le diadème au front[3]; et enfin, prenant une dernière fois la parole, il conjura Gratien d'être un bon serviteur de l'État et ses soldats de rester fidèles à leur nouveau prince[4].

Les hommes qui ont su disposer de telles scènes et y faire une place égale aux sentiments de l'âme et aux spectacles des regards, ceux qui y ont applaudi, les générations qui les ont aimées et celles qui se sont plu à les raconter, cet enthousiasme d'un jour où se rapprochaient les noms des princes, de la patrie et de Dieu, tout donne à ce dernier siècle que vécut l'Empire une grandeur surhumaine et une merveilleuse beauté. Et je doute que dans les glorieuses années de Trajan ou d'Hadrien le monde romain ait vécu des heures plus émouvantes que celles du Champ de-Mars d'Amiens.

C'est donc à Amiens que furent inaugurés le règne de Gratien et la nouvelle dynastie qui allait remplacer celle de Constance. Après Trèves, Arles et Vienne, Paris et Amiens devenaient le théâtre des grandes solennités impériales. Les villes de la Gaule, qui avaient si longtemps vécu d'une vie banale, s'agitaient alors d'une fièvre ambitieuse, secouées par le triple choc des batailles sur le Rhin, des crises d'État et des querelles religieuses[5]. Le monde entier regardait vers elles.

1. XXVII, 6, 6-9 (*propitia Cælestis Numinis, prospera Deo spondente*).
2. XXVII, 6, 10. Cf. t. VIII, ch. I, § 1.
3. XXVII, 6, 11.
4. XXVII, 6, 12-13.
5. Cf. p. 224, n. 3. — Les chroniqueurs parlent à ce moment d'une pluie de laine dans l'Artois sous Valentinien (Jérôme, *ad a. Abr.* 2383 [367]; Orose, VII, 32, 8; Frédégaire, II, 45) : j'interprète cela comme signifiant une réorganisation des manufactures de drap du pays (cf. t. V, p. 240).

Mais Amiens, comme Paris, ne devait être pour Valentinien qu'une résidence de passage. Après la proclamation de Gratien, il se rendit à Trèves[1] (automne de 367), et, jusqu'à sa mort, arrivée huit ans après, il ne cessa d'en faire sa capitale.

IV. — LA GARDE AU RHIN

A Trèves[2], ce fut, pendant ces huit années, la garde au Rhin, une veille sans repos, où les soldats ne quittaient les armes que pour prendre la pioche du terrassier, où les guettes de la défense n'étaient interrompues que par de sanglantes trouées sur la rive droite[3].

Mais les Alamans, eux aussi, étaient sur le qui-vive, et ils savaient profiter des bons moments. Un jour, Valentinien avait fait partir ses troupes de Mayence pour un de ces coups de main qui lui étaient habituels : derrière lui, les Germains entrèrent dans la ville, tandis que la population civile assistait en toute confiance aux offices d'une fête chrétienne, et ils n'en sortirent qu'en emportant tous les objets précieux, en emmenant des troupeaux d'hommes et de femmes destinés à l'esclavage[4]. C'était le second pillage de Mayence depuis quinze ans[5] : on se demande quelle pouvait être alors l'existence dans ces villes de frontière, jadis si riches et si heureuses[6].

1. *Ab Ambianis Treveros festinans*; Ammien, XXVII, 8, 1. Il alla à Trèves au plus tard le 13 octobre (*C. J.*, VI, 4, 2), en faisant le détour par Reims (8 octobre; *C. Th.*, IX, 40, 10; XIV, 4, 4).
2. Remarquez l'abandon absolu d'Arles.
3. Tout ceci a été très bien vu par Zosime, IV, 12, 2.
4. En 368; XXVII, 10, 1-2 : il s'agit d'un *regalis* ou prince alaman, nommé *Rando*, lequel avait préparé son coup de longue main. — On a supposé que le fameux médaillon de Mayence (p. 56, n. 3) représentait Valentinien et Gratien ramenant et réconfortant les captifs faits par ce chef (Unverzagt. *Germania*, III, 1919, p. 74-78) : mais le style de l'objet rappelle, comme les figures, le temps de Dioclétien, et Gratien, qui était alors un enfant, n'eût pas été représenté en homme fait.
5. Cf. p. 171.
6. On pouvait certainement dire alors de Mayence ce qu'Ammien dit de la grande place de Carnuntum sur le Danube (près de Vienne) pour la même époque (XXX, 5, 2), *oppidum desertum quidem nunc et squalens, sed ductori exercitus perquam oportunum.*

De tels méfaits, l'impossibilité de traiter sérieurement avec de pareils brigands, donnaient aux Romains de véritables accès de rage. Valentinien entrait alors sur les terres germaniques, massacrant tous les êtres vivants, incendiant les maisons, détruisant les cultures [1]. Ces régions de frontière, des deux côtés du Rhin, allaient devenir des terres de désolation, sans maître et sans vie.

Il fallait en finir. On pensa y arriver par deux séries de mesures, l'une de négociations, l'autre de bâtisses.

Contre les Alamans de Souabe ou de Hesse on s'allia aux Burgondes de Franconie [2], et on fit comprendre aux rois de

1. Expédition de 368, qui paraît avoir été particulièrement importante (*solitis gravior*), avec renforts venus d'Italie et d'Illyrie : départ de Mayence [?], le Mein franchi, combat près de *Soliconmum* [*Solicinium* d'après l'édition de Gelenius, cf. p. 48, n. 5], autour d'un massif de hauteurs voisin de marécages, retour à Trèves; engagés, les *Scutarii* et les *Gentiles* du palais, et la légion des *Joviani*; à côté de Valentinien et de Gratien, les deux *magistri rei castrensis* Jovin et Sévérus (sur les fonctions respectives de ces deux généraux, p. 237, n. 3). Ammien, XXVII, 10, 5-16. Ce doit être en partie la route suivie par Julien en 359 (p. 202). On a, je crois à tort, identifié *Solicinium* avec *Sumelocenna* (Rottenburg dans les Champs Décumates; t. IV, p. 463 et 470). On a plus justement proposé, comme le lieu de la rencontre, le Schweinsberg près de Heilbronn. — Expédition de 369 au *mons Piri* (XXVIII, 2, 5-9), au cours inférieur du Neckar : vers Heidelberg? le Heiligenberg? (*Corp. inscr.*, XIII, II, p. 225; Schumacher, II, p. 116); il est à Brisach le 30 août (p. 245, n. 1). — A cette expédition bien plutôt qu'à la précédente doivent se rapporter les renseignements d'Ausone parlant de Valentinien et Gratien occupant *Lupodunum* (Ladenburg, la ville des Suèves; t. IV, p. 469, n. 2) et par-dessus le Neckar atteignant les sources du Danube (à moins que ce ne soit une amplification poétique; voyez ses deux *Epigrammata*, 4 et 5, *ad fontem Danuvii*, et *Moselle*, 423-4), expédition dont Ausone, qui a dû y assister, ramena son esclave *Bissula, virguncula Sueba, conscia nascentis Danuvii* (*Bissula*, 4). Cf. ici, p. 250, n. 1. — Campagne de 370 par la Rétie, sous la direction de Théodose, *magister equitum*; Ammien, XXVIII, 5, 1; *Paneg.*, XII, 5. — Expédition de 371, au départ de Mayence, par Wiesbaden (*Aquæ Mattiacæ*), *usque ad quinquagesimum lapidem*, 75 kil., ce qui mènerait singulièrement loin, soit à la hauteur d'Andernach en aval du Rhin, soit bien au delà de Hanau en amont du Mein : j'incline vers la première solution, et qu'on a suivi l'ancienne route militaire, qui bordait le *limes* vers le nord, de Zugmantel à Niederbieber; retour à Trèves. Valentinien a avec lui Sévérus, encore ou de nouveau *magister peditum*, et Théodose (l'ancien), sans doute *magister equitum*; Ammien, XXIX, 4, 2-7. — Dans l'ensemble, on a dû parcourir, et systématiquement, tout l'ancien territoire des Champs Décumates.

2. En particulier en 370 (XXVIII, 5, 9-14; XXX, 7, 11; Symmaque, *Orat.*, II, § 13, p. 326). Il est bon de ne pas oublier ces longs rapports d'amitié des Burgondes avec Rome, pour comprendre la suite de leur histoire (cf. p. 48, n. 5).

tous ces peuples que la paix était possible avec Rome à condition de loyauté. Mais c'était là surtout affaire de mots : les actes, ce fut de reprendre le long du Rhin, de Constance à Nimègue, l'œuvre de Julien, d'Hadrien et de Drusus, de manière à ce qu'un rempart presque continu longeât toute la rive gauche du fleuve. Outre les places traditionnelles consacrées par quatre siècles de défense, on vit s'élever partout des camps, des redoutes, des tours, des terrassements [1]. Des têtes de pont ou de passage furent dressées sur le bord opposé [2]. A certains endroits, des pilotis étaient enfoncés dans le lit des rivières, et celles-ci, s'il le fallait, détournées de leur cours pour coopérer ou ne point nuire à la défense [3]. Une équipe

1. Ammien, XXVIII, 2, 1 (à la date de 369) : *Valentinianus, magna animo concipiens et utilia, Rhenum omnem a Rætiarum exordio adusque fretalem Oceanum* [le passage en Bretagne ; cf. p. 200, n. 2] *magnis molibus communiebat, castra extollens altius et castella turresque adsiduas per habiles locos et oportunos qua Galliarum extenditur longitudo.* De même, XXX, 7, 6 : *Utrubique Rhenum celsioribus castris* [ce qui semble indiquer, ou une surélévation des forts ou des tours existants, ou l'inauguration de forteresses plus hautes suivant un système nouveau ; cf. p. 244, n. 2] *munivit atque castellis, ne latere usquam hostis ad nostra se proripiens possit.* Cf. la loi de 364 sur la *refectio turrium*, *C. Th.*, XV, 1, 13. — Ce sont tous ces travaux indiqués par Ammien, que Symmaque décrit, avec les expressions fort vagues dont il est coutumier, dans son *Oratio* de 370 (p. 248, n. 6) : *Castella pro fascibus eriguntur* (§ 1), *illi* (les Germains) *civitatibus obsidentur* (§ 13). Mais dans l'ensemble, on voit par ce discours que ces travaux ont fait une énorme impression à Rome et dans l'Empire. — Outre les localités mentionnées par les textes (ici, n. 2 et 3, p. 244, n. 3, p. 245, n. 1), le *burgus* élevé en 371 par la VIIIe légion près de Schwaderloch sur le Rhin helvète (*burgum ... iaco confine*, Dessau, 8949 ; *Corp.*, XIII, 11538), et un autre *burgus*, sans doute élevé la même année, à *Summa Rapida* dans les mêmes parages du Rhin, en amont du confluent de l'Aar (courant de Kadelburg, m'écrit Stæhelin ; *Corpus*, XIII, 11537). C'est le long du Rhin helvète que l'on peut, je crois, le mieux saisir le soin avec lequel Valentinien garda la frontière, bâtissant des *burgi* à tous les endroits de passage possibles.

2. *Nonnumquam etiam ultra flumen ædificiis positis subradens barbaros fines* ; XXVIII, 2, 1. Cette question des têtes de pont paraît avoir préoccupé particulièrement Valentinien ; on en signale une en face de Kaiser-Augst (cf. Schumacher, II, pl. 5) ; peut-être à Bâle (ici, p. 244, n. 3) ; sans doute à Altripp (ici, n. 3), à Brisach (p. 244, n. 3) ; et on en trouvera sans doute ailleurs. Cf., pour l'époque antérieure, à Cologne (p. 114, n. 8), à Mayence (p. 56, n. 3).

3. Le cours du Neckar fut détourné d'un fortin (*munimentum celsum et tutum*), dont les remparts étaient menacés par ses eaux, et que Valentinien avait élevé sans doute près de son embouchure ; XXVIII, 2, 2-4. Il s'agit donc d'un fortin sur la rive droite du Rhin, vers l'emplacement de Mannheim, peut-être à Neckarau, face à l'Altripp actuel, à qui il servait de tête de pont. — On rapporte d'ordinaire

d'ingénieurs habiles dirigeaient les travaux, que le soldat exécutait [1]. Ce fut la dernière fois qu'un empereur montra aux Barbares comment les Romains savaient bâtir [2]. Mais quand cette formidable muraille de deux cents lieues fut achevée [3], il devint évident que les Germains ne passeraient plus, à moins

à ce fortin, en le plaçant à Altripp, tous les travaux décrits par Symmaque dans son discours de 370 (éd. Seeck, p. 323 et s.): *Corpus*, XIII, II, p. 175 et 231. Je ne le crois pas. Altripp, sur la rive gauche, n'est pas en contact avec le Neckar, et l'embouchure du Neckar ne peut pas être dite dans la *regio Nemetensis* ou de Spire (§ 28, p. 329). — En réalité, Symmaque parle de travaux variés et différents, exécutés en 369. Dans la *regio Nemetensis*, et sans doute à Altripp, c'est un port intérieur sur la rive gauche du Rhin, analogue à celui de Bordeaux (cf. t. VIII, p. 225), *recessum fluminis murorum ambitus vindicavit* (§ 28). Et il est également question, dans ce discours de Symmaque si mal compris, des guerres et des traités. La mention du Neckar (§ 23) signifie l'alliance avec les Alamans de cette région. Je ne rapporterai au *munimentum* de la rive droite que la haute citadelle décrite au § 20, au confluent du Rhin et d'un autre fleuve, avec ses digues qui la protègent et sa tour qui la domine avec son couronnement de plomb doré, et il est très probable qu'il a servi de tête de pont (cf. p. 243, n. 2) à Altripp. — Je crois en revanche qu'on a eu raison (*Corpus*, *id.*) de voir en ce fortin l'héritier de la *colonia* de Ladenburg (*Lopodunum*, t. IV, p. 469, n. 2; ici, p. 242, n. 1), détruite par les Alamans (Symmaque, § 16). Et il est également certain que les travaux exécutés à Altripp ont été en grande partie effectués à l'aide de matériaux empruntés à Ladenburg (cf. Schumacher, II, p. 114). — Ceux qui rapportent à *Alta Ripa* tous les textes, admettraient volontiers qu'elle était alors sur la rive droite du Rhin (vers Neckarau), qu'elle aurait été détruite par le déplacement du fleuve, et que le nom aurait passé sur le lieu bâti de la rive gauche : et ce dernier point n'est certainement pas inacceptable (cf. Maurer dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, n. s., III, 1888, p. 303 et s.; etc.).

1. *Artificibus peritis aquariæ rei copiosaque militis manu*; XXVIII, 2, 2. — Sur le port intérieur d'Altripp, p. 243, n. 3, t. VIII, p. 225, n. 6.

2. Les textes cités (p. 243, n. 1, 2 et 3) montrent bien que le système de construction préconisé par Valentinien comportait des éléments plus résistants que le système de 300 (p. 88-89), dont les incursions des Alamans (p. 171 et s.) avaient sans doute montré les défauts : plus d'élévation de la muraille, tours plus nombreuses, plus hautes, toujours avec un couronnement en cône (voyez le médaillon de Mayence, p. 56, n. 3, et celui de Londres, p. 83, n. 7). — Sur toutes ces constructions, voyez maintenant Schumacher, II, *passim*, en particulier p. 111 et s. Cf. ici, t. VIII, p. 201, n. 1.

3. J'ai tout lieu de croire que Valentinien s'occupa particulièrement de la Haute Alsace et du pays d'Augst, que Julien n'avait pas eu le temps d'inspecter à fond et qui était peut-être le secteur rhénan le plus menacé par l'invasion (cf. p. 87, 163, 192-3, p. 226, n. 4, p. 236, 276). — De là, son séjour à Brisach (30 août 369, *Brisiaci*, *C. Th.*, VI, 35, 8), dont je persiste à croire, malgré l'opinion courante, que la situation topographique était la même, le principal bras du Rhin ayant la colline à sa droite. — De là, la construction d'un fort *prope Basiliam* et le séjour qu'il y fit (en 374; Ammien, XXX, 3, 1; 10 juillet, *Code Théod.*, VIII, 5, 33, *Robur* étant Bâle) : la situation exacte de ce fort demeure d'ailleurs énigmatique; l'hypothèse, très répandue, qui le place à Blotzheim en Haute Alsace, n'est en réalité fondée sur aucun indice sérieux; on a songé, avec infiniment plus de

que les sentinelles ne fussent éloignées par incurie ou par trahison [1].

Alors, le principal adversaire de l'Empire, le roi alaman du Taunus, de la Hesse et du Nassau, Macrien, se décida à traiter (374) [2]. Sur la rive droite du Rhin, une entrevue solennelle

vraisemblance, à une localité de la rive droite, ayant servi de tête de pont à Bâle (cf. p. 243, n. 2). De là encore, je crois, l'importance particulière que prit alors Bâle, *Basilia*, et je ne serais pas étonné qu'elle dût son nouveau nom à ce qu'elle servit assez souvent alors de résidence à l'empereur (cf. *per regiam*, XXX, 3, 3) : nous sommes à une époque de manie hellénisante en matière toponymique (*Cularo* devint *Gratianopolis*, Grenoble). — C'est sans doute vers ce temps-là qu'Augst (cf. t. IV, p. 44, t. VI, p. 505, n. 7) perdit son rang de *civitas*, qui passa à Bâle (c'est la situation dans la *Notitia Galliarum*, 9, § 5 et 9, *civitas Basiliensium* et *castrum Rauracense*; Augst est encore chef-lieu de *civitas* et un siège d'évêche au temps du concile de Cologne en 346 [*Justinianus Rauricorum*, ici, p. 149, n. 6], et sans doute encore sous Julien, p. 225, n. 8). Et c'est pour cela que j'hésite de moins en moins à placer *Robur* à Bâle même et à lire chez Ammien *Basiliam quod appellant accolæ Robur* : le *munimentum* visé par Ammien serait distinct de Bâle ou *Robur*, mais à chercher uniquement sur le terroir même de Bâle et peut-être sur le terrain où elle s'est développée. — Si vraiment c'est à Valentinien qu'est dû d'avoir compris la merveilleuse situation de Bâle, supérieure pour la défense du Rhin à celle de l'Augst d'Auguste (t. IV, p. 44), c'est un singulier mérite à l'actif de cet empereur. Il a dû se rendre compte du peu de profit que dans certaines circonstances la défense militaire de la frontière avait tiré de la situation d'Augst (p. 87, 161, 163-164, 192). — Quant à Augst ou *Rauraca*, je rappelle (cf. t. VI, p. 505, n. 7) que, depuis la fin du siècle précédent, elle n'est plus sur l'emplacement primitif, à Basel-Augst, mais plus près du Rhin, à Kaiser-Augst, sous forme de *castrum* de médiocre étendue (cf. p. 27, n. 2).

1. C'est cette inspection constante de la frontière qui explique pourquoi Valentinien, à la différence de presque tous les empereurs, date tant d'ordonnances de localités infimes, qui ne sont que des *castra*, des stations ou des villas fortifiées de la frontière ou de ses abords, qu'il visite ou construit (de même, autour de Reims, p. 238, n. 2 et 5). — En 368, *Novo Mansione* (?; 20 sept., *C. Th.*, I, 6, 6). — En 369, *Tyberiade* (on a supposé *Tiberiacus*, station près de Cologne, *Itin. Ant.*, p. 375, W.; 4 mai, *C. Just.*, III, 12, 4); *Conplati* (près de Trèves; j'ai peine à corriger en *Confluentibus*, Coblentz; je préfère à la rigueur Commlingen, sur la Sarre, à quoi on a également songé [sur la route de Trèves à Saverne? t. VI, p. 478, n. 4]; 17 mai, *C. Th.*, VIII, 7, 10); *Martiatici* (l'hypothèse *Mattiacum* est difficile à admettre; 4 juin, X, 19, 6); *Altaripa* (Altripp, près de Spire; 19 juin, XI, 31, 4; cf. p. 243, n. 3); *Brisiaci* (cf. p. 244, n. 3; 30 août). — En 370, *Altino* pour *Alteio* [cf. X, 4, 3] (Alzei; 15 août, XI, 31, 5). — En 371, *Contionaci* (Konz près de Trèves, peut-être au carrefour des routes de la Moselle et de la Sarre, cf. t. VI, p. 478, n. 4; 29 juin, 12 et 20 juillet, 7 et 16 août; IX, 3, 5; XI, 1, 17; II, 4, 3; *C. Just.*, VI, 22, 7; *C. Théod.*, IV, 6, 4); *Nasonaci* (Nassogne en Luxembourg belge, peut-être station militaire au carrefour de la route qui de Tongres menait d'un côté à Trèves par Arlon et de l'autre à Reims, p. 200, n. 3; 30 mai, 5 juillet, 22 août; VIII, 7, 12; VI, 7, 1; VI, 4, 21). — En 373? *Alteio* (Alzei; 4 avril; X, 4, 3). — En 374, *Robore* (Bâle, p. 244, n. 3; 10 juillet, VIII, 5, 33).

2. Ce *Macrianus* en 359 paraît établi du côté du Neckar, vers les Burgondes (XVIII, 2, 15; cf. p. 202, n. 5), si du moins c'est le même personnage. En 370, il

réunit le Barbare et l'empereur. Valentinien s'y montra avec l'appareil grandiose d'un Auguste, Macrien, entouré de ses bandes hurlantes et gesticulantes. Mais l'entretien s'acheva dans le calme et la confiance, des serments furent prêtés par les deux chefs [1]. Et désormais, soit respect pour sa parole, soit orgueil d'avoir été traité d'égal à égal, Macrien se comportera en allié fidèle de Rome, en ami sincère et complaisant des empereurs [2].

Ce traité, le plus important qu'un chef latin ait conclu avec un dynaste rhénan, pouvait marquer une ère nouvelle pour les deux pays [3]. Que Rome parvînt à imposer à tous les rois de la rive droite la paix et le travail, et elle ferait d'eux les avant-gardes de la civilisation et les bastions de son Empire [4]. Les Francs de la Germanie Inférieure acceptaient pour la plupart ce beau rôle [5] : récemment envahis par les pirates saxons, les

paraît encore en contact avec les Burgondes (XXVIII, 5, 8-9; cf. XXX, 7, 11). En 371, il semble qu'il touche au contraire au Rhin du côté de Mayence et de Wiesbaden (XXIX, 4, 2), sans doute à la suite d'un déplacement et d'un accroissement de puissance (*auctum inter crebras mutationes sententiarum, in nostros adultis viribus exsurgentem*). Il devait être en particulier roi chez les *Bucinobantes*, *pagus* alaman en face de Mayence (XXIX, 4, 7). Il semble bien que Macrien ait tendu à fonder un grand État alaman (cf. p. 246, n. 2).

1. En 374, sur la rive droite du Rhin, face à Mayence; XXX, 3, 4-6. *Fœdus sollemni ritu impletum*; 3, 7.

2. Ammien, XXX, 3, 7. Valentinien a dû l'autoriser ou l'aider à se constituer un vaste État des deux côtés du Taunus entre le Mein et la Sieg; mais il finit par s'en prendre aux Francs (Ripuaires??) et fut tué chez eux, *in Francia*, par le roi (de ces mêmes Francs?) Mallobaud, général de l'Empire (p. 278-9); Ammien, *ibid.*

3. En somme, ce sont autant d'efforts faits dans la région de l'ancien *limes* (cf. sous Julien, p. 200 et 202) pour organiser un système de royautés vassales, au lieu et place de l'autorité directe des temps des Antonins et des Sévères (cf. en dernier lieu t. VI, p. 494). Cf. p. 242, n. 1.

4. Il y eut également, je pense, des négociations avec les chefs du Brisgau (en 368; Ammien, XXVII, 10, 3; XXX, 7, 7), dont l'ancien roi, Vadomar (p. 161, n. 3, p. 164, p. 226, n. 4-5), servait alors l'Empire, où il avait été duc de Phénicie (Ammien, XXI, 3, 5; XXVI, 8, 2; XXIX, 1, 2). — Remarquez le curieux règlement sur les fournitures auxquelles ont ou n'ont pas droit les *regales* ou leurs *legati* lorsqu'ils traversent le Rhin (en 367, adressé à Jovin; *C. Th.*, VII, 1, 9).

5. Même chez les Ripuaires [??], en supposant que le fameux Mallobaud, qui fut général de l'Empire (p. 278-9), ait été roi chez eux (n. 2). — Sauf les Francs pirates de la mer du Nord, qui doivent n'être autres, chez Ammien, que les Frisons, et qui font cause commune avec les Saxons (p. 238, n. 1, p. 239, n. 1, p. 247, n. 1).

Saliens de la Batavie et du Brabant s'étaient bien gardés de faire cause commune avec eux, ils avaient souffert en Romains, jusqu'au moment où l'armée de la frontière était venue les délivrer[1]. A l'autre extrémité de l'Europe, le glorieux souverain des Goths du Danube, Hermanaric, bâtissait son Empire sur le modèle de celui de Rome, et le gouvernait avec intelligence et sagesse, dans l'admiration et non point dans la haine de Constantinople, laissant libre accès aux marchands grecs[2] et aux prêtres de l'Évangile[3]. Si les évêques de Gaule et d'Illyrie comprenaient leur double devoir de Romains et d'apôtres, si la propagande religieuse complétait l'œuvre des traités et de la muraille de Valentinien, si l'Empire chrétien concentrait à sa frontière les forces associées de sa vie politique et de son influence morale, l'Europe tout entière verrait peut-être changer le cours de ses destinées, et n'aurait plus à craindre le retour offensif de la Barbarie[4].

Mais il fallait que son empereur ne quittât pas la frontière, qu'il oubliât le Tibre pour le Rhin et l'Italie pour la Gaule.

1. En 370. Orose, VII, 32, 10; Ammien, XXVIII, 5, 1-7; XXX, 7, 8; l'affaire fut soutenue par le *comes* [de la Germanie Inférieure? des deux Germanies?] *Nannenus*, puis par le *magister peditum* Sévérus. Je suppose les Saxons venus par mer, débarqués au débouché de la Meuse, en aval de Bois-le-Duc, et prenant la route de Tongres à travers le Brabant des Saliens (p. 199), et la défaite des Barbares quelque part sur la route, près d'un vallon creux (*in valle abdita*) et d'un carrefour (*divortium itineris*), où guettaient les cataphractaires romains (XXVIII, 5, 5-6). Les chroniqueurs placent le lieu de la bataille *Deusone in regione Francorum* (Jérôme, *ad a. Abr.* 2389 [373]; Cassiodore, p. 152, Mommsen) : il s'agit sans doute de la localité célèbre par son temple d'Hercule (*Deusoniensis*; t. IV, p. 577, n. 1); j'incline à croire que cette localité, et par suite le lieu de la bataille, n'est autre que le *Dispargus* des Francs Saliens, que je place à Diest, au passage de la Demer (p. 199, n. 2). En tout cas, il s'agit d'un lieu de la Toxandrie ou du Brabant.

2. Ammien, XXXI, 6, 5; XXII, 7, 8.

3. Cf. p. 117-118. — Ce dernier point me paraît résulter du rôle d'Ulphilas et de l'intensité et du succès de la propagande chrétienne au nord du Danube; Socrate, IV, 33; Sozomène, VI, 37; Philostorge, II, 5; etc.; cf. Tillemont, *Mémoires*, VI, p. 604 et s.; Bessell, *Das Leben des Ulfilas*, 1860.

4. La seule critique qu'on pourrait adresser à Valentinien, et qui serait très grave, c'est, à la différence de Julien (p. 198), de ne s'être point assez préoccupé de la défense maritime et des affaires de pirates, aussi dangereuses que jamais (p. 238, n. 1, p. 239, n. 1). Aucun texte ne parle de flotte au cours de son règne sauf à propos de la guerre de Théodose contre les *Scotti* ou Irlandais (*bellis navalibus*; p. 239, n. 1). J'hésite cependant à formuler ce reproche.

V. — LES BEAUX JOURS DE TRÈVES[1]

Trèves pouvait être la capitale de ce monde nouveau [2]. Elle arriva sous Valentinien à l'apogée de sa vie impériale. Le prince ne la quittait presque jamais [3], si ce n'est pour guerroyer à son voisinage. S'il était obligé de passer en Italie, il s'arrêtait à Milan [4]. On peut douter qu'il ait jamais visité Rome et pris séance au sénat.

Mais le sénat venait à lui, et l'empereur recevait ses délégués dans le palais de Trèves [5]. C'étaient les chefs de l'aristocratie romaine, les plus grands noms de la terre latine. Aux fêtes impériales des consulats et des anniversaires, l'Occident accourait sur les bords de la Moselle pour entendre les rhéteurs officiels célébrer en leurs panégyriques la gloire de Rome et d'Auguste [6]. Sur les routes qui conduisaient à Trèves, on mon-

1. Voici la liste des préfets de Valentinien. — De 363 [?] à 366, *Germanianus* (p. 236, n. 2). — En 367, *Florentius*, qui est sans doute autre que l'ancien préfet de Julien (p. 233, n. 1); *Code Théod.*, XIII, 10, 5. — J'ai de grands doutes sur la préfecture gauloise de Probus (*Sex. Petronius Probus*; cf. Seeck, *Real-Enc.*, I, c. 2205-6) en 367 (*C. Théod.*, XI, 1, 15 [366?]; *C. Just.*, VII, 38, 1). — De 368 à 371, *Viventius* [*Rufius Viventius Gallus*??] (*C. Th.*, VIII, 5, 30; VIII, 7, 10; XII, 1, 75). — Enfin, de 371 à 376, le fameux *Maximinus*, célèbre par ses cruautés (*C. Just.*, VI, 22,7; *C. Théod.*, IX, 24, 3; IX, 19, 4, 16 avril 376; Ammien, XXIX, 3, 1; XXVIII, 1, 41). — On a l'impression que Valentinien laissait ses préfets assez longtemps en charge, et les choisissait parmi d'anciens fonctionnaires rudes et capables, et parfois, comme Maximin, d'une excessive sévérité. Voyez la comparaison faite par Ausone avec les temps de Gratien; p. 278, n. 1.

2. Comparez le rôle d'Aix-la-Chapelle sous Charlemagne.

3. Sur ses séjours antérieurs à Paris, Reims et Amiens, p. 236, 237, n. 1, p. 238 et s.

4. Peut-être seulement au début de 374 (Seeck, *Regesten*, p. 244, d'après la loi du 5 février, *C. Th.*, XIII, 1, 10).

5. Symmaque en 369-370 (*Orat.*, III, du 25 février 369, à Gratien; p. 330, Seeck), à l'occasion de l'*aurum oblatitium*. C'est lors de ce voyage qu'il se lia avec Ausone, qu'il accompagna sans doute au delà du Rhin (p. 250, n. 1; *Epist.*, I, 14, p. 9, Seeck; Ausone, *Epist.*, 18,7). — Je me demande si la *curia* dont parle Ausone dans sa *Gratiarum actio* (1,5) est bien le sénat de Trèves et ne vise pas plutôt les délégations du sénat romain.

6. Outre la *Gratiarum actio* d'Ausone (p. 277, n. 6), discours de Symmaque : 1° du 25 février 369 (n. 5), 2° du même jour et pour la même circonstance à Valentinien (*Orationes*, I), 3° du 1er janvier 370, à l'occasion du troisième consulat de l'empereur (*Or.*, II).

trait aux illustres voyageurs les forteresses qui rappelaient le souvenir de Constantin [1], les colonies de paysans sarmates qu'on avait fait venir du Danube pour labourer les terres de Belgique [2], et les champs de bataille où les Césars avaient combattu les Barbares : et ces noms de vaincus et ces vestiges de grandes guerres faisaient de la Gaule, en prestige et en gloire, la rivale de l'antique Italie. On eût dit que l'histoire du monde se concentrait sur les rives du Rhin et de la Moselle.

Au milieu de la foule des soldats et des dignitaires circulaient les lettrés de l'Empire, rhéteurs et poètes. Car Valentinien, en digne héritier de Marc-Aurèle et d'Hadrien, les aimait et les attirait. Il avait compris la part qui revenait au travail intellectuel dans la puissance morale du peuple romain, et que la renommée de Cicéron et de Virgile était une source d'unité et d'énergie comparable à la discipline militaire ou à l'ordre administratif [3]. Pour son fils Gratien, dont il fit par ailleurs un soldat excellent, il choisit comme précepteur Ausone, professeur à l'Université de Bordeaux, le plus fameux des maîtres de ce temps; et il l'accueillit au palais, non pas en domestique, mais en ami, lui décernant des titres et des honneurs qui firent de lui l'égal des plus nobles [4]. Et le rhéteur d'Aquitaine

1. Neumagen : *Noviomagus, divi castra inclita Constantini*; Ausone, *Mos.*, 11 (cf. p. 114, n. 7).

2. Ausone, *Mosella*, 9; cf. p. 66, n. 8. Il est possible que la chose ait été faite à la suite d'une des nombreuses expéditions de ce règne contre les Sarmates (Ammien, XXVI, 4, 5, début du règne).

3. Ausone, *Mos.*, 2 et s. : sur la route de Trèves à Mayence on montrait à Bingen (*Vingo*) l'endroit *æquavit Latias ubi quondam Gallia Cannas*. On interprète d'ordinaire comme s'il s'agissait d'une défaite des Gaulois, celle des Trévires en 70 par les Romains (t. IV, p. 213, n. 3) : mais il peut s'agir de toute autre défaite, par exemple sous Magnence (p. 156, n. 5) ou sous Constance (p. 161, 164, 170 et s.). Et je ne crois pas impossible qu'il s'agisse, au contraire, d'une défaite imposée par la Gaule aux Barbares, par exemple sous Maximien (p. 61) ou sous Constance (p. 87).

4. Ausone dut être appelé sans doute en 365, Gratien (né en 359) étant âgé de six ans. Il fit passer son élève tour à tour par les cycles consacrés de la grammaire et de la rhétorique (cf. t. VIII, ch. V, § 3), et son avancement dans la carrière des honneurs fut sans doute en rapport avec le passage de son élève d'un cycle à l'autre; Valentinien le fit tour à tour *comes (propter tua incrementa*, lors des classes de grammaire) et *quæstor* (*communis beneficii*, après l'avènement de Gratien en 367). Ausone, *Liber protrepticus*, v. 82 et s.; *Gratiarum actio*, 2, 11.

s'apprêta à devenir aussi le Virgile des Augustes de Gaule, et il célébra dans ses vers les charmes de la Moselle, tout ainsi que le poète de Mantoue avait chanté la divine fortune du Tibre [1].

Aux yeux des Chrétiens eux-mêmes Trèves était une métropole de foi et de travail [2]. Elle avait été chère au premier empereur qui s'était approché du Christ, Constantin [3]. Deux de ses évêques, Maximin et Paulin, s'étaient signalés dans le bon combat contre l'hérésie [4]. Elle avait servi d'asile au grand Athanase persécuté [5]. Les écrits des prêtres d'Orient n'y étaient point inconnus [6]. Une confrérie d'ascètes y vivait presque à l'ombre du palais impérial [7]. On y trouvait sans peine les

1. L'idée lui en vint sans doute au retour (par Mayence) d'une campagne où il accompagna les deux Augustes (en 269? cf. p. 242, n. 1); *Mosella*, 422 et s.

2. Athanase, à la fin du règne de Constantin (p. 131), au temps où l'on construisait la grande église, était déjà frappé de l'assiduité et de l'affluence des fidèles à l'église de Trèves (*Ad Const.*, § 15, *P. Gr.*, XXV, c. 613). — J'hésite à rapporter à cette époque l'envoi de missionnaires chez les Burgondes par les évêques de Trèves, si tant est qu'il faille accepter cette tradition (Orose, VII, 32, 13, dit *modo*, et ne parle pas de Trèves). De même, j'ai des doutes sur l'apostolat de Lubentius dans la région de la Lahn (*Acta*, 13 octobre, VI, p. 200; *Gesta Trevirorum ap.* Pertz, *Scriptores*, VIII, p. 153). — Sur les évêques, cf. p. 131, n. 6.

3. P. 113-114.

4. P. 149, 158.

5. P. 131 et 149.

6. On y lisait la traduction par Évagre de la *Vie de saint Antoine* par Athanase (Augustin, *Confess.*, VIII, 6, 15, *P. L.*, XXXII, c. 755, p. 182, Knœll). — Il faut lire chez Augustin l'émouvant récit que l'officier ou magistrat Ponticianus lui avait fait lors de son séjour à Milan (vers 386?). Pendant que l'empereur assistait à Trèves aux courses du cirque, trois de ses compagnons et lui allèrent se promener *in hortos muris contiguos*; au cours de la promenade, deux d'entre eux entrèrent dans une petite maison (*casa*) où vivaient en commun un petit groupe de Chrétiens, et là, trouvant un exemplaire de la *Vie d'Antoine* (sans doute le livre essentiel de cette communauté), ils se mirent à la lire. Alors l'un d'eux, qui était fonctionnaire impérial (*agens in rebus*), saisi d'enthousiasme, jura de se consacrer lui aussi à la vie sainte. Et son compagnon l'imita. Et tous deux restèrent dans la maison. Ils avaient des fiancées, qui, elles aussi, se consacrèrent alors à Dieu. — Je placerais volontiers cette scène pendant les séjours de Gratien à Trèves, entre 375 et 381. Il ne faut point d'ailleurs considérer ces hommes comme des moines et leur maison comme un cloître : c'étaient de simples laïques, ayant fait vœu de pauvreté ou de chasteté; et il n'est pas sûr que la maison ou plutôt la cabane, *casa*, ne fût pas surtout leur lieu de réunion : c'est une confrérie libre et non un monastère, et il faut rapprocher cela des « Continents » de Victrice (*De laude sanctorum*, § 3, *P. L.*, XX, c. 445). Et cela diffère également du séminaire de Marmoutier (p. 257 et s.). L'institution monastique a pris les formes les plus diverses avant de trouver ses règles et son office. Cf. t. VIII, ch. VI, § 1 et 13.

7. Voir la note précédente.

ouvrages des évêques chrétiens, ceux d'Hilaire par exemple, et Jérôme les y copia de sa propre main [1]. Car dans son long voyage d'exploration et d'étude à travers le monde chrétien, il ne manqua pas de venir à Trèves et d'y faire un utile séjour [2].

VI. — LES DERNIÈRES ŒUVRES D'HILAIRE

Ce n'est cependant pas à Trèves que se décidaient alors les destinées de la Gaule chrétienne. Ses capitales morales étaient les résidences de ses deux plus grands évêques, Hilaire de Poitiers et son disciple Martin de Tours.

Hilaire trouva dans Valentinien un empereur tout différent de ce Constance qu'il avait traité de suppôt du diable. C'était, du souverain tolérant, le type absolu, et il faut descendre très bas dans l'histoire générale du monde pour trouver une pratique aussi parfaite de l'esprit de conciliation. Chrétien pour son compte, Valentinien demeura neutre dans toutes les affaires de religion ou les disputes de sectes, il n'inquiéta personne pour le fait de ses croyances, il n'imposa les siennes à personne [3]. Païens à leurs temples, Chrétiens à leurs églises,

1. *Interpretationem Psalmorum Davidicorum et De synodis librum quæ* [var. *quem*] *ei* [pour le compte d'un ami] *apud Treviros manu mea ipse descripseram*; Jérôme, *Epist.*, 5 (*P. L.*, XXII, c. 337 : p. 22, Hilberg).

2. Vers 372? Il alla de Rome en Gaule vers sa vingtième année (*adolescentulus*) avec son compagnon d'études Bonosus (*Adv. Jov.*, II, 7, *P. L.*, XXIII, c. 296). C'est en Gaule qu'il résolut de se consacrer au Christ (*Epist.*, 3, § 5, *P. L.*, XXII, c. 334; p. 17, Hilberg). Son séjour à Trèves est mentionné *Epist.*, 5 (cf. n. 1); ce séjour résulte encore de la remarque qu'il a faite des analogies entre la langue des Trévires et celle des Galates (t. VI, p. 114, n. 4). On a dit qu'il aurait subi à Trèves l'influence de moines ou d'ascètes gaulois (cf. Augustin, *Conf.*, VIII, 6, 15; cf. p. 250, n. 6); cela me paraît difficile, mais non impossible, à la date de 372. Sur ce voyage, en dernier lieu Cavallera, *Saint Jérôme*, I, I, 1922, p. 179.

3. Ammien, XXX, 9, 5 : *Hoc moderamine principatus inclaruit quod inter religionum diversitates medius stetit, nec quemquam inquietavit neque ut hoc coleretur imperavit aut illud, nec interdictis minacibus subjectorum cervicem ad id quod ipse coluit inclinabat, sed intemeratas reliquit has partes ut repperit* : ce dernier mot semble bien indiquer la continuation de la politique de Julien. De même, Ambroise, *Epist.*, 21, § 2, *P. L.*, XVI, c. 1003; Sozomène, VI, 6, *P. Gr.*, LXVII, c. 1309; 7, c. 1312; Philostorge, VIII, 8, p. 129, Bidez. — Il va sans dire que Valentinien rétablit la liberté d'enseignement supprimée par Julien (*Code Th.*, XIII, 3, 6 [de Jovien?]; cf. p. 230),

jamais la piété ne fut plus libre, et jamais le Christianisme gaulois ne fut plus maître de ses destinées[1].

Peut-être Hilaire, en dépit de ses colères contre les interventions impériales, eût-il préféré une politique plus agressive à l'encontre de l'hérésie. Il aimait avant tout la bataille[2], soutenu par ses dernières victoires et par le jugement de Dieu, qui avait fait périr tour à tour l'Antechrist et l'Apostat. Au lendemain de la mort de Julien[3], il se rendit de Poitiers à Milan[4] pour combattre le chef de l'Arianisme occidental, l'évêque Auxentius[5]; et ce fut, dans la capitale de l'Italie, de grandes batailles théologiques qui rappelèrent les jours de Sirmium, de Séleucie et de Rimini[6].

Mais Valentinien ne l'entendait point ainsi. Il voulut que

et interdit à nouveau les *sacra nocturna*, que Julien avait rétablis (loi de 364, *C. Th.*, IX, 16, 7; Zosime, IV, 3, 3; cf, p. 209, n. 4). Ses autres lois religieuses ne visent que l'astrologie ou les opérations magiques (IX, 16, 8-10). Et il déclare avec une réelle grandeur dans une de ces lois (IX, 16, 9), que chacun doit être libre en matière de culte : *Testes sunt leges a me in exordio imperii mei datæ, quibus unicuique, quod animo inbibisset, colendi libera facultas tributa est.* Valentinien, évidemment, quoique chrétien, a dû penser sur les choses religieuses ce que dit le païen Symmaque dans un passage célèbre (*Epist.*, X [*Relat*]., 3, § 10, p. 282, Seeck) : *Quid interest qua quisque prudentia verum requirat? Uno itinere non potest perveniri ad tam grande secretum.*

1. « Je ne suis qu'un laïque, faites vos affaires à votre guise, je n'ai rien à y voir, tenez vos assemblées comme et où vous voulez », répondit-il aux évêques qui lui demandaient à se réunir pour régler la foi (Sozomène et Philostorge, *l. c.*).

2. Je ne peux suivre Rufin (*Hist. eccl.*, I, 31), lorsqu'il appelle Hilaire *natura lenis et placidus* (il peut y avoir une confusion avec Rhodanius; Sulpice, *Chr.*, II, 39,7). Ceci fait allusion seulement, je crois, aux démêlés d'Hilaire avec Lucifer de Cagliari, qui lui reprocha son désir de conciliation au cours de son exil (p. 213-4). Lucifer échoua du reste dans sa tentative d'extrémisme : l'Occident n'eut pas son Donatisme (cf. p. 122 et 125-6), et cela, peut-être grâce à l'habileté d'Hilaire (Sulpice, *Chron.*, II, 45, 8).

3. Car j'hésite beaucoup à placer son voyage en Italie en 362-363, comme le fait Coustant (*Vita*, § 100) : je ne sais si Julien l'eût permis. — Après le concile de Paris (p. 218), Hilaire écrivit son *liber contra Dioscurum medicum*, dédié au préfet Salluste (p. 231, n. 2); Jérôme, *De v. ill.*, 100; *Epist.*, 70, § 5, *P. L.*, XXII, c. 668. L'ouvrage est perdu; et il est remarquable que, malgré la gloire d'Hilaire, une part si importante de ses œuvres ait disparu.

4. Le vrai chef moral des Églises d'Italie, en ce temps-là, était Eusèbe de Verceil, dont la vie et l'œuvre présentent de singulières analogies avec celles d'Hilaire. Celui-ci s'entendait d'ailleurs avec Eusèbe, tout en se réservant peut-être le premier rang (Rufin, I, 31; cf. ici, p. 219, n. 3).

5. Évêque de Milan de 355 à 374.

6. Voyez le *Contra Auxentium* d'Hilaire, *Patr. Lat.*, X, c. 609 et s.

chaque cité fût maîtresse de garder l'évêque de son choix, et que cet évêque fût maître d'enseigner la formule qui lui plairait [1]. Je me demande parfois s'il ne rêva pas d'un Christianisme dégagé de ses conciles régulateurs et de ses catéchismes impérieux, où les Églises diocésaines seraient libres chacune de fixer son dogme et d'établir ses rites, une religion à vie municipale, sans cette allure de corps unique et universel obéissant à une seule loi et à une hiérarchie savante, sans cette cohésion en puissance mondiale pour laquelle les sectateurs du Christ avaient été jadis persécutés par l'Empire [2] et qui risquait, plus que jamais, de lui faire maintenant obstacle ou concurrence [3]. Toujours est-il que sous le gouvernement de Valentinien les conciles furent rares en Occident : la Gaule n'en vit qu'un seul, à Valence et à la fin du règne [4], et il n'eut à s'occuper que d'affaires morales et disciplinaires [5]. Quant à Hilaire, il fut invité à laisser tranquilles les Ariens de Milan et leur évêque, et à s'en retourner en Gaule [6].

Cela ne désarma pas l'incorrigible batailleur. A défaut de sa présence, il renvoya sa parole en Italie, et il écrivit contre Auxentius un pamphlet à sa manière forte, où il donna libre cours à ses colères de prêtre et à ses subtilités de théologien [7].

1. Cf. p. 251, n. 3, p. 252, n. 1.
2. T. IV, p. 490-1, 406 et s.
3. T. VIII, ch. VI, § 1.
4. On peut hésiter sur la date, Athanase, aux dates de 369 et 371, parlant de synodes tenus en Gaule pour proclamer la vraie foi (*Epist. ad Afros*, § 1, *Patr. Gr.*, XXVI, c. 1029; *Epist. ad Epict.*, § 1, *id.*, c. 1052). Mais j'ai peine à croire qu'Athanase pense à autre chose qu'aux réunions du retour d'Hilaire (p. 218). On place d'ordinaire le concile en 374 (le 12 juillet?); Hefele-Leclercq, I, p. 982.
5. Les quatre articles qui forment les Actes sont accompagnés, je ne vois point pourquoi, par une lettre à l'évêque de Fréjus; Mansi, III, c. 491 et s.; [Labat], *Conc. Gall. coll.*, I, c. 229 et s.; Maassen, p. 190-1.
6. Il y eut d'abord, par ordre de Valentinien, une conférence où Hilaire fut convoqué avec une dizaine d'évêques en présence du questeur et du maître des Offices, ceux-ci évidemment, comme le remarque Coustant, en qualité d'observateurs ou de témoins et non d'arbitres ou de juges (*Contra Auxentium*, *P. Lat.*, X, § 7, c. 613-4). Ensuite, dit Hilaire (§ 9, c. 615), *jubeor de Mediolano proficisci, cum consistendi in ea* [*urbe*] *invito rege* [Hilaire se sert toujours de cette expression] *nulla esset libertas*. Ceci, sans doute après l'arrivée de Valentinien à Milan en novembre 364.
7. Ici, n. 6, et p. 252, n. 6.

Mais, privé de l'appui impérial, il ne réussit pas à gagner cette partie très difficile; et Auxentius resta jusqu'à sa mort inébranlable sur ce siège de Milan où il avait résisté pendant vingt ans aux assauts de l'orthodoxie gauloise [1].

Hilaire, pendant ce temps, en cette résidence de Poitiers qui parfois dut lui sembler une retraite, consacrait les dernières années de sa vie à de pieux travaux [2] et à des créations utiles : il continua à commenter les Livres Saints [3], il interpréta les Psaumes de David [4], il composa des hymnes pour les cérémonies des jours de fêtes [5], il décida ou il sanctionna la fondation, à Ligugé près de sa métropole, d'un monastère où ses prêtres vivraient en commun, à l'écart du tumulte et des tentations de la ville [6] : et peut-être, en tout cela, s'inspira-t-il de

1. Il fut remplacé en 374 par Ambroise. Chose étrange, nous verrons entre l'action d'Ambroise et celle de Martin (cf. les renvois de la p. 307, n. 6) les mêmes similitudes qu'entre celles d'Eusèbe et d'Hilaire (p. 219, n. 3, p. 254, n. 6, p. 255, n. 1).

2. On a dit qu'il copia de sa propre main des livres sacrés (*Diplomata* de Pardessus, I, p. 24; cf. *Vita ex scriptis*, § 112, *P. L.*, IX, c. 176).

3. *Liber* ou *tractatus Mysteriorum*, cité par Jérôme (*De vir. ill.*, 100), retrouvé en 1887 dans le manuscrit d'Arezzo (Gamurrini, *S. Hilarii tractatus de Mysteriis*, Rome, 1887); édition de Vienne, LXV, Feder. — *Homilia* ou *tractatus in Job* (Jérôme, *De vir ill.*, 100; *Apol. adv. Rufinum*, *P. L.*, XXIII, c. 399; Augustin, *Contra Julianum*, II, 8, 27, *P. L.*, XLIV, c. 692) : perdu sauf de petits fragments (*Patr. Lat.*, X, c. 723-4; édit. de Vienne, p. 230-1).

4. *Tractatus in Psalmos* : conservé en grande partie (*Corpus* de Vienne, XXII, éd. Zingerle, 1891; à compléter par les découvertes récentes (*Sitzungsberichte* de l'Acad. de Vienne, *Ph.-hist. Classe*, CXXVIII, 1893; Delisle, *Bibl. de l'École des Chartes*, LXXI, 1910, p. 299 et s.).

5. *Hymni*; Isidore de Séville, *De eccles. offic.*, I, 6, *Patr. Lat.*, LXXXIII, c. 743; Jérôme, *De viris ill.*, 100, et *Comm. in Epist. ad Gal.*, II, *præf.*, *P. L.*, XXVI, c. 355, où il remarque qu'Hilaire eut grande peine à former les Gaulois aux chants d'Église : *Hilarius... Gallos in hymnorum carmine indociles vocat.* Très peu en sont conservées : les unes depuis longtemps, mais d'authenticité discutable, trois par le ms. d'Arezzo; cf. l'édit. de Vienne, LXV, p. 207 et s., p. 245 et s. De Labriolle (*Hist. de la litt. latine chrét.*, 2e édit., 1924, p. 331) a justement remarqué que ce qui nous reste de ces hymnes montre qu'Hilaire s'en est servi pour affirmer sa foi et y être encore homme d'action et de lutte. « Son séjour en Orient lui avait permis de se rendre compte de l'efficace propagande qu'est susceptible d'exercer la parole chantée », dit de Labriolle, p. 330.

6. Ligugé, *Locoteiacus*, *Locotigiacus*, dans le diocèse de Poitiers, sur le Clain, à huit kil. de la ville, non loin des routes de Saintes et de Bordeaux (t. VI, p. 97). La fondation du monastère est rapportée à Martin, mais date de l'épiscopat d'Hilaire; Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 7, 1; Fortunat, *V. Hilarii*, 12, 41; Grégoire de Tours, *De virtutibus s. Martini*, IV, 30; cf. *Revue des Ét. anc.*, 1910, p. 276 et s.; 1922, p. 306 et s. — Ambroise, peut-être pour faire pièce à Martin, attribuait à Eusèbe

ses souvenirs d'Orient, de ces années d'exil où il avait appris tant de choses [1].

Enfin, il sut se choisir un collaborateur qui devint son principal héritier, Martin [2].

VII. — MARTIN, ÉVÊQUE DE TOURS; MARMOUTIER

Martin [3], originaire des pays du Danube [4], était un ancien

de Verceil (mort peu avant 374) le premier monastère d'Occident (type Ligugé ou Marmoutier); *Epist.*, I, 63, § 66, *P. L.*, XVI, c. 1207. Il est fort possible qu'il y ait lien entre l'œuvre d'Hilaire à Ligugé et celle d'Eusèbe (cf. p. 254, n. 1).

1. Pour les monastères, voyez Athanase, *V. Antonii*, en particulier le prélude: *Patr. Gr.*, XXVI, c. 835 et s. C'est peut-être à la même inspiration orientale que se rattache la fondation du monastère d'Eusèbe de Verceil, contemporain et compagnon de lutte d'Hilaire (cf. p. 219, n. 3); Ambroise, *Epist.*, I, 63, § 66, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1207. — Sur les origines de la liturgie gallicane, t. VIII, ch. VI, § 8.

2. De l'innombrable bibliographie de saint Martin (cf. Ulysse Chevalier, *Bio-bibliographie*, c. 3108-3112, et encore à compléter) : Tillemont, *Mémoires*, X, 1705; Reinkens, *Martin von Tours*, 1876; Paul Albert, *Variétés morales et littéraires*, 1879, p. 64 et s. (très fines réflexions); Lecoy de La Marche, *Saint Martin*, 1881; Regnier, *Saint Martin*, 2e éd., 1907; Babut, *Martin de Tours*, [1913] (œuvre subtile et intelligente, mais trop agressive et de parti pris); Delehaye, *Saint Martin et Sulpice Sévère*, dans les *Analecta Bollandiana*, 1920, XXXVIII (particulièrement au courant). — Sur la valeur de Sulpice Sévère comme source, outre Tillemont : l'admirable édition de Jérôme De Prato, 1741-1754; Bernays (qui ne s'occupe que de la *Chronique*), *Ueber die Chronik*, etc., écrit en 1861, réimprimé dans les *Gesammelte Abhandlungen*, II; Lavertujon, *La Chronique de Sulpice Sévère*, 2 v., 1896-9. — Les attaques contre Sulpice, peu fondées, datent au moins d'une certaine école du XVIIe siècle (voyez Joseph Antelmi, *De ætate sancti Martini*, etc., Paris, 1693). Là-dessus, *Revue des Études anciennes*, 1910, 1922 et 1923 (*Notes gallo-romaines*, XLVII, XCIII-XCIX).

3. Vu la contradiction des textes, deux systèmes sont possibles sur la date de la naissance de Martin (cf. *Revue des Études anciennes*, 1910, p. 261 et s.). 1° Naissance vers 316 (Grégoire de Tours, *Hist.*, I, 36), ce qui le fait *jam septuagenarius* en 385 (Sulpice, *Dial.*, II, 7, 4) : c'est le système traditionnel, lequel rend très difficile le maintien de son service militaire sous Julien (raconté par Sulpice, *V. Mart.*, 2). 2° Naissance vers 335, étant donné qu'il a fait son service *sub Constantio*, et *sub Juliano*, qu'il l'a quitté sous Julien étant encore *in adulescentia* (Sulpice, *V. M.*, 2, 2; 3, 5) : système lancé autrefois sans succès par l'éditeur de Sulpice *Giselinus* [Ghyselinck] (édit. de 1574), et repris de nos jours par Reinkens (p. 244). J'hésite toujours entre les deux systèmes, mais sans cacher mes préférences pour le dernier, qui empêche de sacrifier le récit très circonstancié de Sulpice, lequel l'écrivit du vivant même de Martin et a pu le tenir de sa bouche. D'autre part, il est vrai, le rôle que j'attribue à Martin durant l'exil d'Hilaire (p. 212, n. 10), s'explique moins bien s'il n'est qu'un tout jeune homme.

4. *Sabaria Pannoniarum oppido oriundus*; Sulpice, *V. M.*, 2, 1. C'est aujourd'hui Stein-am-Anger. — Mais c'est peut-être le hasard du service militaire de son père

soldat du palais [1], qui avait quitté le service pour se consacrer au sacerdoce [2], mais à un sacerdoce à la façon d'Hilaire, d'action et de bataille. Il s'était mis aussitôt sous les ordres de ce grand chef [3], et, pendant l'exil de l'évêque de Poitiers, on l'avait vu en Illyrie au temps des conciles [4], à Milan lors des séjours de Constance [5], comme pour y représenter la volonté de son maître absent. Hilaire de retour en Gaule, Martin l'avait aussitôt rejoint [6]. C'était lui qui servait d'exorciste au prélat [7], fonction éminente dans l'Église de ce temps, car elle conférait l'autorité pour combattre les adversaires, le pouvoir de vaincre et chasser les démons fauteurs d'impiétés ou d'hérésies, d'arracher les âmes à Satan et à ses suppôts innombrables [8].

qui le fit naître à Savaria; car ses parents l'ont fait élever à *Ticinum* (Pavie), où ils se retirèrent (*V. M.*, 2, 1; 6, 3) et dont ils ont pu être originaires. Il y eut à Savaria, au cours du IVe siècle, une garnison de *Lanciarii* (*Lancearii Sabarienses*, *Not.*, *Occ.*, 7, 82), qui étaient une légion d'élite, et le père de Martin a pu y servir.

1. *In adulescentia... inter scolares alas* : il s'agit des *scholæ* des troupes du palais, troupes d'élite placées sous l'autorité du *magister officiorum* (*Not. dign.*, *Occ.*, 9), et dont nous parlons bien souvent ici (p. 113, n. 3 et 4, p. 155, n. 6, p. 190, n. 3, p. 221, n. 1, p. 224, n. 1, p. 234, n. 5, p. 237, n. 8, p. 242, n. 1, p. 280, n. 3).

2. En 356 (cf. p. 185, n. 4), âgé soit de quarante ans, ce que j'hésite toujours à accepter (p. 255, n. 3), soit de vingt ans. Sulpice (*V. M.*, 5, 2) dit qu'il refusa d'abord la prêtrise par modestie; cf. n. 7.

3. Sulpice, *V. M.*, 5, 1 : *Hilarium, cujus tunc in Dei rebus spectata et cognita fides habebatur*. Rien de plus naturel dans le Christianisme d'alors, que de voir un néophyte se chercher un maître.

4. A Sirmium en 357? p. 212, n. 10. On racontait qu'il avait été frappé de verges et expulsé (*V. M.*, 6, 4).

5. Sulpice, *V. M.*, 6, 1 et 4. Il vint deux fois à Milan, avant et après son séjour en Illyrie. De même, Constance a séjourné maintes fois à Milan en 356 et 357. A Milan, Martin eut des démêlés avec Auxentius, *auctor et princeps Arrianorum* (cf. p. 252).

6. Sulpice, *V. M.*, 7, 1. Cf. p. 217, n. 6. — Sur la vraisemblance de ces voyages de Martin, *Rev. des Ét. anc.*, 1910, p. 273-275.

7. Nommé à cette fonction dès 356? Sulpice, *V. M.*, 5, 2. Il n'y a pas à s'étonner, au cas où on placerait sa naissance en 335 (p. 255, n. 3), que Martin ait pu être fait exorciste à moins de vingt-cinq ans; cf. Leclercq, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, V, I, c. 977. Et c'est peut-être à cause de son âge qu'il refusa la fonction supérieure de diacre, qui impliquait un ministère sacré (*diaconatus officio et ministerio divino*; Sulpice, *V. M.*, 5, 2; cf. *exorcista gradu sed jam virtute sacerdos*, vers de Paulin de Périgueux, qui peut servir de commentaire, *V. s. Martini*, I, 190). — Cf., sur ces questions d'ordination, Duchesne, *Les Origines du culte chrétien*, 4e édition, p. 349 et s.

8. Voyez l'article de Leclercq, n. 7.

Mais ce même Martin, au lendemain des heures de lutte, savait révéler à ces mêmes âmes les bienfaits de la retraite et de l'intimité avec Dieu, et il fut le fondateur, le premier chef du monastère poitevin de Ligugé [1].

La sainteté de sa vie, le succès de ses exorcismes, une nature tout à la fois ardente, agitée et méditative, un caractère droit et ferme, et cependant humain et charitable, de la bonne grâce et de la bonne humeur [2], lui valurent une rapide popularité parmi les vrais Chrétiens de la Gaule, j'entends les Chrétiens du peuple, ceux qui vivaient vraiment par la foi, par la confiance en Dieu et en ses prêtres. Quatre ans après la mort d'Hilaire [3], les fidèles de Tours allèrent chercher Martin pour faire de lui un évêque, en dépit de l'opposition de quelques dignitaires du haut clergé [4] (372 [5]).

Sa première œuvre épiscopale fut pour continuer la tâche commencée avec Hilaire son maître [6] : il fonda près de Tours le monastère de Marmoutier, qui ne tarda pas à devenir le modèle de l'institution, l'ancêtre respecté de tous les couvents de Gaule [7].

Mais que ces mots de couvent et de monastère ne nous égarent pas sur le caractère de Marmoutier. Il y a là surtout des

1. P. 254, n. 6.

2. Voyez la *Vita Martini* de Sulpice Sévère, en particulier 27. Je considère seulement le *nemo vidit ridentem* comme visant le rire et non pas la bonne humeur.

3. On placera la mort d'Hilaire en 367-368 (cf. Sulpice, *Chron.*, II, 45, 9 [qui paraît songer à 366]; Jérôme, *Chron.*, *ad a. Abr.* 2384 [368]; Grégoire, *Hist.*, I, 39), soit le 1er novembre ([367], jour de l'anniversaire, *natale*?), soit le 13 janvier ([368], jour de la translation des reliques? *Martyrol. Hieronym.*, p. 8 de l'éd. des Bollandistes). Reinkens (p. 320) propose le 1er novembre 366.

4. *Nonnulli ex episcopis... repugnabant*; Sulpice, *V. M.*, 9, 3-4

5. Sans doute le 4 juillet 372; Grégoire, *Hist.*, X, 31 [paraît songer à 371], et *De virt. s. Mart.*, I, 6; cf. Tillemont, *Mém.*, X, p. 774-5. Dans un sens tout différent, Babut, p. 304 et s.

6. P. 254-255.

7. Cf. Sulpice, *V. M.*, 10, 9. Sulpice parle de 80 jeunes gens environ dans le couvent (ici, p. 258, n. 3). — Le nom de Marmoutier vient de *Majus* [*Majorem*] *Monasterium* (Grégoire, *Hist. Franc.*, X, 31, p. 444, Arndt), qui a dû lui être donné par rapport à Ligugé.

jeunes gens, des adolescents, qu'on prépare à la vie, et non pas qu'on retire d'elle [1]. Le vrai nom de ce groupement d'hommes serait celui de séminaire. Ils sont destinés, non point à vivre et à mourir dans cette retraite, mais à essaimer dans le vaste monde pour y devenir diacres, prêtres ou évêques [2]. On les élève dans la vocation sacerdotale, leurs occupations les destinent uniquement à l'Église militante : point de travail à la terre, la lecture des Évangiles, la copie des Livres Saints, et, surtout, l'assistance à l'évêque dans ses tournées et ses missions, à la fois l'école et l'apprentissage du gouvernement des âmes [3]. Entre Marmoutier et l'évêché, les rapports sont constants; l'un ne va pas sans l'autre. Martin, sauf affaires à régler ou offices à célébrer, ne quitte pas le monastère, il vit avec ses élèves, qui sont ses ouailles de prédilection [4]. S'il s'absente au loin, quelques-uns l'accompagnent [5], et il leur montre comment et pourquoi on est chef d'Église. Il veut avoir un jour pour successeur un de ses prêtres de Marmoutier [6], et en attendant il les offre ou il les envoie comme évêques aux diocèses de la Gaule, grands ou petits. Marmoutier fut, sa vie durant, la pépinière des évêchés gaulois [7].

Or, ce qui manquait précisément à l'Église depuis sa fondation, c'était de veiller au recrutement de ses chefs. Ils

1. Sulpice, *V. M.*, 23, 1-2. Remarquez l'expression de *nutrire*, qui est constante en Occident pour ces monastères du IVe siècle. D'un de ces moines, Sulpice dit (*Dial.*, III, 15, 4) : *Qui* A PRIMIS ANNIS *in monasterio inter sacras ecclesiæ disciplinas ipso Martino educante crevisset*; ailleurs, il se sert du mot *discipuli* (*V. M.*, 10, 5). Remarquez encore que beaucoup de ces jeunes gens que nous appelons des moines de Marmoutier, étaient des fils de grandes familles (*multi nobiles*, Sulpice, *V. M.*, 10, 8; *adulescens nobilissimus*, 23, 1), et que l'on put même reprocher à l'un d'eux d'avoir esclaves et chevaux (Sulpice, *Dial.*, III, 15, 2).

2. *Plures ex eis episcopos vidimus* (Sulpice, *V. Mart.*, 10, 9); *quæ esset civitas aut ecclesia quæ non sibi de Martini monasterio cuperet sacerdotem?*

3. Sulpice, *V. M.*, 10, 5 : *Discipuli fere octoginta ad exemplum beati magistri*; 10, 6 : *Scriptoribus.... minor ætas deputabatur, majores orationi vacabant*; 10, 3-4; 10, 9; 11, 3.

4. Sulpice, *V. M.*, 10, 3-4.

5. Sulpice, *V. M.*, 11, 3.

6. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 1, p. 59, 17, Arndt.

7. Cf. note 2.

étaient trop souvent choisis au hasard, au gré des riches protecteurs du diocèse ou par la collusion intéressée des évêques du voisinage[1], plus rarement dans un élan d'enthousiasme populaire qui paraissait alors d'inspiration divine[2]. Il en résultait un personnel très mêlé, où, à côté d'un apôtre comme Martin ou d'un lettré comme Hilaire, se trouvaient des fils de nobles familles, qui voyaient dans l'épiscopat un honneur pareil à ceux du siècle, avec ses privilèges, sa vie fastueuse, ses grands repas et ses voyages à la cour[3]. En face de ces évêques médiocres et mondains, Martin de Tours, comme son contemporain Ambroise de Milan, préparait l'avènement de véritables pasteurs des peuples suivant la formule de Jésus-Christ.

VIII. — LE CHRIST, MODÈLE DE MARTIN

Lui-même, dans sa vie, prenait le Christ pour modèle[4]. Martin est, je crois, le premier de cette lignée interminable de prêtres et d'hommes qui voulurent vivre la vie du Christ, et pour qui elle fut non seulement une leçon et un exemple, mais une manière d'être de leur corps et de leur âme. En cela encore, eux et lui ont manifesté l'excellence, la beauté irréductible du Christianisme, qui a mis à son origine une figure divine d'homme, et telle, qu'elle pût devenir pour tous les hommes l'idéal souverain de la vertu et de la bonté[5].

A Marmoutier, Martin vivait de la vie de ses moines[6], et il ne s'en départait même pas aux heures de résidence à Tours[7]. C'était l'absolue sévérité dans son costume, le manteau à

1. Cf. Sidoine Apollinaire, *Epist.*, IV, 25; VII, 5 et 9. Et de tels faits ont dû se passer en Gaule dès le IVe siècle.
2. P. 257.
3. Voyez les jeunes prêtres de Marmoutier; p. 258, n. 1, p. 304, n. 6.
4. *Numquam in illius ore nisi Christus*; Sulpice, *V. M.*, 27, 2.
5. Comparer, t. VI, ch. IV, § 15, *l'idéal souverain* dans la Gaule païenne.
6. Sulpice, *V. M.*, 10, 1-2.
7. *Adhærenti ad ecclesiam cellula*; Sulpice, *V. M.*, 10, 3.

longs poils et la tunique de bure du paysan gaulois [1]; c'était la frugalité à sa table [2], et, à de certains jours, l'abstinence du jeûne, rituel ou spontané [3]. Mais il évita toujours les rigueurs de l'ascétisme à la mode chez les moines d'Orient, macérations inutiles ou tortures contre la chair [4]. Sans doute il reconnut la justesse de ce qu'un de ses disciples devait dire plus tard, qu'en Gaule un moine même doit manger à sa faim [5]. Et ce serait une singulière méprise pour un historien, que de comparer cet évêque simple, modeste et sobre, ennemi de tous les excès, vivant au milieu de ses élèves et des meilleurs des fidèles, toujours prêt à sortir de sa retraite et en quelque sorte de lui-même, ce serait une injustice que de le comparer à ces anachorètes de l'Égypte, enfermés dans leurs cellules, abîmant leurs corps sous le jeûne et leurs âmes sous la prière, inactifs et inutiles, et chez qui la piété n'était plus qu'une forme de l'égoïsme et de la vanité [6].

Mais ce même Martin faisait aussi contraste avec une autre catégorie de prêtres, celle des lettrés, interprètes subtils de l'Écriture, analystes infatigables de la substance divine. A cet égard, il réagit contre son maître Hilaire [7] : il ne connaît que la Bible, et il l'explique le plus simplement possible [8]. Sur elle,

1. *Veste sordidum* (Sulpice, *V. M.*, 9, 4); *amphibalus* (Sulp., *Dial.*, II, 1, 5), qui doit être l'équivalent de l'*amphimallum* ou de l'*amphitapa* : c'est le manteau ou vêtement de dessus; *veste hispida* [la tunique], *nigro et pendulo pallio* [le manteau] (Sulpice, *Dial.*, II, 3, 2). Je n'accepterai guère pour Martin le *camelorum sætis vestiebantur* attribué à quelques-uns de ses moines (*V. M.*, 10, 8); cf. t. VIII, p. 211, n. 3.

2. *V. M.*, 26, 2; 10, 7.

3. *V. M.*, 26, 2; 10, 7.

4. *Temperamentum in abstinentia*; 26, 2.

5. Sulpice, *Dialogues*, I, 4, 6 : *Facis inhumane qui nos Gallos homines cogis exemplo angelorum vivere.*

6. Voyez tout le passage de Sulpice, *Dial.*, I, 24.

7. Cela ressort des actes et de la tenue habituelle de saint Martin, mais n'est indiqué par aucun texte (sauf peut-être n. 8). La réaction est au contraire indiquée à l'endroit des prélats à caractère politique, mêlés à la vie publique et aux obligations mondaines (Sulpice, *Dial.*, I, 25, 6), et cela peut viser Ambroise, par ailleurs assez souvent en conformité d'attitude avec Martin (cf. les renvois de la p. 307, n. 6).

8. *In absolvendis Scripturarum quæstionibus promptus et facilis* (*V. M.*, 25, 6) : cela ne ressemble guère aux écrits d'Hilaire (p. 177, 214, 254).

il n'écrira rien[1]. Aucun ouvrage ne nous est resté de lui. C'est un prêtre qui enseigne le catéchisme, un prédicateur qui invite à la foi, ce n'est pas un docteur de l'Église, et il ne semble pas qu'il ait brillé dans les discussions des conciles. Mais il n'en ressemblait que davantage au Christ, prêchant la bonne nouvelle sur les montagnes de la Galilée.

Il acheva de lui ressembler par la foison de miracles qui s'opéraient à son contact. En ceci, je touche à l'élément le plus mystérieux de la vie de Martin, et qui a été pourtant le plus fertile en conséquences pour la vie dévote de la France chrétienne. Ses contemporains ont vu en lui un puissant faiseur de prodiges, la postérité l'a répété, et comme, même couché en son tombeau, Martin a continué sa tâche merveilleuse, il est devenu le plus grand saint de la France[2]. Qu'y a-t-il exactement sous les récits de ce pin consacré aux dieux que l'évêque fait abattre et qui se détourne de soi-même pour ne point l'écraser dans sa chute[3]? de ce couteau qu'un paysan lance contre lui et qui disparaît dans les airs au lieu de l'atteindre[4]? de ce trône impérial qui s'enflamme et force Valentinien à se lever pour faire honneur au prélat[5]? et, ceci le miracle par excellence qui était le rêve secret de tous les saints de ce siècle[6], de ce mort ressuscité à Ligugé avant même que Martin ne soit évêque[7]? qu'y a-t-il dans ces épisodes innombrables de malades guéris[8], de démons chassés[9], d'apparitions surnaturelles[10],

1. Cf. page 273, n. 6.
2. Sulpice, *Dial.*, III, 17, 6-7; Grégoire de Tours, *Hist.*, I, 39, et ses quatre livres *De virtutibus sancti Martini*. Voyez les livres indiqués p. 255, n. 2.
3. *Pinus fano proxima* (*V. M.*, 13) : il doit s'agir d'un sanctuaire rural de la Mère.
4. *V. M.*, 15, 3-4. Autre miracle de ce genre; 15, 1-2.
5. Sulpice, *Dial.*, II, 5, 5 et s.
6. Cf., pour Ambroise, *Vita* par Paulin, § 28, *P. L.*, XIV, c. 37.
7. *V. M.*, 7, 2 et s.
8. *V. M.*, 16; 18, 3 et s.; 19, 1-2; 19, 3 et s.; *Dial.*, II, 2, 3 et s.; III, 2.
9. *V. M.*, 17; *Dial.*, II, 9; III, 6, 2 et s.
10. De saints, d'anges ou de démons; *V. M.*, 21; 6; 22 (le diable vu *in personam* d'un dieu païen, sans aucun doute au cours des manœuvres de Martin contre les idoles); *V. M.*, 24, 4 et s.; 14, 5; *Dial.*, II, 13.

d'incendies éteints[1], de pêches extraordinaires[2], épisodes qui firent alors de la Touraine le plus beau champ de prodiges sur la terre chrétienne depuis que le Christ ressuscité avait quitté pour le ciel les chemins de la Palestine? Était-ce illusions d'une minute chez des exaltés tout prêts à croire qu'un saint de Gaule pouvait renouveler les triomphes de Jésus[3]? Était-ce propos populaires greffant sur le nom de Martin la végétation éternelle des légendes habituelles à la crédulité humaine[4]? Martin se crut-il véritablement doué d'une puissance supérieure, d'une vertu venant de Dieu et lui donnant le droit d'agir en son nom[5]? ou bien, habitué de longue date aux pratiques et à la psychologie de l'exorcisme[6], avait-il acquis une influence à demi magnétique qui lui donnait un réel pouvoir sur les âmes faibles ou passionnées de son entourage? Le même angoissant problème se pose pour Martin comme pour le Christ. Mais l'essentiel n'en demeure pas moins vrai, c'est que la Gaule fut sincère et convaincue, lorsque de son vivant elle lui reconnut le don de faire des miracles. Et ce renom le rendit plus célèbre encore, et même plus utile à la propagande chrétienne, que la sainteté de sa vie et l'excellence de ses fondations. Ce fut dès lors une gloire pour un Chrétien que d'avoir touché Martin et d'être baptisé de sa main[7]; et bien des païens à leur tour cherchèrent à s'approcher de lui[8].

Il resta quand même homme de bon sens et d'esprit critique. Souriait-il à moitié de ses miracles, lorsqu'il se déclarait moins

1. *Vita Martini*, 14.
2. Sulpice, *Dial.*, III, 10.
3. Il y a évidemment parallélisme complet entre les miracles du Christ et ceux de Martin. Mais d'autre part, les uns et les autres sont également conformes aux types permanents des miracles dans le folklore de tous les peuples.
4. N. 3.
5. *Per quem Dominus signum virtutis ostenderet*; Sulpice, *V. M.*, 16, 6.
6. P. 256.
7. Voyez la fameuse inscription de Vienne : *Fœdula, Martini quondam proceris sub dextera tinta*; en 386 (p. 263, n. 4)? *Corpus inscr.*, XII, 2115.
8. Voyez les textes de p. 271-272.

apte à en faire depuis qu'il était évêque [1]? Car il se rendait bien compte que la prélature est un médiocre état de préparation à la sainteté, et qu'un dignitaire de l'Église attire les démons plutôt qu'il ne les écarte. Lui-même était l'ennemi des croyances irréfléchies et des crédulités rapides. C'était le temps où les Chrétiens de l'Empire recherchaient partout les tombes des martyrs et leurs corps sacrés, reliques qui devenaient les instruments inusables de nouveaux miracles [2]. Martin, sans blâmer ces pieuses investigations, s'irritait de la légèreté ou de l'imprudence avec lesquelles elles étaient souvent conduites, et il s'emportait rudement contre ses ouailles, quand il les voyait affolées d'enthousiasme à la découverte d'un tombeau banal et se précipiter à la vénération de restes anonymes et d'ossements inconnus. Le peuple de Tours n'alla-t-il pas un jour jusqu'à honorer, comme sépulture de martyr, le lieu où avait été enterré un brigand de grande route? Martin découvrit l'erreur et interdit au populaire ce culte aberrant et stupide [3] : il ne voulait dans son Église que des saints authentiques [4], l'erreur dans la foi lui était insupportable [5].

Il dut être gênant pour les pouvoirs publics, surtout sous Valentinien, homme d'autorité, sévère jusqu'à la cruauté, colère jusqu'à la folie [6], dont les comtes ou les préfets ne

1. *Dial.*, II, 4, 1.
2. Ammien, XXII, 11, 10; XXVII, 7, 6. Cf. t. VIII, ch. VI, surtout § 6, 7 et 13.
3. Sulpice, *V. M.*, 11; ceci, en un « lieu situé entre Tours et Marmoutier », je pense à Saint-Symphorien. — Sulpice dit que l'erreur datait des « anciens évêques » [le pluriel pour le singulier? il doit s'agir de Lidoire, le prédécesseur de Martin, de 337 ou 340 à 371 ou 372].
4. C'est, je pense, pour combattre ces faux saints, sachant sans doute que la Touraine et la Gaule avaient produit peu de martyrs, qu'il dut rapporter à Tours des reliques des fameux saints milanais Gervais et Protais (Grégoire, *Hist.*, X, 31, p. 444, Arndt; *In gloria martyrum*, 46) : peut-être c'est alors, en 386, qu'il fit le voyage de Vienne (cf. p. 262, n. 7, p. 271, n. 3), pour aller au-devant de ces reliques (Paulin de Nole, *Epist.*, 18, 9). — On sait que la découverte des corps de ces deux saints par Ambroise en 386 a été un des plus grands événements de l'histoire religieuse de ce temps (Ambroise, *Epist.*, 22, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1019 et s.).
5. *Non temere adhibens incertis fidem*; *V. Mart.*, 11, 2.
6. Cf. Sulpice, *Dial.*, II, 5 (cf. ici, p. 261).

risquaient pas d'outre-passer les ordres impériaux en se montrant impitoyables [1]. Martin leur tenait tête, en invoquant les droits de la charité chrétienne [2]. Il lui arriva d'arracher des prisonniers d'entre leurs mains [3]. Plaire à l'empereur lui était indifférent; et son entourage dut batailler pour obtenir de lui qu'il fît à Trèves et au prince le voyage et la visite dont aucun évêque ne songeait plus à se dispenser [4]. L'on dit même que Valentinien le reçut fort mal, et la légende ajouta que Dieu intervint par un miracle pour protéger le saint contre les grossièretés de l'empereur [5].

IX. — GRATIEN, MARTIN ET L'ÈRE DES CONVERSIONS

La Chrétienté de Gaule complétait donc rapidement sa dotation morale [6]. Hilaire lui avait donné l'unité dans la foi; Martin et lui avaient créé les séminaires où se formaient ses prêtres; Martin encore déposait en elle les germes de gloire et de sainteté qu'étaient ses miracles; et grâce à lui enfin elle devenait un foyer de propagande.

La majorité des Gallo-Romains n'était point arrivée au Christ. Il demeurait « le Dieu qu'on adore dans les grandes villes » [7],

1. Cf. Ammien Marcellin, XXVIII, 1, 21; etc.

2. Pour Valentinien, *Dial.*, II, 5, 5; pour Maxime, *Dial.*, III, 11, 8.

3. Voyez sa lutte contre le *comes* Avitianus, qui paraît avoir été un juge enquêteur chargé d'une commission extraordinaire pour amener des inculpés à la cour (Sulpice, *Dial.*, III, 4, en particulier § 7). Il est possible qu'il s'agisse de l'enquête sur les Priscillianistes (p. 301).

4. C'est sans doute le voyage obligé après son élection comme évêque, *eo fere tempore, quo primum episcopus datus est, fuit ei necessitas adire comitatum* (Sulpice, *Dial.*, II, 5, 5).

5. Cf. p. 261.

6. Il n'y a pas à parler ici du concile d'Aquilée en 381, si ce n'est pour rappeler la présence d'évêques gaulois, en particulier des provinces méridionales, ce dont se félicita saint Ambroise (on cite les évêques d'Orange, Grenoble, Marseille, Nice, Lyon, *Octodurum* [Saint-Maurice]; *Epist.*, I, § 9, *P. L.*, XVI, c. 939; Mansi, III, c. 599 et s.).

7. *Signum quod perhibent esse crucis Dei, magnis qui colitur solus in urbibus Christus*; dans le *Carmen bucolicum* (*Patr. Lat.*, XIX, c. 800 = Riese, n° 893) : on attribue

cher aux artisans, aux hommes des classes moyennes [1]. Mais les anciens cultes conservaient leur prestige parmi les populations rurales, qui étaient le plus grand nombre et la principale force du pays [2] : car, outre la masse énorme des paysans et des esclaves agraires, elles renfermaient ces puissants propriétaires terriens qui étaient alors les détenteurs de toute richesse et de toute influence [3]. Ceux-ci, sénateurs pour la plupart, élevés comme Julien dans le culte de Rome et de l'hellénisme, de Virgile et d'Homère, ne se résignaient pas à renier les dieux dont les noms présidaient aux souvenirs glorieux ou charmants du passé de la patrie ou de leurs journées d'étude. Et les petites gens de la campagne, de leur côté, ne pouvaient consentir à un Dieu qui condamnerait à disparaître les Génies de leurs bocages sacrés.

L'oubli s'était fait sans doute sur beaucoup de noms divins. Jupiter et Hercule, malgré la tentative de Dioclétien et de Maximien, n'étaient plus que des mots d'école, la victoire de Constantin leur avait enlevé toute réalité [4], et Martin se plaisait à traiter de « vieille bête » l'ancien dieu du Capitole, en qui personne ne croyait plus [5]. Mais Mercure gardait beaucoup de sympathies, et chez les paysans, dont il protégeait de ses idoles les collines et les fontaines [6], et chez les lettrés, auxquels

cette œuvre si curieuse à un *Severus Sanctus* [?] *Endelechius*, qui pourrait être un Gaulois ami de Paulin (*amicum meum Endelechium*; Paulin, *Epist.*, 28, 6).

1. Cela me paraît résulter et de ce texte (p. 264, n. 7) et de ce que nous savons des Chrétiens gallo-romains de ce temps.

2. Cf. Zeiller, *Paganus*, 1917.

3. Pour tout ceci, t. VIII, ch. III, § 1-4.

4. J'ai déjà indiqué qu'on avait regardé la victoire de Constantin comme la chute des *Herculii*; cf. p. 97, p. 106, n. 4 et 7.

5. *Jovem brutum atque hebetem esse dicebat* (Sulpice, *Dial.*, II, 13, 6); le Diable ne prenait que de loin en loin la figure de Jupiter (*V. Mart.*, 22, 1; cf. *Dial.*, III, 6, 4). Sulpice Sévère réunit à Jupiter et à Mercure Vénus et Minerve (*V. M.*, 22, 1).

6. Cf. t. VI, p. 28 et s., p. 62. C'est le caractère rural de Mercure qui explique qu'il ait donné tant de mal à Martin : *Diabolus in personam plerumque Mercuri se transfiguratum vultibus offerebat* (*V. Mart.*, 22, 1); *Mercurium* (*Martinus*) *maxime patiebatur infestum* (*Dial.*, II, 13, 4; III, 6, 4).

il rappelait le mystérieux Hermès, législateur du monde [1] : en lui, c'était encore quelque chose qui survivait de l'antique Teutatès, présent partout et dominateur invisible [2], et, à Paris, Julien l'avait secrètement adoré [3]. A côté de lui [4], le Gaulois Bélénus, tantôt en Apollon et tantôt en Mithra [5], conservait ses fidèles et ses fêtes, lui aussi en sa double nature de roi du ciel pour les lecteurs de Julien [6] et de génie de l'été pour les foules attroupées autour des feux du solstice [7]. Mais plus que par Mercure ou que par Apollon, la souveraineté du sol et des âmes était revendiquée par la Terre, mère et reine de tout et de tous [8], tutelle des cités qu'elle dominait de son front garni de tours [9], gardienne des champs qu'elle fécondait au printemps du haut de son char traîné par ses bœufs solennels [10], mère de Mercure sous le nom de Maia [11], sœur d'Apollon sous le nom de Diane [12], la plus ancienne des divinités de la

1. Cf. Julien, *Orationes*, VI, p. 200, Sp.; IV, p. 132, Sp. : Julien rattache volontiers les Muses à Hermès.

2. T. VI, p. 28 et s.

3. P. 207, n. 6.

4. Les écrivains ne parlent guère de Mars : mais j'imagine que pour lui, comme pour Mercure, son caractère rural (t. VI, p. 33) et son allure de démon personnel (t. VI, p. 33, n. 5) durent lui donner une certaine force de résistance.

5. Cf. t. VI, p. 35, 90-91.

6. Julien, *Orat.*, IV, p. 144 et 150, Sp., et tout le discours (cf. ici, p. 207, p. 228, n. 3); les Panégyristes (ici, p. 95 et 107); Ausone, *Professores*, 5, 7 et s. — Il est possible que Martin ait eu affaire en particulier aux colonnes de la religion céleste (t. VI, p. 95 et s.; ici, p. 269, n. 7).

7. Voyez, par exemple, la fête de la roue de feu (sur le territoire de la cité d'Agen), lancée du temple dominant la colline jusque sur la Garonne et ramenée au temple; *Acta sanctorum*, 9 juin, II, p. 164 (saint Vincent d'Agen; cf. ici, p. 69, n. 4).

8. T. VI, p. 42, 91-3.

9. Voyez la *Tutela* de Bordeaux, représentée en Terre-Mère (Courteault, *Rev. des Ét. anc.*, 1922, p. 236 et s.).

10. Cf. à Autun (cf. t. IV, p. 497, n. 3) : Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, 76 : *Simulacrum Berecynthiæ.., in carpento pro salvatione agrorum ac vinearum*; *Acta sanctorum*, 22 août, IV, p. 496. Cf. Sulpice, *V. Mart.*, 12 : *Hæc Gallorum rusticis consuetudo, simulacra dæmonum candido tecta velamine misera per agros suos circumferre dementia.*

11. T. VI, p. 41, n. 2.

12. C'est la Mère de Bérécynte qui est visée par les *Acta* (n. 10), lorsqu'ils citent à côté d'elle Diane et Apollon. La Diane du folklore médiéval est le plus souvent une survivance de la Mère : *Magna est Diana Mater Deorum*, dit une autre Vie de saint (17 mai, *Acta*, IV, p. 7).

Gaule, à laquelle tous les cultes du paganisme avaient tour à tour apporté des noms et des symboles [1]; et tandis que l'empereur Julien la vénérait comme sa Reine omnipotente [2], les villageois de Gaule la priaient comme leur bonne Mère, dans les oratoires voisins des bois ou des sources, sous l'ombre des pins au sombre feuillage qui lui étaient consacrés [3].

Tant que vécut Valentinien, aucun évêque, Martin pas plus que les autres, n'osa livrer bataille aux idoles [4]. Mais quand le terrible empereur fut mort (375), trois ans seulement après l'avènement de Martin, les Chrétiens donnèrent enfin libre cours à leur propagande.

Le nouveau prince, Gratien, était un homme selon leur cœur, religieux, passionné pour la foi, orthodoxe, d'ailleurs d'une piété sincère et réfléchie, le premier Auguste qui ait réellement désiré le règne du Christ sur la terre [5]. Assurément, d'humeur douce et tolérante, élevé par son précepteur Ausone dans le culte des lettres classiques [6], il ne voulut jamais imposer une foi [7], contraindre des âmes, persécuter même les païens, et, contre les hommes, il s'interdit et interdit résolument toute violence [8]. Ce fut aux pierres et aux rites qu'il s'attaqua [9], enlevant des édifices publics les images et les autels

1. T. I, p. 142-3; t. II, p. 123; t. IV, p. 483-4; t. VI, p. 42 et 91-3.
2. Δέσποινα Μήτηρ, Julien, *Orat.*, V, p. 160, Sp., et tout le discours (cf. p. 228 et 10).
3. T. VI, p. 92-3; cf. ici, p. 269, n. 7.
4. Je le suppose d'après les textes cités p. 251, n. 3.
5. Ambroise, *Epist.*, lettres de Gratien et d'Ambroise, *Patr. Lat.*, XVI, c. 875 et s.; le même, *De obitu Valentiniani*, 74 et 75, *id.*, c. 1380; Ausone, *Grat. actio*, 14, 63.
6. Ambroise, *De ob. Val.*, *l. c.*; Ausone, *ibid.*, 14, 67; 15, 68 et s.
7. La célèbre loi du 17 mai 376 (*Code Théod.*, XVI, 2, 23), en accordant aux évêques le droit de juger les leurs *levibus delictis* (mais non en cas d'*actio criminalis*), stipule qu'ils seront aussi seuls juges dans leurs dissensions (*dissensiones*). C'est la politique de Valentinien (p. 251-2) continuée. Cf. p. 127, n. 4.
8. Plutôt possible que certain; voyez la conclusion de Godefroy à la loi du 21 décembre 381, *C. Théod.*, XVI, 10, 7, p. 299, Ritter. Au surplus, il semble que ces actes d'intolérance ne datent que des abords de 382 (Seeck, éd. de Symmaque, p. LIII).
9. Cf. la loi du 21 décembre 381, ici, n. 8. Plus loin, p. 272, n. 3.

des dieux [1], confisquant leurs domaines pour les donner aux Églises [2], abolissant les sacrifices publics [3] et répudiant pour son compte les titres de sacerdoces païens que tous les empereurs avaient acceptés jusque-là [4]. Le Christianisme devenait la religion de l'État, et la seule qu'il reconnût; et le rhéteur Ausone lui-même, quoique païen d'esprit, assistait régulièrement aux fêtes de Pâques, en bon fonctionnaire de l'Empire [5].

Martin fut alors le plus actif et le plus énergique des propagateurs de la foi [6]. On le vit partout dans les campagnes de son diocèse [7] ou des diocèses voisins [8], et plus loin encore, jusqu'au lointain territoire des Éduens d'Autun [9]. Soit qu'il ait agi

1. Zosime, IV, 33, 8 (qui vise d'ailleurs surtout Théodose).

2. Cela résulte de la nature même de la propagande de Martin, remplaçant les *fana* par des *monasteria* ou des *ecclesiæ* (*V. M.*, 13, 9). En général, *Code Théod.*, XVI, 10, 20; Ambroise, *De obitu Valent.*, 19, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1365; Symmaque, *Relationes*, 3 [*Epist.*, X, 3], § 12-14, p. 282, Seeck. Il a dû y avoir dans bien des cas transfert des *bona templorum* à la curie municipale, vente ou location à des particuliers, sans parler de l'incorporation à la *res privata* du prince. Les espèces juridiques provoquées par cette affaire ont dû être infinies, et varier d'ailleurs suivant la condition originelle de ces biens (qui a certainement présenté de grandes variétés; cf. t. IV, p. 380). T. VIII, ch. III, § 6; cf. *ib.*, ch. VI, § 7.

3. En particulier, l'affaire de l'autel de la Victoire enlevé de la salle des séances du sénat romain (Ambroise, *Epist.*, 17, 3, *P. Lat.*, XVI, c. 962; etc.). Placée d'ordinaire en 382, je crois avec raison; en 376, avait dit Godefroy, *ad C. Th.* IX, 35, 3, p. 275.

4. Zosime, IV, 36.

5. Ausone, *Epist.*, 8, 9; 10, 17. — Ce n'est certainement pas un hasard, si c'est du règne de Gratien, en l'an 377, que date la plus ancienne inscription (accompagnée du chrisme) chrétienne de caractère public, et si elle a été trouvée en Gaule : c'est la dédicace faite par un *Pontius Asclepiodotus, devotione vigens*, gouverneur (*prætor*) des Alpes Pennines, à Sion dans le Valais, d'un édifice (*augustas ædes*, ce qui doit désigner une église chrétienne) restauré par ses soins (*Corpus*, XII, 138).

6. Il est très visible que, tandis qu'Hilaire songe surtout aux hérétiques, Martin songe surtout aux païens. On trouvera d'autres contrastes entre l'œuvre du maître et celle du disciple (p. 260, n. 7 et 8).

7. Sans doute *V. Mart.*, 13, où *illis regionibus* et *ibi* doivent signifier son diocèse; sans doute aussi *V. Mart.*, 14, 1-2; *Dial.*, III, 8, 1. A Amboise (dans le diocèse de Tours); *Dial.*, III, 8, 4. Cf. p. 269, n. 7.

8. A Levroux dans le diocèse de Bourges; *V. Mart.*, 14; à Clion dans le même diocèse (p. 270, n. 3). Dans le diocèse de Chartres [?]; *Dial.*, II, 4, 4.

9. *In pago Æduorum*, et ici Sulpice fait allusion à une propagande assez intense, *prædicatione sancta gentiles animos mitigabat* (*V. M.*, 15). Mais nous n'en savons pas plus, et le travail de Bulliot et Thiollier, *La Mission et le Culte de saint Martin dans le pays éduen*, 1892, n'a pour objet que de réunir des documents sur la religion et l'archéologie du pays à l'époque romaine.

de sa propre autorité, soit qu'il ait reçu mission de l'empereur ou des évêques eux-mêmes [1], on l'entendit annoncer la bonne nouvelle sur la Seine [2] et sur la Garonne [3], sur le Rhône [4] et sur la Loire [5]. La Gaule avait en lui son saint Paul [6], mais un saint Paul de violence plus que de discussion, de victoire plus que de lutte. Il s'arrêtait dans les villages, allait droit au temple païen avec la troupe de ses disciples, convoquait ou ameutait le peuple, prêchait avec sa vigueur coutumière, et c'était souvent la conversion subite et spontanée de la foule, le temple attaqué, les idoles mises en pièces, les murailles renversées, les pins sacrés abattus [7]. Mais c'était parfois aussi,

1. Ceci est la question nécessaire à poser, et au surplus impossible à résoudre. Je n'exclus pas une mission reçue de l'évêque de Rome; cf. t. VIII, ch. VI, § 5.

2. A Paris; *V. M.*, 18.

3. En acceptant son passage près de Saintes à *Naiogialum* (Nieul-les-Saintes); Grégoire de Tours, *De virt. s. Mart.*, IV, 31. Il n'y a aucun motif sérieux de douter qu'il ait célébré les obsèques de Romain à Blaye (Grégoire, *In gl. conf.*, 45, d'après une Vie écrite de Romain : je ne sais si c'est celle [manuscrit du xe siècle] qu'on vient de retrouver, *Analecta Bollandiana*, V, p. 178-191, et qui le fait *oriundus ex provincia Africa*). La Chronique de Sigebert place la mort de Romain en 385 (*Scriptores* de Pertz, VI, p. 303) : ce qui correspond au temps du concile de Bordeaux (p. 297, n. 5). Martin, pour y aller, devait précisément passer par Saintes et Blaye. Toutes ces questions seront traitées par les Bollandistes aux *Acta* du 24 novembre.

4. A Vienne, p. 263, n. 4.

5. P. 268, n. 7. En outre, près de l'Allier, à Artonne en Auvergne (Grégoire, *In gl. confess.*, 5), où il a pu passer en allant à Vienne (p. 263, n. 4).

6. Sulpice, *Dialogues*, III, 17, 6 : *Felicem quidem Græciam, quæ meruit audire apostolum prædicantem, sed nequaquam a Christo Gallias derelictas, quibus donaverit habere Martinum.*

7. Voici les principaux épisodes de destruction connus. Sans doute pour la Touraine (cf. p. 268, n. 7) : 1° *in vico templum antiquissimum et arborem pinum*, sans doute sanctuaire rural de la Mère des Dieux (*V. M.*, 13, 1); 2° *in vico, fano antiquissimo et celeberrimo* (14, 1); 3° *in vico Ambatiensi* (Amboise) *castello veteri* [sur la colline] *idolium noveratis grande opere constructum, politissimis saxis moles turrita in conum* [var. *tronum*; *torum*?] *sublime procedens* (*Dial.*, III, 8, 4); 4° ailleurs, *columnam immensæ molis, cui idolum superstabat* (*Dial.*, III, 9, 1) : ces deux derniers textes doivent viser, soit des colonnes dans le genre de celles au groupe du cavalier et du géant (t. VI, p. 95-6), soit à la rigueur des piles funéraires (cf. t. VI, p. 208 et 410, n. 2) devenues objets de culte. Les temples dont parle Sulpice sont sans aucun doute ces sanctuaires de marchés ruraux, si importants dans cette région (t. VI, p. 410, n. 1), *Cisomagus* par exemple ou *Turnomagus* (p. 270, n. 3), qui sont lieux de foire (cf. t. VI, p. 409, n. 2). 5° A Levroux, *Leprosus*, dans le diocèse de Bourges, destruction d'un *templum opulentissimum, aras omnes atque simulacra* (*V. M.*, 14, 3 et 6), ce qui correspond bien à l'importance religieuse de la localité (cf. t. VI, p. 399, n. 4).

quand les paysans se montraient récalcitrants, de vraies batailles, et peut-être les soldats de l'empereur accourant pour prêter main-forte à l'évêque [1]. En sa qualité d'apôtre, Martin tenait moins à convaincre qu'à vaincre, et la liberté des consciences ne l'intéressait guère.

Mais il ne détruisait que pour rebâtir aussitôt. Des oratoires chrétiens se dressèrent sur les ruines des temples; des prêtres de Marmoutier étaient laissés pour les desservir; et les dévots des villages, au lieu d'être obligés à de longues courses pour aller adorer leur nouveau Dieu en l'église épiscopale, lui apporteraient leurs prières et leurs vœux par les chemins familiers du terroir et aux places traditionnelles de leurs assemblées : on avait changé la nature de leur divinité, mais on n'avait point touché aux sentiers et aux lieux de culte [2]. Ces bourgades de la Touraine ou du Berry visitées par Martin, Amboise, Langeais, Ciran, Candes, Tournon, Clion ou Levroux, deviennent sous ses pas des paroisses rurales, des familles de fraternités chrétiennes [3].

Mais il visitait aussi les villas des grands seigneurs [4], alors

1. Sulpice, *V. M.*, 14, 5 : il s'agit dans ce texte de deux anges *hastati adque scutati*, qui l'aident *ut rusticam multitudinem fugarent*, pendant qu'il démolit le temple de Levroux. J'ai peine à croire que ces deux anges ne soient pas des envoyés de Gratien.

2. Sulpice, *V. Mart.*, 13, 9 : *Ibi* [en Touraine] *nullus locus sit* [*locus* dans le sens de *vicus*; cf. t. IV, p. 353, n. 3] *qui non ecclesiis frequentissimis aut monasteriis sit repletus* [sans doute le pluriel pour le singulier]. *Nam ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria* [groupements de prêtres] *construebat*. On voit par là que chaque *vicus* devait avoir un temple principal, ce qui préparait l'organisation paroissiale des campagnes.

3. Grégoire de Tours, qui a très certainement sur Martin des documents tourangeaux originels autres que les textes de Sulpice, lui attribue la création des paroisses suivantes (*Hist. Franc.*, X, 31, p. 444, Kr.), *in vicis Alingaviensi* [Langeais], *Solonacensi* [Sonnay], *Ambaciensi* [Amboise; cf. Sulpice, *Dial.*, III, 8, 4], *Cisomagensi* [Ciran-la-Latte], *Tornomagensi* [Tournon-Saint-Pierre], *Condatensi* [Candes; c'est là qu'il est mort; Sulpice, *Epist.*, 3, 6]. C'est à ces lieux qu'il faut rapporter les anecdotes de destruction miraculeuse (p. 261-2, 269, n. 7). — Dans le Berry, aux confins de la Touraine, *Claudiomagus* (Clion), qui a dû être aux temps païens un lieu fréquenté de culte et de marché, est devenu un centre chrétien important, *ecclesia celebris*, avec *martyria* (*religione sanctorum*) et confréries de vierges (*sacrarum virginum multitudine*); Sulpice, *Dial.*, II, 8, 7.

4. Sulpice, *V. Mart.*, 17, 1 et s. (il s'agit d'un proconsul, *Tætradius*); 19, 1 et s.

beaucoup plus importantes dans la vie sociale et politique de la Gaule que toutes ces bourgades de paysans[1]. Et il faut bien qu'il y ait eu chez ce moine, dans sa parole, son regard ou son geste, une source mystérieuse de persuasion ou de commandement, puisque c'est alors, et à son contact, que se convertirent quelques-uns des principaux personnages de la Gaule, l'élite du monde intellectuel et de l'aristocratie foncière[2], et Paulin de Bordeaux, l'élève favori d'Ausone, le consul cher aux empereurs, l'espérance des lettrés et des patriotes, que ses innombrables domaines faisaient le roi de la terre d'Aquitaine[3]; et Sulpice Sévère, lui aussi savant et riche entre tous, écrivain et avocat de mérite, mais qui rêva de devenir le Salluste de l'Église et le Suétone de Martin[4]; et bien d'autres de leur milieu, adolescents de grande maison ou hauts fonctionnaires, ceux-ci couronnant leur carrière par la retraite dans la foi, ceux-là la brisant dès le début pour suivre le Christ[5]. On vit arriver dans le séminaire de Marmoutier de jeunes nobles, que leurs familles envoyaient s'y former à la prêtrise[6], comme en d'autres temps ils fussent allés à Marseille

(il s'agit d'un ancien préfet, *Arborius*, neveu d'Ausone; ici, p. 272, n. 2); *Dial.*, II, 2, 3 et s. (*Evanthius*, oncle de Sulpice Sévère); III, 3, 1 et s. (l'épouse du comte *Avitianus*, p. 264, n. 3); 14, 3 et s. (*Lycontius*, ancien vicaire de préfet).

1. Cf. t. VIII, ch. III, § 1-4.

2. Sans parler des conversions par complaisance, comme on en signala dès Constantin (Sozomène, II, 5, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 945).

3. T. VIII, ch. III, § 2; cf. *V. Mart.*, 19, 3-5; 25, 4; *Dial.*, III, 17, 3. La conversion doit se placer vers 389-390; la rencontre avec Victrice et Martin à Vienne, vers 386 (p. 263, n. 4; Paulin, *Epist.*, 18, § 9, *Patr. Lat.*, LXI, c. 242); la guérison des yeux de Paulin par Martin, soit à Vienne en 386, soit ailleurs entre 386 et 389.

4. Gennadius, 19. Cf. t. VIII, ch. III, § 2, ch. V, § 9, ch. VI, § 11.

5. Cf. p. 258, n. 1. Un des plus célèbres disciples de Martin, prêtre à Marmoutier, mort vers le même temps que lui, fut *Clarus* (saint Clair; au 8 novembre) : *adulescens nobilissimus, cum relictis omnibus se ad Martinum contulisset*; Sulpice, *V. M.*, 23; *Epist.*, 2, 4. Il faut ajouter *Heros*, qui fut évêque d'Arles de 408 à 412 (cf. Prosper, p. 466, Mommsen), et Brice, successeur de Martin à Tours (p. 304, n. 6). Peut-être aussi Romain de Blaye (p. 269, n. 3). Il n'y a aucun indice, au contraire, que Victrice (p. 273) ait été disciple de Martin : c'est un ancien soldat, qui s'est fait licencier pour se consacrer au Christ (Paulin, *Epist.*, 18, § 7). Je laisse de côté tous les noms de disciples introduits par la fantaisie des hagiographes ultérieurs. Cf., sur les disciples de Martin, Tillemont, *Mém.*, X, p. 351 et s.

6. Ici, n. 5, et p. 258, n. 1.

ou à Autun pour y étudier les lettres classiques[1]. D'autres, et souvent parmi les plus riches, consacraient leurs filles à Dieu, et c'était de Martin qu'elles recevaient l'habit de la virginité sainte[2]. La grande brèche était faite dans le paganisme de la noblesse d'Empire.

Qu'il y ait eu en tout cela quelques actes de flagornerie à l'endroit de Gratien, c'est possible : nul ne peut scruter à fond les pensées de tous ces hommes. Mais la plupart de ces conversions me paraissent sincères, le résultat d'un mouvement d'enthousiasme ou de très profondes réflexions. Des nobles comme Paulin ou Sulpice, qui ne marchaient vers le Christ qu'en abandonnant le monde, perdaient à peu près tout sur la terre, honneurs et fortune, et l'amitié d'un empereur leur était parfaitement inutile et indifférente. Les habitants de l'Empire se sentaient emportés vers la foi nouvelle par un irrésistible courant, où l'intérêt de la vie mortelle avait la moindre part.

Il serait injuste de ne voir que saint Martin dans cette conversion de la Gaule[3]. D'autres prêtres ont dû l'imiter ou lui ressembler, et participer près de lui à la tâche de conquête : mais il ne leur est point échu, pour conserver leur nom ou

1. T. VI, p. 123 et s.

2. La fille d'Arborius, lequel, préfet de Rome et neveu d'Ausone, était entre tous, comme on disait alors, une *sublimis potestas*, un des plus hauts fonctionnaires de l'Empire; Sulpice, *V. Mart.*, 19, 1-2.

3. Que cette lutte contre les sanctuaires ruraux ait été générale en Gaule sous Gratien (375-383), c'est ce que montre le fait que, pour ceux de ces sanctuaires qui ont continué à subsister après le IIIe siècle (p. 91, n. 3), les monnaies s'arrêtent d'ordinaire vers ce temps-là, ce qui ne peut pas s'expliquer par des faits d'ordre militaire. De Vesly, *Les Fana*, p. 141 (arrêt entre 378 et 388); cf. ici, p. 16, n. 3-5. — C'est également à cette époque qu'il faut rapporter la création des paroisses rurales de *vici* que nous trouvons mentionnées à la fin du siècle, par exemple chez Ausone au village de son domaine du *pagus Novarus* entre Saintes et Poitiers (t. VIII, ch. III, § 2), *celebri frequens ecclesia vico* (*Epist.*, 25, 94). Toutefois, l'existence de telles paroisses, au moins dans les *vici* importants, apparaîtrait dès 346 sur les bords du Rhin, si le concile de Cologne est authentique (ici, p. 149, n. 6). Et on en trouverait sur le territoire de Marseille ou d'Arles dès les abords de 300 (Nice, Toulon, Garguier, Ceyreste; t. VIII, p. 302, n. 4 et 6). — Les paroisses rurales constituées dans les villas doivent être le plus souvent postérieures, et se rattacher aux générosités des nobles convertis sous Théodose. — Dans le Nord-Est, p. 273, n. 3.

glorifier leur œuvre, des disciples comme Paulin ou des biographes comme Sulpice. Delphin, évêque de Bordeaux, fut alors célèbre par sa sainteté; et la sainteté, en Gaule et en ce temps-là, supposait l'activité plus encore que l'ascétisme : c'était d'ailleurs l'ami de Sulpice et de Paulin, les élèves de l'évêque de Tours [1]. Victrice, évêque de Rouen [2], s'était chargé d'évangéliser les paysans ou les pêcheurs du Boulonnais et des Flandres, au milieu desquels vivaient déjà pas mal de Barbares Saxons [3] : ce Victrice était un prélat de grande valeur, bon écrivain, cher aux papes de Rome, organisateur intelligent des choses ecclésiastiques [4], et il était aussi l'ami de Martin [5]. Celui-ci demeure donc en Gaule, tout compte fait, le principal héros du Christianisme triomphant [6].

1. *Gallia Martinum, Delphinum Aquitania sumsit*; Paulin, *Carmina*, 30, v. 76. Il dirigea la lutte contre Priscillien dès 380 (Sulpice, *Chron.*, II, 48, 2; il assista au concile de Saragosse, p. 297, n. 3), baptisa Paulin au plus tard vers 389-390 (Paulin, *Epist.*, 3, 4, *P. Lat.*, LXI, c. 163). Il vivait encore vers 403; il a dû mourir peu après (Paulin, *Epist.*, 35).

2. Au plus tard lors de la rencontre à Vienne avec Martin et Paulin, en 386? Paulin écrit à Victrice qu'il le rencontra *apud Martinum* (Paulin, *Epist.*, 18, § 9, *P. Lat.*, LXI, c. 242). L'expression de Paulin, *Martinum cui te Dominus parem fecit*, indique bien chez Victrice la dignité épiscopale, et sans doute même métropolitaine. — Sur saint Victrice, il y a un bon livre de Vacandard dans la collection *Les Saints*, 1903, 2e éd. Sur son *De laude sanctorum*, t. VIII, p. 342.

3. La mission de Victrice se place, d'après Paulin (*Epist.*, 18, § 4, *P. L.*, LXI, c. 239; lettre écrite vers 399), *in terra Morinorum* [cité de Thérouanne et sans doute aussi de Boulogne], *in remotissimo Nervici littoris tractu* [même région, et aussi ou plutôt seulement la Flandre maritime jusqu'à l'Escaut, ancienne dépendance des Ménapes, de l'Aa à l'Escaut; cf. p. 54, n. 7], *ubi quondam deserta silvarum ac littorum pariter intuta* [à la suite des malheurs du IIIe siècle, p. 17] *advenæ barbari* [établissements de Saxons] *aut latrones incolæ* [des bergers libres à demi nomades, plutôt que des brigands] *frequentabant, nunc venerabiles et angelici sanctorum* [moines-prêtres] *chori urbes* [de simples villages], *oppida* [plutôt des villas], *insulas* [non pas les îles du Rhin, mais les îlots de galets ou de sables au milieu des marécages de la Flandre maritime, par exemple à Saint-Pierre-de-Calais, Marck, Oye, etc.; cf. Lesmaries, *Dunkerque*, p. 428-9], *silvas ecclesiis* [les églises paroissiales] *et monasteriis* [les groupes ecclésiastiques qui desservent les oratoires] *plebe numerosis... celebrant.*

4. Voyez la lettre que lui adresse le pape Innocent le 15 février 404 (*Epist.*, 2, *Patr. Lat.*, XX, c. 469 et s.) : il avait demandé à Innocent de lui indiquer *Romanæ ecclesiæ normam atque auctoritatem.*

5. Sulpice, *Dial.*, III, 2, 4; Paulin, *Epist.*, 18, § 9.

6. C'est bien sous le règne de Gratien que les chroniqueurs placent la grande célébrité de Martin; Prosper, p. 461, Mommsen : *Martinus episcopus Turinorum Galliæ civitatis multis* [*miraculorum signis*, ajoute Isidore de Séville, *Chron.*, § 105, c.

X. — GRATIEN ET LES GÉNÉRAUX FRANCS.

Gratien[1] fut un excellent empereur et surtout un excellent homme, assez semblable à Julien par le charme de sa jeunesse et son sentiment du devoir[2]. Depuis que Dioclétien a restauré l'Empire, il n'est aucun de ses maîtres, même Maximien le persécuteur et Constance le théocrate[3], qui n'inspire de la sympathie par quelque trait de son caractère ou quelque action de sa vie. L'humanité se régénérait, même en la personne de ses princes. Nous ne voyons plus de ces atroces figures d'un Néron, d'un Domitien, d'un Commode, qui revenaient autrefois à chaque dynastie, comme pour montrer au monde le degré de laideur où l'exercice du pouvoir amenait les plus nobles lignées. Tous ces princes du quatrième siècle, tyrans ou porphyrogénètes, ont eu le souci de se conduire en empereurs; aucun n'a vécu en despote de palais, oublieux de son office de chef et du service qu'il devait à l'État. On eût dit que l'image de Marc-Aurèle, sacrifiant sa vie pour sauver la frontière, ne quitterait désormais plus la chambre d'un empereur[4]. Cet Empire romain qui vieillit, mais qui dure et résiste, qui survit à toutes les catastrophes, offre maintenant une richesse spirituelle qui fait oublier les crimes de ses fondateurs et les

1051, Migne] *clarus habetur*. — Voyez, dans cet ordre d'idées, l'éloge particulier fait par les *Chronica Gallica* (*Chr. min.*, p. 629, Mommsen) de Martin et d'Ambroise, considérés comme les plus grands évêques du temps de Valentinien. Ce que Sozomène dit de Martin (III, 14, *P. Gr.*, LXVII, c. 1081) est emprunté à Sulpice Sévère. — Il n'y a pas à s'arrêter au document appelé *liber Martini De Trinitate*, profession de foi (*professio fidei catholicæ*) qu'on a reconnue depuis longtemps n'émaner nullement de saint Martin (cf. dom Labat, c. 277).

1. *Imperator Cæsar Flavius Gratianus Augustus*. Il avait 16 ans et demi à la mort de son père.

2. Cf. Ammien, XXX, 10, 6; XXXI, 10, 18; Ausone, *Gratiarum actio*, 14-15, 63-71.

3. Et même ceux qu'on appela des tyrans (p. 153, n. 2), c'est-à-dire les usurpateurs Magnence (p. 153), Maxime (p. 293-4) et Eugène (p. 312 et s.).

4. C'est le souverain idéal de ce temps-là; cf. p. 47, n. 2, p. 49, n. 3, p. 222, n. 9. Ammien, XXXI, 10, 19; XXI, 16, 11.

sottises de sa vie. Et il y a moins de décadence morale et de déchéance physique dans ses dernières heures, celles de Julien et de Gratien, que dans son aurore sinistre aux journées de César et d'Auguste.

Gratien subordonna sa vie aux nécessités de l'Empire, dans la mesure où il les comprit. Quand son père mourut à l'improviste (375 [1]), les grands chefs militaires, et en particulier le Germain Mérobaud [2], exigèrent qu'on associât à Gratien, comme Auguste, son tout jeune frère, Valentinien, âgé de quatre ans seulement [3] : l'empereur ne voulut voir en cette prétention que le légitime désir de fixer dans une seule famille la succession régulière à l'Empire, il s'empressa de la confirmer, et, se chargeant de l'éducation de son frère, il le prépara à devenir un bon empereur [4]. Trois ans plus tard, lorsque son oncle Valens, souverain en Orient, mourut au cours de la guerre contre les Goths (378) [5], Gratien jugea que son frère était trop jeune pour gouverner, et il désigna pour remplacer Valens le meilleur général de ce temps parmi ceux qui étaient d'origine romaine [6], Théodose, le fils du libérateur de la Bretagne [7] (379 [8]). En cette question si délicate du partage de l'autorité, Gratien ignora cette jalousie d'empereur à laquelle n'avait échappé aucun de ses prédécesseurs, pas même Julien.

1. Le 17 novembre 375, au cours d'une expédition sur le Danube (cf. n. 4).
2. Cf. p. 279.
3. *Flavius Valentinianus (junior) Augustus*. Cf. p. 309, n. 3.
4. Ammien, XXX, 10 : Mérobaud et les autres chefs qui entouraient Valentinien, craignaient un coup d'État des troupes de Gaule (*cohortes Gallicanæ, miles Gallicanus*), *non semper dicatæ legitimorum principum fidei* [remarquez ce souci croissant de la légitimité], *velut imperiorum arbitræ*. Gratien, en l'absence de son père, était alors à Trèves. Les généraux agirent avec une telle rapidité, que le jeune Valentinien, qui était alors à 100 milles de là avec sa mère Justine dans la villa de *Murocincta*, put être amené et proclamé au camp 6 jours après la mort de son père.
5. Le 9 août 378; cf. p. 286.
6. Théodose était originaire d'Espagne et son avènement fournit aux écrivains du temps une des très rares occasions, en dehors des affaires de l'Église (cf. p. 294-5), de parler des hommes et choses de ce pays; *Panegyrici*, XII, 4.
7. P. 239; cf. p. 238, n. 1, p. 242, n. 1.
8. Le 19 janvier 379, à Sirmium. — *Flavius Theodosius Augustus*.

Il n'avait la passion ni du pouvoir ni de la gloire[1] : sa grande joie était de vivre à Trèves[2], divisant ses loisirs entre des prouesses sportives[3] et des exercices littéraires[4], heureux de séjourner aux bords de cette Moselle chaude et riante qui, depuis l'œuvre de Valentinien, jouissait de la paix romaine dans toute sa plénitude. Pourtant, quand son oncle Valens fut attaqué par les Goths, il se hâta d'aller à son secours[5], et, comme les Alamans, dès son départ[6], se mirent à franchir le Rhin[7], il fit vite rebrousser chemin à ses troupes, appela à lui les réserves de la Gaule[8]; et les Barbares, surpris et entourés près de Colmar[9], furent aux trois quarts massacrés[10]. Puis, il fit semblant de repartir pour le Danube, s'en alla traverser le Rhin au delà de Bâle[11], et, revenant sur les

1. C'est ainsi que j'interprète le mot d'Ammien (XXXI, 10, 19), *incidentia multa parvi ducebat et seria.*

2. Ammien, XXXI, 10, 18-19.

3. Ammien, XXXI, 10, 18; *Epit. de Cæs.*, 47, 4.

4. Gratien ne fit un long séjour en Italie qu'à partir de 381, y resta peut-être toute l'année 382 et au moins jusqu'en juin 383 (p. 291, n. 6). Et ce fut sans doute en son absence, et peut-être à cause de la longue durée de ce séjour, que Maxime réussit à se faire proclamer et accepter comme Auguste (p. 291).

5. Dès le début de 378; Ammien, XXXI, 10, 3.

6. Ou tout au moins dès le départ du gros de ses troupes; Ammien, XXXI, 10, 5-6.

7. Il y eut, semble-t-il, deux passages du Rhin par les Alamans. L'un en février, sur la glace, à la suite de quoi les Alamans furent repoussés par les Celtes et les Pétulants, campés dans le voisinage (ils étaient donc revenus d'Orient, p. 226, n. 8) : il s'agit des Alamans Lentiens seulement (cf. p. 277, n. 1), et sans doute d'un passage du côté de Zurzach. L'autre passage fut plus près de Bâle? (cf. p. 163, n. 4, p. 226, n. 4), mais au printemps, après le départ de ces troupes pour l'Orient, et exécuté par une armée fournie par tous les *pagi* des Alamans (de 40 000 à 70 000 hommes suivant les récits, dit Ammien; XXXI, 10, 5 : le premier chiffre paraît déjà exagéré).

8. Ammien, XXXI, 10, 6 : à la tête de l'armée étaient *Nannienus* et *Mallobaudes*, celui-ci *rex Francorum et comes Domesticorum* (cf. p. 278 et 279).

9. *Apud Argentariam*, qui est Horbourg près de Colmar : peut-être la rencontre eut-elle lieu sur la route, à travers bois, de Horbourg à Brisach; Ammien, XXXI, 10, 8-10; Orose, VII, 33, 8; *Epit. de Cæs.*, 47, 2; Jérôme, *ad a. Abr.* 2393. En juin?

10. La tradition (n. 9) fixait à 30 000 le nombre des Barbares tués; Ammien dit qu'il ne s'en sauva que 5000, qui purent se cacher dans les bois épais des environs (le Kastenwald, entre Colmar et Brisach?); XXXI, 10, 10.

11. Ammien, XXXI, 10, 11. Sans doute au passage traditionnel de Zurzach (ici, n. 7, et p. 277, n. 1).

Alamans réfugiés chez eux, il en fit un nouveau carnage [1] : formé aux côtés de son père, Gratien avait été à bonne école [2]. Les Germains le comprirent, et, durant son long séjour en Orient, personne plus ne bougea, tant il avait, dit un contemporain, « hébété » les Barbares de l'Occident (378) [3].

Mais Gratien était aussi l'élève d'Ausone, et, quand il eut remis l'Orient à Théodose [4], il revint à Trèves [5] pour y reprendre, au milieu de ses rhéteurs et de ses poètes, le cours de son règne pacifique (379) [6].

On lui a reproché ces allures civiles et ces goûts paisibles, et de n'avoir point donné aux chefs militaires et à l'armée la part prépondérante qui leur revenait en ces temps de danger [7]. Mais, à part cette échauffourée d'Alsace, jamais le Rhin ne fut plus en sécurité que sous son règne; les remparts construits par Julien et Valentinien tenaient bon; Trèves régnait sur des terres tranquilles [8]; et pendant près d'un quart de siècle, ni autour de Bâle ni autour de Mayence nous n'entendrons parler d'invasions ou de périls [9]. Et quant aux maîtres de l'armée,

1. Ammien indique (XXXI, 10, 11-17) que Gratien eut à combattre dans un pays fort accidenté, une première zone de collines et de rochers, puis une autre de montagnes plus hautes. De Zurzach jusqu'à la Rauhe Alp?? ou plutôt, seulement jusqu'aux montagnes du Randen? en tout cas contre les Lentiens (dans l'occurrence, surtout en Klettgau et Hegau). Il gagna ensuite le Danube par le sud du lac de Constance (*Arbor Felix*, Arbon) et de la Bavière, jusqu'à *Lauriacus* (Lorch; voir *Itin. Ant.*, p. 235-8, W.); Ammien, XXXI, 10, 20.

2. *Bellicosus*; Ammien, XXXI, 10, 18.

3. *Gentes hebetavit occiduas*; 10, 18.

4. Cf. p. 275.

5. Il semble que Gratien soit revenu en Gaule par l'Italie du nord [*Galliam veterem*], le Splugen [*insuperabilia Rætiæ*], le haut Rhin [*Rheni accolas*], la route de Bâle à Mayence le long du Rhin [*Sequanorum invia, porrecta Germaniæ*]; Ausone, *Gratiarum actio*, 18, 82.

6. Gratien dut revenir à Trèves en septembre 379 (il y est le 14; *C. Th.*, XIII, 3, 12). C'est à la fin de 379 que le poète Ausone, consul de l'année, prononça devant lui le panégyrique traditionnel, que l'absence de l'empereur l'avait empêché de lire le 1[er] janvier. Peiper (p. CIII) a supposé, d'après 7, 34, que la *Gratiarum actio* avait été prononcée en Gaule ailleurs qu'à Trèves, et avant le retour de Gratien dans cette ville.

7. Cf. p. 291, n. 2.

8. Voyez le panégyrique d'Ausone, fin de 379 (n. 6 et p. 248-251).

9. Cf. p. 245-7, 293, 308-309, 310-311; les dangers refluent sur Cologne.

je n'aperçois pas un seul instant que Gratien ait méconnu leurs services et leur valeur : il me semble, au contraire, que c'est sous son règne qu'ils montent enfin au pinacle [1].

A l'école de Valentinien s'étaient préparés d'admirables généraux, qui sont un honneur pour ce dernier siècle de l'Empire : Nanniénus, prudent et réfléchi, soldat de carrière et d'expérience, qui fut pendant de longues années le gardien vigilant de la frontière du Rhin [2]; Mallobaud, au contraire hardi et

1. Remarquez l'effacement politique des préfets du prétoire dans les Gaules sous son règne. — Maximin, le fameux préfet de Valentinien (p. 248, n. 1), est remplacé par *Antonius* de 376 à 378 (*C. Théod.*, XIII, 3, 11; XI, 39, 7, 12 janvier 378), préfecture dont ne parle aucun texte de façon précise (cf. Seeck, édit. de Symmaque, p. CVIII). — Puis vient, dès le 20 avril 378 (*Code Théod.*, VIII, 5, 35 : *Auxonium* dans la suscription), le poète Ausone (*Decimus Magnus Ausonius*), lequel est sans doute encore en charge en 379. J'hésite à accepter l'hypothèse de Seeck (*Regesten*, p. 148 et 473), renouvelée de Godefroy (*Prosop.*, p. 59), qu'Ausone, son fils et leurs successeurs aient obtenu à la fois les préfectures de Gaule et d'Italie; mais il faut avouer que cette hypothèse est justifiée par le vers d'Ausone, deux fois répété, *præfectus Gallis et Libyæ et Latio* (*Aus. lectori*, 36; *Epicedion*, 2, 42), et par la loi à Hespérius (*C. Th.*, XIII, 1, 11); je crois d'ailleurs, comme l'a supposé Godefroy, que si Ausone et son fils ont été préfets en titre de tout l'Occident, ils ont pu en fait se partager les provinces. Mais en tout cas, la pluralité en principe des préfectures me paraît résulter d'une loi de 378 (*C. Th.*, X, 19, 9), mentionnant *illustres viros præfectos Galliarum et Italiæ*, et du mot même de *duplex præfectura* dont se sert Ausone lui-même (*Liber protrepticus*, 91). Remarquez enfin qu'Ausone, nommé consul pour 379, ne remercie Gratien qu'en tant que *præfectus Galliarum* (*Grat. actio*, 8, 40). — Puis, en juillet 379, le fils d'Ausone, *Decimius Hesperius Hilarianus* (*Code Théod.*, XIII, 1, 11) : mais cette préfecture est douteuse. — En 380 [peut-être dès la fin de 379; *Code Théod.*, XI, 31, 7], *Siburius*; douteux. — En 380 encore, mais sans certitude, *Sextus Petronius Probus* (*C. Théod.*, VI, 28, 2; 35, 10). — En 381?, *Flavius Afranius Syagrius*? (d'après Sidoine, *Epist.*, VII, 12, 1). — En 382-383?, *Hypatius*? (cf. Ammien, XXIX, 2, 16). — En 383, *Proculus Gregorius* (Sulpice, *Chron.*, II, 49, 2). — Il faut enfin faire place sous le règne de Gratien (entre 380 et 383) à la préfecture de *Manlius Theodorus*, célébrée par Claudien (*De Manlii Theodori cons.*, 47-60; voyez l'*index* dans l'édit. Jeep, II, p. 255). — Sur les discussions que provoquent les préfets de ce règne, Borghesi, *Œuvres*, X, édit. Cuq, p. 699 et s.; Seeck, *Regesten*, p. 148 et 473. — Il est évident que la préfecture des Gaules, sous Gratien, ne conserve ses titulaires guère plus d'une année, qu'elle est rarement donnée à des administrateurs, tels que le furent Florentius sous Constance (p. 208, n. 1) et Maximin sous Valentinien (p. 248, n. 1). Ce changement de caractère apporté par Gratien dans la préfecture, me paraît marqué au début de la *Gratiarum actio* d'Ausone (1, 3) : *Palatium, cum terribile acceperis, amabile præstitisti : forum et basilicæ olim negotiis plena, nunc votis pro tua salute.*

2. *Nann[i]enus comes* en 370 en Germanie Inférieure (cf. p. 247, n. 1), *diuturno bellorum labore conpertus* (Ammien, XXVIII, 5, 1); nous le retrouvons en 378 à la bataille de Horbourg (p. 276, n. 8), *dux virtutis sobriæ* (XXXI, 10, 6-7). C'est sans doute lui que Grégoire (p. 309, n. 1) appelle *Nanninus* ou *Nannenus* et nou

passionné, toujours prêt à attaquer un ennemi, surtout si c'était un Alaman, et qui durant vingt-cinq années ne quitta jamais les côtés d'un empereur, tour à tour tribun au palais de Constance et comte des gardes de Gratien, ce qui ne l'empêchait pas de conserver son titre de roi des Francs[1]; Malaric, son compatriote et son compagnon de grade au service du souverain, et qui aurait pu devenir, s'il avait été moins sage, maître de milice dans les Gaules[2]; Mérobaud, le chef le plus respecté et le plus écouté de l'armée romaine, le conseiller des princes et le tuteur de l'Empire aux heures des périls imprévus[3]; et, ceux-ci les trois plus grands et plus célèbres de tous, Ricomer[4],

montre *magister militaris* de Maxime vers 388, et refusant de franchir le Rhin *quia non inparatus* et parce que les Barbares seraient *in locis suis fortiores* : en quoi on reconnaîtra sa prudence. Je crois le nom germanique.

1. En 355, lors de l'affaire de Silvain (p. 167, p. 113, n. 3), il est, près du prince, *tribunus Armaturarum*, troupe d'élite du palais (XIV, 11, 21; XV, 5, 6); en 378, lors de la bataille de Horbourg (p. 276, n. 8), il est dit *comes Domesticorum et rex Francorum, vir bellicosus et fortis* (XXXI, 10, 6 et 7). C'est sans doute sous le règne de Gratien qu'il fit périr dans une embuscade, et au delà du Rhin, le roi des Alamans Macrien (*Mallobaudis bellicosi regis*, XXX, 3, 7; ici, p. 246, n. 2). La tradition d'Ammien écrit tantôt *me-* tantôt *ma-*, ce qui n'a aucune importance; les germanistes acceptent *Mallobaudes* comme la véritable orthographe.

2. *Gentilium rector* en 355, lors de l'affaire de Silvain, autre troupe d'élite du palais (p. 167, p. 113, n. 3; XV, 5, 6); il refuse en 363-364, à la mort de Julien, la succession de Jovin comme *magister armorum* (p. 237, n. 3; XXV, 8, 11; 10, 6).

3. *Flavius Merobaudes*; Ammien, XXVIII, 6, 29 (en 371); XXX, 10, 2-4 (en 375 : il préside le conseil de guerre qui déclare Auguste le jeune Valentinien, p. 275, n. 4); XXXI, 7, 4 (en 377 : il fait tout son possible pour que la Gaule ne soit pas démunie de troupes au moment de l'affaire des Goths). Il fut fait consul pour 377 et pour 383. Tout porte à croire qu'il a été maître général de la milice sous Valentinien et Gratien. C'est de lui que le Panégyriste de Théodose dit (*Paneg.*, XII, 28), qu'il mourut (en 383) *post amplissimos magistratus et purpuras consulares et contractum intra unam domum quemdam honorum senatum*, c'est-à-dire que ses parents et descendants avaient été eux aussi admis aux charges importantes et au clarissimat. Et il s'exprime sur Mérobaud comme il l'aurait fait sur un Paulin ou un Probus. — Son nom prouve une origine germanique et fort probablement franque.

4. Sur les variantes du nom, Schœnfeld, p. 189-192. *Richomeres comes Domesticorum* de Gratien en 377 (Ammien, XXXI, 7, 4); sans doute ensuite *magister equitum*; consul en 384; *magister utriusque militiæ* en 391 (en Occident; *Code Théod.*, VII, 1, 13; peut-être a-t-il succédé à Bauto; cf. p. 280, n. 1, p. 308, n. 3). — On a révoqué en doute son origine franque (Seeck, édit. de Symmaque, p. CXXXV) : mais le nom se retrouve chez les Saliens (cf. Grégoire, *H. Fr.*, II, 9). Ammien (XXXI, 12, 15) signale l'illustration de sa naissance. Par suite, il n'y a pas d'impossibilité à ce que ce Ricomer soit le père de Theudomer, qui, dit-on, fut plus tard roi chez les Francs [Saliens] (Grégoire, *H. Fr.*, II, 9, p. 77, Arndt; Frédégaire, III, 9). Cf. t. VIII, p. 88, n. 4 et 5.

Bauto [1] et Arbogast [2], tous trois appelés à devenir les maîtres suprêmes de la milice de l'Empire.

Tous peut-être étaient des Francs, et sans doute parmi les plus nobles [3] : Mallobaud, dans sa nation, avait le titre de roi [4]. Mais, semblables à Silvain leur précurseur, cette qualité de roi des Francs n'était pour eux qu'une manière d'agir en Romains [5]. De Rome ils acceptaient et recherchaient tout, et les ordres du prince, et la mission de défendre la frontière, et le lustre des honneurs civils [6], et le plaisir de lire Virgile; et à leurs mérites de serviteurs exemplaires et de pieux citoyens ils ajoutaient parfois une rudesse de nature qui rappelait les temps légendaires de Fabricius ou de Cincinnatus [7]. Mais

1. Très certainement un Franc; voyez ce que Zosime dit de lui et d'Arbogast son rival (IV, 33, 2) : Ἄμφω δὲ ἦσαν Φράγκοι τὸ γένος, εὔνοί τε σφόδρα Ῥωμαίοις καὶ χρημάτων ὡς μάλιστα ἀδωρότατοι καὶ περὶ τὰ πολέμια φρονήσει καὶ ἀλκῇ διαφέροντες. Chef dans l'armée de Gratien en 380 (Zos., *ib.*), consul en 385; maître des deux milices en Occident au moins de 383? à 391?, ici, p. 308, n. 3.

2. Cf. n. 1, et p. 308-9.

3. Voyez les notes, p. 278-280. — Les généraux francs jouent alors exactement le même rôle que les généraux illyriens à l'époque de la Restauration (t. IV, p. 614). — Les Alamans, à coup sûr, ne furent pas exclus des hautes charges : *Agilo, tribunus stabuli* en 354 (XIV, 10, 8), puis *tribunus Gentilium* [*et* ?] *Scutariorum*, devient *magister equitum* en Orient en 360 (XX, 2, 5), et ensuite *magister peditum* de Constance et de Julien (XXI, 12, 16); le roi Vadomar est fait duc de Phénicie après 360 (XXI, 3, 6; cf. p. 226, n. 5). Mais il est certain qu'ils y furent infiniment moins nombreux que les Francs; ils apparaissent assez rarement à l'armée après Constance, et il semble qu'on les tienne dès lors éloignés du Rhin : Valentinien, par exemple, ne veut installer qu'en Bretagne les soldats alamans, avec pour tribun un roi de leur nation (Ammien, XXIX, 4, 7); et Ammien, qui n'a pas un mot contre les chefs francs, nous donne quantité de détails qui montrent qu'on suspectait toujours la fidélité des officiers d'origine alamanique (XIV, 10, 8; XXI, 3,5; XXIX, 4,7); les généraux francs, au contraire, ne quittent guère la Gaule ou l'Italie, et cela, depuis Silvain (p. 165 et s.). — On a fait (Schœnfeld, p. 68) un Germain de *Dagalaifus*, qui fut *comes Domesticorum*, *magister equitum*, puis *militum* (p. 237, n. 2), consul (en 366). Je crois plutôt à une origine asiatique.

4. P. 279, n. 1. De même, Vadomar, p. 226, n. 5. Ammien, XXIX, 4, 7, dit de Valentinien à la date de 373 : *Regem Fraomarium in Britannos translatum potestate tribuni Alamannorum præfecerat numero, ea tempestate* [on dut le réduire à la fin du siècle, au temps de la guerre de Horbourg, t. VII, p. 276-7] *multitudine viribusque florenti; nationis ejusdem primates item regere milites jussit.*

5. Cf. p. 279. Voyez la conduite de Ricomer, qui est certainement de très noble origine (p. 279, n. 4), s'offrant de se rendre comme otage chez les Goths en 378 (Ammien, XXXI, 12, 15, *pulchrum facinus*).

6. Le consulat; cf. p. 132, n. 6, et p. 281.

7. Voyez le mot de Zosime sur Arbogast et Bauto (ici, n. 1).

c'étaient des Cincinnatus qui avaient des lettres : Ricomer aimait à s'entretenir avec les rhéteurs de la Grèce et les écrivains de Rome [1], et Bauto eut un jour la joie très rare d'entendre son panégyrique prononcé par Augustin [2]. Quelques-uns étaient chrétiens [3]; la plupart demeuraient païens [4], non pas avec Wuotan, mais avec Isis ou Mithra [5]. Nul ne contestait plus leur droit d'arriver au consulat [6], au même titre que les Probus ou les Nicomaques de la plus haute aristocratie romaine [7]. La force et la grandeur de l'Empire reposaient sur la fidélité de ses Francs [8].

Mais déjà se préparaient les catastrophes qui allaient détruire l'œuvre des empereurs de Trèves, la dernière que les Romains aient bâtie dans la Gaule [9].

1. Lettres de Libanius (n°s 785, 891, 926, 944, édit. Wolf; voyez aussi *Orat.*, I, § 219-220, p. 180, Fœrster) et de Symmaque (*Epist.*, III, 54-69, Seeck). Libanius fit son panégyrique consulaire en 384 (*Orat.*, *ib.*).

2. A Milan, à l'occasion de son consulat de 385; Augustin, *Conf.*, VI, 6, 9; le même, *C. litt. Pet.*, III, 25, 30, p. 185, Petschenig. Voyez les lettres que lui adresse Symmaque, *Epist.*, IV, 15 et 16.

3. Bauto sans doute, encore que les textes ne soient pas nets (Ambroise, *Epist.*, I, 24, § 4 et 8; I, 57, § 3; *Patr. Lat.*, c. 1036-8, 1175). Mais n'oublions pas que sa fille *Eudoxia* épousa Arcadius, le fils aîné de Théodose, en 395 (Philostorge, XI, 6, p. 136, Bidez).

4. Sans doute Arbogast : ici, p. 315; Ricomer : Libanius, *Orat.*, I, § 219, p. 180 (cf. n. 5).

5. Cf. p. 175, p. 165, n. 7, p. 152, n. 6. L'expression dont se sert Libanius (n. 4) indique bien que Ricomer adorait les dieux de l'Empire (ἱεροῖς τε καὶ θεοῖς προσκείμενος). C'est pour cela que j'accepterais difficilement l'opinion courante, qui fait de Clovis un adorateur des dieux germains, lequel, à vrai dire, ne pouvait guère être plus germanique que Silvain ou Mallobaud. Cf. t. VIII, ch. VI, § 10.

6. Cf. p. 132, n. 6. Mérobaud fut même, chose extraordinaire, consul deux fois, en 377 et 383; Ricomer, en 384, Bauto, en 385. L'alternance de consuls, tirés de la noblesse romaine et des préfets d'une part, des maîtres de la milice et des chefs barbares de l'autre, est bien marquée par Ausone dans son panégyrique de Gratien (*Grat. actio*, 4, 16). Elle paraît inaugurée en 362 par Julien avec le consulat de Mamertin et de Névitta, celui-ci sans doute d'origine barbare, mais dont il n'est nullement prouvé qu'il fût un Franc (XXI, 10, 8).

7. Voyez les expressions du Panégyriste, p. 279, n. 3. Cf. t. VIII, ch. III, § 1.

8. Il reste une dernière question à poser : à quel groupe de Francs appartenaient ces Francs, aux Saliens sujets de l'Empire, ou aux Chamaves, Ripuaires, Attuaires ou autres, indépendants sur la rive droite? Aucun indice ne permet jusqu'ici de répondre à coup sûr pour aucun de ces chefs. Ricomer peut être un Salien (p. 279, n. 4), Mallobaud, roi peut-être chez les Ripuaires (p. 246, n. 2).

9. Sur les préfets de ces deux règnes, p. 248, n. 1, p. 278, n. 1.

CHAPITRE VII

THÉODOSE[1]

I. L'invasion des Huns et l'entrée des Goths dans l'Empire. — II. L'alliance avec les Goths. — III. L'affaiblissement du devoir militaire. — IV. Maxime, empereur en Gaule. — V. Priscillien l'hérésiarque; le concile de Bordeaux. — VI. Martin à Trèves. — VII. Les derniers jours de Martin. — VIII. Valentinien II en Gaule. — IX. Le coup d'État du Franc Arbogast. — X. Alliance d'Arbogast avec l'aristocratie païenne. — XI. La défaite d'Arbogast. — XII. La Gaule sacrifiée.

I. — L'INVASION DES HUNS ET L'ENTRÉE DES GOTHS DANS L'EMPIRE

Le règne de Gratien donna à la Gaule romaine ses derniers beaux jours. Déjà l'Orient était en proie aux malheurs et aux fautes qui de proche en proche devaient gagner tout l'Empire et l'entraîner à la ruine définitive.

Le nom de Théodose est inséparable des signes avant-coureurs de cette ruine[2]. Il n'a certes pas provoqué ces malheurs, et il a vaillamment lutté pour en arrêter les conséquences : mais il n'a point su ou n'a point voulu trouver les remèdes les plus efficaces. Il n'est pas responsable de toutes les fautes : mais il en a commis quelques-unes, qui furent très graves. Ce n'était point un sot ni un méchant homme, et dans

1. Fléchier, *Histoire de Théodose le Grand*, parue en 1679: Sievers (cf. p. 181, n. 1), *Studien*, p. 281 et s.; Richter (cf. p. 234, n. 1).
2. Zosime, IV, 41, 1; 59, 4.

les moments de crise il agit souvent avec courage et décision [1] : mais en temps ordinaire il laissait aller les choses par indolence naturelle [2], complaisance envers de mauvais conseillers [3], impuissance à comprendre la portée des événements. Il fut avant tout un être de médiocrité, d'âme et d'intelligence moyennes ; et aucun empereur ne mérita moins que lui ce titre de « Grand », qu'ont attaché à son nom ses flagorneurs des milieux dévots [4].

La principale catastrophe, et qui est à l'origine de tous les maux de la terre romaine [5], fut l'entrée des Goths dans l'Empire [6]. Hermanaric n'avait point réussi à maintenir son vaste royaume en état de force et de solidité, et les Huns venaient de le détruire (375) [7]. — Ainsi, au moment où les Barbares d'Europe, depuis Macrien l'Alaman jusqu'à Hermanaric le Goth, se résignaient enfin à vivre d'une vie sage et régulière [8], où ils s'essayaient à créer des États stables et pacifiques, les Barbares d'Asie s'approchèrent pour anéantir leur civilisation naissante. C'en était fini avec cette espérance de royaumes germaniques qui, de la mer du Nord à la mer Noire, pourraient s'interposer entre l'Empire romain et la masse de la pure Barbarie. Aujourd'hui, ce sont les Goths qui succombent à l'Orient de l'Europe ; demain, ce sera le tour des Lombards et des Vandales au centre du continent, des Burgondes et des

1. Zosime, IV, 50 (tout ce portrait de Zosime me paraît d'une rare impartialité) ; cf. *Paneg.*, XII, 10.
2. Zosime, IV, 50 ; 27, 2 ; 41, 1 ; 44, 1.
3. C'est ce qu'il faut lire entre les lignes du Panégyriste, louant, en termes d'ailleurs forcés, sa complaisance et sa générosité (XII, 17).
4. L'apothéose a dû commencer dès sa mort, sans doute par le Panégyrique de Paulin (cf. *Vita*, c. 24, § 2, *P. L.*, LXI, c. 65-66). Le titre de « Grand » était inséparable du nom de Théodose chez les écrivains byzantins. Mais Fléchier (p. 282, n. 1) a singulièrement contribué à le vulgariser.
5. *Totius sementem exitii et cladum originem* ; Ammien, XXXI, 2, 1.
6. De même qu'au temps de Marc-Aurèle la migration des Goths (t. IV, p. 476 et 540) : les deux phénomènes sont absolument semblables.
7. Cf. p. 284 ; Ammien, XXXI, 3, 1-2.
8. Ici, p. 284, n. 2.

Alamans au voisinage du Rhin [1]. Car si Hermanaric, dont la puissance s'étendit des bords du Danube aux rivages de la Baltique, postée en avant-garde du côté de l'Asie [2], si lui et ses Goths n'ont pu arrêter les hordes des cavaliers huns, combien peu tiendraient devant elles les résistances des tribus désunies qui s'échelonnaient jusqu'au Rhin! Le jour où les hommes d'Asie campèrent en face de Silistrie, on pouvait prévoir celui où l'un de leurs chefs arriverait en face de Cologne.

C'est alors qu'apparut la grande faute commise, durant un demi-millénaire, par les chefs de l'Europe civilisée. Ils auraient dû sacrifier leurs ambitions, leurs colères ou leurs craintes au maintien et à l'éducation des États limitrophes, boulevards protecteurs où auraient pu se briser les invasions des lointains Barbares. Si les hommes d'affaires de la République romaine n'avaient point rompu l'unité de la Gaule arverne, l'Italie n'aurait point vu les Cimbres et n'aurait pas eu à redouter Arioviste [3]. Si, d'Auguste à Théodose, les empereurs s'étaient arrangés, coûte que coûte, pour organiser la Germanie au lieu de la dissoudre, Constantinople n'eût point tremblé à l'approche des Huns, et Orléans à celle d'Attila. Quand Arminius et Hermanaric constituèrent leurs Empires, il eût fallu les aider de toutes manières.

Ajoutons aussitôt que la Germanie partage avec Rome la responsabilité de la faute. Depuis Arminius jusqu'à Hermanaric, ni les Germains du Rhin ni ceux du Danube n'ont su s'organiser, et pas davantage vivre en paix, ni entre eux ni avec l'Empire [4]. A faire le bilan des guerres offensives et des

1. Car je ne vois pas d'autre cause à l'entrée de ces peuples dans l'Empire que la pression exercée sur eux par les Huns ou par ceux que les Huns ont chassés. Voyez, sur leur situation, t. IV, p. 540, n. 6, p. 541.

2. Ici, p. 247, 117-8; t. IV, p. 546. L'importance de l'Empire d'Hermanaric et celle du fait de sa destruction sont très bien marquées par Ammien (XXXI, 3, 1-2) : *Ermenrichi late patentes et uberes pagos repentino impetu perruperunt, bellicosissimi regis et per multa variaque fortiter facta vicinis nationibus formidati.*

3. T. III, p. 39 et s., p. 161-162.

4. Cf. t. IV, p. 143-5, 543-4, t. VII, p. 38-40, p. 246, n. 2.

provocations inutiles, l'apport des hommes d'outre-Rhin est singulièrement plus long. Et si un chef intelligent tentait de les grouper en État à vie normale, son œuvre était aussitôt déchirée par les hommes de son clan : les Empires ne se fondaient en Germanie que pour donner naissance aux années de pire anarchie. Ce n'est pas Tibère qui a détruit celui d'Arminius, encore qu'il se soit réjoui de cette destruction [1]; et le royaume d'Hermanaric n'était qu'une fédération de peuplades disparates et mal soumises, lorsqu'il s'écroula sous le premier choc des cavaliers d'Asie [2].

Mais avant que ceux-ci n'arrivent sur le Danube, les Goths l'ont franchi pour se réfugier sur les terres de l'Empire. L'invasion qui commence sera à double choc : le choc des Barbares d'Asie sur les Barbares de l'Europe, et, par contre-coup, celui de ces derniers sur les frontières romaines. Quand les Huns toucheront au Dniester ou à l'Elbe, les Goths seront aux portes d'Andrinople [3] et les Germains à celles de Paris [4]. Le danger venu d'Asie amènera le déferlement dans l'Empire de tous les malheureux de l'Europe.

Alors, ce ne sera plus, comme en 276 sous Probus ou en 355 sous Constance [5], les courses sauvages de quelques compagnies de brigands, mais une inondation continue aux flots toujours renouvelés. L'Empire sera recouvert par des vagues se succédant sans relâche et sans recul, par des multitudes d'hommes sans espoir ni désir de retour. Et il arrivera même que le Rhin, aux bords duquel se pressent et s'entassent

1. T. IV, p. 143 et s.
2. Cf. p. 284, n. 2. Ammien dit que les Goths et Hermanaric perdirent la tête (XXXI, 3, 2), ce qui permet de croire qu'avec de l'entente et de la ténacité le danger eût pu être conjuré dès l'origine. Et il est probable que dans cette histoire des Huns, y compris Attila, la peur fit la moitié du mal (*inpendentium diritatem augente vulgatius fama*, comme dit Ammien).
3. En 377-378.
4. En 407.
5. T. IV, p. 598 et s.; t. VII, p. 170 et s.

à chaque instant des troupes nouvelles, fermera aux envahisseurs de la Gaule la sortie du pays, alors qu'il était fait pour leur en interdire l'entrée.

II. — L'ALLIANCE AVEC LES GOTHS

Les Goths ne se présentèrent pas en ennemis, mais en suppliants. Ils demandaient des terres, et ils s'offraient en échange comme soldats [1]. On finit par le leur accorder, après des querelles et des batailles sans nombre [2], au cours desquelles l'empereur Valens fut tué (378), et son successeur Théodose fut vainqueur [3]. Mais les victoires de Théodose et les traités conclus avec les Goths [4] allaient faire plus de mal à l'Empire que la défaite et la mort d'un empereur.

Les Goths restèrent donc dans l'Empire comme soldats fédérés [5], ou, ce qui revient au même et ce qui était pourtant beaucoup plus grave, comme armée fournie par une nation

1. En 376. Ammien, XXXI, 4, 1 (*quiete victuros et daturos auxilia*) : il s'agit des Théruinges (d'Athanaric, lequel resta sur l'autre bord); on les transporta de bon gré. Ensuite (4, 12; 5, 3), les Greuthunges passèrent à l'insu des Romains. Puis, les Taïfales arrivèrent de même manière dans l'Empire (9, 3).

2. Dès 377, Gratien envoya au secours de Valens quelques cohortes, commandées par son comte de la Garde Ricomer (cf. p. 279, n. 4), et cela, malgré l'opposition de Mérobaud (p. 279, n. 3), qui ne voyait qu'une chose, la nécessité de se garder sur le Rhin (XXXI, 7, 4); Ricomer revint presque aussitôt en Gaule pour chercher de nouveaux secours (8, 2). Et c'est alors que Gratien résolut de venir lui-même, au début de 378, en particulier avec les Celtes et les Pétulants (p. 276, n. 7); il se fit précéder par Ricomer (12, 4), dont le rôle fut admirable en ces circonstances. Celui-ci assista à la bataille d'Andrinople (13, 9), à la suite de laquelle périt Valens (9 août), avant l'arrivée de Gratien : il est possible qu'il ait amené avec lui les Bataves, qui servirent de corps de réserve à l'empereur (13, 9). Ici s'arrête l'ouvrage d'Ammien (p. 159, n. 8).

3. En 378 [?] et 379. Gratien envoya à son aide, en 380, Bauto et Arbogast (cf. p. 280, n. 1); Zosime, IV, 33, 2.

4. Un premier traité, attribué à Gratien, fut conclu dans l'été de 380 (Prosper, *Chronica*, p. 498, Mommsen; Jordanès, *Getica*, 141-2; cf. Tillemont, *Théodose*, n. 6). Un second, plus décisif, est l'œuvre de Théodose, le 3 octobre 382 (Marcellin, *Chron.*, p. 61, Mommsen; Eunape, fragm. 60, p. 40, Didot). — C'est peut-être vers ce temps-là, et à la suite de ces négociations, qu'une troupe de Taïfales, apparentés aux Goths, fut installée en Poitou, dans le *pagus* qui prit plus tard son nom, *pagus Taifalicus* (Longnon, *Noms de lieu*, p. 129; cf. Ammien Marcellin, XXXI, 9, 4).

5. Jordanès, *Getica*, XXVIII, 145; Orose, VII, 34, 7.

alliée. Si ces hommes recevaient une solde, on ne pouvait les assimiler à des mercenaires : ils servaient en vertu, non pas d'engagements individuels, mais d'un contrat conclu avec leur peuple. Ils avaient près d'eux leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards. C'étaient leurs rois qui les commandaient [1]. Sauf la religion (car ils passèrent au Christianisme des Ariens [2]), ils conservèrent leur langue, leurs coutumes, leurs classes sociales, et ces poésies populaires qui chantaient leur lointaine origine aux pays hyperboréens et leurs courses interminables depuis les mers scandinaves [3]. C'était, à vrai dire, une nation errante et nomade, mais bien vivante et fortement armée, qui s'installait sur les terres de l'Empire, telle au dedans de la frontière qu'elle avait vécu au dehors.

Il est vrai que ses rois prêtaient serment à l'empereur et le servaient sur les champs de bataille; et en apparence il n'y avait pas de différence entre Alaric roi des Goths fédérés et chef d'armée pour le compte de Théodose [4], et Mallobaud roi des Francs et comte des gardes de Gratien [5]. Mais à regarder de plus près ces titres et ces hommes, le contraste apparaît absolu. Qu'étaient ces Francs de Mallobaud? ou bien de petites tribus vivant obscurément à la frontière de la Gaule, sujettes ou alliées des Césars [6], ou bien des escouades de soldats dispersées par toute l'armée romaine [7]; et si nombreux

1. Entre autres, Fritigern, le vainqueur d'Andrinople (XXXI, 12, 14), Athanaric, qui se décida à passer dans l'Empire (XXVII, 5, 10), Alaric (cf. Jordanès, *Getica*, XXIX, 146), quel que soit le titre exact qu'on doive leur donner, *regalis*, *judex*, βασιλίσκος ou *rex*. Et à certains égards ces chefs, une fois dans l'Empire et devenus pour son compte généraux d'armée, ont dû avoir sur leur peuple un pouvoir moins discuté qu'au temps de la liberté germanique : le titre de *rex* a dû gagner chez eux en prestige et en force.

2. Jordanès, *Getica*, XXV, 131-3.

3. *Majorum laudes clamoribus stridebant*; Ammien, XXXI, 7, 11.

4. Zosime, V, 5, 5; Orose, VII, 37, 1; etc. Je laisse de côté la question, si son titre a été réellement celui de *rex*, n. 1.

5. Ici, p. 279.

6. Cf. p. 85-6, p. 146, n. 2, p. 199.

7. « Il eust esté à souhaiter que l'on eust dispersé ces barbares en divers endroits, pour en estre tout à fait maistre; au lieu qu'il paroist par la suite de

qu'on suppose ses congénères sous les ordres directs de Mallobaud, ce n'étaient que quelques milliers d'hommes[1] : ce général de l'Empire ne tenait qu'une valeur très faible de ses titres de roi et de Franc; il ne sentait pas sa nation derrière lui, et toute son autorité lui venait d'une fonction romaine. Ce qui fera au contraire la puissance d'Alaric, ce ne sera pas qu'il est au service de l'empereur, mais qu'il est roi d'un peuple en armes, et qu'à son seul appel ce peuple lui fournit des milliers de soldats. Les traités signés avec les Goths ont introduit pour toujours dans le monde latin une nation barbare, alliée aujourd'hui, ennemie demain[2], et qu'on verra bientôt se promener d'Orient en Occident, s'approcher des Alpes et de la Gaule, à la recherche de terres définitives et d'un royaume perpétuel[3]. Les Francs Saliens, pendant ce temps, ne bougeront pas de leurs domaines du Brabant, montant la garde au nom de Rome sur ce coin de la frontière qu'elle leur a concédé[4].

III. — L'AFFAIBLISSEMENT DU DEVOIR MILITAIRE

L'insertion de cette force indocile au cœur de l'Empire, outre le danger dont elle menacera bientôt son unité, eut aussitôt pour conséquence l'affaiblissement de ses énergies propres et originelles.

Rome ne voulait ni payer ni entretenir un nombre indéfini

l'histoire qu'ils estoient assez réunis en un mesme lieu [voyez au contraire ce que fit Probus, t. IV, p. 609], et que dans les armées ils faisoient un corps à part sous des chefs de leur nation; ce qui fut la source de tous les maux qu'ils causeront »; Lenain de Tillemont, *Théodose*, art. 12.

1. Cf. p. 85-6, 146, 199. Sur leur nombre, t. VIII, p. 89, n. 2.

2. Voyez ce que dit Ammien (XXXI, 4, 5) : on fit, par une effroyable aberration, passer dans l'Empire le plus de Goths possible, *nequi Romanam rem eversurus relinqueretur*.

3. Je parle de la situation de la Gaule au début du v[e] siècle avant l'établissement en Aquitaine du roi des Goths.

4. Je parle de leur situation à la fin du IV[e] siècle. C'est ce qu'on aurait dû faire et ce qu'on ne put faire pour les Goths.

de soldats. Elle aurait pu, à coup sûr, faire mieux et bien davantage, et, tandis que depuis deux siècles les dangers de sa frontière n'avaient fait que s'accroître [1], l'effectif de son armée demeurait le même [2], dans une déplorable stabilité. Mais ses détresses financières et ses misères sociales l'obligeaient de plus en plus à des réductions de dépenses et à des économies d'hommes.

A l'arrivée de ces vingt ou trente mille guerriers goths [3], on diminua d'autant les rôles militaires; et comme on ne pouvait songer à congédier des auxiliaires barbares, ce furent les recrues des provinces que l'on renvoya, c'est-à-dire les hommes d'origine latine, nés sujets de l'Empire et enrôlés comme tels. L'empereur allait avoir à son service beaucoup moins de Romains et beaucoup plus d'étrangers [4].

Or, les étrangers servaient à titre de fédérés, par fidélité à leur contrat; les Romains servaient à titre de citoyens, par devoir public. Entre ces deux sortes de services et de sentiments, l'arrivée des Goths rompit l'équilibre. Le respect des obligations civiques, la pleine connaissance et la conscience profonde de la qualité et des vertus d'un Romain, furent pour ainsi dire enveloppés et étouffés par ces masses grandissantes de serviteurs à gages et d'étrangers à la solde. Ce sacrifice, cet impôt du sang qui avait été l'une des forces morales du monde

1. Cf. t. IV, p. 539 et s., t. VII, p. 38 et s.

2. Il m'est impossible de croire à une augmentation, même légère, des contingents militaires. Quel que soit par exemple l'accroissement du nombre des légions, il n'y a pas plus de légionnaires, leur effectif étant tombé pour chacune à moins d'un millier d'hommes. Je ne parle d'ailleurs que pour la Gaule. Nous reviendrons là-dessus t. VIII, ch. II, surtout § 7 (p. 102, n. 4) et 11.

3. Chiffre supposé; cf. Zosime, V, 35, 6.

4. Cela est très bien marqué par Ammien, qui d'ailleurs place ces paroles dans la bouche des flatteurs du prince (XXXI, 4, 4) : *Ex ultimis terris tot tirocinia trahens ei nec opinanti offerret* (Fortuna), *ut conlatis in unum suis et alienigenis viribus* (remarquez que les troupes romaines et gothiques sont bien mises ici sur le même rang) *invictum haberet exercitum*. Et avec la même note, le développement dithyrambique du Panégyriste (XII, 32) : *Omnes Scythicae nationes tantis examinibus confluebant, ut quem remiseras tibi, barbaris videreris imperasse dilectum*; etc.

antique, ne fut bientôt qu'un mot d'école, que personne ne comprenait plus[1].

Par malheur, l'impôt de l'argent devenait d'autant plus onéreux que l'autre s'affaiblissait davantage. On dispensa les provinciaux de fournir les milliers d'hommes qu'on demanderait aux Goths : on ne les dispensa point de fournir les sommes qui correspondaient à la valeur de ces hommes. Le tribut en conscrits fut remplacé par un tribut en sous d'or[2]. Une aggravation de la fiscalité civile[3] suivit l'augmentation des effectifs barbares. Ici, des Romains désarmés astreints à plus de charges; là, des Barbares en armes croissant en nombre et en force : le contraste s'affirmait entre ces deux mondes arbitrairement rapprochés sous le nom d'Empire romain[4]. C'est l'enrôlement de la nation des Goths, et non pas l'alliance avec les rois francs des rives du Rhin, qui développa dans cet Empire les germes de faiblesse et les causes de mort.

IV. — MAXIME, EMPEREUR EN GAULE[5]

L'unité politique de cet Empire était en même temps compromise par la révolte de Maxime, chef de l'armée de Bretagne[6] (383).

Nous ignorons les véritables raisons de cette révolte contre Gratien, à tous égards injuste et criminelle. Reprocha-t-on à cet empereur de favoriser les Francs? mais je doute qu'il y ait eu beaucoup d'éléments nationaux parmi les troupes de

1. Cf. p. 10-11, et t. VIII, ch. VII, § 2.

2. *Pro militari supplemento, quod provinciatim annuum pendebatur, thesauris accederet auri cumulus magnus*; Ammien, XXXI, 4, 4.

3. Cf. t. VIII, ch. I, § 8 et 9, et ch. II, § 3.

4. Cf. ici, chapitre I, § 3, et t. VIII, ch. VII, § 2 et 3.

5. Sans doute *Flavius Magnus Maximus*, son fils s'étant appelé *Flavius Victor* (milliaire près de Toulouse, XII, 5675).

6. *Comes Britanniarum* plutôt que *dux Britanniæ*? cf. *Not. dign.*, *Occid.*, 1 35 et 48; 7, 153 et 199; 40.

Bretagne[1]. Lui fit-on un grief d'être surtout un intellectuel, assez indifférent aux succès militaires[2]? mais la frontière du Rhin demeurait inviolable. L'aristocratie païenne voulut-elle prendre une revanche sur un prince chrétien? mais Maxime se montrera un catholique ardent et farouche[3]. Je crois bien plutôt à une cause honteuse et banale, la cause habituelle des guerres civiles de l'Empire romain, une ambition de chef appuyée sur une jalousie d'armée[4].

Ce qui est surprenant, c'est que, malgré la valeur et la fidélité de ses généraux francs[5], Gratien ne put s'opposer ni au débarquement ni à la marche de Maxime[6]. Il y eut bien quelques combats[7] : mais Gratien fut vite obligé de lâcher pied

1. La composition de l'armée de Bretagne a toujours été extrêmement mêlée : il y a là beaucoup d'éléments germains, gaulois du Nord, espagnols, dalmates (dans la mesure où le recrutement des corps continuait à se conformer à l'appellation ethnique de l'origine; *Not. dign.*, *Occ.*, 40 et 28). Voyez l'armée bretonne de Carausius, p. 77-79, et les livres cités p. 78, n. 8.

2. L'*Epitome* parle de sa négligence des choses militaires (47, 6); Végèce a noté sous son règne l'abandon de certaines pratiques militaires, comme de la cuirasse et même du casque (I, 20). L'hostilité de la plèbe militaire à l'endroit de Gratien (*infensis legionibus*; *Epit. de Cæs.*, 47, 6; Zosime, IV, 35, 4-6) n'implique nullement qu'il ait mal fait son métier de chef.

3. Cf. p. 299 et suiv.

4. Jalousie de l'armée de Bretagne à l'endroit de celle de Gaule, insinue Zosime (IV, 35, 4). Jalousie de Maxime à l'endroit de Théodose, Espagnol comme lui, et qui avait été son compagnon d'armes en Bretagne, dit nettement Zosime (IV, 35, 5). Peut-être, dans l'armée de Gaule, jalousie des anciens escadrons auxiliaires, Bataves, Cornutes ou Bracchiates, ou des cavaliers maures (p. 291, n. 7), à l'endroit des *Comites Alani*, que favorisait Gratien (Zosime, IV, 35, 3; *Epit. de Cæs.*, 47,6) : c'étaient des cavaliers venus du Danube comme captifs ou transfuges (cf. *Not. dign.*, *Occ.*, 6, 50). Enfin, on ne peut exclure l'hypothèse qu'il ait mécontenté ou inquiété la Gaule par un trop long séjour en Italie (p. 276, n. 4), la Gaule ne redoutant rien tant que de ne pas avoir son empereur (p. 237, n. 1).

5. P. 278-281. Il est probable que l'Occident avait été en partie dégarni pour aider Théodose (p. 286, n. 2 et 3).

6. Il est probable qu'il a dû arriver précipitamment d'Italie sans avoir eu le temps de rassembler ses troupes; et en outre, il semble qu'il ait été surpris au moment où il faisait face (du côté de Vérone?) à une incursion d'Alamans, sans doute désireux de profiter de la guerre civile (Socrate, V, 11, *Patr. Gr.*, LXVII, c. 593; Sozomène, VII, 13, *id.*, c. 1448; Ambroise, *Epist.*, 18, § 21, et 24, § 8, *Patr. Lat.*, XVI, c. 978 et 1038; le même, *Apol. proph. Dav.*, VI, 27, *Patr. Lat.*, XIV, c. 862). Il est encore en mai à Milan, le 16 juin à Vérone (*Regesten* de Seeck, p. 262), et il est mort le 25 août (*Chron. min.*, I, p. 297; II, p. 61, Mommsen). — Il est difficile que Maxime ait débarqué ailleurs qu'à Boulogne.

7. A Paris, dit une source d'ailleurs médiocre (Prosper, dans *Chronica minora*, I,

devant la défection de ses troupes et la trahison de ses officiers[1], et, réfugié à Lyon[2], il ne tarda pas à être pris et égorgé[3]. Son meilleur appui, le Germain Mérobaud, subit le même sort; et ni sa dignité de consul ni son intelligente fidélité aux intérêts de l'Empire ne le sauvèrent de la cruauté de Maxime[4].

Ce qui m'étonne encore, c'est que Théodose, au lieu de combattre ce révolté, meurtrier des chefs légitimes du peuple romain, se hâta de pactiser avec lui[5]. Tant que Maxime consentit à ne point franchir les Alpes et à laisser l'Italie au jeune Valentinien, et cela pendant cinq ans[6], l'empereur d'Orient se résigna à voir un collègue en ce tyran. Il est

p. 461) : *Gratianus Parisiis Merobaudis magistri militum proditione superatus* (cf. p. 292, n. 1). Il y eut, dit-on (Zosime, IV, 35, 9), cinq jours d'escarmouches, au cours desquelles les cavaliers des Maures auxiliaires donnèrent le signal de la défection. — Maxime a dû prendre la route de Boulogne à Paris par Amiens; Gratien arriva à Paris par Turin, Lyon et Sens (il me paraît impossible de le supposer venant par Vérone, le Brenner et le lac de Constance, ou par celle du Splugen, p. 320, n. 5). La route de Sens à Paris par la rive gauche venait d'être réparée (cf. t. VI, p. 416, n. 1, t. VII, p. 91, n. 2).

1. Il dut y avoir, outre la défection de troupes, la trahison de chefs, *perfidia ducum, defectione legionum* (*Panegyr.*, XII, 23; Ambroise, *In Psalmos*, LXI, 17, *Patr. Lat.*, XIV, c. 1173; *Epist.*, 24, § 10, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1038; etc.). — La Chronique de Prosper (ici, p. 291, n. 7) attribue la trahison surtout à Mérobaud, le consul de 377 et 383, alors, dit-elle, maître de la milice. Comme l'a montré Tillemont (*Gratien*, note 25; *contra*, Seeck, V, p. 499), cela est absolument impossible : outre que la chose jure avec tout le passé de Mérobaud (p. 279), cela contredit ce que dit le Panégyriste (XII, 28), que Maxime l'obligea à se suicider, parce que *steterat in acie Gratiani*. Prosper a dû confondre avec Andragathius (n. 3).

2. Il dut y revenir par la route prise en venant (p. 291, n. 7). — Le meurtre semble avoir eu lieu sur le pont de Lyon (c'est la seule circonstance où ce pont est mentionné [cf. t. VI, p. 520, n. 5]: Zosime, IV, 35, 12, en corrigeant *Sigidunum* en *Lugdunum*).

3. Par la trahison d'*Andragathius, magister equitum*, et sans doute chef de l'armée des Gaules : c'est celui que les écrivains chrétiens comparent à Judas; Zosime, IV, 35, 10-12; Ambroise, *In Psalm.*, LXI, 24, *Patr. Lat.*, XIV, c. 1177. — Je n'essaie pas de concilier les détails contradictoires qui circulèrent au sujet de cette mort; Zosime, *ib.*; Sozomène, VII, 13; Socrate, V, 11.

4. P. 279, surtout n. 3. Le Panégyriste de Théodose (XII, 28) indique un autre grand chef comme victime de Maxime (lequel aurait donné l'ordre de le conduire à Chalon, *Cabillonum*, et de l'y brûler vivant; Ambroise, *Epist.*, 24, § 11, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1039) : c'est *Balio* ou *Vallio*, d'ailleurs inconnu, qui a dû être comte ou même *magister equitum* dans l'armée de Gratien (*triumphalis*, dit le Panégyriste), et peut-être avait-il exercé un commandement supérieur à Chalon (cf. p. 236, n. 5). Le nom paraît être germanique.

5. Zosime, IV, 37.

6. Maxime ne franchira les Alpes qu'en août 387.

probable que beaucoup de bons esprits désiraient avant tout éviter la guerre civile, et qu'ils s'employèrent à la paix : Ambroise, l'évêque de Milan, fit deux fois à cet effet le voyage de Trèves [1]; le monde, évidemment, s'habituait à la pensée qu'il y eût, sous le nom d'Empire romain, plusieurs grands États vivant chacun de sa vie propre, et que la Gaule fût le centre de l'un d'eux. Puis, Théodose ne se sentait pas en état de se mesurer avec ce rude jouteur qu'était Maxime.

Car il y eut en cet usurpateur, pour cruel et avide qu'il fût [2], l'étoffe d'un empereur utile à l'État [3] : je répète que ce siècle de la Restauration n'a point montré de vilaines figures de souverains. Ce Maxime continua sur le Rhin la politique vigoureuse de Valentinien et de Gratien [4]. Il sut comprendre le rôle de Trèves et ne voulut point s'éloigner de la ville impériale des Gaules [5]. De là, il assura la paix à tout l'Occident :

1. Dès 383 et au début de l'hiver; Paulin, *Vita Ambrosii*, § 19, *Patr. Lat.*, XIV, c. 33; cf. Ambroise, *Epist.*, 24, § 5, c. 1037, *prima legatio*. Puis en 387, dès la première moitié de l'année; *Epist.*, 24, c. 1035 et s.

2. Le Panégyriste de Théodose parle de *civitates vacuatæ municipibus suis*, de *nobiles fugitivi*, de *bona publicata* de très hauts personnages, de condamnations à mort rachetées à prix d'or (*vitam ære taxatam*), d'où il résulte peut-être, en tenant compte de son parti pris de rhéteur et de flagorneur de Théodose, que Maxime s'est surtout attaqué à la richesse et à la puissance de l'aristocratie. Et peut-être encore y a-t-il eu là moins de l'avidité fiscale qu'une intention politique, le Panégyriste lui reprochant d'autre part d'avoir réduit le nombre des hauts dignitaires, consulaires et autres, *redactas in numerum dignitates et exutos trabeis consulares*; *Paneg.*, XII, 25; cf. 24-28. Sulpice Sévère insiste également sur l'*avaritia* de Maxime, cherchant partout des biens à confisquer; *Dial.*, III, 11, 10-11. — C'est probablement à ces exécutions et confiscations ordonnées par Maxime, que se rapportent certains événements mystérieux de la vie de Paulin de Bordeaux : son frère accusé et mis à mort, lui-même impliqué dans l'affaire, et le gouverneur sur le point de confisquer ses biens [*censumque meum jam rector adisset* : il doit s'agir de ses biens de Campanie plutôt que de ceux d'Aquitaine], mais un événement subit sauvant sa vie et sa fortune (*Carmina*, 21, 416-423) : il s'agit sans doute de la chute de Maxime. Il semble bien que tous les domaines des Paulins leur aient été restitués (cf. t. VIII, ch. II, § 2).

3. *Strenuus et probus atque Augusto dignus* (Orose, VII, 34, 9) : *alias sane bonus* (Sulpice, III, 11, 2); *multis bonisque actibus præditus* (*id.*, III, 11, 11); *quasi vindex disciplinæ publicæ* (Ambroise, *Epist.*, 40, § 23, *P. L.*, XVI, c. 1109): cf. Rufin, II, 16.

4. Aucune mention de guerre sur la frontière.

5. Il n'est jamais question que de Trèves dans les textes qui parlent de Maxime.

car l'Espagne docile acceptait sans murmure le prince qui lui commandait des bords du Rhin[1]. Et il imposa l'unité religieuse par d'énergiques procédés, qui auraient plu à Constance le théocrate.

V. — PRISCILLIEN L'HÉRÉSIARQUE[2] LE CONCILE DE BORDEAUX

Une nouvelle hérésie menaçait de la briser, celle de l'évêque espagnol Priscillien[3]. Car l'Espagne, qui depuis trois siècles se montrait incapable d'initiative politique, qui adoptait servilement tous les empereurs de delà les Pyrénées, qui était devenue si souvent la proie facile des tyrans de Gaule ou des brigands de Germanie[4], l'Espagne portait sa fougue et ses joies dans les questions religieuses, et elle envoyait à l'Empire, à défaut de soldats et de généraux, de grands

1. Cela paraît à peu près certain.

2. Le Priscillianisme, un peu oublié par les érudits, les a fortement occupés depuis la publication, en 1889, par Schepss, de onze traités anonymes découverts dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Wurtzbourg et aussitôt attribués à Priscillien par l'éditeur. Mais il est fort douteux que cette attribution soit juste : dom Morin, par exemple, ne considère que trois traités comme entachés de Priscillianisme et en fait l'œuvre d'un évêque espagnol, *Instantius*, compagnon de l'hérétique (ici, p. 297, n. 5). De toutes manières, il s'agit d'œuvres médiocres, même sans grande gravité hérétique, et qui ne répondent pas du tout à l'idée que ses adversaires nous ont laissée de Priscillien. On dira de même des *Canones in Pauli apostoli epistulas*, rédigés sans doute par Priscillien, mais transmis et expurgés dans un sens orthodoxe (édit. Schepss, p. 107 et s.). Nous ne connaissons donc Priscillien, homme et doctrine, que par ses ennemis. — Schepss, *Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum* de Vienne, XVIII, 1889; Paret, *Priscillianus*, Wurtzbourg, 1891; Puech, *Journal des Savants*, février, avril et mai 1891; Dierich, *Die Quellen der Geschichte Priscillians*, Breslau, 1897; Künstle, *Antipriscilliana*, Fribourg-en-Brisgan, 1905; Babut, *Priscillien et le Priscillianisme*, 1909; Monceaux, *Journal des Savants*, 1911; Puech, *Bull. d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 15 avril et 15 juillet 1912; dom Morin, *Revue Bénédictine*, XXX, 1913, p. 153 et s.; Hartberger, dans *Theologische Quartalschrift*, XIV, 1913, p. 401 et s. Il est utile cependant de recourir aux anciens travaux; cf. en particulier Bernays (cf. p. 255, n. 2), p. 87 et s.; etc.

3. Il n'y a pas à accepter l'hypothèse de Babut (p. 49), que le rhéteur *Helpidius*, qu'on dit avoir été le maître de Priscillien (Sulpice, *Chron.*, II, 46, 2), ne serait autre que le rhéteur de l'école de Bordeaux *Delphidius* (Ausone, *Prof.*, 6).

4. T. VII, p. 103, 153, 294; t. IV, p. 565 et 581.

évêques et des hérétiques fameux [1]. C'était le chef de l'Église de Cordoue, Hosius, qui, au temps du concile de Nicée, avait été le régulateur souverain de la foi orthodoxe [2]. Et maintenant Priscillien, évêque d'Avila [3], montait contre cette même foi la plus redoutable machine d'hérésie que l'Occident ait vue depuis l'échec de l'Arianisme.

Comme à l'ordinaire dans toutes les affaires d'hérésie, nous connaissons mal les théories et l'œuvre de Priscillien, ses vainqueurs orthodoxes ayant tout fait pour en détruire les vestiges [4]. Mais il semble qu'il y eut en son Christianisme de quoi plaire à beaucoup de gens, réveiller bien des tendances qui sommeillaient dans les cœurs des dévots. Il faisait du Diable un être éternel, rival tout-puissant de Dieu, créateur et dominateur de la matière, geôlier des âmes qu'il emprisonnait dans les corps [5]. Pour être vraiment maître de son âme et fidèle à Dieu, il fallait engager contre ce corps une bataille de chaque instant : et c'était tout ensemble un ascétisme rigoureux à pratiques nombreuses et variées, un mysticisme profond qui annihilait les efforts nécessaires de la vie, une tension morbide de l'esprit et de la volonté pour se détacher de la chair et de la terre et pour se perdre en Dieu [6].

1. Le seul prince légitime qu'elle lui donne après Trajan, Théodose, est précisément le plus foncièrement dévot (p. 275, n. 6). Si Maxime fut également un Espagnol (p. 291, n. 4), il fut le premier prince persécuteur (p. 300).

2. P. 128; cf. p. 130.

3. Priscillien ne fut nommé évêque d'Avila qu'après 380, et que le concile de Saragosse eut condamné ses doctrines. Jusque-là on le considère comme *laicum, principem malorum omnium*; Sulpice, *Chron.*, II, 47, 4.

4. P. 294, n. 2.

5. Je suppose cette prééminence du Diable d'après l'importance qu'il donnait à « abstinence » et l'insistance avec laquelle ses adversaires contemporains parlent de son Manichéisme. Filastre, *Divers. hæres.*, § 84. *Patr. Lat.*, XII (§ 56, p. 46, Marx), en particulier : *Escas paulatim spernentes dicant eas non esse bonas... sed a Diabolo factas*; lettre de Maxime à Sirice, *Patr. Lat.*, XIII, c. 592 : *Manichæos sceleris*; Sulpice insiste sur le Gnosticisme de Priscillien, II, 46, 1; 47, 6. — Mais n'oublions pas le rôle initial et permanent du Diable chez les Chrétiens; t. IV, p. 495; t. VI, p. 102; t. VII, p. 256, 261-2.

6. Filastre, § 84 (§ 56, Marx; écrit vers 383) : *Alii sunt in Gallis et Hispanis et Aquitanis veluti Abstinentes...., separantes persuasionibus conjugia hominum et escarum*

Les anachorètes de l'Orient enseignaient des choses de ce genre, mais, tandis qu'ils ne sortaient pas de leur orgueilleuse solitude et de leurs attitudes de misère [1], Priscillien, noble et riche, beau parleur, lettré de mérite, écrivain fécond, organisateur habile, ambitieux, passionné et séduisant, tenait à convertir et à gouverner les hommes, à devenir le chef d'une vaste Église. Et pour arriver à ses fins, il formait des disciples, instituait des confréries, et, ce qui était plus habile et plus dangereux que tout, il faisait appel aux femmes et leur ouvrait toutes grandes les portes de ses oratoires et les voies de ses missions [2]. A la bonne nouvelle de l'Évangile succédait l'appel au réveil universel des âmes.

D'Espagne, le mouvement se propagea très vite dans la Gaule de la Garonne et de l'Adour [3], qui avait de temps immémorial de bonnes relations et des habitudes communes avec les hommes du sud des Pyrénées [4]. Ce furent les intellectuels qui se laissèrent les premiers convaincre, surtout les femmes de l'aristocratie, intelligentes et cultivées, attirées par ce dogme subtil où Dieu trouvait son adversaire, par ces pratiques où la haine du corps menait à l'exaltation voluptueuse de l'âme. On cita parmi les adeptes de Priscillien la veuve [5] et la fille de Delphidius, l'un des plus célèbres rhéteurs de Bordeaux; et l'on disait qu'après avoir accueilli l'hérétique sur leur domaine, elles avaient résolu de le suivre et de l'accom-

abstinentiam promittentes. De même, le pape Léon et Turribius, chez Léon, *Epist.*, 15, *Patr. Lat.*, LIV, c. 679 et 693 (écrit en 447). C'est à cela sans doute que fait allusion le Panégyriste de Théodose (XII, 29), lorsqu'il relève chez une Priscillianiste *nimia religio et diligentius culta Divinitas*. — Au surplus, en dehors du soupçon d'hérésie, les communautés chrétiennes de Gaule ont pu avoir leurs sociétés de *Continentes*, d'hommes laïques particulièrement consacrés à Dieu; voyez à Rouen, d'après le sermon de Victrice *De laude sanctorum*, § 3, *P. L.*, XX, c. 445-6), et voyez les confrères de Trèves (p. 250, n. 6). Cf. t. VIII, chap. VI, § 1 et 13.

1. Cf. p. 260.
2. Tout cela, d'après Sulpice, *Chron.*, II, 46, 3 et s.
3. Voyez Filastre, p. 295, n. 6, confirmé par Sulpice, II, 48, 2 et s.
4. Cf. t. VI, p. 365 et s., t. II, p. 449 et s.
5. *Euchrotia* (cf. p. 297, n. 3).

pagner jusqu'à la mort, Madeleines gauloises d'un nouveau Christ [1].

Le clergé orthodoxe, tous ces prêtres élevés dans le culte de la tradition, la simplicité de la foi et les pratiques de bon sens, s'alarmèrent à juste titre. Ambroise de Milan et Martin de Tours, alors les plus célèbres évêques de l'Occident, se prononcèrent nettement contre l'hérétique [2]. Au concile de Saragosse (380), qui le condamna une première fois, assistèrent Delphin de Bordeaux et même le vieux Phébade d'Agen, intéressés plus que les autres Gaulois à arrêter cette affaire [3]. Une autre assemblée d'évêques se réunit à Bordeaux même, face au foyer des Priscillianistes gaulois : Martin, dit-on, voulut s'y rendre [4]; et une sentence de déposition fut prononcée contre le perturbateur de l'Église (384?) [5].

Le malheur fut que sur cette affaire de discipline religieuse, très nette et jusque-là bien conduite, vinrent se greffer, comme toujours, toutes sortes de passions humaines.

1. Sulpice, *Chron.*, II, 48, 2-3; 51, 3; Prosper, *Chron.*, p.462, Mommsen; Ausone *Prof.*, 6, 37-38; Pacatus, *Paneg.*, XII, 29. Cf. ici, n. 3, et p. 300, n. 8.

2. Sulpice, *Chron.*, II, 48, 4; 50, 4 et s.

3. Sans doute en 380; Sulpice, *Chr.*, II, 47, 1 et s.; [dom Labat], c. 253 et s.; Hefele-Leclercq, I, p. 986-7. — C'est après le concile de Saragosse que Priscillien fit le voyage d'Italie. Sulpice nous le représente accueilli avec éclat en Aquitaine, passant par Éauze, où il convertit la masse des laïques (*plebem Elusanam* : Éauze, qui était sans doute métropole de la Novempopulanie, a dû être de très bonne heure un centre chrétien, son évêque apparaît au concile d'Arles de 314, p. 125, n. 5). D'Éauze, il essaie d'entrer à Bordeaux : mais, éloigné par l'évêque Delphin (cf. p. 273), il se réfugie chez Euchrotia (*in agro Euchrotiæ*), qui désormais ne le quitte plus. Évidemment, le gouvernement pacifique et libéral de Gratien lui a laissé une large liberté, qui devait cesser à l'avènement de Maxime. Ithace était pendant ce temps venu à Trèves, où il était reçu par l'évêque (*Britto* [cf. Théodoret, V, 9, p. 289, Parmentier], *Britonius* ou *Britannius*) : il tenta sans doute d'entraîner Gratien dans l'affaire, mais sans succès (Sulpice, II, 49, 4).

4. Idace, *Chron.*, p. 15, Mommsen, à la date de 385 : *Redit ad Gallias* (Priscillien); *inibi similiter a sancto Martino et ab aliis episcopis hæreticus judicatus appellat ad Cæsarem*; cf. p. 269, n. 3.

5. En 384 plutôt qu'en 385. Sulpice, *Chron.*, II, 49, 7 et s. Le concile fut convoqué par ordre de Maxime, et sans doute Priscillien et ses principaux adhérents étaient déjà placés sous la surveillance de l'autorité impériale (*deducti*). Instantius plaida seul la cause des accusés (cf. p. 294, n. 2); Priscillien refusa de parler et en appela au prince (peut-être seulement de cette première incarcération?); cf. p. 298, n. 4.

D'abord, le populaire s'en mêla. Il y eut une émeute à Bordeaux, au cours de laquelle une Priscillianiste fut massacrée par la foule [1]. Cela ne laisse pas d'étonner. Bordeaux était alors une ville médiocre [2], et la plèbe chrétienne ne pouvait y avoir l'importance et les colères du prolétariat dévot d'Antioche ou d'Alexandrie. Je soupçonne, à l'origine de ce mouvement et de ce meurtre, quelque rancune sociale ou la machination d'un mauvais prêtre.

Car les prélats espagnols ne se tinrent pas pour satisfaits par la déposition de Priscillien. Deux surtout se signalaient par leur acharnement, les évêques Ydace et Ithace [3], dont les noms vont demeurer fameux dans les fastes de l'Église persécutrice : car, alors que le clergé de Gaule se signalait par sa sagesse et son esprit de conciliation, l'Espagne apportait au Christianisme occidental à la fois les excès du mysticisme et les cruautés des tortionnaires. Une colère farouche animait contre Priscillien ses deux ennemis ; de leur part, ce fut moins une affaire de dogme qu'une question de vie ou de mort. Était-ce haine personnelle, rivalité de prêtres, jalousie à l'endroit du talent ou du succès? était-ce conviction profonde, aveugle, la volonté de sauver l'Église par un châtiment exemplaire? Je ne sais : mais, tandis que la foule allait jusqu'à l'assassinat dans un mouvement de violence spontanée, les prêtres espagnols tendirent au même but par des manœuvres savamment combinées. Ils décidèrent le concile de Bordeaux à formuler l'appel à l'empereur [4], et ils firent porter en même temps

1. *Burdigalæ quædam Priscilliani discipula nomine Urbica ob impietatis pertinaciam per seditionem vulgi lapidibus extincta est*; Prosper, à l'année 385, p. 462, Mommsen. On a supposé, sans autre indice que le nom, qu'elle était parente du maître de grammaire bordelais *Urbicus* (Ausone, *Prof.*, 22); Bernays, *Ueber die Chronik*, p. 91, n. 9.

2. Cf. p. 27, et t. VIII, ch. IV, § 8 et 9.

3. Sulpice, *Chron.*, à partir de II, 46, 8.

4. Sulpice (*Chron.*, II, 49, 9) dit que la faute initiale vint de Priscillien, qui, craignant sans doute le jugement partial des évêques, *ad principem provocavit* (peut-être seulement de la conduite pénale de l'affaire? p. 297, n. 5); mais il

devant Maxime une accusation de magie contre Priscillien [1] : le crime de magie entraînant la peine capitale [2], personne ne pourrait sauver l'hérésiarque. Le Christianisme entrait avec eux dans la voie des œuvres criminelles et des triomphes meurtriers [3]. Ses prêtres, depuis Constantin, avaient commis bien des sottises : mais du moins jusqu'ici leurs mains étaient restées pures de sang [4].

VI. — MARTIN A TRÈVES

C'est peut-être le principal titre de gloire de Martin, d'avoir compris l'ignominie des pratiques nouvelles et d'avoir tout fait pour en écarter l'Église. J'aurais voulu ajouter qu'il fut en cette noble tâche le porte-parole de l'épiscopat gaulois : mais si beaucoup d'évêques furent sans doute de cœur avec lui, le plus grand nombre semblent avoir gardé le silence, il eut à peu près seul le courage de savoir agir, et l'on vit aussi des prélats,

ajoute aussitôt que les évêques se hâtèrent d'accepter d'en référer au prince (peut-être en étendant l'appel à la question religieuse?). Il est fort possible, tels qu'on connaît les adversaires de Priscillien, qu'ils lui tendirent un piège. Les *Canones* qui lui sont attribués (p. 294, n. 2), désavouent l'appel à l'empereur (*can.* 46, p. 129, Schepss : *Ecclesiastici non debeant ob suam defensionem publica adire iudicia*).

1. Cela paraît bien ressortir des motifs de la condamnation; Sulpice, *Chron.*, II, 50, 8 (*maleficii*); Isidore, *De viris illustr.*, 15, *P. L.*, LXXXIII, c. 1092.

2. Cf. t. IV, p. 291, 489, n. 4.

3. C'est ce qu'indique Sulpice (II, 49, 9). Voyez les phrases si vigoureuses de Pacatus dans son Panégyrique de Théodose (XII, 29) : *Fuit enim, fuit et hoc delatorum genus qui nominibus antistites, re vera autem satellites atque adeo carnifices.* — En rapprochant ce que dit Sulpice de Martin (*inauditum nefas ut causam Ecclesiæ judex sæculi judicaret*; II, 50, 5), ce qu'il répète pour son propre compte (*non causam imperatori de tam manifestis criminibus* [hérésie] *permittere* : II, 40, 9), le texte des *Canones* (p. 298, n. 4), l'attitude d'Ambroise (*Epist.*, 26, c. 1042; ici, p. 302, n. 3), on voit bien que les meilleurs de ce temps ont compris les dangers de l'intervention de l'État : c'était la tradition d'Hilaire (p. 216-7). — Le pape Léon, en 447, semble, au contraire, approuver l'intervention de la justice impériale et l'attitude des évêques espagnols dans l'affaire de Priscillien; *Epist.*, 15, *P. L.*, LIV, c. 693; cf. Künstle, p. 121 et s.

4. Voyez ce que Pacatus dit d'Ithace et de ses complices (XII, 29) : *Calumniabantur in sanguinem et vitas premebant reorum;... pollutas pœnali contactu manus ad sacra referebant, et cærimonias quas incestaverant mentibus etiam corporibus impiabant.*

comme celui de Trèves [1], à qui l'entrée en scène de l'empereur n'était point pour déplaire [2].

Martin fit donc le voyage de Trèves [3]. Depuis Constantin, les évêques savaient parler aux empereurs, et les empereurs savaient les écouter; il était même d'usage qu'ils eussent le droit d'entretenir le prince seul à seul, et Ambroise, qui lui aussi visita Maxime, lui rappela assez rudement ce privilège [4]. Car l'évêque représentait Dieu, il était le pasteur de milliers d'âmes, le successeur des apôtres et l'envoyé du Christ.

Maxime, après avoir longtemps hésité, se résigna à entendre Martin, et, au cours de cette entrevue, il consentit à surseoir au procès criminel de Priscillien [5]. Martin s'éloigna de Trèves, confiant en la parole impériale [6].

Mais derrière lui, Ithace et ses amis reprirent leur besogne misérable [7]. Le procès fut instruit à fond, Priscillien condamné à mort et aussitôt décapité, et avec lui les plus célèbres de ses disciples, dont Euchrotia elle-même, la noble veuve du rhéteur bordelais [8].

Sûrs désormais de l'empereur, les Espagnols agirent en grand. Un concile fut convoqué à Trèves, qui d'abord les déclara innocents de la mort de Priscillien [9], et qui ensuite fit décider par Maxime l'envoi d'une commission souveraine

1. Cf. p. 297, n. 3.

2. *Inconstantia (episcoporum), qui debuerant... non causam imperatori permittere*; Sulpice, II, 49, 9.

3. Sulpice, *Chron.*, II, 50, 5. Il peut avoir suivi Ithace depuis Bordeaux. — Il est possible qu'il ait fait un premier voyage auprès de Maxime à l'avènement de ce dernier (Sulpice, *V. Mart.*, 20). Cf. p. 264, n. 4.

4. Voyez le récit de ses entrevues à Trèves avec Maxime (*Epist.*, 24, § 2, c. 1036 et s.).

5. Ou, plutôt, de s'en tenir, pour la condamnation des accusés, à la confiscation des biens, qui a précédé sans aucun doute la condamnation à mort : *non contenti miseros avitis evolvisse patrimoniis,... vitas premebant reorum jam pauperum*, dit Pacatus des persécuteurs de Priscillien (*Paneg.*, XII, 29).

6. Sulpice, *Chron.*, II, 50, 5 et s.

7. Ici, note 5.

8. Sulpice, *Chron.*, II, 50, 6 et s.; 51; *Dial.*, III, 11, 2; *Paneg.*, XII, 29. Fin de 385 et début de 386.

9. En 386? Sulpice, *Dial.*, III, 11, 3; 12, 3.

pour rechercher et punir tous les adeptes de l'hérétique : c'était organiser, au profit du bras séculier, un vaste système d'inquisition de la foi. La commission était destinée à l'Espagne : mais il n'était point douteux qu'en traversant la Gaule elle n'y laissât une traînée sanglante [1].

Martin eut le temps de revenir à Trèves. Son retour inquiéta les prélats persécuteurs : c'était l'évèque le plus saint de la Gaule, et sa parole passait pour l'écho de Dieu. S'il se déclarait contre eux, l'Église entière aurait le droit de les prendre en abomination. Ils se décidèrent à ruser et proposèrent un compromis. Si Martin témoignait, par un acte ou par un écrit, qu'ils n'avaient point démérité du Christ, l'empereur rappellerait ses commissaires, et l'affaire en resterait là. Précisément, une occasion s'offrait de manifester au monde chrétien le pardon ou l'oubli qu'on souhaitait de Martin : c'était la cérémonie de l'ordination de Félix, le nouvel évêque de Trèves, cérémonie à laquelle devaient présider les évêques persécuteurs. Il fallait que Martin y assistât, et, suivant l'usage, qu'il communiât avec les autres chefs d'Églises [2].

Ce fut le plus dur moment de sa vie, et peut-être le seul où sa conscience ne lui révéla pas son devoir sur-le-champ [3]. Refuser de communier avec Ithace, c'était exposer à la mort ou à la prison des centaines de malheureux, et exposer l'Église à de nouveaux crimes et à la servitude envers le pouvoir impérial [4].

1. *Dial.*, III, 11, 4 et 9 : Sulpice ne parle, comme chefs de cette mission, que de *tribuni cum jure gladiorum, summa potestate armati.* J'ai peine à croire qu'elle n'ait pas été dirigée par un comte, et je me demande si le fameux comte Avitianus, auquel Martin arracha ses prisonniers (p. 264, n. 3), n'était pas le chef de cette mission, parti avant le contre-ordre impérial.

2. Tout cela, d'après Sulpice, *Dial.*, III, 11 et s. (le récit de la *Chronique* s'arrête au premier voyage et à la mort de Priscillien).

3 Voyez l'épisode de son désespoir sur le chemin du retour, dans les bois d'*Andethanna* (*Andetannale*? *Itin. Ant.*, p. 366, W., à 15 lieues [?], 33 kil., de Trèves, premiere station sur la route de Reims par Arlon), où il aurait été consolé par un ange ; *Dial.*, III, 13, 3.

4. *Satius æstimans ad horam cedere, quam his non consulere, quorum cervicibus gladius imminebat*; Sulpice, *Dial.*, III, 13, 2.

Mais communier avec Ithace et ses amis, c'était partager le sang et la chair du Christ avec d'abominables bandits.

Le sentiment de l'humanité et la charité chrétienne l'emportèrent à la fin sur les scrupules ecclésiastiques. Martin communia silencieusement avec les mauvais évêques; et aussitôt après, refusant d'ajouter un mot ou une signature à l'acte solennel de la piété [1], il reprit le chemin de Tours, assuré cette fois qu'on ne tuerait plus au nom du Christ.

En cette crise douloureuse, la plus triste qu'eût encore traversée le Christianisme, Martin avait par deux fois plaidé la cause de la liberté et de la charité, il s'était montré le véritable héritier d'Hilaire, il s'était inspiré de ses fortes paroles à Constance [2], il était resté de cœur et de pensée en communion avec Ambroise [3], le plus illustre et le plus saint des prélats d'Italie [4]. Un de ses amis a rapporté qu'il aurait affirmé devant l'empereur de Trèves que le glaive de César ne doit point trancher les questions de croyance [5]; et ce principe s'imposera désormais à l'Église comme la formule de son indépendance politique et de sa dignité morale. Une fois encore, dans cette

1. Il refusa de signer un acte constatant cette communion (*Dial.*, III, 13, 3).

2. Ici. p. 216-217.

3. Ambroise dut venir à Trèves peu après ou même pendant ces événements, dans l'hiver 386-387. Lui, du reste, beaucoup moins visé que Martin par les Espagnols (il dépendait de Valentinien, et non de Maxime), refusa de communier avec eux et Félix, et fut ensuite plus ou moins expulsé par l'empereur. Et alors, il parla du clan des persécuteurs dans les mêmes termes que Martin (p. 299, n. 3) et que Pacatus (p. 299, n. 3 et 4) : *Episcopi reos criminum gravissimorum in publicis iudiciis accusare, alii et urgere usque ad gladium supremamque mortem, alii accusationes hujusmodi et cruentos sacerdotum triumphos probare* (*Epist.*, 26, § 3, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1042). — Je suppose qu'Ambroise s'est fait accompagner dans ce voyage par des reliques de Gervais et de Protais, récemment découvertes (p. 263, n. 4), qu'il est passé par la route à peu près seule fréquentée en ce temps-là (p. 183, n. 5), Turin, le mont Genèvre, le col de Cabre, Valence (*Ep.*, 24, § 7, c. 1037 : *Valentia Gallorum*), Vienne, qu'à Vienne, pour le recevoir, lui et son précieux cortège, il dut y avoir une réunion d'évêques, dont Martin et Victrice (p. 273, n. 2).

4. Il ne me paraît pas non plus douteux qu'il fût d'accord avec l'évêque de Rome, et qu'on ait eu raison de supposer (Leclercq *ap.* Hefele, trad., II, p. 92) qu'il ait contribué à éclairer Sirice sur les Ithaciens.

5. P. 299, n. 3.

universelle fraternité de la foi et de la bonté que doit être le Christianisme, il avait montré qu'il fallait vivre en regardant Jésus et en suivant ses paroles [1].

VII. — LES DERNIERS JOURS DE MARTIN

Le souvenir de ces journées d'angoisse pesa sur les dernières années de Martin. Il cessa d'être en paix avec sa conscience depuis l'heure où il communia avec les prêtres aux mains coupables. Aux scrupules intimes de son âme durent s'ajouter les reproches de ses amis et les sarcasmes de ses adversaires. Lui qui avait condamné l'hérésie de Priscillien, il en sauvait les derniers restes, et l'on ne se fit point faute d'insinuer qu'il la partageait [2]. Lui qui s'était opposé aux violences, il absolvait les prélats qui les avaient réclamées. Dans tous les camps de l'Église il trouverait désormais des ennemis, par cela seul qu'il avait voulu pour tous la justice et la charité.

Bien des motifs d'ordre général achevèrent de contrister sa vieillesse. De mauvais temps revenaient pour la Chrétienté de Gaule. La mort de l'excellent Gratien, l'avènement du tyran Maxime, les affaires étranges de Priscillien et de Félix, amenèrent en elle de profonds changements. Elle ne put se remettre de la double crise de l'usurpation politique et de l'hérésie doctrinale [3]. Les évêques se partagèrent en deux camps, entre Féliciens et Antiféliciens [4], et ces noms groupèrent d'un côté

1. P. 259, n. 4.

2. Remarquez qu'Ithace aurait bien voulu, dès le temps du concile de Bordeaux (p. 297, n. 5), l'englober *sanctis*, c'est-à-dire dans la secte des Abstinents; Sulpice, *Chron.*, II, 50, 3-4.

3. Voyez les dernières phrases de la *Chronique* de Sulpice, écrite en 400, mais dont le récit ne dépasse pas la mort de Priscillien (II, 51, 8 et s.) : *At inter nostros perpetuum discordiarum bellum exarserat, quod jam per quindecim annos* [385-400] *fœdis dissensionibus agitatum nullo modo sopiri poterat.*

4. Ou plutôt, en évêques « communiant » ou « ne communiant pas avec Félix » ; voyez le concile de Turin (très certainement de 401), § 6, p. 230 de l'édition Babut (*Le Concile de Turin*, 1904 : toutes réserves faites sur la date qu'il

les anciens amis d'Ithace, les partisans de la persécution, et de l'autre les prêtres indépendants, soi-disant défenseurs de la dignité sacerdotale. Dans chacun de ces partis on s'interdisait de communier avec les évêques de la coterie opposée; et ce mystère de la communion où se consommait dans le sang de Dieu la fraternité des hommes, n'était plus qu'un prétexte à querelles et à jalousies humaines [1].

Cette lutte de partis et sans doute l'influence de Maxime durent attirer de mauvaises recrues dans les rangs de l'épiscopat gaulois. L'autorité de Martin faiblit, et, avec elle, le rôle de son monastère [2]. On vit reparaître en plus grand nombre ces prélats d'aristocratie, hommes de cour, d'argent, de faste et de dispute [3], qui avaient été la honte du Christianisme au temps de Constance [4]. Grâce aux édits impériaux et aux fondations pieuses, les communautés devenaient très riches [5] : mais leurs richesses profitaient surtout à la table et à l'équipage des dignitaires [6]. Les questions de pouvoir et de préséance absorbaient de plus en plus les chefs des Églises. On tendait à reconnaître des prérogatives à ceux qui siégeaient dans les métropoles provinciales [7]; des rangs et des grades s'établissaient dans le clergé chrétien, sur le modèle des hiérarchies politiques. L'évêque d'Arles et l'évêque de Vienne se disputaient le droit de primauté sur les diocèses de la vallée du

lui attribue et les corrections qu'il apporte au texte; voyez chez Hefele, II, p. 10 et s., trad. Leclercq, l'incroyable bibliographie de ce concile).

1. Concile de Turin, *ibidem*.

2. Cela résulte évidemment de Sulpice, *Chron.*, II, 51, 10, où Martin est compris parmi les *pauci* que persécutent les mauvais évêques.

3. Sulpice Sévère, II, 51, 9-10.

4. P. 158-159, 216-217, 229.

5. Cf. p. 217; et le chap. sur *la vie religieuse*, t. VIII, ch. VI, surtout § 12.

6. Voyez le jeune moine de Marmoutier, Brice (plus tard évêque de Tours), qui arrive pauvre à la cléricature, et qui finit par élever des chevaux, acheter des esclaves, etc. (*Dial.*, III, 15, 2). Ambroise reçoit dans son monastère des consuls et des préfets, ce que Sulpice semble lui reprocher, opposant à sa conduite celle de Martin, *vir altioris ingenii* (*Dial.*, I, 25, 6); cf. t. VIII, p. 340.

7. Voyez le chap. sur *la vie religieuse*, t. VIII, ch. VI, § 4.

Rhône [1], à la façon dont Arles et Vienne s'étaient partagé les faveurs impériales depuis le temps de Constantin [2]; et l'évêque de Marseille, de son côté, mettait la main sur les paroisses rurales du diocèse arlésien [3], comme s'il revendiquait au profit

1. Le conflit apparait pour la première fois nettement dans les Actes du concile de Turin en 401, § 2 : *Episcopos urbium Arelatensis et Viennensis, qui de primatus apud nos honore certabant.* Il a son origine dans des faits d'ordre politique. Arles, qui n'était qu'une *civitas* de la province de Vienne ou *Viennensis*, a dû, devant les faveurs accordées par Constantin et ses fils (p. 117, 125, 145, 157, 159-160), désirer et prendre un rang éminent dans la géographie politique; et sans devenir métropole de province (ce qu'elle ne fut jamais au IVe siècle), servir de résidence au vicaire des Cinq Provinces (ou des Sept Provinces, celles des anciennes Aquitaine et Narbonnaise; cf. t. VIII, ch. I, § 4), et cela, sans doute, au lieu et place de Vienne; ou encore, plus tard, remplacer Trèves comme résidence du préfet du prétoire des Gaules (peut-être cela se produisit-il après la chute d'Arbogast, en 394-395; ici, p. 320, n. 3). Alors, la concurrence politique se doubla d'un conflit religieux. — Le concile de Turin résolut le conflit par des à peu près. Il décida d'abord que si l'un des deux évêques prouvait que sa cité était métropole, il aurait *totius provinciæ honorem primatus*, ce qui revenait sans doute à dire qu'on attendait un règlement politique sur les situations respectives d'Arles et de Vienne. Mais il demanda ensuite aux évêques qu'en attendant, et pour un but de conciliation, ils se contentassent d'ordonner chacun les prélats de son voisinage. — Ce fut plus tard, mais encore au début du Ve siècle, qu'on fit intervenir l'histoire religieuse et l'épiscopat évangélisateur de Trophime (lettre du pape Zosime en 417; 1, § 3, *P. L.*, XX, c. 645) : il a dû y avoir, en ce temps-là, des écrits historiques, plus ou moins tendancieux, sur l'évangélisation des Gaules (en particulier sur les sept missionnaires, t. IV, p. 558-561). Peut-être est-ce dès lors aussi que se montre l'idée d'apôtres envoyés par le Christ (cf. t. IV, p. 484, n. 4). En tout cas, la thèse de l'évangélisation apostolique d'Arles ne tardera pas à être constituée; elle l'est au milieu du Ve siècle : voyez, dans la lettre de Léon, *Trophimum ab Apostolis* ou *a Petro missum*; *Epist.*, 65, § 2, *P. L.*, LIV, c. 880-1. — Sur cette question, en dernier lieu Saltet dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* (Toulouse), 1922, p. 30 et s.

2. P. 117, 125, 145, 157, 159-160, 183, 226, p. 311, n. 4 et 7.

3. D'après l'art. 2 des Actes de Turin, Procule, évêque de Marseille en Viennoise, revendiquait la qualité de métropolitain et le droit d'ordination sur *ecclesiæ* [les Églises? ou plutôt des Églises?] *Secundæ Provinciæ Narbonensis*, qui n'était pas sa province, mais celle d'Aix; et au surplus, Marseille elle-même n'était pas une cité métropole. — On peut à ce sujet faire trois hypothèses. — 1° Il est possible qu'à une époque antérieure Marseille ait fait partie de cette Seconde Narbonnaise, et pour en être la métropole, au lieu et place d'Aix : et cela peut se comprendre, si l'on songe à l'insignifiance d'Aix à cette époque (le *castrum* n'a que 790 m. de périphérie; cf. t. VI, p. 312, n. 1) et à l'importance que reprend Marseille. Quelque empereur, mécontent de Marseille (par exemple Constantin après la révolte de Maximien, p. 103), l'aura punie en la rejetant comme simple *civitas* dans la Viennoise. Mais le clergé aura tenu à maintenir les anciens droits. Je ne vois d'ailleurs aucun indice en faveur de cette hypothèse. — 2° Ou bien l'évêque de Marseille invoquait, non pas les droits politiques de sa cité, mais les droits historiques de son évangélisation apostolique (cf. t. IV, p. 485), les Églises ou certaines Églises de la province d'Aix ayant pu être regardées comme des filles de celle de Marseille. J'hésite également à accepter cette

de son siège épiscopal les anciens droits de la colonie phocéenne sur les territoires que lui avait ravis Jules César [1]. L'Église prenait partout exemple sur l'État, en copiait les allures, en adoptait les conflits.

Martin, vieilli et découragé, se tenait à l'écart de ces luttes mesquines. On ne le voyait plus aux conciles [2], qui se multi-

hypothèse, que ne paraît confirmer aucun document ultérieur relatif aux droits de Marseille. — 3° J'accepterais plus volontiers une autre hypothèse, si compliquée qu'elle puisse paraître, mais qui permet de se reporter aux autres questions débattues alors. Lors de la constitution de la Seconde Narbonnaise, on aura rattaché à cette province et à la cité d'Aix les trois *pagi* arlésiens excentriques (cf. t. VI, p. 313, n. 9) de Ceyreste (*Citharista* et La Ciotat [= *civitas*, nom qui implique un état de chef-lieu et peut-être plus spécialement de chef-lieu épiscopal]), de Garguier et de Toulon : peut-être même les aura-t-on aussi organisés en *civitates*. Et alors Marseille, revendiquant les droits de son histoire, non pas chrétienne et religieuse, mais grecque et politique, aura voulu faire de ces trois *pagi* des *parochiæ* épiscopales dépendant de son évêque : n'y avait-il pas eu, sur toute cette zone à moitié maritime, des établissements marseillais (cf. t. I, p. 397-9)? et les proconsuls romains n'avaient-ils pas accordé à Marseille des droits particuliers sur une grande portion du terrain arlésien (t. III, p. 125), du moins jusqu'à César (*id.*, p. 601), peut-être même précisément sur ces trois *pagi*? Ajoutez, comme quatrième cité épiscopale pouvant appartenir alors à cette Seconde Narbonnaise et être revendiquée par Marseille, celle de Nice, également (*ibid.*) pour un motif d'histoire hellénique (simple paroisse de prêtre en 314, p. 125, n. 5; mais évêché au concile d'Aquilée en 381, Mansi, III, c. 600). — Le concile de Turin laissa en suspens la question de droit, parce que les limites de la province de Viennoise n'étaient pas encore fixées, *provincia cujus magnitudinem penitus nescivimus* (il peut s'agir des *pagi* disputés entre Arles, Marseille et Aix), mais il accorda à Procule de Marseille, à titre individuel, la primauté sur les églises contestées, comme *suas parochias vel suos discipulos fuisse contestans ordinatos.* — C'est ce règlement provisoire qui fut aboli quinze ans plus tard, lorsqu'on rendit à Arles Ceyreste et Garguier (et sans doute Toulon; Nice fut rattachée plus tard, non sans discussion, aux Alpes Maritimes) : *Arelatensis ecclesia sibi Citharistam et Gargarium parœcias in territorio suo sitas incorporari jure desiderat* (22 mars 417, Zosime, *Epist.*, 1, § 3, *Patr. Lat.*, XX, c. 644). Mais il est probable qu'entre le concile de Turin et le règlement pontifical de 417, l'autorité civile dut intervenir pour régler les limites des provinces et rendre à Arles et à la Viennoise les trois *pagi* contestés.

1. Note préc.; cf. t. III, p. 601, t. VI, p. 313, n. 9, p. 309, n. 2 et 3, p. 319, n. 2. — Il est du reste possible que tout en étant incorporés à la *civitas* d'Arles par César ou Auguste, Toulon, Ceyreste et Garguier soient demeurés rattachés à Marseille par un lien religieux (je parle des temps païens), de la même manière que peut-être Lyon aux Ségusiaves (t. IV, p. 46, n. 8). Et c'est ce lien qu'auront également pu utiliser les prétentions épiscopales de Marseille. — Il y a, dans ces organisations de *civitates*, quantité d'éléments variables qui nous échappent.

2. *Nullam synodum adiit, ab omnibus episcoporum conventibus se removit*; Sulpice, *Dialogues*, III, 13, 6; II, 13, 8. C'est ce que faisait également saint Ambroise, qui écrivait, à la date de 392 (*De obitu Valentiniani*, § 25, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1367) : *Synodum Gallorum episcoporum* [le futur concile de Nîmes?], *propter quorum frequentes dissensiones crebro me excusaveram.*

pliaient de nouveau sans réussir à rétablir l'ordre et la paix [1]. Il se sentait isolé [2] dans ces Églises de Gaule qu'il avait, en la maturité de son âge, animées d'une vie nouvelle. Mais il eut cependant le suprême bonheur qui soit réservé à la vieillesse des ouvriers d'une grande tâche, celui de retrouver des amitiés ardentes dans la jeunesse qui s'élève, Sulpice Sévère, Paulin de Bordeaux, d'autres encore, décidés à ne rien laisser perdre de son souvenir et de son ouvrage. Martin put être sûr, à l'heure de sa mort, que sa gloire lui survivrait tout entière, que l'exemple de sa vie prolongerait la durée de son œuvre, que sa tombe continuerait les miracles de sa parole [3]. Cette heure arriva en 397 [4], au temps où mourut saint Ambroise [5], qui avait combattu les mêmes combats, et qui sans doute avait été son ami [6].

1. Cf. p. 306, n. 2. Le seul connu est celui de Nîmes, que je place en 394, mais qui peut être de 396 (Sulpice, *Dial.*, II, 13, 8). — Les Actes, publiés en 1743 (Roderic, *Corresp. des savants*, Cologne, in-12, 1743; *non vidi*), bien oubliés depuis, ont été remis en honneur de notre temps (Knuss, *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1839, n° 6, p. 4 et s.; Lévêque dans *Revue des Questions historiques*, 1881, XXX, p. 549 et s.; trad. franç. de Hefele, II, p. 91 et s. [Leclercq]). Ils ne portent d'ailleurs que des règlements d'ordre ecclésiatique, et ne renferment rien de propre *ad sanandam discessionem*, malgré la prétention du prologue. — Il y a 21 signatures dont il est souvent bien difficile d'identifier les diocèses.

2. *Plures adversus paucos* (cf. p. 304, n. 2); Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 51, 9.

3. Voyez Sulpice Sevère, *V. Martini* et *Dialogues*, et les *Lettres* de Paulin. Cf. ici, p. 261-262.

4. D'après les données de Grégoire de Tours (*Hist.*, I, 48; *De virt. s. Mart.*, I, 3), il est mort: 1° la deuxième année du règne d'Arcadius et d'Honorius, qui va de janvier 396 à janvier 397; 2° sous le consulat d'Atticus et de Cæsarius, qui est de 397; 3° la 26° année de son épiscopat, qui peut commencer en juillet 397 (cf. p. 257, n. 5), mais que l'on peut faire commencer le 1er janvier 397. On peut donc placer cette mort en janvier 397, et ne pas s'arrêter à la tradition, qui la fixe au 11 novembre. — Il est impossible de la reculer en 401, sur la foi de Sulpice, qui le fait vivre *sedecim annos* après l'affaire de Félix (*Dial.*, III, 13, 6). — Et l'idée d'accepter la date de 406 (d'après *Chronica minora*, II, p. 16, Mommsen), est un de ces paradoxes chronologiques dont Seeck est coutumier (*Regesten*, p. 312).

5. Je place en 397 (on a supposé 398) et le 4 avril la mort d'Ambroise. Une tradition voulait qu'il eût appris par un songe la mort de Martin (Grégoire, *De virt. s. Mart.*, I, 5); et cela n'est pas impossible, si Martin est mort en janvier 397 (n. 4).

6. P. 273, n. 6, p. 299, n. 3, p. 302, n. 3, p. 306, n. 2, p. 264, n. 6, p. 263, n. 4, p. 261, n. 6.

VIII. — VALENTINIEN II EN GAULE

Maxime, qu'on laissait tranquille à Trèves, et qui aurait pu pendant de longues années y faire figure de bon empereur, se perdit, comme tant d'autres, par ses ambitions mondiales. Les chefs de la Gaule n'arrivaient pas à comprendre qu'ils ne se sauveraient eux-mêmes, et la Gaule, et le monde, qu'à la condition de ne point regarder au delà des Alpes et de fixer les yeux sur le Rhin [1].

Après quelque cinq ans d'alliance obscure avec Théodose, il envahit l'Italie [2] et en chassa le jeune Valentinien (387-388) [3]. Mais il fut alors difficile à Théodose de pardonner, bien que ce fût peut-être sa secrète pensée [4]. On en vint donc sur le Danube aux grandes et stériles batailles des guerres civiles, où la victoire fut donnée à l'empereur d'Orient par ses Goths auxiliaires [5] et par le Franc Arbogast, devenu son meilleur général [6] (388).

Arbogast fut d'ailleurs le principal bénéficiaire du succès. Théodose lui conféra le commandement des armées chargées

1. P. 43-4.

2. En août 387.

3. Le vrai maître de l'Italie, le tuteur politique et militaire de Valentinien II, était le Franc Bauto, consul en 385 et maître de la milice (Zosime, IV, 53, 2; Ambroise, *Epist.*, 57, § 5, XVI, c. 1175; ici, p. 280, n. 1), et ce système, d'un chef barbare maître du palais militaire de l'empereur, est celui que Théodose appliquera bientôt en Gaule avec Arbogast (p. 309). Bauto était un ennemi particulier pour Maxime, qui l'accusait de vouloir gouverner en empereur, *sibi regnum sub specie pueri vindicare* (Ambroise, *Epist.*, 24, § 4, XVI, c. 1036), ce qui était, je crois, calomnier un excellent serviteur de l'Empire. Bauto paraît avoir bien organisé la frontière des Alpes contre les Alamans; il lança contre ces derniers, dit-on, des troupes de Huns et d'Alains qui menaçaient l'Italie et la Gaule, *barbaros cum barbaris fecit decernere* (Ambroise, *ib.*, § 8, c. 1038). Cf. p. 309, n. 2.

4. Zosime, IV, 44.

5. *Omnes Scythicæ nationes confluebant*, dit le Panégyriste pour l'armée de Théodose (*Paneg.*, XII, 32); elle renfermait, ajoute-t-il, même des Huns et des Alains. Cf. p. 286-8.

6. Ce fut sans aucun doute le second et l'élève de Bauto, et sans doute aussi un de ses *magistri equitum*; Orose, VII, 35, 12; Zosime, IV, 53, 2; Eunape, fr. 53, p. 37, Müller-Didot. Cf. p. 310, n. 1, p. 309, n. 2.

de soumettre la Gaule [1]. Quand la besogne fut terminée, et elle fut bien faite, quand Valentinien fut rétabli comme Auguste légitime de tout l'Occident, Arbogast resta par ordre auprès de lui en qualité de maître de la milice [2].

Le jeune prince n'avait pas encore vingt ans [3], et, malgré ses mérites précoces [4], il ne pouvait gouverner ce monde immense et trouble de l'Occident sans un conseiller habile, un tuteur militaire d'une expérience à toute épreuve. Théodose confia donc ce rôle au Franc Arbogast, qui avait fait sous Gratien un robuste apprentissage de la vie publique et des combats à la frontière, et on disait également de lui qu'il s'était dévoué corps et âme à la gloire du peuple romain [5].

1. Comme *magister* (sans doute *equitum*), Arbogast commença par battre et tuer Victor, fils de Maxime, et que son père avait fait *Augustus* (Dessau, 788); Zosime, IV, 47, 1. — Naturellement, Francs et Saxons profitèrent de la guerre civile pour passer en Gaule, appelés peut-être par les généraux de Théodose (Ambroise, *Epist.*, 24, § 4, c. 1036; 40, § 23, c. 1110). Grégoire de Tours raconte leur expédition (en 388?) d'après Sulpice Alexandre (*Hist.*, II, 11, 9; ici, p. 310, n. 3). Ils franchirent le Rhin sous les ordres de trois chefs, Gennobaud, Marcomer et Sunno, dévastèrent le pays de Cologne, et furent chassés par les généraux de Victor (*magistri militares*), Nanninus et Quintinus, lesquels en massacrèrent toute une bande *apud Carbonariam* [on place d'ordinaire cette forêt du côté de Tournai, cf. t. I, p. 94, n. 1; mais les Francs sont-ils allés jusque-là, par la route de Cologne à Bavai? j'imagine qu'il doit s'agir des parties septentrionales des Ardennes actuelles]. Puis, tandis que Nanninus restait à Mayence, l'autre franchissait le Rhin à *Nivisium* [Neuss], entrait *in Franciam*, s'égarait dans les marécages et les bois, se laissait battre et perdait dans le combat le tribun des *Joviniani* [la *legio* des *Joviani* ou, plutôt, la troupe d'*auxilia* des *Jovii*?]. J'ai identifié ce *Nanninus* avec le *Nannienus* de Gratien (p. 278, n. 2).

2. En réalité, tant que Bauto vécut, Arbogast ne fut que *magister equitum*. Mais à la mort de Bauto (en 391?), il s'arrogea, à l'insu de Théodose, dit-on, le titre de *magister militum*; Zosime, IV, 53, 2. Il a dû être retenu dans le devoir par la crainte ou le respect de Bauto, très grand personnage, très écouté, et que l'on regrette, faute de documents, de ne pouvoir connaître davantage (cf. p. 308, n. 3).

3. Il a dû naître en 371. La date du 18 janvier 366, donnée par Idace (*Chr. Constant.*, p. 241, Mommsen), ne peut lui être appliquée. Cf. p. 275.

4. Ambroise, *De obitu Valentiniani*, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1357 et s.

5. Zosime, IV, 33, 2, qui le réunit à Bauto sous un même éloge (p. 280, n. 1). On a interprété l'expression de *Germanus exsul* ou de *barbarus exsul* chez Claudien (*IV cons. Hon.*, 74; *III cons. Hon.*, 66), comme s'il avait été exilé par les Francs d'en face Cologne; de là, sa haine contre eux, *gentilibus odiis* (Grégoire de Tours, *Hist.*, II, 9). C'est possible.

IX. — LE COUP D'ÉTAT DU FRANC ARBOGAST

Au début[1], Arbogast s'acquitta de sa tâche en fidèle serviteur de Valentinien et de Théodose, sans se laisser éblouir par son autorité à demi royale. On le vit le long du Rhin, rétablissant sur la frontière l'ordre compromis par le départ de Maxime[2], imposant de durs traités aux Francs qui faisaient face à Cologne, n'ayant nul souci de la communauté d'origine qui pouvait exister entre eux et lui[3]. Mais bientôt tout se gâta, et il se prépara à la révolte contre Valentinien son maître et Théodose son bienfaiteur.

Seulement, cette révolte du Franc Arbogast, maître de la milice d'Occident, prit un caractère singulier, et qui ne la fait ressembler à aucun des épisodes de l'histoire romaine. Ce ne fut point un seul instant l'insurrection d'un Barbare contre l'Empire ou d'un mercenaire contre ses chefs, à la façon du Germain Civilis ou du Gaulois Classicus déclarant la guerre à Vespasien[4], et, si les Francs de Westphalie avaient eu l'idée de

1. Peut-être tant que vécurent Bauto (p. 309, n. 2) et Ricomer (p. 317, n. 2). Jean d'Antioche indique, quoiqu'en brouillant les choses, les liens qui unissaient ces trois grands chefs : d'une part, il fait d'Arbogast le fils de Bauto, sans doute en traduisant mal une expression latine comme *alumnus*; d'autre part, il nous dit que Ricomer recommanda Eugène à Arbogast (cf. p. 318, n. 1) et que celui-ci n'en fit un Auguste qu'après la mort de Ricomer; Jean, p. 609, Müller-Didot.

2. P. 309, n. 1.

3. Cf. p. 309, n. 5. Grégoire, d'après Sulpice Alexandre, qui dut raconter en détail toute l'expédition d'Arbogast en Gaule. Voici les épisodes. 1° Réorganisation de l'armée du Rhin, en 389? avec Charietto et Sirius. 2° En 389, sur la sommation d'Arbogast, Marcomer et Sunno (*regales, subreguli*) viennent traiter à Trèves. 3° En 392, Arbogast passe le Rhin à Cologne, dévaste le pays des Bructères [dénomination archaïsante des Ripuaires? *ripæ proximi*, dit Grégoire], celui des Chamaves, et on parle même d'Ampsivariens et de Chattes [dénominations archaïsantes?] : tout ceci est une campagne en aval de Cologne, et les *ulteriores colles* peuvent être celles de Haltern. 4° En 393, grande expédition d'Eugène au delà du Rhin, renouvellement général des anciens traités avec Alamans et Francs avant le départ pour l'Italie : c'est l'éternelle et inutile histoire. Grégoire, *Hist. Franc.*, II, 9. — *Sulpicius Alexander*, que nous ne connaissons absolument que par Grégoire de Tours, a dû écrire sous les fils de Théodose.

4. T. IV, p. 202 et s., 200 et s.

se joindre à lui en passant la frontière, Arbogast les eût cruellement châtiés[1]. Il entendait qu'on respectât l'Empire comme la plus belle des choses[2].

Sa prise d'armes ne ressembla pas davantage à celle du Franc Silvain, son prédécesseur et son compatriote, qui, quarante ans auparavant, s'était fait proclamer empereur[3]. Rien n'indique qu'Arbogast ait eu l'ambition suprême. Il eut la sagesse de comprendre qu'un Franc n'était pas encore fait pour la pourpre, et, s'il tenait à la grandeur de l'Empire, ce ne fut pas pour y devenir César.

Ce qu'il voulut, c'est faire lui-même un empereur, avoir un Auguste à sa dévotion, régner sous son nom[4], mais comme le premier de ses serviteurs. Il offrit le titre souverain à l'un de ses amis de la cour, Eugène, lequel, dit-on, n'était qu'un rhéteur[5]. Mais Eugène, tant que vécut Valentinien, refusa le pouvoir[6]. Arbogast s'arrangea pour que le jeune prince disparût[7]. L'autre se laissa alors persuader, prit la pourpre et le diadème : Arbogast resta sous ses ordres, toujours en qualité de maître de la milice (392).

Depuis un siècle que les Francs sont entrés dans l'Empire, une sorte de fatalité les a poussés à y devenir les maîtres. Ils y

1. P. 310, n. 3.
2. Voyez le mot de Zosime, p. 280, n. 1.
3. P. 167.
4. C'est ce qu'on avait reproché, mais sans doute à tort, à Bauto sous Valentinien (p. 308, n. 3). Et de fait, il semble bien qu'Arbogast ait essayé d'abord de régner sous le nom de Valentinien (Grégoire, II, 9, d'après Sulpice Alexandre) : *clauso apud Viennam palatii ædibus principe Valentiniano pæne infra privati modum redacto, militaris rei cura Francis satellitibus tradita, civilia quoque officia transgressa in conjurationem Arbogastis.* Mais Valentinien ne voulut sans doute pas se laisser faire, encore que tout restera toujours mystérieux en cette affaire, qui se régla surtout dans l'ombre des salles du palais.
5. Ici, p. 312, n. 4.
6. Zosime, IV, 54, 4.
7. Le 15 mai 392. La version officielle autour de Théodose fut celle du meurtre. Mais on parla d'abord de suicide volontaire; Prosper, p. 463, Mommsen; Rufin, II, 31; Sozomène, VII, 22; Philostorge, XI, 1, p. 132-3, Bidez; etc. C'est Vienne, et non Arles ou Trèves, qui était la résidence de Valentinien; *Epit. de Cæs.*, 48, 7; Zosime, IV, 54, 6 (qui parle à ce propos du rempart, τὸ τεῖχος, de la ville).

ont essayé toutes les formes possibles de la puissance. Silvain était resté Auguste vingt-huit jours[1]. D'autres s'étaient contentés du titre de comte à la frontière. Quelques-uns étaient arrivés à la dignité supérieure de maître de la milice. Mérobaud, Ricomer, Bauto, avaient reçu l'honneur par excellence, le consulat[2]; Arbogast allait gouverner l'Occident pour le compte de l'empereur qu'il avait créé.

Ce nouvel avatar de l'Empire consacrait le divorce entre la vie civile et l'armée[3]. D'un côté, un Auguste qui est un lettré au nom grec[4], de l'autre, un maître de la milice qui est un Franc. On eût dit que la destinée entraînait le monde romain de l'Occident à se partager entre le culte d'une tradition littéraire et la force militaire d'un chef des Francs[5].

Ce Franc ne me paraît ni d'esprit médiocre ni de volonté brouillonne. A la différence des révoltes de Maxime ou de Magnence[6], je trouve dans sa tentative autre chose que de vulgaires ambitions d'homme: elle se rattache aux forces et aux sentiments qui travaillaient la société romaine depuis la fondation de l'Empire; elle renferme des germes qui s'épanouiront dans l'histoire la plus prochaine. Le plan politique qu'elle révèle est à coup sûr prématuré : mais il est dans l'ordre des destins; et Arbogast, maître des armées

1. P. 167-169.
2. P. 279-281.
3. Cf. ici, p. 10-11, 288-290, p. 118, n. 6; t. VIII, ch. I et II, surtout ch. II, § 2, 4 et 14.
4. On a insisté sur le fait qu'il était rhéteur. Mais, comme tant de rhéteurs de ce temps, comme Ausone ou le Mamertin de Julien (voir *Panegyr.*, XI), il est arrivé à de hautes charges au palais (Socrate, V, 25, *P. Gr.*, LXVII, c. 649; Philostorge, XI, 2, p. 133, Bidez), et il était destiné au consulat et aux *sublimes potestates* des préfectures. — Eugène paraît avoir été doué de qualités sérieuses : διὰ παιδείας ὑπερβολὴν καὶ τὴν ἄλλην τοῦ βίου σεμνότητα, dit Zosime, IV, 54, 4. Et il ne répugna même pas à faire la guerre, ce qui est extraordinaire chez un ancien rhéteur (sur le Rhin, Grégoire, *H. Fr.*, II, 9; ici, p. 310, n. 3; dans la guerre civile, Sozomène, VII, 22; ici, p. 317).
5. Arbogast a dû le comprendre et le vouloir : il réserva dès le début toutes les charges militaires aux Francs, p. 311, n. 4.
6. P. 290-1 et 151-2.

d'Occident pour le compte d'un empereur de parade, annonce et prépare Clovis, qui fera sanctionner sa royauté des Gaules par un Auguste lointain [1].

X. — ALLIANCE D'ARBOGAST AVEC L'ARISTOCRATIE PAÏENNE

Il eut certainement des complices et des conseillers. La révolte se propagea trop vite pour qu'elle n'ait pas été désirée de beaucoup. Très peu de personnes ont soutenu Valentinien, même parmi les fonctionnaires civils [2]. Il suffit de quelques semaines à Eugène pour se rendre maître de Rome et de tout l'Occident. Les plus beaux noms de l'aristocratie latine se déclarèrent en sa faveur [3]. Et cela nous révèle quelques-unes des causes profondes de ces événements, ce qu'on peut appeler leurs raisons romaines.

Théodose réunissait en lui tout ce qui pouvait déplaire à la grande aristocratie, maîtresse de la fortune et héritière de la culture classique [4]. Il était devenu l'homme des évêques et même des moines [5]. On le voyait s'astreindre à des pénitences indignes d'un empereur [6]. Ces choses antiques qu'aimaient les sénateurs d'Italie, qui faisaient le charme de leur vie et la joie de leurs regards, disparaissaient sous les coups des triomphateurs du jour : plus de sacrifices, plus d'autels à la Victoire, les temples fermés, et les statues brisées comme d'abominables idoles de démons [7]. De grandes perturbations

1. Cf. Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, II, 38.
2. Cf. p. 311, n. 4. Je ne trouve aucune trace de guerres soutenues par Arbogast et Eugène avant le départ contre Théodose, sauf les expéditions sur le Rhin (p. 310, n. 3).
3. Cf. p. 315, n. 2 ; Ambroise, *Epist.*, 57, § 6, *P. L.*, XVI, c. 1176.
4. T. VIII, ch. III, § 1-4.
5. Sozomène, VII, 22; Rufin, *Hist. eccl.*, II, 32; etc.
6. Ambroise, *De obitu Theodosii*, § 34, *Patr. Lat.*, XVI, c. 1396 ; etc.
7. Cf. p. 269-270. Eugène, qui paraît avoir été d'abord assez hésitant entre Chrétiens et païens (je me le représente assez semblable à Ausone : cf. p. 314, n. 7,

avaient suivi la transmission aux Églises des biens des temples, et il était à craindre que le clergé ne devînt bientôt un puissant maître de domaines, concurrent privilégié des seigneurs terriens[1]. On s'épouvantait dans les rangs de la noblesse à la nouvelle que les plus riches et les plus illustres des siens désertaient le service de l'Empire pour passer à celui du Christ[2]. Mais chez ceux qui demeuraient fidèles à Rome passait un sursaut d'énergie, un besoin de réagir contre ces sentiments de défaitisme et ces mesures de mort. Les chefs de la curie, les grands lettrés de l'Italie[3] se sentaient encore la force de lutter. Ils pensaient avoir au milieu d'eux et ce Génie du Peuple Romain qui avait été cher à Julien[4] et la Victoire proscrite par les fils de Valentinien[5] et les ombres de Virgile et de Cicéron. En ses derniers jours ce siècle se montrait capable de belles œuvres, et d'histoire, et de poésie, et d'éloquence. On put croire un instant que Salluste allait revivre en Ammien Marcellin[6], Virgile en Claudien[7], et Cicéron en Symmaque[8], et tous trois n'avaient pour le Christ qu'une médiocre sympathie. Le moment était mal choisi pour Théodose d'oublier ce qu'était le Capitole[9], et

p. 268), finit par accorder le rétablissement des autels et des frais de culte; Ambroise, *Epist.*, 57, § 6, *P. L.*, XVI, c. 1176; Rufin, II, 33, *P. L.*, XXI, c. 539; Paulin, *Vita Ambrosii*, § 26, *P. L.*, XIV, c. 36.

1. Cf. t. VIII, ch. III, § 6.

2. Ambroise, à propos de la retraite de Paulin en 390 (*Epist.*, 58, § 3, *P. L.*, XVI, c. 1179) : *Hæc ubi audierint proceres viri* [expression habituelle pour désigner les sénateurs ou *viri clarissimi*], *quæ loquentur? Ex illa familia, illa prosapia, illa indole, tanta præditum eloquentia, migrasse a senatu, interceptam familiæ nobilis successionem : ferri hoc non posse.*

3. Cf. Ambroise, *Epist.*, 57, § 6, XVI, c. 1176 : *Præcellentibus in republica, sed gentilis observantiæ viris.*

4. P. 223.

5. P. 268, n. 3.

6. P. 159, n. 8. L'œuvre s'arrête en 378 (ici, p. 286, n. 2).

7. Tout compte fait, Claudien ne doit pas être plus chrétien qu'Ausone ou Eugène. Édition Jeep, 1876-9.

8. Édition Seeck, 1883 (*Monumenta Germaniæ*).

9. Après la défaite de Maxime (p. 308-9), Théodose s'installe à Milan en 388, y célèbre sans aucun doute le 1[er] janvier 389, ne va à Rome qu'en juin, est de

d'accorder toutes ses faveurs à Milan, ville de prêtres et de théologiens[1]. Un empereur tel qu'Eugène, fils de l'école, champion des lettres classiques, représentait pour ces Romains de la dernière heure le souverain idéal, le digne héritier de Julien. Le coup d'État d'Arbogast résulte de l'alliance du général franc avec les chefs païens de l'aristocratie.

XI. — LA DÉFAITE D'ARBOGAST

Nous connaissons assez bien les détails de la réaction païenne en Italie et surtout à Rome. Nicomaque, le plus noble et le plus riche sénateur de l'Empire, en prit la direction comme consul[2]. On le vit célébrer avec la pompe antique les fêtes de la Mère des Dieux[3], purifier Rome pendant trois mois, proclamer la patrie en danger. Des choses vieilles de dix siècles ressuscitèrent une dernière fois : les devins reparurent, les temples se rouvrirent, l'autel de la Victoire se dressa de nouveau dans la salle du sénat[4]; et Ambroise lui-même commença à trembler pour l'Église[5].

Mais nous ignorons complètement ce qui se fit alors en Gaule. Martin s'est tu, longtemps avant de mourir[6]; Paulin a quitté Bordeaux et s'est retiré en Espagne[7]; Sulpice Sévère partage son temps entre sa retraite et Marmoutier[8]. Des

retour à Milan en novembre pour le 1er janvier 390, y passe l'année 390, y est pour le 1er janvier 391, et n'en repart qu'en été pour Constantinople.

1. P. 314, n. 9, p. 252; et songeons au rôle d'Ambroise auprès de Théodose.

2. *Virius Nicomachus Flavianus*, consul au 1er janvier 394, préfet du prétoire en Italie à titre légitime jusqu'au début de 392, de nouveau (et peut-être sans interruption) à la fin de 393 pour le compte d'Eugene; Sozomène, VII, 22.

3. Voyez le *Carmen contra paganos*, vers 57-77 (*Poetæ Lat. minores*, Bæhrens, III, p. 289-290), et le Pseudo-Cyprien, *Ad senatorem*, 6-23 (édit. Hartel, *Scriptores eccl.* de Vienne, III, III, p. 302).

4. Pour tout ce qui précède, Sozomène, VII, 22.

5. Paulin, *Vita Ambrosii*, § 31, *P. L.*, XIV, c. 37.

6. P. 306-307.

7. Cf. p. 314, n. 2.

8. Sulpice, *Vita Martini*, 25.

évêques, on n'entend plus que l'écho de leurs querelles toujours pareilles [1]. Le Christianisme gaulois s'efface ou se replie, loin de la grande lutte qui s'engage en Italie.

Dans cette lutte, Arbogast eut le mérite de savoir faire leur part à ses alliés. Des deux corps de troupes qu'il réunit, il confia l'un au consul Nicomaque [2]. Depuis que la République est morte, quatre cent cinquante ans auparavant, c'est la première fois, et la seule, où un consul du peuple romain marcha comme tel à la tête d'une armée. L'Empire d'Arbogast prenait des allures singulières. Il y avait un archaïsme naïf dans la manière dont ce Franc voulait rétablir la gloire du peuple romain : il pensait moins à Trajan ou à Dioclétien qu'à Cicéron ou à Pompée. Après avoir choisi pour Auguste un rhéteur, il rendait les légions à un consul : et ce n'est pas pour nous le spectacle le moins extraordinaire de ce temps, que de voir un chef des Francs rétablir le prestige républicain du sénat, que cette alliance du roi de l'avenir avec le survivant du passé. Nul ne peut imaginer ce qui serait advenu, si Arbogast avait triomphé.

Nicomaque, posté en avant, occupa du côté du Danube les sommets des Alpes Juliennes [3]. Sur les cols, il dressa des statues de Jupiter, et les images d'Hercule apparurent sur ses enseignes [4]. Les emblèmes indiquaient les espérances : c'était l'Italie des anciens dieux qu'on voulait restaurer. En face, Théodose sentait avec lui la présence et le secours de saint Jean-Baptiste [5]. On allait assister à la lutte entre deux mondes, et, pour ainsi dire, entre les siècles de deux millénaires.

1. Cf. p. 303-306.

2. Rufin, II, 33, *P. L.*, XXI, c. 539. J'accepte les conclusions de Tillemont, *Théod.*, art. 78.

3. Rufin, II, 33.

4. Augustin, *De civ. Dei*, V, 26, p. 239, Dombart; Théodoret, V, 24, *P. Gr.*, LXXXII, c. 1252. C'est, dans une certaine mesure, le retour à la religion proprement latine de Dioclétien (p. 49-50).

5. Cf. Sozomène, VII, 21.

Les soldats d'Italie trahirent Jupiter et leur consul. Ils lâchèrent pied ou firent défection. Nicomaque se suicida à la façon de Caton, et Théodose entra en Italie [1].

Les grandes batailles se livrèrent près d'Aquilée, là où étaient Eugène et Arbogast. Du côté de Théodose, quelques Orientaux et surtout les Goths [2]; du côté d'Arbogast, les Francs et les Gaulois [3]. Et ce fut, non pas seulement la bataille entre deux empereurs et les deux moitiés de l'Empire, mais encore la première rencontre entre deux groupes de Barbares aux ordres de cet Empire, chacun d'eux ayant sa manière propre de le servir.

Théodose ne put remporter la victoire qu'après deux terribles combats. Eugène fut pris et mis à mort. Arbogast imita le consul, et se tua (394) [4].

XII. — LA GAULE SACRIFIÉE

Deux fois en dix ans, les chefs et les soldats de la Gaule s'étaient révoltés contre leur souverain légitime et l'avaient laissé périr. Deux fois, l'usurpateur qui régnait à Trèves avait, de là, imposé sa loi à tout l'Occident et imposé la guerre au maître de l'Orient. La première fois, Maxime et la Gaule s'étaient à peu près passés du concours des Francs [5]; la seconde, c'étaient les Francs qui, par moitié, avaient fait la

1. Rufin, II, 33.
2. Ricomer étant mort (et il est à remarquer qu'il était lié avec Arbogast et Eugène; Zosime, IV, 54, 2-3; cf. p. 318, n. 1), les hautes fonctions cessent d'appartenir aux Francs, et sans aucun doute à dessein. Les généraux de Théodose sont Abundantius, de la Scythie romaine, consul en 393, *magister utriusque militiæ* après Ricomer (392-393; Zos., V, 10, 7; *C. Th.*, XII, 1, 128), Timasius, consul en 389, dont je ne sais l'origine, sans doute successeur du précédent dans la direction générale des armées (Zosime, IV, 57, 3), et, au-dessous d'eux, Gaïnas, goth, Saul, sans doute aussi goth, Bacurius, arménien, Stilicon, vandale, Alaric, goth; Orose, VII, 38, 2; Zosime, IV, 57, 3-4; V, 5, 5.
3. *Collectis Francorum Gallorumque viribus*; Orose, VII, 35, 12.
4. Zosime, IV, 58; Socrate, V, 25; Sozomène, VII, 24; etc. Le 6 septembre.
5. P. 308-9. Les généraux francs semblent alors tous avec Théodose.

force de la Gaule et qui lui avaient donné son chef de guerre [1]. Gaulois et Francs sont maintenant unis dans la défaite [2]. Théodose va les traiter en vaincus : c'était l'empereur aux rancunes inutiles [3] et aux courtes vues.

Il s'abstint, après sa victoire, d'aller en Gaule [4], où déjà, après la mort de Maxime, on s'était peut-être étonné de sa maladroite indifférence [5]. Ni Trèves, ni Arles, ni Vienne, ces « nobles villes » que les séjours des plus glorieux empereurs avaient rendues célèbres dans les fastes de l'Empire [6], ne reçurent la visite de Théodose ou de ses fils. Il dédaigna d'inspecter la frontière du Rhin. De tous les souverains qui ont gouverné le monde occidental depuis la restauration de l'Empire par Aurélien, il est le seul qui n'ait point franchi les Alpes et que la Gaule n'ait point connu [7]; et le fils très médiocre auquel il va confier l'Occident, Honorius, demeurera toute sa vie, comme s'il partageait les rancunes de son père, un étranger pour cette Gaule.

1. P. 312 et s. Il est bon de répéter à ce propos que le grand chef militaire de l'Empire au moment du gouvernement d'Arbogast en Gaule, le Franc Ricomer, était particulièrement lié avec son compatriote et avec Eugène et que c'est à sa recommandation qu'Arbogast emmena le rhéteur avec lui (Zosime, IV, 54) : on a donc le droit de se demander s'il n'y a pas eu à l'origine collusion entre ces trois hommes; cf. p. 310, n. 1.

2. Voyez le texte d'Orose, p. 317, n. 3.

3. Songeons à l'affaire de Thessalonique en 390.

4. Il faut dire qu'il ne tarda pas à mourir, le 17 janvier 395, à Milan. Mais son fils Honorius, qu'il venait de faire Auguste (20 novembre 393), sans aucun doute pour l'Occident, ne fut pas envoyé en Gaule et n'y alla pas davantage durant tout son règne. Cf. p. 320, et t. VIII, ch. I, § 3, p. 19.

5. Voyez le Panégyrique de Pacatus, prononcé devant Théodose dans l'été de 389 et à Rome (XII, 47 et 23). — Il semble évident que ce Pacatus, *Latinius* [plutôt que *Latinus*?] *Pacatus Drepanius*, est le poète et rhéteur ami d'Ausone (*Opera*, XX, XXIII, XXVII, Schenkl) et de Symmaque (*Epist.*, VIII, 11-12). C'est en tout cas un Gaulois, et il rappelle très volontiers son origine, dont il est fier (§ 1, 2, 23, 24, 47). On a pu supposer qu'il avait vécu ou enseigné à Agen (Sidoine, *Epist.*, VIII, 11, 1-2); mais il est à remarquer qu'il déclare venir de l'extrême Ouest de la Gaule, *ab ultimo Galliæ recessu, qua litus Oceani cadentem excipit solem*, § 2 : et cela peut signifier, entre autres cités, celle de Bordeaux.

6. Voyez l'éloge particulier que l'*Expositio*, § 58 (cf. p. 319, n. 4) donne à Trèves et Arles parmi les villes occidentales de l'Empire.

7. Je n'ai pas à mettre en ligne de compte Dioclétien, qui se hâta d'envoyer Maximien en Gaule (p. 50 et s.).

Ce sera pour elle le début d'une histoire nouvelle, où elle ne paraîtra plus qu'une province en sous-ordre. Voilà plus d'un siècle, depuis le jour où Maximien s'est installé à Trèves [1], qu'elle n'a cessé d'être pour l'Occident résidence d'empereur et tête d'Empire [2]; et quand, sous Constantin et sous Constance, il n'y a eu par le monde qu'un seul Auguste, il a réservé pour César à la Gaule son fils aîné ou son héritier, Crispus ou Julien [3]. Car elle tenait à voir et à avoir son souverain. C'était pour elle affaire d'amour-propre et de dignité [4]. Théodose refusa de le comprendre. Lui et ses successeurs méconnurent les sentiments de ces peuples, comme on aurait pu le faire à l'époque de Vespasien ou de Marc-Aurèle. Ils ne virent pas que les temps étaient changés, et que la Gaule, après trois siècles de résignation politique, avait retrouvé le droit de parler et la force d'agir.

Mais ce séjour d'un empereur au delà des Alpes était également, pour l'Empire et pour la Gaule, affaire d'intérêt, affaire même de salut. Un empereur au voisinage du Rhin, c'est cette frontière surveillée de plus près, interdite aux Barbares, l'Italie et l'Espagne fermées aux envahisseurs. Jules César l'avait vu le premier : c'est sur le Rhin qu'est la vraie défense de l'Occident [5].

Théodose et Honorius ne le comprirent pas davantage. Trèves, qui est à vingt lieues du Rhin, qui a derrière elle l'appui

1. P. 57.

2. Il faut se rappeler à ce propos sa prééminence sur l'Espagne et la Bretagne (p. 45, 50, 73, 101, 144, 153, p. 206, n. 4, etc.), d'ailleurs dépendantes du préfet du prétoire des Gaules (*Not. dignit.*, *Occ.*, 3). Cf. t. VIII, ch. I, § 3, 4 et 6.

3. P. 141, p. 180.

4. *Galliam provinciam quæ, cum maxima sit, et imperatorem semper eget : hunc ex se habet. Civitatem autem maximam dicunt habere quæ vocatur Triveris, ubi et habitare dominus dicitur.* Texte de l'*Expositio mundi*, § 58, dans Riese, *Geographi Latini minores*, p. 121. L'opuscule datant sans doute de Constance II et du temps (de 340 à 349) de la suprématie d'Antioche (§ 23), il peut s'agir ici de Constantin II ou de Constant, encore que l'expression *ex se* paraisse désigner bien mieux Magnence (comme on l'a dit, Riese, p. XXX) : mais Magnence, précisément, ne fut sans doute pas maître à Trèves (p. 154, 156). — Cf. p. 237, n. 1.

5. T. III, p. 240; t. IV, p. 94-95.

des forces de toute la Gaule, perdit son rang de capitale[1]; elle fut même abandonnée par le préfet du prétoire, le vrai roi du pays en l'absence d'un empereur[2], et c'est à Arles que, sous Honorius, il transférera sa résidence[3]. Quant à l'Auguste de l'Occident, il ne s'éloigne plus de Milan[4], il reste à huit journées de marche de la frontière[5], dans cette Italie du Nord aux mœurs pacifiques et au cœur débile. Il y vit assurément plus heureux et plus calme, laissant à d'autres les dangers de la guerre. Mais il y oubliera que les seuls chefs soucieux de leurs devoirs, depuis Maximien jusqu'à Arbogast, sont ceux qui ont monté la garde sur le Rhin[6]. Un empereur, maintenant, est un demi-dieu qui a peur de la frontière.

Le souverain se tenant éloigné de la Gaule, celle-ci se voyait privée du meilleur de ses forces militaires[7] : car, en ce temps-là,

1. Arbogast y séjourne pendant que Valentinien II reste à Vienne (Grégoire, *Hist.*, II, 9, p. 74, Arndt), et, quand Maxime occupe l'Italie (p. 308), c'est à Trèves qu'il laisse les chefs chargés de garder à la fois son fils et la Gaule, *quibus infantiam filii et defensionem Galliarum commiserat* (Grégoire, *ib.*, p. 72).

2. T. VIII, ch. I, § 6.

3. Sans preuve décisive, je crois que le transfert de la préfecture du prétoire, peut-être d'abord à Vienne, puis à Arles, ne doit pas se placer très tard après 394, et doit être la conséquence de la victoire de Théodose. Peut-être la chose a-t-elle été organisée par le grand préfet des Gaules à cette époque, *Vincentius*, de 395 à 400 (cf. p. 322, n. 4). Il me semble que la résidence à Arles est un fait acquis dès la préfecture de *Petronius*, 401-405 (loi de 418 sur l'assemblée d'Arles, Hænel, *Corpus legum*, p. 238, où Pétronius est dit l'instigateur de cette assemblée : *hoc jam et vir illustris præfectus Petronius observari debere præceperit*).

4. Voyez la chronologie du *Code Théodosien*, édit. Godefroy-Ritter, p. CXLII et s., celle de l'édit. Mommsen, p. CCLXXIV et s., et les *Regesten* de Seeck, p. 284 et s.. Honorius, vers 402, abandonna Milan pour Ravenne, encore plus éloignée de la frontière du Rhin. A ce compte, c'est à Rome qu'il eût fallu revenir.

5. Route par Côme, le Splugen, Coire et le lac de Constance : 138 milles; *Itin. Ant.*, p. 277-8, W. Cf., sur cette route, p. 73, n. 7.

6. P. 43-5, 56 et s., 84 et s., 110 et s., 146, 187 et s., 225, 241-7, 276-7, 293, 309, 310.

7. Cela apparaît dans le répertoire militaire de la *Notitia dignitatum*, que je persiste à placer vers 400 (t. VIII, ch. I, § 3). Elle marque, comme troupes d'infanterie (*Occ.*, 7), 37 corps ou éléments en Italie (dont 16 de *seniores* et 9 de *juniores*), tous sans doute au voisinage de l'empereur (il y en a au moins 28 qui sont des unités dites palatines), contre 47 en Gaule (dont 7 de *seniores* et 10 de *juniores*). Et parmi ces corps de *seniores* campés en Italie, il y a les 6 légions que je crois les plus célèbres de l'Occident, *Joviani* et *Herculiani* (cf. p. 150, n. 2, p. 242, n. 1), *Divitenses* et *Tungrecani* (cf. p. 236, n. 5), *Pannoniciani*, *Mœsiaci*, et, ce qui est peut-être plus grave, il y a les plus fameux auxiliaires de ce temps,

la principale armée ne devait pas s'éloigner du palais de l'empereur[1]. A coup sûr, il y avait encore de bonnes garnisons de ce côté des Alpes et sur les bords du Rhin. Mais depuis le départ et la défaite d'Arbogast, ces garnisons ont été fort réduites, et je ne vois pas que Théodose et Honorius se soient préoccupés de les remplacer [2]. La barrière qui longe le Rhin, reconstruite par Julien et Valentinien [3], présente à nouveau de nombreuses brèches, qui ne seront plus réparées.

A l'angle de la frontière et de la mer, sur le Rhin inférieur, l'alliance intime avec les Francs de la plaine avait valu à la Gaule de longues années de sécurité et à l'Empire quelques-uns de ses plus beaux jours de gloire [4]. Il fallait leur pardonner d'avoir mêlé leur nom à la dernière guerre civile. Puisque, entre toutes les cités de la Gaule romaine, celle des Francs Saliens était la seule qui fût un séminaire de soldats et de chefs, il était sage de lui laisser une place prépondérante dans la vie militaire du monde latin. C'est là qu'était pour l'Empire d'Occident la ressource des mauvais jours [5]. Tout au contraire, Théodose et son fils se sont désintéressés des Francs. Ce n'est pas qu'ils aient voulu réagir contre l'influence des Barbares : il n'y a plus guère que des Barbares dans leur armée, chefs ou soldats; mais ce sont des fugitifs, des aventuriers, des nouveaux venus, des Goths, des Vandales, des

que nous venons de voir pendant tout le siècle aux postes de danger sur le Rhin (p. 85, n. 6, p. 169, n. 2, p. 195, n. 5-6, p. 221, n. 1, p. 226, n, 8, p. 239, n. 1, p. 276, n. 7, p. 309, n. 1), *Celtæ, Heruli, Batavi, Petulantes, Cornuti, Bracchiati, Mattiaci, Jovii, Victores, Regii*. Seuls, les *juniores* de quelques-unes (*Mattiaci, Bracchiati, Batavi, Jovii*) de ces troupes sont restés en Gaule. La Gaule est un peu plus favorisée pour la cavalerie (12 unités contre 7 en Italie), mais l'Italie n'en garde pas moins, en tout ou partie, quelques-uns des escadrons les plus célèbres (ceux des *Bracchiati, Cornuti, Comites Alani, Mauri Feroces*), et il ne faut pas oublier que, avec l'empereur, elle a les cinq *scholæ* des troupes du palais, l'élite de l'armée. Cf. t. VIII. ch. II, § 4.

1. Cimetière militaire des environs de Concordia (*Corpus*, V, p. 1058 et s.).

2. Voyez le chap. sur *l'armée*, t. VIII, ch. II, surtout § 6.

4. P. 112, 146-7, 203 et s., 243 et s.

5. P. 62, 84 et s., 112 et s., 201, 278 et s.

Alains, même des Huns, hommes de tente ou coureurs de routes, sans feu ni lieu, sans terres à défendre [1]. Ils n'ont pas derrière eux, comme les Francs, un siècle de fidélité romaine, d'aïeux serviteurs de l'Empire. Or, ceux des Francs qu'on admet encore sous les enseignes, sont disséminés partout dans le monde, souvent fort loin de leurs foyers de Gaule [2]. On dirait que les empereurs de Milan veulent dissocier ces deux forces, Gaule et Francs, dont l'alliance avait été si redoutable à Théodose [3] : la rancune des journées d'Arbogast leur fit commettre une dernière sottise, et, après avoir oublié les services que la Gaule rendait au monde latin, ils négligèrent les services que les Francs rendaient à la Gaule. A ses vices originels l'Empire romain venait d'ajouter les pires des fautes [4].

1. P. 286-8, p. 308, n. 5; voyez Zosime, V, 26, 6.

2. Voici les lieux de garnison des Francs d'après la *Notitia* : 1° et 2° en Thébaïde d'Égypte, *ala Prima Francorum* (?) et *cohors Septima Francorum* (*Or.*, 31, 51 et 67); 3° en Phénicie, *ala Prima Francorum* (*Or.*, 32, 35); 4° en Mésopotamie, *ala Octava Flavia Francorum* (*Or.*, 36, 33); 5° en Occident, il n'y a que les *Læti Franci*, de Rennes (*Occ.*, 42, 36), qui ne pouvaient être déplacés; 6°, 7° et 8° comme troupes plus spécialisées, les *Salii*, qui ont le titre éminent de *auxilia palatina*, se partagent entre l'armée *præsentalis* d'Orient (*Or.*, 5, 51), l'armée de Gaule (*seniores*; *Occ.*, 7, 67) ou les troupes d'Espagne (*juniores Gallicani*; *Occ.*, 7, 129); 9° il y a des *Chamavi* en Orient, en Thébaïde (*Or.*, 31, 61, *cohors Undecima Chamavorum*).

3. On a précisément indiqué sous Théodose de ces déplacements ou dépaysements de troupes (Zosime, IV, 30, 3). T. VIII, p. 94-5.

4. Suite des préfets (cf. p. 98, n. 2, p. 142, n. 6, p. 180, n. 6, p. 233, n. 1, p. 248, n. 1, p. 278, n. 1). — Préfet de Maxime en 385-6, *Flavius Evodius*, qui eut à juger Priscillien (p. 300; *Chr.* de Prosper, p. 462, Mommsen; Sulpice, *V. Mart.*, 20, 4; *Chron.*, II, 50, 7). — Il a pu être précédé ou suivi par *Auspicius* (Sulpice, *Dial.*, III, 6). — Préfet du jeune Valentinien en 389, *Constantianus* (*Code Th.*, V, 1, 4; VI, 26, 5; XV, 14, 8). — De même, en 390, *Neoterius* (*C. Th.*, X, 18, 3; cf. Seeck, *Regesten*, p. 110). — Sans doute dès la victoire de Théodose sur Eugène, *Vincentius*, que nous trouvons dès le 5 juillet 395 (*C. Th.*, XV, 1, 33) et qui restera jusqu'en 400 : c'est celui dont parle Sulpice Sévère (*Dial.*, I, 25,6), *virum egregium et quo nullus sit intra Gallias omni virtutum genere præstantior*; c'était donc un fervent Chrétien.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

LA GAULE EN RUINE

I. Les menaces contre l'unité politique 3
II. Respect de l'unité latine 6
III. Affaiblissement des devoirs publics 8
IV. Ruine des campagnes 13
V. Ruine des villes 19
VI. Dépopulation 24
VII. Misères de toute sorte 29
VIII. Du maintien des traditions publiques 34
IX. Les dangers du dehors 38
X. Les remèdes possibles 41

CHAPITRE II

LES COLLABORATEURS DE DIOCLÉTIEN

I. Dioclétien; l'Empire partagé entre Jupiter et Hercule 46
II. Maximien; la répression des Bagaudes 51
III. Trèves, capitale de l'Occident 56
IV. Maximien sur le Rhin; l'alliance franque 60
V. La main-d'œuvre barbare en Gaule 64
VI. Efforts de réorganisation morale; les persécutions 67
VII. La tétrarchie: Constance 72
VIII. L'Empire maritime de Carausius 75
IX. La guerre contre Carausius 80
X. Les Francs domiciliés dans l'Empire 84
XI. Restauration matérielle et paix morale 88

CHAPITRE III

CONSTANTIN

I. L'avènement de Constantin en Gaule et le principe d'hérédité. . 99
II. Le temps des empereurs multiples. 102
III. La conquête de l'Italie par Constantin 105
IV. Du caractère de Constantin. 109
V. La surveillance sur le Rhin et l'accord avec les Francs 110
VI. L'oubli de la frontière et la fortune d'Arles 115
VII. La paix religieuse 119
VIII. Querelles théologiques 122
IX. Concile d'Arles. 126
X. Atonie des Églises de Gaule. 128
XI. Progrès moraux ; les temps de la conciliation. 131
XII. Les suprêmes fautes de Constantin 140

CHAPITRE IV

LES FILS DE CONSTANTIN

I. Constantin le jeune 144
II. La grande paix de la Gaule sous Constant. 146
III. La concorde de l'Église dans la foi orthodoxe. 147
IV. L'usurpation de Magnence 150
V. La bataille de Mursa et la fin de la paix 153
VI. Le second concile d'Arles ; la théocratie 157
VII. La royauté d'Arles et le despotisme de Constance. 159
VIII. La campagne impériale contre les Alamans. 161
IX. L'usurpation du Franc Silvain. 165
X. La grande invasion de 355 170
XI. L'insurrection morale ; Hilaire de Poitiers 176

CHAPITRE V

JULIEN

I. Arrivée de Julien à Vienne 181
II. Le concile de Béziers et la persécution des orthodoxes. 184
III. Les courses de la première campagne 186
IV. La bataille de Strasbourg. 190
V. Les campagnes de la frontière. 196
VI. Julien à Paris. 204
VII. Hilaire en Orient 209
VIII. Le pamphlet d'Hilaire contre Constance 216

IX. Le triomphe d'Hilaire et le concile de Paris 217
X. Julien proclamé empereur à Paris. 221
XI. Julien quitte la Gaule. 224
XII. L'œuvre impériale de Julien 227

CHAPITRE VI

VALENTINIEN ET GRATIEN

I. Valentinien, empereur de frontière. 234
II. Jovin délivre la Gaule des Alamans 236
III. Valentinien et Gratien à Amiens. 238
IV. La garde au Rhin 241
V. Les beaux jours de Trèves 248
VI. Les dernières œuvres d'Hilaire. 251
VII. Martin, évêque de Tours; Marmoutier 255
VIII. Le Christ, modèle de Martin. 259
IX. Gratien, Martin et l'ère des conversions 264
X. Gratien et les généraux francs. 274

CHAPITRE VII

THÉODOSE

I. L'invasion des Huns et l'entrée des Goths dans l'Empire. . . . 282
II. L'alliance avec les Goths 286
III. L'affaiblissement du devoir militaire. 288
IV. Maxime, empereur en Gaule. 290
V. Priscillien l'hérésiarque; le concile de Bordeaux 294
VI. Martin à Trèves 299
VII. Les derniers jours de Martin 303
VIII. Valentinien II en Gaule. 308
IX. Le coup d'État du Franc Arbogast 310
X. Alliance d'Arbogast avec l'aristocratie païenne 313
XI. La défaite d'Arbogast. 315
XII. La Gaule sacrifiée . . . . 317[1]

1. Je remercie une fois de plus mon ami Georges Radet, qui a lu les épreuves de ce volume avec son soin coutumier.

3922. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 1-26.